This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

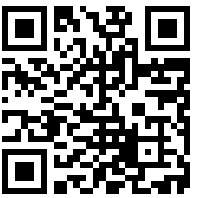

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

DC
30
C75
v.13-14
1906-07

CORNELL
UNIVERSITY
LIBRARY

BOUGHT WITH THE INCOME
OF THE SAGE ENDOWMENT
FUND GIVEN IN 1891 BY
HENRY WILLIAMS SAGE

Digitized by Google

CORNELL UNIVERSITY LIBRARY
3 1924 092 245 384

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

LA

CORRESPONDANCE

HISTORIQUE

ET

ARCHÉOLOGIQUE

Digitized by Google

Digitized by Google

LA

CORRESPONDANCE

HISTORIQUE

ET

ARCHÉOLOGIQUE

Organe d'Informations mutuelles entre Historiens et Archéologues

PARAISSANT TOUS LES MOIS

FERNAND BOURNON ET F. MAZEROLLE

DIRECTEURS

13e ANNÉE — 1906

PARIS

LIBRAIRIE A. FONTEMOING

4, RUE LE GOFF, 4

1906

Digitized by Google

262.3 C87 v.12
203

Digitized by Google

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

~~ A la suite de la soutenance des thèses de l'École des Chartes, qui a eu lieu du 29 janvier au 1er février 1906, ont obtenu le diplôme d'archiviste-paléographe, par ordre de mérite :

MM. 1, Faure; 2, Labrosse; 3, Caillet; 4, Bernus; 5, Robert; 6, Martin (du Gard); 7, Cornu; 8, Chasles; 9, Jusselin; 10, Cordey; 11, Cahen; 12, Beuve; 13, Fazy; 14, Grenier; 15, Du Bus.

Hors rang (ordre alphabétique) : Barbeau, Clerc, Dugueyt.

~~ M. Marcel Poëte, Conservateur-adjoint de la bibliothèque de la Ville de Paris, a été nommé Conservateur de la bibliothèque de la Ville de Paris, par arrêté préfectoral du 25 janvier 1906, en remplacement de M. Le Vayer, admis à la retraite.

~~ Par arrêté préfectoral en date du 30 décembre 1905, M. Deprez, archiviste-paléographe, ancien membre de l'École française de Rome, a été nommé archiviste du département du Pas-de-Calais.

~~ Par arrêté du Ministre de l'Instruction Publique, en date du 14 octobre, les galeries et salles d'exposition de la Bibliothèque Nationale seront désormais ouvertes au public les lundis et jeudis, de 10 heures à 4 heures.

Il ne sera communiqué, ces jours-là, aucun des objets dans les salles où le public sera admis.

~~ **Décret relatif au personnel des Bibliothèques de l'Arsenal, Mazarine et Sainte-Geneviève :**

Le président de la République française,

Sur le rapport du ministre de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes,

Vu le décret du 7 avril 1887;

Vu le décret du 4 avril 1905;

Vu l'article 55 de la loi de finances du 25 février 1901,

Décrète :

Art. 1er. — Le cadre et les traitements du personnel des bibliothèques de l'Arsenal, Mazarine et Sainte-Geneviève sont ainsi fixés, savoir :

Trois administrateurs de 6,000 à 8,000 fr. par avancements successifs de 1.000 fr;

Trois conservateurs à 5,500 fr. ;

Trois conservateurs adjoints à 5,000 fr.;

Digitized by Google

Huit bibliothécaires de 3,300 à 4,500 fr. par avancements successifs de 400 fr. ;

Dix sous-bibliothécaires de 2,100 à 3,000fr. par avancements successifs de 300 fr.

Art. 2. — Les affectations des conservateurs, conservateurs adjoints, bibliothécaires et sous-bibliothécaires sont faites, pour chaque bibliothèque, par les arrêtés de nominations et dans les limites du cadre fixé, pour chaque catégorie, par l'article 1er.

Art. 3. — Les promotions ont lieu au choix sur l'ensemble des trois bibliothèques dans la limite des crédits inscrits au chapitre spécial ouvert au budget de l'instruction publique pour cet objet.

Toutefois, nul ne peut être promu à une classe supérieure s'il n'a passé trois ans au moins dans la classe immédiatement inférieure.

Art. 4. — Par dérogation aux dispositions ci-dessus et par mesure transitoire, le conservateur actuellement attaché à la bibliothèque Sainte-Geneviève, qui touche un traitement supérieur au traitement maximum fixé par le décret, sera maintenu dans sa situation jusqu'à son remplacement définitif.

Art. 5. — Toutes dispositions contraires au présent décret sont et demeurent abrogées et notamment les articles 6, 10 et 11 du décret du 7 avril 1887 et l'article 1er du décret du 4 avril 1905.

Art. 6. — Le ministre de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes et le ministre des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à la Bégude-de-Mazenc, le 25 septembre 1905.

Émile Loubet.

MÉLANGES ET RECHERCHES CRITIQUES

LES DERNIÈRES ANNÉES DE PANIS,

MEMBRE DE LA COMMUNE DU 10 AOUT, DÉPUTÉ DE PARIS A LA CONVENTION NATIONALE.

I

Dans la tragédie révolutionnaire, Étienne-Jean Panis est un des principaux acteurs, sinon de toute la pièce, du moins des premiers actes. Son nom est attaché au soulèvement du fau-

Digitized by Google

bourg Saint-Antoine le 20 juin 1792, à l'attaque des Tuileries le 10 août suivant, à l'établissement de la commune insurrectionnelle de Paris, aux massacres de septembre. Moins de trois mois avaient suffi à cet homme pour entrer dans l'histoire. Mais si Tallien, un de ses émules, a encore son 9 thermidor, Panis, à peine nommé député de Paris à la Convention, n'est plus qu'« un citron dont le jus est exprimé »; c'est lui-même qui s'applique cette comparaison; il faut croire qu'elle était dans l'air, car on l'a faite aussi et dans le même temps pour Philippe Égalité. Tout ce qui reste désormais à rappeler du rôle de ce comparse, c'est sa réponse au troisième appel dans le procès de Louis XVI : « La réclusion ou la déportation pourrait égorger la liberté naissante. La loi, la justice, la patrie, voilà mes motifs; je vote pour la mort. »

Lorsque la Convention se sépara, Panis était en prison, compromis pour la part qu'il avait prise au mouvement du 1er prairial an III : il bénéficia de l'amnistie du 4 brumaire an IV. Mais qu'allait-il faire de sa liberté? Marié à Marie-Josèphe-Claire Santerre, sœur du fameux brasseur du faubourg Saint-Antoine, il était séparé d'elle par le divorce. On soupçonnait que sa fortune personnelle s'était accrue à la suite des massacres des prisons, soit qu'il eût favorisé à prix d'argent l'évasion de quelques victimes, soit qu'il se fût réservé une part dans le butin. Mais la misère avec laquelle nous allons le voir aux prises semble ôter toute créance à ce bruit. Avocat au parlement de Paris depuis 1782, il aurait pu reprendre son état. Mais l'étiquette de *septembriseur* qui lui collait à la peau, faisait le vide autour de lui. J'ai vainement cherché a vérifier si, comme on l'assure, il obtint, pendant la période directoriale, un emploi dans les hospices de Paris (1). D'après un autographe d'une collection particulière, que je n'ai pas vu, mais dont le catalogue donne une brève analyse, il aurait refusé, le 30 messidor an VII, « la place à laquelle l'a nommé le Directoire ». Était-ce celle-là?

Malgré les incertitudes et l'obscurité d'une vie qui se dérobe, on peut présumer que Panis se trouvait alors dans une situation

(1) Toutes les pièces des archives de l'Assistance publique relatives à cette période, ont disparu dans l'incendie de mai 1871, et le premier compte général imprimé de cette administration (an XI) ne porte Panis ni au nombre des employés en fonctions, ni au nombre des pensionnés ou retraités.

Digitized by Google

très malaisée et malheureuse. Après avoir, ouvrier de la première heure, contribué, autant et plus que personne, à mettre en branle la machine révolutionnaire, d'autres étaient venus le remplacer; ils avaient recueilli le fruit de ses labeurs sans l'admettre au partage. Si c'est une place dans les hospices qu'on lui offrit, la dérision était un peu cruelle, et l'on conviendra qu'il ne lui fallait pas beaucoup de fierté pour refuser. Mais la fierté ne remplace pas le pain. Aumône pour aumône, il préféra tendre franchement la main, et le Directoire y mit un *secours* annuel de treize cent cinquante francs. C'est avec cela que Panis traversa le Consulat et l'Empire, solitaire et désœuvré, victime de plus d'un vilain tour, cherchant à endormir ses humiliations présentes avec les pavots antiques de Cicéron et d'Horace.

Le retour de Louis XVIII en 1814 le surprit dans cette torpeur. Jusqu'alors, ceux des émigrés qui étaient déjà rentrés, clairsemés et sous le joug, n'avaient eu ni la cohésion ni l'appui nécessaires pour se venger. Maintenant ils étaient là tous, le ban et l'arrière-ban, n'ayant rien appris et surtout rien oublié, prêts à demander compte de leurs deuils et de leurs misères aux auteurs du 20 juin, du 10 août et des journées de septembre. Pour eux, en effet, ces trois dates étaient les trois grandes de la Révolution, celles du moins qui les intéressaient le plus en tant qu'émigrés, car c'étaient elles qui avaient provoqué le grand exode, commencé le long exil de la noblesse de France. Voilà ce que leur répétaient incessamment les journaux. Voilà ce qu'en particulier rappelait la *Gazette de France* du 13 octobre 1814, en rééditant *l'infâme circulaire* (1) du comité de surveillance de la commune de Paris, du 3 septembre 1792, qui faisait l'apologie des massacres des prisons et invitait toutes les municipalités à les imiter.

Comme Panis était un des signataires de cette pièce; comme, d'autre part, il ne subsistait qu'à l'aide de la pension du gouvernement, il ne vit dans l'exhumation de tels souvenirs, qu'une manœuvre destinée non seulement à troubler son repos, mais encore à lui ôter tout moyen d'existence. Dès la Convention, il n'avait cessé de s'élever, à la tribune et ailleurs, contre la part de responsabilité qu'on lui attribuait dans les massacres. Aujourd'hui, moins que jamais, il ne pouvait se taire. Il se hâta donc de protester une fois de plus, sous la forme d'une

(1) Le mot est de Mme Roland.

Digitized by Google

petite brochure (1), contre ce qu'il appelait une calomnie D'après lui, Marat était seul l'auteur de la circulaire du 3 septembre; c'était lui qui l'avait rédigée et signée pour tous ses collègues du comité; et comme ceux-ci hasardaient quelques représentations, il leur avait répondu : « Oui, j'ai signé pour vous tous; et s'il y a un j... f... qui ne soit pas content, je le fais *lanterner* ce soir. »

Si c'était ici le lieu de rouvrir ce débat, il ne serait peut-être pas difficile de montrer qu'en ce qui concerne Marat, Panis fait erreur ou cherche à tromper son monde. Le 18 septembre 1792, le comité de surveillance ayant été mandé devant le conseil général de la Commune pour y répondre de sa conduite depuis le 10 août, comme on lui reprochait précisément d'avoir pris Marat pour collaborateur, Panis défendit celui-ci dans les termes suivants empruntés au procès-verbal même de la séance :

« Jamais Marat, dans le sein du comité, n'a eu d'influence particulière; jamais son avis n'a prévalu sur celui d'aucun autre patriote. »

Quoi qu'il en soit, l'attaque de la *Gazette de France* n'eut pas pour l'ancien septembriseur les résultats qu'il en semblait craindre. C'est sur les fonds secrets de la police qu'il touchait sa pension : il continua à y émarger. Lorsque le comte Beugnot, directeur général de cette administration, soumit à Louis XVIII l'état des secours délivrés sur son budget spécial, il ne lui dissimula pas que Panis dont il voyait inscrit le nom, n'était autre que l'ancien conventionnel régicide, l'ex-membre de la commune de Paris. Mais il ne paraît pas que le roi se fût ému de cette révélation, car il écrivit de sa main, en regard du nom de Panis : *à conserver*.

L'année suivante, la fuite des Bourbons et la réapparition du prisonnier de l'île d'Elbe achevèrent de lui ôter toute inquiétude. Pendant les Cent Jours, Panis signa l'Acte additionnel, sans doute d'abord pour sauver sa pension, mais probablement aussi pour faire sa cour à Napoléon. Quels qu'eussent été aupa-

(1) *Défense légitime* (Paris, 20 octobre 1814), s. l. n. d., in-8°, 8 pp.

Épigr :

L'homme est de glace aux vérités;
Il est de feu pour les mensonges.

Signée : *Panis*, avocat au Parlement et député de Paris à la Convention nationale.

Digitized by Google

ravant ses véritables sentiments pour lui, il est à supposer qu voyant l'empereur s'entourer d'hommes de la Révolution et proclamer qu'il allait maintenant gouverner selon leurs principes, il se crut autorisé à lui offrir ses services ou à attendre de lui quelque faveur. Voilà pourquoi, quittant la retraite dans laquelle il s'était jusque-là confiné, on ne le rencontra plus à cette époque qu'avec des républicains et des bonapartistes ; lui qui se cachait, il se montrait dehors toute la journée, et, détail indicatif, il faisait antichambre chez le comte Carnot.

II

L'effondrement définitif de l'Empire détruisit les espérances qu'il avait pu concevoir pour l'amélioration de son sort. Il rentra dans son trou, plus aigri que jamais. S'il continuait à recevoir en secret la visite de Jacobins connus, il ne sortait plus lui-même qu'à la nuit tombante. Il ne voyait personne de son quartier, dont il était du reste la terreur, à cause d'un gros bâton qu'il avait toujours à la main. La déception perçait dans quelques propos imprudents qui lui échappaient. Depuis six ans, il habitait au n° 44 de la rue du Dragon. Sur la plainte de ses voisins qu'inquiétaient son passé, ses relations et ses allures, son propriétaire lui donna congé au mois de novembre 1815, et il alla se loger daus un petit appartement, rue de Sèvres, n° 19, emmenant avec lui une dame Gilbert, sa gouvernante, qui passait, elle aussi, pour Jacobine.

Bien que régicide et signataire de l'Acte additionnel, Panis échappa à la proscription de la loi du 12 janvier 1816 qui bannissait à perpétuité du royaume les *votants* coupables d'avoir donné leur adhésion à l'empereur pendant les Cent Jours. Cette exception tient à plusieurs causes qui se font suite l'une à l'autre et qu'il n'est peut-être pas sans intêret d'examiner.

Non que la police l'eût perdu de vue. Dès le mois d'août 1815, les agents de M. Anglès commencent à s'occuper de lui et adressent sur son compte des rapports à leur chef. De leur côté, les officiers de paix attachés au ministre, en adressent bientôt d'autres à M. Decazes. Mais lorsque paraît la loi qui oblige les régicides à s'expatrier, la double surveillance des agents de la préfecture et de ceux de M. Decazes a cessé depuis quatre ou cinq semaines. Non seulement Panis ne bouge pas, mais il continue à toucher au ministère même de la police le secours

Digitized by Google

qui lui est alloué : double violation de l'article 7 de la loi qui l'a proscrit et qui l'a privé en même temps de toute pension à titre gratuit. Voilà déjà quelque chose d'assez surprenant.

Le délai accordé aux bannis était expiré, et ceux qui n'étaient pas partis étaient passibles de la déportation perpétuelle, lorsqu'un matin, M. Decazes, en ouvrant son journal, remarqua qu'on annonçait l'arrivée de Panis à Milan. On le confondait sans doute avec son ancien ami, Sergent-Marceau. Cette nouvelle ramena son attention sur lui. S'étant fait apporter son dossier, il y trouva bien les rapports de ses officiers de paix; mais rien n'y indiquait qu'il se fût conformé à la loi ni même qu'il eût été signalé comme atteint par elle. Voulant savoir à quoi s'en tenir, M. Decazes écrivit le 2 mars 1816 à M. Anglès : il lui rappelait que Panis avait un fils domicilié en Seine-et-Oise; que lui-même habitait rue de Sèvres, n° 19; qu'il était régicide et avait signé l'Acte additionnel à la mairie du 10e arrondissement. S'il était vrai qu'il fût à Milan, où et quand avait-il pris un passe-port? — Une telle lettre équivalait à l'ordre d'arrêter Panis, dans le cas où le journal se serait trompé, et la préfecture de police n'avait qu'à mettre la main sur lui, puisqu'elle avait son adresse. Mais... le voulait-elle? Au bout de six grandes semaines, le 17 avril, elle finit par apprendre que l'ex-conventionnel « pourrait être caché chez son fils qui se fait appeler Santerre, du nom de sa mère, sœur du fameux général, qui a, dit-on, des fours à plâtre à Chaville, près de Saint-Maur, ou au Moulin de la Citadelle, du côté du Mont-Parnasse ». On n'alla pas plus loin; le rapport fut classé, et M. Decazes, apparemment occupé ailleurs, ne pensa plus à cette affaire.

Ainsi, tant qu'il ne s'agit que de surveillance, la police a l'œil sur Panis; c'est elle qui nous fournit son adresse, qui nous renseigne sur ses fréquentations est sur ses habitudes; autant dire qu'elle le protège contre ses propres écarts. Mais dès qu'on commence à parler de proscription, on ne sait plus ce qu'il est devenu : allez voir à Milan, à Chaville, au Moulin de la Citadelle. Qui ne sentirait là l'effet de quelque trahison subalterne? Depuis 1789, si chaque changement de système politique avait amené des modifications dans la direction de la police, les bas emplois étaient généralement restés dans les mêmes mains. Il est à peu près certain qu'au début de la seconde Restauration, il y avait encore, dans la police de Paris, des agents qui avaient servi tous les régimes antérieurs, depuis et y compris la Révolution. Or

Digitized by Google

Panis, lorsqu'il avait fait partie de la Commune, avait eu justement la police dans ses attributions. Lors même qu'il ne serait plus demeuré à la préfecture aucun des agents qu'il avait eus sous ses ordres, Panis était un enfant de Paris (1). Il y était né le 7 février 1757. Longtemps il avait habité la rue Saint-Paul, au quartier Saint-Antoine; il s'y était rendu assez populaire pour qu'on y eût pas perdu son souvenir. Protéger contre les coups des royalistes un ancien ami du faubourg, de ce rempart de la Révolution, cela ne pouvait-il tenter quelque vieil agent demeuré secrètement patriote? C'est une pure conjecture, je me hâte de le dire; mais celle-là ou quelque autre variant seulement par le détail, n'expliquerait-elle pas d'une façon plausible l'inaction de la police?

Il y avait plus de seize mois que Panis vivait ainsi dans une apparente sécurité, lorsqu'un beau jour, le 6 août 1817, il s'avisa d'écrire à M. Decazes la curieuse lettre que voici :

« Monseigneur, c'est à Votre Excellence que je dois sans doute des aliments consentis par le Monarque et reçus chaque mois sur ma signature à la trésorerie de votre ministère. Ce bienfait me pénètre d'une double reconnaissance que je voudrais pouvoir exprimer. Après cela, je n'aspire qu'à subsister de ces vivres paisiblement. J'en sais la difficulté extrême : on ne peut végéter sans trouble en plein air, quand on se lança sur les flots d'une révolution. L'ancienneté de l'époque est inutile, l'âge indifférent : rien n'éteint, que chez les grandes âmes, les haines d'opinion. J'omets le vulgaire qui les courtise. Quel repos attendre de ceux qui nuiraient au gouvernement des Dieux?

« Aussi ne pourrais-je exister dans le calme utile à la vie, Monseigneur, et dans une honnête liberté que sous vos auspices; on me prescrit en vain l'air champêtre, il ne peut me faire aucun bien sans cette fortune-là. Quelle différence, en le respirant, si je possédais votre attache bienveillante et positive, Monseigneur, je veux dire une sorte de *laissez-promener* (pardonnez le terme), émané de cette bonté, l'un de vos attributs! Ce bouclier civil ferait mon bonheur dans la plaine; je serais à l'abri des *écarts de zèle indiscret*, des piqûres de toute tracasserie. J'irais tranquillement aux environs revoir la Nature et reviendrais de même en herborisant. Plus de risque alors de sembler suspect aux autorités des champs, sur le bourdonnement de quelque guêpe haineuse qui me verrait au bord d'un sillon, Horace à la main.

« Pardon mille fois, Monseigneur, de ces détails et de la lettre entière. Votre Excellence en doit l'importunité au renom de la bonté

(1). Et non du Périgord, comme on le trouve écrit un peu partout.

Digitized by Google

même qu'on dit être dans ses heureux traits; elle les excusera donc. Elle jugera que l'idée d'implorer, dans ma position, l'appui d'un ministre sensible et homme de lettres, devait s'offrir à l'esprit d'un infortuné à qui elles sont restées chères, et que j'ai dû croire que Mécène daignerait accueillir peut-être le placet du lecteur de son favori. Je suis, etc.

« PANIS.

« Absolvez-moi d'ajouter ici, Monseigneur, que souffrant d'un redoublement de migraine en achevant cette lettre, et aussitôt entraîné au grand air pour quelques jours par mon fils qui s'alarme sur ma santé, je supplie Votre Excellence (d'âme et de nom) d'ordonner, si elle accueillait ma requête, que la nouvelle en fût adressée, *pour m'être remise*, à Mme Gilbert, ma voisine (maison Féron, rue de Sèvres, no 19), qui veut bien m'aller chercher tous les mois mes cent francs, mon unique trésor. »

Quand M. Decazes eut pris connaissance de cette lettre, la surprise, l'embarras et la mauvaise humeur se livrèrent en lui un combat confus. Non seulement il croyait Panis au de là des frontières, mais, chose presque invraisemblable, il ignorait absolument qu'il touchât une pension sur les fonds de son propre département. La crainte sans doute de se voir convaincu de négligence l'empêcha d'en référer au roi, et quelque cruauté qu'il y eût à frapper un homme qui avait été assez naïf pour s'offrir de lui-même aux coups, il donna, le 12 août, l'ordre au préfet de police de lui délivrer un passeport.

S'il était nécessaire d'appuyer de nouvelles preuves l'opinion que la basse police protégeait à son insu l'ancien conventionnel, on les trouverait dans cette réponse que M. Anglès adressa au ministre le 27 septembre suivant :

« ...Les nouvelles recherches que j'ai prescrites, d'après la dernière lettre de Votre Excellence, n'ont pas eu plus de succès. On s'est assuré que la dame Gilbert avait en effet conservé des relations avec le sieur Panis; mais l'extrême réserve qu'elle garde sur tout ce qui peut concerner cet ex-conventionnel n'a point permis jusqu'à ce jour de se procurer le moindre indice sur le lieu de sa retraite... »

On n'en faisait pas aussi facilement accroire à M. Decazes. Il a laissé une marque peu équivoque de sa colère dans cette exclamation qu'on trouve en marge de la lettre de M. Anglès : « *C'est un peu violent* ! »

Quant à Panis, il ne comprit pas. Et comme une sottise en

Digitized by Google

amène une autre, il eut même la simplicité de se plaindre au ministre de la nouvelle persécution que son imprudence lui attirait.

« Monseigneur, — lui écrivit-il le 1er octobre, — je balance depuis plusieurs jours pour vous entretenir de moi. Mais Votre Excellence va voir que j'y suis contraint. Un inconnu s'est présenté, rue de Sèvres, n° 19, chez Mme Gilbert, ma voisine, et m'a demandé à elle. J'étais allé changer d'air un moment en fuyant les hommes. Celui-ci s'est donné pour un voyageur *qui avait à me remettre une lettre d'affaires d'intérêt de la part d'un ancien collègue*. Il n'avait pas sur lui cette missive, il l'apportera. Permettez, Monseigneur, que, si elle me parvient, j'aye l'honneur de vous l'adresser aussitôt sans la décacheter. Ce facteur me semble aussi suspect qu'il a paru l'être à ma bonne voisine. Sa lettre serait nécessairement fausse, elle recèlerait quelqu'une de ces perfidies que j'ai trop éprouvées. Quelle apparence qu'un de mes anciens collègues songe à m'écrire? Je ne suis en relation avec aucun d'eux, rien ne m'est plus facile à démontrer; et quant à des *affaires d'intérêt*, la pauvreté m'en dispense. Eh quoi! après un quart de siècle de peines sans secondes, n'échapperai-je par aucun moyen aux agitations? Il paraît que non, puisque des inconnus trouvent celui de m'y replonger. Au reste, Monseigneur, j'oppose d'avance à toute perfidie la sagacité de Votre Excellence et l'appui de l'autorité si bien placée dans ses mains. *Apud te praecipue valet egestas et solitudo* (Cic.). Je suis, etc.

Panis.

Nouvelle lettre le 16 novembre; comme les précédentes, elle n'est pas d'un intérêt ordinaire :

« Mouseigneur, je fus le jeune ami de Rousseau, du duc de Nivernois, des d'Ormesson et d'une foule de cœurs semblables. Persécuté, diffamé dans la Révolution en raison de l'estime sociale dont j'avais joui, il est impossible d'avoir souffert plus que moi. L'imprimé ci-joint (1), Monseigneur, qui a trait à l'odyssée de mes peines, vous fera connaître leur gravité, si j'obtiens de Votre Excellence qu'elle daigne le lire; elle y verra l'excès d'infortune auquel fut réduit mon cœur, et cette lecture que j'ose attendre du magistrat éminent qui veille au repos pnblic, ne le rendra pas insensible au trouble particulier du mien.

J'ai eu l'honneur de vous écrire, Monseigneur, qu'un inconnu qui était venu pour me voir, m'avait paru chercher à me compromettre par des relations que je n'ai point. Mais comme il en est venu deux autres

(1) Il n'est pas joint. C'était sans doute la brochure qu'il avait écrite en 1814, le seul imprimé de Panis que l'on connaisse.

Digitized by Google

successivement, l'un pour savoir si je ferais honneur au seul billet qu'on se soit jamais avisé de me prêter, l'autre comme marchand de nouveautés pour une affaire importante qu'il n'a point dite, je ne puis avoir maintenant que deux opinions sur ces trois menteurs : ce sont ou des hommes de quelque mauvais dessein ou les agents d'un pouvoir secondaire à qui ma vie ensevelie est suspecte. Dans ce dernier cas, ma réponse serait simple : si quelqu'un doit vivre en parfait misanthrope et s'arranger de manière à ne recevoir ni visites ni lettres, assurément c'est celui des députés d'autrefois à qui son adresse, quand elle fut publique, a valu le plus d'infâmes tours de toute espèce. Sans doute je dois être visible et transparent dans ma conduite pour l'autorité; mais quand la plus éminente n'a qu'un signe à faire pour que je me rende à ses ordres, que le compte de mes actes les attend, qu'elle peut me les intimer chaque jour ou lors de l'envoi périodique de ma signature à sa trésorerie, qu'en un mot mon existence sous tous les rapports est à toute heure dans ses mains, alors je ne me crois pas tenu d'apprendre à d'autre pouvoir et au public en même temps, qu'une ancienne voisine me sous-loue, rue de Sèvres, n° 19, une chambre modeste où quelques vieux livres m'occupent dans l'intermittence de mes maux. Ainsi, Monseigneur, quoi qu'il puisse arriver, et dût-on revenir troubler mes cendres, je continuerai de vivre au tombeau comme il plaît à mon sort, à moins que vos ordres n'y soient contraires. Monseigneur, le Timon d'Athènes haïssait les hommes; je me borne à les éviter, à cause du mal extrême qu'ils m'ont fait : si pourtant un grand bienfait m'empêcha souvent d'y songer, ce fut, avant qu'on reçût pour moi ces trois visites, le repos que j'avais enfin connu depuis votre élévation au ministère... »

Cette lettre clôt la correspondance de Panis avec M. Decazes, ou, du moins, ce qui en est conservé. Ce n'est pas pour amuser la galerie au détriment de l'ancien conventionnel que j'ai cru devoir donner le texte même de cette correspondance. En faisant ainsi passer sous les yeux du public la prose étrange qui était devenue la sienne, il m'a semblé qu'on y trouverait un témoignage singulièrement vivant, des effets produits sur son cerveau par le régime quasi cellulaire auquel il s'était condamné depuis vingt ans. Quoi de plus saisissant en effet que de voir cet artisan des grands orages révolutionnaires, foudroyé lui-même à son tour, s'anéantir dans l'isolement le plus farouche, ne plus commercer qu'avec les grands morts de l'antiquité ou de l'ancien régime, les Cicéron, les Horace, les Jean-Jacques Rousseau, et perdre à ce point le contact de ses contemporains, l'habitude même de leur langue, qu'il en était arrivé, pour

Digitized by Google

exprimer des pensées courantes, à se forger parfois un informe et presque inintelligible jargon !

Cette correspondance opéra-t-elle un revirement dans l'esprit de M. Decazes? Panis fit-il agir quelque personnage influent qui lui avait des obligations? Ce qu'il y a de certain c'est qu'il ne fut pas exilé. Mais on lui coupa les vivres en lui retirant, à dater du 1er novembre, le secours que la police lui payait. Encore cette suppression fut-elle de courte durée. Une décision ministérielle du 12 mai 1818 lui rendit, avec rétroactivité, sa pension, inscrite désormais au nom de la dame Gilbert. Enfin, le 24 décembre de la même année, sa position de régicide sous le coup de la loi fut régularisée à l'aide d'un *sursis indéfini*.

Il pouvait croire qu'il achèverait en paix ses derniers jours. Cependant lorsque M. Decazes se retira, l'administration de la police passa aux mains de M. de Corbière qui prit Franchet et Delavau pour auxiliaires. L'association de ces trois noms est trop célèbre dans les annales policières de la Restauration, pour qu'il soit nécessaire de rappeler leurs exploits. Pour eux, les faveurs accordées à Panis étaient un scandale. Ils s'empressèrent de le rayer de la liste des fonds secrets et le malheureux tomba à la charge de ses enfants qui, si l'on en croit l'un d'eux, étaient eux-mêmes loin d'être dans la prospérité. L'avènement de Charles X parut à l'une de ses filles, une occasion de grâces comme sous l'ancien régime. Un mois après la mort de Louis XVIII, elle adressa à son successeur une supplique dans laquelle, évoquant non sans habileté l'exemple de Henri IV qui faisait passer du pain aux Parisiens qu'il assiégeait, elle demandait le rétablissement de la pension dont son père, Parisien qui lui aussi avait été l'ennemi de son roi, jouissait auparavant.

Mais si, pour le Béarnais, Paris valait une messe, pour Charles X un régicide ne valait pas la corde. Il fallut attendre la chute des Bourbons pour tenter de nouvelles démarches. Elle furent plus heureuses cette fois. Louis-Philippe rétablit une partie de la pension que touchait autrefois le vieux conventionnel, en sorte que Panis. suivant le vœu qu'il formait depuis 1817, put enfin aller vivre à la campagne.

Digitized by Google

III

C'est à Marly-le-Roi, dans une rue étroite, à l'étage d'une maison d'humble apparence, cachant son nom sous celui de sa vieille amie, M^me^ Gilbert, qu'il se choisit une retraite appropriée à la sauvagerie de son humeur. Tous les jours, il allait se promener dans la forêt, souvent seul, quelquefois accompagné d'une dame qu'on croyait sa nièce. Il avait alors plus de soixante-treize ans. Grand, un peu voûté, la tête encadrée de cheveux blancs, il marchait lentement en inclinant le front. S'il redoutait et fuyait les hommes, il aimait à poser ses regards sur les enfants et ne dédaignait pas de converser avec eux. Le culte qu'il rendait depuis trente à quarante ans aux auteurs classiques de l'antiquité, le rapprochait d'ailleurs des jeunes collégiens. Il trouvait avec eux une occasion rare de penser tout haut, de dérouiller sa langue, et il semblait y prendre un singulier plaisir. Un vieillard de Marly qui l'avait bien connu et qui paraissait avoir conservé de lui un souvenir encore très présent, a écrit naguères à ce sujet quelques notes intéressantes:

« J'avais alors — dit-il — un peu plus de quatorze ans. Pendant les vacances de 1831, je le rencontrai un jour faisant sa promenade habituelle; après l'avoir salué, je cheminai à ses côtés et il m'adressa plusieurs questions au sujet de mes études... Il me demanda si nous étions bien dirigés sous le rapport de l'instruction; si l'on nous enseignait les langues mortes; si nous comprenions facilement les leçons de nos professeurs. Je lui dis que j'étais en quatrième, qu'on m'avait déjà fait traduire quelques métamorphoses d'Ovide, les premièrs bucoliques de Virgile, et, en grec, les fables d'Esope et les premieres chapitres d'Homère; qu'à la rentrée des classes, on devait nous expliquer le deuxième livre de l'Énéide... Alors il se mit à me citer de mémoire les dix ou douze premiers vers de ce livre où Didon, la reine de Carthage, interroge Énée :

> Infandum, regina, jubes renovare dolorem;
> Trojanas ut opes et lamentabile regnum
> Eruerint Danaï...

Je l'écoutais avidement et le priai de m'expliquer mot à mot ce passage dont j'avais instinctivement saisi à peu près le sens. Alors, avec une complaisance extrême, il se prêta à mon désir et me dit que plus tard il m'initierait aux règles de la prosodie latine dont j'avais déjà quelque teinture. Dans sa citation d'un autre morceau du même

Digitized by Google

livre, il appuyait sur certains vers d'harmonie imitative qui sont une véritable musique pour l'oreille des gens lettrés et même pour celle d'un écolier quelque peu intelligent. En vérité j'étais émerveillé de l'entendre, et je crus apercevoir une larme dans ses yeux, quand il me scanda ces vers où Enée, dans un songe, revoit Hector et lui adresse ces paroles si pleines de tristesse :

> O lux Dardaniae, spes o fidissima Teucrum,
> Quae tantae tenuere morae? Quibus Hector ab oris
> Exspectate venis?

Je le quittai quelques instants après pour le laisser à ses réflexions car j'avais remarqué plusieurs fois déjà une certaine mélancolie empreinte sur son visage... La dernière fois que j'eus l'avantage et le plaisir de le voir et de l'entendre, il paraissait très affaibli, inquiet, soucieux et sous le poids de quelques tristes préoccupations. Je le saluai amicalement, et il me rendit, malgré cela, mon salut avec beaucoup d'affabilité... »

Panis mourut à Marly le 22 août 1832 et y fut enterré. Au bout de quelques années, la municipalité ayant fait choix d'un nouvel emplacement pour son cimetière, les ossements des morts non réclamés furent rassemblés et enfouis sous une seule et même pierre. Les siens furent de ce nombre; en sorte qu'aujourd'hui la dépouille de celui qui aima tant Ovide, Virgile et Horace se trouve mêlée à celles d'humbles campagnards illettrés et qu'après avoir tant évité les hommes pendant sa vie la mort l'a réuni à eux dans l'étroite intimité de la fosse commune (1).

Eugène Welvert.

(1) Archives nationales, F[1] 6707, 6714. — Archives de la préfecture de police, *Affaire des ex-conventionnels.* — *Catalogue des autographes de la collection Dubrunfaut*, 7[e] série, n° 506, p. 97. — Les renseignements sur le séjour de Panis à Marly sont dus à une gracieuse communication de M. Victorien Sardou.

Digitized by Google

NOMENCLATURE DES OUVRAGES DE PEINTURE, SCULPTURE, ARCHITECTURE, GRAVURE, LITHOGRAPHIE

SE RAPPORTANT A L'HISTOIRE DE PARIS ET QUI ONT ÉTÉ EXPOSÉS AUX DIVERS SALONS DEPUIS L'ANNÉE 1673 JUSQU'A NOS JOURS

Dressée d'après les Livrets officiels

par LUCIEN GILLET.

(Suite.)

XXXI^e LIVRET

Exposition dans le salon du Louvre le 25 août 1781.

Peintures.

LA GRENÉE (DE), (le jeune), *professeur*.

39 Mercure, représentant le Commerce, répand, sous les auspices de Louis XVI, l'abondance sur le Royaume; deux branches d'olivier et de laurier, placées près du buste du Roi, marquent qu'il fait également fleurir le commerce pendant la paix et pendant la guerre; dans le lointain, on apperçoit des vaisseaux marchands escortés par un vaisseau de guerre.

Ce tableau, de 5 pieds 4 pouces de haut, sur 3 pieds 8 pouces de large, est destiné pour la Salle d'assemblée du Corps des Drapiers-Merciers.

46 Esquisses du plafond et des quatre dessus de portes du Salon de M. de Saint-James.

MACHY (DE), *conseiller*.

59 Vue du Port Saint-Paul.

60 Vue de Paris, prise sur le Pont-Neuf. On y découvre la Monnoie.

61 La Galerie du Louvre, et le Port Saint-Nicolas.

Ces deux tableaux, de même grandeur, ont 2 pieds 4 pouces de large sur 1 pied 5 pouces de haut.

62 Autre vue de Paris, prise sur le Pont de l'Hôtel Dieu, dit le Pont au double.

De 2 pieds 8 pouces de large sur 1 pied 9 pouces de haut.

Digitized by Google

[1781]

63 Vue de la Colonnade du Louvre, avec les anciens Monumens de François premier, et du Garde-Meuble du Roi, et dans le fond le Collège des Quatre Nations.

Ces tableaux seront gravés en couleur, comme il a été annoncé dans la souscription proposée des vues de Paris, par l'Auteur.

64 Autre vue, prise au bas du Jardin de Monsieur l'Archevêque, au Terrain.

On y apperçoit le Pont Rouge, le Port au Bled, et partie de l'Isle Saint-Louis.

Tableau de 2 pieds 4 pouces de large, sur 1 pied 5 pouces de haut.

65 Vue intérieure du Dôme des Invalides, prise de la porte des Champs.

De 3 pieds de haut, sur 2 pieds 5 pouces de large.

66 Vue de la nouvelle École de Chirurgie.

De 1 pied 8 pouces de large, sur 1 pied 2 pouces de haut.

67 Deux tableaux pendans, dont l'un représente l'ancien Portique du Louvre, qui existait avant le nouveau vestibule du côté du quai.

Et l'autre les anciennes cuisines du Palais Royal.

Ils ont 1 pied 3 pouces de haut sur 1 pied de large.

68 Vestiges de l'ancien Hôtel de Condé.

1 pied 1 pouce de large, sur 11 pouces de haut.

69 Première gravure en couleur, c'est la vue prise du Pont Royal; on y découvre la Galerie du Louvre, le Pont Neuf et le Pont au Change.

Elle est exécutée sous la conduite de l'Auteur, ainsi que le seront toutes celles qui la suivront et qui formeront la Collection proposée au public par souscription.

70 L'ancienne entrée de la Conciergerie du Palais, avec plusieurs vestiges après l'incendie.

71 Anciens débris de la Foire Saint-Germain, avec une partie du Portail de Saint-Sulpice.

De 2 pieds et demi de large, sur 1 pied et demi de haut.

DUPLESSIS, *conseiller*.

73 Le portrait de M^me^ Hü.

74 Le portrait de M. Thomas, de l'Académie Françoise.

Digitized by Google

[1781]

75 Le portrait de M. de Taverny, Mestre-de-Camp de Cavalerie, Sous-Lieutenant des Gardes-du-Corps du Roi.

76 Le portrait de l'Auteur peint par lui-même.

RENOU, *adjoint à secrétaire.*

78 Castor, ou l'Étoile du matin.

Ce plafond ovale, de 12 pieds 8 pouces de large sur 8 pieds 8 pouces de haut, a été ordonné à l'Auteur, pour son morceau de Réception. Il est destiné à décorer la Galerie d'Apollon.

VALADE, *académicien.*

Portraits en pastel.

81 De M. Raulin, conseiller, médecin ordinaire du Roi.

82 De M. Cadet, chirurgien de l'École Royale de Saint-Côme.

83 De M^lle^ Barbereux.

ROBERT, *académicien.*

94 Deux tableaux, l'un représentant l'incendie de l'Opéra, vu d'une croisée de l'Académie de Peinture, Place du Louvre.

L'autre, l'intérieur de la Salle le lendemain de l'incendie.

Ces morceaux, de 6 pieds de large, sur 4 pieds et demi de haut, appartiennent à M. Girardot de Marigny.

PASQUIER, *académicien.*

101 Portrait du Roi.

VALLAYER-COSTER (M^lle^), *académicienne.*

104 Le portrait de M^me^ Sophie de France, dans l'intérieur de son Cabinet, tenant le plan de l'abbaye de l'Argentière.

De 6 pieds de haut, sur 5 pieds 10 pouces de large.

WAILLY (DE), *académicien, et de l'Académie Royale d'Architecture.*

114 Le modèle et le dessin de la coupe d'un escalier à double rampe, tournant sur son noyau, que l'on ouvre et ferme facilement, par le moyen des contrepoids, les marches étant en équilibre sur leur axe.

Digitized by Google

[1781]

Cet escalier doit être exécuté au centre d'un pavillon, pour monter au Temple d'Apollon, au milieu du Bosquet du Parnasse, dans le Parc d'Enghien, appartenant à Son A. S. Monseigneur le Duc d'Aremberg.

115 Vue du Château de Praslin, du côté des Jardins.

117 Deux dessins perspectifs du nouveau Théâtre François, l'un du côté de la principale entrée, et l'autre de l'intérieur.

118 Un projet de chaire à prêcher, pour Saint-Sulpice.

WEYLER, *académicien.*

Émaux.

136 Turenne.

137 Crillon.

140 Le Prince de Luxembourg.

141 M^me^ la Vicomtesse de Parral.

SUVÉE, *académicien.*

144 Tableau allégorique sur la liberté accordée aux Arts par édit du mois de mars 1777. Il a été ordonné par l'Académie, pour la réception de l'Auteur. L'Étude, délivrée des entraves dont elle était accablée, médite de plus grands efforts; la Peinture lui montre l'Édit, qui constate cette heureuse révolution, et que la Renommée publie dans les airs. La Sculpture presse contre son sein le portrait du Roi; l'Architecture montre à une foule de jeunes élèves la route du Temple de Mémoire; l'encens fume sur l'autel dela Liberté; l'Amour des Arts jonche de fleurs le chemin qui conduit à l'Immortalité.

Tableau de 7 pieds de haut sur 6 de large.

146 Visitation de la Sainte Vierge.

Ce tableau, destiné pour l'Eglise nouvelle des Dames de la Visitation de la rue S^t^-Jacques, a 12 pieds de haut sur 6 de large.

CALLET, *académicien.*

150 Le portrait de M. le Comte de Vergennes, Ministre des Affaires Étrangères.

De 5 pieds de haut sur 4 pieds de large.

Digitized by Google

[1781]

157 Le Printemps.

Zéphir et Flore accourent pour couronner de fleurs Cybelle, représentant la Terre, les vents doux renaissent, les Amours reprennent leur activité, et les habitans de la Terre, par leurs danses et leurs jeux, célèbrent le retour du Printemps.

Ce plafond est un de ceux destinés à décorer la galerie d'Apollon, et a été ordonné à l'Auteur pour sa réception; il a 19 pieds de long, sur 10 pieds de haut.

HALL, *agréé*.

161 Le portrait de S. A. S. M^me^ la Princesse de Lamballe.

162 M. le Comte de Lally-Tollendal.

ROBIN, *agréé*.

168 Deux bustes exécutés à la fresque, dans la nouvelle chapelle de l'abbaye de Saint-Victor.

HUE, *agréé*.

215 Vue des environs de Chaillot, au clair de la lune.

De 4 pieds 9 pouces de large, sur 2 pieds 10 pouces de haut.

Sculptures.

PAJOU, *professeur, Garde de la Salle des Antiques, et Membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, etc.*

227 Blaise Pascal.

Statue de 6 pieds de proportion pour le Roi.

Pascal paraît occupé à la Sicloyde tracée sur une table qu'il tient de la main gauche; à ses pieds sont des feuilles éparses contenant des pensées; à droite, un livre ouvert où sont les Lettres.

229 Le buste de M^me^ de Bonard.

230 Le buste de M^me^ Sedaine.

231 Le buste de Dufresny, en marbre, destiné à décorer le foyer de la Comédie Françoise.

232 Le buste de M^me^ le Comte.

Bustes :

CAFFIERY, *professeur*.

233 Pocquelin de Molière.

Digitized by Google

[1781]

234 M. Mesmer.
535 Mlle Luzy.
235 Mlle Dantier.

MOUCHY, *adjoint à professeur.*

240 Le Duc de Montauzier, Gouverneur des Enfans de France, sous Louis XIV.
Ce modèle en plâtre, de 6 pieds de proportion, doit être exécuté en marbre de même grandeur, pour le Roi.

BERRUER, *académicien.*

241 La Force.
Modèle en plâtre d'une figure qui s'exécute en grand pour le nouveau batiment du Palais, de la proportion de 8 pieds.
242 Modèle en plâtre du couronnement de la principale entrée de Saint-Barthélemi, représentant la Foi et la Charité; il doit être exécuté en grand.
243 Buste en marbre de Néricault Destouches, pour le foyer de la Comédie Françoise.

LE COMTE, *académicien.*

244 Deux figures en talc.
De 2 pieds 2 pouces de proportion. L'une représente la Justice et l'autre la Prudence.
Ces deux figures doivent être exécutées en pierre de Conflans, d'environ 8 pieds de proportion, pour la nouvelle façade du Palais.
248 Buste en terre cuite de M. Beaulieu.

HOUDON, *académicien.*

251 Le Maréchal de Tourville.
Statue en marbre de 6 pieds de proportion, pour le Roi.
252 Statue en marbre de M. de Voltaire, qui devait être placée à l'Académie Françoise, mais destinée depuis à décorer la nouvelle salle de comédie rue de Condé.
Bustes en marbre.
253 M. le Duc de Praslin.
254 M. Tronchin, médecin.
255 Mlle Odeoud.
Ce buste appartient à M. Girardot de Marigny.

Digitized by Google

[1781]

257 Mme de Sérilly.
258 M. le Comte de Valbelle.
259 M. Quesnay, médecin.
260 M. Gerbier, avocat.
261 M. Paul Jones.
262 M. Palissot.

Boizot (fils), *académicien*.

265 Le buste de la Reine, en marbre, exécuté pour le Département des Affaires Étrangères.
266 Baptême de Jésus-Christ par saint Jean.
Bas-relief en plâtre de 5 pieds de haut, sur 2 pieds 6 pouces de large.
Il est exécuté de la grandeur de 16 pieds de haut sur 8 de large en pierre de Tonnerre, dans la nouvelle Chapelle du fonds, à Saint-Sulpice.

XXXIIe LIVRET

Exposition dans le salon du Louvre le 25 août 1783.

Peintures.

La Grenée (de), le jeune, *professeur*.

15 Allégorie relative à l'établissement du Muséum dans l'ancienne Galerie des Plans au Louvre. Près du piédestal sur lequel on voit le buste du Roi, l'Immortalité reçoit des mains de la Peinture, de la Justice et de la Bienfaisance, le portrait de M. le Comte d'Angiviller, pour être placé dans son Temple. Derrière la figure de l'Immortalité, le Génie des Arts relève un rideau, et l'on apperçoit une partie de la grande Galerie, où plusieurs petits Génies transportent et placent les tableaux du Roi.
Ce tableau, de 2 pieds de large sur 18 pouces de haut, est peint à l'huile et collé sur glace, ainsi que les arabesques de la bordure. L'auteur en a fait présent à l'Académie.

Digitized by Google

[1783]

TARAVAL, *de l'Académie Royale des Arts de Stockolm, adjoint à professeur.*

26 Le sacrifice de Noé.

27 Le portrait de M. l'Abbé Trois, Docteur de Sorbonne, Supérieur de la Maison du Saint-Esprit, près l'Hôtel de Ville.

MENAGEOT, *adjoint à professeur.*

30 Tableau allégorique, ordonné par la Ville de Paris, au sujet de la naissance de Monseigneur le Dauphin.

La France tient entre ses bras Monseigneur le Dauphin, nouvellement né; la Sagesse le précède, et la Santé le soutient; à sa suite sont la Justice, la Paix et l'Abondance.

Sur un perron qui occupe le premier plan du tableau le Corps-de-Ville vient recevoir Monseigneur le Dauphin, et remercie le Ciel du présent qu'il vient de faire à la France. Du côté opposé le Peuple en foule exprime, par son empressement, la joie et la félicité publique. Dans le fond du tableau est la pyramide de l'Immortalité, ornée des portraits du Roi et de la Reine. On aperçoit au haut de ce monument, la Victoire qui y grave l'époque de la naissance du Prince, ce qui fait allusion à la prise de York Town, dont la nouvelle est arrivée le même jour de l'accouchement de la Reine.

Ce tableau a 14 pieds 6 pouces de large, sur 10 pieds de haut.

ROSLIN, *Conseiller, Chevalier de l'Ordre de Vasa, et de l'Académie Royale de Stocholm.*

39 Portrait de M^me^ Vallayer-Coster, Académicienne.

40 Portrait de l'Auteur, par lui-même.

MACHY (DE), *conseiller.*

43 Vue prise du Pont-Neuf.

On voit la Monnoie, partie de la Colonnade et de la Galerie du Louvre jusqu'au Pont-Royal.

Ce tableau de 4 pieds 11 pouces sur 3 pieds 3 pouces de haut.

Digitized by Google

[1783]

44 Autre vue d'une partie de la Colonnade du Louvre et des démolitions de l'ancien Hôtel de Bouillé. 3 pieds de large sur 3 pieds de haut.

46 Tableau d'Architecture, on y voit la statue de la Place des Victoires.
21 pouces de large, sur 2 pieds 1 pouce de haut.

DUPLESSIS, *conseiller.*

48 Portrait de M. Necker.

49 Portrait de M^me^ Necker.

BEAUFORT, *conseiller.*

51 Le Duc de Guise chez le Président du Harlay.
Sous le règne de Henri III, le Duc de Guise, surnommé le Balafré, auteur et chef des factions qui troubloient le royaume, indigné des obstacles qu'opposoit à ses desseins la fermeté du Président du Harlay, se présente chez ce Magistrat suivi de gens de la lie du peuple.
Le Président, calme et inébranlable, ne fit d'autre réponse à ces discours, que celle ci : « Mon âme est à Dieu, et mon cœur au Roi; je vous livre ma personne. »
Le Duc, déconcerté, se retira avec dépit.
Ce moment est celui du tableau.
Ce tableau, pour le Roi, a 8 pieds de large sur 10 de haut.

GUÉRIN, *académicien.*

58 Tableau allégorique; Esquisse sur la naissance de Monseigneur le Dauphin, annoncée à l'Hôtel de Ville, aussitôt que la reddition de l'Armée aux Ordres du Général Cornwallis.

BERTHELLEMY, *académicien.*

86 Maillard tue Marcel.
Marcel, Prévôt de la Ville de Paris, chef d'une faction puissante, avoit fait révolter les Parisiens contre l'autorité légitime du Dauphin, Régent pendant la captivité du Roi Jean, et s'était porté aux plus grands excès, même contre ce Prince. Se voyant enfin

Digitized by Google

[1783]

détesté de la plus grande partie du peuple, dont il avoit été l'idole, en horreur à tous les bons citoyens et n'espérant pas obtenir du Régent une grâce dont ses crimes l'avoient rendu indigne, il voulut se faire un appui du Roi de Navarre et convint de lui livrer la Ville de Paris. Les troupes de ce Prince, jointes aux rebelles, devoient s'emparer de la Basilique Saint-Antoine, se répandre ensuite dans la ville et massacrer tous les partisans du Régent, dont les maisons étoient marquées. En conséquence, pendant la nuit, Marcel vint à la porte de Saint Antoine, renvoya les bourgeois qui la gardoient, leur substitua des gens à sa dévotion et prit les clefs de la porte. Le crime allait se consommer lorsqu'un fidèle bourgeois, Capitaine de quartier, nommé Jean Maillard, qui avoit pénétré les desseins du Prévôt, survint avec une troupe de ses amis, et abordant Marcel : Étienne, lui dit-il, que faites-vous ici à cette heure? Jean, répondit le Prévôt, à vous qu'importe de le savoir? Je suis ici pour prendre garde à la Ville dont j'ai le gouvernement. Par Dieu, reprit Maillard, il n'en va mie ainsi, ainsi n'êtes ici à cette heure pour nul bien et je vous montrerai, continua-t-il, en s'adressant à ceux qui étoient avec lui, comme il tient les clefs de la porte pour trahir la Ville. Jean, vous mentez, réplique le Prévôt. Mais vous, Étienne, mentez, s'écria Maillard transporté de fureur; en même temps il lève sa hache d'armes, le frappe à la tête et l'abat à ses pieds, quoiqu'il fût armé de son pot de fer. Le corps du Prévôt fut mis en pièces par le Peuple; ses complices furent punis et la Ville rentra dans le devoir en 1358,

Ce tableau, pour le roi, a 8 pieds de large sur 10 de haut.

LE BRUN (M^me^), *académicienne.*

110 Le portrait de la Reine.

3 pieds 10 pouces de haut, sur 3 pieds 2 pouces de large.

Digitized by Google

[1783]

111 Portrait de Monsieur.

112 Portrait de Madame.

Tableaux ovales d'environ 3 pieds 6 pouces de haut, sur 2 pieds 11 pouces de large.

116 Portrait de Mme la Marquise de la Guiche.

4 pieds 6 pouces de haut, sur 3 pieds 8 pouces de large.

117 Portrait de Mme Grant.

Ovale de 3 pieds 10 pouces de haut, sur 3 pieds 2 pouces de large.

119 Portrait de Mme Lebrun, peint par elle-même.

3 pieds 10 pouces de haut sur 3 pieds 2 pouces de large.

120 Portrait de Mlle Lebrun, sa fille.

Ovale en pastel, 24 pouces de haut, sur 20 de large.

GUIARD (Mme), *académicienne*.

122 Portrait de M. le Comte de Clermont-Tonnerre.

3 pieds 1 pouce de haut, sur 2 pieds 7 pouces de large.

123 Portrait de M. Brizard dans le rôle du roi Léar, au bord de la caverne et à l'instant du réveil.

Acte IV. Scène V.

O la douce lumière!

Ce tableau, de 3 pieds 7 pouces de haut, sur 3 pieds 1 pouce de large, appartient à Mme la Comtesse d'Augiviller.

Portraits de plusieurs Artistes de l'Académie :

124 De M. Vion.

125 De M. Pajou, modelant le portrait de M. Lemoine, son maître.

C'est le morceau de réception de l'Auteur.

126 De M. Bachelier.

127 De M. Goin.

128 De M. Suvée.

129 De M. Beaufort.

130 De M. Voirot.

131 Portrait de Mme Mitoire avec ses enfans, et donnant à têter à l'un deux.

3 pieds 5 pouces de haut, sur 2 pieds de large.

Digitized by Google

[1783]

133 Portrait de Mme Guiard, peint par elle même.
Ovale de 2 pieds 5 pouces de haut, sur 2 pieds 1 pouce de large.

ROBIN, *agréé.*

140 Esquisse du plafond exécuté dans le Sallon de M. de Montholon, Conseiller d'Etat.
La Justice, accompagnée de la Force et du Génie des Loix, écarte de la Terre les vices sortis de la boîte de Pandore; les figures peintes de stuc et autres sujets en camée qui entourent le sujet principal, désignent les vertus relatives à la Magistrature.
Cette esquisse, de 6 pieds de large sur 5 de haut, appartient à M. Soufflot le Romain, Architecte.

141 Portrait de M. B., Chanoine de Saint-Victor.

BUCOURT (DE), *agréé.*

158 Vue de la Halle, prise à l'instant des réjouissances publiques données par la Ville le 21 Janvier 1782, à l'occasion de la naissance de Monseigneur le Dauphin.
3 pieds 8 pouces de large sur 2 pieds 9 pouces de haut.

TAILLASSON, *agréé.*

179 Naissance de Louis XIII. Henri IV, invoquant sur son fils la bénédiction du Ciel, et lui donnant la sienne, semble lui remettre son épée dans la main, priant Dieu qu'il lui fasse la grâce de s'en servir seulement pour la gloire et pour la défense de son peuple. Péréfixe.
Ce tableau a 9 pieds 3 pouces de large sur 11 pieds 3 pouces de haut.

NIVARD, *agréé.*

Tableaux à gouache.

215 Moulin appelé Échalas, près Saint-Denys.
Ce tableau, d'un pied 6 pouces de haut, sur 2 pieds de large, appartient à M. le Duc de Chabot.

Sculptures.

PAJOU, *de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, de*

Digitized by Google

[1783]

celles de Bologne, de Rome, etc., Professeur et Trésorier.

216 Turenne.

Le Maréchal de Turenne semble dans l'intention de défendre la Couronne de France, qu'il soutient de la main gauche, tandis que de la droite il tient une épée nue.

Statue en marbre de 6 pieds de proportion, ordonnée par le Roi.

218 Portrait de M^me^ Lebrun, académicienne.

Buste en terre cuite.

CAFFIERY, *professeur.*

219 Molière.

Modèle en plâtre de 6 pieds de proportion. Cette statue doit être exécutée en marbre pour le Roi.

220 Jean de Rotrou.

Ce buste en marbre doit être placé dans le foyer du Théâtre François; le portrait original a été communiqué à l'artiste, par M. Rotrou, de la Chambre des Comptes, arrière-petit-neveu du poëte.

221 Thomas Corneille.

222 M. Favart.

Bustes en terre cuite.

BRIDAN, *professeur.*

224 Vauban.

Le Maréchal est dans l'attitude de commander, et paroît assurer la prise de plusieurs places, dont il montre les plans.

Modèle en plâtre de 6 pieds de proportion; cette figure doit être exécutée en marbre pour le Roi.

GOIS, *professeur.*

225 Nouveau projet d'un piédestal à la gloire de Henri IV et de Louis XVI.

Sur la face principale du piédestal est représentée la France, qui pose le médaillon de Louis XVI sur l'autel consacré par l'amour des peuples, et le couronne du cercle de l'immortalité comme annonçant les vertus de Henri VI. A la gauche deux Génies; l'un, sous le symbole de la Reconnaissance, grave

Digitized by Google

[1783]

sur une table d'airain les principaux (?) qui ont déjà illustré le règne du jeune Monarque; l'autre, sous le caractère de la Fidélité publique, orne de fleurs son image; sur le corps de l'autel on voit un Dauphin environné de rayons, ce qui rappelle l'évènement heureux qui a fini l'année 1781.

La main droite de la France, élevée vers Henri IV, semble le montrer au Peuple comme le modèle des Rois; au bas du piédestal est placé le médaillon de Sully, grouppé avec les attributs de la fidélité.

En tournant de la droite le piédestal, cette face représente Hercule, vainqueur de l'Hydre; allégorie relative aux obstacles que ce Prince a eu à surmonter pour affermir la couronne sur sa tête. Dans le bas-relief, Henri paroît, accompagné de la Victoire et de la Paix; la Ville, suivie des Magistrats, lui remet les clefs.

En tournant toujours de la droite sur la troisième face, l'Histoire, un livre à la main, écrit la vie de ce grand Roi. Parmi d'autres livres qui sont épars aux pieds de la figure de l'Histoire, on distingue les mémoires de Sully. La faulx brisée désigne l'inutilité des efforts du Temps pour détruire ce Monument, élevé à la mémoire de ce Monarque. Parmi les attributs des Arts, le sculpteur a placé le buste de Tisus. Sur la quatrième face, Minerve, Déesse de la Sagesse et de la Paix, est accompagnée de tous les symboles caractéristiques de vertus de Henri IV. La Corne d'Abondance désigne l'établissement des Manufactures et la prospérité du commerce; le livre, l'épée et la balance, le maintien des loix; le lion, la force et la générosité; le miroir et le serpent, la prudence; le coq, son activité; les palmes et les lauriers, l'heureux succès de ses armes.

229 Esquisse de S. Vincent.

Le modèle vient d'être placé dans l'Église Royale de Saint-Germain-l'Auxerrois.

MOUCHY, *adjoint à professeur.*

L'artiste vient de faire poser tout récemment un

Digitized by Google

[1783]

modèle en plâtre, de 6 pieds de proportion, représentant S. Germain l'Auxerrois dans l'Église paroissiale et royale de ce nom.

Un autre modèle d'une figure de S. Jean Baptiste en plâtre, vient d'être placée dans l'Église de la Chapelle, chemin de S.-Denys.

JULIEN, *adjoint à professeur.*

234 La Fontaine.

La Fontaine travailloit partout où il se trouvoit.

Un jour la Duchesse de Bouillon allant à Versailles, le vit le matin rêvant sous un arbre du Cours, et l'y retrouva le même soir, au même endroit, et dans la même attitude; l'artiste a cru devoir saisir ce moment.

Modèle en plâtre de 6 pieds de proportion; cette figure doit être exécutée en marbre pour le Roi.

LE COMTE, *académicien.*

238 La Reine, portant le portrait du Roi en médaillon, buste de grandeur naturelle.

Ce buste appartient à M. l'abbé de Vermont, Lecteur de la Reine.

239 M. D'Aubenton, de l'Académie Royale des Sciences. Buste en marbre imitant la terre cuite.

HOUDON, *académicien.*

Bustes en marbre.

243 De M^me^ de Sérilly.

244 De M^lle^ Robert, fille de M. Robert, peintre du Roi.

245 De M. Louis, Chirurgien.

247 Le buste de La Fontaine.

Le modèle a été fait en 1781 pour M. le Président Aubry.

251 M. de la Rive, de la Comédie Française, dans le rôle de Brutus.

Une fontaine composée de deux figures de grandeur naturelle, l'une en marbre blanc, et l'autre imitant une négresse, exécutées et placées dans le jardin de Monseigneur le Duc de Chartres, à Monceaux, près de Paris.

Digitized by Google

[1783]

Boizot, *académicien.*

254 Buste de M. Vernet, Peintre du roi, en bronze.

255 Buste de Racine, en plâtre.

L'Artiste doit l'exécuter en marbre pour le substituer à celui qu'il a déjà posé dans le Foyer de la Comédie Françoise et qui se trouve trop petit pour la place.

Monnot, *académicien, premier Sculpteur de Mgr Comte d'Artois.*

259 Monseigneur le Duc d'Angoulême.

260 M. le Comte de Ségur.

261 M^me^ la Comtesse de Ségur.

Ces bustes sont en marbre.

262 Le révérend Père Élisée.

Buste en plâtre.

Clodion-Michel, *agréé.*

265 Montesquieu.

Statue en marbre de 6 pieds de proportion exécutée pour le Roi.

Roland, *agréé.*

Médaillons.

268 M. Le Noir, Conseiller d'État, Lieutenant de Police.

269 Philibert de Lorme, Architecte de Henri II, Inventeur du procédé de la couverture dont on vient de faire usage à la nouvelle Halle.

Ces deux médaillons doivent être placés dans la Halle aux Bleds.

Moitte, *agréé.*

273 M^me^ Rousseau, Épouse de M. Rousseau, Architecte, ancien pensionnaire du Roi.

Gravures.

Du Vivier, *académicien, Graveur Général des Monnoies de France et des Médailles du Roi.*

280 N° 1 Médaille de dix-huit lignes pour l'Histoire du Roi, sur la naissance de Monseigneur le Dauphin.

N° 2 Médaille de vingt-sept lignes pour les six Corps à la même occasion.

Digitized by Google

[1783]

N° 3 Médailles de trente deux et vingt deux lignes ordonnée par la Ville de Paris, pour la réception de leurs Majestés à l'Hôtel de Ville.

N° 4 Nouvelle médaille pour la Caisse d'Escompte.

N° 6 Jetton de la Faculté de Médecine. M. Pourfour du Petit, Doyen.

CATHELIN, *académicien.*

282 Portrait en médaillon de M. Le Bas.
D'après M. Cochin.

284 Portrait en petit de Charles Rollin.
D'après C. Coypel.

MIGER, *académicien.*

286 Le portrait de Louis-Michel Vanloo.
D'après le tableau peint par lui-même, où il s'est représenté en travaillant au portrait de son père, Jean-Baptiste Vanloo.

287 Le portrait de Voltaire.
Le dessin est de M. Vincent, d'après le buste de M. Houdon.

290 Dessin
Portrait de M. l'Évesque, Auteur d'une Histoire de de Russie.

SAINT-AUBIN (DE), *agreé.*

296 Gravure.
Le portrait de M. Perronnet, Chevalier de l'Ordre du Roi, premier Ingénieur des Ponts et Chaussées, d'après M. Cochin.

297 Portrait de M. de la Motte-Piquet, Chef d'escadre.

298 Portrait de M. Pigalle, Chevalier de l'Ordre du Roi.
D'après M. Cochin.

299 Portrait de M. Luignet.
D'après M. Greuze.

300 Portrait de M. Pelerin, savant antiquaire.

MOREAU, le jeune, *agréé, Graveur et Dessinateur du Cabinet du Roi.*

306 Quatre dessins des Fêtes de la Ville, à l'occasion de la naissance de Monseigneur le Dauphin.

Digitized by Google

[1783]

Le premier, l'arrivée de la Reine à l'Hôtel de Ville.
Le second, le feu d'artifice.
Ces deux dessins ont 27 pouces de long sur 17 de haut.
La troisième, le Repas donné par la Ville à leurs Majestés.
Le quatrième, le Bal masqué.

307 Dessin allégorique pour la convalescence de Madame, Comtesse d'Artois.
14 pouces de long sur 10 de haut.

312 Portrait de M^me^ la Ferté.

HENRIQUEZ, *Graveur de S. M. I. de toutes les Russies et de l'Académie de Saint-Pétersbourg.*

313 Honneurs rendus au Connétable du Guesclin.
D'après le tableau de M. Brenet.

314 Portrait de S. A. S. M^me^ la Duchesse de Chartres.
D'après M. Duplessis.

VERTMULLER, *agréé, peintre.*

320 M. de Gentil, Capitaine à la suite des Dragons.

XXXIII^e^ LIVRET

Exposition dans le Salon du Louvre — 25 août 1785.

Peintures.

MENAGEOT, *adjoint à professeur.*

21 Esquisse d'un tableau pour la Ville au sujet de la Paix de 1783.
La Ville de Paris témoigne sa joie, en voyant la France, l'Angleterre et l'Amérique, se réunir en se donnant la main sur l'autel de la Paix. Le fond du tableau représente le Temple de l'Immortalité, au milieu duquel est placée la statue du Roi.
Le péristile est orné des portraits de M. le Comte de Vergennes, et du Docteur Francklin.
Entre le groupe allégorique et celui du Corps de la Ville, on voit le Génie de la Liberté, et celui de l'Histoire,

Digitized by Google

[1785]

qui écrit dans les fastes de la la France l'époque où le Commerce et les Mers sont devenus libres : sur le devant le Génie de la Paix brûle les instrumens de guerre.

ROSLIN, *chevalier de l'Ordre de Vasa, de l'Académie Royale de Stockolm, conseiller.*

30 Portrait de M. le Comte d'Afry, Chevalier des Ordres du Roy, Colonel des Gardes Suisses, etc. Honoraire des Académies Royales de Peinture et d'Architecture.

31 Portrait de feu M. de Nicolaï, ancien premier Président de la Chambre des Comptes.

Ces 2 portraits ont 5 pieds et demi de haut, sur 4 pieds et demi de large.

MACHY (DE), *conseiller.*

35 Vue de la Place de Louis XV et des Tuileries à l'instant du départ du ballon de MM. Charles et Robert, prise au bas de la terrasse de l'Hôtel de Condé.

Ce tableau, de 4 pieds 1 pouce de long sur 2 pieds 1 pouce et demi de haut, appartient à M. Girardot de Marigny.

36 Illumination de la Place Louis XV au moment du feu d'artifice qu'a donné M. le Comte d'Aranda à l'occasion de la naissance de Mgr le Duc de Normandie.

De 2 pieds 1 pouces de long sur 15 pouces de haut.

38 Vue d'une partie de la maison de M. le Prince de Montbarey, au bas de l'Arsenal; on voit l'Hôpital et le Jardin du Roi.

Un pied 11 pouces de large sur 15 pouces de haut.

39 Autre petit tableau, représentant le voyage de MM. Charles et Robert. Le point de vue est pris du côté des Tuileries, à gauche du Pont tournant.

Un pied 7 pouces de long, sur 1 pied de haut.

40 Autre tableau représentant la Colonnade de la Place Louis XV et la maison de M. de la Reynière; cette vue est ornée du ballon de M. Robert.

De même grandeur que le précédent.

41 Démolition de l'ancienne Porte du Palais, avec la nouvelle façade.

Digitized by Google

[1785]

Ce tableau, de 2 pieds 3 pouces de long sur 1 pied et demi de haut, appartient à M. le Comte de Tavannes.

42 Vue de l'escalier du Palais en face de Saint-Barthélemy.

13 pouces de haut, sur 8 pouces de large.

DUPLESSIS, *conseiller.*

43 Portrait de M. Vien, Peintre du Roi, et Chevalier de son Ordre.

5 pieds de haut, sur 4 de large.

44 Portrait de M. de Lassonne, conseiller d'État, premier médecin du Roi et de la Reine.

3 pieds 3 pouces de haut, sur 2 pieds 8 pouces de large.

45 Portrait de M. de Chabanon, de l'Académie Françoise.

De même grandeur que le précédent.

VALLAYER-COSTER, *académicien.*

56 Portrait en pied de M^lle^ de Coigny, cueillant des fleurs dans son jardin.

De 5 pieds et demi de haut sur 4 pieds 5 pouces de large.

58 Portrait de M^me^ de Sainte-Huberty sous l'habit de Didon.

5 pieds et demi de haut sur 4 pieds 5 pouces de large.

BERTHELLEMY, *académicien.*

Nota : l'Auteur a exécuté un grand tableau qui n'a pu être transporté au Salon, et qui est placé dans l'Église du Séminaire du Saint-Esprit, rue des Postes, près l'Estrapade.

Ce morceau, de 14 pieds de haut sur 8 de large, représente l'établissement de la religion chez les sauvages. Un missionnaire semble leur parler du Mystère de la Sainte Trinité, dont la gloire renverse l'Idolatrie.

VINCENT, *académicien, de l'Académie des Arts et des Sciences de Dijon.*

69 Sully ayant reçu plusieurs blessures à la bataille d'Ivry se retiroit le lendemain à Rosny, porté dans une espèce de litière, faite à la hâte, de branches d'arbres, précédé de son Écuyer et de ses pages, suivi des prisonniers qu'il avoit faits, et de sa compagnie de gen-

Digitized by Google

[1785]

darmes; sa marche avoit l'air d'un petit triomphe. Le Roi, qui étoit à la chasse, l'ayant rencontré, parut se réjouir de ce spectacle, s'approcha du brancard, lui donna tous les témoignages de sensibilité, qu'un ami peut donner à son ami, et lui dit en s'éloignant : « Adieu, mon ami, portez-vous bien, et soyez sûr que vous avez un très bon maître. »

8 pieds 9 pouces de haut sur 5 pieds 11 pouces de large.

SAUVAGE, *académicien*.

Nota : l'Auteur a exécuté au Château de Bellevue, dans le grand Salon de Mesdames de France, des bas-reliefs dans la courbe du plafond.

LE BRUN (M^me^), *académicienne*.

85 Monseigneur le Dauphin et Madame, Fille du Roi, tenant un nid d'oiseaux dans un jardin.
3 pieds 6 pouces sur 2 pieds 11 pouces.

87 Portraits.
M. de Calonne, Ministre d'État, et Contrôleur Général des Finances.
4 pieds 10 pouces de haut sur 3 pieds 10 pouces de large.

88 M^me^ la Comtesse de Ségur.
2 pieds 10 pouces de haut sur 2 pieds 2 pouces.

89 M^me^ la Baronne de Crussol.
3 pieds 10 pouces de haut sur 2 pieds 4 pouces de large.

90 M^me^ la Comtesse de Clermont-Tonnerre.
3 pieds 2 pouces de haut sur 2 pieds 4 pouces de large.

91 M^me^ la Comtesse de Grammont Caderousse.

92 M^me^ la Comtesse de Chatenois.
Ovale de 1 pied 9 pouces de haut sur 1 pied 1/2.

93 M. Grétry.
Ovale de 1 pied 11 pouces de haut, sur 2 pieds 5 pouces de large.

GUIARD (M^me^) *académiienne*.

96 M^me^ Dupin de S^t^-Julien.
Pastel.

97 M^me^ la Comtesse de Clermont-Tonnerre.

Digitized by Google

[1785]

98 M. Amédée Wanloo, Peintre du Roi, professeur de son Académie.

Ce tableau, de 4 pieds de haut sur 3 de large, est un des morceaux de réception de l'Auteur.

99 M. Vernet, Peintre du Roi, Conseiller de son Académie.

Ce tableau appartient à M. Cochin.

100 M. Cochin, Graveur du Roi, Chevalier de son Ordre, Conseiller et Secrétaire de l'Académie.

Ce tableau appartient à M. Vernet.

WERTMULLER, *académicien, premier peintre en survivance de S. M. le Roi de Suède.*

119 La Reine, Monseigneur le Dauphin et Madame, fille du Roi, se promenant dans le jardin anglois du petit Trianon.

Portraits.

122 M. Bachelier, peintre du Roi, professeur de son Académie.

Ces deux portraits sont les morceaux de réception de l'Auteur.

ROBIN (censeur Royal), *agréé.*

141 Portrait de M. Roussellet, abbé de Sainte-Geneviève et Supérieur Général de la Congrégation de France.

142 M. Dupré de Saint-Maur, Conseiller d'État.

BARDIN, *agréé.*

149 Esquisse peinte, une Vierge, pour la Chartreuse de Paris.

VESTIER, *agréé.*

186 Portrait en pied de M^lle^ Vestier, peignant le portrait de son père.

De 6 pieds 3 pouces de haut sur 4 pieds 10 pouces de large.

187 Le fils de l'Auteur, traçant des lignes d'architecture.

3 pieds 7 pouces de haut sur 3 pieds de large.

WAILLY (DE), *académicien.*

197 Modèle d'un escalier à trois rampes, dont la première est soutenue avec la plus grande solidité par la seule

Digitized by Google

coupe des marches, sans le secours d'aucun mur ni d'aucune voûte.

Sous cette première rampe est pratiquée une descente de cave.

Les deux autres sont de même soutenues par leur coupe et par le mur de cage qui n'a que six pouces d'épaisseur.

Ce nouveau moyen réunit à l'avantage de la plus grande solidité, l'économie de la pierre, de la main-d'œuvre et peut être exécuté dans une plus petite cage, en la faisant paroître plus grande. L'Auteur en a déjà fait exécuter deux de ce genre, l'un au Château des Ormes, en Touraine, et l'autre dans la maison de Voltaire, rue de Richelieu.

Sculptures.

PAJOU, *de l'Académie des Inscriptions, de celles de Bologne, Rome et Toulouse, professeur.*

198 Blaise Pascal.
Marbre pour le Roi.

198 (bis) Le père de M^me^ Guiard, acad.

199 (bis) M^me^ Lebrun, académicienne.

CAFFIERI, *professeur.*

200 Thomas Corneille.
Buste en marbre pour le foyer du Théâtre-François.

201 Nicolas Boileau.
Buste en terre cuite.

BRIDAN, *professeur.*

203 Le Maréchal de Vauban.
Figure en marbre, ordonnée par le Roi.

GOIS, *professeur, de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen.*

210 Mathieu Molé, premier Président, Garde des Sceaux.
Ce modèle en plâtre, de 6 pieds de proportion, doit être exécuté en marbre pour le Roi.

211 Portrait de M. de Calonne.
Modèle en plâtre.

Digitized by Google

[1785]

Nota : La Puissance Royale tenant le Livre des Loix, cette figure, de 6 pieds et demi de proportion, est placée dans l'escalier de la Cour des Aides, au Palais.

MOUCHY, *professeur*.

216 Esquisse d'un monument destiné à être placé sur un pont triomphal, vis-à-vis la Place Louis XV.

Le Roi s'appuye sur la Paix pour donner l'abondance à la France, qui témoigne la reconnaissance par l'attitude la plus respectueuse.

La Paix seroit représentée par la figure de la Reine. Derrière sont les attributs du Commerce et de l'Agriculture.

BERUER, *adjoint à professeur*.

219 Projet d'un cénotaphe, annoncé dans le Journal de Paris, le 20 Septembre 1784, par M. l'Abbé Beaudeau, pour être érigé par une Société de Patriotes, en l'honneur des Officiers péris dans la guerre de l'Amérique.

Description.

L'Amour de la Patrie découvre le Monument de leur gloire, où sans lui, il semble qu'elle auroit été longtemps cachée; en même temps, il montre que ces braves Officiers sont morts pour la liberté de l'Amérique, qui, pleine de reconnaissance, et tenant l'emblême de la Liberté, leur accorde des couronnes et l'ordre de Cincinnatus, qu'elle attache à une colonne rostrale, qui désigne une guerre maritime.

Ce monument seroit place dans Notre-Dame, au pilier où étoit S. Christophe.

220 Portrait de M. de Machy, peintre du Roi, Conseiller de son Académie.

JULIEN, *adjoint à professeur*.

222 Jean La Fontaine.

Figure exécutée en marbre pour le Roi.

HOUDON, *de l'Académie de Toulouse, académicien*.

Bustes en marbre.

225 M. le Noir, Conseiller d'État, Bibliothécaire du Roi, etc...

Digitized by Google

[1785]

226 M. de Biré.

227 M. de la Rive, dans le rôle de Brutus.

Bustes en plâtre.

229 Le Prince Henri.

230 M. le Pelletier de Morfontaine, Prévôt des Marchands.

BOIZOT, *académicien.*

232 Le Roi.

Buste en Marbre pour le Département des Affaires Etrangères.

233 Racine.

Modèle en plâtre, de 6 pieds de proportion, pour être exécuté en marbre pour le Roi.

MONOT, *académicien.*

Bustes :

239 M. le Vicomte de Ségur.

240 M^me^ la Marquise de Thiboutoet.

241 M. le Bailly de Suffren, Vice-Amiral, Chevalier des Ordres, etc...

FAUCOU, *académicien.*

247 Pujet, petite statue en plâtre, la tête est d'après son portrait peint par lui-même.

ROLLAND, *agréé.*

249 Le grand Condé.

Modèle en plâtre, de 6 pieds de proportion, et devant être exécuté en marbre pour le Roi.

SEINE (DE), *agréé.*

Bustes Portraits.

258 M. le Marquis de Néelle, premier Écuyer de Madame.

M^lle^ de Néelle.

260 M. Pajou, Sculpteur du Roi, professeur de son Académie.

Gravures.

MULLER, *académicien.*

262 Louis XVI.

Dessin d'après le tableau de M. Duplessis.

Estampes.

Digitized by Google

[1785]

263 Portrait de Mme le Brun, académicienne.
D'après le tableau peint par elle-même.

DUVIVIER, *Graveur général des Monnoies et des Médailles du Roi, académicien*

270 Médaille sur la naissance de Monseigneur le Duc de Normandie.

271 Autre représentant le Génie du Dessin, pour l'un des prix de l'Académie.

272 Plusieurs jetons, dans lesquels sont les bustes de M. Sallin, Doyen de la Faculté de médecine.

MIGER, *académicien.*

273 Portrait de M. Barathier, Marquis de Saint-Auban, Lieutenant Général des Armées du Roi, etc.
D'après un dessin de M. Choffant.

274 M. Charles, professeur de Physique.

275 M. Le Gros, pensionnaire du Roi, directeur du Concert spirituel.

276 M. Pérignon, de l'Académie Royale de Musique.
D'après M. Cochin.

STRANGE, *agréé.*

279 M. Necker, ancien Directeur Général des Finances.
D'après M. Duplessis.

280 M. de Fénelon, Archevêque de Cambrai.
D'après Vivien.

MOREAU (le jeune), *agréé, de l'Académie de Rouen, Graveur et Dessinateur du Cabinet du Roi, Conseiller de la Cour et Dessinateur du Prince Royal de Prusse.*
Portraits, Dessins.

303 M. Renou, Adjoint à Secrétaire de l'Académie.

304 M. Martini, Graveur.

305 M. Guillotin, Docteur en Médecine de la Faculté de Paris.

306 Mlle le Prince.

307 Mlle Saugrain, Graveur.

308 Mlle de Corancès.

KLAUBER, *agréé.*

322 Portrait de M. Carle Vanloo.

Digitized by Google

XXXIV^e LIVRET

Exposition dans le Salon du Louvre le 25 août 1787.

Peintures.

LA GRENÉE (DE), (jeune), *professeur.*

15 Jésus enfant prie pendant la nuit dans un lieu solitaire.

Ce tableau de 8 pieds et demi de haut, sur 5 et demi de large, appartient à MM. de l'Oratoire.

SUVÉE, *honoraire de l'Académie Impériale de Bruges, adjoint à professeur.*

16 L'Amiral de Coligny en impose à ses assassins. C'est le moment où il leur dit :

Frappez, ne craignez rien, Coligny vous l'ordonne.
Ma vie est peu de chose et je vous l'abandonne ;
J'eusse mieux aimé la perdre en combattant pour vous.
Ces tigres, à ces mots, tombent à ses genoux :
L'un, saisi d'épouvante, abandonne ses armes,
L'autre embrasse ses pieds, qu'il trempe de ses larmes,
Et de ses assassins, ce grand homme entouré
Sembloit un Roi puissant par son peuple adoré.

Ce tableau de 10 pieds sur 8, pour le Roi.

VINCENT, *de l'Académie des Arts et Sciences de Dijon, adjoint à professeur.*

23 Henri IV et Sully.

Ce tableau, de 6 pieds de large sur 8 de haut, appartient à M. le Comte d'Orsey.

Nota : M. Vincent avait déjà exposé en 1785, sous le n° 69, ce tableau, mais de la dimension de 8 pieds 9 pouces de haut et 5 pieds 11 pouces de large.

MACHY (DE), *professeur de perspective.*

25 Vue de la démolition de l'Église des Saints Innocens, prise de la rue Saint-Denys.

2 pieds 5 pouces de large sur 1 pied et demi de haut.

26 Autre vue intérieure de la même Église, éclairée par la lumière d'un feu.

1 pied 8 pouces de haut sur 1 pied 3 pouces de large.

Digitized by Google

[1787]

27 Autre vue du même Édifice.
1 pied 11 pouces et demi de long sur 1 pied 9 pouces de haut.

ROSLIN, *chevalier de l'Ordre de Vasa, de l'Académie Royale de Stockolm, conseiller.*

40 Portrait de feu le maréchal de Nicolaï.
41 Portrait de feu M. de Nicolaï, Évêque de Verdun.
42 Portrait de M. de Nicolaï, premier Président du Grand conseil.
43 Portrait de M. de Crosne, Lieutenant Général de Police.

ROBERT, *l'un des Gardes du Musæum du Roi, et Dessinateur des Jardins de Sa Majesté, conseiller.*

51 L'intérieur de l'Église des SS Innocens, dans le commencement de sa destruction.
4 pieds 7 pouces de large sur 4 pieds de haut.

WEYLER, *académicien.*

Portrait en émail.
80 Feu M. de Troy, Directeur de l'Académie de France à Rome.

LE BRUN (M^me^), *académicienne.*

97 La Reine, tenant Monseigneur le Duc de Normandie sur ses genoux, accompagné de Monseigneur le Dauphin et de Madame, fille du Roi.
Ce portrait, en pied, a 8 pieds et demi de haut sur 6 pieds 8 pouces de large.
98 M^me^ la Marquise de Pezé et M^me^ la Marquise de Rouget, avec ses deux enfans.
99 M^me^ la Comtesse de Béon.
2 pieds 9 pouces de haut sur 2 pieds 2 pouces de large.
100 M. le baron d'Espagnac le fils.
101 M^lle^ de la Briche.
102 M^me^ de la Grange.
103 M^me^ du Gazon, pensionnaire du Roi, dans le rôle de Nina, au moment où elle croit entendre Germeuil.
4 pieds 6 pouces de haut, sur 3 pieds 6 pouces de large.

Digitized by Google

[1787]

104 Mme Raymond, pensionnaire du Roi.
Tableau ovale.

105 M. Caillot en chasseur.

106 Mme le Brun, tenant sa fille dans ses bras.
3 pieds 5 pouces de haut, sur 2 pieds 7 pouces de large.

107 Mlle Le Brun, tenant un miroir.

GUYARD (Mme), *premier peintre de Mesdames, académicienne.*

109 Mme Élisabeth, peinte jusqu'aux genoux, appuyée sur une table garnie de plusieurs attributs des Sciences.
Tableau de 4 pieds 8 pouces sur 3 pieds 8 pouces.

110 Mme Adélaïde.
Au bas des portraits en médaillons du feu Roi, de la feue Reine et du feu Dauphin, réunis en un bas-relief imitant le bronze, la Princesse, qui est supposée les avoir peints elle-même, vient de tracer ces mots :
Leur image est encor le charme de ma vie.

Sur un pliant est un rouleau de papier, sur lequel est tracé le plan du Couvent fondé à Versailles par la feue Reine, et dont Mme Adélaïde est Directrice.
Le lieu de la scène est une galerie ornée de bas-reliefs représentant différents traits de la vie de Louis XV; le plus apparent retrace les derniers moments du Roi, où, après avoir fait retirer les Princes, à cause du danger de la maladie, Mesdames entrent, malgré toutes les oppositions, en disant : *Nous ne sommes heureusement que des Princesses.* On y apperçoit un autre bas-relief où Louis XV montre au Dauphin son fils, le champ de bataille de Fontenoy, en disant : *Voyez ce que coûte une victoire.*

Ce portrait en pied a 8 pieds 6 pouces de haut sur 6 pieds 2 pouces de large.

111 Mme Victoire.
Étude en pastel, pour faire le pendant du portrait de Mme Adélaïde.

112 Mme la Duchesse de Narbonne.

113 Mme la Marquise de la Valette, pinçant de la harpe.

Digitized by Google

[1787]

114 Mme la Vicomtesse de Caraman.

115 M. le Vicomte de Gand et Mme la Vicomtesse de Gand, études en pastel.

VESTIER, *académicien.*

141 M. Doyen, peintre du Roi et professeur de l'Académie.

142 M. Brenet, peintre du Roi et professeur de l'Académie.

Ces deux portraits, de 5 pieds sur 4, sont les morceaux de réception de l'Auteur.

Mme Rouillé, appuyée sur un carreau de velours, faisant une lecture.

144 Mme Cromot de Fougy, couronnée de roses et vêtue en gaze.

145 Mme Vestier, ayant à ses pieds un enfant qui pince l'oreille d'un chien.

Ce portrait en pied a 6 pieds 4 pouces de haut sur 5 pieds de large.

L'ESPINASSE (DE), *chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de S.-Louis, académicien.*

155 Vue intérieure de Paris, depuis l'Hôpital général jusqu'à l'Étoile : cette vue prise d'un point très élevé, du belvédère de la maison de M. Fornille, rue des Boulangers-S.-Victor, présente un horizon très étendu ; on distingue Saint-Maur, Bercy, Vincennes, Romainville, Menil-Montant, Écouan, Saint-Denis, Montmartre, les buttes de Sanois, etc.

Les yeux se portant ensuite sur la capitale, les objets principaux qui s'y remarquent sont le Collège de Navarre, celui des Quatre Nations, le Louvre, la Sainte Chapelle, le Palais, l'Hôtel Dieu, la Halle aux bleds, Notre Dame, S. Jacques la Boucherie, la Ville, S. Jean en Grève, le Temple, les grands Jésuites, S. Paul, la Bastille, l'Arsenal, l'Isle S. Louis, l'Isle Louvier, la Rappée, le Jardin du Roi, l'Hôpital général, etc. On distingue aussi, sur les premiers plans, le jardin et la maison du célèbre Le Brun, premier peintre de Louis XIV.

L'heure du jour est entre onze heures et midi.

Digitized by Google

[1787]

Ce morceau, peint à la gouasse, et à l'aquarelle, de 4 pieds 1 pouce de large sur 2 pieds 7 pouces de haut, est le morceau de réception de l'Auteur.

156 Vue du Pont-Neuf, prise du milieu du Pont-Royal.

157 Vue du Port-au-Bled, prise de l'extrémité de l'ancien Marché aux Veaux.

158 Vue du Pont-Royal, prise du Pont-Neuf, près la statue de Henri IV.

159 Vue du Port S. Paul, prise sur le quai, vis-à-vis le bureau des Coches d'eau.

Ces quatre vues appartiennent à M. Berthaud, graveur; les deux premières sont gravées, et il grave les deux autres.

160 Vue du Palais Royal, prise du côté de la rue Neuve des Petits Champs, le Palais du Prince supposé fini.

163 Vue des jardins et de la maison de campagne de M. de La Ferté, Commissaire général de la Maison du Roi au département de la Chambre et des Menus-Plaisirs, située dans l'Isle Saint-Denys, prise de la rive droite de la Seine, le spectateur regardant vers Paris.

Nota : Dans ces vues, le spectateur est supposé à un point d'élévation très considérable.

ROBIN, *agréé, censeur royal.*

179 Portrait de M. l'abbé de Clervaux.

180 Portrait de M. le Comte de Lally-Tolendal.

MOSNIER, *agréé.*

222 M. le Baron de Breteuil, Ministre et Secrétaire d'État

223 M^me^ la Comtesse de Marguerye.

Ce portrait a 3 pieds 1 pouce de haut sur 2 pieds 5 pouces de large.

224 M. Bridan, sculpteur du Roi, et professeur de l'Académie.

4 pieds 1 pouce de haut sur 3 pieds 1 pouce de large.

Sculpture.

PAJOU, *de l'Académie des Inscriptions, de celles de Bologne, Rome et Toulouse, professeur.*

233 M. de Crosne, lieutenant général de Police.

Buste en plâtre.

Digitized by Google

[1787]

CAFFIERI, *professeur*.

235 Pocquelin de Molière.

Statue en marbre de 6 pieds de proportion, ordonnée pour le Roi.

La tête a été faite d'après un portrait peint par Pierre Mignard, son ami.

On ne peut rien ajouter au portrait de ce grand homme que Voltaire assure tenir de la femme d'un des meilleurs comédiens que nous ayons eus.

Il n'étoit ni trop gras, ni trop maigre, il avoit la taille plus grande que petite, le port noble, la jambe belle, il marchoit gravement, avoit l'air soucieux, le nez gros, la bouche grande, les lèvres épaisses, le teint brun, les sourcils noirs et forts.

A l'égard de son caractère, il étoit doux, complaisant, généreux.

La droiture de son cœur et sa franchise lui firent des amis de tout ce qu'il y avoit de plus distingué. Sa haute réputation ne fit appercevoir aucune différence entre lui et le grand Seigneur.

236 Jean-Baptiste Rousseau.

Buste en marbre. Il doit être placé dans le foyer du Théâtre François. La tête a été exécutée d'après le portrait peint, en 1738, par M. Aved, peintre du Roi.

BRIDAN, *professeur*.

237 Bayard.

Modèle en plâtre pour être exécuté en marbre pour le Roi.

Bayard parlant à son épée, après avoir eu l'honneur d'armer son Roi chevalier.

Après une bataille, François Ier voulut recevoir l'ordre de Chevalier de la main de Bayard. Après la cérémonie, Bayard prit son épée, lui fit un discours, et lui promit de l'employer toujours dignement pour son Roi et la baissa.

238 M. le Marquis Dupleix, commandeur de l'Ordre Royal et Militaire de Saint Louis, ancien Commandant général des établissements françois dans l'Inde, et

Digitized by Google

[1787]

Gouverneur pour le Roi des Villes et Forts de Pondichéry.

239 M. le Cardinal de Luynes.
Modèle en plâtre, pour être exécuté en marbre.

MOUCHY, *professeur.*

240 Le Maréchal de Luxembourg.
Modèle en plâtre, qui doit être exécuté en marbre pour le Roi.

BERNER, *professeur.*

242 M. Hue, peintre du Roi.
Buste en terre cuite.

LE COMTE, *adjoint à professeur.*

247 M. Rollin.
Statue en plâtre de 6 pieds de proportion, qui doit être exécutée en marbre pour le Roi.
M. Rollin, ancien recteur de l'Université, professeur d'éloquence au Collège Royal, de l'Académie des Belles-Lettres, en habit de Recteur, tient le Traité des Études, et dans l'action de parler à la jeunesse il semble étendre sur elle une main bienfaisante.

BOIZOT, *adjoint à professeur.*

249 Racine.
Statue en marbre de 6 pieds de proportion pour le Roi.

250 M^me^ Cromot de Fougy, en présence de l'Hymen.
Buste en marbre.

HOUDON, *académicien, membre de l'Académie de Toulouse.*

Bustes en marbre.

252 Le Roi.
254 M. le Bailli de Suffren.
355 M. le Marquis de Bouillé.
261 M. Paris du Verney.
Buste en marbre pour l'Administration de l'École Royale militaire.

STOUF, *académicien.*

263 Saint Vincent de Paul, Fondateur de la Salpétrière,

Digitized by Google

[1787]

de l'Hôpital des Enfans Trouvés, des Filles de la Charité, etc.

Statue en plâtre de 6 pieds de proportion, qui doit être exécutée en marbre pour le Roi.

En revenant de l'une de ses Missions, Saint Vincent de Paul apperçut un soldat qui mutilait un de ces enfans abandonnés, dans l'espérance d'obtenir des aumônes plus considérables, en l'offrant à la charité publique. Il l'aborda et lui dit : De loin je croyais voir un homme, et je me suis trompé. Ensuite il lui retire cette victime, et se rend dans la rue Saint Landry où l'on déposoit ces sortes d'enfans. Là, considérant le malheur de ces innocentes créatures, il forma le projet de la fondation de l'Hôpital des Enfans Trouvés, qui dut son établissement a son éloquence et à sa charité.

264 M. l'abbé Maury.
Buste en plâtre.

ROLAND, *agréé.*

265 Le grand Condé.
Figure en marbre de 6 pieds de proportion, pour le Roi.

Il est représenté dans l'action de jeter son bâton de Général dans le retranchement des ennemis de Fribourg en 1644.

266 M. le Grand, architecte.
Buste en plâtre.

SEINE (DE), *agréé.*

274 M. Salloü, ancien Doyen de la Faculté de médecine
276 Feu M. Marduel, curé de S. Roch.
278 M. Vien, peintre du Roi, et recteur de l'Académie.
Buste en plâtre.

LAISTRE (DE), *agréé.*

277 Une vierge.
Figure de 6 pieds de proportion pour la Paroisse S. Nicolas des Champs.

Digitized by Google

Gravures.

PAROIS (le Comte de), *honoraire, associé libre.*

289 Portrait de M^me^ Lebrun, imitant le lavis.

292 Portrait de la fille de M^me^ Lebrun, regardant dans un miroir.

A l'eau forte et au lavis.

CATHELIN, *académicien.*

299 Portrait de M^lle^ Déon de Beaumont.
D'après M. Ducreux.

300 Portrait de M. Grétry.
D'après M^me^ Lebrun.

KLAUBER, *académicien.*

301 Portrait de M. Allegrain, sculpteur du Roi et recteur de l'Académie.
D'après M. Duplessis.
C'est un des morceaux de réception de l'Auteur.

Peinture.

BARTHÉLEMY, *académicien.*

Reprise de Paris sur les Anglais par les troupes de Charles VII en 1436. Le connétable de Richemont accueille avec transport Michel le Tellier, et ses fidèles Bourgeois qui avoient favorisé l'entrée de ses troupes dans la Ville.
Le maréchal de l'Isle-Adam leur montre les lettres d'amnistie et de confirmation de privilèges.

XXXV^e^ LIVRET.

Exposition dans le Salon du Louvre, le 25 août 1789.

Peintures.

SUVÉE, *Honoraire de l'Académie Impériale de Bruges, Adjoint à Professeur.*

15 M^me^ de Chantal recevant de saint François de Salles l'institut de son Ordre.

Digitized by Google

[1789]

Ce tableau d'autel, pour Saint-André des Arcs, a 8 pieds de haut sur 5 de large.

ROBERT, *l'un des Gardes du Muséum du Roi et Dessinateur des Jardins de Sa Majesté, Conseiller.*

32 Tableau représentant une partie des principaux édifices de Paris.

De 6 pieds de large, sur 4 et demi de haut.

36 Deux esquisses faites d'après nature : l'une est une vue prise sur la rivière, sous l'une des arches du Pont Royal, dans les temps de la grande gelée de l'hiver dernier; l'autre représente la Bastille dans les premiers jours de sa démolition.

Elles ont 4 pieds de long sur 3 de haut.

WAILLY (DE), *Architecte du Roi, académicien.*

54 Deux dessins d'une chaire pour l'Église de Saint-Sulpice, dont l'un est exécuté, et appartient à M. le Duc d'Aiguillon.

55 Deux dessins du Théâtre François, avec les augmentations dont il est susceptible, sans dénaturer ce qui existe.

56 Deux plans de Paris; sur l'un sont tracées les anciennes et nouvelles clôtures; sur l'autre sont indiqués et lavés en rouge des projets d'utilité et d'embellissement pour cette Capitale.

57 Trois dessins, qui sont les trois divisions du projet énoncé ci-dessus, représentant, en vue d'oiseau, les détails des diverses parties du projet général.

58 Vue perspective de la Place Louis XV, telle qu'elle a été projetée par l'Auteur, et mise sous les yeux de l'Académie des Sciences en 1786.

Ce dessin appartient à M. Bailly, Maire de la Ville de Paris.

59 Plusieurs dessins sous le même numéro, dépendant du projet général des établissements utiles et embellissements de Paris.

CALLET, *académicien.*

63 Portrait du Roi.

64 Portrait de Monsieur, Frère du roi.

Digitized by Google

[1789]

LEBRUN M^me^, *académicienne.*

77 S. A. S. M^me^ la Duchesse d'Orléans.
Hauteur 3 pieds et demi, largeur 2 pieds 7 pouces.

81 L'Épouse de M. Rousseau, Architecte du Roi, avec sa fille.
3 pieds 9 pouces de haut, sur 2 pieds 10 pouces de large.

82 M. Robert, Peintre du Roi, Conseiller de l'Académie.
Hauteur 3 pieds 4 pouces, largeur 2 pieds 7 pouces.

83 M^lle^ Brognard, fille de M. Brognard, Architecte du Roi.
Hauteur 1 pied 9 pouces, largeur 1 pied 5 pouces.

GUYARD (M^me^), *académicienne.*

85 Portrait de M^me^ Victoire, montrant une statue de l'Amitié sur le piédestal de laquelle on lit cette inscription :

Précieuse aux Humains et chère aux Immortels,
J'ai seule, auprès du Trône, un temple et des autels.

Près du piédestal est un vase orné d'un bas-relief, représentant un sacrifice à l'Amitié, et dans le vase deux lys qui croissent ensemble.
8 pieds 6pouces de haut sur 6 pieds 2 pouces de large.

86 Portrait de feue M^me^ Louise-Élisabeth de France, Infante d'Espagne, Duchesse de Parme, avec son fils âgé de 2 ans.

REGNAULT, *académicien.*

91 Le Déluge.

LE BARBIER, *de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, Académicien.*

99 Henri, dit Dubois, Soldat aux Gardes Françaises qui est entré le premier à la Bastille.

VESTIER, *académicien.*

105 Portrait de Jean Theurel, Doyen des Vétérans pensionnés du Roi au Régiment de Touraine, né le 8 septembre 1698, à Orrain, en Bourgogne ; il a monté trois gardes audit Régiment, sous Louis XIV, au

Digitized by Google

[1789]

siège de Kell; à la tranchée, il reçut une balle qui lui traversa le corps; à la bataille de Mindenil eut dix-sept coups de sabre, dont sept sont marqués sur la tête.

4 pieds 6 pouces de haut sur 3 pieds 6 pouces de large.

111 Jean-Henri Masers, Chevalier de la Tude, Ingénieur retenu, pendant 35 ans, dans les prisons d'État, dont il s'est échappé plusieurs fois, et entre autres de la Bastille, avec deux échelles, l'une de bois, et l'autre de corde, toutes deux faites par lui et son compagnon, sans le secours de personne que de leur industrie; ils y ont employé leur bois de chauffage et leur linge qu'ils ont filé.

4 pieds sur 3.

L'Espinasse (de), *Chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de S. Louis, académicien.*

114 Halle aux Bleds.

Vue prise à la distance de 28 toises, sur le prolongement du milieu de la rue de Vannes, vers le carrefour de celle des Deux-Pins.

L'œil du spectateur est placé à la hauteur de 30 pieds, à l'heure du jour entre midi et une heure.

Pour faire voir ce monument en entier, on suppose la suppression des maisons de droite et de gauche de la rue de Vannes; savoir, à droite, jusqu'au n° 15 et à gauche jusqu'à la rue de Varenne; on a seulement indiqué par le terrain que les maisons supprimées occuperoient la continuité de l'enceinte circulaire qui enveloppe de toutes parts ce monument.

Sans cette supposition, le développement étoit impossible.

Ce morceau, peint à la gouasse et à l'aquarelle, a 31 pouces de large sur 23 de haut.

Mosnier, *académicien.*

123 Portrait de M. de La Grenée l'aîné, ancien Directeur de l'Académie de France à Rome.

Ce tableau, de 3 pieds de large sur 4 de haut, est un des morceaux de réception de l'Auteur.

Digitized by Google

[1789]

124 Portrait de M. Bailly, l'un des quarante de l'Académie Française, de celle des Belles-Lettres et des Sciences, et Maire de la Ville de Paris, ordonné pour la Ville de Bordeaux.
3 pieds de large sur 4 de haut.

DUMONT, *académicien.*

131 Portrait du Roi en miniature.
132 Portrait de M. le Comte de Montmorin, Ministre d'État.
134 Portrait de feu M. Pierre, Premier Peintre du Roi.
C'est le morceau de réception de l'Auteur.
135 Portrait de M. Vien, Premier Peintre du Roi, et Directeur de l'Académie.
136 Portraits de M^me^ Drouais et de son fils, sous le même numéro.

ROBIN, *agréé de l'Institut de Bologne.*

157 Portrait de M. le Comte de Lally Tollendal

LA FONTAINE (DE), *agréé.*

198 Intérieur de la Cathédrale de Paris, vu du milieu de la nef, éclairé par un coup de soleil.
Hauteur : 3 pieds 2 pouces, sur 3 pieds 9 pouces de largeur.
200 L'Église de S. Roch, vue du milieu, éclairée par un coup de soleil; on voit célébrer un mariage dans le chœur.
Ce tableau, de 2 pieds 7 pouces de haut sur 3 pieds 2 pouces de large, appartient à M. Hamond.
201 Vue de l'intérieur de Notre Dame de Paris, prise des bas-côtés.
2 pieds 7 pouces de haut sur 3 pieds 2 pouces de large.

Sculptures.

PAJOU, *Trésorier de l'Académie et Professeur.*

207 Portrait de M^me^ de Wailly.
Buste en marbre.

Digitized by Google

1789]

208 Portrait de feu M. Le Moyne, Sculpteur du Roi, ancien Directeur et Recteur de l'Académie.
Buste en marbre.

209 Portrait de M. Robert, Peintre du Roi et Conseiller de l'Académie.
Buste en terre cuite.

CAFFIERI, *professeur.*

212 De Belloy, Citoyen de Calais.
Buste en marbre, destiné à être placé dans le foyer de la Comédie Françoise.

216 M. Pingré, Chanoine régulier, Astronome-Géographe du Roi, Chancelier de l'Université et de sa Congrégation, de l'Académie des Sciences, et Bibliothécaire de S. Geneviève.
Ce buste a été donné par l'Auteur à cette Bibliothèque.

215 Fabri, seigneur de Peiresc, Conseiller du Parlement d'Aix, mort en 1637, âgé de 57 ans.
Buste en terre cuite, pour l'Académie Royale des Belles Lettres.

217 De Marivaux.
Buste en terre cuite, destiné à être placé dans le foyer de la Comédie Italienne.

BRIDAN, *professeur.*

219 M. le Cardinal de Luynes.
Buste en marbre.

GOIS, *professeur.*

220 Mathieu Molé, Premier Président et Garde des Sceaux.
Statue en marbre pour le Roi, de 6 pieds de proportion.
Cette figure n'a pu être totalement terminée pour plusieurs circonstances et particulièrement par la rigueur du dernier hiver.

222 M. Rey, maître de la musique de la chambre du Roi.
Buste en plâtre.

MOUCHY, *professeur.*

224 Montausier.

Digitized by Google

[1789]

Figure en marbre, pour le Roi, de 6 pieds de proportion.

BERRUER, *professeur.*

Nota : On voit sur la porte principale de l'Église de S. Barthélemi un groupe exécuté dans la proportion de 8 à 9 pieds représentant la Foi et la Charité.

JULIEN, *adjoint à professeur.*

228 Poussin.

Figure de 6 pieds pour le Roi.

L'auteur suppose ce célèbre peintre sortant de son lit pour tracer une composition qu'il a méditée pendant toute la nuit.

LE COMTE, *adjoint à professeur.*

231 Rollin.

Figure en marbre pour le Roi, de 6 pieds de proportion.

232 Feue M^me^ Sorbet.

Buste en marbre.

233 Feu M. l'abbé de Randon-Villiers, de l'Académie Françoise.

BOIZOT, *adjoint à professeur.*

236 M. Necker, Directeur Général des Finances.

Buste en plâtre, fait de mémoire depuis le retour de ce Ministre à Paris, le trente juillet de cette année.

HOUDON, *académicien.*

242 M. le Chevalier Boufflers.

243 M. le Président du Paty.

244 M^lle^ Olivier, pensionnaire du Roi.

Bustes en plâtre.

247 J.-J. Rousseau.

248 Buffon.

249 Diderot.

Têtes en marbre de petite proportion.

MONOT, *académicien.*

250 Feu M. Hardouin, avocat.

Buste en marbre.

Digitized by Google

[1789]

ROLAND, *agréé*.

Bustes en terre cuite.

261 M. Suvée, peintre du Roi, adjoint à professeur.

262 M^lle la Comtesse du Tom.

263 M^lle Potain.

264 Deux enfans de M. Rousseau, Architecte, sous le même numéro.

MOITTE, *agréé*.

265 Dominique Cassini.
Figure de 6 pieds de proportion ordonnée pour le Roi.

266 M^me Moitte.
Buste en plâtre.

SEINE (DE), *agréé*.

275 M. Bailly, maire de Paris.

276 M. le Roi, architecte.

277 M. Sallin, docteur et ancien Doyen de la Faculté de Paris.
Buste en marbre.

LAISTRE, *agréé*.

280 Une étude de la tête de la Vierge qui doit être exécutée en marbre pour l'Église de S. Nicolas des Champs.

CHAUDET, *agréé*.

311 Portrait de M. Ménageot, directeur de l'Académie de France.
Buste en plâtre.

Gravures.

LE VASSEUR, *académicien*.

315 Léonard de Vinci, mourant dans les bras de François I^er.
D'après M. Ménageot.

DUVIVIER, *académicien*.

319 Cadre renfermant les objets suivans :
N° 1 Pont de Louis XVI.
N° 3 Établissement de la Manufacture Royale d'Horlogerie.

Digitized by Google

[1789]

N° 4 Buste de M. Necker.

405 Buste de M. Bailly.

CATHELIN, *académicien.*

320 Portrait de M. Louis, secrétaire perpétuel de l'Académie Royale de Chirurgie.
D'après M. Greuze.

321 Portrait de M. J.-J. Balechou, graveur.
D'après le pastel de M. Arnavon, Chanoine d'Avignon.

MOREAU, *académicien, etc.*

323 Quatre estampes pour les Fêtes de la Ville, sous le même numéro.
Dessins.

324 Ouverture des États Généraux du 5 mai 1789.

325 Constitution de l'Assemblée Nationale, du 17 juin suivant.

SAINT-AUBIN (de), *agréé.*

328 Portrait de M. Necker.
D'après M. Duplessis.
Format in-12, gravé en juillet 1789.

329 Lekain, dans le rôle d'Orosmane.
D'après M. Le Noir, Peintre du Roi.

SUPPLÉMENT.

Peintures.

VOIROT, *de l'Institut de Bologne, etc., conseiller.*

336 Portrait de M. Sue, professeur Royal en anatomie aux Écoles de Chirurgie, de la Société de Londres et d'Edimbourg, etc., professeur pour l'anatomie à l'Académie Royale de peinture.
4 pieds de haut sur 3 de large.

LE BRUN (M^me^), *académicienne.*

340 Portrait de Monseigneur le Dauphin.

Digitized by Google

[1789]

Gravures.

LAUNAY (DE), *agréé*.

349 Portrait de feu M. de Troy fils, directeur de l'Académie de France à Rome.

350 Portrait de feu M. le Clerc, professeur de perspective.

(*A suivre*)

CHRONIQUE

Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. Charles Éphrussi, décédé à Paris, le 30 septembre, à l'âge de cinquante-cinq ans. On lui doit de nombreux travaux de critique artistique, mais c'est surtout comme directeur de la *Gazette des Beaux-Arts* qu'il contribua le plus à faire connaître et apprécier les œuvres d'art, de tous les pays et de toutes les époques. Il avait assumé la lourde tâche de cette direction et il sut conserver à cette publication si justement estimée, et heureusement développer, son double caractère d'art et d'érudition.

M. l'abbé Requin, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, a récemment introduit au Conseil d'État un pourvoi tendant à l'annulation, pour excès de pouvoir, de l'arrêté par lequel le maire de Carpentras a appelé aux fonctions de conservateur de la bibliothèque de cette ville, bibliothèque classée, un titulaire ne justifiant pas des titres exigés par le décret du 1er juillet 1897. On constate avec plaisir que les « ouvriers » d'archives et de bibliothèques sont de plus en plus résolus à défendre les droits qu'ils tiennent de leur travail et que la loi leur garantit.

Le t. XIV de la *Correspondance des directeurs de l'Académie de France à Rome avec les surintendants des Bâtiments*, vient de paraître : ce volume comprend les directorats de Jean-Marie Vien (1780-1781) et de Louis-Jean-François Lagrenée (1781-1784).

Le prochain congrès de la Société française d'archéologie se tiendra cette année à Carcassonne, Narbonne et Perpignan, du 22 au 31 mai. Des excursions auront lieu : le 23 mai, à l'abbaye de Font-

Digitized by Google

froide, à Rieux et à Caunes; le 24, visite de la cité de Carcassonne; le 25, excursion à Verzeille, à Quillan et aux gorges de l'Aude; le 26, visite de la ville de Narbonne; le 27, banquet à Perpignan; le 28, visite d'Arles-sur-Tech et d'Elne; le 29, visite de la ville de Perpignan; le 30, excursion à Prades, Saint-Michel-de-Cuxa, Villefranche et Corneilla; le congrès se terminera le 31 par une excursion à l'abbaye de Saint-Martin-du-Canigou.

Voici les diverses questions proposées aux recherches des érudits qui assisteront au congrès :

1. Présenter un travail d'ensemble, par ordre de matières, sur les principaux travaux archéologiques publiés par les sociétés savantes et les particuliers dans l'Aude et les Pyrénées-Orientales au XIX^e^ siècle.

2. Indiquer le résultat des fouilles exécutées dans les cavernes, les découvertes d'antiquités préhistoriques. — Dresser la carte des monuments mégalithiques.

3. Établir la succession des peuples qui ont habité l'Aude et le Roussillon, avant la conquête romaine, par la linguistique, l'épigraphie, les monnaies. — A-t-on trouvé des traces d'occupation phénicienne? — Origine des noms de lieux monosyllabiques de la Cerdagne.

4. Établir le tracé des voies romaines de la région — *Via Domitia* et voies secondaires. — Le *Summum Pyreneum*. — Décrire l'oppidum de Tortose, entre Carcassonne et Limoux. — Enceinte romaine de Narbonne.

5. Signaler les eaux minérales anciennement exploitées et les restes de thermes romains.

6. Décrire les anciennes poteries découvertes dans le pays narbonnais et notamment les vases peints helléniques et gréco-italiques de Montlaurès. — Étudier les vases à emblèmes chrétiens semblables à ceux du musée de Narbonne.

7. Dresser un état des sépultures antiques et barbares trouvées dans la région.

8. Rechercher les objets d'art visigothique, en définir les caractères. — Quelle influence ont-ils exercée en Roussillon?

9. Citer *in-extenso* les textes relatifs aux monuments de la région et copier les marchés passés pour des œuvres d'art.

10. Étudier la part qui revient aux écoles romanes dans l'architecture religieuse de l'Hérault, de l'Aude et des Pyrénées-Orientales. — Citer des exemples de l'influence lombarde sur les églises de de la Provence, du Roussillon et de la Catalogne.

11. Quels sont les caractères de la sculpture romane dans la région pyrénéenne? — Étudier les portails roussillonnais et la persistance des anciennes formes architecturales jusqu'à l'époque moderne.

12. Indiquer les caractères des églises gothiques de l'Aude et du Roussillon, en les comparant à celles du pays toulousain. — Quelle est l'origine du plan à nef unique bordée de chapelles latérales? —

Digitized by Google

Quelles sont les influences visibles à la cathédrale et à Saint-Paul de Narbonne?

13. Étudier l'iconographie locale et les statues de la Vierge jusqu'à la fin du XVI^e siècle.

14. Comparer les châteaux du moyen âge avant et après la croisade albigeoise. — Tracer un plan de la cité de Carcassonne, en indiquant par des hachures variées les constructions des diverses époques.

15. Dégager les caractères généraux de l'architecture militaire en Roussillon jusqu'au XV^e siècle. — Signaler les tours-signaux de la frontière et du littoral. — Décrire les enceintes successives et le château royal de Perpignan.

16. Quelle a été l'influence des rois de Majorque sur le développement des arts dans le Roussillon? — Résumer les caractères de l'architecture civile locale. — Relever les maisons anciennes.

17. Étudier les inscriptions et les sculptures des musées lapidaires, les pierres tombales, les peintures murales et les verrières. — Présenter une collection photographique du mobilier artistique des églises et des fonts baptismaux.

18. Décrire les miniatures des manuscrits, les monuments figurés de l'art héraldique, les carreaux vernissés. — Faire connaître les noms des fondeurs de cloches de la région.

19. Étudier l'histoire de l'atelier monétaire de Perpignan, notamment pendant la première occupation française de 1463 à 1493. — Rechercher les documents relatifs aux méreaux (*paillofes*) du Roussillon.

20. Étudier les anciennes industries locales et les procédés de fabrication.

Avant-projet de statuts d'une association des Bibliothécaires français. — Une Association des Bibliothécaires français est en voie de formation. Le Comité d'organisation vient de distribuer une circulaire et un avant-projet de statuts pour servir de base à une constitution définitive. Nous les reproduisons ci-dessous :

MONSIEUR,

Vous n'êtes pas sans avoir constaté le peu de relations qui existent entre les bibliothécaires en France et peut-être avez-vous souffert de la situation précaire qui résulte, pour une part, de cet isolement.

Nous sommes un certain nombre qui avons cru pouvoir prendre l'initiative d'une Association, dans la pensée de faire cesser cet isolement et d'améliorer la situation des bibliothèques et des bibliothécaires. Nous avons rédigé une esquisse de programme et un avant-projet de statuts, et nous vous les envoyons pour recueillir votre avis, vos idées, vos observations critiques.

Nous pensons, en effet, que, si l'Association projetée est réalisée, elle ne sera forte qu'autant qu'elle répondra à un besoin constaté et

Digitized by Google

exprimé par le plus grand nombre possible de bibliothécaires français et de personnes intéressées à la prospérité des bibliothèques françaises.

Les brèves indications qui suivent n'ont d'autre prétention que d'exprimer à grands traits la pensée qui s'est dégagée de quelques réunions préparatoires. Si le résultat du présent referendum est favorable, nous nous proposons d'organiser, vers Pâques prochaines, la première Assemblée générale.

ESQUISSE DE PROGRAMME

Notre idée fondamentale est de tendre, par l'étude et par l'action, à faire de nos bibliothèques de véritables rouages de la vie moderne, des auxiliaires commodes de toute vie scientifique et pratique.

Nous pensons qu'il est nécessaire pour cela de préciser et de répandre de justes notions sur les bibliothèques et les bibliothécaires, sur le caractère de la profession, sur son autonomie relative, sur la diversité des besoins auxquels elle doit répondre, sur son adaptation précise et pratique à cette diversité de besoins.

Nous croyons qu'il faut donner plus d'autorité, plus de garanties à ceux qui se consacrent à cette profession et qu'il est éminemment utile que bibliothécaires et amis des bibliothèques mettent en commun leurs études et leurs efforts pour réaliser dans les bibliothèques françaises les améliorations désirables à tous les points de vue.

C'est donc un but surtout pratique que nous nous proposons et non point la création d'une société purement scientifique, qui ferait double emploi avec beaucoup d'autres. Aussi croyons-nous qu'il faudrait commencer par quelque œuvre pratique et nous vous demandons de nous signaler des travaux parmi lesquels notre Association, une fois constituée, pourra choisir son œuvre de début. A titre d'indications, voici quelques-unes des questions qui pourraient être mises à l'étude :

1° Réunions, articles, correspondances, conférences, communications insérées dans un Bulletin spécial ou dans l'une des revues bibliographiques existentes;

2° Service de renseignements pour aider à la création et à l'amélioration matérielle des bibliothèques;

3° Publication de bibliographies (par exemple la reprise du Répertoire des articles de périodiques de M. Jordell);

4° Création de concours sur les questions intéressant les bibliothèques.

Malgré notre désir d'envoyer la présente circulaire à toutes les personnes que ce projet peut intéresser, il y aura certainement des oublis; nous vous serons très obligés, Monsieur, de nous aider à les réparer en communiquant autour de vous cette lettre.

Digitized by Google

Nous vous serons très reconnaissants également de vouloir bien nous indiquer *quelle date vous préfereŗ pour la première Assemblée générale* et d'adresser votre réponse, *avant le* 1er *mars* 1906, à M. Sustrac, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, 8, place du Panthéon, ou à M. Gautier, sous-bibliothécaire à la Faculté de Droit, 34, rue Gay-Lussac, Paris.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de nos dévoués sentiments.

Adenis, bibliothécaire du Musée pédagogique; Artois (D'), conservateur à la Bibliothèque Mazarine; Bernard, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque de l'Université; Bouchot, membre de l'Institut, conservateur du Département des Estampes à la Bibliothèque Nationale; Bouteron, attaché à la Bibliothèque de l'Institut; Capet, bibliothécaire à la Bibliothèque Sainte-Geneviève; Cottin, sous-bibliothécaire à la bibliothèque de l'Arsenal; Dehérain, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque de l'Institut; Deniker, bibliothécaire du Muséum; Dorveaux, Bibliothécaire de l'École de Pharmacie;

Gautier, sous-bibliothécaire à la Faculté de Droit; Godin, bibliothécaire à la Bibliothèque Nationale, fondateur de l'*Encyclopédie nationale*; Grand, archiviste-paléographe; Hahn, bibliothécaire de la Faculté de Médecine; Hildenfinger, sous-bibliothécaire au Département des Imprimés de la Bibliothèque Nationale; Lacombe, bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque Nationale; Ledos, sous-bibliothécaire au Département des Imprimés de la Bibliothèque Nationale;

Lelong, chargé de cours à l'École des Chartes; Maire, bibliothécaire à la Bibliothèque de l'Université; Marais, conservateur à la Bibliothèque Mazarine; Marchal, conservateur du Département des Imprimés à la Bibliothèque Nationale; Martin-Saint-Léon, conservateur de la Bibliothèque du Musée social; Mazerolle, archiviste-bibliothécaire de la Monnaie; Mortet, conservateur à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, chargé de cours à l'École des Chartes;

Poete, conservateur de la Bibliothèque de la Ville de Paris; Poirée, conservateur à la Bibliothèque Sainte-Geneviève; Rastoul, stagiaire au Département des Imprimés à la Bibliothèque Nationale; Ruelle, administrateur honoraire de la Bibliothèque Sainte-Geneviève; Stein, archiviste aux Archives nationales, directeur du *Bibliographe moderne;* Sustrac, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque Sainte-Geneviève; Vicaire, bibliothécaire à la Bibliothèque Mazarine, directeur du *Bulletin du Bibliophile*; Viollet, membre de l'Institut, bibliothécaire de la Faculté de Droit, professeur à l'École des Chartes.

STATUS PROJETÉS

ARTICLE PREMIER. — Il est formé entre les membres adhérents aux présents statuts, conformément à la loi du 1er juillet 1901 (art. 5),

Digitized by Google

une Association sous le titre de : *Association des Bibliothécaires français*. Son siège social est à Paris...

ART. 2. — L'Association des bibliothécaires français a pour but de s'occuper de toutes les questions concernant les intérêts des bibliothèques et des bibliothécaires.

ART. 3. — Peut faire partie de l'Association, toute personne exerçant la profession de bibliothécaire ou s'intéressant aux bibliothèques. L'admission est prononcée par le Comité, à la majorité des voix, sur présentation de deux membres de l'Association.

ART. 4. — La cotisation annuelle, payable en une fois, est de cinq francs; le titre de membres fondateurs est accordé aux personnes payant une cotisation d'au moins vingt francs.

ART. 5. — L'Association est administrée par un Comité composé de vingt membres élus par l'Assemblée générale, à la majorité des suffrages. Le vote par correspondance est admis. Le Comité est renouvelable annuellement par quart; les membres sortants sont rééligibles.

ART. 6. — Le Comité nomme, chaque année, parmi ses membres, un bureau composé d'un président, deux vice-présidents, un secrétaire, un secrétaire-adjoint et un trésorier. Le président sortant n'est pas rééligible.

ART. 7. — Les décisions du Comité sont prises à la majorité des voix, celle du président étant prépondérante en cas de partage; la présence de six membres du Comité au moins est indispensable pour la validité des décisions.

ART. 8. — Le Comité, en dehors des séances périodiques fixées par lui, se réunit sur la convocation du président, toutes les fois que l'intérêt de l'Association l'exige. Il a pleins pouvoirs pour agir au nom de l'Association; il statue souverainement sur l'admission des associés et peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres.

ART. 9. — L'Assemblée générale est souveraine; elle se réunit une fois par an; le lieu et la date en sont fixés par le Comité. Elle procède aux élections; la gestion financière et administrative est soumise à son approbation.

Elle peut se réunir extraordinairement sur convocation du président.

ART. 10. — En dehors des Assemblées générales, l'Association est convoquée à des réunions trimestrielles consacrées spécialement à l'étude et à la discussion des questions techniques et professionnelles concernant les bibliothèques et les bibliothécaires.

ART. 11. — La dissolution de l'Association ne pourra être prononcée que par une Assemblée générale spécialement convoquée à cet effet et à la majorité de la moitié des membres associés présents ou représentés.

Digitized by Google

Société nationale des Antiquaires de France. — *Séance du 27 décembre 1905.* — M. Vauvillé termine sa communication sur les inscriptions romaines découvertes à Pommiers. — M. Héron deVillefosse lit une note de M. Lex sur une stèle avec inscription trouvée à Frolois (Côte-d'Or). Il donne communication de fragments d'inscription découvertes à Alise et qui lui ont été adressés par M. Corot. — M. Arnauldet lit une note sur deux imprimeurs du XV^e^ siècle, Nicolas Janson et Jacques Lerouge.

Séance du 7 janvier 1906. — M. le C^te^ de Loisne communique une statuette en bronze gallo-romaine, trouvée à Caucourt (Pas-de-Calais), et la photographie d'une statuette en marbre du temps de Louis XII, qui représente Adroald, abbé de Saint-Bertin de Saint-Omer. — M. Mayeux commence la lecture d'une étude sur les statues des portails du XII^e^ siècle de la province de Sens, qui sont encore intacts à la cathédrale de Chartres, au Mans, à Provins, à Saint-Loup-de-Naud.

Séance du 17 janvier — M. Adrien Blanchet communique un jeton de la Société sous le règne de Charles X. — M. Marquet de Vasselot communique une petite plaque byzantine de stéatite, acquise par le Musee du Louvre, et représentant Saint-Michel archange. — M. Pallu de Lessert présente l'estampage d'une inscription trouvée à Carthage par le P. Delattre, qui mentionne le nom du consul Pomponius Bassus. — M. Ravaisson-Mollien démontre que l'inscription du nom de Praxitèle, sur le socle d'une statue du Louvre, n'a jamais pu être séparée du groupe qui la surmonte. — M. Monceaux communique une lampe chrétienne trouvée en Tunisie, qui porte un chrisme et les lettres A. B. C. — M. le D^r^ Capitan rend compte des fouilles faites dans l'ile de Riou, en rade de Marseille, qui ont fait découvrir des couches de débris de poteries très diverses et des silex égyptiens.

Séance du 24 janvier. — M. Jules Maurice lit une notice sur M. Eug. Muntz, membre résidant. — M. le comte Durrieu fait une communication sur Michelino Besozzo, dont on vient de découvrir un tableau au Musée du Louvre. — M. Ravaisson-Mollien continue son étude sur l'inscription dite de Praxitèle, qui se trouve gravée sur la plinthe d'une statue du Louvre. — M. Michon indique les opinions de plusieurs archéologues qui ont nié ou accepté l'authenticité de cette inscription ; en 1815 on encastra la base dans un socle rectangulaire ; c'est ce qui a fait croire à sa disparition. — M. P. Monceaux communique de la part du R. P. Delattre un nouveau sceau byzantin trouvé en Afrique.

Les Directeurs-Gérants : F. Bournon et F. Mazerolle.

SAINT-DENIS. — IMPRIMERIE H. BOUILLANT, 20, RUE DE PARIS. — 16261

Digitized by Google

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Par décret en date du 3 mars 1906, M. Henri Martin, conservateur adjoint de la Bibliothèque de l'Arsenal, est nommé administrateur de cette Bibliothèque, en remplacement de M. J.-M. de Hérédia.

M. Barroux (Marius), archiviste-adjoint des Archives de la Seine, a été nommé chef du bureau des Archives de la Préfecture de la Seine (Archiviste de la Seine) par arrêté préfectoral en date du 8 mars 1906.

Par arrêté du même jour, M. Lazard (Lucien), sous-archiviste des Archives de la Seine, a été nommé sous-chef du bureau des Archives (Archiviste-adjoint).

Archives et Bibliothèques ecclésiastiques. — Le règlement d'administration publique concernant le régime de la séparation des Églises et de l'État, comprend, sous le chapitre V, les dispositions relatives aux Archives ecclésiastiques et aux Bibliothèques :

CHAPITRE V. — *Des Archives ecclésiastiques et Bibliothèques.*

ART. 20. Lorsqu'il y a lieu de procéder à l'inventaire prescrit par le dernier paragraphe de l'article 16 de la loi du 9 décembre 1905, pour les archives et bibliothèques des établissements ecclésiastiques ainsi que pour celles qui étaient détenues par les anciens titulaires ecclésiastiques à raison de leurs fonctions, un arrêté préfectoral désigne à cet effet l'archiviste départemental ou toute autre personne compétente ; l'inventaire est dressé en présence soit des représentants légaux des établissements ecclésiastiques, soit des anciens titulaires ecclésiastiques ou eux dûment appelés dans les formes prévues par l'article 2 du décret du 29 décembre 1905.

ART. 21. L'inventaire des archives porte sur :

1° Les titres et papiers visés par les lois des 7 messidor an II et 5 brumaire an V;

2° Les registres paroissiaux antérieurs à l'entrée en vigueur des dispositions législatives concernant la tenue des actes de l'état civil, et notamment ceux détenus par les anciens titulaires ecclésiastiques dans les départements de la Savoie, de la Haute-Savoie et des Alpes-Maritimes;

Digitized by Google

3° Tous autres titres ou papiers provenant de l'État, des départements ou des communes.

ART. 22. Les documents précités sont remis, suivant les cas, au préfet ou au maire pour être versés dans les dépôts publics.

Cette remise, constatée par procès-verbal, doit être effectuée par les représentants légaux des établissements ecclésiastiques au plus tard au moment de la suppression de ces établissements, et par les anciens titulaires ecclésiastiques dans les six mois qui suivront la publication du présent décret.

ART. 23. Après inventaire des bibliothèques, la reprise par l'État, les départements ou les communes des livres ou manuscrits leur appartenant a lieu suivant procès-verbal dressé d'un commun accord ou, en cas de contestation, sur le vu de la décision judiciaire intervenue.

Les autres livres et manuscrits contenus dans les bibliothèques sont transmis aux associations cultuelles, conformément aux règles applicables à l'attribution des biens des établissements ecclésiastiques.

ART. 24. Les documents, livres et manuscrits attribués à des associations cultuelles ou laissés aux anciens titulaires ecclésiastiques peuvent être classés, en vertu de la loi du 30 mars 1887 et de l'article 16 de la loi du 9 décembre 1905, dans les mêmes conditions que s'ils appartenaient à des établissements publics.

MÉLANGES ET RECHERCHES CRITIQUES

UN NEVEU EMBARRASSANT (1)

Si jamais érudit fut troublé dans le cours de ses longues et savantes recherches, ce fut assurément l'abbé Lebeuf, le jour où il dut s'occuper d'un sien neveu, capitaine de milice bourgeoise à Auxerre, que sa démence avérée avait fait enfermer à Charenton.

Edme Lebeuf (c'était le nom de ce malheureux fou) avait le délire de la persécution. Il avait écrit à Louis XV et au cardinal Fleury que l'évêque d'Auxerre et d'autres grands personnages voulaient l'assassiner, parce qu'il se proposait de communiquer

(1) Archives de la Bastille, carton 11516.

Digitized by Google

au Roi « des maximes de gouvernement » d'une rare importance pour son règne. L'archevêque de Sens, Languet de Gergy, avisé par ses soins, n'avait tenu aucun compte de ces avertissements ; et le duc de Villeroy, qu'il avait également prévenu, n'avait même pas voulu le recevoir. Aussi Edme Lebeuf réclamait-il du lieutenant de police une lettre de cachet qui le fît venir à la cour et lui permît de voir le Roi ; car « il traînait sa vie depuis plusieurs années au milieu des dangers et des poisons ».

Feydeau de Marville, le lieutenant général de police, fit prendre des renseignements sur ce soi-disant sauveur de l'État. Il apprit que son correspondant avait la tête absolument dérangée, mais, qu'appartenant à une très honnête famille, il méritait certains égards qui n'excluaient pas les précautions d'usage. En conséquence, l'aliéné fut enfermé à Charenton.

Deux mois après, l'abbé Lebeuf était en instance pour que son neveu fût définitivement interné à Bicêtre ou plutôt aux Petites Maisons. L'oncle, dont notre confrère Bournon est un des plus sagaces et des plus heureux continuateurs, jouit aujourd'hui encore d'une telle autorité dans le monde de l'archéologie, qu'il ne nous a pas paru indifférent de publier ses deux requêtes, qui reçurent d'ailleurs un favorable accueil.

PAUL D'ESTRÉE.

MONSIEUR,

Je prends la liberté de vous écrire afin de vous faire connaître les diligences que je fais pour finir l'affaire d'Edme Lebeuf, détenu à Charenton. M. le Procureur Général, informé de sa démence trop réelle et de la dissipation de son bien, a eu la bonté de nous accorder une cinquième place dont il dispose. Il a d'abord fait expédier un ordre au Sieur Honnet, économe de Bicêtre, pour le recevoir ; mais aussi, dans la lettre qui accompagne cet ordre, il me fait la grâce de me proposer les Petites-Maisons, si on les aime mieux. Je l'ai prié de vouloir bien nous accorder cette dernière faveur. Il a donc fait écrire en ce lieu pour savoir s'il y a place pour loger ledit Lebeuf, et la réponse doit venir ce soir ou demain.

En attendant, Monsieur, je vous supplie très instamment et très humblement de vouloir bien, pendant votre séjour à Versailles, m'envoyer un ordre de S. M. pour le transférer dans l'une ou l'autre de ces maisons, de crainte que, s'il ne voit rien émané de l'autorité du Roi, il ne se révolte ou ne se refuse d'aller ou d'entrer où le mènera.

Ce sera, Monsieur, pour la dernière fois que je vous importunerai à son sujet. J'aurai l'honneur de me trouver à votre audience mardi

Digitized by Google

prochain pour y recevoir vos ordres. Si même vous me conseillez d'écrire à M. de Maurepas duquel j'ai l'honneur d'être connu, je serais tout disposé à le faire. J'ai l'honneur, etc.

Paris, au collége de Cambrai, ce 23 septembre 1742.

LEBEUF, chanoine d'Auxerre, de l'Académie des Inscriptions (1).

Monsieur,

Après bien des délais qui sont cause que je ne me suis point présenté à votre audience, M. le Procureur Général me fait l'honneur de me faire savoir que j'aie à me tranquilliser sur la place qu'il destine au Sr Lebeuf, insensé, et qu'il sera décidé demain 25, ou après-demain s'il ira aux Petites Maisons au lieu de Bicêtre.

C'est ce qui fait, Monsieur, que je vous prie de bien vouloir faire expédier la décharge ordinaire et nécessaire au révérend père prieur de Charenton, pour le jour auquel son logement sera préparé aux Petites-Maisons, ou l'ordre que vous jugerez à propos pour finir cette affaire. J'ai l'honneur etc.

Paris, le 28 septembre 1742.

LEBEUF, académicien.

NOMENCLATURE DES OUVRAGES DE PEINTURE, SCULPTURE, ARCHITECTURE, GRAVURE, LITHOGRAPHIE

SE RAPPORTANT A L'HISTOIRE DE PARIS ET QUI ONT ÉTÉ EXPOSÉS AUX DIVERS SALONS DEPUIS L'ANNÉE 1673 JUSQU'A NOS JOURS

Dressée d'après les Livrets officiels

par LUCIEN GILLET.

(Suite.)

XXXVIe LIVRET

Exposition dans le Salon du Louvre, le 25 août 1791 (3e de la Liberté).

Peintures.

GUYARD (Mme), *académicienne.*

2 Portrait en pied de M. de Beaufremont.

(1) Il était, en effet, membre de l'Académie des Inscriptions depuis 1741

Digitized by Google

[1791]

Tableau de 7 pieds sur 5.

10 Portrait ovale de M. Duport, député à l'Assemblée Nationale.

GIROUST, *académicien.*

16 Portrait de M^lle^ d'Orléans, prenant une leçon de harpe. De 8 pieds 8 pouces, sur 6 pieds 9 pouces.

ROSLIN, *académicien.*

68 Son portrait par lui-même.

VESTIER, *académicien.*

69 M. Sarrette, commandant de la musique de la Garde Nationale.

PETIT.

76 Portrait du père de l'auteur.

BERNARD DAGESCY.

80 Portrait en petit de M. l'abbé Maury, député à l'Assemblée Nationale.

GUYARD (M^me^), *académicienne.*

81 Portrait en pastel de M. Talleyrand-Périgord, député à l'Assemblée Nationale.

VESTIER, *académicien.*

82 M. Goffec, lieutenant, maître de la musique de la Garde Nationale parisienne.

109 Portrait de M. Delatude.

DUMONT, *académicien.*

116 Portrait de M. Mentelle, peint au pastel.

DAVID.

132 Dessin du Serment du Jeu de Paume.

L'auteur n'a pas eu l'intention de donner la ressemblance aux membres de l'Assemblée.

On souscrit, pour la gravure de ce dessin, chez M. Gerdret, négociant, rue des Bourdonnois.

GUYARD (M^me^), *académicienne.*

135 Portrait de M. d'Aiguillon, député à l'Assemblée.

Digitized by Google

[1791]

GAULT DE SAINT-GERMAIN (Mme).

161 Portrait de M. Charles Lamoth, député à l'Assemblée Nationale.

CHEUVREUX.

183 Esquisse du Triomphe de la Révolution françoise.

BELLIER.

190 Portrait en pied de M. Nau-Deville, en Garde National.

LEFEBRE.

200 Vue de la caverne qui existoit à Montmartre.
L'auteur en a fait une caverne de voleurs arabes. Esquisse.

PERRIN.

203 Mme Perrin, peinte par son époux.

LAFONTAINE.

213 Vue de la Porte Saint-Denys.

BOZE.

215 Portrait ovale de M. Robespierre, député à l'Assemblée Nationale.

DELAFONTAINE.

222 Vue de la porte Saint-Martin.

MACHY, *académicien.*

231 Intérieur de la nouvelle église de la Magdelène de la Ville-l'Évêque.

GUYARD (Mme).

239 Portrait ovale de M. Alexandre Lameth, député à l'Assemblée Nationale.

242 Portrait ovale de M. Charles Lameth, député à l'Assemblée Nationale.

VINCENT, *académicien.*

249 Portrait de M. Desforges, auteur dramatique.

JALLIER.

279 Une perspective de la Caisse d'Escompte.

280 Projet d'un monument à la gloire de l'Aérostat.

Digitized by Google

[1791]

DESFONTS.

290 La nuit de la Saint-Barthelemi.

JANINET.

301 Vue du Champ de Mars, au moment de la prestation du serment civique. Gravure coloriée.

BÈZE.

308 Portrait de M. Target, député à l'Assemblée Nationale. Ovale.

HEIDLOFF (Victor).

312 Allégorie sur la Révolution Françoise.

DUPLESSIS.

317 Le Triomphe de Voltaire.

VESTIER, *académicien*.

336 M. Vestier, peint par lui-même.

VEYLER.

337 M. de la Fayette, tel qu'il doit servir de modèle à la Gravure demandée par les 83 départements.

BOZE.

345 M. Boze peint par lui-même.

DEPELCHIN.

373 Vue extérieure de l'Église des Bernardins de Paris.

SENAVE.

377 Vue de Paris, prise au-dessus du jardin de l'Arsenal.

Sculptures, Gravures et Dessins.

SOBRE (le jeune), *architecte*.

390 Grand projet d'un monument à élever au Champ de la Fédération.

VESTIER, *académicien*.

397 M. Delatude, gravé.

DESFONTS.

425 Buste en terre cuite de M. Desfonts.

Digitized by Google

[1791]

FOURREAU, *sculpteur*.

426 Bas-relief bronzé, monument en l'honneur des citoyens morts à la prise de la Bastille.

DURET, *sculpteur*.

247 Bas-relief en terre. Triomphe de la liberté.

ALLAIS.

429 Portrait de Jean-Jacques Rousseau.

POURCELLY.

433 Vue du jardin de M. Beaumarchais.

BERVIC, *graveur, agréé*.

434 Estampe du portrait du Roi.

RANÇONNET, *graveur*.

435 Henri IV, ramené au Louvre. Estampe.

LUCAS, *sculpteur*.

461 Buste en plâtre de M. Mirabeau.

THIERRARD.

462 Figure du maréchal de Lovendal.

MILANDRE.

477 Plan en relief du Champ de la Fédération.

VARIN.

479 Une vue du Palais-Royal. Gravure.

HOUDON, *académicien*.

484 Buste de M. La Fayette.
— de Voltaire.
— de Bailly.
— de Necker.
— de Mirabeau.

LUCAS.

495 Petite figure en plâtre, de Voltaire.

MOREAU.

508 Deux estampes représentans les États Généraux.

DE SEINE (sourd et muet).

514 Allégorie de la Liberté avec laquelle se trouve M. d'Orléans.

Digitized by Google

[1791]

BEAUVALET.

515 La Liberté sous les ruines de la Bastille.

BOULANGER.

519 Plan projeté d'une salle d'Assemblée Nationale.

CHAUDET, *agréé*.

526 Figure en plâtre, de Jean-Jacques Rousseau.

STOUF, *académicien*.

527 Esquisse allégorique, en terre cuite, à la gloire de Jean-Jacques Rousseau.

HELMANN.

534 Estampe de l'Assemblée Nationale, d'après M. Monet.

MAURÉ.

552 Esquisse, en terre cuite, relative à la mort de Mirabeau.

553 Plan projeté d'un monument à la mémoire de plusieurs députés de l'Assemblée Nationale.

FOURREAU.

557 Projet de tombeau pour Mirabeau.

MARIN.

562 Un grouppe en plâtre, allégorie de M. de la Fayette.

CURTIUS.

580 Buste colorié en cire, Le prince Royal.

DUMONT.

587 Buste de Mirabeau, en plâtre bronzé.

DE SEINE (Sourd et muet).

594 Buste de Mirabeau.

BEAUVALET.

611 Projet d'un monument funéraire à Mirabeau.

LUCAS.

615 Figure en plâtre, de Jean-Jacques Rousseau.

DE SEINE (Sourd et Muet).

616 Buste de Jean-Jacques Rousseau.

Digitized by Google

[1791]

LARMIER.

618 Petit buste en plâtre de M. Désilles.

619 Buste du Roi.

TRINQUESSE.

623 Mme Saint-Huberti, dans le rôle d'Iphigénie en Aulide.

BOZE.

625 Portrait de Mirabeau en pastel.

DUCREUX (Mlle).

677 Mlle Ducreux jouant de la harpe, peinte par elle-même. Portrait en pied, grand comme nature.

ROSLIN, *académicien.*

718 Portrait de M. Daubenton.

CHARPENTIER.

732 Portrait de M. Charpentier, peint par lui-même.

GUYARD (Mme), *académicien.*

739 Portrait de M. d'Orléans.

MOITTE, *académicienne.*

741 Dessin d'une Frise qui a été exécutée au Champ de Mars.

GAULT DE SAINT-GERMAIN.

151 Portrait de M. Giroult.

MOITTE.

753 Dessein de l'un des Bas-reliefs de la Fédération.

SARRAZIN.

779 Grand Paysage. Vue de Paris, prise de la Montagne de Meudon.

LE COMTE, *académicien.*

786 Figure en marbre, ordonnée pour le Roi, de M. Rollin.

MOUCHI, *académicien.*

794 Statue, en marbre, du maréchal de Luxembourg.

Digitized by Google

XXXVII• LIVRET

Livret des ouvrages exposés au Salon du Louvre par les Artistes composant la Commune générale des Arts, le 10 août 1793, l'an II de la République Française, une et indivisible.

Peintures.

DUMONT.

36 Le portrait de Mandini, célèbre acteur.

37 Anne Morichelly, célèbre chanteuse.

LAFONTAINE.

98 Intérieur de l'Église Notre-Dame, 2 pieds 3 pouces de haut sur 22 pouces de large.

DUCREUX.

105 Le portrait de Brichard, notaire.

107 Le portrait de Robespierre.

108 Le portrait de Bourceau.

DEMACHY.

109 La colonnade du Louvre et ses environs, ornés de figures. Point de vue pris du côté de la rue d'Angiviller. 3 pieds 10 pouces de haut sur 4 pieds 10 pouces de large.

111 Vue d'une partie du Pont-Neuf, en face de la rue Thionville, avec la place de la Révolution et un arc de Triomphe, 2 pieds 10 pouces de haut sur 3 pieds 8 pouces de large.

Ce tableau appartient à la Nation.

120 Une vue de Paris, prise sur le Pont-Neuf.

BERTHAUD.

125 Un tableau représentant la journée du 10 août 1792. Ce tableau appartient à la Nation.

DEMACHY.

159 La Fédération des Français, le 14 juillet 1790.

DUCREUX.

183 Portrait du citoyen Perigny.

Digitized by Google

[1793]

DEMACHY.

191 Le commencement de l'École de chirurgie, 1 pied de haut sur 1 pied 4 pouce de large.

PEZE.

226 Le portrait du citoyen Peze, par son fils.

DUCREUX.

238 Le portrait de Laveau.

241 Le portrait de Couton, président du Comité de Salut public.

DEMACHY.

245 Passage du Louvre, du côté de Saint-Germain-l'Auxerrois, 14 pouces sur 12 de large.

247 Point de vue pris du dessous de la porte de l'Académie d'Architecture.

248 Point de vue pris du dessous de la porte du Louvre, du côté de l'Oratoire.

249 Passage du Louvre, du côté de Saint-Germain-l'Auxerrois.

GARNEREY (père).

269 Portrait de Garnerey fils.

LANEUVILLE.

277 Portrait du citoyen Hérault de Séchelles.

BRUANDET.

281 Vue de la forêt du Bois de Boulogne.

VAXILLER.

292 Portrait en pied de Mme Menil-Simon.

GAUTHEROT.

310 Portrait du citoyen Maur, député. 30 pouces sur 24.

DEVOSGES.

334 Le Peletier de Saint-Fargeau. Dessin d'après le tableau de David, par Devosges, son élève.

BONNEVILLE.

337 Portrait de Malarmé, député et président de la Convention, le 31 mai et suivants.

Digitized by Google

[1793]

COLSON.

339 Le portrait de Desaide, musicien.

LANEUVILLE.

352 Le portrait de La Croix, député.

GUYOT.

418 Un bas-relief. La translation de Voltaire au Panthéon François, d'après Garnerey, et celle de Michel Le Peletier, d'après Dutaly. 24 pouces de large sur 6 de hauteur.

HELMAN.

424 Fédération générale des Départements Français au Champ de Mars 1790, 20 pouces de large sur 16 de hauteur y compris la bordure.

425 La Journée du 10 août 1792. Même grandeur.
Ces tableaux sont composés par Mounet et gravés par Helman.

SERGENT.

434 Deux estampes : la Soirée et la Nuit du 12 juillet 1789. Dessinées et gravées par Sergent, député.
La première : Un peleton de Gardes Françaises du Dépôt, boulevard Chaussée d'Antin, repoussant un fort détachement du Royal-Allemand.
La seconde : Le peuple parcourant les rues avec des flambeaux et criant aux armes.

LÉPINE ET NIQUET.

Tableaux gravés de tous les principaux événements de la Révolution française, à dater de la première Assemblée des Notables en 1787.
Cadres de 21 pouces de hauteur sur 26 de large.

436 Dans le premier cadre, gravure représentant Charles-Philippe d'Artois, sortant de la Cour des Aides de Paris, le 17 août 1787.

436 *bis* Deuxième cadre, 4 dessins représentans : 1° La séance extraordinaire, tenu par le Roi, au Palais, dans laquelle Philippe d'Orléans protesta, le 19 novembre 1787; 2° Rassemblement sur le Pont-Neuf, où l'on faisoit mettre à genoux, et saluer la statue équestre qui y étoit, le 16 octobre 1789; 3° Ras-

Digitized by Google

[1793]

semblement au faubourg Saint-Antoine, rue de Montreuil, devant la manufacture de papier de Réveillon, le 28 avril 1789; 4e Suite de l'Affaire de Réveillon, au carrefour St-Antoine, le 29 avril 1789.

FOSSOYEUX.

451 Une Sybille, d'après le Dominicain, pour la Galerie du Palais de l'Égalité.

NICOLET (B.-A.).

454 Portrait du citoyen Saiffert, médecin, d'après la citoyenne Riezka.

DUPRÉEL.

457 Dessin. La Liberté, assise sur les débris du trône et appuyée sur un vase cinéraire, couronné de lauriers, contenant les restes de Le Peletier et Marat, et des citoyens morts le 10 août 1792, tenant dans sa main la figure de la Victoire.

LEFFANT.

465 Portraits allégoriques des citoyennes Renaud l'aînée, du Théâtre de la rue Favart, et Desgarcins, actrice tragique du Théâtre de la République.

DUVIVIER.

469 Médaille sur l'événement du 10 août 1792, ordonnée par la Commune de Paris, pour être distribuée aux Départemens, aux Sections de Paris, etc., représentant la Liberté foulant aux pieds et foudroyant les attributs de la Royauté.

470 Autre, sur le 10 août 1793, pour l'acceptation de la Constitution Républicaine, consignée par une inscription d'un côté, de l'autre, l'emblème de la République française, avec ses attributs essentiels :

Unité, Liberté, Égalité.

MIGER.

472 Le portrait de La Croix, député, d'après Laneuville, élève de David.

GUERET (l'aînée), citoyenne.

473 Le portrait de la citoyenne Sédaine l'aînée.

Digitized by Google

[1793]

GUÉRET (la jeune), citoyenne.

474 Le portrait de la citoyenne Sédaine, la jeune.

BRUAND.

478 Vue du Bois de Boulogne.

NEVEU.

503 Portrait du brave Duplessis.

La Convention Nationale, pour honorer son courage, lui a accordé le grade d'officier et une pension.

POURCELLI.

514 Fête des Sans-culottes sur les ruines de la Bastille, 5 pieds 6 pouces, sur 2 pieds 6 pouces.

LESPINASSE.

522 Une vue du Palais Égalité. Dessin aquarelle.

BONNEVILLE.

526 Portrait de feu l'Abbé Auger, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

THEVENIN.

541 Prise de la Bastille.

BALZAC.

589 L'intérieur du Panthéon Français.

DESFONTS.

595 Le Siège des Tuileries par les braves Sans-culottes, qui, conduits par la Liberté, renversèrent la Tyrannie, malgré les efforts du Fanatisme.

LANEUVILLE.

619 Le portrait de Quinette, député, d'après J.-B. Restout.

620 Le portrait de Dubois-Crancé, d'après le même.

LEFEBVRE.

625 Le portrait de l'auteur.

Sculptures.

GOIS.

1 Modèle d'un monument à la mémoire de Voltaire. Il protège l'Innocence, et terrasse le Fanatisme.

Digitized by Google

[1793]

CALLAMAR.

6 Le buste du général Dampierre.

Citoyenne DESFONDS.

18 Projet de colonne triomphale, pour être placée sur les ruines de la Bastille.

Un faisceau, symbole de l'Union, porte la Liberté qui s'appuie sur la France. Autour sont suspendus les portraits des Grands Hommes; le tems les y consolide.

La Renommée publie leurs actions et l'Histoire les écrit.

La base est une des tourelles de la Bastille, qui serviroit de corps de garde.

Le premier groupe est le Despotisme, qui tombe à la vue des Droits de l'Homme, présentés par la Loi.

Le second, la Philosophie démasquant le Fanatisme.

Le troisième, la Charité qui délivre un prisonnier.

Esquisse en plâtre, de 5 pieds de haut, sur 2 de diamètre.

20 Michel Le Peletier sur son lit de mort, écrivant ses dernières paroles.

Figure en terre de 2 pieds sur 1.

PERSON.

22 Modèle de la Bastille, en bois, dans la juste proportion de 2 lignes pour toise.

MORGAN.

23 Le 10 août, ou la France rompant le joug du Despotisme et foulant aux pieds le Sceptre de fer.

Terre cuite de 20 pouces de haut.

BEAUVALLET.

33 Le Buste de Marat.

34 La citoyenne Catherine Vallant de Noyon.

FENEAU.

35 Le buste de Marat, l'Ami du Peuple, fait d'après nature, le 1^er^ mars 1791.

LESUEUR.

39 Esquisse d'un bas-relief exécuté en pierre sous le

Digitized by Google

péristile du Panthéon Français. Il représente l'Éducation publique.

MARIN.

45 Buste du citoyen Alexandre Sogues.

MICHALLON.

57 Les Arts réunis écrivent le nom de Drouais sur son tombeau. Bas-relief en plâtre.

DÉMARS.

70 Un Voltaire en terre cuite.
71 Un Rousseau en terre cuite.

DESEINE (sourd et muet).

76 Un buste. Portrait de l'Abbé de l'Épée.
77 Un buste, portrait de Le Peletier de Saint-Fargeau, par le même.
78 Un buste, portrait de la citoyenne Danton, exhumée et moulée sept jours après sa mort. Par le même.
80 Un Voltaire en pied.
81 Un Rousseau en pied.

VAN-VAYENBERGHE, mort le 3 juillet 1793, à l'âge de 37 ans.

92 La Journée du 10 août, représentée par le Génie de la France, qui brise le sceptre et la couronne.
Cette Figure en plâtre, de 5 pieds de proportion, n'est pas finie, la mort ayant surpris l'Auteur qui y travailloit encore trois jours avant.

BERRUER.

97 Projet pour un concours demandé en 1784, pour constater l'expérience physique d'un ballon aérostatique, et dont le monument devoit être placé sur le bassin des Tuileries.
Le Génie de la France montre à la terre étonnée les progrès qu'il fait dans la physique. Du côté de la grande allée, est la Physique, considérant l'expérience, et, satisfaite du succès, elle couronne les auteurs Charles et Robert.
Dans une partie du Zodiaque, se trouve le signe du Capricorne pour désigner le mois où s'est faite

Digitized by Google

[1793]

l'expérience. Le socle du piédestal est orné de mascarrons et coquilles pour des eaux jaillissantes.

Nota : Toutes les sculptures de l'avant-scène du nouveau Théâtre, qui se construit rue de Richelieu, sont du même auteur.

Ramey.

100 La Musique et l'Architecture. Esquisse d'un pendentif qui s'exécute au Panthéon.

Rosset.

106 J.-J. Rousseau, d'environ 1 pied de haut.

Philippe Dumont.

107 Portrait du citoyen Delorme.
Buste en marbre.

108 Portrait du citoyen Vestier, peintre en miniature.
Buste en terre cuite.

Bacarit.

109 Le Temps et la Philosophie érigeant une statue à J.-J. Rousseau. Elle est couronnée par le Génie de la Liberté.
Modèle en cire de 6 pouces de proportion.

Jacob.

110 Projet de monument à la renaissance de l'Être Suprême et de la Liberté.

Charpentier.

116 Buste de l'Auteur.

Tessier.

125 Le buste de Le Peletier de Saint-Fargeau. Demi-nature.

126 Le buste de Cérutti.

Lorta.

128 L'Esquisse d'un des pendentifs de la nef orientale du Panthéon : il représente le Désintéressement exprimé par deux femmes, qui déposent leurs bijoux sur l'Autel de la Patrie.

Milot.

149 Vertu invincible de la Révolution. Statue projettée.
Terre broyée de 2 pieds.

Digitized by Google

[1793]

FLORION.

154 Un buste de Le Peletier de Saint-Fargeau.

RICOURT.

161 La citoyenne Saint-Val, l'aînée, dans le rôle de Mérope. Buste en marbre.

167 J.-J. Rousseau, montrant le Contrat social, comme base de le Constitution.
3 pieds de haut.

Architecture.

RADEL.

1 Un modèle en porphyre, granit et bronze, d'une colonne à élever à la Concorde et projettée pour une des places nationales.

2 Un dessin à l'aquarelle, en perspective, du même Monument. Hauteur 2 pieds 7 pouces, largeur 2 pieds 1 pouce.

MIGNERON.

3 Plan, coupe et élévation du projet d'un pont en bois, qui doit être construit sur le bras de la rivière de Seine, qui sépare les Isles de la Fraternité et du Palais.
Ce pont a 200 pieds d'ouverture, d'une seule arche; il a valu à l'auteur le prix du concours et le *maximum* des récompenses nationales, décerné par le Bureau de Consultation.

PRIEUR.

6 Modèle d'un monument projetté sur l'emplacement de la Bastille.
Hauteur 2 pieds, largeur 3 pieds.

LEVASSEUR.

15 Projet d'un monument pour l'Assemblée Nationale.
Plan 26 pouces et demi de haut, sur 20 pouces et demi de largeur.
Élévation, 21 pouces de haut, sur 31 de large.
Coupe, 21 pouces de haut sur 39 de large.

Digitized by Google

[1793]

VIGNON (Pierre).

17 Plan et coupe du Palais National, ci-devant des Tuileries, avec la salle pour la Convention, telle qu'elle avoit été décrétée par l'Assemblée Législative, le 15 septembre 1792.

Hauteur, 17 pouces, largeur, 24 pouces.

PERRARD.

18 Modèle en talc, représentant un édifice destiné à une salle de l'Opéra, projetté sur le terrain des Capucins, l'une des deux faces principales sur le Jardin des Tuileries, l'autre sur la rue Saint-Honoré.

10 pieds 6 pouces de long, sur 4 pieds 6 pouces de large.

19 Un plan de la salle de l'Opéra, ci-dessus contenue, dans un cadre de 3 pieds de haut, sur 2 pieds 4 pouces de large.

Autre plan du même projet. Même grandeur.

20 Plan général dudit projet, embrassant le quartier des Tuileries et rues circonvoisines.

Cadre de 2 pieds 10 pouces sur 2 pieds 4 pouces de large.

Supplément.

CHAUDET, *sculpteur*.

631 Le dévouement à la Patrie.

Modèle d'un bas-relief exécuté sous le péristile du Panthéon.

BILLOT (l'aîné), *architecte*.

635 Projet pour le Jardin et la Cour des Tuileries.

BOULANGER, *architecte*.

638 Partie du projet d'un Panthéon Français, à élever à la mémoire des Grands Hommes qui se sont illustrés dans la Révolution.

639 Élévation latérale et géométrale d'une salle d'Assemblée Nationale.

LANEUVILLE, *peintre*.

699 Portrait de Jean de Brie, député.

Digitized by Google

[1793]

700 Portrait de Fr. Robert, par le même.

701 Portrait de Michaut, par le même.

SWEBACK-DESFONTAINES, *peintre.*

709 Marché aux chevaux.
38 pouces de haut sur 44 de large.

COLSON.

720 Le portrait du citoyen Monet, ancien directeur de l'Opéra.

721 Le portrait de la citoyenne Lange, dans le rôle qu'elle joue dans la pièce de l'Isle déserte.

722 Mademoiselle d'Entier.

COURTEILLE, *peintre.*

723 Portrait en pied de M. Masson.

GUDIN (P.), *peintre.*

752 Le portrait de Duparc, graveur.

753 Le portrait de Lemoine, architecte.

754 Le portrait de Targe, officier du 102e régiment.

GARNEREY.

781 Le portrait du citoyen Robin, chirurgien.

SANDOZ, *peintre.*

795 Le Portrait de Marat.

796 Le portrait de Marie-Anne Cordey.

SERGENT, *député de Paris à la Convention Nationale, Graveur.*

798 Costume républicain (de sans-culotte) adopté, proposé et dessiné par l'auteur.

Ce costume n'est autre chose que l'habit journalier des hommes de la campagne et des ouvriers des Villes; il n'y auroit de différence entre les citoyens que dans la qualité des étoffes. Toutes les articulations ne sont plus gênées par des attaches; il est de forme demi-circulaire, et se jette sur les bras et les épaules.

Il pourroit n'être porté qu'à 21 ans, âge où les citoyens commencent à exercer leurs droits et tiendroit lieu de la robe virile des Romains.

Ce dessin à l'aquarelle porte 12 pouces de large sur 14 de haut.

Digitized by Google

[1793]

GIROD, *peintre.*

815 Les dernières paroles de Michel Le Peletier.

MANSUY, *peintre.*

821 Paysage près du Bois de Boulogne.
9 pouces sur 7 pouces.

(A suivre.)

CHRONIQUE

Nous avons reçu la circulaire suivante dont nous reproduisons les passages principaux:

La France monastique. — PROGRAMME. — L'histoire des Ordres religieux a de quoi fournir à un groupe d'historiens et d'érudits le moyen d'exercer utilement leur activité. Ils ont tenu dans l'ancienne France une place si importante, ils ont joué un rôle si considérable et si bienfaisant, il reste de leur passé tant et de tels vestiges, qu'ils méritent vraiment d'être étudiés à part. Le champ à explorer est même assez vaste pour imposer une subdivision dutravail. Nous choisissons pour notre lot ceux qui militent sous la règle du Bienheureux père Benoît, c'est-à-dire les *Benédictins noirs* des congrégations diverses, les *Cisterciens*, les *Grandmontins*, les *Fontevristes*, les *Camaldules* et les *Célestins*, hommes et femmes. C'est sur les « moines noirs » que se portera principalement notre attention. Ce choix n'est pas exclusif, au point de nous interdire toute étude sur des familles religieuses dont le développement historique s'est fait parallèlement à celui de l'Ordre bénédictin, les chanoines réguliers par exemple. Nos travaux paraîtront sous ce titre général: *La France monastique.* Nous ne refuserons aucune collaboration sérieuse. Les Bénédictins de Saint-Maur se sont préoccupés, dès le XVII^e^ siècle, de publier l'histoire des ordres monastiques. Nous voulons reprendre l'œuvre interrompue par la Révolution. Toute notre ambition est de faire, en les continuant de notre mieux, une œuvre simplement utile, de travailler ainsi au service de l'Église, de mieux faire connaître une institution qui a puissamment contribué à la beauté et à la grandeur de l'ancienne France.

« Dresser un état exact des monastères, abbayes et prieurés, qu existaient en France avant 1789, telle est la tâche qui s'impose d'abord à nous. Dom Beaunier avait publié au XVIII^e^ siècle un recueil historique des abbayes et prieurés, à nomination royale. Il suffisait

Digitized by Google

d'ajouter à son œuvre la liste des maisons conventuelles dont les supérieurs n'étaient pas nommés par le roi, et des innombrables prieurés simples, dépendant d'autres collateurs, pour avoir un pouillé monastique de la France. Nous avons revu et complété chacune de ses notices. Dans le but de rendre cette publicationaussi utile que possible, nous avons fait suivre la notice historique de chaque maison, de la bibliographie des sources manuscrites et imprimées. Après la topographie monastique, la biographie. L'histoire littéraire est au premier rang. Les moines écrivains du moyen âge entrent dans l'histoire littéraire générale qui est étudiée par des hommes fort compétents. Nous enregistrerons les résultats de leurs travaux. Il n'en est pas de même de l'histoire littéraire des congrégations bénédictines. Nous pouvons dès maintenant annoncer une histoire des écrivains de la congrégation de Saint-Maur. Celle des écrivains vannistes et clunistes viendra plus tard. Les biographies des saints et des saintes, des moines et des moniales, qui ont laissé un souvenir ou un nom, seront groupées par région, de manière à former en quelque sorte le nécrologe de chaque monastère. Les *matricules* des congrégations permettront de le dresser presque sans lacune, au moins pour les derniers siècles. Les institutions diverses, qu'on pourrait définir la règle de saint Benoît mise en pratique, entrent déjà dans notre plan d'étude. On y exposera la vie des moines pendant la période gallo-romaine et mérovingienne. Nous les ferons ensuite connaître tels qu'ils furent et vécurent durant la période carolingienne et sous les premiers Capétiens. Les congrégations, entre lesquelles l'Ordre s'est ensuite fractionné, seront l'objet d'études spéciales. L'exécution de ce plan comporte deux volumes in-8° par année et une revue trimestrielle, la ***Revue Mabillon, archives de la France monastique***, librairie Poussielgue, 15, rue Cassette, à Paris. Cette revue publiera des études qui ne pourraient faire l'objet d'un volume, sur tous les sujets qui se rapportent à l'histoire des moines et des monastères, histoire littéraire, liturgie, archéologie, chapitres généraux, correspondances des Bénédictins de Saint-Maur et autres, etc... Elle nous fournira le moyen de tenir nos lecteurs au courant des livres et des articles qui se publient chaque année en France et à l'étranger sur les moines et les monastères, par une chronique et une bibliographie qui paraitront dans le dernier fascicule.

Dom J.-M. Besse,

Abbaye Saint-Martin de Ligugé, Chevetogne, par Leignon (Belgique).

Les promesses de cette circulaire ont été réalisés de la façon la plus heureuse et la *Revue Mabillon* comporte déjà plusieurs numéros fort intéressants à consulter pour tous ceux qui s'occupent de l'histoire monastique.

Digitized by Google

Ouvrages Nouveaux :

Allemagne (Henry Rene d'). — *Les cartes à jouer, du* XIV^e^ *au* XX^e^ *siècle.* — Hachette, 1906, 2 vol. in-4°; XVI-504 p.; 640 pp.

Certains ouvrages historiques, en petit nombre, ont la bonne fortune de s'adresser en même temps au groupe restreint des érudits ou des spécialistes, et au grand public qui s'intéresse à toutes les productions. Le travail considérable qu'a publié récemment M. d'Allemagne sur l'*Histoire des cartes à jouer* rentre dans cette catégorie. Les chercheurs y trouveront, sur les origines encore obscures des cartes et sur les différents centres de fabrication, des détails inédits et curieux d'une grande précision. Quant aux joueurs (et Dieu sait s'ils sont nombreux), rien ne pourra leur être plus agréable que cette histoire, si documentée, des cartes à jouer qu'ils ne connaissent guère en général qu'au point de vue pratique et actuel.

Si tous ceux qui fréquentent ou ont fréquenté la Dame de Pique lisent les deux volumes de M. d'Allemagne, peu d'ouvrages auront plus de lecteurs : car, comme le dit l'auteur dans sa préface, le jeu est un des côtés les plus curieux de la psychologie humaine, et la passion du jeu de cartes est un besoin général auquel aucune nation n'a pu se soustraire.

Le travail de M. d'Allemagne ne forme pas moins de deux gros volumes grand in-4° de 504 et 640 pages, précédés d'une introduction. On y trouve en outre, ce qui en augmente considérablement la valeur, 3,200 reproductions de cartes dont 956 en couleur, 12 planches hors-texte coloriées à l'aquarelle, 25 photographies, 116 enveloppes illustrées pour jeux de cartes et 340 vignettes et vues diverses.

Bien des auteurs se sont occupés des jeux de cartes, le père Ménétrier, l'abbé Rive, au XVIII^e^ siècle; mais c'est surtout au XIX^e^ siècle que les recherches ont été nombreuses. M. d'Allemagne, après avoir indiqué ses devanciers et leurs travaux, nous parle d'abord des origines, et de la prétendue origine orientale, chinoise ou hindoue. Il rappelle ensuite la fausse légende, si répandue, de l'invention des cartes attribuée à Jacquemin Gringonneur, peintre de Charles VI, en 1392. Les cartes étaient connues bien avant cette date, et dès la première partie du XIV^e^ siècle. Il est probable qu'il faut en chercher l'origine en Allemagne, d'après les travaux du baron Heinecken, de Breitkopf et de Nicolaï.

Pourtant cette question des origines reste encore assez obscure. — L'auteur décrit ensuite la composition des jeux allemands en 1377, et des différentes *enseignes* adoptées définitivement; les cartes numérales françaises et les noms des personnages de XV^e^ au XVIII^e^ siècle; les variétés de *portraits* d'après les centres de fabrication (cartes aux portraits de Paris, d'Auvergne, de Lyon, de Rouen, de Lorraine, du Dauphiné, de Provence, de Bourgogne, du Languedoc, du Limousin);

Digitized by Google

il passe en revue toute la série, si curieuse, des jeux révolutionnaires, et celle, si nombreuse et si variée, des types de fantaisie; enfin les jeux spéciaux, jeux de tarots, jeux satiriques, politiques, grotesques, instructifs, enfantins, etc. Toute cette étude occupe le premier chapitre du tome I^er^.

Le second chapitre est consacré à l'examen de la législation concernant la fabrication et la vente des cartes à jouer; les premières impositions mises sur les cartes au XVI^e^ siècle, les règlementations au sujet de l'emploi des enveloppes; les marques ou filigranes adoptées pour combattre la fraude; les contrefaçons si nombreuses à toutes les époques, et les mesures de répression; nous trouvons encore dans ce chapitre des renseignements sus les cartes au point de vue fiscal : ainsi la production française en 1991 a été de 2,463,000 jeux ordinaires de 32 cartes, sans compter les jeux de 52 cartes et les jeux spéciaux dits *de cercles*.

Le troisième chapitre, un des plus attachants de l'ouvrage, passe en revue le jeu et les joueurs à travers les âges; les punitions des joueurs assimilés aux blasphémateurs aux XIII^e^ et XIV^e^ siècles; les croisades religieuses pour la destruction des jeux de cartes au XV^e^ et au XVI^e^ siècles; les édits et ordonnances contre les joueurs. On peut voir que ni le raisonnement, ni le sentiment religieux, ni les mesures de coercition n'ont pu, à aucune époque, arracher de l'âme humaine cette passion du jeu, si tenace et si générale : d'où cette conclusion philosophique, qu'il vaut mieux se résigner au mal qu'on ne peut supprimer et tâcher d'en tirer parti pratiquement; c'est la conception moderne des jeux, jeux de cartes et autres, au point de vue fiscal. M. d'Allemagne n'a pas oublié de nous parler aussi des superstitions si fréquentes chez les joueurs, et parfois si amusantes. Enfin il nous indique à la fin de ce tome I^er^ l'emploi des cartes à autre chose que le jeu, *la bonne aventure* d'après les cartes, les constructions de châteaux de cartes, etc., l'utilisation des vieilles cartes, qui se survivent à elles-mêmes, surtout aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, pour des notes, bons catalogues... on y a trouvé parfois de précieux autographes.

Le tome II de l'ouvrage s'occupe tout spécialement des corporations de cartiers et des centres de fabrication. C'est une suite de monographies, des plus documentées, sur les différentes villes de France où l'on a fabriqué des cartes, groupées d'après le genre de *portrait* ou de *patron* adopté. En France, M. d'Allemagne reconnaît neuf groupes de fabrication, ayant chacun des caractères distincts et usant d'un *portrait* spécial. Nous ne pouvons ici qu'énumérer ces groupes rapidement : Le groupe éditant le *portrait de Paris*, auquel se rattachent les centres de Bretagne, Rennes, Nantes, Lorient, Brest, Morlaix, le centre très important de Rouen, ceux de Caen, de Troyes, de Lille, Arras, Saint-Omer, Angers, Blois, Chartres, Laval, Le Mans, Orléans, Tours; — Les corporations éditant le portrait de

Digitized by Google

Bourgogne, avec Dijon, Besançon, Nancy, Strasbourg, Épinal, Metz, comme centres de fabrication ; — Le groupe au patron de Lyon ; — Les corporations au patron d'Auvergne, à Thiers, Clermont, Riom, Le Puy ; — Le patron du Dauphiné, à Grenoble et Romans ; — Le patron de Provence, à Marseille, Aix, Toulon, Avignon, Montpellier, Nîmes ; — Le patron du Languedoc, à Toulouse, Montauban, Béziers, Carcassonne ; — Le portrait de Guyenne, à Bordeaux, Agen, Rodez ; — Enfin le portrait du Limousin, à Limoges, Angoulême et Poitiers. — A ces groupes français, il faut ajouter le centre de fabrication de Tournai existant au xv^e^ siècle.

Le volume se termine par la publication d'un certain nombre de pièces justificatives, statuts de corporations, édits et règlements, etc. ; une excellente Bibliographie des ouvrages sur les cartes à jouer ; une table alphabétique ; une table des noms des maîtres cartiers de France, et enfin une table des planches hors texte.

Cette rapide et sèche énumération ne peut donner qu'une idée imparfaite de l'œuvre considérable qu'a consacrée M. d'Allemagne à l'histoire des cartes à jouer. De nouvelles recherches, des découvertes de documents pourront amener, surtout en ce qui concerne ler origines, quelques éclaircissements de détail, quelques compléments ; mais l'ensemble du travail de M. d'Allemagne n'en sera pas modifié, et on peut le considérer comme définitif sur cette vieille question de cartes à jouer.

P. Chevreux.

Durand (Georges). — *Ville d'Amiens. Inventaire-sommaire des Archives communales antérieures à 1790. T. V. Série CC (242 à 1377), DD, EE.* — Amiens, imp. Piteux frères, 1905, 648 pp. à 2 col.

Les archives municipales d'Amiens sont très importantes. Ces archives remontent au xiii^e^ siècle et possèdent des séries de comptes et de délibérations presque sans lacunes. C'est un des plus beaux chartriers municipaux que nous ayons en France. Cet inventaire est fait avec un très grand soin par M. Durand, le distingué archiviste départemental de la Somme. Le cinquième volume de l'inventaire des archives d'Amiens se compose en majeure partie de documents des xvii^e^ et xviii^e^ siècles. Les séries qu'il passe en revue comprennent : les impôts et la comptabilité ; les propriétés communales, eaux et forêts, mines, édifices, travaux publics, ponts et chaussées, voirie ; affaires militaires, marine.

E.-Daniel Grand.

Durier (Ch.), **Labrouche** (P.) et **Lanore** (M.). — *Inventaire-sommaire des Archives départementales antérieures à 1790..... Hautes-Pyrénées. Archives civiles. Série A (19 art.) et B (art. 1-426).* T. I. — Tarbes, imp. Cl. Larrieu, 1904, in-4° de xxxii-322 pp. à 2 col.

Digitized by Google

La série B (cours et juridictions) est la plus importante des archives du département des Hautes-Pyrénées et comprend environ 3.500 articles (présidial de Tarbes, sénéchaussée de Bigorre). Elle se compose en majeure partie de versements opérés à différentes reprises, de 1863 à 1882, par le greffe du tribunal de Tarbes. L'introduction de ce volume, étendue et très bien faite, donne l'historique de la sénéchaussée de Bigorre et du présidial de Tarbes. Elle contient une liste complète des sénéchaux, de 1215 à la Révolution, et des juges-mages (magistrats qui présidaient les audiences de la sénéchaussée), depuis 1307 jusqu'à la Révolution.

~~ **Guillaume** (l'abbé Paul). — *Inventaire-sommaire des Archives départementales antérieures à 1790... Hautes-Alpes. Tome VII^me^. Série G., tome V. Chapitre de Gap (suite). Université de l'église cathédrale de Gap. Articles G. 1814 à 2316.* — Gap, imp. L. Jean et Peyrot, 1904, in-4° de XXVIII-504 pp. à 2 col.

L'« université de l'église » de Gap est simplement la communauté des chanoines ou du chapitre (dignitaires prébendés) et des autres bénéficiers et «habitués» de l'église. Ce volume d'inventaire contient une liste alphabétique très détaillée des chanoines de Gap, depuis le XI^e^ siècle. Cette partie de la série G forme dans les Hautes-Alpes un fonds très précieux pour étudier l'organisation épiscopale en général au moyen âge et offre une grande quantité de documents des XIV^e^ et XV^e^ siècles. Le volume est presque entièrement occupé par les procès et la comptabilité. Il est terminé par une bonne table alphabétique des matières. Le département des Hautes-Alpes a beaucoup perdu de ses archives pendant les guerres de religion et pendant les guerres de Louis XIV. Lesdiguières prit la ville de Gap en 1577 et le duc de Savoie l'incendia en 1692. Beaucoup de documents furent détruits à ce moment-là.

~~ **Mareuse** (André) : — *De Paris à Chantilly à pied... 30 octobre* 1902 — Laval, imp. L. Barnéoud, [1903], in-8° de 16 pp., grav. et 1 carte.

Du même, *Promenades à pied autour de Paris...* 1900-1905. — Laval, imp. Barnéoud, [1905], in-8° de IV-132 pp., photograv. et 3 cartes.

Les amateurs de promenades à pied trouveront dans ce petit guide des itinéraires bien combinés pour parcourir les sites les plus intéressants des environs de Paris. Les archéologues pourront aussi, au point de vue pratique, en faire leur profit. Les routes suivies par M. Mareuse passent en effet par un grand nombre de localités célèbres par leurs monuments ou leurs souvenirs historiques : Versailles, Marly, Saint-Germain, Poissy, Argenteuil, Pontoise, Saint-Denis, Écouen, Luzarches, Chantilly, Ermenonville, etc. Les excursions partent, tantôt de Paris, tantôt d'une localité des environs, par exemple :

Digitized by Google

Versailles-Maule, Lagny-Noisy-le-Grand, Limeil-Palaiseau. La plus longue distance parcourue est celle de Paris à Chantilly (40 kilomètres). C'est le *record* des marches de M. André Mareuse. Les itinéraires qu'il a choisis ne laissent de côté aucune zone importante des environs de Paris et forment un circuit complet autour de la ville. Ces excursions ont été faites, de préférence, à l'automne ou au printemps, quelquefois en hiver. L'auteur raconte, d'une façon souvent si amusante, les divers incidents de ses marches, qu'ils ont presque autant d'intérêt pour ses lecteurs que pour lui et ses amis. Il n'a négligé aucune indication, géographique ou historique, utile aux touristes. Il va même jusqu'à indiquer les menus et les prix des repas que l'on pourra trouver dans les auberges, parfois rustiques, où l'on devra s'arrêter au milieu de la journée.

D'intéressantes photographies, faites d'après les clichés de l'auteur accompagnent les descriptions des itinéraires. On en trouvera de très curieuses, par exemple la statue de Marcus Curtius (p. 104), — qui est le portrait équestre de Louis XIV par Bernin, reléguée à l'extrémité de la pièce des Suisses, à Versailles, sous le talus du chemin de fer de l'Ouest (où beaucoup de personnnes n'ont pas l'idée d'aller voir cette statue) et débaptisée parce qu'elle n'avait pas plu au Grand Roi. A citer aussi, la porte fortifiée de Luzarches (p. 120). Plusieurs plans et cartes d'ensemble, hors texte et à grande échelle, permettent de suivre tous les détails des excursions. On ne saurait trop encourager les promenades à pied. Les voyages à pied sont les seuls qui permettent de bien connaître un pays. Le chemin de fer va toujours trop vite et ne passe pas, bien souvent, par les sites les plus intéressants. La bicyclette détourne trop, par elle-même, l'attention du touriste, s'il veut éviter les accidents, et le confine presque toujours aux routes carrossables. L'automobile participe des inconvénients réunis du chemin de fer et de la bicyclette. DANIEL GRAND.

Raimbault (Maurice) et **Reynaud** (Félix).— *Département des Bouches-du-Rhône. Inventaire-sommaire des Archives communales et hospitalières de Cassis antérieures à 1790.* — Marseille, typog. Barlatier, 1904, in-4° de xx pp. + 510 col. [255 pp.] + [2] pp., des grav. dans le texte et 1 pl. chromolithog. hors texte.

Les archives de la ville de Cassis remontent au milieu du XVI^e^ siècle. Cet inventaire est fait avec beaucoup de soin et même avec un certain luxe. Il contient une reproduction chromolithographique d'un plan du *château* ou citadelle de Cassis (dans le genre des anciens plans cadastraux) fait en 1806 (planche hors texte). Ce château comprenait des habitations dans son enceinte ou *baile*, comme la plupart des anciens châteaux-forts du moyen âge. Des gravures donnent la reproduction de trois sceaux des XVI^e^, XVII^e^ et XVIII^e^ siècles (crosse épiscopale accostée de deux poissons). L'évêque de Marseille était suzerain de

Digitized by Google

Cassis. C'est par les pièces d'état civil contenues dans les archives de Cassis qu'on a pu prouver que cette localité était le lieu de naissance de l'abbé Barthélemy, auteur du *Jeune Anacharsis*. Plusieurs villes se disputaient l'honneur de lui avoir donné le jour. Le volume n'est pas paginé, comme les autres inventaires d'archives, mais chacune des deux colonnes de chaque page porte un numéro distinct. Il y a une « table alphabétique des bienfaiteurs » de la ville de Cassis et une table des matières très détaillée, occupant près de 100 pages.

Cet inventaire met en relief l'intérêt qu'il y a de publier des inventaires d'archives même d'importance ordinaire. Pour certains faits intéressants, de tels inventaires peuvent dispenser de la consultation directe du document et épargner des voyages et des dépenses à bien des érudits. L'attention des petites municipalités sera appelée davantage sur l'importance de leurs archives. Les auteurs de cet inventaire se plaignent encore avec raison de ce que, dans un très grand nombre de communes, les archives anciennes sont encore « traitées avec un mépris injustifié et d'ailleurs aussi dangereux pour ces villes que pour les particuliers » (p.v). Leur inventaire est un vrai modèle pour les archives de villes et d'hôpitaux depuis le XVI^e^ siècle.

~~ **Reynaud** (Félix). — *Inventaire-sommaire des Archives départementales antérieures à 1790... Bouches-du-Rhône. Archives civiles. Série C.* (*n^os^ 2176 à 2467*). *Intendance de Provence. T. III.* — Marseille, imp. Sauvion, 1904, in-4° de 540 pp. à 2 col.

Suite des inventaires publiés par feu Blancard. L'inventaire de l'intendance de Provence est très important. Ce volume contient l'analyse détaillée des registres de l'intendance des XVII^e^ (depuis 1669) et XVIII^e^ siècles. M. Reynaud donne une liste chronologique rectifiée des intendants de Provence (p. 537). Le fonds de l'intendance dans les Bouches-du-Rhône est très important pour l'histoire du commerce du Levant. Marseille possédait une société de commerce analogue à la Compagnie des Indes. Cette société, assez florissante aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, s'occupait du commerce avec les états méditerranéens et en particulier avec les états barbaresques.

~~ **Sénemaud** et **Laurent**. — *Inventaire-sommaire des Archives départementales antérieures à 1790... Ardennes. T. III* (*1^re^ partie*). *Archives civiles. Séries C, D, E et F.* — Charleville, imp. F. Devin, 1905, in-4° de XII-612 pp. à 2 col.

« Le département actuel des Ardennes dépendait des intendances de Champagne, de Soissons, de Hainaut et de Metz. Les intendants étaient, en quelque sorte, des Préfets provinciaux, et leurs représentants, dans la région, étaient les Subdélégués » (p. v). Ce volume se compose en majeure partie de documents du XVIII^e^ siècle. Les universités sont représentées seulement par quelques petits collèges. Les fonds seigneuriaux ont peu d'importance (comparés à ceux des

Digitized by Google

archives de Belgique), comme dans presque toutes les archives de la France, à cause des destructions faites en 1789 et années suivantes. Citons aussi quelques livres de commerce du XVIIIe siècle (marchands de fer, épiciers, confiseurs, etc.).

E.-Daniel Grand.

Inventaire du mobilier de Versailles en 1630. — M. Coüard, archiviste du département de Seine-et-Oise, vient de faire, dans ses archives, une découverte de première importance : l'inventaire du mobilier du château royal de Versailles sous Louis XIII, enfoui parmi les papiers des juridictions de Saint-Germain-en-Laye. On y voit que l'habitation qui a précédé le palais de Louis XIV était vraiment un rendez-vous de chasse digne du roi de France. L' « appartement du roi » comprenait quatre pièces; il y en avait deux pour le grand écuyer; une quarantaine de chambres étaient réservées aux gentilshommes de la suite et aux invités, sans compter les salles des gardes, antichambres, etc. C'était toute la partie centrale du château actuel, conservée intacte par Louis XIV, qui n'y fit de remaniements que sur la façade regardant le parc. L'inventaire fut fait après la mort d'un nommé Montjay, qui était le « Concierge », alors important personnage de la domesticité de la Cour dans les châteaux royaux. M. Coüard a fait à ce sujet une communication à la *Société des sciences morales* de Seine-et-Oise, le 17 mars dernier. On consultera avec profit le très intéressant article du *Journal des Débats* du 18 mars, pp. 2-3, ainsi que celui du journal l'*Éclair* du 6 avril 1906, p. 1, reproduisant une vue d'Israël Silvestre, et le mémoire que M. Coüard va publier dans la *Revue de l'histoire de Versailles*.

Memento bibliographique.

Baye (baron de). *Au Nord de la chaîne du Caucase, souvenirs d'une mission.* Paris, Nilsson, 1899, gr. in-8°; 56 pp., grav. (extrait de la *Revue de Géographie*).

— *Au Sud de la chaîne du Caucase, souvenirs d'une mission.* Paris, Nilsson, 1899, gr. in-8°; 57 pp., grav. (extrait de la *Revue de Géographie*).

— *Chez les Tatars : de Derbent à Élisabethpol, souvenirs d'une mission.* Paris, Nilsson, 1901, gr. in-8°; 51 pp., grav. (extrait de la *Revue de Géographie*).

— *Les Juifs des Montagnes et les Juifs géorgiens, souvenirs d'une mission.* Paris, Nilsson, 1902, gr. in-8°; 36 pp., grav. (Conférence faite le 8 avril 1902 devant l'Association d'Étude et de Vulgarisation).

— *En Nouvelle Russie, souvenirs d'une mission.* Paris, Nilsson, 1900, gr. in-8°; 32 pp., grav. (extrait de la *Revue de Géographie.*)

Digitized by Google

Baye *En Petite-Russie, souvenirs d'une mission.* Paris, Nilsson, 1903, gr. in-8°; 46 pp., grav. (Conférence faite le 17 mars à la Société de Géographie commerciale).

— *Une visite à Gavrontzy près Poltava (1902).* Paris, Nilsson, 1903, gr. in-8°; 16 pp., grav.

— *Kouskovo : la résidence d'un grand seigneur russe au* XVIII^e *siècle, souvenirs d'une mission.* Paris, Nilsson, 1905, gr. in-8°; 42 pp., grav.

Cuvelier (J.). *1905. Exposition universelle et internationale de Liège. Section Belge. Archives de l'État,* Bruxelles, imp. Hayez, 1905, gr. in-8°; 7 pp.

Depoin (J.). *Les manuscrits inédits du procureur Guériteau.* Versailles, imp. Cerf, 1905, in-8°; 15 pp. (publication de la *Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise*).

(*A suivre*)

Périodiques :

Revue de l'Art chrétien, 1905, 5^e livr. : J. Helbig, Les insignes de la compagnie de charité pour les secours aux pauvres et aux prisonniers à Liège, pp. 289 à 293, pl. et grav. — Gerspach, Le palais *della Lana* et le tabernacle *della tromba* de Florence, pp. 294 à 298 et grav. — G. Sanoner, La vie de Jésus rcontée par les imagiers du moyen âge sur les portes d'églises (*suite*), pp. 299 à 310 et grav. — L. Cloquet, L'art chrétien monumental, pp. 311 à 322 et grav. — L. Maître, Les cryptes de la province de Trèves, pp. 323 à 336 et grav. — Mélanges : L. de Farcy, Croix de la Roche-Foulques (grav.). — H. Hoste, L'église de Notre-Dame à Bruges (grav.).

Revue de l'art chrétien, 1905, 6^e livr. : J. Weale, Les tableaux des maîtres inconnus, pp. 361-362 et 2 pl. — G. Sanoner, La vie de Jésus-Christ racontée par les imagiers du moyen-âge sur les portes d'églises (*suite*), pp. 363 à 377 et grav. — L. Cloquet, L'art chrétien monumental (*suite*), pp. 378 à 388 et grav. — Gerspach, Annonciations sculptées du v^e au VII^e siècle, pp. 389 à 393 et grav. — Mélanges : H. Caillaud, L'église Saint-Eutrope à Saintes. — H. Hoste, A. Furnes, découverte de peintures décoratives à l'église S^te Walburge. — J. Berthelé, Le pseudo-déambulatoire de l'église de Morienval (Oise). — L. C., Un chemin de croix [moderne]. — Dom L.-M. de Mussiac, Ornements sacrés de saint Hugues, évêque de Grenoble (XII^e siècle), conservés à la chartreuse de la Valsainte, près Fribourg (Suisse). — L. Cloquet, Nuremberg (d'après l'ouvrage de M. J. Rée).

Revue des Bibliothèques et Archives de Belgique, 1905, n° 1 (janv.-fév.) : Arn. Fayen, Notices sur les manuscrits de la Bibliothèque Vaticane concernant la Belgique; I (fonds de la Reine de Suède), pp. 1 à 9 (*à suivre*). — Alf. d'Hoop, Aperçu

Digitized by Google

général sur les Archives ecclésiastiques du Brabant [Arch. gén. de Belgique], pp. 10 à 41. — Vict. Tourneur, Le concours pour les médailles de l'Exposition universelle de Liège en 1905, pp. 42 à 50 et 2 pl. — [H. Dubrulle], Inventaire des chartes de l'abbaye de St-André-du Cateau (1033-1300), table (*suite et fin*), pp. 51 à 61. — Bibliographie, pp. 62 à 78. — Chronique des Bibliothèques et Archives, pp. 78 à 83. — *Notes et Documents* : Une bibliothèque circulante originale [dans un wagon de chemin de fer, aux États-Unis]; — Bibliothèques sociologiques [à Stockholm et à Copenhague]; — Vente Vyt [25 nov. 1904 à Gand, bibliothèque du bibliophile Van Cutsem]; — Inventaires des petites archives [de Belgique]; — La diffusion des publications scientifiques (*suite*); — Astrologie [« Pronostication par l'astrologien du Ducq de Saxe, Électeur, sur l'an 1570 »]; — La bibliothèque du chevalier X. de Theux de Montjardin [deuxième vente à Liège, 6-7 déc. 1904]; — Un livre imprimé à Uzès au quinzième siècle [*Breviarium Uticense* de la Bibliothèque nationale de Paris], pp. 83 à 86. — Actes officiels [Belgique], p. 87.

~~~ **Revue historique ardennaise**, liv. de septembre à décembre 1905. — Henri Jadart, Les remontrances des habitants de Rethel et du bailliage de Vitry-le-François aux États généraux de Blois, en 1588, pp. 237 à 277. — N. Hubignon, La date de la démolition du château de Moncornet, pp. 278 à 284. — M. Hénault, Les Ardennais morts au siège de Valenciennes, en 1793, pp. 284 à 285. — Paul Laurent, Plans relatifs à Mézières, Arreux, Apremont, etc., pp. 285 à 289. — Bibliographie ardennaise, pp. 290 à 292. — Al. Baudon, Épigrahie nobiliaire ardennaise, pp. 293 à 338. — Paul Pellot, Le contrat de mariage du fondateur de Charleville, pp. 339 à 350. — La Commission départementale des Monuments historiques, pp. 351 à 352. — Bibliographie ardennaise, pp. 353 à 356. — Table des matières du tome douzième de la *Revue historique ardennaise* (année 1905), pp. 357 à 359.

N° de janvier-février 1906 : Louis Bossu, La famille Des Portes, pp. 5 à 45. — Henri Jadart, La parenté des peintres Nicolas Perseval et Jacques Wilbault, pp. 46 à 48. — Numa Albot, Une tentative des Ligueurs sur Donchery, en 1591, pp. 48 à 54. — H. Jadart, Un jeton du Chapitre de Reims trouvé à Château-Porcien, p. 55. — Le Comité départemental des Sites et Monuments pittoresques, pp. 55-56. — Bibliographie ardennaise, pp. 57 à 60.

Les Directeurs-Gérants : F. Bournon et F. Mazerolle.

SAINT-DENIS. — IMPRIMERIE H. BOUILLANT, 20, RUE DE PARIS. — 16367

Digitized by Google
~~~

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Par arrêté préfectoral en date du 26 mars 1906, M. Ernest Delmas, archiviste du département des Hautes-Pyrénées, a été nommé archiviste du département d'Indre-et-Loire, en remplacement de M. de Grandmaison, démissionnaire.

M. Labande, conservateur de la bibliothèque municipale et du musée Calvet d'Avignon, a été nommé, par ordonnance souveraine du prince de Monaco en date du 1er avril 1906, conservateur des archives du palais de Monaco, en remplacement de M. Gustave Saige, décédé.

Par arrêté préfectoral en date du 30 avril 1906, M. Georges Besnier, archiviste du département de l'Eure, a été nommé archiviste du département du Calvados, en remplacement de M. Benet, admis à la retraite.

Par arrêté préfectoral en date du 8 mai 1906, M. Gaston Balencie, archiviste-paléographe, a été nommé archiviste du département des Hautes-Pyrénées,

M. André Lesort, archiviste du département d'Ille-et-Vilaine, a été chargé d'un cours d'archéologie du moyen âge à la Faculté des lettres de l'université de Rennes.

MÉLANGES ET RECHERCHES CRITIQUES

L'ÉRUPTION DU VÉSUVE EN 1631

Dans une publication antérieure (1), analyse d'un manuscrit de J.-J. Bouchard, conservé à la Bibliothèque de l'École nationale des Beaux-Arts et qui a dû appartenir à Cassiano dal Pozzo (2), nous nous sommes borné à indiquer deux ascensions faites au Vésuve par notre voyageur. Aujourd'hui que la terrible montagne se refait d'actualité, nous pensons que cette narration reprend quelque intérêt.

Nous aurions pu la rendre moins trainante et plus agréable en

(1) *Un Parisien à Rome et à Naples en 1632*; Paris, Leroux, 1897, in-8°

(2) Nous devons ce renseignement à l'érudition et à l'obligeance de M. Lombroso.

Digitized by Google

l'émondant et la condensant, comme nous avons fait pour le reste du manuscrit; mais, notre incompétence ne nous permettant pas de choisir dans la foule des détails donnés par Bouchard, nous avons mieux aimé courir le risque d'ennuyer le lecteur quelques minutes de plus, que celui de supprimer quelque renseignement utile : nous la donnons donc intégralement et littéralement.

Correspondant de Peiresc et panégyriste de Gassendi, Bouchard, aussi curieux de physique que d'archéologie, était capable de bien lire et de bien voir. Il avait lu les descriptions de l'ancien état de la montagne napolitaine (1), il vit de ses yeux le nouveau et connut, par des relations écrites au jour le jour (2) et par des récits de témoins oculaires, toutes les phases du phénomène. Guidé par le marquis de Villa, un grand seigneur lettré, et par le médecin Masulo, qui s'était depuis le mois de décembre fait l'historiographe du Vésuve, il a parcouru le pays avant que l'herbe n'eût repoussé sur les cendres encore chaudes; il a interrogé des victimes dont les blessures n'étaient pas encore guéries. Il a pu ainsi contrôler et parfois redresser les assertions de ses auteurs, Summonte et Capaccio, Castelli, Caraffa, Braccini. etc. Il a fait, lors de sa seconde ascension, un croquis du Vésuve et de ses environs, dont nous donnons le fac-simile.

L'imagination lui manque, et le style; mais ces défauts ajoutent plutôt qu'ils n'ôtent à la valeur de son témoignage : avec les dons de l'écrivain, il serait plus émouvant, mais peut-être moins exact.

Lucien Marcheix.

Horatii Feltrii Neapolitani, viri Patritii [narratio].

Conflagratio Vesuvii montis, quæ multoties infelicem reddidit Campaniam, nulla funestior quam ista, etiamsi cum ea comparetur quam sub Tito Vespasiano Plinius Junior et Dion Cassius accurate describunt : tunc enim duae tantum (3) urbes incendio absumptæ, nempe Herculanium (*sic*) et Pompei; modo vero non solum Græca Turris, quæ in exusto Herculanio, et Turris Annuntiatæ, quæ in combustis Pompeis surrexerant, quam (*sic*) (4), cuncti circa Vesuvium extructi Pagi et Oppida concremati, obruti semilaceri conspiciuntur, utpote Pagus Troc-

(1) Entre autres celle de 1630, par Braccini.

(2) Il en a inséré une dans ses notes, sans nous rien apprendre de son auteur que le nom... à peu près. Nous la croyons inédite et nous la donnons, avec la traducttion, en tête des pages de Bouchard.

(3) Le texte porte *tamen*, qui s'explique difficilement.

(4) Il est probable que l'auteur avait d'abord écrit plus haut *non magis* au lieu de *non solum*, qui appellerait *sed etiam*; le sens, d'ailleurs, n'est pas douteux.

Digitized by Google

chiæ, Massæ, Pollenæ, S^ti Seb^ni, S^ti Anastasii, Palmæ, Boschi, Resinæ, et iterum cremati Cremani Oppida Sommæ, Ottaiani Lauri : at Marilianum Oppidum et Pagus Civiani, antiqua urbs Nolæ, novis e monte erumpentibus aquis, eandem fere senserunt cladem.

Mons Vesuvius in medio felicis olim Campaniæ juxta mare craterum (1) biceps erigitur; verum circa verticem, qui versus Stabias ad meridiem extenditur, grandis vorago, qua solitus flammas et viscera eructare, et qua usque ad ima cavernosi montis descendebatur : supra voraginosum verticem istum, extorta luce, x sexta xbris [die], millesimo sexcentesimo trigesimo primo, fumus ingens, ater, caliginosus; ad portentosam rei novitatem perculsa Campania, eo magis quod in nocte vehementes tremores terræ præcesserunt; unus circa quintam, alter circa duodecimam horam. Caeterum Vesuvius nusquam proditor, et totà die illà minari citra noxam, sed minime citra metum, fumare, interna sua comburere, liquare, quasi dolore partus angeretur horrende mugire, ut vicinos accolas deterrendo moneret ad iram Dei placandam, ad avertenda jam parata flagella. Caeterum si Vesuvius in diurna luce fumo, rugitu contremuit Campanos, adveniente nocte propemodum pavore examinavit. Hic fumus in favillares stridentesque flammas conversus, fragores jam accensi Montis quasi rauca tonitrua murmurabant, quibus creberrime quatiebatur terra et frequentissime tremebat ita ut tecta Neap^ae Urbis potius ruere quam nutare viderentur quæ festinanter a quam plurimis deserta ne opperirentur materie; plerique sub Divo, aut intra Carrucas, in aperto consistere innumeri in templa confugere; obstrepebant viæ cursitantium clamoribus, resonabant aedes sacræ refertæ mortalibus novam præstolando diem, quæ funestissime supervenit.

Futuræ cladis signa imber eodem copioso cinere permixtus, ita ut tecta, viæ, gradientium vestes conspurcarentur, sol densitate cinerum horride obtenebratus [sit]; sed circa quartam diei horam Vesuvius desruptis (*sic*) latebris ac dilatata pristina voragine cuncta viscera visus evomere, adeo ut recensiti pagi et oppida usque ad tectorum culmina, ut plurimum cinere liquatoque bitumine, [ita] et ignitis lapidibus cooperirentur, homines obru[er] entur, aut denso vapore præfocarentur. Decurrebat, ut

(1) Nous comprenons : la mer des cratères, des golfes arrondis en cratères, en coupes : Cumes, Naples, Salerne; les Grecs appelaient le golfe de Naples le *cratère*.

Digitized by Google

videbatur, bituminosi torrentis alluvio, sed incendium intra aquas retinebat, obvia mergebat, comburebat, trabes, tegulas, arbores, pecora, armenta; homines adusti immersique in cæno conspiciebantur, pisces in sicco et novi scopuli in ora maritima Vesuvii, mare in se resorberi visum in Stabiis, in parvulo Neap^no^ portu, ut navigia in solido nutarent, post paululum eodem fragore reversum. Felicissimus olim circa Vesuvium Campanus ager Pomone ac Bacco (*sic*) fecundissimus, incendio vastatus et aquis, viridi frondosaque veste nudatus, disjectis altoque cinere coopertis finibus, jam ignotus redactus in bonis nullius, squalidus et arenosus veluti Libia (*sic*) desertus apparuit. Mons vastitate molis ac proceritate de longe conspicuus, nunc mutilis ac detruncatus inspicitur : in prioribus namque adustionibus tantum sua viscera devoraverat, modo cacumen ejus peramplum latera ejus spatiosa ipse sibi consumpsit, devoravit, in dies corrodit, comedit; quinquagesima dies namque praeteriit, nec fumum pene evaporare, nec cineres quandoque, aut terram quatere aliquando desistit.

Relation d'Orazio Feltrio (ou da Feltre), gentilhomme napolitain.

De tous les embrasements du mont Vésuve, qui a tant de fois rendu la Campanie malheureuse, aucun n'a été plus funeste [que celui de décembre 1631], pas même celui qui eut lieu sous Titus Vespasien et dont Pline le jeune et Dion Cassius font une minutieuse description. Il n'y eut alors, en effet, que deux villes, Herculanum et Pompéi, détruites par le feu; mais cette fois ce ne sont pas seulement Torre del Greco et Torre dell'Annunziata, les deux villes surgies des cendres dHerculanum et de Pompéi, ce sont tous les bourgs et villages bâtis autour du Vésuve que nous voyons incendiés, effrondrés, comme mis en pièces : villages de Trocchia, de Massa, de Pollena, de S. Sebastiano, de S. Anastasio, de Palma, de Bosco, de Resina, de Cremano, celui-ci brûlé pour la seconde fois, bourgs de Somma, d'Ottaiano, de Lauro. Quant au bourg de Marigliano, au village de Ciriano et à l'antique ville de Nole, inondés par les eaux nouvellement jaillies de la montagne, ils n'ont guère moins souffert que les autres.

Le mont Vésuve élève son double front au milieu de la Cam-

Digitized by Google

panie autrefois heureuse, au bord de la mer des Cratères (1). Non loin du sommet qui regarde Stabies et se prolonge vers le Sud, s'ouvre un gouffre immense, qui vomit des flammes avec ses entrailles, et par où l'on descendait jusqu'en bas dans l'intérieur de la montagne : c'est au-dessus de ce sommet, qui est en même temps un gouffre, que, le 16 décembre 1631, monta tout à coup un immense nuage de fumée noire et épaisse qui supprima la lumière du jour. Ce prodige épouvanta d'autant plus la Campanie qu'il avait été précédé pendant la nuit par deux violents tremblements de terre, l'un vers la cinquième heure, l'autre vers la douzième (2). D'ailleurs le Vésuve ne prit personne en traître : toute cette journée il se contenta de menacer sans frapper, mais non sans effrayer : il lançait de la fumée, brûlait, liquéfiait ses matériaux intérieurs, mugissait comme un monstre dans les douleurs de l'enfantement : redoutable avertissement donné à tout le voisinage d'apaiser la colère de Dieu et de détourner le fouet qui se levait sur eux.

Pendant la journée le Vésuve, par sa fumée et ses rugissements, fit trembler les Campaniens ; à l'approche de la nuit il les fit presque mourir de peur. Cette fumée se mit à flamboyer et à siffler au milieu des cendres; la montagne maintenant en feu grondait comme un tonnerre dont les coups, à chaque minute, ébranlaient et secouaient le sol : à Naples, les maisons semblaient s'effondrer plutôt que chanceler, et presque tous les habitants les quittaient à la hâte pour ne pas être écrasés. La plupart se tenaient en plein air ou dans des voitures sur les places découvertes; un grand nombre se réfugiaient dans les temples; les rues étaient pleines de gens courant et criant; on entendait la foule qui s'étouffait dans les églises, en attendant le retour du jour; il parut pour mettre le comble au désastre.

La catastrophe fut annoncée par une pluie encore mêlée d'une grande quantité de cendres : les toits, les routes, les vêtements des passants étaient souillés de cendre; un épais nuage de cendre voilait le soleil et faisait d'horribles ténèbres; mais vers la quatrième heure (3) du jour la montagne se fendit, l'ancien cratère s'ouvrit plus large encore, et le Vésuve sembla vomir toutes ses entrailles : les villes et bourgs énumérés plus haut furent ense-

(1) Golfes de Cumes, de Naples, de Salerne.
(2) Selon notre manière de compter, onze heures du soir et 4 heures du matin.
(3) Dix heures du matin.

Digitized by Google

velis jusqu'au faîte des toits sous la cendre surtout, mais aussi sous le bitume liquéfié et les pierres en combustion; les gens étaient ou écrasés ou suffoqués par une vapeur noire. D'en haut se précipitait comme un torrent, une inondation de bitume, qui continuait de flamber au milieu des eaux, engloutissant, consumant tout sur son passage, poutres, tuiles, arbres, petit et gros bétail. On voyait des hommes tout à la fois brûlés et noyés dan la boue, des poissons mis à sec et des rochers surgis tout à coup sur la plage qui borde le Vésuve; la mer se retira, comme si elle se buvait elle-même, de Stabies et du petit port de Naples, laissant secouer les navires par la terre, puis revint presque aussitôt avec le même fracas qu'elle était partie.

Autour de ce Vésuve, là où la Campanie étalait naguère toute son heureuse fécondité, où Pomone et Bacchus prodiguaient leurs dons, le feu et l'eau ont tout dévasté : la terre a perdu son manteau de verdure et de feuillage; les bornes ont été emportées ou disparaissent sous une épaisse couche de cendre; c'est une terre inconnue, sans divisions, sans propriétaires; il n'y a plus que du sable; c'est le désert de Libye dans toute sa hideur. La montagne, qu'on reconnaissait de loin à sa masse et à sa hauteur, apparaît maintenant mutilée et décapitée; car dans les embrasements précédents elle n'avait dévoré que ses entrailles, mais cette fois c'est son énorme tête, ce sont ses vastes flancs qu'elle-même a consommés, dévorés, et qu'elle continue à ronger et à manger; car voilà maintenant le cinquantième jour passé, et elle ne cesse pour ainsi dire pas de lancer de la fumée, parfois des cendres, et de temps en temps d'ébranler la terre.

Première ascension. (6 avril 1632).

Le mardy six^me^ d'Avril 1632, le marquis de Villa (1), le médecin Masulo (lequel dit avoir fait un journal de tous les mouvements que le Vésuve a fait jusques au mois d'Avril) et ὄρειστης (2) furent voir les ruines du Vésuve. Elles commencent a paroistre vers un lieu nomé Granatello qu'elles ont entièrement ruiné, et couvert la campagne d'alentour d'une telle quantité de cendre que les peupliers qui soustenoint les vignes et qui sont fort hauts, sont couverts jusques a la sommité. Un peu au dela l'on voit

(1) J. B. Manso, marquis de La villa (1570-1645), ami du Tasse, qui lui a dédié son dialogue sur l'amitié *Il Manso*, et dont il a écrit la vie. Il fonda à Naples *le collège des nobles*.

(2) C'est le nom que se donne Bouchard.

Digitized by Google

Resine ou le feu n a pas fait si grand dommage par la campagne, les arbres estant fleuris, et la terre couverte d'herbe. De cet endroit la l'on voit au-dessous de la grande ouverture du mont, uers le milieu de la montagne, une autre petite ouverture ronde laquelle tous ceus du païs que lon rencontra assurent s'estre faite nouvellement en ce dernier embrasement, et que d'icelle premierement est sortie la fumée tout le long du mardi que la bouche supérieure et ancienne du mont se vit sans aucune fumée ni nuée, de sorte que ceus de la Torre del Græco et dell Anuntiata ne voyoint point le lieu d'ou sortoit cette fumée, la montagne estant entre eus et cette petite bouche. Ils disent que pendant que la fumée sortoit par cette petite bouche les tremblements de terre estoint plus grands, et le bruit de la fumée plus grand que quand elle commencea a sortir par l'antique et plus grande bouche, qui fut le mardy au soir. De plus, un petit garçon qui auoit esté au haut du Vésuve le jour precedent assura que cette petite bouche est infiniment profonde. Un vieillard du païs assura qu'elle n'estoit point auparauant l'embrasement, et qu'il ny auoit d'ouverture a la montagne que la grande bouche, qui pouvait avoir lors quelque mille et demi ou deus milles (1) de tour : tout autour de laquelle par en haut sortoint certaines vapeurs ou fumées chaudes, que les homes alloint recevoir come estuves pour se faire suer, ce qui estoit fort sain, que l'ouverture alloit estrecissant par en bas, ou il dit avoir descendu souvent jusques au fond lequel estoit tout plein de buissons [et] arbrisseaus sans aucune eau. Un autre dit avoir esté depuis un jour voir la voragine, que la fumée d'abord lui dona grand empeschement, mais qu'a la fin il descouvrit le fond qui est infiniment creus et tout couvert de pierres blanches, du dessous desquelles, come aussi de certaine caverne qui vient de dessous terre vers le levant, sort la fumée fort puante de soufre, et qu'environ vers le milieu de la hauteur de cette ouverture il y a tout autour come des fenestres d'ou sort aussi quantité de fumée, laquelle s'empuantit et devient plus espaisse le soir et le matin, principalement quand il fait grand rosée, que le reste du jour. Qu'au reste cette ouverture aura a cette heure 4 à 5 milles de tour, et que la montaigne se sera abbaissée pres dun demi mille. De là on arriva alla torre del greco, ou l'embrasement a fait tres grand domage, ayant enfoncé ou enseveli, ou rasé la plus part des mai-

(1) Braccini, cité par Du Pays.

Digitized by Google

sons, fors une grande rue toute entière vers le levant qui est moins endomagée, et qui commence desja a se repeupler, mais de gens qui sont pour la plus part estropiez du feu, et tellement hanis (1) quà les voir sortir de dedans ces cendres ils semblent autant de diables qui sortent de l'enfer. Ils demandent tous l'aumosne. L'on s'enquesta de ce qui estoit sorti de la montagne, tous là le nommerent il diluuio. Un nous dit que c'estoit un grosso torrente di cenere alto 26 palme, de sorte que lui qui estoit sur un[e] tour en fut atteint aus jambes, come il monstroit. Que ce torrent portoit de grands arbres et autres matières lourdes par l'air, de sorte que l'on a treuvé trois muis de vin sur le haut d'une tour, que cela estoit de couleur blanche, assez espais en bas et plus subtil en hault, et que cela avoit quelque vingt ou trente pas de large. Une bonne vieille femme qui y estoit le mercredi dit qu'ayant considéré attentivement ce diluuio, elle vit premièrement une chose tout blanche come une grosse verge d'argent qui rempoit par terre toute la première, ensuite venoit une grosse nuée blanche par le bas come cotton, au dessus plus noirastre, et par le haut rouge come feu. Un autre pauvre home dit s'estre treuvé au milieu de ce torrent et qu'il ne vit rien qu'une chose fort obscure et noire et extremement bruslante. D'autres disent que c'estoit une eau bouillante meslée avec olio petronico ou petrolio (ainsi l'apellent-ils), bitume et vif argent et cendre. Au reste, tous demeurent d'accord, que par ou passoit cela, que cela non seulement renversoit les maisons et arbres qu'il rencontroit, mais encore les a portées jusques a la mer, et que bien souvent les ayant deschargées dans l'eau, cela retournoit serpentant et rebroussant vers la terre. Cela faisoit conclure au médecin Masulo, que c'estoit come des typhones ou fulmina qui faisoint le mesme effect que ceus qui viennent des nues, opinion la plus vraisemblable de toutes les autres (2). L'endroit ou l'on voit le mieus ce ravage, rasement de maisons et exportation de matiere vers la mer, est au dela de la Torre del Greco, vers le Rosario et il Carmine, a une des (3) de Camaldoli. Tous les autres endroits que l'on voit n'ayant esté endomagez que par la grande quantité de cendres et de pierres qui a plu d'en haut, et qui en beaucoup d endroit [a] enseveli entierement les maisons, en d'autres crevé. En beaucoup d'endroits,

(1) Il faut sans doute lire *brunis*.
(2) En marge : *le réfute autre part*.
(3) On ne peut lire que *peres*, qui n'a pas de sens.

Digitized by Google

les ecclises sont restées en pied pour estre mieus basties que les maisons ordinaires, come aussi ont fait quelques palais, tours et forteresses, come a la torre celle de la princesse de Stiliano qui est saine et sauve, et ou le marquis dona a manger a la compagnée. De la l'on voit que la mer s est retirée des rochers ou elle battoit, jusques a cent pas en quelques endroits. L'on voit aussi au dela de la Torre un endroit a la marine ou quelqu un a semé du grain sur ces cendres, qui vient assez bien, il est neantmoins encore petit. Et y a quelques endroits ou l'herbe comence a croistre. L'une des choses les plus pitoiables est voir ces pauvres gents fouillants le lieu de leur maisons, et monstrant aus passants qui le toit, qui une chābre, etc., l'on avait tiré quatre corps morts ce jour la sous les cendres alla Torre, et y a tout plein d endroits ou il put estrangement, peut estre qu il y a quelque corps. En retournant l'on voit de grandes campagnes de peupliers et de vignes que la cendre qui les couvre deux ou trois pieds seulement a fait mourir. L'on passa, a la sortie de Resina, a Santa Maria a Pugliano, ou le feu a ruiné quelque 300 fœus. ce qui est de plus admirable, cest que tous ces pauvres gents qui sont ainsi ruinez, et quasi presque tous estropiez ne font que remercier Dieu et la Vierge, et les louer continuellement des miracles qu'ils ont fait pendant cet embrasement.

Doubtes.

Quelle des deus pointes de la montagne estoit fertile, celle qui brusle ou l'autre ? Castelli veut que ce soit la premiere (p. 8) et Caraffa que ce soit la seconde (ch. I).

[Réponse.] Aucune : il y avoit seulement quelques chesnes, erables, fresnes, etc.

Si au pied de la montagne pres Ottaiano, se voyent encore certains trous d'ou sortoit autrefois un vent tres froid. (Castelli, p. 8.) (1).

Si depuis cinq ou six ans l'on a remarqué sortir de la fumée parfois de la bouche du mont (Castelli) et quelques flames de feu la nuit.

[Rép.] Non.

Si l'on a vu de l'eau au fond de la vieille bouche et si la bouche estoit si creuse, come veut Baccini?

[Rép.] Non.

(1) Ces premières questions, avec réponse faite à la première seulement, ont été biffées dans le manuscrit.

Digitized by Google

Ou bien si l'on pouvait descendre jusques au fond ou il n y avait nulle eau, come veut Caraffa (ch. 2)?

[Rép.] Oui.

Combien de jours la montagne a versé pierres, cendres et torrents de feu ? Castelli dit 4, et que durant tout janvier il a plu parfois cendre.

Si l'on trouve bitume ou soufre sur la montagne?

[Rép.] Non.

Si le bitume a coulé dans les caves par sous terre? (Castelli, p. 19)? Si les pierres sont bitumineuses?

[Pas de réponse.]

Si l'on a treuvé des poissons cuits, et ou, et s'ils estoient d'eau douce ou de mer?

[Rép. Non.

Si l'on en a treuvé le long du rivage de cuits?

[Pas de réponse.]

S'il s'est fait depuis l'embrasement fini de grands ravages d'eaus?

[Rép.] Oui.

Et si l'eau est sortie d'autre part que de la cratere? Et si l'eau est sortie en mesme temps que le feu, ou bien sinon apres qu'il a plu?

[Pas de réponse.]

Ce que l'on voit au bord du mont?

[Rép.] Cendre.

Si le papier brusle a la fumée qui sort, ou le bois, ou en le fichant dans la terre d'alentour?

[Rép.] Non.

Si au lieu d'ou la mer s est retirée, est cendre assez, ou bien les roches et ancien sable, car ainsi seroit que la terre se seroit enflée.

[Rép.] Cendre.

Et s'il y a des peninsules.

[Rép.] Oui.

Delli canali di fiume di foco (1), combien il y en a, et leur largeur.

[Rép.] Quante bocche, una grande nella quale sono noue o dieci fuccoli nel fondo (2).

(1) Des canaux de la rivière de feu.

(2) Combien de bouches? une grande dans laquelle sont, au fond, neuf ou dix foyers.

Digitized by Google

Se si trouano alberi solamente arsi nella cima, et bestie arrostite per le parti superiori solamente (1).

[Rép.] Non.

Si l'argent, fer, etc., s'est treuvé fondu sous la cendre.

(Pas de réponse.)

Qu'est-ce que l'on a senti a Puzzolo et lieus circonvoisins lors de l embrasement?

[Rép.] Fort peu de chose.

Si l'on a vu quelque nouvelle estoile avant l'embrasement? (Braccini, p. 26.)

(Pas de réponse.)

Si l'on a treuvé des oiseaus morts, come dit Xyphilin et Braccini, p. 62?

(Pas de réponse.)

Si les arbres qui estoient en la voragine avant l'embrasement, estoint fort gros et vieus?

[Rép.] Ils pouvoint avoir quelque cent ans.

Combien estait creuse la voragine avant l'embrasement?

[Rép.] Demi mille, et plus qu elle n est aujourd hui.

Si a la tour l'on a senti grand bruit sous terre dès le 10 decembre.

(Pas de réponse.)

Si la bouche a esté fermée par la terre enflée, auparavant l'embrasement? (Braccini, p, 28; Recupitis, p. 76.)

(Pas de réponse.)

En quel endroit de la montagne est le mont de diauoli o Jeuoli. [Est-il] esloigné de la voragine demi mille (p. 29).

[Rép.] Oui.

Si la mer estoit chaude? (p. 42).

[Rép.] Oui.

Si a la tour del grec l'on a treuvé deus morts, sans que leurs habits fussent bruslez? (p. 47). (2).

(Pas de réponse.)

Si l'on treuve des cochiles sur la montagne? (Bruccini, p. 97).

[Rép.] Non.

Et de l'alghe nel atrio? (p. 100).

[Rép.] Non.

(1) S'il se trouve des arbres brûlés seulement à leur cime, et des bêtes rôties seulement dans les parties supérieures [du corps]?

(2) Le même fait, dû à la chaleur de l'air, s'est produit à l'incendie du bazar de la Charité à Paris.

Digitized by Google

Une maison enlevée, et portée a un mille loing toute droite et entiere? (Braccini, p. 56.)

C'est pres la Torre del Greco (Recupitis, p. 73). Il dit qu'elle fut portée entiere, mais non qu'elle cheut entiere.

Se l oglio petrolio si uedeua auanzi l incendio uerso la Torre(1)?

[Rép.] Oui.

S'il ne plut point avant les 16 heures du mercredi (Braccini, p. 93) ou s'il plut toute la nuit come ueut D. Fadrique Moles, p. 45.

(Pas de réponse.)

Si quelqu'un a vu il y a environ 7 ans, de la cendre freschement esparse sur le bord de la voragine, et si l'année passée, la voragine engloutit une partie du mont qui estoit alentour d'elle, avec perte d'animaus qui y paissoint. (Franc. Ceraso, nelle opere stupende del Vesuuio.)

[Rép.] Non.

Santolo di Simone natiuo del casale d. S. Anastasio fu il martedi mattina alla bocca, o mezzo miglio in imo (2).

Capaccio dit que le bas de la montagne ou estoint les vignes s'appelle domestico (p. 458).

S'il n'est mort qu'une seule femme alla Nunciata (*sic*). (Recupitis, p. 23.)

(Pas de réponse.)

Fons prope Pompeios in cœnobio Monachorum S. Petri Cœlestini simul aqua manans et igni (Recupitis, p. 73.)

Trois trous seulement aujourdhuy nella voragine (Recupit., p. 106), au mois d'aoust un grand torrent d'eau sort de la montagne vers les Torri, sans qu'il eut plu. (Recupit., p. 108.)

Deuxième ascension. (*16 mai 1632*).

Le XVI mai CIↃ IↃ CXXXII. — Parti tout seul sur les XI heures du matin, a pied jusques au pont de la Magdeleine qui est a un quart de mille de la porte del Carmine : sur ce pont se treuvent tous les matins quantité de chevaus et asnes que les paisans des lieus circonvoisins ameinent pour louer : de tous ceus qui estoint la aucun ne voulut venir avec Orestes a la montagne, disant que tous ceus qui i alloint mouroint : fors un, lequel ne se contentant pas de cinq carlins pour son cheval, mais en voulant avoir six, Orestes se resolut d'aler a pied, il considera

(1) Si l'on voyait du pétrole avant l'embrasement du côté de la Tour?

(2) Santolo di Simone, natif du hameau de S. Anastasio, alla le mardi matin à la bouche, ou demi mille en descendant.

Digitized by Google

premierement attentivement ce fleuve tant renomé Sebetus qui au partir de la n'est qu'un ruisseau qui a son embouschure n'a pas trois bones enjambées de large, et de profond trois ou quatre pieds, et n'ha de cours que six mille, aussi ne peut il porter aucun basteau, et sert seulement a arouser les marests ou paduli au travers desquels il passe, et a faire moudre des moulins. Cette petitesse a fait douter a Bocace et a plusieurs autres que ce fut le vrai Sebetus des anciens, a quoi tasche de respondre Summonte, livre I, chap. X, mais la meilleure raison qu'il apporte est fort foible, car encore que toute l'eau qui vient à Naples par l'acqueduc fut jointe au Sebete cela ne l'augmenteroit pas d'un sixiesme, l'acqueduc se voyant au couvent de Ste Anne pres le fossé de la porte Capuane, a descouvert qui n'a que quatre palmes de larges, et l'eau n'est pas plus haute de trois et demi (Summonte, p. 240) de sorte que je ne doute point qu'ancienement il ne fut ou autre ou beaucoup plus grand : aiant depuis par succession de temps perdu ses eaus principalement par les motifs du Vésuve, dont tous demeurent d accord qu'il sourd. Et Capacio, au livre II de l'histoire de Naples chap. 7, assure qu il y a quelque temps que l'on voulut fouiller au dessous de la bolla (ainsi s appelle la source du fleuue) et que l'on fut contraint de cesser a cause de la quantité de nouvelle eau que l'on treuva.

La petitesse du fleuve est recompensée par la grandeur du pont qui a pour le moins (1) pas de longueur et (2) de largeur. C'est a cause que tout ce païs la est marescageus, il s'appelle de la magdelene, a cause d une petite église qui se voit à l entrée du costé de la mer sur l'embouschure du fleuve. A la sortie du pont se treuvent trois moulins a vent sur la marine, mais faits autrement que les nostres, ce sont tours de pierre ronde[s]. Aujourd'hui ils sont abandonez, come aussi en tous les autres lieus ou il y en avoit eu autrefois, les napolitains disant qu ils sont trop difficiles a gouverner, et se servent plus volontiers de ceus a eau.

A quelque demi mille se treuve a main gauche une longue fisle de maisons nomée le taverne, a un mille se voit san Giovanni Ateduccio ou il y a quantité de belles maisons entre autres celle du prince de Caserta. Un peu au dela sur la marine est un convent d'Augustins nomé Santa Maria del Soccorso. En cet endroit la comence a se changer le païs, qui jusques la semble un continuel jardin de delices, estant tout couvert de chous,

(1) Laissé en blane par B.
(2) Laissé en blanc par B.

Digitized by Google

oignons, bled, lin, fruitiers, peupliers et vigne, et figuiers. Mais en arrivant à ce convent l'on ne voit que cendres, arbres et pierres bruslées. ce sont les premières ruines que l'on treuve du Vesuve, lesquelles ont gasté seulement le jardin et non le convent ni l'eglise, pour ce qu outre le mur qui l'a defendue, il y a vis a vis une grosse butte de terre de l'autre costé du chemin, laquelle a rompu le cours des torrents, n'ayant pas elle mesme esté endomagée ayant encore ses arbres tout vers, et le ravage a esté fort foible et de peu d'effet en cet endroit la, car un peu au dela de ce couvent jusques a Pietra bianca l'on retreuve la face gaie et verte de la campagne, mais le païs qui est entre Pietra bianca et Sant Jorio, village assez gros, a main droite un peu esloigné du chemin, est tout d'abord couvert de cendre, et semble qu'il n'ait pati que de la pluie de cendre simplement et que les torrents d'eau, ou de fœu, qu'ils appellent il diluuio ne sont point passez par la : car les arbres sont restez en pieds et tous entiers mais morts et secs, fors quelques uns par ci par la qui ont reverdi. Et est chose assez extravagante de voir cinq ou six arbres morts, et un au milieu tout verd, lequel quelquefois aura plus de cendre au pied que les autres morts, come Orestes remarqua particulièrement. Il faut dire que les matières qu'a jettées le mont, n'estoint pas egalement chaudes, ou de qualité maligne. Il est bien vrai que pour l'ordinaire, les lieus ou la cendre est plus haute, il y a moins de verdure.

(*A suivre.*)

NOMENCLATURE DES OUVRAGES DE PEINTURE, SCULPTURE, ARCHITECTURE, GRAVURE, LITHOGRAPHIE

SE RAPPORTANT A L'HISTOIRE DE PARIS ET QUI ONT ÉTÉ EXPOSÉS AUX DIVERS SALONS DEPUIS L'ANNÉE 1673 JUSQU'A NOS JOURS

Dressée d'après les Livrets officiels

par LUCIEN GILLET.

(Suite.)

XXXVIII[e] LIVRET

Explication des ouvrages de Peinture, Sculpture, Architecture, Gravures, Dessins, Modèles, etc., exposés dans

Digitized by Google

[1795]

le grand Salon du Muséum, au Louvre, par les *Artistes de la France*, sur l'invitation de la Commission exécutive de l'Instruction publique, Vendémiaire, an IV de la République Française, 1795.

C. AUDEBERT, rue Mazarine, 154.

7 Portrait en miniature du citoyen Le Vaillant, auteur du Voyage en Afrique chez les Hottentots.

C. AUGUSTIN, place des Victoires, 15.

8 Portrait en miniature de l'auteur.

Citoyenne AUZON, rue d'Anjou au Marais, 11.

9 Le portrait du citoyen Volney, professeur des Écoles Normales. 6 pieds 8 pouces de haut sur 5 pieds 2 pouces de large.

C. BOURGEOIS, rue Hautefeuille, 8.

56 Vue d'une Fabrique élevée à l'Abbaye Saint-Germain.

C. COLSON, quai de Voltaire, 1919.

85 Portrait de l'auteur, occupé dans son atelier à en poser un. 7 pieds sur 5.

87 La citoyenne Beaunoir, peinte avec les attributs de Thalie.

88 Le citoyen Turpin, historiographe.

C. DELESTRES, au Louvre.

110 Portrait de Couperin avec son épouse et son enfant.

C. DEMACHY, au Louvre.

111 Extérieur du Luxembourg, puis de la rue ci-devant Condé.

112 Démolition des maisons du Cloître Germain, partie de la colonnade du Louvre et de ses environs.

113 *Cercophage* de J.-J. Rousseau, inhumé au Panthéon. Effet de lumière.

114 La démolition du Pont-au-Change.

C. DUCREUX, au Louvre.

157 Portrait du citoyen La Chabaussière, homme de lettres.

158 Le citoyen Plaichard, législateur.

Digitized by Google

[1795]

159 Le citoyen Brun, poète.
160 Le citoyen Ducreux, peint par lui-même.
161 La citoyenne Beauharnois.
162 Le citoyen Chénier, législateur.
163 Portrait du citoyen Méhul, inspecteur du Conservatoire de Musique.

La citoyenne DUCREUX, chez son père, au Louvre.

164 La famille du citoyen Bonnet. 9 pieds sur 6.

C. FRANÇOIS, rue de Gaillon, 11.

205 Portrait du citoyen Demantort.
206 Portrait du citoyen Guichard.

C. GIBELIN (A.-E.), Cour du Louvre.

Dessin :

227 Projet de médaille représentant la Convention désignée par une femme, qui place sur sa base une colonne, emblême de la Constitution Françoise. Dans l'exergue deux mains unies en signe de concorde; et pour légende :

Le ciment de cette colonne sera l'union des citoyens.

Citoyenne GUIARD, au Louvre.

236 Le citoyen Lebreton, chef des bureaux des Musées, à l'Instruction Publique.
237 Le citoyen Vincent, peintre.
238 Le citoyen Baignere, médecin.
239 Le citoyen Sevestre, Architecte.

C. LANEUVILLE, rue Froidmanteau, 196.

Portraits :

282 Le citoyen Legendre, député, dans sa présidence lors du jugement de Carrier.
283 Le citoyen Paré, ex-Ministre, président du Tribunal du 4e arrondissement.
286 Le citoyen Tallien, député.
287 Le citoyen Pelée, de la Lozère, député.

LEBRUN, rue d'Angivillier, 148.

308 Dessins allégoriques.

La Loi ordonne à la Justice de punir les auteurs des

Digitized by Google

[1795]

crimes du 2 et 3 septembre. On voit dans le fond le palais et les massacres de la Conciergerie. L'Anarchie, qui vient d'animer cette scène d'horreur, s'élance sur le devant avec des mouvements convulsifs, et poursuit la Liberté, qui s'est réfugiée dans les bras de la Loi, gémissant des crimes commis en son nom.

309 J.-J. Rousseau écrivant sa lettre à l'Archevêque de Paris, s'arrête à ces mots :

« Oui, je ne crains point de le dire; s'il existoit en « Europe un seul gouvernement éclairé, dont les « vues fussent vraiment saines, il eût rendu des « honneurs publics à l'auteur d'*Émile*, il lui eût « élevé des statues. »

Il voit dans l'avenir le génie de la liberté dissiper l'orage suspendu sur sa tête et découvrir le Panthéon Français.

C. Lebrun, marchand de tableaux, rue du Gros-Chenet.

300 Portrait du citoyen Lebrun, peint par lui-même.

Il est jusqu'aux genoux, appuyé de la main droite sur son traité des peintres et tenant sa palette de l'autre.

5 pieds de haut, 4 pieds de large.

C. Ledru-Hilaire.

312 Portrait du général Pichegru, dessiné en pied.

C. Lemoine, rue du Petit-Carreau, 35.

330 Une miniature représentant les deux filles de l'auteur, brûlant des fleurs sur le tombeau de leur mère, qui leur apparoit.

331 Cadre contenant plusieurs portraits, en miniatures, ceux des citoyennes Caudeille, Desgarcins.

C. Lenoir.

332 Portrait de Lekain, jouant Orosmane dans *Zaïre*, peint à l'huile en 1787.

333 Portrait de la citoyenne Vestris, dans le rôle d'*Electre*, tragédie de Crébillon, peint en pastel en 1778.

Digitized by Google

1795]

C. Leroy, faubourg Honoré, 13, ou chez Suvée, au Louvre.

Dessins :

347 Portrait du citoyen Roucher; dessin fait dans les deux heures qui ont précédé son départ pour le tribunal révolutionnaire.

Pendant que l'artiste dessinait, le citoyen Roucher fit et écrivit de sa main ces quatre vers au bas de ce portrait :

A ma femme, à mes enfants, à mes amis,

Ne vous étonnez pas, objets sacrés et doux,
Qu'une ombre de tristesse ait empreint mon visage;
Lorsqu'un savant crayon vous traçait cette image,
J'attendais l'échafaud, et je pensais à vous.

C. Lespinasse.

348 Vue de la place de la Révolution, prise de l'intérieur des Tuileries, près les terrasses en fer-à-cheval, qui se terminent au Pont-Tournant.

C. Liger.

359 Vue d'un magasin à salpêtre, établi à l'Abbaye Saint-Germain, dont le comble élevé au commencement de l'an III^e^ est incombustible.

Dessin à l'aquarelle.

C. Métoyen, rue Jacques, Maison ci-devant Magloire.

363 Le citoyen Sicard, instituteur des sourds et muets.

364 Le citoyen Alhoy, — —

C. Parseval (Auguste), rue des Capucins, 73.

396 Massacre des Innocens. Tableau de 5 pieds 6 pouces de large, sur 3 pieds 9 pouces de haut.

C. Riffault, Isle de la Fraternité, quai de la République, 15.

431 Modèle en plâtre d'un pont projetté pour la traversée de l'Isle cy-devant Saint-Louis, à celle Notre-Dame.

Ce modèle réunit deux projets.

C. Suvée, au Louvre.

459 Portrait du citoyen Ginguenée, commissaire de la Commission exécutive de l'Instruction Publique.

Digitized by Google

[1795]

460 Portrait d'André Chénier.

Chénier avait un profond respect pour son père, qui de son côté l'aimoit tendrement. Ce vieillard, pour calmer les justes inquiétudes de ce fils, lui ayant observé combien ses vertus et ses talens devoient le rassurer, ce fils infortuné ne lui répondit que ces mots du fond de sa prison : « Ah! mon père! Malesherbes avait aussi des vertus! » et le lendemain Chénier fut conduit à la mort.

461 Portrait du citoyen Trudaine-Montigny.

Le citoyen Suvée attendoit lui-même, au 7 thermidor, an II^e^, son départ pour son propre supplice, quand il donnait la dernière séance au citoyen Trudaine, que l'on vint arracher de ses bras pour le conduire à l'échafaud.

462 Portrait du citoyen Trudaine La Sablière, son frère.

463 Portrait du citoyen Courbeton, son beau-frère.

Ces deux dernières victimes furent trop tôt enlevées à l'artiste prisonnier lui-même avec eux, pour pouvoir les peindre. Il s'est déterminé à faire leurs portraits de ressouvenir, pour la consolation de leur famille.

464 Portrait du citoyen Berthier.

465 Portrait du citoyen Poissonnier, médecin.

C. Thevenin, rue Pelletier, 14.

484 Prise de la Bastille.

Le lieu de la scène est dans la deuxième cour, entre les deux ponts-levis. L'instant est celui où les vainqueurs, ayant pénétré dans la Forteresse, entraînent le Gouverneur.

488 Lambesc aux Tuileries, ou le 12 juillet 1789.

Dessin.

Sculpture.

C. Boichot, Grande rue Verte, 1142, faubourg Saint-Honoré.

1006 Modèle d'un Hercule, représentant la force.

Cette figure est exécutée de 15 pieds de pieds de pro-

Digitized by Google

[1795]

portion sous le porche du Panthéon François; elle fait pendant à celle de la Loi.

C. Budelot, rue du Coq Saint-Honoré, 124.

1013 Bustes demi-nature, plâtre bronzé de Voltaire et de Rousseau.

C. Couasnon, rue de l'Arbre-Sec, 36.

1019 Buste du citoyen Préville, en plâtre.

1020 Louis Gillet, maréchal des logis, qui sauva une fille d'entre les mains des brigands.

1021 Portrait de l'abbé Dicquemarre, célèbre naturaliste. Bustes en plâtre bronzé.

C. Daiteg, rue du Cimetière Saint-André, 26.

1025 Temple de la Liberté, dont le modèle en relief est dans une des salles des Archives Nationales, et a été donné par l'Auteur à l'Assemblée constituante. Dessin.

1026 Modèle en relief, composé de plusieurs figures, représentant l'emblême de la République Françoise.

C. Dejoux, au Louvre.

1028 Figure colossale de la Renommée qui doit être fondue en bronze et placée au-dessus de la coupole du Panthéon François; elle a 27 pieds de proportion. Ce modèle en plâtre se voit aux *atteliers* de la Ville de Paris, au fauxbourg du Roulle, 194, depuis 10 heures du matin jusqu'à 6 heures du soir pendant l'Exposition des ouvrages au Sallon.

C. Houdon, au Louvre.

1040 Le buste de Barthelemy, auteur d'*Anacharsis*, grandeur naturelle.

C. Lucas, rue du Mont-Blanc, chaussée-d'Antin, 68.

1054 Antoine Petit, régent de la Faculté de Médecine. Buste en terre cuite.

C. Marin, place ci-devant Dauphine, 26.

1055 La citoyenne Briqueville, buste en marbre.

1056 La citoyenne Briqueville. Buste en terre cuite.

Digitized by Google

[1795]

1057 Le citoyen Anisson Duperon.
Buste en terre cuite fait de mémoire.

MILOT (citoyenne).

1069 Potrait de la citoyenne Pipelet, auteur de *Sapho*.
Buste en plâtre, grandeur naturelle.
1070 Portrait du citoyen Mentelle.

C. RICOURT, rue Poissonnière, 159.

1080 Esquisse en plâtre du frontispice de 15 pieds sur 30 de la principale porte du Magasin à poudre de Grenelle.

C. SUZANNE, rue des Messageries, n° 18, faubourg et section Poissonnière.

1087 La République Française, terre cuite de 23 pouces de proportion.
1088 Esquisse en plâtre d'un pendentif à exécuter en pierre dans la nef septentrionale du Panthéon. Le sujet est la géométrie et théorie pratique divisant, sur le Globe terrestre, la partie de la France en départements.
1089 Buste de la citoyenne Berard, grandeur naturelle.

Architecture.

C. BIEN-AIMÉ, rue de l'Échiquier, fauxbourg Denis, 2.

2001 Plan général d'un Élisée à construire près la barrière de Monceaux, sur un terrain dans lequel ont été déposés les corps des victimes de la tyrannie.
2002 Élévation géométrale du principal monument à ériger au centre de l'Élisée.
2003 Coupe de ce monument prise sur le diamètre de son plan.

C. BOULANGER, rue du Petit-Bac, 1149.

2005 Projet d'un hôpital dont l'exécution auroit lieu à Grenelle.
Cet hospice pourroit contenir 3400 malades environ.
2006 Élévation et coupe sur la longueur dudit hôpital.
2007 Projet d'un nouveau plan d'établissement du quartier avoisinant les Tuileries.

Digitized by Google

[1795]

2008 Différens détails et distributions dudit quartier des Tuileries.

C. Brongniart, rue Saint-Maur, 14.

2009 Un modèle de plan sur l'ancien terrain de la Bastille.

2010 Pont projetté sur la rivière de Seine entre l'Arsenal et le Jardin des Plantes. Modèle.

2011 Détails en grand des coupes de charpente de ce pont.

2012 Plan général de ces deux projets faits en juin 1789. Dessins.

C. Détournelle, rue Féron, près Saint-Sulpice, 27.

2021 Plan-Élévation géométrale d'un pont Triomphal projetté entre l'Arsenal et le Muséum d'Histoire naturelle.

2022 Cadre renfermant un dessin de l'entrée triomphale du Pont projetté pourla réunion du Muséum d'Histoire naturelle et l'Arsenal.

C. Dewailly, au Louvre.

2022 *bis* Divers projets de subdivision du Sallon par un plancher qui, le partageant dans le haut, doubleroit la superficie.

D'achèvement de trois côtés de la cour du Louvre et de la Place de la Révolution.

C. Inconnue : sous la devise : *Sur la seule vertu, pose la liberté.*

2023 Projet d'un monument pour le pouvoir législatif. Il est conçu de manière à recevoir les deux Conseils et les Comités.

C. Levasseur, rue Sulpice, ci-devant du Petit-Bourbon, 559.

2026 Projet d'un Palais national dans le terrain des ci-devant capucins de la place Vendôme, pour la tenue du Conseil des Anciens; le plan, l'élévation et la coupe.

2027 Projet de Pont triomphal, élevé en face du Champ de Mars. Plan et élévation.

C. Person, *méchanicien*, *ci-devant avoué*, rue des Maçons, 444.

2035 Modèle de la Bastille avec ses alentours, exécuté en bois de proportion de 2 lignes pour toise.

Digitized by Google

[1795]

C. PEYRE, quai des Miramiones, 106 et à Fontainebleau.

2049 Plans, coupes et élévation du projet d'un Palais national placé au centre des Monuments des Sciences et des Arts, entre le Louvre et les Tuileries.

Ce Palais seroit élevé sur une double plate-forme. Pour ajouter encore à la dignité et au caractère de cet édifice, le sol des salles publiques et d'assemblées seroit élevé de 100 marches au-dessus de celui de la place.

Au centre seroit une Basilique ou salle d'assemblée générale ; elle donneroit entrée aux deux chambres, qui néanmoins auraient leurs entrées ordinaires par des salles communiquantes également à la Basilique, et par les arrivées des comités et des bureaux.
Dessin.

2050 Plan, coupe, élévation d'une Église projettée en 1770, pour les Jacobins de la rue Saint-Jacques. L'entrée devoit être sur la place Saint-Michel.

2051 Vue perspective du portail de l'Eglise projettée des Jacobins, avec quelques changements dans le projet.

2053 Plan d'un projet pour terminer l'ensemble du Louvre et des Tuileries.

On placerait le Palais de la représentation nationale au centre de ces monuments, logeant le pouvoir exécutif dans les Tuileries sur le jardin et en formant un Muséum des sciences et des arts du pourtour comprenant le Louvre, la galerie des Tuileries sur la cour et une aile de bâtiment projettée du côté de la rue Saint-Honoré.

Les entrées principales du Muséum seroient par de grands escaliers, qui prendroient naissance aux vestibules de la colonnade et du pavillon du milieu des Tuileries. Ces derniers serviroient aussi pour introduire aux appartements de représentation du pouvoir exécutif, et aux salles d'audience des ambassadeurs.

Tout ce qui donne sur la rivière seroit consacré à l'exposition des monuments des arts et à des salles d'instruction.

Dans la partie opposée seroit la bibliothèque publique

Digitized by Google

et les salles d'exposition et d'étude pour les sciences. On parcourroit ce vaste plein-pied sans interruption. La communication s'en feroit du côté du vieux Louvre par la colonnade, et du côté des Tuileries par les salles des ambassadeurs.

C. Peyre (neveu), rue des Poitevins, 18.

2054 Projet d'un Muséum d'antiquités dans le monument des Quatre Nations. Plan, coupe, élévation.

2055 Projet d'un Muséum d'Histoire naturelle sur le terrain du Jardin des Plantes.

Plan, coupe, élévation.

2056 Projet d'une Bibliothèque nationale dans le Palais du Luxembourg. Plan, coupe, Élévation.

C. Sobre (Jean-Nicolas), faubourg du Temple, 27.

2058 Plan, coupe et élévation d'un Arc de Triomphe, rappelant la journée du 6 octobre. Ce monument doit être placé en face du Pont de la Révolution.

C. Thierry, rue Poupée, 7.

2059 Intérieur du Panthéon, avec la colonne demandée pour les grands hommes. Dessin.

C. Voinier, rue des Quatre-Fils, 26.

2062 Projet d'un monument en l'honneur des quatre années de la République. Cet édifice fermeroit l'entrée de Paris, du côté de Neuilly, en face du Palais national. Il est composé de manière qu'on pourroit y adapter les deux pavillons carrés existant actuellement, et qui forment la ci-devant Barrière de l'Étoile, en sorte qu'une partie de la construction se trouve faite.

2063 Projet d'un monument érigé en l'honneur des mânes des victimes immolées par la Tyrannie.

Cet édifice seroit placé dans la partie vuide des Champs-Élysées.

La face de ce monument décorée de colonnes d'art corinthien, est ouverte par une arcade et des entre-colonnemens, qui laissent voir l'intérieur de ce Temple, au milieu duquel est un groupe de Figures

Digitized by Google

[1796]

sur un piédestal circulaire. Ce groupe représente la France accompagnée de la philosophie, des sciences et des arts. D'une main elle répand des fleurs sur l'urne des citoyens que la Patrie regrette, et de l'autre, elle soutient l'Innocence désignée par un orphelin dans les bras de sa mère éplorée.

Un grand bas-relief orne le mur, qui fait le fond de cet édifice; autour de ce mur circulaire sont des piédestaux, où sont placées les statues des citoyens immolés par la Tyrannie, dont les talens et les vertus méritent d'être présentés pour modèles à la postérité.

Gravure.

C. Alix, graveur au Lavis en couleur, rue Vaugirard, 1348.

3002 Portrait de Lavoisier, peint par Garnerey d'après David.

3003 Montesquieu. Ovale.

3005 Officier municipal, d'après le citoyen Ducreux.

XXXIX^e LIVRET

Exposition dans le grand Salon du Musée central des arts au mois vendemiaire, an cinquième de la République Française, 1796.

Peintures.

Augustin (Jean, C.), place des Victoires, 15.

7 Miniature, portrait de l'auteur.

Barry (François), *élève de l'académie de Saint-Luc*, à Rome, rue Ménilmontant, 3.

18 Portrait de l'auteur, peint par lui-même, à Rome, en 1788, ovale.

Borilly (Jean-Baptiste, *élève de Bounieu*, rue de Vaugirard, 99.

Paysage :

54 Vue du bois de Boulogne, site dit la mare d'Auteuil.

Digitized by Google

[1796]

Citoyenne Bouliar (Marie-G.), *élève de Duplessis*, place Froidmanteau, 198.

Portraits :

58 De la citoyenne Gambs.
59 Du citoyen Mazade, administrateur du théâtre des Arts.
60 De la citoyenne Mazade.
61 Du citoyen Lenoir, conservateur du Musée des monuments français.
62 De la citoyenne Lenoir.
63 De la citoyenne Arnould.

Bruandet, Barrière Charonne-Fontarabie.

Paysage :

76 Vue des prés Saint-Gervais.

Casin, cour du Louvre.

Paysage :

81 Vue du jardin de Mousseaux.

Davesne (P.), *élève de F. Coypel*, rue du Ponceau, 10.

116 *bis* : Portraits sous le même numéro.
Du citoyen Baré, directeur de Vaudeville;
Du citoyen Henry, artiste du même théâtre;
De l'Épouse d'Hypolite, artiste idem;
De Valière et de son épouse;
Du citoyen Jouard.

Devouge, *élève de Demarnes*, rue du Bouloy, 38.

135 Portrait du citoyen Demarnes.

Citoyenne Doucet Suriny née Glaesner, rue Montmartre, 247, maison Charot.

136 Portrait en miniature de la citoyenne Candeille, artiste du théâtre de la République.

Ducreux (Joseph), *élève de Latour*, au Louvre, 8.

Portrait :

140 Boissy d'Anglas, présidant la Convention le premier prairial...
D'une main il repousse avec horreur la tête du député Ferraud, qu'on lui présente au bout d'une pique, et de l'autre il rappelle l'assemblée au calme.

Digitized by Google

[1796]

141 La citoyenne Récamier, en pied.
143 La citoyenne Labouchardie.
144 Le citoyen Étienne Méjau, homme de lettres.

François (Henri-J.), *élève de feu Brenet*, rue de Gaillon, 11.

Portraits :

182 De Ducray-Dumenil.
183 De Bernard.

Gérard (François), *élève de David*, au Louvre.

194 Portrait d'Isabey, peintre.

Gouzien (René), *élève de feu Brenet*, rue des Bourdonnais, 5, à Versailles.

197 Portrait du citoyen Dijon.

Jeaurat (Nicolas-Henry), *élève d'Étienne Jeaurat.*

220 Portrait de C.-J. Gelé, à l'instant où il reçoit le brevet d'imprimeur de la gendarmerie nationale; l'artiste en a peint le contenu et le cachet.

Laneuville (Jean-Louis, rue Froidmanteau, place du Louvre, 196.

244 Portrait de la citoyenne Tallien dans un cachot à la Force, ayant dans les mains ses cheveux qui viennent d'être coupés.
Hauteur 5 pieds sur 4.

Ledru (Hilaire), rue-Croix-des-Petits-Champs, 121.

Portraits, dessins :

263 Le général Bonaparte.
264 Le général Beurnonville.
269 Portrait du citoyen Schall.

Legrand (Sicot), *élève de Deschamps*, *professeur à Rouen*, rue Grenelle Saint-Honoré, 35.

276 Tableau historique : Un bienfait ne reste jamais dans l'oubli.
C'est le titre que donne l'auteur à l'action généreuse de Cange, commissionnaire *à la Force*, représentée dans ce tableau. Le trait en est aussi connu qu'admiré. L'instant est celui où Cange, cédant avec peine

Digitized by Google

[1796]

aux instances des personnes qu'il a obligées, avoue que les secours sont venus de lui.

LEMOINE, *élève de Latour*, rue des Petits-Carraux, 202.

Portraits dessinés :

287 La citoyenne Gontier.
288 La citoyenne Dugazon.
289 La citoyenne Crétu.
290 Le citoyen Pascaly.
291 L'auteur, peint par lui-même.

LE ROY (François), *élève de Vien*, rue du Hurepoix, 18.

Portraits :

296 De la citoyenne Le Roy, à son chevalet.

L'ÉVEILLÉ (Charles-Stanislas), rue du Regard, 74.

Dessins :

308 Démolitions des Cordeliers.
309 Ruines des Cordeliers, clair de lune.
Ces derniers appartiennent à l'auteur.

MARCHAIS (Pierre-A.), rue Pavée, 4, section du Théâtre-Français.

Tableaux, sujets :

311 bis. Deux vues, l'une des Prés Saint-Gervais, l'autre des environs de Sceaux.

Citoyenne MAYER (Constance), *élève de Suvée*, rue Mélée, 65.

Portrait :

319 La citoyenne Mayer, peinte par elle même, montrant une esquisse du portrait de sa mère.

ROBERT (Hubert), galerie du Louvre.

392 Projet pour éclairer la galerie du musée par la voûte et pour le diviser sans ôter la vue de la prolongation du local.

ROMANCE (Adèle, dite Romany), rue des Jeûneurs, 14.

404 Portrait du citoyen Fleury, dans une maison de détention.

SUVÉE (J.-B.), *élève de l'École académique de Bruges*, et en France,

Digitized by Google

[1796]

de Bachelier, il termina à Rome, sous la direction de Vien, le cours de ses études. Au Louvre.

443 Le citoyen Travenet.
La citoyenne son épouse, avec ses enfants.

444 Le citoyen Poissonnier, médecin.
Ces trois tableaux ont chacun, largeur 4 pieds sur 5.

THIBOUST, rue de la Lune, 121.

463 Portrait de l'auteur, faisant celui de sa mère.

464 Portrait du citoyen Fournier, peintre.

Sculpture.

Citoyenne CHARPENTIER (Julie), *élève de Pajou*, rue Saint-Marc, 169.

608 Deux portraits en bustes du citoyen et de la citoyenne Dessoles, artistes du théâtre de la rue Feydeau.

ESPERCIEUX, chez le citoyen Stouf, rue des Brodeurs, 834.

614 Buste de G.-T. Raynal.

HOUDON (Jean-A.), *élève de Michel-Ange Slodtz*, cour du Louvre.

618 Buste de Pastoret, terre cuite.
Fait l'an 1^er^ de la République.

MÉRARD (Pierre), *élève de Bouchardon*, rue Neuve-Saint-Martin, 88.

627 Portrait du citoyen Ragot, horloger : médaillon.

Citoyenne MILOT, cour du Louvre.

628 Buste en plâtre : portrait du citoyen Grandménil.

Architecture

Les citoyens ATTIRET (M.-L.), rue de l'Échiquier, 13, et LAHURE (J.-B.), rue Honoré, au coin de celle des Poulies.

700 Plans, coupes et élévations, esquisse d'un palais pour le gouvernement Français, suivant la constitution de l'an 3^e^ (1795, vieux style).

BALTARD (L. P.), rue de l'Université.

701 Élévation géométrale, avec le plan et la coupe, d'un pro-

Digitized by Google

[1796]

jet de salle d'assemblée pour le Conseil des Cinq-Cents.

BRULLÉE, ingénieur et architecte, hôtel de Tours, rue du Paon, 3.

706 Plan d'une place à former sur les ruines de la Bastille.

707 Projet d'un pont à construire devant le musée d'histoire naturelle.

708 Projet d'embellissement pour l'intérieur de Paris.

709 Vue perspective de l'entrée de Paris au delà des Champs-Élisées.

713 Modèle d'un monument projeté sur les ruines de la Bastille. Le groupe est du citoyen Chardin, les trophées du citoyen Compereau.

DEWVAILLY (Charles), au Louvre.

714 Deux dessins représentant l'intérieur de la salle des assemblées publiques de l'Institut des sciences et arts.

715 Quatre dessins de l'intérieur des salles au-dessous de la galerie d'Apollon au muséum : ces salles étant destinées à la sculpture, chacune d'elles porterait le nom de la figure principale qui en occuperait le centre.

717 Six dessins dont 4 projets pour la réunion des îles Saint-Louis et Louvier et l'établissement d'une gare; les deux autres projets sont pour un palais national, l'un pour l'achèvement de la cour du Muséum, et l'autre pour la place de la Concorde.

OUDINET (G), *élève de feu Souflot et de Carpentier*, rue Mironénil, 1191.

718 Projet de prison de police correctionnelle.

TOPIN (Silvestre) *élève du citoyen Delanoi*, rue de la Vieille-Estrapade, 1007.

719 Plans, coupe et élévation d'une école centrale projetée pour Paris.

GLIZE (André), rue de Thionville, 16.

720 Réunion des deux colonnades de la place de la Révolution par un arc de triomphe.

Colonne à ériger dans cette place, en l'honneur des victoires républicaines; esquisse perspective.

Digitized by Google

[1796]

Gravures.

GUYOT (Laurent), rue de la Monnaie, 21.

Gravures en couleur :

834 Translation de Voltaire au Panthéon.

MIGER (C. S. C.), *élève de feu Cochin fils*, rue de la Bucherie, 5.

Gravures :

841 La translation de Voltaire, au Panthéon, d'après L. Lagrenée.

PONCE (Nicolas), *élève de feu Delaunay*, rue du faubourg Saint-Jacques, 234.

844 Un cadre contenant les portraits de Buffon, Deshoulières, le Poussin, Lesueur, le Mansard, Girardon, avec des notices sur la vie de ces personnages célèbres.

Ces estampes font partie de la collection des illustres Français, du même auteur, et sont gravées d'après le dessin de Marillier.

TARDIEU (Alexandre), *élève de Wille-père*, rue de l'Arbre-Sec, 247.

849 Portrait de Montesquieu, d'après Chaudet.

ADDITION.

BERNARD (Joseph), nouveau passage du cloître Saint-Honoré, 1.

852 Têtes en traits de plume représentant : Voltaire, J.-J. Rousseau.

(A suivre.)

ASSOCIATION DES ARCHIVISTES FRANÇAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 21 AVRIL 1906 (1),

L'Association des Archivistes français a tenu sa troisième assemblée générale annuelle le samedi 21 avril 1906, dans la

(1) La direction de l'Association des Archivistes français a bien voulu nous autoriser à publier le présent résumé, avant le compte-rendu officiel qui en sera donné ultérieurement. (Note de la Rédaction).

Digitized by Google

grande salle de l'École des Chartes au palais de la Sorbonne, de 4 heures à 7 heures. Une quarantaine de sociétaires étaient présents.

M. Prud'homme, président de l'Association, a prononcé une allocution où il rappelle que la présente réunion peut avoir une importance capitale pour les intérêts de tous les archivistes. La Commission instituée par le Ministre de l'Instruction publique a commencé ses travaux, et en particulier la Sous-Commission plus spécialement chargée des archives. Elle a déjà pris un certain nombre de décisions visant le recrutement et les traitements. Il est regrettable que les archivistes départementaux n'aient pas été admis à l'honneur de défendre leur cause au sein de cette commission et que les archivistes nationaux n'aient pas cru avoir le droit d'y prendre la parole. La présente assemblée ne discutera que les deux questions du recrutement du personnel et des traitements.

Sur le premier point, la question du recrutement, il s'agit de savoir si les archivistes-paléographes sont assez bien préparés au classement des archives modernes, qu'ils seraient, paraît-il, disposés à sacrifier à celui des archives anciennes. La meilleure réponse à cette critique serait de dresser un répertoire des inventaires et des publications relatives aux institutions de la période révolutionnaire faites par d'anciens élèves de l'École des Chartes. Ce travail pourrait être fait assez rapidement pour être communiqué à la Commission (1). Les archivistes peuvent se mettre en deux ou trois mois au courant de cette besogne purement bureaucratique. D'ailleurs, il n'est pas difficile de combler la lacune par une extension du cours de classement d'archives à l'École des Chartes ou en obligeant les élèves de l'École des Chartes à suivre un cours de droit administratif à la Faculté de Droit. Au sujet de l'admission aux fonctions d'archiviste, on peut se demander s'il est bien nécessaire d'ouvrir si large la porte de notre corporation et d'augmenter le nombre des candidats à une carrière qui n'a pas plus de 150 postes, dont trois sont disponibles par an, tandis que le nombre des postulants est de 35. Pour la « nationalisation », il n'y aura qu'à confirmer

(1) Ce répertoire vient d'être dressé par les soins de l'Association des Archivistes français. Il a paru en mai dernier sous le titre de : *État des travaux sur l'époque révolutionnaire et comtemporaine publiés par des archivistes paléographes étant ou ayant été en fonctions dans les divers services d'Archives. Mai 1906*, in-4° de 16 pp. à 2 colonnes. Il en est rendu compte dans le présent numéro de la *Correspondance*.

Digitized by Google

les précédentes délibérations de l'Association des Archivistes français.

Sur la question des traitements, il faut choisir entre deux systèmes : 1° assimilation du traitement des archivistes à celui des chefs de division des préfectures (qui sont d'une importance très variable); 2° établissement d'un minimum de traitement de début en adoptant le classement des préfectures, divisées en trois classes. Mais il n'y a pas toujours un rapport bien exact entre la population d'un chef-lieu et l'importance du dépôt d'archives. L'archiviste de la Côte-d'Or serait de seconde classe, ceux du Rhône et de la Loire, de première classe. Une classification plus logique consisterait à tenir compte de l'importance du dépôt, de la richesse du département et de la cherté de la vie dans certaines régions.

M. Villepelet, trésorier de l'Association, présente son compte-rendu annuel. Il reste 24 fr. 85 en caisse.

M. Chevreux, archiviste de la Seine-Inférieure, demande qu'on envoie une circulaire explicative pour avoir l'avis des archivistes absents. L'assemblée n'est formée que de 32 archivistes sur 86. Il demande également la création d'une commission chargée d'étudier la réforme dans tous ses détails et de centraliser les avis par voie de correspondance, de façon à faire que le résultat de ce referendum puisse être soumis, dans l'espace d'un mois, à la Commission parlementaire, qui fonctionne depuis le mois d'octobre. D'un autre côté, il serait bon d'écrire directement au Ministre.

M. Bonnat, archiviste de Lot-et-Garonne, proteste, en son nom et au nom d'un certain nombre de ses collègues des départements du Midi, contre la suppression de l'École des Chartes. Il a fait 1.300 kilomètres exprès pour cela.

L'assemblée décide qu'il n'y a pas lieu d'augmenter la cotisation.

On passe à l'examen et à la discussion du « projet de loi actuellement proposée par la Sous-Commission extra-parlementaire pour la réorganisation des archives ».

M. Henri Stein, vice-président de l'Association, donne quelques explications sur les travaux de la Commission extra-parlementaire, d'après le compte-rendu officiel du bureau de cette Commission. La première partie s'occupe des versements aux Archives Nationales. On n'y a pas fait beaucoup de changements. On versera tous les documents des Ministères ou des

Digitized by Google

Administrations publiques après cinquante ans de date. Un autre article déclare autonomes les archives des ministères des Affaires étrangères, de la Guerre et des Colonies. Il y a eu une longue discussion sur les archives du ministère de la Marine, qui ont été déposées, en totalité pour la partie ancienne et partiellement pour la partie moderne, aux Archives Nationales. Le représentant du Ministre de la Marine a réclamé avec énergie la restitution de ses archives. A l'unanimité, la Commission s'est manifestée pour le *statu quo*.

On s'est occupé plus en détail du projet de M. Aulard, rapporteur de la Sous-Commission. Ce projet a été adopté en partie, certains articles ont été supprimés, d'autres modifiés, avec des additions variées.

Le titre I traite des conditions d'aptitude aux fonctions d'archiviste. Le principe du concours a été accepté par 15 voix contre 12. Il aura lieu devant une Commission de 5 membres, nommés par le Ministre de l'Instruction publique. Auront droit d'y prendre part les archivistes paléographes, les jeunes gens pourvus du diplôme de licencié ès-lettres et du diplôme d'études supérieures d'histoire, les docteurs en droit et les docteurs ès-lettres. Les candidats devront prouver qu'ils ont fait trois années d'études effectives dans une université au point de vue des études historiques. Pour la nomination dans les ministères et les établissements qui en dépendent, il faudra un accord préalable entre le Ministre de l'Instruction publique et le Ministre intéressé. Il faudra également, après les trois années d'études à l'École des Chartes ou à l'université, avoir fait un stage de cinq mois dans un dépôt d'archives. La Commission demandera des bourses à ce sujet. Tous les anciens élèves de l'Ecole des Chartes auront toujours le droit d'être pourvus de fonctions d'archivistes, après avoir subi le concours. M. Aulard avait d'abord limité cette faveur aux anciens élèves de l'École des Chartes qui n'auraient pas plus de trente ans au moment de la promulgation de la loi.

Le titre II traite de la nomination des archivistes départementaux. Ils seront nommés par le Ministre de l'Instruction publique après l'avis du Préfet et celui d'une Commission consultative siégeant à Paris et dont feront partie les inspecteurs généraux des archives, trois membres délégués par le Conseil supérieur des Archives (V. titre IV), le directeur de l'École des Chartes, un professeur d'histoire de l'université

Digitized by Google

et le directeur des archives. L'archiviste départemental sera placé sous l'autorité directe du Préfet. Les divers employés des archives seront nommés par le Préfet sur la proposition de l'archiviste.

Le titre III est relatif aux traitements.

Le traitement de début sera de 3.000 fr. et pourra être porté à 7.000. Les traitements des archivistes départementaux seront inscrits au budget de l'État. La contribution des départements ne pourra pas être inférieure à 3.000 fr. pour les préfectures de 3e classe, à 4.000 pour celles de 2e classe et à 5.000 pour celles de 1re classe. Cet article n'a pas encore été accepté définitivement par la Commission. Nul ne pourra être nommé archiviste d'une classe supérieure sans avoir un traitement minimum égal à la contribution du département, ce qui veut dire que, par exemple, le traitement minimum de la seconde classe étant 4.000, on ne peut pas être nommé archiviste de seconde classe sans atteindre comme traitement le chiffre de 4.000 fr., par la contribution de l'État et celle du Département. A titre transitoire, les archivistes actuellement en fonctions seront soumis au régime des retraites départementales.

Les frais de garde et d'inventaire des archives seront reconnus dépenses obligatoires. Il n'est pas question des dépenses de construction et de local.

Le titre IV est relatif au Conseil supérieur des archives, qui comprendra, comme membres de droit, le Directeur des archives, le Directeur de l'Enseignemeut supérieur, les inspecteurs généraux, le Directeur de l'École des Chartes, le Directeur de l'Administration départementale, trois membres élus par les archivistes (réunis en assemblée générale), un professeur de la Faculté de Droit, un professeur d'histoire de l'Université et huit autres membres nommés par décret, en tout 19 personnes. Ce conseil se réunira trois fois par an; aucune suspension ou révocation d'archiviste ne pourra être faite sans son avis; il s'occupera de tout ce qui concerne la mise en ordre et l'exploration des archives.

Le titre V, consacré aux Archives Nationales, a été en grande partie réservé pour des discussions ultérieures. Il a été question de diviser les Sections autrement qu'elles ne le sont aujourd'hui, et avec un nombre d'archivistes différent dans chaque section. La nomination des chefs de section serait faite au choix parmi les sous-chefs, celle des sous-chefs serait faite au choix parmi

Digitized by Google

les archivistes de première classe. Le traitement de début serait élevé à 3.500 fr. aux Archives Nationales. Le droit des archivistes départementaux de passer aux Archives Nationales (d'après l'article 9 du décret du 14 mai 1887) serait confirmé, avec une addition limitant cette faculté au quart des nominations. Enfin, il y a un chapitre concernant la Direction des Archives. Le directeur des Archives Nationales serait choisi soit parmi les archivistes paléographes (ou les archivistes assimilés) ayant au moins dix ans de services soit dans les archives, soit dans l'Enseignement supérieur.

M. Roussel, archiviste de l'Oise, demande si la nouvelle réglementation des archives se fera par une loi ou par un décret. Une loi exigera l'intervention du Parlement. Un décret peut être rendu du jour au lendemain.

M. Stein ajoute qu'on ne sait pas non plus sur quoi portera le concours. M. Meyer, directeur de l'École des Chartes, a vainement demandé que les matières de l'examen fussent indiquées, afin de savoir sur quels points les élèves de l'École des Chartes seront interrogés à leur sortie de l'École. On aurait voulu quelques renseignements sur les parties de l'histoire moderne et du droit administratif qui seront demandées à ces examens.

M. Pasquier, archiviste de la Haute-Garonne, expose les avantages de l'unité d'origine pour les archivistes. Il ne faut pas qu'il y ait d'un côté les modernes, de l'autre les médiévistes. Il y aura forcément dans les dépôts, suivant qu'ils seront régis par les modernes ou par les médiévistes, une partie négligée. Lorsqu'on n'aura pas fait suffisamment de paléographie, comme ce sera le cas des élèves des universités de province, on s'occupera presque exclusivement des archives modernes, et *vice versa*. M. Pasquier reconnaît que le moyen âge n'est pas tout et qu'il fait lui-même depuis une quinzaine d'années de l'histoire de la Révolution. Il a publié les Cahiers des Paroisses. Il faut que l'archiviste ne penche ni d'un côté, ni de l'autre, soit du côté ancien, soit du côté moderne. Il faut l'unité d'origine. Ce n'est que par l'unité des connaissances qu'on évitera ces dangers.

M. de La Martinière, archiviste de la Charente, dit que c'est une erreur absolue de soutenir que l'École des Chartes ne forme que des médiévistes. Quand on sort de l'École des Chartes, on a des méthodes et c'est suffisant pour permettre de classer, non pas seulement les documents du moyen âge, mais les archives

Digitized by Google

modernes et contemporaines. Pour l'archiviste, il est indispensable de savoir le moyen âge, pas de savoir le moderne. Le rôle principal et essentiel de l'archiviste, c'est le moyen âge. Les archives sont une agence de renseignements sur le moyen âge. On peut ajouter que, dans bien des archives, le classement des archives modernes est laissé aux soins de l'Administration et que, si l'archiviste voulait s'en occuper, le Préfet le lui interdirait.

M. Chevreux soutient que le véritable rôle de l'archiviste est d'être un auxiliaire du Préfet en matière administrative. L'archiviste doit s'occuper d'une façon très formelle des archives modernes. Il faut qu'il soit en état de dire au Préfet : « Vous vous occupez de la création d'un asile, il y a déjà eu des affaires analogues à telle date, je vais vous en faire le résumé. » (*Murmures de désapprobation*). De même, pour les délibérations du Conseil Général. Il n'y a pas de département, à sa connaissance, où la collection des délibérations du Conseil Général soit inventoriée (1). L'archiviste doit être l'auxiliaire administratif du Préfet.

M. de la Martinière dit que, dans son département au moins, ce rôle d'auxiliaire du Préfet serait rendu impossible par l'administration préfectorale. Cet état de choses existe dans la grande majorité des départements. Les bureaux de la Préfecture tiennent à traiter leurs affaires elles-mêmes et conservent de petites archives (1), qui sont versées après quinze ou vingt ans.

M. Chevreux ajoute que l'archiviste départemental devrait être également le secrétaire-archiviste du Conseil Général (*Protestations*). Cela l'occuperait pendant huit jours deux fois par an et lui donnerait 1500 francs de plus.

M. Prudhomme donne lecture d'un vœu présenté par M. Pasquier, archiviste de la Haute-Garonne. M. Pasquier expose que, le nombre des postes de la carrière d'archiviste étant limité, il est inutile d'augmenter le nombre des candidats; que les élèves des Facultés des Lettres ont de nombreux débouchés, tandis que les élèves de l'École des Chartes n'ont que la seule profession d'archiviste; que la suppression du privilège de l'École des

(1) Quelques archivistes ont rédigé des tables des délibérations des Conseils généraux. Feu Jules Gauthier, archiviste du Doubs, puis de la Côte-d'Or, a fait imprimer la *Table des délibérations du Conseil général du Doubs de 1834 à 1882*, en 1884. (V. *État des travaux sur l'époque révolutionnaire et contemporaine publiés par des archivistes paléographes étant ou ayant été en fonctions dans les divers services d'Archives. Mai 1906*, in-4° p. 7 col. 2.)

Digitized by Google

Chartes tarirait la source du recrutement des hautes études historiques. Pour ces motifs, M. Pasquier émet le vœu que la Commission plénière des Archives et des Bibliothèques rapporte la décision prise à une faible majorité, à ce sujet, et déclare maintenir le privilège accordé aux anciens élèves diplômés de l'École des Chartes.

M. Barroux, archiviste de la Seine, trouve que la rédaction de ce vœu n'est pas assez prudente et qu'il faut admettre qu'on peut compléter l'enseignement de l'École des Chartes (*Murmures de désapprobation*).

M. Le Grand, des Archives Nationales, dit qu'il faut insister sur le caractère de la mission scientifique que doit avoir l'archiviste dans son département.

M. Bonnat dit que l'archiviste est généralement le seul qui s'occupe du moyen âge.

Le vœu de M. Pasquier, mis aux voix, est adopté.

M. Chevreux demande à M. le Président s'il va transmettre ce vœu à la Commission parlementaire, sans consulter les archivistes absents.

M. Prudhomme répond affirmativement. S'il faut consulter tous les archivistes éparpillés sur la surface de la France, on n'aboutira pas dans le délai voulu.

M. Coüard, archiviste de Seine-et-Oise, rappelle que M. Roy, professeur à l'École des Chartes, est le premier qui ait poursuivi son enseignement jusqu'à la fin du XVIII^e^ siècle. La promotion de M. Coüard (1880) eut la primeur de cet enseignement sur l'histoire des institutions de la période révolutionnaire. Autrefois, les cours de l'École des Chartes s'arrêtaient à une époque très sensiblement éloignée du XVIII^e^ siècle. L'ancien directeur du Service des Archives départementales, M. Desjardins, avait prescrit le classement des séries révolutionnaires dès 1874. Les archivistes connaissent rapidement l'élément moderne. Ce qu'il faut qu'ils étudient surtout, c'est l'histoire des institutions administratives de leur département.

M. de La Martinière insiste sur ce fait que les archivistes-paléographes reçoivent à l'École des Chartes une méthode permettant de classer aussi bien les archives modernes que les archives anciennes. L'histoire des institutions se fait précisément par le classsement des dossiers des institutions. L'histoire des institutions varie d'un département à l'autre. On ne peut

Digitized by Google

comprendre l'histoire des institutions que d'après les dossiers d'archives.

M. Chevreux dit qu'il faudrait qu'on développât l'enseignement du Droit administratif, que les archivistes ignorent complètement quand ils arrivent dans leur département. Au lieu de demander aux candidats le diplôme d'études supérieures d'histoire, il vaudrait mieux leur demander celui de licencié en droit.

M. Barroux propose un vœu demandant le développement de l'enseignement de l'histoire administrative de la période moderne à l'École des Chartes. — Ce vœu est adopté.

M. Pasquier propose un vœu demandant que, dans le cas où le Préfet ne pourrait pas trouver d'archiviste départemental diplômé, les employés d'archives remplissant les conditions requises puissent être appelés à remplir les fonctions d'archiviste départemental.

M. J. Fournier, archiviste-adjoint des Bouches-du-Rhône, demande que les archivistes-adjoints des archives départementales comptant au moins dix ans de services et dont l'aptitude aurait été officiellement constatée soient admis à concourir aux fonctions de chef de service dans les archives départementales. La Commission extra-parlementaire a ouvert la porte des archives aux diplômés universitaires, elle pourrait l'entr'ouvrir aux archivistes adjoints. L'École polytechnique a un monopole qu'on peut dire absolument exclusif pour ses anciens élèves. Néanmoins, des conducteurs des Ponts et Chaussées peuvent subir un examen et arriver à être ingénieur des Ponts et Chaussées, au même titre que ceux sortis de l'École polytechnique. La tache originelle est effacée. (*Applaudissements.*)

Le vœu de M. Fournier est adopté.

M. Prudhomme donne lecture d'un vœu envoyé par M. Galabert, archiviste de la ville de Toulouse, demandant qu'un cours d'institutions modernes et un cours de droit administratif soient créés à l'École des Chartes ou à la Sorbonne, ou que les élèves de l'École des Chartes soient obligés de les suivre à la Faculté de Droit, et que nul ne soit nommé à un poste d'archiviste, s'il n'est pas pourvu du diplôme de licencié ès-lettres (histoire). — Ce vœu n'est pas adopté.

M. Stein donne lecture d'un vœu de M. Teulet, archiviste des Landes, demandant que le personnel des archives départementales se compose au minimum d'un archiviste et d'un commis. — Ce vœu est adopté.

Digitized by Google

M. Stein donne lecture d'un vœu de M. Trouillard, archiviste de Loir-et-Cher, demandant que la situation des commis d'archives départementales soit assimilée à celle des commis greffiers des tribunaux. — Ce vœu n'est pas adopté.

M. Prudhomme demande, au sujet de la question des traitements, que les conditions d'avancement soient précisées plus qu'elles ne le sont dans le projet de M. Aulard.

M. Pasquier propose un vœu demandant que le contingent du Département et celui de l'État forment le chiffre du traitement de l'archiviste et que les retenues pour la retraite soient calculées sur le traitement global. — Ce vœu est adopté.

M. Chevreux appelle l'attention des membres de l'assemblée sur les conséquences du principe de la nationalisation. Le traitement des archivistes sera fait, pour une part, par une allocation payée par le Département, et le reste formera la part payée par l'État. Il importe beaucoup que, dans le vote de la Loi de Finances, on fixe le minimum de la contribution de l'État, pour qu'aucune modification ne puisse être apportée à la situation des archivistes. Sinon, on aurait tous les désavantages de la centralisation sans en avoir les avantages. M. Chevreux propose un vœu demandant que les modifications apportées à la situation des archivistes soient liées au vote de la Loi de Finances, fixant la contribution minima de l'État dans leur traitement. — Ce vœu est adopté.

M. Stein informe l'assemblée que la Commission parlementaire a déjà reçu une protestation écrite du Ministre des Finances contre tout projet d'augmentation du budget du Service des Archives pour l'année prochaine.

M. Chevreux demande que nul ne puisse être nommé Inspecteur général sans avoir passé par le Service des Archives.

M. Jacotin, archiviste de la Haute-Loire, propose un vœu demandant que l'avancement ait lieu partie au choix et partie à l'ancienneté. — Ce vœu est adopté.

M. Stein propose que l'Association des Archivistes annonce, par un bulletin, les vacances qui se produisent aux postes d'archivistes, afin que les candidats en soient informés en temps utile.

M. Courteault, secrétaire de l'Association, fait remarquer que c'est un point délicat et que la Direction des Archives pourrait s'en formaliser.

M. Mazerolle, archiviste de la Monnaie, dit que le Ministère

Digitized by Google

des Travaux publics fait distribuer, tous les quinze jours ou tous les mois, à tous les membres du corps des ingénieurs, une liste autographiée indiquant tous les postes vacants, avec la classe, le traitement, etc.

M. Prudhomme dit que c'est l'Administration elle-même qui devrait dresser cette liste.

M. Chevreux demande que toutes les vacances soient annoncées officiellement, comme cela existe pour les Facultés, avec l'indication des délais pour fournir ses titres. Le Ministère paraît commencer a entrer dans cette voie. *Le Bulletin administratif du Ministère de l'Instruction publique* d'il y a huit jours a annoncé officiellement la vacance de Tarbes.

M. Mazerolle présente un vœu demandant que les archivistes soient tenus régulièrement au courant, par une circulaire ou une communication officielle, des postes vacants et des traitements afférents à ces postes. — Ce vœu est adopté.

M. Chevreux demande la nomination d'une commission, comprenant les archivistes de Paris et un certain nombre d'archivistes départementaux pouvant venir à Paris fréquemment, pour étudier toutes les questions accessoires que comporte le projet de réorganisation des archives et que l'assemblée n'a pas eu le temps d'étudier aujourd'hui. A tous les collègues, on demanderait leur avis. Leur silence tiendrait lieu d'adhésion.

M. Prudhomme fait remarquer que toutes les questions de détail pourront être réglées l'année prochaine.

L'assemblée approuve l'institution d'une commission chargée d'examiner les questions de détail. Sont nommés membres de cette commission : MM. Henri Stein, vice-président de l'Association, Chevreux, archiviste de la Seine-Inférieure, Coüard, archiviste de Seine-et-Oise, Soyer, archiviste du Loiret, et Deprez, archiviste du Pas-de-Calais.

M. Loriquet, archiviste honoraire du Pas-de-Calais, propose un vœu demandant que le titre d' « archiviste départemental honoraire » ne puisse être régulièrement porté qu'en vertu d'une décision de l'autorité compétente. — Ce vœu n'est pas adopté.

M. Pasquier propose un vœu demandant que les frais de garde, d'entretien et de local des archives départementales soient considérés comme dépenses obligatoires pour le Département. — Ce vœu est adopté.

Deux communications envoyées à l'Association n'ont pu être faites par suite du manque de temps : l'une de M. Duvernoy,

Digitized by Google

archiviste de Meurthe-et-Moselle, sur le recrutement des archivisites; l'autre de M. Deprez, archiviste du Pas-de-Calais, sur le classement du fonds des biens nationaux, d'après les récentes circulaires ministérielles.

La séance est levée à 7 heures du soir.

DANIEL GRAND.

CHRONIQUE

Nous apprenons avec une profonde tristesse, que partageront tous les amis de l'art et de l'archéologie la mort si prématurée et inattendue, de M. Émile Molinier, survenue le 6 mai. Il n'était âgé, en effet, que de quarante-sept ans et son tempérament sec et nerveux semblait lui assurer une bien plus longue existence. Il a succombé, hélas! au surmenage d'une vie de labeur et de fièvre, avec la même rapidité foudroyante que son frère aîné Auguste Molinier, l'érudit éminent dont nous déplorions la mort il y a deux ans, presque jour pour jour. C'est ce frère qui l'avait guidé dans ses premières études de collégien et armé pour le suivre et s'illustrer comme lui dans la carrière de l'érudition. Entré à l'École des Chartes en 1875, Émile Molinier parut d'abord s'orienter, comme son frère, vers l'étude du moyen-âge historique, et en seconde année, choisit comme sujet de thèse la biographie d'un personnage militaire du XIV^e^ siècle, Arnoul d'Audrehem, travail qui a eu l'honneur d'être imprimé plus tard par l'Académie des Inscriptions dans la série des *Mémoires présentés par divers savants étrangers*. En troisième année, l'enseignement de Jules Quicherat allait déterminer sa vraie et irrévocable vocation, l'archéologie. Ses camarades de promotion n'ont pas oublié avec quel soin il rédigea ce cours lumineux, quelle coquetterie il mit à l'éclairer de dessins fort habilement exécutés. Combien il serait désirable que ces cahiers fussent retrouvés au profit d'une collection publique!

Dès lors, Molinier fut archéologue et uniquement archéologue jusqu'à son dernier jour. Il appartiendra à son biographe de dresser la liste des publications, ouvrages de luxe, documents ou simples dissertations qu'il composa pendant la période féconde de vingt ans

Digitized by Google

où il appartint au musée du Louvre (1881-1901); tous ont trait à l'histoire de l'art et plus spécialement aux œuvres d'art mobilières.

Sa haute compétence fit qu'il se trouva tout désigné pour organiser l'Exposition rétrospective de 1900 au Petit-Palais. On sait quel en fut le succès et comment son nom devint célèbre (il n'était encore que connu et estimé) dans le monde artistique tout entier. La rosette de la Légion d'honneur qui fut le remercîment du gouvernement, n'était pas la récompense que désirait le plus Molinier; personne n'ignorait qu'il souhaitait ardemment la conservation du Musée de Cluny. N'ayant pu l'obtenir de l'équité ministérielle, il donna sa démission de conservateur au musée du Louvre, non sans quelque fracas, devint critique d'art et expert, cataloguant les grandes collections, présidant aux ventes importantes avec une autorité incontestée, acheteur et vendeur, lancé dans un milieu qui n'était pas le sien et pris dans des engrenages où son énergie ne fut pas la plus forte. Il laisse à ses amis un souvenir douloureusement attristé, à l'érudition un bagage imposant d'œuvres belles et utiles.

FERNAND BOURNON.

Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne en 1906. — PRINCIPALES COMMUNICATIONS. SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOGIE. — *Mardi 17 avril.* — Présidence de M. Léopold Delisle. — M. Gandilhon : Note pour servir à l'histoire de l'Imprimerie à Bourges. — M. Meister (Louis) : Note sur le nécrologe du registre mortuaire de l'abbaye royale de Saint-Jean-Baptiste du Moncel, au diocèse de Beauvais. — M. le chanoine Morel (E.) : Les testaments à Compiègne et aux environs du XIV^e^ au XIX^e^ siècle. — M. Quignon (G.-Hector) : Deux cartulaires de Beauvais : AA^1^ de 1513 et son original *le Livre velu*, conservé dans la bibliothèque de M. le comte de Troussures : cartulaire en papier des XIV^e^ et XV^e^ siècles. — M. Soyer (Jacques) : Une fausse bulle du pape Pascal II (1099-1118), conservée dans les archives du département du Loiret.

Mercredi 18 avril. — Présidence de M. Bruel. — M. l'abbé Arnaud d'Agnel : L'abbaye de Saint-Victor de Marseille, ses fortifications, son armement, sa garde du XII^e^ au XVI^e^ siècle. — M. Constans (Marius) : Les jeux floraux de Rodez au XVIII^e^ siècle. — M. Depoin (Joseph) : Essai sur la chronologie des évêques de Paris, de 768 à 1138. — M. Leroux (Alfred) : La légende relative au sac de la cité de Limoges par le Prince Noir. — M. Musset (Georges) : Un coin de terre oubliée : la Ville Blanche d'Arnis [près La Rochelle].

Présidence de M. Omont. — M. Quesné (Victor) : La seigneurie du Neubourg (Normandie) et le domaine du Champ de Bataille. — M. Veuclin : 1° Les charités funéraires de Normandie pendant le

Digitized by Google

XVI^e siècle et pendant le XVII^e siècle; 2° Les origines françaises de la marine russe.

Jeudi 19 avril. — Présidence de M. Baguenault de Puchesse. — M. l'abbé Arnaud d'Agnel : La venue à Marseille en 1599 de la Reine d'Espagne Marguerite d'Autriche et de l'Archiduc Albert. — M. l'abbé Chaillan (M.) : Documents inédits concernant les relations de Marseille avec le Maroc et Algésiras. — M. Coquelle (P.) : Napoléon et la Suède; l'élection de Bernadotte d'après des documents inédits. — M. Ecorcheville (Jules) : L'organisation de la musique du Roi au temps de Louis XIV. — M. Fage (René) : Un terroriste au XVII^e siècle : l'Intendant Étienne Foullé. — M. Guillibert : La France et le Maroc en 1733 et 1734 : lettre inédite de Louis XV à l'Impératrice-Mère du Maroc. — M. Jadart : Émotion causée à Reims par la nouvelle de la mort du roi Henri IV (15 mai-24 juin 1610). — M. Quesné (Victor) : 1° La première représentation de la « Toison d'or » de Pierre Corneille au château de Neubourg en 1660; 2° Un rouennais à l'armée de Jean Sobieski : épisode du siège de Vienne en 1683.

Présidence de M. Aulard. — M. Blossier : Essai sur l'histoire de la Révolution à Honfleur (octobre 1791-septembre 1792). — M. Veuclin (V.-E.) : Les fêtes de l'agriculture dans le district de Lisieux (1796-1799).

Section d'Archéologie. — *Mardi 17 avril.* — Présidence de M. Héron de Villefosse : M. Cagnat (René) : Gaulois en Afrique et Africains en Gaule. — M. Chauvet : Deux statuettes gallo-romaines inédites. — M. le commandant Espérandieu : Les fouilles d'Alise-Sainte-Reine. — M. Houlé (Alfred) : Contribution à la liste des noms de potiers relevés sur des pièces faisant partie de collections privées du département de l'Oise. — M. Magne (Charles) : Inventaire des noms et marques de potiers inscrits sur les objets de l'époque gallo-romaine découverts dans les fouilles parisiennes. — M. Mallard : Le théâtre romain de Drevant. — M. Nicolaï (Alexandre) : Une sépulture gallo-romaine découverte à Vignols (Corrèze). — M. le Docteur Rouquette : La nécropole numide et romaine d'Aïn-el-Hout (environs de Souk-Ahras. — M. Signorel (Jean) : Découverte à Saint-Girons d'un monument funéraire romain.

Mercredi 18 avril. — Présidence de M. Babelon. — M. Babelon, de l'Institut : Sur des pierres gravées du moyen âge. — M. Béchade : 1° Trouvaille de 32 monnaies carolingiennes; 2° Restitution à Louis II d'un denier attribué à Louis IV d'Outremer; 3° Monnaies coupées en leur milieu; 4° Sceau du XIII^e siècle; 5° Le blason primitif des D'Abzac. — M. Bonnet (Émile) : Les médailles des États Généraux du Languedoc. — M. Doublet (Georges) : Le sceau de Jacques Grailier, évêque de Grasse, de 1389 à 1392. — M. Fleury (Gabriel) : Une lettre de Forbonnais sur la découverte en 1778 de monnaies romaines

Digitized by Google

à Contres (Sarthe). — M. l'abbé Parat, Les musées communaux d'archéologie. — M. Raimbault (Maurice) : Sur le denier arlésien à l'I.

Présidence de M. Michon. — M. l'abbé Arnaud d'Agnel (G.) : Notice sur le trésor de la cathédrale d'Embrun. — M. Béchade (J.-L.) : 1° Bénitier d'applique de la première moitié du XIIIe siècle; 2° Un vase de sacrifices. — M. l'abbé Brune : Au sujet des portraits de Philippe le Bon, Isabelle de Portugal et Charles le Téméraire : les origines de la gravure. — M. Doublet (Georges) : Inventaire de la cathédrale de Grasse en 1423. — M. l'abbé Marsan (François) : Les peintures de l'église de Mont, dans la vallée de Louron (Hautes-Pyrénées). — M. Martin (J.) : Dalles et inscriptions sépulcrales de forme orbiculaire ou ovale. — M. de Vesly : Inscriptions relevées sur de vieilles maisons à Rouen et dans le département de la Seine-Inférieure. — M. Veuclin (V.-E.) : Quelques pierres tombales inédites du département de l'Eure.

(*A suivre.*)

Société nationale des Antiquaires de France. — *Séance du 31 janvier.* — M. Vitry lit un travail de M. Perdrizet, qui conteste l'attribution proposée par M. de Laigue d'une fresque du XVe siècle de la chartreuse de Pesio, à un moine nommé Antoine Le Coeq. — M. l'abbé Thédenat communique une série de moules à bijoux égyptiens en pierre dure; on a pu fondre trois bagues en alliage dans le plus curieux, qui se compose de trois pièces. — M. Boinet étudie les portraits de Marguerite de Valois qui se trouvent dans son livre d'heures. — M. Michon donne lecture d'un mémoire de M. Perdrizet sur des verres de Sidon donnés en prix dans des concours. — M. Cagnat signale trois chapiteaux byzantins photographiés en Chersonèse par M. le baron de Baye; on lit sur l'un d'eux une inscription funéraire romaine.

Séance du 14 février. — M. Mayeux continue sa lecture sur les portails imagés du XIIe de la province ecclésiastique de Sens. Il suppose que l'atelier de l'Abbaye de Tiron, fondé par l'abbé Bernard, qui mourut en 1116, a pu produire un certain nombre de statues, car ce monastère possédait à Chartres plusieurs maisons dès le XIIe siècle et le cartulaire fait connaître des noms d'artistes. — M. E. Lefèvre-Pontalis conteste la chronologie proposée par M. Mayeux pour les portraits qu'il a étudiés. Rien ne prouve que le portrait d'Étampes soit antérieur à ceux de Chartres. — M. Rodocanachi lit une étude sur l'ange du Château Saint-Ange à Rome. — M. le commandant Espérandieu communique un cachet d'oculiste trouvé à Reimersheim en Alsace. — M. Dimier lit une communication sur deux copies de tableaux faites sous Henri IV d'après les tableaux de la collection de François Ier à Fontainebleau. — M. Monceaux communique des

Digitized by Google

inscriptions inédites de Mactaris en Tunisie de la part de M. Merlin. — M. de Villenoisy présente, au nom de M. le comte de la Sizeranne, la photographie d'un socle de croix de la Renaissance existant à Saint-Paul-Trois-Châteaux, qui passe à tort pour un autel antique.

Séance du 21 février. — M. Michon communique le moulage d'un dé antique à vingt pans. — M. Lauzun communique une notice sur une pierre à trous cubiques et hémisphériques du musée d'Agen qu'il compare aux mesures étalons de Timgad et de Kanissa et à la pierre de Maule (Seine-et-Oise) signalée par M. Lefèvre Pontalis. — M. Clouzot lit une étude sur la chapelle de l'époque de la Renaissance du cimetière de Fenioux, dont M. Bouneault vient d'identifier les anagrammes F. R. avec ceux de François Rateau.

Séance du 28 février. — M. de Mély communique à la Société la photographie d'un bas-relief du XII^e^ siècle du Musée de Nimes représentant une crucifixion, qui porte la signature RILPUETOS ME FES. — M. Ravaisson-Mollien lit une étude sur un portrait envoyé par Léonard de Vinci à Marco-Antonio della Torre, conservé à Budapest et qui était accompagné d'un autographe cité par Viardot en 1844. — M. Léon Dumuys présente la photographie d'une loggia datée de 1540, qui se trouve à Orléans, et dont un caisson de la voute contient un médaillon de Henri IV ajouté après coup. Il explique la question de l'alignement de la rue du Tabour, qui entraînera le recul de la façade de la maison d'Agnès Sorel et de la véritable maison de Jeanne d'Arc. Il signale aussi la découverte à Orléans de deux trésors de 200 pièces d'or et d'argent du XIV^e^ et du XV^e^ siècle.

Séance du 14 mars. — M. le comte Durrieu fait une communication sur le folio 11 du manuscrit provenant du duc Jean de Berry, que M. Yates Thompson a découvert en 1903. Il démontre que la miniature initiale représentant Hérode entrant dans le temple de Jérusalem est seule de la main de Jean Fouquet et que les autres miniatures sont l'œuvre de l'un de ses élèves. — M. d'Arbois de Jubainville lit un mémoire sur le lieu du baptême de Clovis. La plupart des auteurs l'ont fixé à Reims et M. Krusch propose de le placer à Tours, mais il n'y a pas lieu d'adopter cette opinion, d'ailleurs refutée par M. Demaison. — M. Moreau signale une sculpture trouvée aux environs de Neris. — M. Clouzot lit une note sur l'origine du nom de Maillezais. — M. Monceaux communique quelques inscriptions trouvées à Mactar de la part de M. Merlin.

Séance du 21 mars. — M. Enlart communique un mémoire de M. le D^r^ Birot sur l'autel de l'église d'Arenas (Ardèche) qu'il faut attribuer au XII^e^ siècle. — M. Lauer présente les photographies des fresques du Sancta Sanctorum à Rome et identifie les saints, les apôtres et les scènes peintes sur les murs et les arcatures trilobées. — M. Ravaisson-Mollien entretient la Société de l'intéressant portrait

Digitized by Google

de Marc-Antoine della Torre, au Musée de Budapest. Ce portrait, attribué à l'école hollandaise, doit être restitué à Léonard de Vinci. — M. Michon étudie divers groupes de stèles funéraires du type particulier en usage en Phrygie, dont un certain nombre de spécimens se trouve au Musée du Louvre. — M. de Mély communique la photographie du côté droit du siège des évêques d'Avignon du XIII^e siècle, qui jusqu'ici n'avait pas été photographiée; c'est la seule partie antique de cette chaire épiscopale. — M. Monceaux présente en la commentant une nouvelle inscription cursive d'époque chrétienne récemment trouvée à Carthage.

Séance du 28 *mars.* — M. le comte Durrieu présente deux miniatures. La première, signée Jean de Monluçon, se trouve dans un manuscrit de la Bibliothèque de l'Arsenal, et l'autre, qui peut être attribuée au même artiste, dans un livre d'heures de sa collection. — M. Maurice fait une communication sur les monnaies signalant les *Natalia* des empereurs Maximien Hercule et Constantin le Grand. — M. Enlart présente une photographie d'un masque en pierre conservé au Musée d'Orléans, qui devait être suspendu au cou des femmes notées d'infamie et promenées dans la ville comme le *Klepperstein* de Mulhouse.

Séance du 18 *avril.* — M. Vauvillé communique un fragment de poterie trouvé à Amblemy (Aisne) qui porte le nom VERANIVS. — M. Jadart signale l'entrée au Musée de Reims de la collection de vases gaulois et de torques formée par M. Cayon et la découverte d'une boucle de ceinturon en or et d'une pendeloque de jambes, dans dans un tombeau franc à Mont-Saint-Remi (Ardennes). — M. Pasquier fait une communication sur les archives notraiales de Toulouse, qui contiennent les baux de construction du palais archiépiscopal et un marché d'armures milanaises passé en 1562 entre le cardinal Georges d'Armagnac et l'armurier génois Charles Lomelin. — M. le comte de Loisne lit un mémoire sur les localités disparues du Pas-de-Calais. — M. Demaison signale la découverte d'un sarcophage romain trouvé à Reims, qui porte les lettres A D et les compare à d'autres marques du même genre.

Séance du 2 *mai.* — M. de Mély réfutant deux opinions émises par M. Male, prouve que la couronne d'épines apparaît sur la tête du Christ au milieu du XIII^e siècle et que la tête de mort qui se voit au bas des crucifix n'est pas un hiéroglyphe. Le mot de calvaire et le crâne que les Pères de l'Église considèrent comme celui d'Adam sont peut-être le souvenir d'une tradition rituelle qui consistait en un sacrifice humain sur l'emplacement d'une citadelle. — M. le comte de Loisne présente des poteries lisses, un grand fer de lance et une framée trouvés dans un cimetière franc à Béthune. — M. Arnauldet signale un inventaire inédit des Archives des Visconti et des Sforza

Digitized by Google

conservé aux archives des notaires de Pavie. On y trouve certaines pièces relatives au mariage de Louis d'Orléans et de Valentine Visconti. — M. Chapot fait une communication sur le portrait et l'enceinte d'Antioche sous les Séleucides; il en présente un plan à grande échelle.

Société française de Bibliographie. — Nous avons reçu, le 20 avril 1906, une circulaire dont nous reproduisons ci-dessous les principaux passages :

Les signataires de cet appel se sont proposé de créer une *Société Française de Bibliographie*, analogue à celles qui existent et prospèrent dans d'autres pays. Cette Société aura pour objet de compléter et de perfectionner en France, par tous les moyens en son pouvoir, l'outillage bibliographique. Elle sera purement technique. Son programme sera général et comprendra tous les ordres de connaissances.

Des tâches diverses s'offrent à l'activité de la Société; il en est trois, parmi elles, qui apparaissent comme essentielles :

1° Amélioration des instruments de bibliographie générale courante;

2° Reprise et amélioration du Répertoire des revues françaises publié de 1899 à 1901 par D. Jordell;

3° Établissement, avec le concours des pouvoirs publics, d'une bibliographie des publications officielles (publications parlementaires et publications d'État) depuis 1815, bibliographie qui serait tenue au courant par des suppléments réguliers.

D'autres tâches plus spéciales (bibliographie rétrospective de l'histoire littéraire ou de l'histoire de l'art, bibliographie cartographique, etc.) pourront être abordées.

L'organisation de la Société sera très simple : des membres, en nombre illimité et payant une cotisation modique, un Bureau, et s'il est nécessaire, une Commission d'études. Des réunions de la Société auront lieu de temps à autre. L'on y discutera aussi les questions de bibliothéconomie, qui sont intimement liées aux questions bibliographiques. La Société s'attachera tout particulièrement à obtenir la réforme, si désirable, de l'organisation actuelle du Dépôt légal.

La Société n'aura pas d'organe périodique.

Tel est, réduit à ses lignes principales, le progamme pour l'exécution duquel il semble possible d'unir, en France, les bibliographes et les amis de la bibliographie. Si l'œuvre ainsi définie vous parait mériter votre concours, vous êtes prié d'adresser votre adhésion à M. Henri Stein, 38, rue Gay-Lussac, Paris, ou a M. Pierre Caron, 26, rue des Boulangers, Paris.

L'Assemblée générale constitutive aura lieu le Vendredi 27 Avril prochain, à 4 h. 1/2 précises, au Cercle de la Librairie, 117, Boulevard Saint-Germain, Paris.

E. Bourgeois, Professeur à la Faculté des Lettres de l'Université

Digitized by Google

de Paris; Gaston Brière et Pierre Caron, Directeurs du *Répertoire Méthodique de l'Histoire Moderne et Contemporaine de la France;* H. Cordier, Professeur à l'École des Langues Orientales vivantes; G. Darboux, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, Président de la Commission de Bibliographie scientifique ; J. Ecorcheville, Membre de la Société Internationale de Musique; Prince d'Essling; H. Gauthier-Villars, éditeur; Guillaume Grandidier; L. Herr, bibliothécaire de l'École Normale Supérieure ; D. Jordell, éditeur; P. Lacombe, bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque Nationale; Ch.-V. Langlois, professeur-adjoint à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris; G. Lanson, professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris; E. Lelong, chargé de Cours à l'École des Chartes; H. Lemonnier, professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris; Emmanuel de Margerie; A. Picard fils, archiviste-paléographe, éditeur ; E. Picot, membre de l'Institut, professeur à l'École des Langue Orientales vivantes ; Polain, bibliothécaire du Cercle de la Librairie; Raveneau, secrétaire de la Rédaction des *Annales de Géographie;* Ch. Seignobos, professeur-adjoint à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris; F. Simiand, bibliothécaire du Ministère du Commerce; H. Stein, directeur du *Bibliographe moderne;* Maurice Tourneux ; Vaschide, chef de Laboratoire à la Salpêtrière; A. Vidier, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque Nationale.

Société d'Émulation d'Abbeville. — Projet de statue a Boucher de Perthes. — Nous avons reçu la circulaire suivante, qui nous a été adressée par M. le Maire d'Abbeville et M. le Président de la Société d'Émulation d'Abbeville :

Messieurs et honorés Confrères,

Une réunion de savants, à Paris, s'est adressée à la Société d'Émulation d'Abbeville, afin d'attirer l'attention sur la vie et les travaux de l'illustre Boucher de Perthes, qui fut Président de notre Compagnie pendant près de quarante ans, de 1830 à 1868. C'est à Boucher de Perthes, à sa persévérance, à son espèce de divination, on peut dire, qu'on doit le mouvement des études néolithiques, études qui ont grandi, qui grandissent encore, et qui jettent à chaque instant une lumière nouvelle sur un lointain passé inconnu. Dans presque tous les musées de France et d'Europe, on trouve aujourd'hui la preuve de cette époque déjà occupée par l'homme et son travail. Le musée de Saint-Germain a donné le nom de Boucher de Perthes à une de ses salles. Mais ce n'est pas seulement le savant que nous voulons rappeler, c'est aussi le penseur, le philosophe, l'homme de bien, le généreux donateur qui créa, dans vingt-trois villes, des pensions ouvrières destinées à aider le travailleur et à le relever à ses propres yeux

Digitized by Google

Avec nombre de sociétés littéraires et savantes, la Société d'Emulation est en relations et échange ses travaux. Nous nous adressons à elles et aussi à celles avec lesquelles nous n'avons pas eu de rapports, et nous leur demandons leur adhésion à notre œuvre, un encouragement et aussi leur cotisation. Le but que nous poursuivons est d'élever une statue à Abbeville, près des carrières de cailloux où Boucher de Perthes fit ses découvertes géniales. Le travail est confié à un sculpteur de mérite, enfant d'Abbeville. — Nos amis de Paris viennent, au premier appel, de nous envoyer leur cotisation, il en est de même de la villed'Abbeville.

Permettez-nous, Messieurs et honorés Confrères, de compter sur votre concours qui nous permettra de graver sur le piédestal le nom de votre société.

Recevez, Messieurs et chers Confrères, l'expression de nos sentiments respectueux et dévoués.

(*Signé* :)Le Maire d'Abbeville, C. Bignon; — Le Président de la *Société d'Emulation d'Abbeville*, J. Vayson.

Association des Bibliothécaires français. — Nous avons reçu, le 14 mai 1906, une circulaire de l'Association des Bibliothécaires français donnant le programme de première réunion trimestrielle de cette Association, qui aura lieu le samedi 30 juin prochain, à 8 h. 1/2 du soir au Musée social (5 rue Las-Cases). Voici quel en sera l'ordre du jour : 1° Compte-rendu des premiers actes et de la situation de l'Association; 2° Communications relatives aux sujets mis à l'étude par le Comité; 3° Communications sur des sujets divers rentrant dans le cadre de l'Association.

Cette circulaire contient un résumé des faits les plus intéressants relatifs à la fondation de cette Association. Un compte-rendu détaillé de l'Assemblée constitutive et un sommaire de la première réunion du Comité seront d'ailleurs imprimés dans le *Bibliographe moderne* et tirés à part pour être envoyés prochainement à tous les adhérents, qui sont déjà plus de 200.

Le projet de statuts (reproduit récemment dans la *Correspondance*) a été adopté avec peu de modifications. Le Bureau élu par le Comité pour la première année se compose de MM. Deinker (Muséum), président; Martin (Arsenal) et Henri Michle (Aimens), vice-présidents, Sustrac et Gautier, secrétaires; Poiré, trésorier. Le Comité a décidé, conformément au désir de beaucoup de nos collègues, d'étudier la situation des bibliothèques de province : il a chargé trois de ses membres de préparer à cet effet un questionnaire qui sera envoyé dans un mois environ à nos collègues de province. L'Association se met à la disposition de ses adhérents pour leur fournir tous renseignements techniques, tels que indication de bibliographies, de systèmes de classement, etc, dont ils pourraient avoir besoin. On

Digitized by Google

étudiera par quels moyens la vie de l'Association peut se répandre en province et à quelles conditions des « associations régionales » pourraient y contribuer, sans diminuer la force d'unité de l'Association. La circulaire se termine par une prière de mettre à la disposition de tous, notamment par articles envoyés aux revues spéciales et par communications aux réunions trimestrielles, les observations et réflexionsutiles que chaque adhérent pourra avoir faites.

~~ **Réorganisation des archives de France.** — Une Commission parlementaire s'occupe de la réorganisation des archives. Un projet de loi général a été présenté par M. Beauquier, ancien élève de l'École des Chartes (Voir *Correspondance*, t. XII, 1905, pp. 291 à 306). Une « Sous-Commission des archives » a été créée. Celle-ci vient de commencer par publier un projet spécial sur le *personnel des archives*, qui a pour auteur M. Aulard, professeur à l'université de Paris et directeur de la revue *La Révolution française*. Ce projet a été discuté en détail dans la troisième assemblée annuelle de l'Association des archivistes français (dont le compte rendu est reproduit ci-dessus pp. 127 à ss.). M. Aulard propose des réformes qui tendraient indirectement à la suppression de l'École des Chartes, jusqu'à présent seule école de recrutement des archivistes départementaux. En effet, ses stipulations les plus essentielles (titre I, § 1 et ss.) exigent l'obtention d'un *certifiat d'aptitude aux fonctions d'archiviste*, indépendamment du diplôme d'archiviste-paléographe ou autres qui lui seraient assimilés, comme : licence ès lettres, diplôme d'études supérieures d'histoire, doctorat ès lettres, etc. La question des traitements est résolue par des moyens budgétaires qui n'obtiendront peut-être pas dès maintenant l'approbation du ministre des finances. Le Conseil supérieur des archives est modifié et élargi. On trouve même dans le projet Aulard une esquise de remaniement des sections des Archives nationales. Ce projet a été publié drns *La Révolution française*, t. XXV, pp. 163-167, et reproduit dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1906, pp. 150-154.

~~ **Réorganisation des Bibliothèques.** — La « Commission parlementaire » qui s'occupe actuellement des archives et des bibliothèques a nommé une « Sous-Commission des Bibliothèques », qui vient de publier un projet de réorganisation dû à la plume autorisée de M. Ch-V. Langlois, professeur à l'université de Paris. Ce projet est divisé en quatre titres : 1° conditions d'aptitude et nomination des bibliothécaires ; 2° conditions d'avancement ; 3° comité consultatif des bibliothèques ; 4° définition juridique des collections contenues dans les bibliothèques de l'État. De même que pour les archivistes, on exigerait des bibliothécaires deux examens : un « certi-

Digitized by Google

ficat d'éducation scientifique », c'est-à-dire un diplôme d'études supérieures dans les universités ou les écoles spéciales, et ensuite le « diplôme de bibliothécaire », qui donnerait lieu à un concours tous les deux ans. Les bibliothèques seraient réparties en classes, suivant leur importance. Les bibliothécaires de première classe s'appelleront « conservateurs, » les autres « bibliothécaires » tout court. Les sous-bibliothécaires et les stagiaires sont supprimés. L'avancement aurait lieu moitié au choix et moitié à l'ancienneté. Comme pour les archivistes, le « Comité consultatif » des bibliothèques verrait se joindre à lui deux délégués nommés par l'Association des bibliothécaires. Le domaine de l'État dans les bibliothèques est inaliénable et imprescriptible, sauf lorsqu'il aura été « l'objet d'une désaffectation par l'autorité compétente ». Ce projet a été reproduit dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1906, pp. 154-157.

Histoire révolutionnaire et contemporaine par les archivistes-paléographes. — La « Sous-Commission parlementaire » qui s'occupe de la réorganisation des archives et des bibliothèques a lancé à la tête des archivistes paléographes le reproche de « leur incompétence et leur dédain » pour tout ce qui était histoire de la Révolution et histoire contemporaine. L'Association amicale professionnelle des archivistes français, à laquelle ce grief avait été déféré dans sa troisième assemblée annuelle (Voir ci-dessus le compte-rendu de cette assemblée) a décidé de faire imprimer une liste sommaire des principaux travaux publiés par des archivistes ou des anciens archivistes, sortis de l'École des Chartes, sur des événements postérieures à 1789. Ce travail forme une bibliographie qui vient de paraître sous le titre de : *État des travaux sur l'époque révolutionnaire et contemporaine publiés par des archivistes-paléographes étant ou ayant été en fonctions dans les divers services d'archives; mai 1906.* (Fontainebleau, imp. M. Bourges, in-4° de 16 pp. à 2 col.) On est frappé tout d'abord du fait que presque tous les archivistes ont fourni leur « contribution », petite ou grande, à l'histoire révolutionnaire. On a commencé en plusieurs endroits la publication des procès-verbaux des assemblées de départements (Hérault, Vosges, Rhône, Yonne, etc.) et des cahiers de doléances de 1789. Plusieurs archivistes ont entrepris l'histoire méthodique de leur département pendant la Révolution (Somme, Loire, etc.) Un archiviste prépare même une thèse de doctorat sur la formation historique d'un département. On compte des œuvres monumentales et bénédictines (la *Bastille* de M. Bournon) des travaux historiques de premier ordre (*Histoire du Tribunal révolutionnaire*, par M. Campardon, etc.) et une multitude de petits articles dans les revues ou en brochures séparées. Un ancien directeur des archives, M. Servois, a consacré lui-même une étude aux archives de la Seine pendant la

Digitized by Google

Révolution, L'*Histoire contemporaine de la France* de M. G. Hanotaux est aussi un beau morceau à jeter en réponse à ceux qui prétendent que les archivistes-paléographes ne sortent jamais du moyen-âge. En fait d'articles distincts sur l'époque contemporaine, on en trouve déjà un certain nombre dans cette bibliographie et jusqu'à une notice sur le Président de la République française, Jules Grévy par feu B. Prost.

Ouvrages Nouveaux :

Cuvelier (Joseph) : — *Inventaire des inventaires de la deuxième section des Archives générales du royaume (Chambres des Comptes, Chartes de Brabant, Flandre, Namur et Luxembourg, Corps de métiers, Papiers d'État et de l'Audience, Cartulaires et Manuscrits, etc.,)*. — Bruxelles, imp. P. Weissenbruch, 1904, in-8° de XI-342 pp. (collection des : *Inventaires des Archives de la Belgique publiés par ordre du Gouvernement sous la direction de l'Administration des Archives générales du Royaume*).

Du même, *1905. Exposition universelle et internationale de Liège. Section belge. Archives de l'État.* — Bruxelles, imp. Hayez, 1905, in-8° de 8 pp.

Les archives ont eu des archivistes dès le moyen âge et on a conservé quelques-uns de leurs inventaires du XIV^e^ siècle et même du XIII^e^ siècle. Celui de l'archiviste du Trésor des Chartes de France dans la seconde moitié du XIV^e^ siècle, Gérard de Montagu, est l'un des plus célèbres. Depuis la Renaissance, les inventaires d'archives se sont multipliés et il y en a de toutes sortes et de toutes dimensions. Ces anciens inventaires désignaient les registres et les liasses soit par des lettres de l'alphabet, placées en une ou plusieurs séries, simples ou doubles, par exemple A, B, C..., AA, BB, CC, et ainsi de suite, soit par des signes arbitraires, des signes géométriques, des signes héraldiques, des armoiries parlantes, des insignes de métiers, etc. Les numéros des armoires ou des layettes renfermant les chartes et les rouleaux étaient indiqués par des lettres ou des chiffres romains. Les principaux registres étaient désignés par une appellation spéciale, généralement empruntée à la couleur de leur reliure : livre rouge, livre vert, livre blanc, etc.

M. Cuvelier, sous-chef de section aux Archives générales de Belgique, a donné un inventaire complet de tous les inventaires anciens et modernes de l'une des quatre sections de ces archives (1). Les fonds des chambres des comptes, compris dans cette section, contiennent une très grande variété de documents, car les chambres des comptes

1. Sur les divisions des archives générales de Belgique, voir le compte-rendu de Laloire et Lefèvre, *Les Archives générales du royaume*, dans la *Correspondance hist. et archéol.*, t. XII, 1905, pp. 156 à 157.

Digitized by Google

conservaient dans leurs archives, sous prétexte de vérification de droits fiscaux, des fonds entiers d'archives seigneuriales et autres. M. Cuvelier a compris dans son travail non seulement les inventaires proprement dits, généraux et particuliers, mais tous les répertoires de moindre importance, les tables partielles, les registres d'enregistrement, les états de fiefs, les bordereaux de pièces relatives à des affaires particulières (procès, seigneuries, villes, provinces, etc.), et même les simples notes historiques présentant un caractère de dépouillement méthodique. Il y en a de très volumineux, en plusieurs tomes, et d'autres de quelques pages. C'est ainsi qu'ont pu être relevés 472 inventaires conservés en Belgique et 118 autres (doubles, copies, extraits), dans les archives et bibliothèques de l'étranger (Lille, Paris, Londres, Luxembourg). Il n'est pas inutile de rappeler que beaucoup de fonds des archives de Belgique sont intéressants pour l'histoire de France. Les *Papiers d'État* contiennent la célèbre collection de correspondances des grands personnages du XVI^e^ siècle (pp. 166 à 168). A l'époque de la Révolution française, 1309 cartons furent emportés par les Français (pp. 173 à 174). Dans une introduction très étendue, M. Cuvelier donne la bibliographie critique de tous les inventaires d'inventaires, ou essais de travaux de ce genre, qui ont été déjà publiés en Angleterre, Italie, Espagne, Allemagne, Hollande, France et Belgique. Le répertoire de M. Cuvelier est le plus complet de ce genre et mérite d'être donné en modèle à tous les archivistes qui voudront faire un travail analogue. Pour l'ensemble des Archives Nationales de Paris, ce travail demanderait, de l'aveu des archivistes français les plus compétents, le dépouillement d'environ cinq mille cartons, car tous les inventaires, entendus au sens large où le comprend M. Cuvelier, n'ont pas été mis à part, mais sont restés dans les divers fonds auxquels ils se rattachent. Ce travail exigerait une année entière.

Le second travail de M. Cuvelier est une petite notice sur l'utilité des archives, publiée à l'occasion de l'exposition universelle de Liège en 1905. Les archives étaient représentées à cette exposition d'une façon très intéressante. Elles avaient un emplacement dans la section des sciences et des lettres. De grands tableaux synoptiques, appendus aux murs et très artistiquement décorés de bandeaux à enluminures empruntées aux manuscrits flamands, donnaient, pour chaque dépôt d'archives d'État (Bruxelles, Bruges, Gand, Mons, Liège, Anvers, Hasselt, Namur, Arlon) les désignations des fonds, les inventaires imprimés et autres publications, le nombre des articles composant chaque fonds et leurs dates extrêmes; un choix de documents, de fac-similés, de publications et de moulages de sceaux était exposé dans des vitrines. M. Cuvelier proteste, dans sa brochure, contre l'opinion qui ne fait des archives que des « monceaux de vieux papiers ». Sa définition des archives est celle-ci : « Les archives sont les titres juri-

Digitized by Google

diques de l'État, des provinces, des communes et des particuliers » (p. 2). Il examine ensuite tous les services rendus par les archives dans les travaux historiques, l'état civil des particuliers, les droits de propriété, etc., puis le fonctionnement des archives, les travaux de classement et les inventaires. Enfin, il aborde la question des connaissances exigées par la profession d'archiviste. Nous apprenons qu'en Belgique « depuis l'arrêté royal du 14 juin 1895, instituant l'examen de candidat archiviste, il n'y a plus guère que les docteurs en philosophie et lettres (groupe histoire) qui puissent encore espérer être admis dans l'administration des archives de l'État » (p. 5). A ce titre universitaire, il faut joindre les connaissances spéciales à la science de l'archiviste, paléographie, chronologie, etc., auxquelles M. Cuvelier ajoute, avec beaucoup de raison, le blason et la sigillographie, qui ne font encore l'objet d'aucun enseignement spécial à l'École des Chartes.

E. Daniel Grand.

Joannidès (A.) *La Comédie Française*, 1905. Avec une préface par un vieil amateur. Paris, Plon, 1906, in 8; x-p.c. 192 pp.

M. Joannidès, auquel on a tant d'obligations pour l'important ouvrage qu'il a publié en 1901 sur *La Comédie Française* de 1680 à 1900, a résolu de tenir ce travail à jour en le continuant sous forme d'annales, qu'il publie régulièrement depuis cette date et où il apporte une remarquable rigueur de méthode. A l'exposé des événements importants de l'année, avec tableaux des pièces, des auteurs, des artistes qui ont figuré sur l'affiche, chaque volume ajoute quelque chose de nouveau; aujourd'hui, il contient la dernière liste des rôles joués par chaque sociétaire. Chaque volume aussi est précédé d'une introduction due à quelque ami de la maison. Le « vieil amateur » qui l'a écrite cette fois, y traite aimablement de faits peu connus relatifs à l'interprétation du *Malade imaginaire*. Nous l'avons reconnu à son érudition, le vieil amateur; nous pourrions lui jouer le tour d'imprimer son nom et son prénom; ce sera assez le démasquer que dire de lui: c'est le monsieur *qui ne veut jamais signer*. B.

Langlois (Abbé M.) : — *Scribes de Chartres*. — Namur, imp. Ad. Wesmael-Charlier, 1905, in-8° de 19 pp. et 7 photograv. (extrait de la *Revue Mabillon*, 1905, pp. 158 à 176).

Du même, *La Bibliothèque municipale de Chartres. La bibliothèque de la Société archéologique d'Eure-et-Loir. Renseignements préliminaires*. — Chartres, imp. Durand, [1905], pet. in-8° de 87 pp.

L'écriture s'est perfectionnée au moyen âge dans un certain nombre de centres littéraires où se sont développées des écoles de calligraphie. Celle de Tours, fondée sous Charlemagne, a été la plus célèbre. Il y en eut d'autres à Orléans, Reims, Saint-Riquier, Corbie, Metz,

Digitized by Google

Lyon, Saint-Gall, etc. Chartres possédait des écoles très anciennes et très célèbres et les recherches de M. l'abbé Langlois tendraient à prouver que cette ville fut aussi un centre de calligraphie important. Il a relevé toutes les apostilles ou *explicits* de scribes qui se trouvent dans les manuscrits de la bibliothèque de Chartres, provenant des anciens couvents et du chapitre de la cathédrale de Chartres. Il a établi ainsi une liste d'une trentaine de noms authentiques, commençant au IX^e^ siècle. Il y a joint un certain nombre de fac-similés de miniatures de manuscrits qui représentent des scribes et, ce qui est beaucoup plus rare, des photographies de statues figurant des écrivains. Le portail de la cathédrale de Chartres en représente plusieurs, écrivant sur leurs genoux, avec un pupitre portatif (p. 15), le *scriptionale*, dont Viollet Le-Duc a donné un dessin séparé et agrandi dans son *Dictionnaire du mobilier français* (t. I, p. 238). Ces scribes tiennent la plume, de la main droite, et le grattoir, légèrement appuyé sur le parchemin pour le maintenir immobile, de la main gauche. Le musée du Louvre a récemment acquis une très belle sculpture (originaire de Chartres et longtemps conservée par la Société archéologique d'Eure-et-Loir) représentant un scribe assis dans une chaire et devant un pupitre fixe (p. 16). Enfin, un notaire abbatial dans l'exercice de ses fonctions est représenté au-dessus de la porte de l'ancienne église de Mervilliers, près de Chartres (p. 18).

Le joli catalogue que M. l'abbé Langlois vient de publier pour les bibliothèques qui se trouvent à Chartres donnerait envie d'aller y travailler. Il contient, avec les règlements divers, la liste de tous les ouvrages mis à la disposition du public dans la salle de lecture de la Bibliothèque municipale (riche de près de 100,000 volumes) et dans celle de la Société archéologique, qui possède déjà environ 5,500 volumes et 466 manuscrits, relatifs à l'histoire locale du pays chartrain. On peut voir que l'outillage bibliographique n'y est déjà pas trop incomplet. Le nombre des lecteurs n'y est pas trop incommodant : 139 en une année à la Bibliothèque municipale et 45 à la Société archéologique.

E. Daniel Grand.

~~ **Lanzac de Laborie** (L. de) *Paris sous Napoléon.* — Librairie Plon, 2 vol. pet. in-8; 374 et 379 pp.

Nous n'avons que des louanges à l'égard de ces deux volumes, qui complètent si heureusement l'ouvrage de M. Louis Passy sur le premier préfet de la Seine, Frochot. A vrai dire, le tome I n'est pas absolument *parisien*, car de longs chapitres sur le discrédit et la restauration de la religion, le concordat, la déchéance du décadi, la rentrée des émigrés, etc., appartiennent plutôt à l'histoire politique du règne en général qu'à la vie administrative de la capitale. En

Digitized by Google

revanche, le tome II justifie tout à fait son sous-titre : « Administration et grands travaux » et l'exposé en est plein d'intérêt, puisé aux meilleures sources et écrit dans une langue aisée et souple, qui rappelle celle que Maxime du Camp mit au service de ses six volumes sur *Paris*.

Ce tome II, nous l'avons lu avec autant de plaisir que de profit, et pour le prouver à M. de Lanzac de Laborie, nous nous permettrons de lui signaler deux ou trois insignifiants *desiderata* : il ne semble pas que l'auteur ait parlé de la transformation du collége des Quatre Nations en Institut, œuvre de Vaudoyer. — Il ne semble pas non plus qu'il ait su que le pont de la Concorde fut réellement décoré de statues — sous la Restauration, il est vrai, — ce qui n'empêche que la volonté de Napoléon ait été exécutée ou du moins interprétée (p. 224). — C'est également de la Restauration, et non de la monarchie de Juillet (p. 114) que date le séminaire de la place saint-Sulpice. Le peu d'importance de ces critiques n'en fait que mieux ressortir les mérites de l'ouvrage. B.

~~~ **L'Hermitte** (Julien) : — *Département de la Corrèze. Inventaire sommaire des archives communales de Seilhac antérieures à 1790...* — Brive, imp. Roche, 1905, in-8° de 98 pp. (extrait du *Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze*, tomes XXI-XXII, années 1899-1900).

Cet inventaire n'est pas une publication officielle. C'est une publication due à l'initiative d'une société privée. Les publications d'inventaires d'archives dues à des particuliers sont déjà assez nombreuses et permettront de pousser plus activement les inventaires de nos archives. Les archives communales de Seilhac, qui contiennent quelques pièces isolées du XIII^e^ au XVI^e^ siècle (titres de famille des seigneurs de Seilhac) sont surtout riches à partir du milieu du XVII^e^ siècle. On y remarque les rôles de la taille, depuis 1738, et des « palpes d'arpentement » (cadastre) faites à l'époque de la Révolution; de curieux documents sur les Baluze, famille à laquelle appartenait le célèbre érudit de ce nom, dont les cousins germains s'établirent en Pologne au XVII^e^ siècle (pp. 86-88). Les registres de l'état civil forment une série presque complète, qui s'étend de 1663 jusqu'à la Révolution. Il contiennent de curieuses mentions de statistique, par exemple en 1782 : « Il y a dans la paroisse 631 hommes ou garçons et 553 femmes ou filles » (p. 71). Il y a plus de 2.000 habitants aujourd'hui. D'autres fois, on récapitule le nombre des décès, naissances et mariages pendant l'année écoulée. A la suite de l'analyse détaillée de chaque registre, M. L'Hermitte donne un index résumé de toutes les particularités relevées dans ce registre : mentions de professions, orthographes diverses des noms de localités, etc. Il a remarqué « qu'à partir de l'année 1693, il est fait mention

Digitized by Google
~~~

de l'âge des décédés, et à partir de 1695 les actes sont signés un à un par le rédacteur et fréquemment par les auteurs, conjoints et témoins » (pp. 33-34). Les métiers sont encore désignés par leurs anciens noms patois : *Matelier* (boucher), *Rodier* (charron), *Bordier* (métayer), *Brassier* (homme de peine), *Mercandier* (marchand), etc. Au XVIII^e^ siècle, on voit le « marchand de tabac avec permission du Roy » (p. 48). Cet inventaire est fait avec beaucoup de soin et met bien en lumière les particularités intéressantes à y relever. M. L'Hermitte a introduit aussi dans cet inventaire une disposition typographique très claire pour séparer les unes des autres les différentes parties d'un article d'inventaire : le tiret gras ou plein pour les subdivisions principales (rôles des tailles, années de l'état civil, etc.) et le tiret ordinaire pour les subdivisions secondaires.

E. DANIEL GRAND.

Mabel Moore. *Carthage of the Phoenicians in the light of modern excavation.* Londres, 1905.

Ce livre n'est ni une description ni une histoire de la Carthage punique; il ne tient nullement ce que le titre promet. L'auteur s'est borné à résumer, en moins de deux cents pages d'une lecture facile et agréable, les principaux résultats des fouilles exécutées par le R. P. Delattre dans trois nécropoles carthaginoises. Ces nécropoles sont connues sous les noms de Nécropole de Douïmès, Nécropole de saint Louis, Nécropole de Bordj Djedid. C'est d'elles qu'ont été exhumés la plupart des bijoux, des vases en bronze, des rasoirs gravés, des sarcophages ornés de superbes statues, des figurines et des lampes en terre cuite d'époque punique, qui font du Musée de Carthage la plus riche et la plus précieuse des collections d'antiquités phéniciennes. La description donnée par M. Moore de toutes ces antiquités est en général exacte et consciencieuse; les commentaires archéologiques et historiques, empruntés aux multiples brochures et articles du R. P. Delattre, sont intéressants. L'auteur a cependant le tort grave d'ignorer ou de paraître ignorer les résultats des fouilles entreprises à Carthage par le *Service beylical des antiquités*. Ces fouilles n'ont été ni moins heureuses ni moins fécondes que celles du R. P. Delattre. Puisqu'il n'y fait pas la moindre allusion, il aurait été sagement inspiré de ne pas dire au début de sa preface : « *In compiling this small book, the object of the writer has been to gather together in an epitomized form, for English readers,* ALL THAT *is at present known, and* ALL THAT *has been recently discovered, concerning the earliest inhabitants of Carthage.* » Les termes de cette phrase sont en contradiction flagrante avec le contenu du livre. Quels que soient les services rendus par le R. P. Delattre à l'archéologie et à l'histoire de Carthage, il est injuste de ne pas citer ceux

Digitized by Google

qui ont contribué, avec lui, à lever un coin du voile qui cachait aux regards des modernes le passé de la cité punique. Le R. P. Delattre lui-même, sera sans aucun doute de notre avis.

J. Toutain.

Meistermann (Le P, Barnabé) : — *La ville de David... Avec une préface de Mgr.* Frédien Giannini. *Enrichi de 25 illustrations dans le texte et hors texte.* — Paris, A. Picard et fils, 1905, in-8° de xxvi-248 pp.

La ville de Jérusalem est construite, comme l'autre ville éternelle, Rome, sur plusieurs collines, qu'elle occupe, les unes en totalité, les autres seulement en partie, et qui correspondent à peu près aux différents quartiers de la ville moderne : *Sion* (quartier arménien et citadelle actuelle), *Acra* (quartier juif), *Moriah* (Temple, aujourd'hui « mosquée d'Omar », et esplanade), *Gareb* (quartier chrétien), *Bezetha* (quartier musulman), *Ophel* (colline située au-dessous de celles du Temple et de la citadelle). L'ouvrage du R. P. Meistermann est une réfutation des théories qui voudraient placer l'antique Sion ailleurs qu'à la colline actuelle de ce nom et notamment sur la colline de l'Ophel, située à l'est de la ville et en contre-bas de la citadelle et du Temple. Cette colline de l'Ophel est aujourd'hui en dehors de la ville moderne, qui est un peu moins grande que la Jérusalem ancienne, détruite par Titus en 70 av. J.-C. L'auteur soutient la théorie qui place *Urusalim*, citadelle des Jébuséens, sur la colline de Sion. David l'agrandit et en fit une cité. Le nom de Sion s'est peu à peu étendu à toute la ville. Aujourd'hui, la colline de Sion n'est comprise que pour une moitié dans la ville moderne (pl. 10); le reste est occupé par le cimetière chrétien et le Saint Cénacle.

Les notes bibliographiques sont très abondantes. Les références aux ouvrages et articles de revues sont très détaillées, mais on regrette néanmoins que l'auteur n'ait pas donné un index bibliographique récapitulatif, qui aurait été fort utile à tous ceux qui ne sont pas bien initiés aux questions d'archéologie sacrée. Si l'on voulait avoir rapidement l'indication des meilleurs plans de Jérusalem, ou celle des grands ouvrages descriptifs publiés dans les différents pays, où les trouver? Certaines abréviations ne sont pas intelligibles pour tout le monde : *P. E. F.* pour *Palestine Exploration Fund*, *Z. D. P. V.* pour *Zeitschrift des deutschen Palestina-Vereins*, etc. Quelques fautes d'impression à signaler par-ci par-là, comme : « ce *nouvelle* ouvrage » (p. vii), etc. Des vues photographiques et des plans de toute sorte, à petite et à grande échelle, représentent l'état de Jérusalem au temps de David, de Salomon, d'Ezéchias, des Romains, donnent l'aspect des différentes collines et des différents quartiers, les progrès des fouilles entreprises par les diverses sociétés archéologiques de Palestine, etc. Le livre du R. P. Meistermann

Digitized by Google

rendra les plus grands services aux érudits et forme le guide le plus utile des touristes archéologues à Jérusalem.

E. Daniel Grand.

Michel (André) : *Histoire de l'art depuis les premiers temps chrétiens jusqu'à nos jours*. Paris, librairie Armand Colin; gr. in-8°, t. I. (Des débuts de l'art chrétien à la fin de l'époque romaine); première et seconde parties, 956 pp.; nombreuses gravures dans le texte et planches hors texte.

M. André Michel a assumé la lourde tâche de publier une *Histoire de l'art*, qui doit être poursuivie jusqu'à nos jours. Afin de mener à bien cette œuvre considérable, il s'est adjoint des spécialistes connus et appréciés; chaque chapitre est l'œuvre d'un ou plusieurs érudits; à la fin se trouve une bibliographie choisie, dans laquelle sont signalés les ouvrages de valeur qui méritent d'être consultés.

Cette publication est mise au courant des meilleurs travaux et des plus récents. En la consultant, le lecteur sera renseigné d'une façon précise sur les dernières découvertes de la science.

Le choix des collaborateurs est très heureux. C'est ainsi que, dans la première partie, M. A. Peraté a été chargé d'étudier *Les commencements de l'art chrétien en Occident*; C. Enlart, *L'architecture romaine en Occident avant l'époque romane*; C. Millet, *L'art byzantin*; P. Leprieur, Em. Bertaux, J.-J. Marquet de Vasselot et E. Molinier, *L'art de l'époque mérovingienne et carolingienne en Occident*.

Dans la seconde partie, M. Enlart a étudié l'*Architecture romane*; André Michel et Em. Bertaux, la *Sculpture romane*; A. Haseloff, Em. Mâle et Em. Bertaux, les *Peintures, miniatures et vitraux de l'époque romane*; Em. Molinier et J.-J. Marquet de Vasselot, *l'Évolution des arts mineurs du* VIII^e^ *au* XII^e^ *siècle*; M. Prou, *l'Art monétaire*.

L'exécution typographique est soignée; les photogravures, nombreuses et très satisfaisantes, donnent à l'ouvrage un cachet artistique.

Nous ne pouvons que souhaiter de voir se succéder rapidement les volumes suivants. Cette publication, une fois achevée, sera un manuel classique, qui fera honneur à son directeur et à ses collaborateurs.

F. Mazerolle.

Vigny (A. de). *Correspondance* (1816-1863) recueillie et publiée par Emma Sakellaridès. — Paris, Calmann-Lévy, *s. d.* (1906), in-12; VI-406 pp.

Nos lecteurs n'ont pas oublié « l'essai de catalogue » des lettres de Vigny que M^lle^ Emma Sakellaridès nous faisait l'honneur de publier ici, il y a deux ans, en attendant et pour préparer en quelque sorte l'édition même de ces lettres; leur texte vient enfin de paraître et nous n'avons pas besoin d'en dire le vif intérêt. Ce volume en contient 198, dont une trentaine inédites. Elles sont accompagnées d'une introduc-

Digitized by Google

tion, de tables et de notes, telles qu'on devait les attendre de l'érudition si précise de Mlle S. Ce n'est qu'un premier volume, d'ailleurs; nous sommes assurés d'avance que le suivant aura un attrait égal et les mêmes mérites. B.

Memento bibliographique.

Langlois (abbé M.). *La Bibliothèque municipale de Chartres. La bibliothèque de la Société archéologique d'Eure-et-Loir. Renseignements préliminaires*. Chartres, imp. Durand, [1905], in-8°; 87 pp.

— *Scribes de Chartres*. Namur, A. Wesmael-Charlier, 1905, gr. in-8°; 19 pp., grav. (extrait de la *Revue Mabillon*, ann. 1905).

Lasteyrie (R. de) et Vidier (A.), *Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de France*. Paris, Impr. Nationale, 1905, t. IV, 4e livraison.

Cette livraison comprend les dépouillements des sociétés de la Haute-Vienne, des Vosges et de l'Yonne, ainsi que des Sociétés de l'Algérie, de l'Indo-Chine et de la Réunion; la livraison se termine par un supplément.

L'Hermitte (Julien). *Département de la Sarthe. Archives départementales, communales et hospitalières. Rapport de l'Archiviste*. Le Mans, Association ouvrière de l'imprimerie Drouin, 1905, in-8°; 13 pp.

L'Hermitte (Julien). *Département de la Corrèze. Inventaire-sommaire des Archives communales de Seilhac antérieures à 1790*. Brive, imp. Roche, 1905, gr. in-8°; 97 pp. (extrait du *Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze*, tomes XXI-XXII, années 1899-1900).

Meistermann (Le R. P. Barnabé). *La ville de David... Avec une préface par Mgr Frédien Giannini. Enrichi de 25 illustrations dans le texte et hors texte*. Paris, A. Picard, 1905, in-8°; xxvi-248 pp.

Pélissier (L'abbé A.), *La croix-reliquaire gemmée des anciens comtes d'Armagnac vénérée à Castelnau-de-Montmirail (Tarn)*. Albi, Impr. des apprentis-orphelins, 1904, 79 pp. (En vente chez l'auteur, 2 fr.

Croix-reliquaire de la fin du xviiie siècle ou du commencement du xive, récemment donnée comme objet d'art historique. La notice de M. l'abbé A. Pélissier en donne une très bonne description et attire l'attention sur l'intérêt artistique et historique qu'elle présente. Signalons que cette croix est ornée de pierres gravées antiques. On la trouve déjà décrite dans un document de 1435.

Nous souhaitons que l'auteur publie dans une revue d'art un travail sur cet objet d'art religieux, épave des richesses artistiques de nos églises.

Digitized by Google

PETIT (Ernest). *Le temple de Mercure sur le Montmartre d'Avallon.* Auxerre, imp. Ch. Milon, 1906, in-8°; 10 pp. et 5 pl. (extrait du *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 2e semestre 1904).

POUPARDIN (René) et PROU (Maurice). *Liste des recueils de fac-simile de chartes... Rapport présenté au Congrès international pour la reproduction des manuscrits, des monnaies et des sceaux (Liège, 21 au 23 août 1905).* Bruxelles, imp. Polleunis et Ceuterick, 1905, in-8°; 41 pp.

PRUDHOMME (A.) et COURTEAULT (H.). *Réunion annuelle de l'Association amicale professionnelle des Archivistes français (15 juin 1905).* Besançon, imp. Jacquin, 1905, in-8°; 42 pp. (extrait du *Bibliographe moderne*, publié par H. STEIN, n° de mai-août 1905).

QUARRÉ-REYBOURBON (L.), *Martin Doré, peintre, graveur héraldiste et généalogiste lillois. 1572-1638.* Lille Lefebvre-Ducrocq, 1905, in-8°, 80 pp. et 11 pl.

L'auteur a pu retrouver quelques renseignements biographiques sur Martin Doré dont la famille est originaire de Tourmignies. Martin Doré a gravé une carte de la Châtellenie de Lille et une carte de la Flandre gallicane; on lui doit aussi un recueil généalogique et héraldique, dont le manuscrit est conservé aux Archives départementales du Nord.

M. L. Quarré-Reybourbon lui attribue un tableau de la collection représentant N.-D. de la Treille, patronne de Lille, ainsi qu'un autre tableau qui se trouvait dans la collection de feu l'abbé Rigaux.

Cette étude est une intéressante biographie artistique lilloise.

TACCONE-GALLUCCI (Mgr. Domenico). *Epigrafi cristiane del Bruzio (Calabria) raccolte ed annotate.* Reggio-Calabria, imp. Fr. Morello, 1905, gr. in-8°; 52 pp.

Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry. Année 1904. Château-Thierry, imp. Moderne (Soc. de l'Écho Républicain de l'Aisne), 1905, gr. in-8°; XII-56-214 pp. — Le dépouillement de ce recueil sera donné dans la *Correspondance.*

Abeille bibliographique (l'), journal de la librairie française et étrangère, paraissant le 15 de chaque mois. Directeur-fondateur : R. CHAMONAL, *librairie religieuse, ancienne et moderne, 17, rue de Grenelle, Paris (7e).* Montluçon, imp. Herbin, 1905, in-8°. — 1re année, n° 3, 15 décembre 1905, 40 pp. (contient des articles de fond, des annonces de librairie et un catalogue de livres anciens).

Périodiques :

Le Bibliographe moderne, courrier international des Archives et des Bibliothèques, publié sous la direction de M. Henri Stein, 8e année, 1904, 4e livraison, n° 48 (nov.-déc. 1904) : Emm. de

Digitized by Google

Margerie, A propos de la *Bibliographia geologica*; réponse à MM. Mourlon et Simoens, pp. 349 à 392 [suite d'une polémique, à propos d'un compte-rendu, commencée dans les nos 40-41 de la même revue]. — Théodoric Legrand, Notes sur l'organisation des archives municipales de la province espagnole de Guipuzcoa, pp. 393 à 399. — Chronique des Archives, pp. 400 à 402. — Chronique des Bibliothèques, pp. 403 à 405. — Chronique bibliographique, pp. 406 à 409. — Comptes-rendus et livres nouveaux, pp. 410 à 423. — Table des matières du tome huitième, pp. 424 à 428.

9e année, 1905, 1re livr., nos 49-50 (janv.-avril 1905). — C.-M. Briquet, Notions pratiques sur le papier, [vergeures, pontuseaux et filigranes de papiers des XIIIe, XIVe, XVe et XVIe siècles], pp. 5 à 36 et 26 grav. — A. Roserot, Catalogue des actes royaux conservés dans les archives de la Haute-Marne (*fin*) [nos 417-547, ann. 1574-1778, et supplément], pp. 37 à 80 [avec le texte intégral de l'ordonnance sur les matières ecclésiastiques de mai 1596]. — H. Jadart, Peinture murale du XIIIe siècle dans l'ancien chartrier du chapitre de Reims, pp 81 à 88 et 1 grav. — H. Stein, La collection Duviert [dessins du commencement du XVIIe siècle représentant des vues prises en France] à la Bibliothèque Nationale [Dép. des Estampes], pp. 89 à 95. — Chronique des Archives, pp. 96 à 103. — Chronique des Bibliothèques, pp. 104 à 107. — Chronique bibliographique, pp. 108 à 110. — Comptes-rendus et livres nouveaux, pp. 111 à 128.

2e livr., nos 51-52 (mai-août 1905). — A. Prudhomme et H. Courteault, Association amicale professionnelle des Archivistes français] deuxième assemblée générale (15 juin 1905); présidence de M. Prudhomme, archiviste de l'Isère, pp. 129 à 147. — P. Chevreux, Le traitement des archivistes départementaux, pp. 148 à 156 [communication faite à la deuxième assemblée générale des Archivistes français. — J.-A. Brutails, De l'insuffisance des règlements sur le service des archives, pp. 157 à 165 [communication faite à la même assemblée]. — H. de Curzon, Une bibliographie de l'alpinisme pyrénéen (*fin*), pp. 166 à 177. — H. Stein, Nouveaux documents sur Wolfgang Hopyl, imprimeur à Paris [† 1522 ou 1523], pp. 178 à 193 et 1 grav. [f.-sim. de l'*explicit* d'un abrégé d'Aristote publié en 1494]. — Proposition de loi sur le dépôt des minutes notariales antérieures à 1790 dans les archives départementales (Sénat, séance du 29 mai 1905), pp. 194 à 195. — Chronique des Archives, pp. 196 à 200. — Chronique des Bibliothèques, pp. 201 à 203. — Chronique bibliographique, pp. 204 à 207. — Comptes-rendus et livres nouveaux, pp. 208 à 224.

3e livr., nos 53-54 (sept.-déc. 1905). — H. Stein, La place de la science dans les bibliothèques françaises, pp. 225 à 234 [réponse à un article de la *Revue scientifique*]. — Dr P. Dorveaux, Historique de la bibliothèque de l'École de Pharmacie de Paris, pp. 235 à 241 et

Digitized by Google

grav. — Marius Barroux, Analyse du premier registre des archives de l'École de Pharmacie [1577-1645], pp. 242 à 250. — Georges Bourgin, Les Archives pontificales et l'histoire moderne de la France, pp. 251 à 362 [les notes très abondantes de cet article contiennent une bibliographie détaillée des Archives du Vatican; deux appendices donnent : 1° le tableau des archives civiles de Rome en 1811; 2° un réglement en italien pour les différentes archives des États pontificaux de 1748]. — C. Oursel, A propos de la réorganisation des bibliothèques et des archives, pp. 363 à 372 [fonds d'État et fonds municipal, nomination et recrutement des bibliothécaires, etc.]. — P. Arnauldet, inventaire de la « librairie » du château de Blois en 1518 (*suite*) [nos 312-402], pp. 373 à 393. — Chronique des Archives. pp. 394 à 400. — Chronique des bibliothèques, pp. 401 à 405. — Chronique bibliographique, pp. 406 à 407. Compte-rendus et livres nouveaux, pp. 408 à 417. — Table des matières du tome neuvième.

~~ **Revue historique ardennaise**, 1906. Liv., de mars-avril : Henri Jadart, Les édifices religieux du département des Ardennes, p. 61 à 98. — Paul Laurent, Les Archives de l'époque révolutionnaire dans le département des Ardennes, p. 99 à 126. — Bibliographie ardennaise, p. 127 à 136. — Planche : Église de Sainte-Vaubourg (portail occidental, XVIe siècle).

Les Directeurs-Gérants : F. Bournon et F. Mazerolle.

SAINT-DENIS. — IMPRIMERIE H. BOUILLANT, 20, RUE DE PARIS. — 16435

Digitized by Google

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Par arrêté préfectoral en date du 12 mai 1906, M. Anchel, archiviste paléographe, a été nommé archiviste de l'Eure, en remplacement de M. Besnier.

Par décrets, en date du 21 juillet 1906,

M. Paul Chevreux, archiviste de la Seine-Inférieure, a été nommé inspecteur général des archives et des bibliothèques;

M. Ch. Kohler, conservateur-adjoint de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, à Paris, a été nommé administrateur de cette bibliothèque;

M. Georges de Porto-Riche, homme de lettres, a été nommé administrateur de la Bibliothèque Mazarine.

MÉLANGES ET RECHERCHES CRITIQUES

LOI OU DÉCRET?

L'ARTICLE 45 DE LA LOI DU 10 AOUT 1871 ET LES DROITS DES ARCHIVISTES-PALÉOGRAPHES

La sous-commission chargée d'examiner les modifications qu'il pourrait y avoir lieu d'apporter à l'organisation des archives vient de terminer ses travaux. Elle a adopté une série de dispositions dont les unes ont pris place dans un projet de loi, les autres dans un projet de décret, qui doivent l'un et l'autre être soumis très prochainement à l'examen d'une réunion plénière des membres de la Commission extraparlementaire des Bibliothèques et des Archives. Au nombre des dispositions insérées dans le projet de décret, il en est une qui abroge le dernier paragraphe de l'article 45 de la loi du 10 août 1871, lequel

Digitized by Google

réserve aux anciens élèves de l'École des Chartes les emplois d'archiviste de département, pour y substituer un mode nouveau de recrutement de ces fonctionnaires.

Le système auquel s'est ralliée la majorité de la Sous-commission était connu depuis plusieurs mois déjà. Il a fait, en divers journaux ou revues, l'objet d'appréciations divergentes. Il n'entre pas dans mon dessein de l'examiner au fond. Je voudrais seulement présenter quelques observations sur la légitimité du procédé, assez imprévu, auquel la Sous-commission propose de recourir pour réaliser le changement qu'elle entend apporter au mode actuel de recrutement des archivistes départementaux.

C'est un article de loi, l'article 45, § 4, de la loi du 10 août 1871, relative aux conseils généraux, qui reconnaît aux anciens élèves de l'École des Chartes le droit d'être nommés, de préférence à tous autres candidats, aux postes vacants d'archiviste de département. Le projet délibéré par la Sous-commission propose de retirer par simple décret aux archivistes-paléographes un droit que ceux-ci s'imaginaient tenir d'un article de loi et ne pouvoir par suite se voir enlever que par une loi.

Le procédé auquel la Sous-commission propose d'avoir recours est-il régulier? Est-il conforme aux principes de notre droit constitutionnel? Telle est l'unique question que j'entends examiner.

Pour la résoudre, il importe, avant d'entrer dans la discussion des textes, d'indiquer avec précision quel est, en ce qui concerne les conditions d'aptitude aux fonctions d'archiviste de département et le mode de nomination à ces emplois, l'état actuel de la législation. Le simple exposé chronologique des phases qu'a traversées à cet égard notre organisation administrative nous acheminera d'ailleurs vers la solution de la question en litige.

I

Les archives départementales sont une création de la Révolution. Réunis d'abord aux chefs-lieux de district, les documents provenant des administrations et des juridictions de l'ancien régime, grossis bientôt des fonds des établissements ecclésiastiques et des papiers des émigrés, furent concentrés, en exécution de la loi du 5 brumaire an V, aux chefs-lieux de département. Depuis cette époque, les dépôts départementaux se sont accrus

Digitized by Google

des documents de la période révolutionnaire et des versements périodiques des bureaux des préfectures et de ceux de diverses administrations publiques.

C'est au début de la Restauration, à la veille de la création de l'École des Chartes, que l'on se préoccupa pour la première fois d'introduire quelque ordre dans l'amas confus des documents de tout âge qui composaient les archives des départements. Une circulaire de M. Lainé, ministre de l'Intérieur, en date du 28 avril 1817, prescrivit de diviser les documents des archives en quatre groupes, correspondant « aux quatre époques principales de l'administration publique en France ». Pour assurer « l'exécution du travail de classement et la formation des répertoires », le ministre invitait les préfets à prélever, à partir du 1er mai, sur leur fonds d'abonnement, la somme nécessaire pour salarier convenablement un commis aux archives « versé dans la connaissance des chartes, titres et papiers de l'administration », et, suivant l'importance du dépôt, un ou deux employés auxiliaires.

Cette circulaire produisit peu d'effet, et les travaux de classement et d'inventaire des archives ne furent entrepris sérieusement qu'après que la loi du 10 mai 1838 eut mis à la charge des budgets départementaux « les frais de garde et de conservation des archives des départements », en les inscrivant au nombre des dépenses obligatoires de ces budgets.

La circulaire adressée aux préfets le 8 août 1839 par M. Duchâtel, ministre de l'Intérieur, pour la mise à exécution de la loi de 1838, renfermait sous le titre : « Choix des archivistes » un paragraphe dans lequel, après avoir reconnu que l'on pouvait confier à un employé suffisamment versé dans la connaissance des matières administratives le soin des archives ne renfermant que des dossiers modernes, le ministre poursuivait en ces termes : « Quant aux archives qui possèdent un grand nombre de papiers et de titres anciens, des documents de différents âges, elles ont besoin, pour mettre dans leur véritable jour les richesses qu'elles renferment, d'un homme versé dans l'étude des chartes et des anciens monuments; il leur faut un archiviste-paléographe. Ici vous pouvez rencontrer des difficultés pour faire un choix convenable. S'il en est ainsi, je vous invite à m'en référer; l'École des Chartes établie près de la Bibliothèque royale à Paris, et les comités historiques institués près du Ministère de l'instruction publique sont des pépinières où nous sommes cer-

Digitized by Google

tains de trouver des candidats offrant toutes les garanties désirables. Dans tous les cas, je me réserve, M. le Préfet, d'approuver le choix que vous aurez fait d'un archiviste pour votre département. »

Ce qui n'était que de conseil dans la circulaire de 1839 devint règle de droit en vertu de l'ordonnance qui, le 31 décembre 1846, sur le rapport du même M. Duchâtel et de M. de Salvandy, réorganisait l'École des Chartes. L'article 19, — toujours en vigueur, — de l'ordonnance de 1846 dispose que « le diplôme d'archiviste-paléographe donne droit... aux fonctions d'archiviste des départements. » (1)

Par l'ordonnance de 1846, le choix du préfet se trouva donc limité en cas de candidature d'un ancien élève de l'École des Chartes, mais si aucune candidature d'archiviste-paléographe ne s'était produite, le préfet conservait, après comme avant l'ordonnance, l'entière liberté de son choix, sous réserve de l'approbation du ministre de l'Intérieur.

Cet état de choses a été modifié par le décret du 4 février 1850.

L'article premier de ce décret distingue les deux hypothèses que nous venons d'indiquer :

1° Y a-t-il, parmi les candidats, d'anciens élèves diplômés de l'École des Chartes, le choix du préfet doit se porter nécessairement sur l'un d'entre eux. A cet égard, le décret de 1850 n'innove pas. Comme le faisait remarquer le ministre de l'Intérieur, M. Baroche, dans ses « Instructions pour la nomination des archivistes départementaux », en date du 10 juillet 1850, le décret, sur ce point, tend uniquement « à assurer l'exécution de l'ordonnance du 31 décembre 1846, relative à l'organisation de l'École des Chartes, en réservant les places d'archivistes des départements aux jeunes gens sortis de cette École avec le diplôme d'archiviste-paléographe ».

2° Ne s'est-il produit, à l'emploi vacant, aucune candidature d'élève de l'École des Chartes, le décret de 1850 vient limiter la liberté, jusqu'ici entière, du préfet, en obligeant celui-ci à choisir l'archiviste de son département « parmi les personnes qui auront reçu un certificat d'aptitude délivré, après examen, par une commission que le ministre de l'Intérieur est chargé d'orga-

(1) Il donne droit également, d'après le même article, à celles d'employé dans les bibliothèques publiques de l'État, mais seulement dans la proportion d'une place sur trois vacantes.

Digitized by Google

niser ». Les « Instructions » précitées du 10 juillet 1850 règlent de quelle façon l'examen sera subi devant la Commission des Archives et en font connaître le programme détaillé.

Deux ans plus tard, le décret du 25 mars 1852, sans modifier les conditions d'aptitude, confirmait le préfet dans le droit de nommer l'archiviste, en le dispensant de la nécessité de soumettre l'arrêté de nomination à l'approbation du ministre.

Le régime établi par l'ordonnance de 1846, complétée par le décret de 1850, s'est maintenu sans changement jusqu'au vote de la loi du 10 août 1871. La loi du 18 juillet 1866, qui avait fait sortir les dépenses d'archives de la catégorie des dépenses obligatoires pour les départements, n'avait eu aucune répercussion sur les conditions de nomination des archivistes. Un conseil général pouvait bien, depuis cette loi, ne plus voter le traitement d'un archiviste, mais, une fois le traitement voté, la nomination devait être faite par le préfet dans les conditions déterminées par le décret de 1850.

La loi du 10 août 1871 a laissé aux dépenses d'archives le caractère facultatif que leur avait restitué la loi de 1866. Elle a laissé également aux préfets le droit de nommer les archivistes; mais, en ce qui concerne les conditions de cette nomination, elle a organisé un régime qui diffère du régime en vigueur depuis 1850. Ce régime est maintenu par la loi nouvelle dans la première des hypothèses que nous avons indiquées; il est remplacé dans la seconde, celle où il ne se présente pas de candidat sortant de l'École des Chartes, par un système de nomination qui n'est ni le régime du libre choix du préfet pratiqué jusqu'en 1850, ni celui du certificat d'aptitude délivré depuis 1850 par une commission ministérielle.

Le système voté en 1871 est celui qui est actuellement en vigueur pour la nomination des archivistes départementaux. Il est donc nécessaire d'en bien saisir le fonctionnement.

Loi de décentralisation, la loi du 10 août 1871 pose, dans le 3e paragraphe de son article 45, un principe général et absolu : « Le Conseil général détermine les conditions auxquelles seront tenus de satisfaire les candidats aux fonctions rétribuées exclusivement sur les fonds départementaux, et les règles des concours d'après lesquelles les nominations devront être faites. »

A ce principe il n'est apporté qu'une seule exception : elle est écrite dans le paragraphe 4 du même article 45. Ce paragraphe

Digitized by Google

constitue une disposition additionnelle, proposée au cours de la délibération et votée après un long débat, malgré l'opposition de la Commission qui se refusait à laisser restreindre, si peu que ce fût, les droits qu'elle entendait reconnaître aux conseils généraux. Ce paragraphe est ainsi rédigé : « Sont maintenus néanmoins les droits des archivistes-paléographes tels qu'ils sont réglés par le décret du 4 février 1850. »

Aux termes des paragraphes 3 et 4 de l'article 45 de la loi du 10 août 1871, les conditions de nomination des archivistes départementaux sont donc aujourd'hui les suivantes :

1° Les conditions de la nomination de l'archiviste du département ou les règles du concours pour cet emploi sont déterminées par le Conseil général.

2° Toutefois, s'il se produit à l'emploi vacant d'archiviste départemental une candidature d'archiviste-paléographe, cette candidature doit être préférée à celle d'un candidat qui n'est pas muni du diplôme de l'École des Chartes.

Dans un cas comme dans l'autre, la nomination est faite d'ailleurs par le préfet seul, sans nécessité de l'approbation ministérielle. Le préfet informe seulement le ministre de la vacance, et celui-ci adresse au préfet la liste des candidats, anciens élèves de l'École des Chartes, qui se sont fait inscrire sur un registre ouvert au secrétariat des Archives nationales en vue des vacances d'emplois d'archiviste.

II

Le mode actuel de recrutement des archivistes départementaux, tel que nous venons de le faire connaître, peut-il, en ce qui concerne les conditions de nomination déterminées par les paragraphes 3 et 4 de l'article 45 de la loi du 10 août 1871, être modifié autrement que par une loi?

Le Sous-commission des Archives le pense. Elle a rédigé un projet de décret dont les articles 9, 10 et 11 remplacent le régime résultant de l'article 45 de la loi de 1871 par un régime nouveau. La pièce maîtresse de ce système consiste dans l'institution d'un certificat d'aptitude aux fonctions d'archiviste. Ce certificat serait délivré par une commission spéciale désignée par le ministre et devrait être postulé, sous certaines conditions préalables de stage et de grades scientifiques, par tous les can-

Digitized by Google

didats, y compris les archivistes-paléographes, dont le diplôme n'aurait plus désormais, pour l'exercice des fonctions d'archiviste, aucune vertu particulière. Aucun renseignement n'est d'ailleurs fourni sur les matières qui devraient figurer au programme de l'examen.

Pour demander à un simple décret la transformation d'un état de choses réglé par une loi, on a développé devant la Sous-commission les deux arguments suivants :

1° On a dit d'abord que la mention faite dans une loi d'un article de décret ne suffisait pas à modifier le caractère originaire de la disposition visée, et que, par suite, le simple renvoi que fait au décret du 4 février 1850 l'article 45 de la loi du 10 août 1871 ne saurait conférer à ce texte la valeur législative qu'il n'avait pas au jour où il a été promulgué;

2° On ajoute que le seul but de ce visa a été de maintenir au pouvoir exécutif le droit de réglementer, au mieux des intérêts du service, le fonctionnement des archives départementales et le mode de recrutement des fonctionnaires de ce service.

Examinons quelle est la valeur de ces deux arguments.

III

Il n'y a pas lieu, pour répondre au premier, d'instituer une discussion de principes. L'on peut concéder que le fait qu'un article de décret se trouvera incidemment mentionné dans un article de loi ne confèrera pas nécessairement à la disposition réglementaire visée le caractère législatif. Ce sera une question d'espèce et d'interprétation de l'intention du législateur. Le renvoi a-t-il un caractère purement énonciatif, le texte visé pourra fort bien ne recevoir, du fait du visa, aucune force nouvelle. La mention a-t-elle, au contraire, un caractère dispositif, elle équivaudra à l'insertion, dans la loi, du texte réglementaire qui, par la volonté du législateur, fera désormais corps avec celle-ci. Or, à lire sans prévention les termes du paragraphe 4 de l'article 45, il paraît bien difficile de se refuser à reconnaître le caractère dispositif à une rédaction qui reproduit le mot essentiel du décret de 1850 : « Sont maintenus les *droits* des archivistes-paléographes... »

La preuve d'ailleurs, la preuve irréfragable du caractère dispositif, impératif, du renvoi, lequel équivaut à une transcription littérale, dans le texte de la loi, de la partie conservée du décret

Digitized by Google

de 1850, c'est que, sans cette incorporation à la loi, cette disposition n'existerait plus. A la suite du vote du paragraphe 3 de l'article 45 de la loi, le décret tout entier se trouvait abrogé. L'adoption de la disposition additionnelle qui est devenue le paragraphe 4 de l'article en a sauvé une partie, mais ce qui subsiste du décret a, du fait de ce vote, subi une sorte de novation qui en a modifié le caractère originaire et lui a donné une force nouvelle. Anéanti comme article de décret, le droit des archivistes-paléographes est ressuscité à l'état d'article de loi.

Et il faut bien qu'il en soit ainsi, et que l'exception du paragraphe 4 de l'article 45 constitue une disposition de loi, car comment pourrait-elle autrement faire échec à la loi et paralyser la règle générale écrite dans le paragraphe 3?

Quant à dire que le seul but du rappel *in parte qua* du décret de 1850 dans la loi de 1871 a été de laisser à l'Administration le droit de réglementer dans l'avenir, au mieux des intérêts du service, le mode de recrutement des archivistes départementaux, c'est une affirmation qui est bien faite pour étonner. Si telle avait été l'intention du législateur, c'est le décret tout entier qu'il eût dû maintenir : or il n'en a laissé subsister qu'une branche. Il serait d'ailleurs bizarre que l'approbation partielle donnée en 1871 au régime établi en 1850 puisse avoir pour conséquence d'investir l'Administration d'une sorte de blanc-seing à l'effet de modifier ce régime quand bon lui semblera, et que la formule : « Sont maintenus les droits des archivistes-paléographes... » doive se traduire, comme on nous y convie, par celle-ci : « Pourront être supprimés les droits des archivistes-paléographes... »

Sommes-nous cependant dupes d'une sorte de mirage, et la discussion de la loi de 1871 établirait-elle que, contrairement au sens naturel des mots, l'intention du législateur a bien été celle que lui prête la Sous-commission? Reportons-nous, au *Journal officiel* des 4 et 8 août 1871, à la discussion de l'article 45. Lisons les débats... Notre lecture terminée, force nous sera bien de constater qu'à aucun moment, aucun des orateurs ne s'est préoccupé, comme on nous l'affirme, de réserver pour l'avenir les droits du pouvoir exécutif, et que, tout au contraire, adversaires comme partisans de la formule qui a fini par triompher aussi bien que de celle qu'on lui opposait ont entendu déterminer dans la loi même, à titre légal et définitif, les conditions du recrutement des archivistes départementaux.

C'est ce qu'un résumé, aussi sommaire que possible, d'une dis-

Digitized by Google

cussion qui n'occupe pas moins de douze colonnes du *Journal officiel*, mettra, croyons-nous, en pleine lumière.

IV

Après le vote des deux premiers paragraphes de l'article 45, relatifs à la nomination et à la révocation des titulaires de bourses départementales, la discussion s'engage, le 3 août, sur le paragraphe 3 du projet de la Commission qui conférait au Conseil général un droit absolu relativement à la détermination des conditions à exiger des candidats aux emplois rétribués exclusivement sur les fonds départementaux : agent voyer, architecte, archiviste, inspecteur des enfants assistés.

Un amendement avait été déposé, qui tendait à réserver au ministre de l'Intérieur la nomination des agents voyers d'après les résultats d'un concours dont les conditions seraient fixées par un arrêté du Chef du pouvoir exécutif. Cet amendement fut rejeté par l'Assemblée nationale, mais incidemment, au cours de la discussion, certaines craintes se firent jour au sujet du mode de nomination d'une autre catégorie de fonctionnaires départementaux, les archivistes.

Ce fut un ancien élève de l'École des Chartes, M. Louis Passy, qui, en quelques mots spirituels, fit part à l'Assemblée des inquiétudes que lui causait le paragraphe en discussion. Il venait de s'apercevoir qu'il y était « personnellement compromis ». Les temps sont durs, l'avenir incertain, les députés ne sont point assurés d'être indéfiniment réélus, tel est le langage que tint en substance le futur président d'âge de la législature de 1906, et il conclut en demandant à l'Assemblée de ne le point priver « d'un droit conquis par trois années d'études, par un diplôme en règle et garanti par une ordonnance royale » — celle du 31 décembre 1846 — « qui lui réservait sans concours la place d'archiviste de département ».

« Cela a de l'intérêt au point de vue de la conservation de l'École des Chartes », interrompt M. de Marcère.

Et, sur cette interruption, la discussion rebondit. M. Audren de Kerdrel, M. Gaslonde, M. Martial Delpit demandent que, dans l'intérêt du recrutement de l'École des Chartes, dans celui aussi de la bonne tenue des archives, menacées, dit l'un d'eux, de retomber dans le « chaos » dont quelques bons élèves de l'École viennent à peine de les faire sortir, on insère au para-

Digitized by Google

graphe qui proclame les droits du Conseil général quant à la détermination des conditions de nomination des fonctionnaires départementaux une réserve maintenant les droits conférés aux archivistes-paléographes par l'ordonnance du 31 décembre 1846. La rédaction suivante est proposée par M. de Kerdrel : « Sont réservés néanmoins les droits des élèves de l'École des Chartes aux fonctions d'archivistes départementaux ». Cette disposition additionnelle est prise en considération et renvoyée à la Commission.

La discussion reprend le 7 août. Deux rédactions sont en présence. La Commission propose celle-ci : « Néanmoins, les élèves de l'École des Chartes qui ont obtenu le diplôme d'archiviste-paléographe *peuvent* être nommés archivistes de département hors concours et sans examen. » A cette formule M. de Kerdrel en oppose une autre, plus favorable aux élèves de l'École des Chartes : « Sont maintenus néanmoins les *droits* des archivistes-paléographes tels qu'ils sont réglés par le décret du 19 [4] février 1850 ».

M. Jules Simon, ministre de l'Instruction publique, monte à la tribune pour appuyer la rédaction de M. de Kerdrel, qui lui paraît « absolument nécessaire à la prospérité de l'École des Chartes ».

M. Alfred Giraud. — « Et à son existence ! »

M. le Ministre. — « Oui, et même à son existence. »

Et M. Jules Simon développe une série d'arguments qu'il ne serait peut-être pas inutile de remettre aujourd'hui sous les yeux de ceux qui, après trente-cinq ans, sont appelés à délibérer à nouveau sur la même question.

C'est M. Waddington, rapporteur du projet de loi, qui vient répondre au Ministre. En sa qualité de membre de l'Académie des inscriptions, « qui exerce une sorte de patronage sur l'École des Chartes et est chargée de délivrer les brevets d'archiviste-paléographe », il ne veut « ni contester ni amoindrir en aucune façon les éloges que le Ministre vient d'adresser à cette École », mais à l'heure qu'il est la question est plus haute : « Il s'agit de la liberté du Conseil général »... « Ce que nous ne voulons pas admettre, c'est le monopole en faveur d'une École. Nous avons repoussé le monopole quand il s'agissait des ingénieurs des ponts et chaussées, nous ne pouvons pas l'admettre pour une école quelconque. »

Après une nouvelle intervention de M. de Kerdrel et un dis-

Digitized by Google

cours de M. Ganivet, qui estime que le traitement de l'archiviste n'étant plus obligatoire pour le Conseil général depuis 1866, l'article additionnel de la Commission et l'amendement Kerdrel sont également inutiles, la discussion est close.

M. LE PRÉSIDENT. — « Je mets aux voix l'amendement de M. de Kerdrel. »

M. LE RAPPORTEUR. — « Que la Commission repousse. ».

M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. — « Que le Gouvernement appuie, et qu'il appuie de toute son énergie. » (*Très bien!*)

« L'amendement est mis aux voix et adopté. »

V

La question avait été nettement posée par le rapporteur de la loi. L'Assemblée était mise en demeure de choisir entre le maintien dans la loi du privilège des anciens élèves de l'École des Chartes et la suppression de ce privilège. C'est sur ce point, et sur ce point seulement, que le débat a porté. Il a été tranché, contrairement à l'avis de la Commission, en faveur des archivistes-paléographes : le vote leur est acquis. Si le privilège avait été aboli par la loi, il ne pourrait être question aujourd'hui de le rétablir par décret. Maintenu par la loi, il ne peut être aboli par décret.

La Sous-commission aura beau faire remarquer que certains orateurs ont employé des expressions impropres, qu'ils ont qualifié parfois de « loi » ou de « décret-loi » ce qui n'était en réalité qu'un décret, qu'importe, si, à aucun moment du débat, aucun doute n'a jamais existé pour personne sur le sens, sur la portée, ni même sur les termes de la disposition dont les uns réclamaient l'abrogation, dont les autres demandaient le maintien et l'insertion dans la loi ?

Le système que nous combattons appelle une dernière observation. Si la rédaction de M. Waddington, qui retirait aux archivistes-paléographes un *droit*, mais qui, à titre transactionnel, leur reconnaissait du moins une *faculté*, avait été adoptée, nul doute que cette disposition, qui ne se référait à aucun texte antérieur, ne pourrait être abrogée autrement que par une loi. La loi votée leur a accordé le *droit* qu'on leur refusait et, du même

Digitized by Google

coup, elle aurait permis de le leur retirer par simple décret. Une pareille conséquence juge un système.

VI

L'abrogation, par décret, du droit qui appartient depuis 1846 aux anciens élèves de l'École des Chartes, à supposer qu'elle fût possible et que le décret d'abrogation pût échapper à la censure du Conseil d'État, ne conduirait pas d'ailleurs les auteurs du projet au but qu'ils se proposent d'atteindre, à savoir à donner une valeur légale et obligatoire au certificat d'aptitude qu'ils entendent substituer aux conditions de nomination exigées actuellement des candidats à l'emploi d'archiviste départemental. La Sous-commission aurait détruit : elle n'aurait rien édifié, parce que la loi lui défend de rien édifier. C'est ce qu'il est facile de faire voir.

Un certificat analogue à celui qui est proposé aujourd'hui avait été créé, à titre subsidiaire, par la seconde disposition de l'article 1er du décret du 4 février 1850; à défaut d'élève sortant de l'École des Chartes, ce certificat était exigé des candidats aux fonctions d'archiviste départemental. L'article 45 du projet de loi avait précisément pour but, comme l'a expliqué M. Waddington, de supprimer les restrictions apportées par les lois ou règlements antérieurs à la « liberté du Conseil général ». Retirant son effet au diplôme d'archiviste-paléographe, tout en en reconnaissant la valeur, la Commission pouvait moins encore songer à imposer aux Conseils généraux l'autorité d'un simple certificat de capacité. Aussi, l'article 45 supprimait-il d'une façon absolue, pour les emplois exclusivement départementaux, tout monopole, tout privilège, tout droit exclusif venant restreindre à un degré quelconque les droits du Conseil général. Du même coup, et très logiquement, il écartait à la fois les ingénieurs des ponts et chaussées, les archivistes-paléographes et les titulaires de certificats d'aptitude. Au cours de la discussion de cet article, un amendement relatif au mode de recrutement des agents voyers fut repoussé; un autre, proposé dans l'intérêt des archivistes-paléographes, fut voté; aucune voix ne réclama en faveur du certificat d'aptitude. Le droit souverain du Conseil général, inscrit dans le paragraphe 3 de l'article 45, ne comporte donc aujourd'hui d'autre restriction que celle résultant, au profit des anciens élèves de l'École des Chartes, du vote de la disposition addition-

Digitized by Google

nelle qui est devenue le paragraphe 4 de l'article 45. Ce paragraphe une fois supprimé, le Conseil général recouvrerait tous ses droits. Par suite, le certificat d'aptitude dont la Sous-commission propose la création, ou plutôt le rétablissement, n'aurait pour les Conseils généraux, en l'état de la législation, d'autre valeur que celle qu'il leur conviendrait de lui reconnaître.

La Commission extraparlementaire des Bibliothèques et Archives pensera peut-être qu'il est assez inutile de se mettre martel en tête pour organiser un examen en vue de la délivrance d'un nouveau diplôme que la loi elle-même frapperait d'inefficacité le jour même de sa naissance.

E. Lelong.

L'ICONOGRAPHIE DE LA PLACE ROYALE

Si l'histoire des monuments et de la topographie des lieux qui les environnent, s'apprend et se fixe par la lecture des textes, combien son enseignement sera plus fécond encore si l'image vient l'appuyer de sa lumineuse leçon de choses.

Que vaut, en effet, la plus savante description, auprès d'une estampe montrant, mieux que la plume la plus exercée ne saurait le faire, les contours d'une chose que l'esprit seul aurait beaucoup de peine à reconstituer si l'œil ne venait à son aide en suivant curieusement les lignes que le dessinateur a tracées.

Et ce fait est tellement évident, que l'on ne se figure pas l'existence d'un ouvrage sérieux de topographie ou d'histoire, sans une large iconographie venant jeter la compréhension sur les points traités, en précisant les obscurités ou les oublis du texte, fût-il le plus méritoire. De même, on concevra difficilement qu'une bibliothèque, surtout si elle est historique, puisse fonctionner sérieusement et rendre les services que l'on est en droit d'en attendre, si elle ne possède un *Département des Estampes* abondamment pourvu, complément indispensable du livre ou du manuscrit.

Au point de vue de la topographie parisienne, l'utilité de l'iconographie est incontestable en raison de sa profusion même, qui la rend indispensable à tout travail sérieux. Il suffit de s'en être occupé un peu méthodiquement pour témoigner que la connais-

Digitized by Google

sance certaine d'un coin ou d'un monument de notre ville ne fut vraiment définitive qu'après l'ultime consultation des images le représentant.

En ce qui concerne l'un des plus admirables décors du Vieux Paris, la *Place Royale*, nous avons essayé de dresser une nomenclature iconographique de toutes les figurations qui en ont été faites, à travers les temps, et dont plusieurs ont déjà été décrites et analysées dans un ouvrage spécial récemment paru (1). On trouvera dans cette nomenclature, chronologiquement établie, quelques peintures à l'huile, fort rares, qui paraissent dater, suivant les attributions fixées, des commencements de la place. On y verra aussi que les maîtres dessinateurs et graveurs des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, y compris Claude de Chastillon qui y avait un logis, n'ont pas manqué d'apporter le tribut de leur talent à la reproduction par l'image de cette voie restée si curieuse et dont l'aspect actuel, par un prodige inexplicable, est demeuré à peu près conforme à celui qu'elle avait à l'époque de sa construction.

Si, depuis le début du XVII^e^ siècle, date de la création de la *Place Royale* (2), jusqu'au milieu du XIX^e^ siècle, notre iconographie comporte peu de lacunes, nous n'oserions affirmer qu'il en sera de même depuis cette dernière époque, en raison des procédés nombreux de reproduction à bon marché qui ont multiplié à l'infini, à travers d'innombrables publications, le moindre monument de la capitale.

Pour la réunir, nous avons exploré les riches collections de la Bibliothèque Nationale, du Musée Carnavalet, de l'Arsenal; celle de M. Hartmann, l'amateur bien connu par son érudition et son extrême complaisance; les cartons du peintre V. Dargaud, si impeccablement classés et déjà si riches en documents parisiens; et aussi tous les ouvrages susceptibles de contenir des reproductions s'y rapportant.

Nous la présentons donc telle qu'elle est, sans illusion d'être complet, mais certain de l'utilité de cet ensemble pour ceux que peut intéresser l'histoire particulière de ce majestueux monument.

Lucien LAMBEAU.

(1) *La Place Royale*, par Lucien Lambeau. Paris, Daragon, 1906, in-8°.
(2) En vertu des lettres-patentes du mois de juillet 1605.

Digitized by Google

N° 1

Gravure : 51 × 40. *Époque* : Commencement du XVII^e^ siècle.

Le carrousel de la place Royale. Vue du côté Ouest de la Place avec ses neuf pavillons, et des côtés Nord et Sud, avec les pavillons du Roi et de la Reine. La planche montre les faces postérieures des pavillons du côté Est avec leurs cours. Au-dessus de la rangée Ouest se voient, en perspective, une quantité de flèches et de monuments de pure fantaisie. Dans la place, en face du pavillon de la Reine, le *Palais de la Félicité*; des tribunes pleines de monde, des cavaliers, des chars, des monstres, des gens de pied, des lices occupées par des combattants. La rue de l'Écharpe est à ciel ouvert ainsi que celle du Pas-de-la-Mule.

Texte en tête : Dessein des pompes et magnificences du Carrousel fait en la place Royalle, à Paris, le V, VI, VII, d'avril 1612.

En bas : A Paris, chez Gabriel Tavernier, sur le pont marchant, à l'enseigne de la Huppe.

Dans le coin gauche : par C. Chastillon.

NOTA : La planche est accompagnée d'une légende en français, sur deux colonnes, flanquant les deux côtés de la gravure et dont les articles correspondent, à l'aide de chiffres et de lettres, avec les objets et personnages du carrousel et avec les pavillons, également numérotés.

N° 2

Peinture : 53 × 41. *Époque* : Commencement du XVII^e^ siècle.

Le Roman des chevaliers de la gloire. Vue du côté Ouest de Place Royale avec ses neuf pavillons, et des côtés Nord et Sud, avec les pavillons du Roi et de la Reine. On voit aussi les faces postérieures des maisons du côté Est avec leurs cours. La rue de l'Écharpe est à ciel ouvert ainsi que celle du Pas-de-la Mule. Dans la place, en face du pavillon de la Reine, le *Palais de la Félicité;* puis, des chars, des monstres, des lices, des cavaliers, des gens de pied. Des tribunes remplies de personnages sont placées devant les pavillons. Dans le lointain, perspective de monuments et d'églises qui n'existaient pas à cette époque.

NOTA : Ce tableau appartient au Musée Carnavalet et provient de la collection Baur. Il est la reproduction exacte de la gravure de Claude de Chastillon, décrite plus haut, et qui a certainement servi de modèle au peintre.

Digitized by Google

Le cartouche est ainsi libellé : *Le Roman des chevaliers de la gloire, Carrousel fait à la place Royale en 1612 pour le mariage de Louis XIII. Collection Baur.*

N° 3

Peinture : 2 m. 42 × 1 m. 49. *Époque* : Commencement du XVII[e] siècle.

La Place Royale pendant les fêtes du *Roman des chevaliers de la Gloire.* Vue du côté Ouest de la place et des côtés Nord et Sud avec les pavillons du Roi et de la Reine. Le *Palais de la Félicité,* les tribunes, les lices, cavaliers, chars et gens de pied. La partie architecturale de ce tableau est traitée avec la plus grande fantaisie et la perspective encombrée d'une quantité innombrable de monuments, clochers, flèches, dômes qui n'ont jamais existé que dans l'imagination du peintre.

NOTA : Ce tableau appartient au Musée Carnavalet et provient de la Collection Baur. Il est attribué à Claude de Chastillon, qui possédait un des pavillons de la Place Royale, côté Est.

Le cartouche est ainsi libellé : *Claude Chastillon? Le Roman des chevaliers de la gloire, tournoi de la Place Royale pour le mariage de Louis XIII. 1612. Collection Baur.*

N° 4

Gravure : 49 × 39. *Époque* : Commencement du XVII[e] siecle

Le carrousel de la Place Royale. Vue du côté Ouest de la Place, avec ses neuf pavillons et, en perpective, les côtés Nord et Sud, avec les pavillons du Roi et de la Reine. Le côté Est ne présente que la face postérieure de ses pavillons avec leurs cours. La rue de l'Écharpe est à ciel ouvert ainsi que la rue du Pas-de-la-Mule. Dans le lointain, au-dessus de la rangée Ouest, se voient, en perspective, une quantité de monuments, de clochers, de flèches de pure fantaisie. Le *Palais de la Félicité* est placé à peu près devant le pavillon de la Reine; le terre-plein est rempli de chars, de monstres, de lices, de cavaliers, de machines, de gens de pied. Des tribunes plus ou moins somptueuses et de diverses formes, garnies de nombreux personnages, sont placées devant les pavillons.

Texte en tête : Carosel fait à la Place Royalle à Paris, le V, VI, VII, Avril MDCXII, fol. 361.

NOTA : Cette planche est la reproduction de celle de Claude

Digitized by Google

de Chastillon ci-dessus, sauf quelques modifications à peine visibles du dessin. Le catalogue de la Collection Hennin, t. XIX (Bibliothèque Nationale-Estampes) en attribue la gravure à Mathieu Mérian.

Elle appartient à l'ouvrage le *Vray Théâtre d'honneur de la chevalerie ou le Miroir héroïque de la noblesse, par Marc Wilson de la Colombière.* 1648. Elle porte, dans le coin droit, en haut : fol. 361, qui est celui de ce livre. (T. I. p. 361).

Chaque personnage de la planche, chaque objet, chaque pavillon y est désigné par un numéro ou par une lettre se référant à un long texte, intitulé : « Le magnifique et admirable Carrosel qui fut fait à Paris dans la Place Royalle, le cinq, le six, le septiesme jour d'avril l'an mil six cens et douze, etc, »

La lettre M, placée dans la rue du Pas-de-la-Mule à ciel ouvert porte, en renvoi, le texte suivant : « Autre ruë pour sortir de la Place Royalle, du costé du Rampart de la porte S. Anthoine. » Ce qui prouve que le pavillon n'était pas encore édifié à cette époque.

N° 5

Gravure : 29 × 24. *Époque* : Commencement du XVII[e] siècle.

Le Carrousel de la place Royale. Au fond, une rangée de neuf pavillons avec une perspective de deux ou trois autres sur les côtés. A ces pavillons sont appuyées des tribunes occupées par des personnages de la Cour. *Le Palais de la Félicité* apparaît dans un embrasement de feu d'artifice duquel sortent trois groupes de lettres de feu couronnées : un M et un A enlacés, un L seul, un Y et un S enlacés. Dans le terre-plein de la place, des lices, chars, monstres, cavaliers, gens de pied. Chaque personnage, chaque monstre, chaque pavillon est marqué d'un chiffre ou d'une lettre se référant à un texte explicatif.

Coin droit : J. Ziarnko Polonus fecit Parisiis 1612.

NOTA : Cette planche appartient à la *Continuation du Mercure françois* pour l'année 1612. Édition de 1631. T. II, p. 334. Le texte auquel se réfèrent les chiffres et lettres dont il est question plus haut, est intitulé : *Inventaire de ce qui est contenu en la figure de la place Royale.*

A l'occasion de ces fêtes, une médaille fut frappée, dont la

Digitized by Google

reproduction gravée se trouve dans la collection Hennin. T. XIX (Bibliothèque Nationale-Estampes). Diamètre de la gravure : 4 1/2. Texte : *Lætæ spectacula gentis* 1612. Cette petite eau-forte anonyme représente trois cavaliers, de face, en costume de tournoi.

N° 6

Gravure : 53 1/2 × 38. *Époque* : Commencement du XVII^e siècle.

Le Carrousel donné à la place Royale. Au fond, une rangée de neuf pavillons; sur les côtés, une perspective de deux ou trois. Tout le centre de la place est occupé par des machines, monstres, cavaliers et gens de pied. Le château de la Félicité apparaît au moment du feu d'artifice. Contre les pavillons, règnent des tribunes à hauteur du 1^er étage et bondées de spectateurs.

En bas : I. Ziarnko Polon^s fecit.

Nota : Cette planche est une interprétation de la précédente. Il y a quelques variantes en ce qui concerne les personnages et scènes des tournois, et aucune en ce qui concerne les pavillons.

N° 7

Gravure : 37 × 29. *Époque* : Commencement du XVII^e siècle.

Le Carrousel de la place Royal. Au fond, un côté de la place avec des tribunes à hauteur du 1^er étage et de nombreux spectateurs. Sur les côtés, une perspective de deux ou trois pavillons. Au centre, le château de la Félicité dans un feu d'artifice; autour, des chars, lices, monstres, cavaliers et gens de pied.

Texte en bas : Triumph Ausszug zu Paris wegen der doppelten gefroffenen denrath zwifchen spanien und franckreich gehalter. 1612.

Nota : Cette gravure au burin est indiquée comme anonyme dans le catalogue de la collection Hennin, t. XIX (Bibliothèque Nationale-Estampes).

N° 8

Gravure : 33 × 23. *Époque* : Commencement du XVII^e siècle.

Le Carrousel de la place Royale. Au fond, un côté de la place

Digitized by Google

avec des tribunes garnies de spectateurs, à hauteur du 1er étage. Sur les côtés, une perspective de quelques pavillons. Au centre, le Palais de la Félicité au milieu d'un feu d'artifice. Chars, lices, monstres, cavaliers, gens de pied.

Texte en tête : Triumph Ausszug und Fenwareck zu Paris wegen den doppelten Getroffenen Heipraths zwifchen spanien und franckreich Schalten, etc.

Coin gauche : D. Meier. 1612.

Nota : Cette planche est une interprétation presque absolue de la précédente.

N° 9

Plan-dessin : 37 × 28. *Époque* : Commencement du XVIIe siècle.

Cette pièce représente le côté Ouest de la place avec les derrières et cours des maisons donnant sur la rue de l'Égout. On y voit aussi quatre pavillons du côté Nord, deux pavillons du côté Sud, la rue de l'Égout, l'Église gothique de Sainte-Catherine du Val-des-Écoliers et de petites maisons sur la rue Saint-Antoine. Ce plan fut dessiné vraisemblablement par un moine du monastère de Sainte-Catherine, vers 1615.

Texte : Partie de la place Royale sur laquelle le monastère de la Culture Sainte-Catherine du Val-des-Écoliers possédait un droit de cens. Reproduction grandeur nature, d'un plan des Archives Nationales.

Nota : Ce plan est reproduit dans le procès-verbal de la Commission du Vieux Paris, du 18 décembre 1902, et dans la *Place Royale*, par M. Lucien Lambeau, Paris, Daragon, 1906.

N° 10

Gravure : 40 × 33. *Époque* : Commencement du XVIIe siècle.

Dans un riche encadrement simulé et gravé comportant, en tête, les armes de France et de Navarre, se voient des personnages se livrant à des exercices d'équitation. Les pavillons de la place Royale servent de décor de fond, puis, une lice derrière laquelle se tiennent, a cheval, tête nue, des seigneurs de la Cour. Au premier plan, le jeune roi Louis XIII, aussi à cheval, exécute les exercices que lui indique M. de Pluvinel. Les gentilhommes sont les suivants : M., Frère du Roi, M. le Prince, M. de Metz,

Digitized by Google

M. leduc de Vendôme, M. le duc de Rohan, M. le chevalier de Vendôme; M. le comte de Soissons; M. le comte de Mores, M. le Grand.

En bas : Fig. 39.

NOTA : Appartient à l'ouvrage intitulé *Maneige Royal* par Antoine Pluvinel, écuyer du Roy, à Paris, chez Guillaume Lenoir. 1623. In-f°.

N° 11

Gravure : 40 × 33. *Époque* : Commencement du XVII^e^ siècle.

Le même décor de la place Royale. Les cavaliers sont : Le Roy, M. le Conestable, M. d'Épernon, M. de Guise, M. de Nevers, M. de Chevreuse, M. le duc d'Elbeuf, M. de Montmorency, M. de La Rochefoucauld, M. le duc de La Rocheguyon.

En bas : Fig. 40.

NOTA : Deuxième planche du *Maneige Royal* de Pluvinel avec la vue de la Place.

N° 12

Gravure : 40 × 33. *Époque* : Commencement du XVII^e^ siècle.

Le même décor de la place Royale. Les cavaliers sont : Le Roy, M. de Saint-Pol, M. le duc de Longueville, M. le duc de Montbazon, M. de Retz, M. le duc d'Angoulême, M. le Card. de Savoye, M. le duc de Nemours, M. le duc d'Uzès, M. le duc de La Trémouïlle, M. le duc de Sully, M. le duc de La Rocheguyon, M. le baron de Termes, M. de Zuffertes.

En bas : Fig. 41.

NOTA : Troisième planche du *Maneige Royal* de Pluvinel avec la vue de la place.

N° 13

Gravure : 40 × 33. *Époque* : Commencement du XVII^e^ siècle.

Le même décor de la place Royale. Les cavaliers sont : Le Roy, M. le maréchal de Chastres, M. le maréchal de Bois-Dauphin, M. le maréchal de Thémines, M. le maréchal de Pralin, M. le maréchal de Créquy, M. le maréchal de Bassompierre, M. le maréchal de Vitry, M. le maréchal de Chatillon.

En bas : Fig. 42.

Digitized by Google

Nota : Quatrième planche du *Maneige Royal* de Pluvinel avec la vue de la place.

N° 14

Gravure : 40 × 33. *Époque* : Commencement du XVII^e^ siècle. Le même décor de la place Royale, mais avec les pavillons plus dégagés et plus visibles. Les cavaliers sont : Le Roy, M. le comte de Rochefort, M. le comte d'Alcancourt, M. le marquis de Courtanvaux, M. le marquis de La Vieuville, M. le maréchal d'Ornano.

En bas : Fig. 43.

Nota : Cinquième planche du *Maneige Royal* de Pluvinel, avec la vue de la place.

N° 15

Gravure : 40 × 33. *Époque* : Commencement du XVII^e^ siècle. Le même décor de la Place Royale. Les cavaliers sont : Le Roy, M. le comte de Candole, M. de Blainville, M. le marquis de Bouron, M. le comte de Schomberg, M. le cardinal de la Valette, M. de la Valette.

En bas : Fig. 44.

Nota : Sixième planche du *Maneige Royal* de Pluvinel avec la vue de la Place.

N° 16

Gravure : 40 × 33. *Époque* : Commencement du XVII^e^ siècle. Le même décor de la Place Royale. Les cavaliers sont : M. le chancelier, M. de Châteauneuf, M. le président, M. de la Villancler, premier secrétaire d'État. Au premier plan, un chevalier bardé de fer.

En bas : Fig. 45.

Nota : Septième planche du *Maneige Royal* de Pluvinel avec la vue de la Place.

N° 17

Gravure : 40 × 33, *Époque* : Commencement du XVII^e^ siècle. Le même décor de la Place Royale. Les pavillons sont dégagés et se voient très distinctement au-dessus des lices. On remarque

Digitized by Google

aussi les tribunes et échafauds pour les spectateurs. Deux chevaliers en armes se précipitent l'un contre l'autre.

En bas : Fig. 46.

Nota : Huitième planche du *Maneige Royal* de Pluvinel avec la vue de la Place.

N° 18

Gravure : 40 × 33. *Époque* : Commencement du XVII^e^ siècle.

Le même décor de la Place Royale. Les pavillons se distinguent complètement, depuis les arcades jusqu'aux toits. La disposition des lices est toujours la même. Au premier plan, le Roi rompt une lance contre un géant. Les cavaliers sont : M. le Président Jeannin. Milord of Donckaster, M. de Loménie, M. de Pluvinel.

En bas : Fig. 47.

Nota : Neuvième planche du *Maneige Royal* de Pluvinel avec la vue de la Place.

N° 19

Gravure : 40 × 33. *Époque* : Commencement du XVII^e^ siècle.

Le décor est changé et ne montre plus les pavillons, mais seulement le terre-plein de la place entouré de tribunes drapées, et sur lequel des cavaliers exécutent des exercices d'équitation.

Texte : Le magnifique balet qui fut donné à la Place Royalle. L'an MDCXIII le 5 d'Avril par les sieurs Letour de Limantion et M. de Pluvinel.

Nota : Dixième planche de *Maneige Royal* de Pluvinel avec la vue de la Place.

N° 20

Gravure 21 × 14. *Époque* : milieu du XVII^e^ siècle.

La vue représente les quatre côtés de la place : Le côté Ouest, de face; le côté Est montre le derrière des pavillons. Les côtés Nord et Sud sont en perspective. La statue de Louis XIII regarde à gauche. Des balustrades en bois entourent le terre-plein de la place. Il n'y a pas trace de jardin ni de plantation. Le pavillon construit sur la rue du Pas-de-la-Mule existe avec ses trois arcades. La rue de l'Écharpe est à ciel ouvert. Le dessin, pourtant très clairement établi, ne permet pas de compter le nombre

Digitized by Google

des pavillons des côtés Nord et Sud. Le chiffre est exact pour les deux autres côtés : Neuf, côté Ouest, dix, côté Est, y compris celui élevé sur la rue du Pas-de-la-Mule. Dans le coin gauche, Sainte Catherine; au fond, de nombreuses maisons.

Texte : En tête : Desaing de la place Royal veue du costé du rampart.

Coin gauche : Boisseau, excu. Privil.

Nota : Il existe une répétition gravée de cette estampe, de la même époque, et de la même dimension; le seule modification est un tracé de quatre gazons dans le terre-plein de la place avec, en tête, le texte suivant : « La place Royale commencée l'an 1604 par Henry quatrième et achevée sous Louis 13e en 1639 et sa statue fut misse au milieu, c'étoit auparavant l'hostel des Tournelles. »

Une autre répétition gravée, du même temps, sous les dimensions : 17 × 13, a aussi été faite en Allemagne ou en Hollande, mais sans le tracé des gazons dans le terre-plein. Dans le ciel, se trouve le texte suivant : « Der Plats Royal, von der feiten du Rampart. » Au-dessous : La Place Royale.

Il existe encore une petite répétition gravée, du temps, sans le tracé des gazons. Dimensions : 12 × 7 1/2, avec le texte suivant, en tête , « Desaing de la place Royalle, veue du costé du Rampart. »

N° 21

Gravure : 35 × 23. *Époque* : Milieu du XVIIe siècle.

La vue montre surtout la statue de Louis XIII se détachant sur un fond de pavillons inexactement reproduits. Des gens du peuple la contemplent. Des bornes sont autour du piédestal.

Texte en haut : Pourtrait de la statue à cheval, dressée en la place Royalle de Paris à l'éternelle mémoire du très vertueux Louis le Juste, Roy de France et de Navarre, auteur de la grandeur française.

En bas : Un long texte explique les vertus et les victoires de Louis XIII.

Nota : Cette gravure au trait, d'un dessin assez fruste, doit provenir d'un ouvrage du XVIIe siècle; la place Royale n'y est qu'un accessoire et c'est surtout la statue que l'on a voulu représenter.

Digitized by Google

N° 22

Gravure à l'eau-forte : 22 × 11. *Époque* : Milieu du XVII^e siècle.

Cette planche montre le côté Ouest de face et les côtés Nord et Sud en perspective. Le côté Ouest a dix pavillons au lieu de neuf et ne montre pas le passage de la rue de l'Écharpe. La statue de Louis XIII regarde à gauche. La grille est d'un dessin imprécis. Des carrosses, cavaliers et gens de pied circulent dans le terre-plein. Aux deux extrémités du côté Ouest sont deux toits pointus qui n'existent pas dans la réalité.

La planche est entourée de rubans, de guirlandes et de volutes. Dans le grand motif décoratif du bas sont deux cornes d'abondance.

Texte : Dans le ciel : La place Royale.

NOTA : Pièce très rare d'Israël Silvestre, dite : ***Aux Cornes d'abondance.***

N° 23

Gravure à l'eau-forte : 25 × 12. *Époque* : Milieu du XVII^e siècle.

Cette vue montre le côté Ouest, de face, avec dix pavillons au lieu de neuf et sans le passage à ciel ouvert de la rue de l'Écharpe. Les côté Nord et Sud, en perspective, comprennent chacun neuf pavillons, avec ceux du Roi et de la Reine. La statue de Louis XIII regarde à gauche. La balustrade en bois est à sa place. Pas trace de gazon ni de jardin. Des groupes pittoresques de piétons et quelques cavaliers sont dans la chaussée ou sur le terre-plein. Dans les coins de gauche et de droite du côté Ouest sont deux toits pointus, plus hauts que ceux des pavillons et qui n'existent pas dans la réalite.

Les écus accolés de France et de Navarre sont dans le ciel, entourés des ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit et surmontés de la couronne royale, avec une banderolle portant ces mots : « La place Royale ».

Cette planche est d'Israël Silvestre. 1651.

Texte : « Livre de diverses veuës, perspectives et paysages faits sur le naturel. Dédiez au Roy par Israël avec privilège de sa Majesté. A Paris, chez Israël Henriot, rue de l'Arbre-Sec, au logis de M. Le Mercier, orfèvre de La Royne, proche la Croix du Tiroir. 1651. »

Digitized by Google

N° 24

Gravure : 13 1/2 × 11. *Époque* : Milieu du XVII^e siècle.

La vue représente trois côtés de la place : le côté Ouest, de face; les côtés Nord et Sud, en perspective, terminés par un pavillon évidé. La statue, de profil, regarde à gauche. Ni gazon, ni jardin. Le premier plan est sans pavillon et montre les barrières en bois, avec quelques personnages. Dans le ciel, les armes de France et de Navarre accolées. Au-dessous des écussons est le texte suivant : « Uytficht van de Koninglicke Plaatse ».

NOTA : Cette planche est une interprétation de la gravure d'Israël Silvestre.

N° 25

Peinture : 1 m. 13 × 0 m. 80. *Époque* : Milieu du XVII^e siècle.

La place Royale vers 1655, au moment du passage du Roi et de la Reine régente. Le tableau montre deux rangées seulement de pavillons, celle du Nord, avec le pavillon de la Reine, et celle de l'Ouest dans laquelle se voient, entre chacune des mansardes, de longues gouttières destinées à projeter l'eau sur la chaussée. C'est le seul dessin de la place que nous connaissions, montrant des appareils de ce genre. Entre la chaussée et le terre-plein sont des balustrades en bois peintes en vert. Dans un carrosse à six chevaux, entouré de cavaliers et de gens de pied, se tiennent le Roi et la Reine.

NOTA : Ce tableau appartient au Musée Carnavalet et provient de la donation Amédée Berger.

Le cartouche est ainsi libellé : *La place Royale vers 1655. Passage du Roi et de la Reine régente.*

N° 26

Gravure : 19 1/2 × 15. *Époque* : Milieu du XVII^e siècle.

De face, le côté Nord avec le pavillon de la Reine. Les côtés Est et Ouest en perspective. La statue regarde de face. Balustrade en bois autour de la place avec, au premier plan, une ouverture formée de cinq pieux fichés en terre pour empêcher les voitures de pénétrer dans le terre-plein. Nombreux personnages en costume du XVII^e siècle.

Texte, coin gauche : Locus Regius Parisiis. Pet. : Schenk exc. Amst.

Digitized by Google

Coin droit : De Koninglyke Plaets te Paris, cum ; privil.

N° 27

Gravure : 38 1/2 × 32. *Époque* : Milieu du XVII[e] siècle.

Au fond, quelques pavillons dessinés d'une façon fort incorrecte. Au premier plan, la statue de Louis XIII occupe toute la hauteur de la planche. A ses pieds, des personnages en costume du temps, hommes, femmes, bohémiens, bohémiennes et aussi des Turcs et Maures, sont dans l'attitude de l'admiration.

Texte : L'on t'élève moins hault que tu n'as mérité;
La terre avecque nous combattit Alexandre :
Elle se défendit, craignant sa cruauté,
Mais sous un si bon prince, elle est preste à se rendre;

Une banderole, soutenue par un amour, porte encore :

A la gloire de Louis XIII, Roy de France et de Navarre, sur sa statue dressée en sa place Royalle, en l'année 1639.

En bas : M. Picart fecit, à Paris, chez M. Berey, au bout du pont Neuf, proche les Augustins. Avec privilège du Roy.

N° 28

Gravure 39 × 27 1/2. *Époque* : milieu du XVII[e] siècle.

Cette planche montre une perspective lointaine de la place Royale, dont un côté de face et quelques pavillons de deux autres côtés. Un carrousel imaginaire a lieu dans le terre-plein et les fenêtres regorgent de monde. Au loin se voient des collines et des moulins à vent de pure fantaisie. Au premier plan, un buste de Louis XIV, sur un piédestal, occupe toute la hauteur de la planche et forme le sujet principal alors que les pavillons ne sont qu'un décor accessoire.

Dans le socle du buste, est une banderole portant : *Ut vidi vici.*

Dans le piédestal : Courses de Testes et de bagues faittes par le Roy et par les princes et seigneurs de sa cour, en l'année 1662.

Plus bas : Ægio Rousselet sculp.

Dans les degrés du piédestal : A Paris, de l'Imprimerie Royale 1670.

Nota : Cette planche est le frontispice de l'ouvrage : Courses de testes et de bagues faites par le Roy et par les princes et sei-

Digitized by Google

gneurs de sa cour en l'année 1662. A Paris. Imprimerie Royale 1670.

On attribue le dessin de cette planche à Israël Silvestre.

N° 29

Gravure à l'eau-forte : 11 × 7 1/2. *Époque* : Milieu du XVII^e^ siècle.

Cette vue montre le côté Ouest en entier et une très faible partie seulement des côtés Nord et Sud. Elle semble avoir été faite surtout pour la statue de Louis XIII qui se détache, comme en relief, sur l'ensemble, et regarde à gauche. Il n'y existe ni balustrade ni plantation ou gazon. Des cavaliers sont dans le terre-plein, des groupes de gens de pied semblent jouer aux dés sur les marches du monument, dans un arrangement pittoresque et en costumes du temps.

Texte : Dans le haut : « Place Royal »

Coin gauche : S. D. Bella.

NOTA : Un autre tirage de cette pièce porte, au bas, Israël, ex.

N° 30

Gravure à l'eau-forte : 43 1/2 × 26. *Époque* : Milieu du XVII^e^ siècle.

La planche comporte un large encadrement formé d'armes et d'attributs de combats. Le motif central, dont les dimensions sont de 26 × 16 1/2, est réservé à un tournoi imaginaire dans la place Royale. Au fond de ce motif sont des pavillons devant lesquels se dressent trois tribunes garnies de spectateurs. Le terre-plein est occupé par des cavaliers bardés de fer et en costumes de tournoi. Leurs rangs serrés sont formés méthodiquement et comme à la parade.

Coin droit, en haut : fol. 533.

NOTA : Cette gravure anonyme appartient à l'ouvrage *Le Vray théâtre d'honneur de la chevalerie ou le Miroir héroïque de la noblesse par Marc Wilson de la Colombière.* 1648 T. I, p. 533.

N° 31

Dessin original au crayon et à la plume : 26 × 16 1/2. *Époque* : Milieu du XVII^e^ siècle?

Digitized by Google

Au fond sont des pavillons devant lesquels se dressent trois tribunes garnies de spectateurs. Le terre-plein est occupé par des cavaliers en costumes de tournoi, rangés méthodiquement et comme à la parade.

Nota : Ce dessin, attribué à Lepautre, fait partie de la collection Destailleur. T. VI. N° 1067 du Catalogue. (Bibliothèque Nationale-Estampes). Il n'est autre qu'une copie de la gravure ci-dessus relatée, de l'ouvrage de Wilson de la Colombière, comme il est dit au n° 30.

N° 32

Gravure 28 × 17 1/2. *Époque* : milieu du XVII^e^ siècle.

La vue représente le côté Ouest de face, les côtés Nord et Sud en perspective. La statue regarde à gauche. Balustrades en bois. Le côté Ouest compte dix pavillons au lieu de neuf. On ne voit pas l'ouverture de la rue de l'Écharpe. Deux toits pointus, plus hauts que les autres, aux deux extrêmités du côté Ouest, n'existent pas dans la réalité.

Cette planche, qui est une interprétation de la gravure d'Israël Silvestre, moins les nombreux personnages de cette dernière, a été gravée par *Mérian* pour la *topographia Galliae*, de Zeiller (Math.) à Francfort-sur-le-Mein, en 1655-1661.

Dans le ciel, sont les armes de France et de Navrrre; au-dessous des écussons, le texte suivant : « Prosp. des Plats Royal. Prosp. Campi. Regy. »

N° 33

Gravure : 27 × 17. *Époque* : Milieu du XVII^e^ siècle.

La vue montre trois côtés : au fond, le côté Nord; à droite, le côté Est; à gauche, le côté Ouest. La statue de Louis XIII regarde de face. Une balustrade en bois règne autour de la place. Un grand nombre de cavaliers et de personnages à pied, en costume du XVII^e^ siècle, circulent sur le terre-plein. Entre la balustrade et les pavillons se voit une chaussée dans laquelle passent des carrosses et des gens du peuple. Le côté Sud, ou du pavillon du Roi, n'est pas représenté. Pas trace de gazon ni d'arbres.

Texte, dans le bas :

« La place Royale de Paris, laquelle fut commencée l'an 1604 par l'ordre de Henry 4 et achevée quelque temps après. Son des-

Digitized by Google

sein estoit d'y loger des ouvriers et d'y établir des manufactures mais par je ne sçay quel changement, des particuliers s'y sont faits des logemens magnifiques. La statue de bronze de Louis 13 qui est au milieu est de Biar, et le cheval qui la porte est de Daniel de Volterre. Ils furent posez l'an 1639. A Paris chez N. Langlois, ruë Saint-Jacque, à la Victoire. Avec privilège du Roy. PERELLE FECIT. »

NOTA : Un autre tirage de cette gravure porte :

« A Paris, chez I. Mariette, rue Saint-Jacques, à la Victoire, avec privilège du Roy. »

N° 34

Gravure : 17 1/2 × 12 1/2. *Époque* : Milieu du XVII[e] siècle.

Gravure très fruste pour laquelle le dessinateur a dû s'inspirer de laplanche de Boisseau, indiquée plus haut sous le n° 20, rajeunie par la grille de style Louis XIV, mise à la place des balustrades en bois.

La vue représente les quatre côtés : Le côté Nord, de face, le côté Sud laisse voir les derrières de ses pavillons. Les côtés Est et Ouest, montrés en perspective, sont inexacts [ayant un pavillon plus haut que les autres au milieu de la rangée. Le nombre des maisons n'est pas non plus conforme à la réalité. La rue de l'Écharpe n'est pas indiquée. La statue de Louis XIII regarde de face. La grille du XVII[e] siècle entoure une sorte de gazon parsemé de buissons.

Texte : « La Place Royale de Paris fut commencée en 1604 par l'ordre du Roy Henry 4, la statue de bronze est de Louis 13, elle fut finie en 1639. »

N° 35

Gravure : 30 × 19. *Époque* : XVII[e] siècle.

Motif d'architecture à colonnade, bâtiments somptueux, verdures et grands arbres. Un sujet mythologique s'enlève dans le ciel.

Texte : La perspective dans la maison de M. le marquis de Dangeau. A Paris, chez M. Langlois, rue Saint-Jacques, à la Victoire, avec privilège du Roy.

NOTA : L'Hôtel du marquis de Dangeau était, au XVII[e] siècle, le pavillon portant le n° 14 de la Place Royale. Il s'agit ici d'une décoration de ce luxueux logis.

Digitized by Google

N° 36

Gravure : 14 × 10 : *Époque* : XVII^e^ siècle.

La statue équestre de Louis XIII regarde à droite, sur un socle portant cette inscription :

LOUIS XIII
DE LA
PLACE ROYAILE

Au pied de ce socle, sont des personnages en costume du XVII^e^ siècle, autour d'une boussole.

Coin droit : 165.

En haut : Liv. II *de la Trigonométrie*. Planche LXXV.

En bas : Liij.

N° 37

Gravure : 32 × 21. *Époque* : Fin du XVII^e^ siècle.

La vue montre le côté Nord de face, avec le pavillon de la Reine, et les côtés Est et Ouest en perspective. Le premier pavillon de chacun de ces deux côtés est évidé. C'est une des rares planches dans lesquelles le nombre des pavillons soit exact : la rangée Nord a ses neuf pavillons et un quart de pavillon à la rue de l'Écharpe; le côté Est a ses dix pavillons, y compris celui, fort visible, sur la rue du Pas-de-la-Mule; le côté Ouest a ses neuf dont le dernier s'arrête à la coupée de la rue de l'Écharpe, très clairement indiquée; le côté Sud n'est pas représenté, mais le nombre des arcades est indiqué par des bases de colonnes dont le nombre correspond à neuf pavillons. On trouve donc les trente-sept pavillons. La statue de Louis XIII regarde de face. Grille de style Louis XIV. Dans le terre-plein, les volutes et les arabesques d'un jardin français avec quatre petits bassins aux quatre coins de la statue. Il s'agit, sans doute, d'un projet qui ne fut jamais exécuté.

En bas de cette planche est une bande représentant un paysage sans rapport avec la place.

Texte : « Plan et Élévation de tous les hostels de la Place Royalle avec le jardin comme il doit estre. Inventé et gravé par le Bouteux fils. A Paris chez N. Langlois, rue Saint-Jacques, à la Victoire, avec privilège du Roy. »

Dans le ciel est une banderole avec l'inscription suivante : La place Royalle avec le jardin comme il doit estre. »

Digitized by Google

N° 38

Gravure : 32 × 22 1/2. *Époque* : Commencement du XVIII^e siècle.

La figure représente trois côtés de la place : Nord, Est, Ouest. La statue regarde de face. Le terre-plein est planté de gazons coupés en losanges. Grille de style Louis XIV. Le pavillon de la rue du Pas-de-la-Mule est en place et l'ouverture de la rue de l'Écharpe est visible. Les arcades du côté Sud sont indiquées au bas par des points.

La gravure est entouré d'un encadrement simulé et gravé.

Texte, dans le ciel : La place Royale.

Coin droit : A Paris, chez le S^r de Fer. 1716.

N° 39

Gravure : 55 × 43. *Époque* : Commencement du XVIII^e siècle.

Cette gravure représente l'entrée de l'Ambassadeur de Perse à Paris : Au fond, le côté Nord avec le pavillon de la Reine. Les côtés Est et Ouest en perspective. La statue de Louis XIII regarde de face. Dans le terre-plein, des gazons coupés par des chemins. La grande grille de Louis XIV avec, de face, une porte principale dont les détails d'ornementation sont très visibles. Le dessin des pavillons ets fruste et inexact. L'Ambassade, à cheval, semble faire le tour de la place. Elle est au premier plan, dans la chaussée pavée, entourée d'une foule de badauds que malmènent des exempts.

Texte : en tête : « L'Entrée de l'Ambassadeur de Perse à Paris, vue de la place Roialle, le 7 février 1715. »

N° 40

Gravure : 44 × 27. *Époque* : Commencement du XVIII^e siècle.

La planche montre trois côtés de la place : Le Nord, de face; les côtés Est et Ouest, en perspective. Le pavillon du Pas-de-la Mule est en place. Le passage de la rue de l'Écharpe est indiqué suffisamment. Le nombre des maisons du côté Nord est exact; également ceux de l'Est et de l'Ouest. Grille Louis XIV. Statue de face. Terre-plein de gazon coupé par une étoile de huit chemins.

Texte : Vue perspective de la place Royale.

Coin droit : N° quatorze.

Digitized by Google

Nota : Cette planche appartient à l'*Histoire de Paris*, par Michel Felibien. 1725. T. II p. 126.

N° 41

Gravure : 13 1/2 × 6. *Époque* : Commencement du XVIII^e^ siècle,

Le côté Nord se voit surtout et un peu des côtés Est et Ouest. La grille Louis XIV; la statue équestre au centre de quatre parterres de gazon, coupés par des chemins en croix de Saint-André avec ronds de gazon à l'intersection des croix.

Texte : Dans le ciel : La place Royale.

Coin gauche : du bas : P. F. Giffart, sc.

Coin droit : du haut : T. 1. p. 406.

N° 42

Gravure : 10 × 10. *Époque* : milieu du XVIII^e^ siècle.

Le plan de Turgot, dessiné par Bretez, montre la place Royale avec assez de précision et de détails pour qu'il puisse être considéré comme une image. Le côté Est est vu de face; il montre le pavillon de la rue du Pas-de-la-Mule mais il y indique onze pavillons au lieu de dix. Le côté Sud a bien ses neuf pavillons. Le côté Ouest en compte dix au lieu de neuf. Le côté Nord a exactement ses neuf. La statue regarde à droite. La grille de Louis XIV entoure le terre-plein planté de gazons coupés par une étoile de huit chemins.

Nota : Le plan de Turgot date de 1734-1739.

N° 43

Dessin original à la pierre noire : 34 1/2 × 24. *Époque* : milieu du XVIII^e^ siècle.

A gauche et au fond, des pavillons en perspective sont à peine indiqués. De nombreux personnages, hommes et femmes, circulent autour de la statue.

Texte : Promenade nocturne à la place Royale.

Nota : Ce dessin, attribué à Gabriel de Saint-Aubin, 1748, fait partie de la collection Destailleur, T. VI. (Bibliothèque Nationale-Estampes) du Catalogue N° 1066.

N° 44

Gravure : 45 × 21. *Époque* : Milieu du XVIII^e^ siècle.

Digitized by Google

Au fond, le côté Ouest; en perspective, les côtés Nord et Sud, jusqu'aux pavillons du Roi et de la Reine. Les architectures ont une grande précision ainsi que la statue et les grilles Louis XIV. Aux grandes portes de ces grilles sont installés des tourniquets ne permettant d'entrer qu'à une seule personne à la fois. Des pelouses de gazon coupées par des chemins en diagonale. Personnages en costume Louis XV, femmes et enfants dans le terre-plein. Voitures et charrettes sur la chaussée du côté Est. On voit à peine l'ouverture de la rue de l'Écharpe entre le côté Ouest et le côté Nord.

Texte : « Vue de la place Royalle, au milieu de laquelle est placée en bronze la figure équestre du Roy Louis XIII, chez Rigaud, rue Saint-Jacques, vis-à-vis la rue des Maturins, à Paris, 1752.

Coin gauche: J. Rigaud, Invenit et sculp. N° 4.

Coin droit : Avec privilège du Roy.

Nota : On trouve la reproduction de cette planche à la calchographie du Louvre, dans la série des Rigaud, sur 47 × 21 1/2.

Cette estampe a été gravée en Angleterre, dans les dimensions de 25 × 18. L'interprétation est mauvaise et d'une exécution inférieure. Elle porte comme texte : « The Royal Square at Paris With the equestrian statue of Lewis the 13th. in Brass. »

Coin gauche : J. Richaud. Delin.

Coin droit: Bowles, sculp.

N° 45

Gravure : 30 1/2 × 20. *Époque* : Milieu du XVIIIe siècle.

Cette vue présente trois côtés : au fond, le côté Nord; à droite, le côté Est; à gauche, le côté Ouest. La statue de Louis XIII regarde de face. La grande grille de l'époque de Louis XIV entoure le terre-plein et est très précise au point de vue du dessin. De nombreux personnages et carrosses circulent dans les chaussées et le terre-plein. Une inexactitude se remarque dans les côtés Est et Ouest qui comportent, en leur milieu, deux pavillons plus hauts que les autres, qui n'existent pas dans la réalité, et semblables à ceux du Roi et de la Reine qui se trouvent au centre des côtés Nord et Sud. Pas trace de gazon ni de plantations. Une autre inexactitude commise par le dessinateur a été de ne mettre qu'un seul étage aux pavillons, au lieu de deux,

Digitized by Google

Texte : « Veuë et perspective de la place Royale à Paris. Le cardinal duc de Richelieu y a fait élever la statue de Louis XIII, Roy de France, en l'an 1639. *Fait par Aveline*, avec privilège du Roy. »

N° 46

Gravure : 23 × 14 1/2. *Époque* : Milieu du XVIII^e^ siècle.

La vue montre trois côtés seulement de la place : Le côté Nord, de face, avec ses neuf pavillons. Les côtés Est et Ouest, en perspective et sans qu'on puisse compter le nombre des pavillons. Celui de la rue du Pas-de-la-Mule est en place et la rue de l'Écharpe est à ciel ouvert. Grille de Louis XIV, terre-plein gazonné coupé d'une étoile de huit chemins. La statue regarde de face. Les arcades des neuf pavillons du côté Sud sont indiquées au bas de la planche par des points.

Texte : Place Royale.

Coin gauche : Chaufournier del.

Coin droit : Hérisset, sculp.

En haut, à gauche : Tom. II, p. 207.

Cette planche appartient à la *Description de Paris*, de Germain Brice. Édition 1752. T. II, p. 207.

NOTA : Un tirage de cette même planche, porte, au lieu de Hérisset, sculp, le nom de : G. Scottin Major, sculp. et T. II, p. 62 au lieu de : T. II, p. 207.

On trouve cette même planche, en 21 × 13 1/2, dans la *Description de Paris*, de Piganiol de la Force. 1742, T. IV, p. 310, moins l'indication, au bas, des arcades par des points. Le texte est : « La Place Royale », coin droit, en haut, T. 4, p. 310.

Une autre édition de cette *Description de Paris*, possède aussi un semblable tirage, de même dimension et avec le même texte. Dans le coin gauche : Descr. de Paris. Dans le coin droit : T. IV, p. 426.

N° 47

Plan gravé : 45 × 38. *Époque* : Milieu de XVIII^e^ siècle.

Ce plan donne l'indication géométrale de tous les pavillons avec la division des propriétés à cette époque, lesquelles comprenaient souvent plusieurs pavillons ou parties de pavillons. Le terre-plein de la place est divisé en huit parterres de gazons, séparés par quatre chemins en croix et par quatre chemins en diagonale.

Digitized by Google

Au centre, le piédestal de la statue. Le pavillon couvrant à cette date la rue du Pas-de-la-Mule, est indiqué, ainsi que la rue de l'Écharpe, qui est à ciel ouvert.

En bas : A Paris, chez Joubert, rue Dauphine.

Texte : Plan de la Place Royale, des Peristiles qui en forment l'enceinte et de la largeur des terreins qui l'environnent dans lesquels sont distribués différents hotels avec les noms des personnes qui y demeurent en 1752.

Une colonne donne l'indication des noms de ces personnes.

Nota : Appartient à l'*Architecture Francaise*, de Blondel, 1752. T. II, p. 144.

N° 48

Gravure : 44 × 27. *Époque* : XVIII^e^ siècle.

Côté Nord vu de face, avec le pavillon de la Reine ; côtés Est et Ouest, en perspective. La grille Louis XIV. Statue vue de face. On ne sent pas l'ouverture de la rue de l'Écharpe. Gazons coupés par une étoile de huit chemins.

Texte, dans le ciel : « Vue perspective de la place Royale, cette place fut bâtie en 1604 sous le règne de Henri IV, la statue équestre de Louis XIII qui est au milieu fut posée le 13 septembre 1639, le cheval est de Daniel de Volterre et la figure de Biard.

En bas, en marge : A Paris, chés F. Chéreau, ruë Saint-Jacques, Aux deux Piliers d'Or.

Nota : Cette planche semble être une interprétation de celle qui illustre l'*Histoire de Paris* de Felibien. Elle provient du Recueil des Monuments parisiens connu sous le nom de : *Recueil Chéreau*.

N° 49

Gravure : 13 × 5. *Époque* : XVIII^e^ siècle.

La statue équestre de Louis XIII.

Texte : Statue équestre de Louis XIII.

En haut : 131.

N° 50

Plan original au lavis : 17 × 17 1/2. *Époque* : XVIII^e^ siècle :

Les arcades des pavillons sont indiquées par des points. La rue

Digitized by Google

du Pas-de-la-Mule est montrée comme couverte et celle de l'Echarpe est à ciel ouvert. Le terre-plein est composé de gazons coupés par des chemins en diagonale.

Nota : Ce plan anonyme de la place Royale et de ses environs, fait partie de la collection Destailleur. T. VI, n° 1210 du catalogue. (Bibliothèque Nationale-Estampes.)

N° 51

Gravure : 16 × 13. *Époque* : XVIII^e siècle.

Au fond, le côté Nord avec le pavillon de la Reine. Côtés Est et Ouest, en perspective. Statue de face. Grille monumentale Louis XIV, très précisée comme dessin. Les pavillons n'ont qu'un étage au lieu de deux, sauf le pavillon de la Reine qui est complet.

Texte, dans le ciel : La Place Royale.

N° 52

Gravure : 10 × 9. *Époque* : XVIII^e siècle.

Frontispice ou cul-de-lampe, composé d'un cadre simulé et gravé orné de fleurs et de guirlandes de roses. Au centre, dans un ovale, la vue du côté Nord de la place Royale avec les côtés Est et Ouest en perspective. La statue de face et la grille monumentale.

Texte : Place Royale.

N° 53

Gravure : 12 1/2 × 13 1/2. *Époque* : XVIII^e siècle.

Partie de jardin montrant trois portiques en treillage de petits bois, entourés de verdures. Au milieu, un bassin avec son jet d'eau; autour, des personnages en costume du XVIII^e siècle.

Texte : Salon rond des six portiques de treillage du jardin de M. le président Nicolay. Avec privilège du Roy. 183.

Nota : L'Hôtel de Nicolaï était, au XVIII^e siècle, formé de deux pavillons portant aujourd'hui les n^os 9 et 11. Il s'agit ici d'une décoration du jardin.

N° 54

Gravure : 10 × 6 1/2. *Époque* : XVIII^e siècle.

Digitized by Google

Trois personnages causent sous un balcon de la place Royale, dont les pavillons s'aperçoivent, ainsi qu'un pilastre de la grille du XVII[e] siècle.

Texte : Un fragment de la scène XX : « Que veut donc dire tout ce tintamarre-là ? »

En haut : Le Retour imprévu. Tom. 3. Page 85.

NOTA : Cette planche illustre une édition du XVIII[e] siècle de la comédie de Regnard : *Le Retour imprévu*. Il n'est pas question d'ailleurs, de la place Royale dans cette comédie. Il s'agit donc d'une simple fantaisie du dessinateur.

N° 55

Gravure : format in-8. *Époque* : XVIII[e] siècle.

La pièce représente l'une des portes monumentales de la grille Louie XIV, agrémentée du globe fleurdelisé coiffé de la couronne Royale. Dans le fond se voient trois pavillons dont les toits pointus se découpent sur le ciel. Au premier plan, des personnages sortent d'une arcade de structure inexacte et arrangée pour ménager la perspective de la place.

NOTA : Cette planche illustre une édition du XVIII[e] siècle de la comédie de Pierre Corneille intitulée : *la Place Royale*.

N° 56

Gravure : 16 × 13. *Époque* : Fin du XVIII[e] siècle.

Cette planche montre trois côtés de la place : le Nord, de face ; les côtés Est et Ouest, incomplètement et en perspective. Les pavillons sont inexactement dessinés et dénombrés pour le côté Nord. Le passage de la rue de l'Écharpe ne se voit pas. Grille Louis XIV entourant le terre-plein gazonné avec ses chemins en étoile. La statue regarde de face. Au premier plan, des personnages se promènent en costumes qui semblent être d'époque Louis XV.

Texte : Dans le ciel : La Place Royale.

Coin droit : en haut, T. I. Page 326.

NOTA : Cette planche appartient à l'ouvrage : *Curiosités de Paris, de Versailles, Marly, Vincennes, S[t]-Cloud et des environs*, par M. L. R. (M. Le Rouge) 1771. T. I. p. 326.

Digitized by Google

N° 57

Vue d'optique : coloriée, 42 × 25 1/2. *Epoque* : Fin du XVIII^e^ siècle.

La planche représente le côté Nord et la moitié des côtés Est et Ouest. Le dessin de la grille Louis XIV est très arrêté. La statue regarde de face. Personnages en costume Louis XV. Les pavillons n'ont qu'un étage au lieu de deux, ce qui semble indiquer que la gravure d'Aveline, citée plus haut, a dû servir de modèle.

Texte : « 117^e^ La Place Royale à Paris. Et présentement chez Basset, rue S^t^-Jacques, au coin de celle des Mathurins. Il tient fabrique de papiers ».

Coin gauche : Présentement chez Lachaussée, rue S^t^-Jacques.

Coin droit : A Paris, chez Daumont, rue S^t^-Martin.

N° 58

Vue d'optique : coloriée, 44 × 24. *Epoque* : Fin du XVIII^e^ siècle.

Au fond, le côté Nord, qui n'a que sept pavillons dont celui de la Reine. Les côtés Est et Ouest, en perspective. La statue équestre de face. La grille Louis XIV. Le terre-plein de gazon est coupé par des chemins en diagonale. Le dessin est d'une inexactitude choquante.

Texte : La vue perspective de la place Royale à Paris où est posée la statue équestre de Louis XIII. A Paris chez Mondhare, rue S^t^-Jacques. à l'Hôtel Saumur.

(*A suivre.*)

L'ÉRUPTION DU VÉSUVE EN 1631

(*Suite et fin.*)

Il y a deux milles de Naples a Pietra bianca. D'où jusques à Portici piccolo l'on ne voit autre chose qu'une pleine de cendre, les arbres estant partie desracinez et emportez à la marine et partie cachez sous la cendre, car elle a esté là si haute qu'elle a passé la cime des peupliers, et enseveli des maisons toutes entières. Il diluvio i a passé, et emporté la plus part des maisons de Portici piccolo; hormis celles qui estoient mieus fondées, et de matière plus solide, come on voit un clocher qui est resté seul au milieu de la campagne, toutes les maisons circonvoi-

Digitized by Google

sines ayant esté renversées et mesme l'église. Devers la marine aussi est restée une tour, toute seule de cette belle maison nomée il Granatello. Et ainsi se peut voir partout, que la plus part des maisons fortes, tours et eglises bien basties ont resisté, et celles qui ont esté plus foibles ont esté emportées avec le reste. Passé Portici grande qui est plus petit que Portici piccolo, et s'appelle ainsi a cause qu'il est plus ancien, l'on trouve incontinent Resina distente de Pietra blanca un mille. Cette terre a esté fort endomagée du costé del Greco et moins du costé de Santa Maria a Pugliano, à cause d'une butte qui a deffendu cette église et le païs d'alentour. Là Orestes fit collation, prit un guide du païs fort entendu auquel il dona un tari, et un asne lequel le porta environ deus mille de montée mais assez douce. Tout cet espace là, devant l'embrasement, estoit couvert de peupliers, ormes et autres arbres chargés de vigne : et pour ce s'appeloit *gli arbusti* (ainsi appellent-ils tous arbres portans vigne). De là en hors il falut aller à pied à cause des fosses et de la roideur de la montée. Toute cette seconde saillie estoit pleine autrefois de pierres bruslées et quasi stérile, fors quelques petites broussailles, et appeloint cela *il terrone*. A la cime del terrone, à main gauche au-dessous d'une colline assez haute qui est come la teste et extrémité del terrone, nomée il monte delle Suoglie, estoit une petite butte ou tertre de pierres rouges et spongieuses qu'ils appelent pumici, au pied de laquelle il y avoit une grotte qui pénétroit sous la montagne environ jusques à la moitié, elle paroist encore un peu aujourd'hui quoy que les cendres ayent quasi tout caché cette butte, laquelle s'appelait autrefois il Veiuolo. C'est peut-estre celui dont veut parler il Braccini en sa relation, p. 29, qu'il dit avoir nom monte di diavoli od' Ivoli, et estre esloigné du lieu de l'embrasement demi mille. Que s'il entend de la nouvelle bouche qui s'ouvrit au commencement, il y a quelque raison de dire demi-mille, mais de la grande bouche ou cratère, non, car ce mont Veiuolo en est distant pour le moins un mille. Ce qui me fait estonner comment le P. Gregoire Caraffa a confondu le Veiuolo avec la montagna ronda, où est l'antica voragine, estant distans pres d'un demi-mille l'un de l'autre. L'on pourroit penser qu'autrefois ce Veiuolo ait esté une ouverture, de laquelle soint sorties flammes, pierres et cendres. Les signes sont la substance porreuse et couleur de la montagne, la grotte ou caverne et la quantité de pierres bruslées dont estoit couverte toute la colline contiguë au dit Veiuolo. Et mesme le nom a quelque affinité avec

Digitized by Google

Vesuvio (1). après avoir monté il terrone l'on treuve une planure large de quelque quart de mille qui entoure tout le pied de la montagne fors vers la torre dell Anuntiata, où la pente est presque toute droite depuis le haut de la bouche jusques à la mer. C'est, je pense, ce que le P. Caraffa appelle en son plan du Vésuve Semita cingens veliolum. Cette planure-là estoit autrefois pleine de pasturages, garennes, estans, et de quelques terres labourables. Selon les divers endroits elle a divers noms. Ce qui regarde Resine s'appelle le Manore ἀπὸ τῆς μανόρας.

Orestes, ayant traversé le large de cette pleine, arriva à la bouche ou ouverture qui se fit au commencement de l'embrasement, qui est un peu à main droite tirant vers la Torre del Greco. Elle est dans le pied de la montagne, qu'ils appellent la pedemontina della montagna ronda; elle semble avoir esté ronde au commencement, mais puis après les ravages des eaus l'ont crevée par la partie d'en bas et ont creusé une fosse assez longue qui continue quelque 40 pas. de sorte que l'on ne sçauroit plus à cette heure recognoistre sa premiere forme, que descrit fort exactement le P. Caraffa au chap. 4 de sa relation. Elle n'a pas à cette heure plus de 4 ou 5 pas de profondeur.

De là un peu au-dessus de l'endroit où est cette bouche susdite, qu'ils noment la bocca nuova, en montant se treuve un petit tertre qu'ils noment *la pestella*, et à main gauche du pied del colle della pestella, est une petite planure qu'ils appellent la fossa delle neve, pour ce qu'ordinairement, là, l'hiver, il y a de la nege, et disent que cette année ci au mois de fevrier et de mars qu'il y en a eu. De là Orestes monta avec beaucoup de peine tout au haut, jusques au bord de la grande bouche qu'ils appellent *la fossa cupa*. Du premier abord que l'on présente le visage sur cette ouverture, la vapeur chaude et puante de soufre, et le bruit qui se fait là dedans qui est justement semblable [à celui] que rend une grosse riviere et rapide qui passe à travers des escluses ou des rocs : estourdissant si fort que l'on est contraint de se retirer, mais par après l'on y peut durer aisément. Le tour de l'ouverture ne semble pas avoir plus de deus milles de tour; il se peut néantmoins faire que la vue s'abuse à cause de la grandeur et qu'il en ait davantage, encore que le P. Caraffa luy en done trois. Elle n'est pas exactement ronde, mais découpée en

(1) Il en a plus avec Velivolus; mons Velivolus, le mont qui s'enveloppe d'un voile, sans doute d'un voile de fumée.

Digitized by Google

diverses pointes selon que la terre d'en haut lasche, et chait en bas, ce qui se fait continuellement, et lors mesme qu'Orestes regardoit, vis-à-vis de lui roula du bord une masse de terre grosse come une maison qui fit un fort grand bruit, et beaucoup de fumée; et quiconque va la-haut court grand risque de s'abismer la-dedans, le bord estant escarpé et miné par-dessous en beaucoup d'endroits et tout autour environ vintg pas au-dessus du bord se voit une grande et profonde crevasse qui règne tout alentour du mont, et n'i a point de doute que tout ce qui est au-dessus de cette crevasse ne se destache et ne tombe dans peu de temps dans ce creus, ce qui acroistra son ouverture pour le moins du tiers, et comblera presque la fosse : car elle est desjà si remplie qu'elle ne paroist pas estre plus creuse que la moitié de la hauteur du mont, prenant son plan à l'atrio, c'est-a-dire n'avoir pas plus d'un sixiesme de mille de profond, toute la montagne à cette heure n'ayant guères plus d'un tiers de mille de hauteur : estant, disoit le conducteur, abbaissée d'un quart depuis l'embrasement, auparavant duquel elle excédoit les montagnes de Somma, Ottaiano, etc. qui l'entourent, et aujourd'hui est beaucoup plus basse. (1) le mesme conducteur assuroit que cette fosse estoit plus creuse devant l'embrasement qu'elle ne paroist aujourd'hui, y aiant descendu maintefois pour faire du bois, estant pleine de chesnes, érables etc, dont il y en avoit d'extremement gros mesme tout au fond, passant mesme la grosseur d'un home. Orestes lui demanda combien d'années l'on pouvoit juger que ces arbres-là avoint, il respondit quelque cent ans, de sorte que l'argument que Braccini (p. 22) tasche de tirer de la grosseur de ces arbres pour monstrer qu'il n'y a pu avoir un embrasement en l'année 1500 est frivole, le mesme guide assura qu'ayant descendu plusieurs fois jusques au fond, il n'a jamais treuvé aucune eau (2), qu'il est bien vrai que les anciens du païs disoint qu'il y avoit une porte de metal (ils l'appellent la porta di matello, a la mode du païs pour metallo) cachée sous les pierres et les arbres, et que tous les animaus qui descendoient au fonds de cette fosse et paissoint vers cet endroit-là, mouroint. Et Orestes luy aiant demandé si jamais on avoit ouï parler qu'il y eust quelque trou profond dans lequel fussent cheutes des bestes que l'on n'avoit jamais pu retrouver (3), il dit que non.

(1) voy, Bracini, p. 41; et Caraffa, chap. 1. (Note de Bouchard.)
(2) Caraffa dit le mesme.(Note de B.)
(3) Braccini, c. 4. (Note d. B.)

Digitized by Google

Si jamais l'on avoit vu les années précédentes sortir flamme ou fumée de la montaigne; il dit que non, hormis, que sur le bord de la fossa cupa, du costé du levant, il y avoit quelques trous d'où sortoient des fumées, que les gens alloint prendre par santé, et les appeloint le fumarole. Si jamais l'on avoit ouï dire au païs que la montagne eust jetté du feu; dit que les anciens disoint avoir ouï dire à leurs pères que oui. mais pour retourner à l'estat present de la voragine, l'on ne voit autre chose qu'un grand trou presque rond tout couvert de cendre et terre bruslée sans aucune pierre ni bois, qui va toujours en estrecissant, de sorte qu'en bas il n'aura pas un quart de mille de circuit. Orestes conta jusques à huit bouches ou ouvertures rondes dont la plus large n'avoit pas plus de tour que l'ouverture d'un chapeau, ou d'un baril tout au plus. De chasqu'un sortoit une nuée blanche et claire de fumée, qui estant eslevées jusques à la moitié de la hauteur de la voragine se mesloint toutes ensemble. Du costé du septentrion, sortoit une autre nuée de fumée beaucoup plus grosse sans comparaison que les autres, extrêmement noire, de sorte qu'elle empeschoit de voir de ce costé-là pour le moins une quatrieme partie du fonds. Le trou d'où sortoit , ceste fumée paroissoit grand come une tonne, et n'estre pas percé droit come les autres, mais venir obliquement come un soupirail de cave, de dessous le large de la montagne qui regarde entre le septentrion et le couchant. L'odeur qui se sentoit là-haut estoit meslé fort puant, et excite au comencement presque a vomissement; celui qui prédomine est le soufre.

La peur ayant pris la guide, tant pour le danger d'abismer que pour la malignité de la vapeur, assurant que plusieurs estoint tombez malades au retour de ce trou, fit descendre Orestes plus tost qu'il n'auroit voulu; non sans peine, car premièrement toute cette montagne est découpée de fosses qui vont du haut en bas faites par l'eau, puis la superficie est dure et glissante estant come incrustée d'une arène cendrée, meslée avec un certain gros sable rouge, et ne paroist aucune pierre depuis le ciglio ou bord d'en haut, jusques a la pedemontina : estant toutes roulées en bas par leur propre poids. De sorte que cette montagna ronda paroist justement une grosse masse de cendre. Auparavant elle estoit revestue d'herbes, genestres et quelques chesnes. La cime des autres monts de Somma, Ottayano, etc., estoint tous couverts de fort beaus arbres come chênes, ormes, fresnes, erables, chasteigners, etc., dont il ne paroist aujourd'hui aucune marque.

Digitized by Google

disoit la guide. Estant redescendu dans cette planure qui est au bas de la montagna ronda, l'endroit nomé *le mannoré* est borné par deus petites collines dont l'une s'appelle *le galere* et l'autre *lo cavallo*. Un peu au delà à main gauche se treuve un[e] assez hautte montagne nomée il monte delle Suoglie ou il y avoit une fontaine qui n'est plus. Apres passé une vallée commence la cinture des monts dont est entourée la montagna ronda, car l'on a à sçavoir que tous ceus qui ont escrit jusques ici (1) et fait le plan du Vésuve ont tous failli le descrivant come un mont de parnasse fourchu consistant de deus pointes, et l'erreur vient de ce que tous ces gens-là ont consideré le mont, de dedans Naples, d'où il paroist tel, ne se voyant que le comencement ou première façade de cette cinture de montagnes, qui vont tout autour, et qui ne se voyent point, pour estre plus basses que celle qui paroist la premiere, qui s'appelle la montagna di Somma, De sorte qu'elle semble estre seule et faire l'une des pointes dont la montagna ronda fait l'autre, mais pour bien voir la vraie forme du Vésuve, il faut estre a la Torre dell Annunciata, ou pour mieus faire, en mer vis-à-vis de ladite Torre. De là il paroist come une grosse butte de terre qui fait come un promontoire en mer, laquelle sans lui croît ce semble jusques aus hautes montaignes d'Acerra lesquelles venant du septentrion et lui passant par derriere au levant, le viennent come enclorre en rond vers le midi, à Castel a mare, où le Vésuve fait un goulphe à la mer, avançant une pointe plus longue que toutes les autres : sur laquelle est sise la torre dell Annuntiata, car c'est en cet endroit là proprement qu'est la pente de la montagna ronda. Depuis le haut de laquelle jusques a la mer est une descente continue, sans planures au milieu, ni montaignes à l'entour, car la cette montagna ronda se montre descouverte, et voit-on come une fisle de montagnes qui comenceant vis-à-vis de Bosco environ, va par derriere en serrant en hemicycle, et vient finir environ vis-a-vis de San Giovanni Ateduccio. De sorte qu'il semble que ce soit un theatre (2) au milieu duquel s'esleve come une scene cette montagna ronda. Toute la montagne sembleroit ronde n'estoit cette avance qu'elle fait en mer à la Torre, qui est come la teste, et une queue qu'elle fait vers le septentrion, à Barra, et Madonna dell'Arco, allant finir aus paduli, de sorte qu'il

(1) Hormis le Braccini. (Note de B.)
(2) Cela se voit en perfection à Sorrento. (Note de B.)

Digitized by Google

semble que le mont Vesuve soit une continuation du Pausilype, n'estant separé de Capodichio et Lautreco que par le fleuve Sebete et la vallée de i paduli. Voilà pour ce qui est de sa forme totale, et pour venir aus parties, retournons al monte delle suoglie où nous estions demeurez. Passé ce mont, qui est divisé par une vallée profonde des autres, se treuvent les montagnes que nous avons dit qui entourent la montagna ronda. Orestes ayant demandé s'ils sçavoint au païs ce que c'estoit qu'il Cilio, nom dont Caraffa dit que s'appellent ces montaignes, le guide luy dit qu'il ne sçavoit ce que c'estoit, et que la moitié de cette fisle de montaigne s'appelloit i monti di Somma, a causse de Somma qui est derriere, à laquelle ils appartiennent, et l'autre moitié s'appelle i monti d'Ottaiano pour la mesme raison. La planure qui continuant delle Mannore, vient entre la montagna ronda et i monti di Somma, est plus large qu'en aucun autre endroit, et se nomme le Carcame. Il y avoit des pastis, garennes et terres labourables, come aussi en l'Atrio, qui est la planure qui se treuve entre les monts d'Ottaiano et la montagna ronda et y avoit de plus deus ou trois estangs, aujourd'hui ce n'est rien qu'une grande campaigne de cendre tranchée de pas en pas de profondes fosses que les ravines ont creusées, et n'y paroissent que deus ou trois pierres de grosseur extraordinaire, et environ autant de troncs d'arbres : et n'y voist-on ni oiseaus morts, ni poissons rostis, ni arrestes ni coquilles, ni alghe ou autre herbe. Il est vrai qu'en tout plein d'endroits il y a de grandes traces d'une matière come escume séchée, blanche, et fort âcre et salée au goust; de quoi divers autres endroits de toute la montaigne sont aussi couverts, principalement aus fosses où l'eau a couru. Quand l'on est arrivé à l'atrio, l'on voit toute la coste de la montagna ronda depuis le haut jusques en bas jetter de la fumée par divers endroits, dont aucuns ont des crevasses et trous, et d'autres non, la fumée sortant simplement au travers des pores de la terre, d'où mesme distille du soufre par petits grains, qui s'attachent et se durcissent apèrs avoir vu l'air, et la terre est toute couverte de ces grains jaunes autour des lieux d'où sort cette fumée, et est mouillée come si l'on y avoit jesté de l'eau; est neanmoins fort chaude. Et Orestes, ayant un peu creusé à un endroit et y mettant la main, fut contraint de la retirer à cause de la trop grande chaleur; et tira de là-dedans quantité de soufre chaud et liquide come cire à moitié fondue. Il mit du papier dans ces trous, mais au lieu de brusler il devint

Digitized by Google

moite et come mouillé. Il conta plus de deus dousaines d'endroits d'où sortoit cette fumée, et vers ce lieu-là il puoit plus qu'autre part, l'odeur n'estant pas de soufre, mais come de laine ou os de baleine bruslée.

Il vouloit tourner toute la montagne et aller descendre à la torre de l'annonciata, mais la guide n'en voulut rien faire, disant qu il y a quantité de ces pauvres gens de la torre del greco et dell anonciata qui volent les passans vers ces costez la. Il se contenta donc de cheminer jusques ce qu il descouvrit la marine et les campagnes d'Ottaiano Sarno Bosco Scafati, qui sont fort belles, et semblables aus paduli de Naples, puis retourna sur ses pas jusques al monte delle Suoglie; sur laquelle il monta puis descendant, marcha toujours sur la cime de cette montagne, qui plus bas se nome monte di San Salvatore, a cause d'une église de ce nom qui y estoit, mais aujourd'hui est partie ensevelie, et partie rasée par l embrasement; come aussi est entièrement ruinée une chapelle nomée Santa Maria Veterana sise vis-a-vis sur la pente de la montagne de Somma, qui à mesure qu'elle descend, change de nom, s'appelant, premierement monte di Resina, puis monte di Massa a cause de la proximité de ces terres ainsi nomées. Il y a une profonde vallée entre ces montagnes-là et celle del Salvatore : par où la cendre et les ravines ont pris leur cours et ont endomagé les lieus que l'on voit de là-haut sis au pied de la montagne, come Trochia, Santa Maria dell'Arco, Bollena, Massa et san Sebastiano et S[t] Jorio. Et la montagne del Salvatore a couvert Resina et Portici, come les monts de Somme et Ottaiano ont couuert Naples, et qui considerera bien la situation du mont, et come toute sa pente est du costé du midi vers la torre de l'Annonciata; combien il est haut vers Naples, et combien distant de la ville, y ayant au moins huit bons milles, come entre lui et la ville il y a de séparation le fleuve Sebetus, et un goulfe de mer, il jugera qu il est tres difficile que Naples soit endomagé des embrasements de Somme, si ce n'est par la cendre que le vent peut porter, et par les tremblements de terre. Et dans toutes les mémoires anciennes que nous avons des embrasements du Vésuve nous ne voions point que Naples ait esté endomagée que par ces deus moyens, et non jamais par le feu, et encore légèrement, car la ville estant presque toute creuse par-dessous à cause des acqueducs, cloaques, etc., elle ne peut estre beaucoup endomagée des tremblements de terre. Et l'on voit que le païs opposé à Naples et sis

Digitized by Google

vers la pente de la montagne a esté ruiné de tous les embrasements come le torri del Greco et Annuntiata.

Pour retourner al monte del Salvatore où nous estions, il commence à estre tout verd de fougères qui sont creues depuis l'embrasement sur la cime, come aussi sur celle delli monti di Somma, à cause qu'il est resté peu de cendre en ces endroits-là, car où il y a quantité soit de cendre ou de pierres, rien n'y croît, et suis d'opinion que rien ou peu de chose y croistra doresnavant ; et ce qui me le fait juger, est qu'autour de Resina tant sur la pente de la montagne que vers la madonna di Pugliano, come aussi vers la marine, il y a quantité d'endroits, qu'ils appellent *i terroni* qui sont lieus où l'on voit quantité de cendres et pierres bruslées, portées là par les embrasements précédents, et non par le dernier : et en tous ces endroits-là rien ne croist qu'un peu de meschante herbe : et est a craindre qu'il n'arrive le mesme cette fois-ci aus lieus où la cendre aura esté portée en quantité, dont il y a des endroits jusques à 20 et 25 pieds de haut ; principalement sur la montagne, ce qui se voit fort bien dans la vallée qui sépare les monts du Salvator et de Somme. Et n'y a point de doute que qui recueilleroit toute la matière que la montagne a vomie sur elle-mesme, et aus environs depuis l'Annontiata jusques à la madonna del Soccorso, et derrière à Ottaiano, Nola, etc., il feroit au moins une couple de montagnes aussi grosses chasque une que tout le Vésuve. Les pierres sont toutes roulées ès lieus bas par leur propre poids, et y en [a] fort peu sur la montagne ; et de bien grosses l'on [n] en voit que sept ou huit tout au plus. Estant descendu plus d'un mille de pente, l'on oyoit encore le bruit et murmure qui se fait dans le creus de la montagne. Et le guide assuroit Orestes, que parfois la nuit il s'entendoit fort a clair de Resine. et lui aiant demandé s'ils voioint jamais sortir du feu de la montagne la nuit, il dit qu'oui mais fort rarement, mais qu'ils sentoint assez souvent quelques tremblements de terre.

Qand Orestes descendit il estoit presque nuit, et treuva au pied de la montagne la moitié des femmes et filles de Resine qui estoient accourues, pensant que la guide et Orestes fussent abismez là-haut, pour ce que les deus garçons qui gardoint en bas la monture, s'en estoint retournez à Portici, et dirent en passant à Résine que leurs gens estoint morts à la montagne dont ils pleuroint amèrement pour ce qu'ils n'avoint point esté daiez du prix dont Orestes estoit convenu avec eus pour leur

Digitized by Google

asne; et s'en allerent ainsi desesperez sans plus se faire voir.

Orestes avoit porté avec soy la relation de Braccini et du P. Caraffa. Il treuva cette dernière très fidelle et véritable, come d'un home qui n'escrit rien que ce qu'il a vu; de sorte que l'on peut croire et tenir pour seur tout ce que ce Pere advance, principalement pour ce qui est des mesures des lieus et du voyage qu'il a fait en cette montagne. Les autres et Braccini mesme ne sont pas si religieus, contans beaucoup de fables qu'ils ont ouï dire, et les raportent come les ayant vues.

IV. Observations recueillies du 22 mai au 7 novembre 1632.

Le 22 du mesme mois de may Orestes revenant de Salerne, à la sortie de Nocera apperceut les premieres ruines de l'embrasement vers Bosco, qui est presque tout ruiné. Vers cet endroit-là la campagne estoit toute inondée des eaus de la rivière de Sarno, partie pour s'estre destraquée en ce dernier embrasement de son lit ordinaire, et partie pour en avoir été destournée lors par les paisans, qui nettaioint et redressoint les lieus de sa course gastez, et raccomodoint certains moulins vers Scafati. De là jusques'à Resina ce n'est qu'une campagne rase toute couverte de cendres, qui par endroits ont passé la cime des arbres et le feste des maisons, come a la torre de l'Annunciata qui est entièrement ruinée, partie ensevelie sous ces cendres, et partie abbatue et portée en mer par le ravage qu'ils noment le diluvio. sans pardoner aus eglises, dont Orestes vit trois ou quatre entièrement ruinées.

Quelques habitans mais fort peu sont retournez à habiter ces masures, dans lesquelles l'on entre par la fenestre des greniers à cause de la hauteur de la cendre. Entre la tour de l'Annuntiata et la torre del Greco, l'on sent une telle puanteur des corps, tant d'homes que de bestes, ensevelis sous la cendre, que l'on croit que l'on deffendra ce passage-là de peur de mauvais air, et fera que ceus qui viendront de vers Salerne passeront par barques d'une torre a l'autre. Environ a deus mille de la torre dell'Annuntiata, qui est à la moitié du chemin de la Torre del greco, environ à 40 pas de la mer, le capitaine qui menoit Orestes à Naple, luy monstra deus ou trois petites ouvertures sur une petite butte de terre d'où sort de la fumée mais fort subtile, de sorte que l'on a de la peine de la voir de jour, si l'on ne se baisse

Digitized by Google

contre terre (1). Orestes creusa avec les mains, et treuva la terre du fonds quelque peu humide, come dans les trous qu'il trouva alla falda della montagna ronda vers l'atrio, mais si chaude qu'elle brusloit les mains, et puoit de bitume et de soufre, dont neantmoins l'on [ne] voioit point des grains come ès trous de la montaigne. Il n'y a point de doute que c'est un soupirail exhalant du mesme lieu que la grande bouche : ne pouvant estre la fumée de quelque matiere qui brusle encore sous les cendres depuis six mois.

A la torre del greco, le domage est tres grand, mais non si universel qu'a l'Anuntiata et y a quantité d'habitans qui sont retournez. Cinq ou six eglises sont entièrement ruinées, le monastère des Camaldoli qui est vers le milieu de la montaigne, est sain et entier, pour estre sur un tertre un peu eslevé qui est resté tout verd et plein d'arbres.

Ce jour-là la montagne jettoit de la fumée en plus grande quantité qu'Orestes n'avoit point encore vu, car depuis le mois de Mars qu'il l'observoit de fois a autre il avait vu souvent la montagne sans aucune fumée, principalement vers le midi, et sur le soir il en sortoit si peu qu'elle n'occupoit pas un quart de l'ouverture de la bouche et ce entre tramontane et levant, où le vent la chassoit continuellement. Elle estoit fort deliée et come luisante, le soir, le soleil couché elle cessoit quelquefois entierement. Le matin, devant soleil levé Orestes a vu souvent la montagne aussi sans aucune fumée, puis au lever du soleil en sortir si grande quantité que jointe aus brouillards qui se levoint della falda della montagna, elle restoit toute cachée jusques a la moitié du jour et quelquefois tout du long, come elle a esté presque tousjours durant le mois d'Avril qu'il plut. Mais ce jour-là 22 mai, la fumée occupoit toute la circonférence de la bouche, estoit infiniment noire et espesse, et voioit-on sortir parfois du milieu, certains gros nuages blancs et roussastres come s'il eust eu du feu meslé parmi. Et a duré jusques 15 jours entiers en cet estat depuis, pendant lesquels se sont faits quelques tremblements de terre, entre lesquels furent sentis à Naples deus insignes le lundi 7 juin à quatre heures de nuit come tout le monde dit. Mais Orestes, quoi qu'esuscitté lors, n'en sentit rien. L'on dit aussi à Naples que le jour de l'ascension 20 mai, la montagne vomit

(1) Passant par là au mois de septembre il ne put jamais retreuver cette, fumée, soit qu'elle fuste cessée ou qu'il ne se souvint plus de l'endroit.

Digitized by Google

une si grande quantité d'eaus, qu'elle inonda tout le païs vers la tour de l'Annunciata, et que mesme il y avoit du feu meslé avec cette ravine. Mais Orestes qui passa par là le dimanche 23, ne vit ni n'ouit rien approchant de cela. D'autres disent que parfois il pleut encore de la cendre vers la torre del greco et annuntiata.

Le 21 de juin, a sept heures de nuit, il fit un tremblement de terre l'un des plus violents et des plus longs que l'on aye encore senti. Par malheur ce jour-là Orestes fut coucher à Chiaia, d'où l'on ne peut sentir qu'à grand peine les motifs de la montagne, et les deus ou trois jours auparavant il avoit couché à une maison au bourg Saint-Antoine, tout proche le Vésuve, pendant lequel temps il observa soigneusement la montagne, principalement la nuit, et ne vit ni cendre ni feu, ni eau, ni ouït tremblements, ou autre bruit, sinon le dimanche 20 au soir qu'il entendit un fort grand bruit semblable a celui qu'il avait ouï quand il fut sur la bouche de la montagne. Mais il ne sçait si c'est du Mont ou de la mer agitée que provenoit ce murmure. Un libraire fut sur la montagne vers les 16 a 17 de juin, et mesura la profondeur de l'ouverture avec une ficelle, où estoit attaché un plomb au bout. Il assure avoir treuvé de profondeur deus cents septante passi. Passo est la longueur des deus bras d'un home bien estendu. Un home qui est venu de Salerne assure que le mardi 22 jour subsequent du tremblement, qu'un grand quartier della falda della montagne du costé d'Ottaiano est tombé dans la voragine avec un tel fracas que le païs circonvoisin en fut espouventé.

Le mercredi 23 Orestes fut de Chiaia à Naples par mer et vit que le vent de Siroch qui tiroit ce jour-là violemment, avoit excité della voragine une si grande quantité de fumée et des costes de la montagne de si espais nuages de cendre et de poussiere, qu'un grand espace de terre et de mer, jusques dans Naples mesme en estoit obscurci, et faisoit un chaud si extresme que l'on ne pouvoit se soustenir en pieds. Au mois de juillet il ni eut autre nouveauté, que parfois la montagne a paru sans fumée, et parfois en a jetté grande quantité.

Vers la mi aoust Orestes estant monté tout au haut du Pausilippe, au dessus de Sant-Antonio, et a Villa nuova, qui sont lieus tout vis à vis du Vésuve, distans de cette montagne de tout le diamètre de la cratère ou golfe de Naples, c'est à dire de cinq a six mille. Il entendit un fort grand bruit sortir de la

Digitized by Google

montagne, et presque aussi à clair, que s il eust esté sur la bouche mesme; il est vrai qu'il dura fort peu. Ils disent en ce païs-là, qu'ils entendent ce bruit toutes les fois qu'il chait quelque pièce du bort de la montagne au fons de la voragine.

Un peu après, vers le 20 Aoust, ayant plu quelques deus heures durant, il descendit un si grand ravage d'eaus du haut de cette montagne, qu'un grand espace de païs vers les paduli et vers Ottaiano en a esté ruiné : champs, jardins, arbres et maisons. Au commencement de septembre, Orestes fut par mer tout du long de la coste depuis castel a mare jusques a ce pond de la magdelene, au dessus de l'Annuntiata, il vit le fleuve Sarno qui s'embouche dans la mer par une nouvelle ambouschure, et a tout gasté et changé la forme de cette marine-là. A la Torre dell' Annunciata, l'on recomençoit a bastir nouvelles maisons. Les ruines et cendres du Vésuve, ont fait une production de terre en mer qui aura pour le moins cent pas de long, et 50 ou 60 de large, de sorte qu'au lieu d'un petit sein ou golfe qui estoit la tout environé de rochers, et où la mer estoit assez profonde, aujourd'hui c'est une marine, qui fait come promontoire en mer : entre l'Annuntirta et la Torre del greco, Orestes remarqua deus ou trois autres de ces nouvelles marines ou promontoires, ou langues de terre, non moins longs et larges que le premier, et a la Torre del Greco, il y en a aussi une quasi plus grande que toutes les autres; depuis la Torre en deça il y en a encore quelques-unes mais plus petites. De sorte qu'en tout il pourra y avoir sept ou huit de ces nouvelles marines. Elles sont faites sans doute de la cendre qui est sortie du Vesuve, et des ruines des arbres et des maisons que la courante a portée[s] avec soy : car outre que la superficie est toute de cendre et de terre bruslée, l on y voit par ci par là des troncs d'arbres, et des pièces de ruines de maisons : dont la mer est aussi toute pleine, de sorte que les mariniers disoient que tout le long de cette coste-là, l'on ne pouvoit pescher aujourd'hui qu'à cinq ou six mille loing de terre, à cause des arbres et des pierres qui ont rempli la mer, et qui deschirent les rets. De sorte que le doute de P. Castelli est esclairci, qu'il fait si ces langues ou marines nouvelles sont composées de la matière qui s'est accumulée sur la superficie, ou bien si c'est que la terre se soit enflée d'elle-mesme, sans adjonction de matière. Ce qui est fort digne de remarque, est la grande fluidité de ce torrent, ou diluvio, ainsi qu'ils appellent au païs, que la montagne vomit le mercredi

Digitized by Google

17 décembre : car l'on voit encore à cette heure les canauls par le[s]quel[s] il s'est deschargé en mer, en divers endroits : desquels le plus capable n'aura pas plus de 10 ou 12 pas, y en ayant tel qui n'en aura pas 4 et 5 : puis l'on voit tout soudain à la sortie du canal, que ce diluvio s'est escarté des cent et six vingts pas en large, c'est à dire de ça et de là le long des rocs; car de sçavoir combien il est estendu en longueur, c'est à dire en droite ligne dans la mer, l'eau l'empesche de pouvoir juger : seulement void-on ces productions nouvelles de terres qui avancent des 50 et 60 pas en mer, d'où l'on peut juger, combien il faut que le reste soit allé plus avant, outre que les mariniers, come nous avons dit cy-dessus, disent qu'à six mille de terre, ils rencontrent quelquefois, en peschant, des troncs d'arbres, ce qui signifie que l'impétuosité de ce diluvio a esté jusques là. Et pour signe infaillible que tant de matière a passé seulement par le canal, et non desbordé en mer par dessus les roches de la coste, c'est que l'on void le plus souvent, aus deus costés de ces canaus, l'herbe et les arbres tous verds : de sorte que l'on peut assurer, que par un trous de dix ou douse pieds de large, des villes et bourgs tous entiers ont passé, et esté portés en mer, come aus deus torri, Resina, Portici, etc., sans conter les arbres des territoires circonvoisins, qui font pour le moins autant de matiere que les ruines de terres. A l'embouschure de ces canaus justement ce sont faites ces nouvelles marines, que je n'appelle point langues ou péninsules, come font tres improprement tous ceus qui ont escrit sur cette matière : car leur longueur n'est pas de la terre en mer, come sont les péninsules; mais bien leur largeur : c'est à dire, qu'elles courreront environs 100 ou 120 pas de païs le long de la coste : et n'avanceront pas de la coste en mer plus de 40 ou 60 pas. Cela fait que je les nome marines, plus tost qu'autrement. Entre les deus marines Orestes sentit une odeur tres forte d'huile de petrolio. Il sort des escueils, et se void nager sur l'eau; les mariniers le prenent avec du coton : et ce de toute antiquité avant l'embrasement. Orestes demanda à certaines gens de ces terres-là s'ils voyoint quelquefois du feu, et s'ils en avoint esté endomagez ils respondirent tous, que depuis le mois de decembre, ils n'avoint senti ni vu aucun fœu; que tout ce qui les incommodoit, estoit les ravages d'eau toutes les fois qu'il pleuvoit; et les tremblements de terre fréquents.

A la fin de settembre, les pluyes estant venues, les eaus firent des insignes domages, vers Ottayano, Nola et Benevento, jusques

Digitized by Google

à renverser des villages, et rendre les grands chemins impraticables : tout le monde disoit à Naples lors avoir senti 4 ou 5 tremblements de terre fort violents, mais Orestes n'en a rien senti, quoy que ce soit esté le soir, et que lors il fust en sa chambre à lire. Au mois d'octobre, la montagne a paru quelquefois sans aucune fumée.

Au commencement de Novembre, il se fit deus ou trois tremblements de terre fort violents, disoit-on ; ce qui arrive toutes les fois que le temps se change, surtout lorsque comence a tirer la tramontane ou Syroch, qui sont les deus vents qui règnent le plus à Naples l'Automne. Les ruines d'eau continuent à endomager le pais circonvoisin toutes les fois qu'il pleut, pour à quoi remédier, l'on a fait une imposition sur les terres prochaines pour tirer de longs fossez et canaus depuis le sommet de la montagne jusques à la mer par ou l'eau s'escoulera.

Les observations de Bouchard s'arrêtent au commencement de novembre 1632 : il quitta Naples le 7 de ce mois pour retourner à Rome.

L. M.

NOMENCLATURE DES OUVRAGES DE PEINTURE, SCULPTURE, ARCHITECTURE, GRAVURE, LITHOGRAPHIE

SE RAPPORTANT A L'HISTOIRE DE PARIS ET QUI ONT ÉTÉ EXPOSÉS AUX DIVERS SALONS DEPUIS L'ANNÉE 1673 JUSQU'A NOS JOURS

Dressée d'après les Livrets officiels

par LUCIEN GILLET.

(Suite.)

XL[e] LIVRET

Exposition dans le Salon du Musée central des Arts, d'après l'arrêté du Ministre de l'Intérieur, le 1[er] Thermidor, an VI de la République Française (1798).

Peinture.

BARTHÉLEMY (Jean Simon), né à Laon, département de l'Aisne, au Palais National des Sciences et des Arts.

Digitized by Google

[1798]

28 Le portrait en buste du citoyen Chéron, artiste du Théâtre des Arts, représenté en habit de consul, costume de son rôle dans l'opéra de ***Fabius.***

Boilly (Louis-Léopold), né à la Bassée, département du Nord, rue du Ponceau, numéro 43.

Tableau :

39 Réunion d'artistes dans l'atelier d'Isabey.

41 Portrait du citoyen Elleviou, artiste du Théâtre de l'Opéra-Comique national, représenté dans le costume de son rôle dans la jolie pièce du *Prisonnier.*

Bouché (L.-A.-G.), né à Paris, élève de David, faubourg Montmartre, à la Boule-Rouge.

55 Le portrait de la citoyenne Saint-Aubin, dans le rôle de Lisbeth.

Le moment est celui où elle dit à Gesner, en lui parlant de son père : Ah! ce que j'avais à lui apprendre était si difficile!

57 Le citoyen Dillon, vérificateur général des nouveaux poids et mesures.

58 Le citoyen Cessart, inspecteur général des ponts et chaussées.

59 Le citoyen Perregot.

Citoyenne Bouliard (Marie-Genv.), née à Paris, élève de Duplessis, au Palais national des Sciences et des Arts.

Tableau :

63 Les enfans du citoyen Vernet, peintre, se tenant embrassés.

Camus (Ponce), né à Paris, élève de David.

71 Portrait de l'auteur et celui de son père.

Citoyenne Capet (Marie-Gabrielle), née à Lyon, élève de la citoyenne Labille Guyard, et demeurant chez elle, cour du Palais des Sciences et des Arts.

72 Un cadre renfermant les portraits en miniature de la citoyenne Guyard, peintre; du citoyen Vincent, peintre.

Collas (Louis-Antoine), né à Bordeaux, élève de Vincent, cul-de-sac Taitbout, numéro 10.

92 Portrait de l'auteur, fait par lui-même.

Digitized by Google

[1798]

Citoyenne DAVIN (Césarine-Henriette-Flore), née Mirvault, de Paris, élève des citoyens Suvée et Augustin, rue du Doyenné, numéro 304.

Portrait en miniature :

102 De la citoyenne Sallantin, épouse de l'artiste, musicien du théâtre Feydeau.

DEMACHY, au Palais national des Sciences et des Arts.

109 Un tableau représentant une partie de la colonnade du Louvre, avec la démolition des maisons du cloître Saint-Germain.

DESORIA (Jean-Baptiste), né à Paris, élève de Restout fils, au Palais national des Sciences et des Arts.

Tableaux :

118 Portrait de la citoyenne Pipelet.

119 Portrait du citoyen Martini.

120 Portrait du citoyen Letourneur, ex-membre du Directoire, peint en l'an IV.

DUCREUX (Joseph), maison de Nesle, rue de Beaune.

Tableaux ovales :

134 Portrait du citoyen Dupont de Nemours, membre de l'Institut.

135 Portrait du citoyen Dussaux, membre de l'Institut.

Citoyenne DUCREUX (Rose), chez son père, maison de Nesle, rue de Baune.

Tableau :

138 Portrait de la citoyenne Méhul.

FRANÇOIS (H.-I.), né dans le Luxembourg, élève de Brenet.

180 Portrait du poète Guichard, forme ovale.

181 L'auteur, peint par lui-même.

GARNERY (Jean-François), rue du Croissant, numéro 2.

182 Portrait du citoyen Grétry.

GIRODET, élève de David.

194 Portrait du citoyen Belley, ex-représentant des Colonies.

GROGNARD, élève de Vien, à Lyon.

197 Portrait de Lantara, peintre de paysages.

Digitized by Google

[1798]

Gros (Antoine-Jean), né à Paris, élève de David.

198 Portrait du général Berthier, fait à Milan.

Citoyenne Labille (dite Guiard), élève des citoyens Vincent père et fils, au Palais national des Sciences et des Arts.

203 Le portrait du citoyen Charles, professeur de physique, membre de l'Institut National, faisant une démonstration d'optique et tenant un réflecteur solaire.

204 Le portrait du citoyen Janvier, mécanicien astronome, traçant la projection graphique d'un passage de Vénus sur le soleil : on aperçoit sur la table plusieurs figures de planètes et de constellations.

205 Portrait de la citoyenne Capet, peignant en miniature.

Hennequin (Philippe-Auguste), rue du Pot-de-Fer, faubourg Saint-Germain.

Tableaux :

209 Portrait de la citoyenne Blanc.

210 Portrait du général de brigade Marmont, celui qui, commandant la deuxième colonne à l'attaque de l'Ile de Malte, a enlevé le drapeau de l'Ordre.

Isabey (Jean-Baptiste), né à Nancy, élève de David, rue Marc, numéro 27.

Dessins :

218 Isabey et sa famille, dessiné par lui-même.

219 Portrait du citoyen Duchanois, médecin.

220 Portrait du citoyen Roche, marchand du Palais-Égalité.

Lafontaine (P.-J.), rue J.-J. Rousseau.

225 Un intérieur de la ci-devant cathédrale de Paris, avec figures, par Démarnes.

Lafitte (Louis) rue Molière, numéro 2, près le théâtre de l'Odéon.

233 Portrait du citoyen Saint-Prix, artiste du Théâtre Français. Esquisse dessinée.

Ledru (Hilaire) du département de Calais, quai des Orfèvres numéro 24.

Digitized by Google

[1798]

257 Dessin. Portrait en pied du général Scherer, ministre de la guerre.

LEFÈVRE (Robert), élève de Regnauld, rue d'Orléans-Honoré, numéro 17.

261 Portrait du citoyen Laquiante.

262 Portrait de l'auteur, par lui-même.

LEMOINE, actuellement à Rouen.

Portraits dessinés à la pierre noire, du citoyen Fragonard, du citoyen et de la citoyenne Lecouteulx, du citoyen Lezurier, du citoyen Lafosse.

NAUDET (Charles), né à Paris, rue des Prêtres Germain-l'Auxerrois.

323 Tableau à gouache, fait d'après nature, représentant l'ancienne Porte-Paris et le grand Châtelet, avec figures. Ce monument fut construit sous Jules-César, pour servir de défense à la ville de Paris.

PINCHON (Jean-Antoine), élève des citoyens Vincent et Augustin, rue Caumartin, numéro 744.

Tableau :

339 Portrait du citoyen Damas, artiste.

SEVIN, rue de l'Arbre-Sec, numéro 15.

Portrait de M. l'abbé Delille.

SICARDI (Louis), élève de son père, rue ci-devant Petit Bourbon, numéro 721.

372 Un cadre contenant le portrait de Molé.

VANGORP (Henri-Nicolas), né à Paris, rue d'Orléans, numéro 17.

Tableaux :

404 Portrait du citoyen Noudet, peintre.

405 Du citoyen Mennier, musicien.

VINCENT (François-André), né à Paris, élève de Vien, au Palais national des Sciences et des Arts.

426 Le portrait du citoyen Roland, sculpteur, membre de l'Institut national des Sciences et des Arts.

Sculpture.

BOISOT (L.-S.), né à Paris, élève de Michel-Ange Slodtz, au Palais national des Sciences et des Arts.

Digitized by Google

[1798]

503 Médaillon en plâtre, portrait du général Buonaparte, fait de réminiscence, encadré d'une couronne de laurier.

Ce portrait appartient au citoyen directeur Barras.

504 Buste en plâtre, d'après nature, du citoyen Daubenton, âgé de 83 ans.

Ce buste fait partie d'une collection de portraits des fameux Naturalistes.

BOULLIET (Jacques-Antoine), né à Paris, élève de Briard, peintre et de Beauvalet, sculpteur, rue du Temple, numéro 98.

Plâtre couleur de terre cuite.

507 Portrait en buste du citoyen Adanson, membre de l'Institut national.

Ce buste faisant partie d'une collection de portraits, doit être exécuté en marbre.

CORBET (Charles-Louis), rue du faubourg Saint-Honoré numéro 61.

Modèle en plâtre :

513 Portrait en buste du général Buonaparte, fait d'après nature.

Nota : Ce buste doit être ensuite en marbre pour le Gouvernement.

DELAVILLE (Louis), né dans la commune de Jouy-Sousthelle, département de l'Oise, rue des Pères, faubourg Germain, numéro 15.

Terre cuite :

515 Deux portraits, proportion naturelle, des citoyens Joly père et fils.

Le premier, ancien garde des estampes et planches gravées de la Bibliothèque nationale, le second, conservateur actuel des mêmes objets.

DESEINE, cour du Palais national.

517 Michel Montaigne, buste en plâtre.

519 Buste du citoyen Trouillé, membre du Corps législatif.

520 Buste du citoyen Bergevin, membre du Corps législatif.

521 Buste du citoyen Noël.

Digitized by Google

]1798]

Gois (Edm.), élève de son père, au Palais national des Sciences et des Arts.

527 Portrait du citoyen Gois, professeur des Écoles centrales de peinture et de sculpture.
Terre cuite bronzée.

Lucas, rue du Mont-Blanc, numéro 68.

531 Buste en plâtre, grandeur naturelle, du citoyen Lecouteulx-de-Cauteleux, membre du Conseil des anciens.

Monpellier, rue de Sartine, numéro 15.
Plâtre bronzé.

534 Portrait en buste du citoyen Hubert, architecte.

Morgan (J.-J.), élève de Dejoux, rue de Nazareth, numéro 133.

536 Le commandement des Armées de la Paix.
Ces figures en plâtre font partie des huit statues représentant les vertus civiles et militaires qui décorent le salon du général Buonaparte.

Petitot (Pierre), élève de Caffieri, rue Honorée, numéro 117.
Plâtre :

538 Portrait en buste du citoyen Dessaux, ancien chirurgien de l'Hôtel-Dieu.

Renaud (J.-M.), rue Taitbout, numéro 33.

541 Le portrait en pied du citoyen Corbel père, modèle en cire, renfermé dans un cadre.

Stouf, rue de Crussol, numéro 13, section du Temple.

546 Vincent-de-Paule, fondateur des hôpices des Enfans-Trouvés, considéré comme philosophe.
Statue en marbre, grande nature, prix d'un concours national.

Architecture.

Brogniard (Ét.-J.), rue Marc, numéro 14 et 193.
Dessins :

603 Vue perspective de l'intérieur du Panthéon Français, avec obélisques et tables d'inscriptions pour renforcer les quatre pilliers du dôme, sans nuire à la décoration actuelle de ce monument.

Digitized by Google

Ceux qui voudront se procurer de plus grands renseignements sur l'état de ce monument, peuvent consulter le mémoire historique du Panthéon Français par Rondelet, architecte, et les moyens de le restaurer, par Rondelet et Brogniard, architectes.

605 Vue perspective de l'avant-scène du Théâtre des Arts, arrangée l'an V par le citoyen Brogniard, avec la vue du palais fait pour la remise du ballet de Pâris.

606 Modèle en bois peint d'un des quatre pilliers du dôme du Panthéon Français, avec les accessoires nécessaires à son renforcement.

SOBRE, architecte, rue du faubourg du Temple, numéro 27.

610 Projet d'un obélisque à placer à l'Étoile, au-dessus des Champs-Élysées.

Ce monument, dans la proportion de 65 mètres (ou 200 pieds) est orné de signes hiéroglyphiques représentant des caractères républicains. Il est porté par quatre élephans, symboles de la Force et de la Reconnaissance.

Gravure.

DUVIVIER, aux galeries du Muséum.

Médailles :

715 L'abbé Barthèlemy, auteur d'*Anacharsis*, garde du cabinet des médailles de France.

716 Le père de l'auteur, lequel a cru pouvoir présenter ensemble ces deux hommes, qui ont si bien mérité, chacun dans son genre, de l'art numismatique.

GODEFROY (François), né à Rouen, rue des Francs-Bourgeois, porte Michel, faubourg Germain, numéro 127.

Estampes :

717 Première épreuve (barrée à la plume) du Congé absolu destiné aux défenseurs de la patrie.

L'auteur de la gravure oppose, à ce sujet, l'esprit du gouvernement actuel à celui du gouvernement précédent, en remarquant que ci-devant la parcimonie la plus rigoureuse présidait à tout ce qui concernait le soldat; tandis que dans les voyages de la cour on

Digitized by Google

[1798]

gravait avec luxe les affiches des spectacles adressées au domicile des courtisans, et que les militaires en sous-ordre étaient même exclus des jardins publics.

LANGLOIS (P.-G.), de Paris, rue Vieille-Estrapade, numéro 8.

720 Le portrait de Fontenelle dans sa vieillesse, d'après le tableau du citoyen Voiriot.

SERGENT, artiste, rue des Poitevins, numéro 16.

726 Portrait gravé en couleur du général Marceau, beau-frère de l'auteur.

SUPPLÉMENT

Peinture.

COZETTE, chef d'atelier à la manufacture nationale des Gobelins.

804 Le portrait de l'auteur peint par lui-même à l'âge de quatre-vingt cinq ans.

ROMANY (Adèle-Romance, dite), élève de Renault, rue du Mont-Blanc, numéro 21.

811 Portrait du citoyen Fleury, artiste du Théâtre-Français.

(A suivre.)

CHRONIQUE

Ouvrages Nouveaux :

CABANÈS (Docteur). *Les indiscrétions de l'histoire.* Orne de 14 gravures hors texte. Paris, Albin Michel, 1906, pet. in-8 carré; 384 pp.

Quand un médecin se fait historien, il s'acquiert sur les historiens ordinaires un privilège réel; ayant le droit, que nous avons tous, de choisir n'importe quel sujet, il a, lui, l'avantage de la compétence pour les questions où sa science médicale est nécessaire, à condition qu'il y apporte la méthode, l'esprit critique, le soin des recherches

Digitized by Google

qu'exige toute œuvre historique. Et c'est le cas de M. le docteur Cabanès dont les ouvrages sont aussi nombreux qu'estimés, sans parler de cette curieuse *Chronique médicale* qu'il publie avec tant de zèle et où l'on trouve toujours en foule des faits nouveaux, des documents inédits, des anecdotes piquantes. Souvent, à la vérité, le docteur C. pouvait donner comme épigraphe à ses travaux le vers de Molière :

Au moins, je vais toucher une étrange matière.

Mais l'histoire n'a pas pour principal devoir d'être prude.

Le nouveau volume que nous avons le plaisir de recommander à nos lecteurs, apporte une contribution importante à l'histoire... universelle, puisqu'à côté de chapitres sur la cigüe de Socrate et la mort d'Alexandre le Grand, nous en trouvons un sur une certaine « sultane validé », cousine de l'impératrice Joséphine, en passant par la recherche de la paternité au moyen âge, la maladie secrète de Calvin, l'hystérie de Christine de Suède, l'épilepsie de Napoléon Ier, la mort de Lavoisier, etc. Ce n'est pas, on le voit, la variété qui manque à ces « indiscrètes » dissertations, et c'est moins encore l'intérêt.

B.

~~~ Lambeau (Lucien), secrétaire de la commission du Vieux-Paris. *La Place Royale...* Ouvrage orné de quatre planches hors texte et d'un plan inédit. — Paris, H. Daragon, 1905, in-8; 365 pp.

La plus ancienne, la plus homogène et la plus curieuse des places de Paris a enfin trouvé un historien digne d'elle en la personne de notre collaborateur M. Lucien Lambeau. Une étude complète de la Place Royale, de son architecture si méthodique et harmonieuse devait naturellement tenter cet écrivain, exact et précis autant qu'ami du beau, auquel l'histoire de Paris et en particulier la Commission du Vieux-Paris, dont il est secrétaire, doivent déjà tant d'excellents travaux. Et d'abord, quelque administratif que puisse être pour une moitié de sa journée M. L., nous ne pouvons que le féliciter de ne l'avoir pas été et même d'avoir été presque subversif dans le choix du titre de son livre, où sans tenir compte du décret du 16 septembre 1870, encore en vigueur, il a maintenu à la place des Vosges ce nom de place Royale, seul admissible pour les vrais historiens de Paris. Il va sans dire que M. L. a connu et utilisé tous les textes imprimés se rattachant à son sujet, et il y en a beaucoup dans Sauval, Félibien, Delamare, etc., ainsi que les travaux de Jules Cousin, de Montaiglon, etc.; mais il ne s'en est pas tenu là. Explorateur infatigable de nos dépôts des manuscrits, il a trouvé aux Archives nationales, à celles de la Seine et à la Bibliothèque nationale, des documents fort importants, témoin cette nomenclature inédite des vingt-sept propriétaires de la place en 1684, d'après le ms. fr. 8603 de

Digitized by Google
~~~

la B. N., et tant d'autres textes également inédits que l'on rencontre çà et là.

C'est dire que ce volume, imprimé avec grand soin et sur papier de luxe contient tous les renseignements désirables sur un des sujets les plus parisiens qui soient : origines, construction, évènements, modifications de l'aspect de la place, statue de Louis XIII, grille du jardin, etc. Et cependant nous croyons savoir que M. L. poursuivra son œuvre, et qu'il va maintenant écrire l'histoire de chacun des hôtels, dont le passé, pour la plupart, est illustre. Ce second volume trouvera auprès du public le même accueil favorable et sympathique.

B.

Périodiques :

Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, année 1904 : *Procès-verbaux* des séances de l'année 1904, pp. 1 à 55. — *Travaux et rapports* : Maurice Henriet, Fermeture de l'église du château à Château-Thierry [1791], pp. 1 à 9. — Dr A. Corlieu, Chézy-sur-Marne, chef-lieu de canton et justice de paix (1790-1802), pp. 10 à 13. — Minouflet, Pièces de monnaie [trouvées près de Charly, des XVIIe et XVIIIe siècles : monnaies du duc de Bouillon, etc.], pp. 14 à 15. — Du même, Historique du canal de l'Ourcq [1520-1825], pp. 16 à 24. — Maurice Henriet, Le congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne [5-9 avril 1904], pp. 25 à 39. — Frédéric Henriet, Les *Enquêtes campanaires*, de M. J. Berthelé [compte-rendu], pp. 40 à 47. — Abbé N. Guyot, L'abbé Aubert, curé de Goussancourt, Vendières et Viels-Maisons (1756-1830), pp. 48 à 81 et 1 grav. — Legrand-Vaternelle, Note sur l'origine du nom de la rue du Ha-Ha [à Château-Thierry], pp. 82 à 86. — Jules Henriet, Rapport sur les travaux de la Société en 1903, pp. 87 à 93. — Doyen ainé, Note sur des carreaux en terre avec dessins en relief, pp. 94 à 95. — Abbé N. Guyot, Les vitraux répars du XIVe et XVIe siècles dans l'église d'Essômes, pp. 96 à 104 et 2 grav. — Du même, M. le chanoine Bahin, curé-archiprêtre de Château-Thierry, membre titulaire (1826-1904), pp. 105 à 109. — Abbé Rasset, La fontaine Saint-Frémis à Marchais-en-Brie [saint Firmin], pp. 110 à 124. — Jules Henriet, A propos d'un liard; histoire du liard, pp. 125 à 129. — Abbé N. Guyot, La route nationale de Vaux-Essômes à Château-Thierry (1751), pp. 130 à 134. — L. Moyat, Excursion acrhéologique à Fère-en-Tardenois et La Ferté-Milon, pp. 135 à 150. — Maurice Henriet, Les fonctions forestières de La Fontaine [d'après une brochure de M. E. Jovy, *Pour quelle raison et à quelle date La Fontaine cessa-t-il d'être maître des eaux et forêts?*, Vitry-le-François, Tavernier, 1904, in-8° de 34 pp.], pp. 151 à 171. — Frédéric Henriet, Supplément au catalogue du musée de Château-Thierry (ouvrages entrés depuis l'année 1901 jusqu'à l'année 1905), pp. 172 à 192. —

Digitized by Google

L.-B. Riomet, Epigraphie campanaire de l'Aisne : les cloches du canton de Fère-en-Tardenois; quatrième partie (*suite*), pp. 193 à 212 et grav. — Table des matières, pp. 213 à 214.

Revue des Bibliothèques et Archives de Belgique, T. III, année 1905, n° 1 (janvier-février) : Arnold Fayen, Notices sur les manuscrits de la Bibliothèque Vaticane concernant la Belgique. I. Fonds de la Reine de Suède, pp. 1 à 9 (*à suivre*). — Alfred d'Hoop, Aperçu général sur les archives ecclésiastiques du Brabant [Archives générales du royaume de Belgique à Bruxelles], pp. 10 à 41. — Victor Tourneur, Le concours pour les médailles de l'exposition universelle de Liège en 1905, pp. 42 à 50 et 2 pl. [projets de M. G. De Vreese]. — H. Dubrulle, Inventaire des chartes de l'abbaye de S^t^- André-du-Cateau (1033-1300). *Table*, pp. 51 à 61 (*fin*). — Bibliographie. I. Comptes-rendus, pp. 62 à 72; II. Revue des revues, pp. 72 à 78. — Chronique des Bibliothèques et Archives, pp. 78 à 83. — *Notes et Documents* : Une bibliothèque circulante originale [dans un wagon de chemin de fer, aux États-Unis]; — Bibliothèques sociologiques [à Stockholm et à Copenhague]; — Vente Vyt [Gand, 25 nov. 1904: collection du bibliophile anversois Van Cutsem]; — Inventaires des petites archives [projet du congrès de la *Fédération archéologique et historique de Belgique*]; — La diffusion des publications scientifiques [officielles du Gouvernement belge, envoyées aux revues étrangères pour comptes-rendus]; — Astrologie [« pronostication » de l'astrologue du duc de Saxe pour 1570]; — La bibliothèque du chevalier X. de Theux de Montjardin [sur le pays de Liège];— Un livre imprimé à Uzès au quinzième siècle [*Breviarium Uticense*], pp. 83 à 86. — Actes officiels [Belgique], p. 87.

T. III. n° 2 (mars-avril 1905). — J. Brassinne, La bibliothèque de l'université de Liège; origine et accroissements des collections; les ressources de la bibliothèque, pp. 89 à 114. — J. Mees, L'abbé de Guasco et les *Lettres familières* de Montesquieu, pp. 115 à 136. — A. Fayen, Notices sur les manuscrits de la Bibliothèque Vaticane concernant la Belgique. I. Fonds de la Reine de Suède (*suite*), pp. 137 à 143. — L. Stainier, Congrès international pour la reproduction des manuscrits, des monnaies et des sceaux; Commission belge d'organisation; compte-rendu sommaire des séances (*suite*) [5^e^ séance, 6 février 1905], pp. 144 à 145. — Bibliographie. I. Comptes-rendus, pp. 146 à 153; II. Revue des revues, pp. 153 à 157. — Chronique des Bibliothèques et Archives, pp. 158 à 168. — Actes officiels [Belgique], p. 169.

T. III, n° 3 (mai-juin 1905). — Albert Delstanche, Un incunable de la xylographie imprimé sur une reliure, pp. 171 à 195 et 1 pl. — J. Cuvelier et H. Pirenne, Les petites archives [en Allemagne, Autriche, Suisse, Angleterre, France, Pays-Bas, Espagne, Italie, Bel-

Digitized by Google

gique], pp. 196 à 216. — H. Angenot, La bibliothèque communale de Verviers, pp. 217 à 228. — L. Stainier, Congrès international pour la reproduction des manuscrits, des monnaies et des sceaux; Commission belge d'organisation; compte-rendu sommaire des séances (*suite*) [6e séance, 8 mai 1905], pp. 229 à 230. — H. N[élis], Le dépôt des archives du royaume à Bruxelles pendant la Révolution de 1830 [lettre de P. J. L'Ortye, secrétaire-archiviste à Bruxelles, au ministre de l'Instruction publique à La Haye, au sujet des émeutes des 25 et 26 août], pp. 231 à 233. — A. Fayen, Notice sur les manuscrits de la Bibliothèque Vaticane concernant la Belgique. I. Fonds de la Reine de Suède (*suite et fin*), pp. 234 à 243. — Bibliographie, pp. 244 à 250. — Chronique des Bibliothèques et Archives, pp. 250 à 254. — *Notes et Documents* : Papyrus [découverts en Égypte]; — La xylographie en Chine au XIXe siècle; — Presse d'Amérique [statistique des 23480 périodiques des États-Unis et du Canada]; — La bibliothèque de Stuart Mill [à Avignon]; — Vente Schavye [collection d'ouvrages sur la reliure]; — Vente Lambermont [objets d'arts, tableaux et livres]; — « *Fortsas redivivus* » [supercheries bibliographiques]; — Troisième centenaire de « Don Quichotte » [à Madrid]; — Vente Daguin [Paris]; — L'estomac du copiste [souscription de scribe irlandais dans un manuscrit de la Biblioth.de Bruxelles], pp. 254 à 259.

Les Directeurs-Gérants : F. Bournon et F. Mazerolle.

SAINT-DENIS. — IMPRIMERIE H. BOUILLANT, 20, RUE DE PARIS. — 16489

Digitized by Google

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

~~~ M. Busquet, archiviste-paléographe, archiviste de la ville de Grenoble, a été nommé archiviste-bibliothécaire du Gouvernement général de l'Algérie, par arrêté du 7 juillet 1906.

~~~ M. O. Beuve, archiviste-paléographe, a été nommé conservateur-adjoint de la bibliothèque et archiviste de la ville de Troyes, par arrêté municipal du 28 mars 1906.

~~~ M. Vaesen, archiviste-paléographe, a été nommé bibliothécaire de la ville de Compiègne, par arrêté municipal du 26 juin 1906.

~~~ M. Omont, conservateur du département des manuscrits de la Bibliothèque Nationale, à été nommé membre correspondant de l'Académie de Gœttingue.

~~~ Par arrêté préfectoral du 17 août 1906, M. Jules Vernier, archiviste du département de l'Aube, a été nommé archiviste du département de la Seine-Inférieure.

~~~ Par arrêté préfectoral en date du 9 septembre 1906, M. Lucien Broche, archiviste aux Archives Nationales, a été nommé archiviste du département de l'Aisne.

~~~ *Commission parlementaire des Bibliothèques et des Archives.* — Les deux « Sous-Commissions » créées pour s'occuper spécialement du projet de réorganisation des bibliothèques et du projet de réorganisation des archives qui doivent être soumis au Parlement, viennent de terminer leurs travaux. Le projet concernant les bibliothèques a été publié récemment. Le projet de décret concernant les archives sera publié prochainement. Ensuite, les deux sous-commissions se réuniront en « commission plénière » et les deux projets seront soumis à l'approbation définitive de cette commission plénière, qui comprend, comme on le sait, des personnalités politiques, administratives et universitaires, ainsi qu'un certain nombre d'archivistes-paléographes.

Digitized by Google
~~~

MÉLANGES ET RECHERCHES CRITIQUES

L'ICONOGRAPHIE DE LA PLACE ROYALE

par L. LAMBEAU

(*Suite.*)

N° 59

Gravure ovale en couleur : 25 × 20. *Epoque* : Fin du XVIII^e^ siècle.

Au fond, le côté Ouest, dix pavillons, les côtés Nord et Sud en perspective, avec les pavillons du Roi et de la Reine. La statue regarde à droite. Gazons coupés par des chemins en diagonale. Grille Louis XIV.

Texte : Vue de la place Royale. Grandeur de 9 pouces 9 lignes sur 7 pouces. 9 lig.

Au bord de l'ovale : Durand del. Janinet, sculp.

Au bas : A Paris, chez Esnauts et Rapilly, rue Saint-Jacques à la Ville de Coutances. Av Priv. du Roi. N° 13.

N° 60

Gravure : ronde en couleur, de 10 1/2 de diamètre. *Epoque* : Fin du XVIII^e^ siècle.

Cette gravure montre le côté Est, de face, et les deux côtés Nord et Sud en perspective, avec, chacun, le pavillon royal. La statue de Louis XIII regarde à droite; grille Louis XIV. Rangées d'arbres autour de la grille, à l'intérieur. Les deux toits pointus situés aux deux encoignures, reproduits par beaucoup de dessinateurs, après Silvestre, y figurent encore sans aucune raison d'être. Carrosses, cavaliers, piétons, modes de 1780.

Texte : Vue de la place Royale et de la statue équestre de Louis XIII, élevée en 1639.

A Paris, chez les Campion frères, rue Saint-Jacques, à la Ville de Rouen, N° 8, avec Priv. du Roi.

Des deux côtés du cercle : Sergent, del, Guyot, sculp.

N° 61

Gravure : 10 × 7 1/2. *Epoque* : Fin du XVIII^e^ siècle.

Digitized by Google

Cette planche représente la destruction de la statue de Louis XIII pendant la Révolution. Les pavillons de la place sont d'un dessin incohérent. Sur la croupe du cheval de Daniel de Volterre, un patriote armé d'une masse brise la statue royale. Au pied, des matériaux et des débris. Dans la place, une foule est rassemblée. Le cheval regarde à droite.

Texte : « Le XI Août 1792. Les parisiens reprennent une mesure qu'ils avoient eu tort de ne pas mettre à exécution le 20 juin 1791. Ils abbatirent sur le Pont Neuf la statue d'Henry IV et celle de Louis XIII à la place ci-devant royale »

En haut : Place Royale, N° 161. p. 240.

Nota : Cette gravure appartient à l'ouvrage : *Les Révolutions*, de Prudhomme.

N° 62

Dessin original en couleur : 41 × 24. *Epoque* : Fin du XVIII^e^ siècle.

Projet de décoration pour la Place Royale. Une colonne trajane repose sur un socle décoré de faisceaux de licteurs et de génies ailés portant des couronnes. La colonne est surmontée d'un vase de forme antique ayant l'aspect d'une urne funéraire. Au fond, un côté de la place avec neuf pavillons et, en perspective, deux autres côtés. Rangées d'arbres autour des grilles.

Le cartouche porte : Projet de monument pour la Place Royale, 1793.

Nota : Ce dessin appartient au Musée Carnavalet.

N° 63

Gravure : 27 × 19. *Epoque* : Fin du XVIII^e^ siècle.

Projet de décoration pour la Place Royale. Le terre-plein devenait circulaire par l'aménagement de quatre quarts de cercle tracés dans les quatre coins du carré. Ces parties devaient être garnies de fleurs et de verdures. Au milieu du cercle, un monument comprenant deux époux drapés à l'antique, qui se tiennent enlacés et portent sur leurs épaules un joug enguirlandé de fleurs. Aux quatre coins du piédestal, quatre lampadaires. Dans le socle, l'amour; autour de la frise, diverses scènes de l'hyménée.

Texte : Monument consacré à l'hymen, allégorie de l'indivisibilité, demandée par le gouvernement, l'an IV^e^, et proposée par Détournelle et Caraffe, Allais, sc. pl. 18.

Digitized by Google

N° 64

Dessin original lavé à la bistre : 8 × 5 1/2. *Epoque* : Commencement du XIX^e siècle.

La vue montre un côté de la Place avec un pavillon royal. Le grand bassin central avec fontaine jaillissante au milieu d'un massif de hauts arbres. Rangée d'arbres autour des grilles.

NOTA : Ce dessin, attribué à Civeton, fait partie de la collection Destailleur. T. VI, n° 1069 du catalogue. (Bibliothèque Nationale. — Estampes).

N° 65

Gravure : 41 × 25. *Epoque* : Commencement du XIX^e siècle.

La planche représente la place avec le grand bassin octogonal du milieu duquel s'élance une haute gerbe et des jets d'eau. De grands arbres entourent la fontaine; un rideau d'arbres, rigoureusement taillé, fait le tour des grilles à l'intérieur; quelques peupliers et des arbustes poussent sur différents points. Le terre-plein est gazonné et coupé par deux larges chemins en croix, du Nord au Sud, de l'est à l'Ouest, avec, au centre, le bassin. Des couples de vieillards, bourgeois du Marais, se promènent dans le costume de 1815 à 1818.

Texte : Vue de la Place Royale. Dessiné par Courvoisier. Gravé par Aveline. A Paris chez Basset, rue Saint-Jacques n° 64. Déposé au bureau des Estampes.

N° 66

Gravure en couleur : 25 × 19. *Epoque* : Commencement du XIX^e siècle.

Sous les arbres de la Place Royale, à travers lesquels s'aperçoivent les arcades, un vieillard est assis sur un banc. A côté, un valétudinaire, coiffé d'un bonnet de coton et habillé d'une robe de chambre, se promène au bras d'une garde-malade. Non loin de là, un vieillard lascif entoure de ses bras une jeune bonne d'enfant, costumes de la Restauration.

En haut : Caricature parisienne.

Texte : Veillée de la Place Royale.

En bas : A Paris, chez Martinet, rue du Coq, 14 et 15.

N° 67

Gravure : 8 × 5 1/2. *Epoque* : Commencement du XIX^e siècle.

Digitized by Google

Cette vue montre l'un des côtés seulement avec un pavillon royal. Le grand bassin central avec la gerbe et le jet d'eau au centre d'un massif de grands arbres. La double rangée d'arbres bordant la grille s'aperçoit au fond.

Texte : Place Royale.

En bas : Hedoin delin^{t}. Duran sculp^{t}.

En haut : N° 95.

N° 68

Gravure : 12 × 6. *Epoque* : Commencement du XIX^{e} siècle.

Au fond, la rangée ouest avec neuf pavillons et le passage de la rue des Francs-Bourgeois. Perspective des côtés Nord et Sud. Au premier plan, la grille du XVII^{e} siècle; dans le milieu du terre-plein, le bassin octogonal et son jet d'eau; ni arbres ni gazon.

N° 69

Gravure : 25 × 17 1/2. *Epoque* : Commencement du XIX^{e} siècle.

Planche d'architecture représentant le bassin octogonal de la Place des Vosges avec son jet d'eau, et le plan du terre-plein montrant l'emplacement du bassin central et des quatre petites fontaines.

Texte : Bassin de la Place des Vosges. Pl. 59.

Coin droit : Moisy, sculp^{t}.

Coin gauche : Girard d'inv^{t} et direx^{t}.

NOTA : Appartient à l'ouvrage intitulé : *Les Fontaines de Paris*, par Moisy. 1812.

N° 70

Gravure : 15 × 10. *Epoque* : Commencement du XIX^{e} siècle.

En tête, un côté de la place avec dix pavillons et un pavillon royal sur une ligne unique. Au-dessous, un plan géométral de la Place dont les pavillons sont indiqués par des points. Au centre, le bassin octogonal entouré des chemins et des gazons.

Texte : Place Royale.

Coin droit : London direx^{t}.

En haut : Tome 2^{e}.

N° 71

Gravure : 28 × 19. *Epoque* : Commencement du XIX^{e} siècle.

Projet de Fontaine pour la Place des Vosges. Huit ou dix lions

Digitized by Google

crachent de l'eau dans un bassin et soutiennent, de leur échine, une vasque à pans au milieu de laquelle se dresse une fontaine formée de deux cascades. Les ornements sont de style maure.

Texte : Projet de Fontaine arabe pour la Place des Vosges.
Coin gauche : Hebert del.
Coin droit : Piringer sculp^{t}.

Nota : C'est la planche IX d'un Recueil d'Architecture. Il s'agissait d'un projet de fontaine conçu par le comte A. De la Borde, chef du service des ponts et chaussées du département de Seine.

N° 72

Gravure : 11 1/2 × 7 1/2. *Epoque* : Commencement du XIX^{e} siècle.

La vue représente le côté ouest, de face; les côtés nord et sud, en perspective. La percée de la rue des Francs Bourgeois est visible. Grille Louis XIV encore en place. Grand bassin octogonal et jet d'eau. Pas d'arbres.

Texte : Place Royale.

N° 73

Gravure : 9 1/2 × 5 1/2. *Epoque* : Commencement du XIX^{e} siècle.

Cette planche montre trois côtés de la place et un pavillon royal. Au centre une couronne de grands arbres; ni statue, ni bassin. La grille Louis XIV au premier plan avec la bordure d'arbres.

Texte : Place des Vosges, ci-d^{t} Royale.
Sur le côté : Tom. VI. Page 66. Pl. 103.

Nota : Cette pièce appartient au *Miroir historique, politique et critique de l'ancien et du nouveau Paris*, par L. Prudhomme. 3^{e} édition. Tome VI. Paris 1807.

N° 74

Gravure : 9 × 12. *Epoque* : Commencement du XIX^{e} siècle.

Sous une voûte, avec refends et bossages, se voient le grand bassin central et les jets d'eau entourés d'arbres. Au fond, un pavillon Royal et deux demi-pavillons. La grille de style

Digitized by Google

Louis XIV est ouverte comme pour montrer le bassin. Personnages en costume de 1810.

Texte : Jets d'eau de la place des Vosges.

En haut : N° 17

NOTA : Cette pièce se rencontre quelquefois en couleur.

N° 75

Gravure aquatinte : 25 × 16 1/2. *Epoque* : Commencement du XIX^e^ siècle.

Le côté Est de la place est représenté de face, avec 10 pavillons au lieu de neuf; en perspective, les côtés Nord et Sud avec les pavillons du Roi et de la Reine. On retrouve les deux toits pointus déjà signalés ailleurs et qui n'ont jamais existé. La grille d'époque Louis XIV et des chemins en losange dans le terre-plein. Le piédestal et la statue n'existent plus dans cette planche.

Texte : Vue de la place des Vosges ci-devant Royale, près le boulevard Saint-Antoine, a Paris, chez Esnault, M^d^ d'Estampes, boulev. Montmartre, terrasse Frascati, n° 7, près de la rue Richelieu. Dep. à la Bibl. Imp.

Coin gauche : Durand del.

Coin droit : Janinet, sculp^t^.

NOTA : Cette gravure provient de l'album des Édifices de Paris, connu sous le nom d'*album Janinet*.

N° 76

Gravure : 9 1/2 × 6. *Epoque* : Commencement du XIX^e^ siècle.

Au fond et à droite, une perspective de pavillons; à gauche, de grands arbres en perspective et un coin de grille. Statue équestre de Louis XIII. Personnages en costumes de la Restauration.

Texte : Vue de la Place Royale.

En haut : T. V. Histoire de Paris. Pl. 44.

En bas : Civeton del. Couché fils direc^t^.

NOTA : On rencontre aussi cette même planche sous le format 11 1/2 × 7 1/2, avec, en plus, la mention : Beyer sculp^t^.

N° 77

Gravure : 8 1/2 × 6 1/2. *Epoque* : Commencement du XIX^e^ siècle.

Digitized by Google

La statue équestre regardant à droite, se détache sur un fond de cinq pavillons, le tout finement gravé et dessiné. Grille Louis XIV; chemins en losanges aboutissant au socle. Le sujet est enfermé dans un cadre simulé et gravé.

Texte : Statue équestre de Louis XIII.

Coin droit, en bas : Martinet.

Nota : Cette planche provient de l'ouvrage de Béquillet, illustré par Martinet.

N° 78

Gravure : 9 × 7. *Epoque* : Commencement du XIX^e^ siècle.

Cette vue représente le côté Nord, de face; les côtés Est et Ouest en perspective. Grille Louis XIV. La statue au centre de gazons coupés par des chemins en diagonale. Carrosses et personnages. Pas d'arbres

Le sujet est entouré d'un cadre simulé et gravé.

Texte en tête : Place Royale. Pl. XIII, pg. 82.

En bas : Dessiné et gravé par Martinet.

Nota : Cette gravure appartient à l'ouvrage de Béquillet, T. I, illustré par Martinet.

N° 79

Dessin original mine de plomb : 24 + 17. *Epoque* : Commencement du XIX^e^ siècle.

Le dessous des arcades de la maison de Victor Hugo, à la place Royale. Le n°6 est marqué sur le piédroit de la porte cochère. Le fond de l'arcade est occupé par une échoppe de marchande de légumes.

En bas, dans le dessin : 26 septembre 1824.

Nota : Ce dessin appartient au Musée Carnavalet.

N° 80

Gravure à la manière noire : 23 × 13. *Époque* : Commencement du XIX^e^ siècle.

Cette planche montre de face le côté Ouest et, en perspective, les côtés Nord et Sud. Rien du côté Est. La statue regarde à gauche. Ni arbres ni plantations. La grille de Louis XIV. Le côté Ouest est inexact, comptant dix pavillons au lieu de neuf et ne montrant pas l'ouverture de la rue des Francs-Bourgeois.

Digitized by Google

Costumes de l'époque de 1815. Deux toits pointus, aux deux extrémités du côté Ouest, n'existent pas dans la réalité.

Texte :Vue de la place Royale.

En haut : 221.

Nota : Cette gravure appartient à l'Atlas du *Tableau de Paris*, de J. B. de Saint-Victor, 1827. Dans certains recueils, cette planche a été coloriée et porte le n° 124.

N° 81

Dessin original à la mine de plomb : 27 × 17. *Epoque* : XIX^e^ siècle.

Au fond, un côté de la place, avec un pavillon royal. Au premier plan, l'une des quatre fontaines; plus loin, une autre. Massif central d'arbres au centre avec rangée d'arbres au pourtour.

Nota : Ce dessin anonyme fait partie de la Collection Destailleur. T. VI. n° 1072 du catalogue. (Bibliothèque Nationale. Estampes.)

N° 82

Gravure : 14 × 8, *Epoque* : 1830.

Cette planche montre un coin de la place, avec l'un des hauts pavillons du Roi ou de la Reine. Une guérite en face de ce pavillon; l'une des quatre fontaines d'encoignure. La double rangée d'arbres du tour de la place. Le devant du pavillon royal est dépourvu de grille. Le dessin des combles est inexact et non symétrique.

Texte : Place Royale. A. Pugin. Inv^t^. del^t^. A. Pugin, direx^t^. Starling, sc. London Robert Jennings et William Chaplin, Cheapside, avril 15, 1830.

N° 83

Gravure : 10 × 7 1/2. *Epoque* : 1834.

Cette petite vue représente le côté Sud et une partie du côté Ouest. Au premier plan est une allée d'arbres, pas trace de grille. Au milieu de la place, la statue équestre est entourée d'une barrière et sans arbres.

Texte : La Place Royale.

Coin gauche : Ferdinand, Dir^it^.

Nota : Cette planche appartient à l'*Histoire de Paris* de Touchard-Lafosse, 1834. T. 4, p. 362.

Digitized by Google

N° 84

Lithographie : 14 × 10. *Epoque* : 1838.

Vue du côté Ouest, de face; les côtés Nord et Sud en perspective. La statue équestre regarde à gauche, dans un massif d'arbres. Il y a aussi des arbres autour de la grille. Au premier plan, à gauche, un chantier de tailleurs de pierres. Nombre inexact des pavillons du côté Ouest. On ne voit pas l'ouverture de la rue des Francs-Bourgeois.

Texte : Place Royale.

Marge de tête : Paris historique.

Coin gauche : Regnier, del.

Coin droit : Champin, lith.

Nota : Provient du *Paris historique* de Ch. Nodier, 1838.

N° 85

Gravure : 15 1/2 × 10 1/2, *Epoque* : Première moitié du XIX^e^ siècle.

Au fond, le côté Est avec neuf pavillons. Les côtés Nord et Sud en perspective jusqu'aux pavillons du Roi et de la Reine. La statue équestre regarde à droite, dans un massif d'arbres. Les quatre fontaines sont en place. Rangées d'arbres autour des grilles qui semblent être celles posées sous le règne de Louis-Philippe. Des ouvriers attachent une draperie à cette grille, au premier plan. Dans la chaussée, un marchand de coco avec une fontaine d'un modèle curieux.

Texte : Place Royale.

Coin gauche : Rouargue frères, del. et scu.

Coin droit : Lesauvage. Imp. R. de Sorbonne, 4.

Au bas : Publié par Javier à Blois.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

SANTERRE A REUILLY

LA RUE SANTERRE

Au numéro 11 de la rue de Reuilly, en face de la caserne d'in-

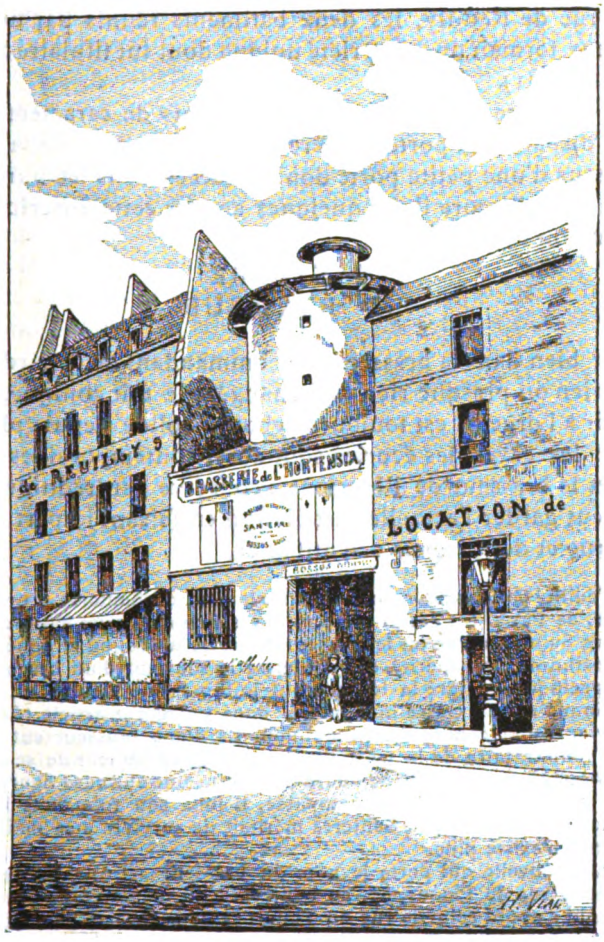

La Brasserie de Santerre. — Rue de Reuilly, 11.
(ÉTAT ACTUEL) Dessin de H. Vial (1903).

fanterie, une maison d'un seul étage surmontée d'une tour massive au toit conique attire l'attention du passant qui, intéressé

Digitized by Google

par cette construction bizarre, s'arrête pour lire sur la façade : « Brasserie de l'Hortensia, Santerre, brasseur, 1772-1809. » Cette demeure, séculaire comme les maisons voisines, est en effet celle du général révolutionnaire.

On a démoli l'année dernière un immeuble situé rue du Faubourg Saint-Antoine; il était attenant par derrière à la brasserie de la rue de Reuilly, les deux bâtiments réunis par un jardin spacieux formait une propriété unique dont fut titulaire Santerre le brasseur (1).

Ce qui reste rue de Reuilly a bien plus de caractère que ce qui a disparu. La porte cochère s'ouvre sur une cour; à gauche, au dessus d'une petite porte donnant accès dans les bureaux on pouvait voir encore il y a quelques années cette inscription sur un écusson ovale (2) :

SANTERRE
Mᵉ BRASSEUR

On est bien dans la brasserie du commandant de la garde nationale, rien ou presque rien n'a changé : le toit conique, c'est le séchoir à l'orge, il est toujours debout, solide depuis plus d'un siècle; les caves, les écuries sont aussi contemporaines de Santerre et le brasseur de l'Hortensia conserve par tradition tout ce que peut garder l'actuelle installation en faisant la part du goût moderne et des progrès scientifiques.

(1) L'édilité parisienne vient de donner le nom de Santerre à une rue du XII[e] arr. de Paris. Un décret préfectoral a sanctionné cette mesure. Dans le faubourg Saint-Antoine où le brasseur Santerre fut connu et aimé, cet honneur posthume était mérité, car il a laissé le souvenir d'un brave homme, plutôt pacifique, malgré la légende qui le représente comme un farouche révolutionnaire. M. Gosselin-Lenôtre, dans un récent article (*Le Temps*, 23 janvier 1905), confirme cette opinion. Le digne brasseur eut peut-être tort de vouloir faire de la politique, il eut tort également de se croire un grand stratège, mais il n'en demeure pas moins une curieuse figure de cette époque remarquable, humble comparse, il joua son rôle dans la grande tragédie, et, à ce titre seul, Santerre méritait de survivre à sa maison, dont une partie n'existe plus.

La rue nouvelle qui porte le nom du brasseur est une petite voie qui mène de la rue de Picpus, 57, au boulevard du même nom. On lui avait donné tout d'abord celui de rue du Touat; ce nom africain peu euphonique a disparu sans regrets. Santerre aura sa rue comme Pache, comme Pétion, et non loin des lieux où il vécut pendant trente ans. Curieuse coïncidence, cette voie nouvelle traverse le territoire de l'ancien couvent des religieux pénitents de Saint-François, dit *Picpus*, ordre supprimé en 1792.

(2) Cet écusson fut déplacé et donné au musée Carnavalet par l'obligeant propriétaire actuel de la brasserie, M. Bossus, lequel très gracieusement fait visiter l'immeuble à ceux qui s'intéressent au passé de notre ville.

Digitized by Google

Santerre n'était pas du faubourg Saint-Antoine : il venait de Saint-Marcel, autre faubourg turbulent et industriel. Son père, Antoine Santerre, brasseur du Nord, était venu s'établir à Paris en 1747. Il avait acheté rue d'Orléans Saint-Marcel la brasserie de la Magdeleine, lorsqu'un mariage riche lui permit d'agrandir son établissement par l'acquisition d'un immeuble voisin, rue Censier, 17. En 1752, naquit Antoine-Joseph, le troisième de six enfants (1), deux filles et quatre garçons qui perdirent jeunes leurs parents (1770). Marguerite, l'aînée, avait alors quinze ans, elle éleva courageusement toute la famille, aidée par Baptiste, le plus âgé des garçons (2).

On fit étudier la chimie à Antoine-Joseph; déjà, jeune élève du collège des Grassins, il rêvait de faire sortir la fabrication de la bière de l'espèce d'enfance où elle se trouvait (3). Cette préoccupation constante lui permit d'améliorer d'une façon considérable l'industrie paternelle. Émancipé en 1770 et fils de maître, il pouvait exercer librement la profession; c'est ainsi qu'on peut le voir acquérir la brasserie du sieur Acloque à Reuilly, deux ans plus tard.

Un mariage d'amour suivi presque aussitôt de la mort de la

(1) *Acte de naissance de Santerre.* Extrait du registre des baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse Saint-Médard de Paris, pour 1752 :

« L'an mil sept cent cinquante deux, le seize mai, a été baptisé, par nous vicaire sous signé Antoine-Joseph Santerre, fils d'Antoine Santerre, m^d brasseur, et de Marie-Claire Santerre, son épouse. Né d'aujourd'hui, rue du Noir *; le parrein, Jean-Baptiste Santerre, m^d brasseur, paroisse Saint-Waast, à Cambrai; la mareine, Marie-Marguerite Durand, fille majeure, de cette paroisse, soussigné avec le père présent et M. Daire, vicaire.

« Arch. de la Seine. *État civil reconstitué.* »

(2) 1° Marguerite Santerre; 2° Baptiste Santerre; 3° Antoine-Joseph; 4° Armand-Théodore qui fut raffineur de sucre à Bercy; 5° Jean-François Santerre, dit de La Fontinelle, brasseur, rue Neuve de Berry (Champs-Élysées); Claire-Marie-Josephe qui épousa, le 17 avril 1777, à Sainte-Marguerite, Étienne-Jean Panis, avocat et dont l'acte de mariage est conservé aux archives de la Seine.

(3) D'autres brasseries importantes existaient dans le faubourg Saint-Antoine, les titres de propriétés de cette région nous ont transmis les noms des Lantonne et des Acloque dont les établissements fournissaient de bière, sans doute peu fameuse, les Parisiens du temps.

* La rue du Noir est actuellement la rue Gracieuse, entre la rue de l'Épée-de-Bois et du Puits-de-l'Ermite. Elle est désignée sous ce vocable dans le plan de La Grive, 1728. — Tous les biographes font naître Antoine-Joseph, rue Censier, 17, dans la brasserie paternelle, voisine de la rue du Noir. Le père Santerre possédait plusieurs maisons contiguës. A ce propos, cf. Lefeuve, *Hist. de Paris*, t. III, p. 461. — L. accumule les erreurs, il confond les parents et patauge dans l'anachronisme et dans l'amphibologie, avec une charmante désinvolture.

Digitized by Google

femme aimée vint assombrir ses jeunes années; un autre mariage moins heureux suivit sa première union; sa seconde épouse, d'un caractère intraitable, dure aux serviteurs, autoritaire, rendit le foyer peu supportable au bon Santerre qui se consola en se mettant au travail avec énergie.

Un de ses frères : Jean-François, dit de la Fontinelle (1), l'aida dans ses perfectionnements industriels; ce dernier avait étudié en Angleterre la fabrication de l'ale et du porter, boissons qu'ils s'occupèrent à imiter dans une maison située à Sèvres, louée spécialement pour les recherches des deux frères (2).

Lié avec quelques inventeurs de mérite : le docteur Collet de Vaumorel; le mécanicien Dumas, chargé de diriger la pompe à feu de Chaillot; le pharmacien Quinquet; Antoine Santerre fut un des premiers à se servir, pour la dessication de l'orge, du coke si peu employé alors qu'il n'avait pas de nom en France : on lui donnait celui d'escarbilles sous lequel il fut longtemps connu (3).

(1) On conserve, aux Archives de la Seine, dans le fonds si curieux de la Juridiction consulaire, deux registres timbrés ayant servi au commerce de Jean-François de La Fontinelle, frère d'Antoine Santerre, lequel avait une brasserie rue Neuve-de-Berry, n° 1, Champs-Elysées; il fit de mauvaises affaires et dut déposer son bilan, le 31 janvier 1806; nous voyons figurer à l'article 1er des créances hypothécaires : Restant de prix d'une maison, rue Censier, à Paris, provenant des sieurs et demoiselles Santerre, par contrat reçu par Laisné, notaire : 1575 francs. Article 2. — Obligation souscrite par Antoine-Joseph Santerre, son frère, réduite à 22.000 francs au moyen des payements et du prix de 22.000 francs. Arch. de la Seine, *Reg. de faillites*, n° 987, bilan n° 10026. — J'ai publié une courte monographie sur ce frère de Santerre, elle a été insérée dans le bulletin de la Société Historique et Archéologique des VIIIe et XVIIe arrts de Paris, année 1903.

(2) Un autre frère de Santerre, Armand-Théodore, se livra non sans succès à une industrie différente de celle de sa famille. Après avoir fondé à Essonnes une usine pour polir les glaces, il établit une raffinerie de sucre à Bercy, rue de la Grange-aux-Merciers, et non rue Grange-aux-Belles comme dit par erreur Carro dans son *Histoire de Santerre*.

Un acte reconstitué conservé aux Archives de la Seine concerne probablement ce frère demeurant à Bercy :

« Le 4 juillet mil huit cent quatorze est née à Bercy, département de la Seine, de Théodore-François Santerre et de Marie-Thérèse-Opportune Dupuis, son épouse, un enfant du sexe féminin auquel il a été donné le prénom de Hortense. »

Le dépouillement des archives de l'ancienne commune de Bercy : *Délibérations du Conseil municipal*, etc., provenant de l'ancienne sous-préfecture de Sceaux (Arch. de la Seine), ne m'a fourni aucun renseignement sur la raffinerie de la rue Grange-aux-Merciers.

(3) Le livre de Carro, inspiré sans doute par Augustin Santerre, fils du général, est la seule biographie sérieuse de Santerre. Il n'y a pas d'autre source bibliographique et les historiens qui ont écrit sur lui ont tous dû y recourir. Bibl. Nat. Carro, *Hist. de Santerre*, Ln^{27} 184.93.

M. France Weber, de la Société littéraire de Brie, dans une lettre

Digitized by Google

Il employait, sans doute d'après les conseils de Dumas, une machine à vapeur dans sa fabrique de Reuilly.

Doux et bienfaisant, chez lui les employés étaient bien traités, son historien Carro (1) fait l'éloge de son affabilité et de son humeur courtoise : — Obligeant, plein de franchise et d'aménité, on en abusait. Il ne fallait rien moins que l'ordre qui régnait dans sa fabrique, ainsi que les bénéfices importants qu'elle donnait, pour que ces habitudes de bienfaisance n'altérassent pas sa fortune. On conçoit aisément que c'était pour obéir à l'impulsion de son cœur et non dans la prévision d'un rôle qu'il aurait à jouer dans une révolution future, qu'il se faisait la providence des malheureux qui l'avaient surnommé leur « gros père » dans le quartier; aussi quelle affection cette générosité lui valut auprès de la population voisine. Un cheval de la brasserie fournissait le trait d'une singulière obligeance : ce cheval avait des proportions gigantesques, on l'appelait le « Sans Pareil »; tous les ans un pauvre père de famille venait l'emprunter pour le montrer à la foire Saint-Germain en l'affublant d'un équipement qui avait quelque ressemblance avec celui des éléphants de combat!

Santerre passait en 1789 pour un des rois de l'équitation; il jouissait de la même réputation que Franconi, premier du nom, et le duc d'Orléans; plus tard ses relations hippiques faillirent le compromettre (2).

adressée au directeur de l'Intermédiaire, le 18 avril 1906, annonce qu'il s'occupe de recherches sur cette famille.

(1) *Économie aux auteurs de ce journal* :

Messieurs,

Après avoir essayé différentes sortes de fourneaux, j'ai enfin trouvé celle au moyen de laquelle il y a de l'économie à se servir du charbon de terre plutôt que du bois, et j'invite à venir l'examiner dans ma brasserie du faubourg Saint-Antoine près la rue de Reuilly; mais comme la prévention introduite contre ce charbon pourroit rendre mon invitation sans effet, je m'empresse d'assurer qu'il nuise en rien à la fabrication : il fait parfaitement la bière, même la blanche qu'on sait être plus susceptible que la rouge; et j'en ai fait de l'une et de l'autre qui, depuis trois mois qu'elle se conserve, n'a rien perdu de sa limpidité, ni contracté le moindre mauvais goût. J'ai l'honneur d'être (etc.). Santerre, brasseur. — *Journal de Paris*. 24 octobre 1783. — La bibliothèque de Rouen conserve un manuscrit de Santerre ayant pour objet la fabrication de la bière. *Inv. général des mss. des bibliothèques de province*. — Rouen.

(2) 28 mars 1794. — Des citoyens formant un groupe dans le jardin du Palais-Royal assuraient que Santerre avait été le plus chaud ami d'Orléans, que celui-ci l'avait traité plusieurs fois chez lui avec Pétion et qu'ils avaient fait ensemble des parties à la Rapée. — Schmidt, *Tableau de la Révolution*. Vol. II, p. 178.

Article cité plus haut, 25 janvier 1905, *La fin de Santerre*.

Digitized by Google

***

Au début de la Révolution, dit M. G. Lenôtre, dans un article du journal « Le Temps », dans la région qui s'étend de la Bastille à la place du Trône et de Bercy à Ménilmontant, Santerre était à ce point connu et aimé que la gloire, soudain, vint à lui sans qu'il la cherchât. A l'assaut de la Bastille il ne parut pas : il se contenta sagement d'envoyer ses chevaux pour charrier la paille destinée à incendier les ponts-levis. (1) Cependant, la forteresse prise, c'est chez lui que les vainqueurs de la Bastille portent triomphalement les clefs des tours et les chaînes enlevées aux prisonniers : peut-être, après cette chaude journée, la fameuse bière rouge attirait-elle vers l'*Hortensia* les patriotes échauffés. Le jour même, dans l'église des Enfants Trouvés, Santerre est acclamé commandant de la milice bourgeoise du district; au 29 août le scrutin lui confirme son grade par 332 voix sur 417 votants (2).

(1 Le récit de M. Lenôtre ne s'accorde pas avec les déclarations du brasseur Santerre : le lendemain de la prise de la Bastille. « Le mercredi 15 juillet 1789, le maître brasseur Santerre, premier électeur du district des Enfants Trouvés, annonce que, dans la matinée de la veille, il a été nommé, par le peuple, commandant général du faubourg Saint-Antoine; qu'à la tête de 400 hommes il a partagé tous les travaux du siège de la Bastille et s'il l'avait fallu « l'aurait incendiée avec de l'huile d'œillet et d'aspic, enflammé avec du phosphore, injecté au moyen de pompes à incendie qui étaient prêtes. Il a réussi, non sans risque pour lui-même, à sauver la vie à un invalide que la multitude voulait prendre. » Le Comité permanent a applaudi au zèle et à l'humanité de M. Santerre. Il a confirmé les pouvoirs à lui donnés par le peuple, il l'a invité à redoubler ses soins, s'il était possible, pour ramener l'ordre et le calme dans le faubourg Saint-Antoine dont la tranquillité a tant d'influence sur la tranquillité de toute la ville. » Résumé du Procès-Verbal Duveyrier. Chassin, *Les élections et les cahiers de Paris en 1789*. T. 3, p. 545.

(2) Dénonciation faite au comité des recherches... Geoffroy, officier à la suite de l'État-major, grande rue du faubourg Saint-Antoine, au Bras d'Or, cet homme est un des chefs des mouchards, c'est lui qui les paye par ordre de Bailly et de Moitié. — Ami du peuple, 10 déc. 1790. — Les braves patriotes du faubourg, ces vrais vainqueurs de la Bastille, que l'infâme général a voulu déshonorer en faisant enrôler dans ce faubourg les gueux qui s'y sont réfugiés, ont été si indignés de cet outrage qu'ils ont pris la glorieuse résolution de couper les oreilles à tous ces mouchards. — Id. 11 déc. 1790 — *Assemblée à la Boule Blanche* (faub. Saint-Antoine). Un faux arrêté du 23 déc. 1790, la municipalité de Paris a arrêté qu'il serait défendu à ces citoyens de s'assembler et cette défense a été faite malgré le désaveu publié par Santerre le 27 déc. dont la municipalité avait connaissance, les vainqueurs ont obéi, ils devaient s'assembler jeudi soir, mais, ils ont vu la défense de la municipalité et ils ont cédé. Le lendemain ils firent une adresse conçue en ces termes : « La société des Vainqueurs de la Bastille a l'honneur de

Digitized by Google

Plus tard, Santerre, dont on craignait l'influence dans le faubourg, fut vivement pris à parti par Marat dans « l'Ami du peuple » (1). Décrété de prise de corps pour l'affaire du Champ-de-Mars en 1791, il dut se cacher jusqu'à l'amnistie. Après le 10 août, la Commune le fit commandant de la Garde Nationale; il sut, par son attitude modérée, empêcher bien des actes de vandalisme, et le farouche sectaire que Mme la comtesse d'Abrantès a représenté dans ses mémoires s'opposa à la stupide destruction des anciennes chartes. Lorsque les fureurs populaires furent déchaînées, le brasseur trouva toujours le moyen de s'interposer entre la foule et les victimes innocentes; chez les religieuses de Saint-Antoine, Mme de Beauvau-Craon, abbesse, prévenue à temps fit fermer les portes. Les mégères et les tricoteuses qui voulaient fustiger les sœurs firent volte-face; elles se dirigèrent vers le couvent des Trinitaires, Petite rue de Reuilly(2); les clôtures cédèrent, mais Santerre était là. Ses historiens

vous prévenir qu'elle continuera de s'assembler sans armes comme par le passé en sa salle commune de la Boule Blanche, faub. Saint-Antoine. » Ami du Peuple, 3 janv. 1791.

(1) L'assemblée après s'être fait présenter le procès verbal d'élection a déclaré valable la nomination de Santerre, jeudi 3 sept. 1789. Sigismond Lacroix, *Actes de la Commune*. T. 1, p. 463.

(2) Les filles dites de la Trinité que le peuple appelait Mathurines étaient établies Petite rue de Reuilly (aujourd'hui rue Érard) dans une maison qui avait appartenu à la fille de Fréart de Chanteloup; * elles vinrent y demeurer en 1713. « Demoiselle Magdeleine Fréart de Chanteloup, fille majeure, usante et jouissante de ses biens et droits, de rue de Reuilly, désirant donner des marques de sa bienveillance et de l'estime et considération qu'elle a conçu pour Catherine Coomans a volontairement cédé et délaissé par ces présentes par donation entre vifs, une grande maison, scize, rue de Reuilly, cour et jardin, entourée de murs, le tout contenant quatre arpens, qui appartenait à la dite en qualité d'héritière de messire Paul Fréart de Chanteloup, conseiller et maître d'hôtel du Roi, auquel laquelle maison appartenait au moyen de l'adjudication qui en avait été faite le 3 avril 1675 par sentence de décret des requêtes du Palais, délivrée le 8 août ensuivant, en conséquence de la saisie faite par Charles Boulanger à la requête du sieur de Chanteloup comme ayant droit par transport de Léonard Mousseron, commissaire des guerres, et dame Catherine Vincent, son épouse. » Arch. nat. S. 4763.

— Le 12 mars 1793, les administrateurs du Département envoyèrent aux commissaires de l'Agence, l'expédition d'un arrêt du 9, portant suppression de la maison connue sous le nom de couvent de la Trinité, établi petite rue de Reuilly. *Ibid.* S. 4763.

* Le livre commode des adresses, *maisons curieuses* (*en 1695*). M. de Chanteloup près le Trône du faubourg Saint-Antoine.

Abraham Du Pradel, T. 1, p 222. (Ed. Fournier, 1878). Ancien secrétaire de l'ambassade de France près du Sultan. Sa collection se composait, selon Spon, de tableaux, médailles, couteaux de Turquie.

Digitized by Google

disent que la reconnaissance des pauvres femmes fut grande. On lui reprocha encore longtemps le fameux roulement de tambours qui couvrit les dernières paroles de Louis XVI, et dont le général Berruyer se vantait d'être l'instigateur. Les légendes se propagent beaucoup plus aisément que la vérité : on cite, outre le général Berruyer, un certain Baufrelut d'Ayat, anciennement page de Louis XVI, qui ordonna ce roulement; Lamartine absout aussi Santerre; Mercier accuse l'acteur Dugazon; d'autres prétendent que les tambours battirent sans interruption avant que l'exécution n'ait commencé : personne n'eut donc à intervenir. C'est à cette dernière assertion qu'il faut se ranger, puisque le musicien Grétry, dans ses mémoires, dit : « Le cortège militaire qui conduisait le roi à l'échafaud passa sous mes fenêtres et la marche en 6/8, dont les tambours marquaient les rythmes sautillans en opposition avec le lugubre évènement, m'affecta et me fit frémir (1).

***

Le style prestigieux de M. Lenôtre, évocateur d'une époque qu'il connaît si bien, fait revivre la physionomie du brasseur devenu, le 30 juillet 1793, général de division; qu'il veuille bien me pardonner de le citer encore, son texte décrit merveilleusement le portrait de Santerre publié ici : (2) « Quand il se mire dans son bel habit national, la poitrine bombant sous les revers de casimir blanc, ses larges épaules frangées d'or, ses jambes moulées dans la culotte de peau et, sur la tête, le bouquet frissonnant de plumes rouges, il s'imagine égaler les plus fameux capitaines : comme eux n'a-t-il pas la hardiesse, la voix forte, des chevaux superbes et des idées stratégiques? Car il croit à l'efficacité certaine de ses conceptions ingénues et se voit déjà vainqueur des ennemis de la République. »

(1) Grétry : *Essais sur la musique*, ch. VIII, des Contrastes. Cf. *Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux*, t. XVIII, p. 591. Sur cette question, voir l'Intermédiaire, t. VII, p. 157, t. XVIII, p. 541.

(2) Ce portrait de Santerre est conservé au cabinet des Estampes (recueil factice des portraits). — Il n'existe pas de portraits authentiques de Santerre. M. Henri Bouchot, le sympathique conservateur des Estampes à la Bibliothèque nationale, m'a conseillé de faire reproduire celui qui le représente en costume de commandant de la garde nationale. Cette gravure lui paraît présenter beaucoup plus de vraisemblance que les autres reproductions en lithographie, représentations plus ou moins sincères de peintures ou de dessins faits pendant la vie du brasseur et dont la trace est perdue.

Digitized by Google

On sait ce que fut cette désastreuse campagne ; décidément le pauvre Santerre *n'avait de Mars que la bière*, comme disaient

les Parisiens moqueurs ; il fut plaisanté, chansonné ; voilà tout ce qu'il rapporta de son expédition contre les Chouans (1).

(1) Chanson inédite sur Santerre :

I

Cadet Santerre est bon enfant (*bis*)
Aussi l'a-t-on fait commandant (*bis*)

Digitized by Google

Rappelé par le Comité de Salut Public, il fut arrêté et emprisonné aux Carmes de la place Maubert; la future impératrice Joséphine était sa voisine de cellule, d'autres femmes encore attendaient la mort dans l'ancien couvent : c'étaient la duchesse d'Aiguillon et la veuve du général Custine; le 10 Thermidor délivra les prisonniers.

Intrépide comme sa mère,
Sa valeur est héréditaire
Ah! ah! ah! mais vraiment
Canet Santerre est bon enfant } (*bis*)

II

Ce brave et vaillant général (*bis*)
A tout l'esprit de son cheval (*bis*)
Il se croit au moins un satrape
Ou premier moutardier du pape.
Ah!... mais vraiment, etc.

III

Il faut le voir dans les combats (*bis*)
Comme il vous mène les soldats (*bis*)
En vrai héros du deux septembre
Toujours sans sortir de sa chambre
Ah!... mais vraiment, etc.

IV

Sur le théâtre en un beau soir (*bis*)
C'est là qu'il faisait beau le voir (*bis*)
En véritable homme de guerre
Dicter des ordres au parterre
Ah! mais... vraiment, etc.

V

Au palais de l'Égalité (*bis*)
Ah! c'est là qu'il s'est bien montré! (*bis*)
Comme il couroit de chambre en chambre
C'était un petit Alexandre
Ah! mais... vraiment etc.

VI

Avec son chapeau de travers (*bis*)
Il feroit rire l'univers (*bis*)
Mais quand il eut joué son rôle
Chacun s'écria qu'il est drôle.
Ah! mais... vraiment, etc.

VII

Il veut faire tuer les chiens (*bis*)
Parce qu'ils ne sont pas citoyens (*bis*)
Si l'on détruit toutes les bêtes
Il peut bien trembler pour sa tête
Ah! mais... vraiment, etc.

Bibl. nat. mss. franc. *Chansons pour et contre la révolution*, p. 37.

Digitized by Google

Suspect en 1795, accusé d'être l'homme de tous les partis, Santerre dut s'exiler volontairement; un de ses beaux-frères lui donna une petite manufacture de papiers peints dans un faubourg de Senlis, mais, dans le grand mouvement révolutionnaire, le brasseur avait en partie perdu sa fortune et sa clientèle; il sollicita vainement un emprunt au ministère.

Dès lors c'en est fait de sa carrière politique. Il devient gênant, et on l'oblige à vendre sa brasserie du faubourg à un sieur Cousin, rue de Harlay (1). Le faubourg Saint-Antoine oubliera désormais son héros et lorsqu'il mourra, en 1809 (2), son convoi ne sera suivi que de quelques rares parents.

La maison de la rue de Reuilly dont les jardins communiquaient avec l'habitation particulière a disparu l'an dernier. Le conseil municipal de Paris a fort bien fait de donner le nom de Santerre à une rue voisine; il est juste que dans ce curieux quartier de Paris où il eut son heure de gloire, son souvenir puisse subsister. Le temps a fait son œuvre et le nom du brasseur n'excite plus ni le mépris, ni l'indignation sous lesquels certains historiens croyaient l'avoir enseveli pour toujours.

(1) Jean Claude Cousin, ancien marchand brasseur et Marie-Adrienne Jandon, son épouse, demeurant à Paris rue de Harlay (Arch. de la Seine. Hypothèques-Lettres n° 8317.)

(2) 3. Ville de Paris, III° arrondissement, extrait du Registre des actes de décès de l'an 1809 :

« L'an mil huit cent neuf, le sept février, à dix heures du matin, par devant nous maire du III° arrondissement de Paris, faisant fonction d'officier de l'état civil, sont comparus : le sieur Armand-Théodore Santerre, négociant, âgé de vingt-cinq ans, demeurant rue des Petites-Écuries, n° 14, division Poissonnière, et Augustin Santerre, âgé de trente ans, demeurant rue du Pont-aux-Choux, n° 4, tous deux fils du défunt, lesquels nous ont déclaré que :

« Antoine-Joseph Santerre, général de division, âgé de cinquante-sept ans, natif de Paris, divorcé de Marie-Adélaïde Deleinte, est décédé hier, à huit heures du matin, rue des Petites-Écuries, n° 14, division Poissonnière, lesquels déclarans ont signé avec nous le présent acte de décès, ainsi que le sieur Cartier, chirurgien, après lecture faite.

Ainsi signé :

A. T. Santerre; Aug. Santerre; Cartier; Maugnet, adj.

Archives de la Seine (*Etat civil.*)

Digitized by Google

LA RUE SANTERRE

ET LE

COUVENT DU TIERS-ORDRE DE SAINT-FRANÇOIS

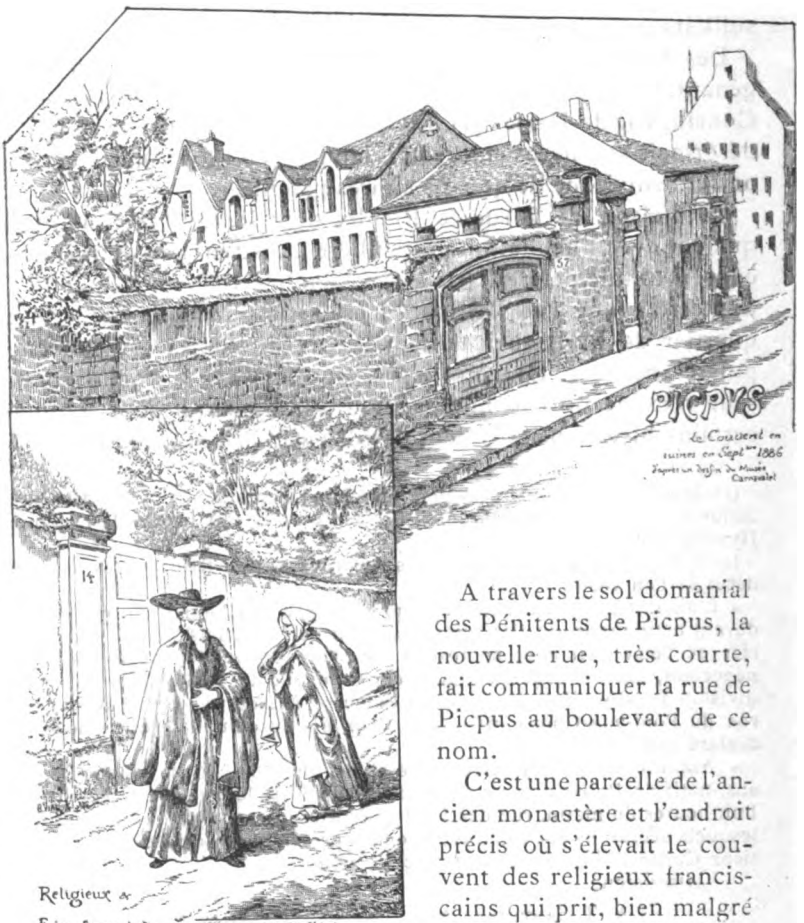

Couvent du Tiers Ordre de Saint François de Picpus.

A travers le sol domanial des Pénitents de Picpus, la nouvelle rue, très courte, fait communiquer la rue de Picpus au boulevard de ce nom.

C'est une parcelle de l'ancien monastère et l'endroit précis où s'élevait le couvent des religieux franciscains qui prit, bien malgré eux, le nom même de l'endroit sur lequel il était bâti: *Picpus*, *picpuce*, *piquepusse*, nom défiguré de propriétaire (1).

(1) Les mystères de l'étymologie sont parfois impénétrables et dans le même quartier nous en savons plusieurs exemples :

C'est d'abord la rue des Buttes (aujourd'hui dénommée du sergent Bauchat) de qui la nomenclature officielle disait : *doit son nom à sa situation*

Digitized by Google

M. Fernand Bournon, dans ses *Additions à l'Histoire du diocèse de Paris de l'Abbé Lebeuf*, confirme l'opinion de l'auteur au sujet de l'origine du village. Inconnu sous ce vocable au XIV^e^ siècle, Picpus apparaît dans un titre du siècle suivant, en 1499. Dès le commencement du XVI^e^ siècle, on voit ce nom bizarre figurer sur les terriers de la seigneurie du Grand Prieuré du Temple.

Pendant le règne de Charles IX, dans ce lieu solitaire, les capucins avaient construit un ermitage auquel était attenante une petite chapelle placée sous le nom et invocation de Notre-Dame de Grâce; plus tard, ils abandonnèrent la chapelle dans laquelle, paraît-il, ils furent momentanément remplacés par les Jésuites. Les bâtiments que les Jésuites avaient, eux aussi, délaissés, tombaient en ruines vers 1601, au moment de la Ligue et, pendant les troubles de la guerre civile, la solitude régnait dans le cloître et sa cloche s'était tue.

L'origine de la chapelle de Notre-Dame de Grâce est connue :

élevée. Un jour feuilletant d'anciens titres, *un terrier de 1700*, je vis qu'elle fut tout simplement ouverte sur un terrain appartenant à un nommé Henri Guill, sieur des Buttes. On a depuis, je crois, rectifié la nomenclature d'après les conseils de M. Henri Cèard, ancien conservateur du musée Carnavalet, qui fit autrefois la même découverte.

Dans un rapport sur les Enfants-Trouvés (1903), M. Lucien Lambeau, citant un travail de l'abbé Laumosnier, émettait des doutes sur l'origine de la rue Traversière, ainsi nommée, dit-on, parce qu'elle fut chemin de traverse; il pensait que le brave abbé n'avait pas inventé; que le nom de Traversière était celui d'un propriétaire de terrains nommé *Traversier* au XVII^e^ siècle. Rien n'est plus authentique. J'ai trouvé l'origine de cette affirmation dans les papiers du fief de Reuilly, membre dépendant du Grand Prieuré du Temple : « 6 arpents et 1/2 de terre labourable, siz au lieu dit : *La tour de Billy*, tenant d'une part aux terres de ladite abbaye Saint-Antoine, d'autre part aux terres de l'hôpital Saint-Gervais, aboutissant d'un bout au chemin de la Grange-aux-Merciers et d'autre bout au sieur *Traversier* ou *Traversière* » : Biens vendus au seigneur de Reuilly par Jacques Boucher, sieur de la Bouchetière, avocat en la cour du Parlement et prieur du prieuré de Notre-Dame de la Fustaye, rue Pierre-Sarrazin. — Arch. nat. S. 5086^a^, 25 avril 1629.

La rue Montgallet, par contre, ne doit pas son nom à un propriétaire riverain comme l'indique la nomenclature; probablement, d'après les frères Lazare, c'est un ancien lieu dit la *Mangallée* au XVII^e^ (fief de Reuilly). « Le 13 juillet 1656, Guillaume Sageret, vigneron, demeurant au dit Reuilly à cause d'un quartier de terre sise au dit terroir, lieu dit : *la Mangallée*. » Arch. nat. S. 3434.

Les frères Lazare disent avoir vu un acte de vente du 3 juin 1752 dans lequel ils ont lu : « terrain de 5 arpents environ provenant de la Folie-Pagot acquis par Jean-Louis Montgallet, rue du Bas-Reuilly ». Ne connaissant pas la pièce indiquée plus haut, ils ont pu croire que c'était le nom du propriétaire qui plus tard devait désigner cette voie.

Digitized by Google

« Le 12 juin 1596, Jean de Vallée, chevalier de l'Ordre du roi, seigneur de Passey en Anjou (près de Montreuil-Bellay) avait transporté, 16 écus, deux tiers d'écus soleil de rente à maître Claude Voille, procureur en la cour du Parlement et son procureur en icelle, propriétaire de la chapelle de Notre-Dame de Picquepuce puis n'a guères faict bâtir et édifier de neuf audict lieu de Picquepuce par feu Monseigneur l'évêque de Cisteron, Aimery de Rochechouart (1), le 17 avril 1601, le même Claude Voille résilia tous ses droits sur cette chapelle entre les mains de son frère, Vincent Mussard, religieux et gardien des religieux Pénitents réformés du couvent de Franconville (2). »

En 1594, Vincent Mussard, homme d'une grande piété et qui avait formé le dessein de rétablir la discipline régulière parmi les tertiaires, s'adressa, avec quelques compagnons animés du même zèle, au Provincial des frères mineurs de la province de France parisienne qui nomma un religieux du couvent de Pontoise pour les diriger dans l'année de leur noviciat et les

(1) Fernand Bournon. *Add. à l'histoire du Diocèse de Paris.*

(2) Ratification par Mme la comtesse du Maure, propriétaire en qualité d'héritière de M. l'évêque de Cisteron de la chapelle de N.-D. de Grâce à Picpus et petite maison à côté, de la donation faite par Me Claude Voille, procureur de la dame, et de M. de Mortemart et donation de ladite chapelle et maison pour y construire le monastère de Picpus à charge d'une messe tous les dimanches à l'intention du sieur de Passey et du sieur Voille et sa femme. — Messe du Saint-Esprit, Mme de Mortemart et ses parents, reste 16 écus 2/3 par la dite perpétuellement. — Arch. nat. L. 956.

Mme de Mortemart était inhumée dans le couvent. Voici son épitaphe :

(Messire Esmery de Rochechouart, évêque de Cisteron, était frère de René de Rochechouart.)

Couronne ducale
armes de Mortemart + armes de Maure

Icy gist très haulte et très puissante dame Louise, comtesse de Maure, unique héritière des biens et du nom de cette maison très illustre pour son ancienneté et même pour ses alliances; entre lesquelles on compte celle de nos Roys par Anne de Bretagne, et celle de Bourbon par sa bysaïeulle Hélène de Rohan et par sa mère Diane Descarts, petite-fille d'Isabelle de Bourbon, héritière des princes de Carancy; elle fut mariée en premières noces au comte de Torigny qui mourut amiral de France dont elle n'eut pas d'enfants et devant son mariage ayant été recherchée des plus grands de la cour, elle épousa Mre Gaspard de Rochechouart, marquis de Mortemart, premier gentilhomme de la Chambre du Roy, et Louis de Rochechouart, comte de Maure ; elle mourut à Paris, le 25 juillet 1643, âgée de 68 ans, après avoir esté durant toute sa vie un modèle très parfait de vertu et de piété parmy les dames de condition de son siècle et fut enterrée dans le chœur de l'église de ce couvent qui avoit été fondé par ses ancêtres, le père des seigneurs de Mortemart. — *Tombe de marbre noir.* — Arch. nat. L. 956,

Digitized by Google

admettre à la profession solennelle de la règle du Tiers Ordre, qu'ils firent entre ses mains, en 1595, à Franconville, où ils s'étaient bâti un petit logement près d'une chapelle que le seigneur du pays leur avait donnée.

Cette profession fut ratifiée, le 24 juin 1598, par le général de tout l'ordre de Saint-François, le provincial, le custode et les deffiniteurs des frères mineurs de la province de France parisienne. Le même général donna pouvoir au Père Mussard de recevoir à l'habit et à la profession les personnes qui se présenteraient pour embrasser sa réforme et diriger de nouveaux couvents (1).

Bientôt ils trouvèrent les moyens de venir à Paris où ils fondèrent le couvent appelé *Picpus* du nom même du lieu où ils s'établirent et Henri IV les y autorisa par lettres patentes (2).

Les pénitents réformés construisirent en 1611, une église nouvelle pour remplacer celle des Capucins et des Jésuites ; des aumônes nombreuses contribuèrent à l'édifier, dit l'historien Du Breul. Le roi Louis XIII vint en personne poser la première pierre de la construction, le 13 mars 1611 (3); le 3 septembre de l'année suivante, il signa des lettres patentes accordant aux franciscains 6.000 livres à prendre sur les deniers provenant de la vente du bois de la forêt de Guise pour les employer à construire les combles de l'église, et, au mois de février 1615, il leur permit d'occuper une enclave de 8 pieds de terrain, appartenant à un propriétaire mitoyen afin de régulariser l'alignement des chapelles (4).

(1) Arch. nat. *Mémoire pour les religieux Pénitents de la congrégation gallicane du Tiers-Ordre de Saint-François. G 9 562 double.*

(2) Lettres-patentes publiés par M. Fernand Bournon, ouv. cit.

(3) La cérémonie des fondements de l'église de N.-D. de Grâce à Picpus-les-Paris par monseigneur l'Archevêque d'Embrun à laquelle le roi Louis XIII très chrestien assista en la forme et manière décrite dans le livre du discrètoire du couvent. Après une exhortation de l'archevêque, il fit la bénédiction des fondements, puis Sa Majesté posa la première pierre qui a esté la première qu'il ait jamais plantée. — Avril 1611. A. N LL., 1580.

(4) Supplique au roi à l'effet de contraindre le sieur Ollin, marchand-apothicaire, bourgeois de Paris, refusant 7 à 8 pieds de terrain pour achever l'alignement des chapelles de l'église de Picpus, — février 1613. — Lettres patentes de S. M. portant ordre de contraindre le sieur Ollin pour la cession du dit terrain, juin 1613. Sentence du conseil (4 septembre 1613) qui condamne le sieur Ollin à céder le dit terrain en dédommagement de sa valeur. — Le propriétaire voulait que les religieux achetassent son enclos à un prix excessif. Lorsqu'il fut forcé de vendre par autorité royale, il obtint en sus du prix un service de 3 messes basses et vigiles à perpétuité. — A. N., *ibid.*

Digitized by Google

Parmi les bienfaiteurs du couvent, figurent : le fils du financier Zamet (1); Barentin, seigneur de Charonne; la princesse de Mercœur (2), Hercule de Rohan (3), duc de Montbazon; la femme de Michel de Marillac (4), conseiller d'État; le surintendant Fouquet et sa femme (5); le duc d'Aumont (6).

En 1606, le 10 juin, le grand voyer de France avait donné aux Picpus l'autorisation de planter deux croix de bois, l'une sur le grand chemin allant à Picpus, l'autre sur le chemin de Saint-Maur au delà des bornes le long des murailles du dit couvent : « distant de trois pieds du mur sans toutefois in-

(1) Jean Zamet, baron de Muzet et de Billy légitimé par le mariage de son père avec mademoiselle de la Tremblaye, fut un des bons officiers de son temps. Il succéda à son père dans les charges de conseiller du roi, de capitaine du château de Fontainebleau; ses talents militaires et son prestige l'avaient rendu redoutable aux protestants, il fut surnommé par eux le *Grand Mahomet*. Enterré auprès de son père aux Célestins. La quatrième chapelle en entrant du côté senextre, dite de Saint Roch, par Jean Zamet, superintendant des bâtiments du château de Fontainebleau. 5 octobre 1616, A. N. *livre du discrètoire*, messes et fondations. L. L, 1580.

Barentin, seigneur de Charonne, donne un arpent de terre à la condition d'avoir une clef pour entrer dans le couvent quand bon lui semblera. Un autre possesseur de la seigneurie de Charonne, M. de Bragelonne, président aux enquêtes de la Cour, donne 18 perches de terre proche le couvent. A. N., *ibid.*

(2) Princesse de Mercœur et de Martigues, messe basse du Saint-Esprit pendant sa vie, après sa mort, de requiem, tous les premiers du mois, moitié de ces messes dans sa chapelle de la Roquette tant qu'elle appartiendra à sa descendance, après en la chapelle de céans de Saint-François. 1613. — A. N. *ibid.* La princesse de Mercœur avait acheté la Roquette à Philippe Hurant, comte de Cheverny, chancelier du roi Henri III. H. Vial. *Les fiefs parisiens de la Roquette et de Reuilly.* (Ouvrage en préparation).

(3) Fondation de la troisième chapelle en entrant dans ladite église du côté senextre,nommée de Saint-Jean-Baptiste, par Hercules de Rohan, duc de Montbazon, la somme de 1.500 livres. *21 juillet 1616.* A. N. LL. 1580.

(4) La deuxième chapelle en entrant à gauche, Marie de Saint-Germain, femme de Michel de Marillac, conseiller d'État. A. N., *ibid.*

(5) Dimanches et fêtes, monsieur et madame Fouquet, une messe basse à une heure du matin en la chapelle de leur maison de Saint-Mandé afin que le dit seigneur, sa dame et leurs enfants, parents et domestiques y participent et ceux qui seront propriétaires après eux, 4.000 livres. — La maison de Fouquet fut après lui occupée par les religieuses Hospitalières de Saint-Mandé lieu dit : la *Demi-Lune.* A. N., *ibid.*

(6) Monsieur le duc d'Aumont, chevalier des ordres du roi, une messe basse pendant 50 ans, il est enterré dans la grande chapelle, proche le grand autel. A. N., *ibid.* Antoine d'Aumont, marquis de Nolay, baron d'Estrabonne, gouverneur de Boulogne-sur-Mer et du Boulonnais. Se trouva au siège de Rouen en 1591, reçut un coup de mousquetade dans la jambe à l'escarmouche d'Yvetot dont il resta estropié; fut fait chevalier, puis capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances. Il mourut à Paris sans enfants et fut enterré dans la chapelle des pénitents de Picpus, âgé de 73 ans. — La Chesnaye-Desbois. *Dict. de la noblesse.*

Digitized by Google

commoder le public, à peine d'être ostées du 10 juin 1606 ».

Le plan de Roussel et les plans manuscrits du XVIII^e^ siècle indiquent une croix plantée à l'intersection du chemin de la Croix-Rouge et du vieux chemin de Saint-Maur (aujourd'hui rue de Picpus et avenue Daumesnil); le souvenir de cette croix s'est perpétué presque jusqu'à nos jours, le nom de la Croix rouge étant resté à la partie de la rue de Picpus comprise entre l'ancienne barrière et les fortifications actuelles jusqu'en 1864. *La rue de la Procession* (c'est ainsi que l'abbé de la Grive appelle la rue des Moulins auj. rue Lamblardie) a sans doute pour origine la procession annuelle que faisaient les religieux le jour de l'Assomption après vêpres, selon l'ordre du roi Louis XIII en 1638; le cortège ecclésiastique suivait cette rue afin de gagner l'avenue de Saint-Maur à travers vignes et champs pour l'édification du populaire.

A mesure que la congrégation s'augmentait et dans le désir d'observer plus étroitement la pauvreté, les Franciscains résolurent, lors du second chapitre général qui se tint à Picpus, en l'année 1616, d'admettre dans l'ordre des frères servants pour recevoir l'argent qui leur serait offert; ces frères servants ne feraient que des vœux simples de chasteté, de pauvreté, d'obéissance auxquels ils en ajouteraient un quatrième de fidélité. Ils devaient, dit le père Hélyot, être habillés comme les religieux sinon qu'au lieu de capuce ils devaient porter un chapeau, être chaussés et ne faire leur profession qu'au chapitre et non à l'église.

Le couvent de Picpus a toujours été regardé comme le chef de cet ordre en Franee.

Outre les jeûnes prescrits par la règle, ils étaient obligés de jeûner les veilles des grandes fêtes de l'Église. Ils se levaient à minuit pour dire matines après lesquelles ils faisaient une oraison mentale; trois fois la semaine ils prenaient la discipline et jeûnaient au pain et à l'eau le jour du Vendredi Saint, mangeant à terre en mémoire de la Passion.

On gardait dans le cloître un étroit silence depuis sept heures du soir jusqu'à primes de jour suivant. Le costume des pénitents consistait en une robe de drap brun et un capuce rond auquel était attaché un scapulaire terminé en pointe dont les extrémités par devant et par derrière descendaient jusque sous la ceinture qui était une corde de crin noir ou de poil de chèvre. Leur manteau, de même couleur et de même drap que la robe,

Digitized by Google

venait jusqu'à mi-jambe. Ils étaient nu-pieds et portaient des sandales de bois; dans la maison, il leur était interdit de porter du linge sinon dans les maladies ou dans quelques autres nécessités. Ils couchaient sur des paillasses sans matelas; les frères laïques étaient habillés comme les prêtres, les uns et les autres portaient la barbe longue. Cette congrégation avait pour armes : d'or à couronne d'épines de sinople, au milieu de laquelle il y avait un lys sans tige, au chef de sable, chargé de trois larmes d'argent, l'écu timbré d'une couronne d'épines; avec cette devise : *Pœnitentia coronat.* Ce sont là les véritables armes de la congrégation (1).

Pendant les guerres de la Fronde la paix monacale fut troublée. Douze mille hommes sortis de Paris allèrent saisir le parc des Pénitents, tandis que la cavalerie paraissait en bataille soutenue dans la Vallée de Fécamp. Le couvent vit aussi Gaston d'Orléans et le duc de Beaufort (2).

La bibliothèque de Picpus était remarquable, un certain Basile de Grené, novice au couvent de Franconville, avait donné 1.800 livres pour sa construction et 600 livres pour l'achat d'ouvrages de théologie. Elle renfermait des livres ayant appartenu au cardinal Du Perron et au père Hélyot. La bibliothèque Mazarine en conserve aujourd'hui quelques-uns dont les reliures sont assez remarquables (3).

Dans la chapelle on conservait une relique de Saint Just, une croix d'or enrichie de pierreries et un morceau de la vraie croix

(1) P. Helyot. *Ordres Monastiques*, in-4°, — 1839-1842. — T. V. pp. 78-88.

(2) Dubuisson-Aubenay. *Journal des guerres civiles*, février 1649.

(3) Parmi les mss. de la Mazarine provenant de la bibliothèque de Picpus figure ce curieux ouvrage : — Abrégé chronologique du dernier siècle contenant tous les événements singuliers arrivez depuis le 1er janvier 1601 jusqu'au 31 décembre 1700, divisé en quatre parties de 25 années, par le R. P. Fulgence de Paris, définiteur de la province de France et historiographe général du tiers ordre de Saint-François du Couvent de Picpus.

Peu de notes sont intéressantes :

Le 4 juin 1609. — François Miron, prévost des marchands (Le père du Peuple). Bibl. Mazarine. Mss. 1845.

1613. — Le pape approuva (Paul V), le 15 avril, les premiers statuts de la réforme du tiers ordre de Saint-François faite en France sur la fin du siècle précédent.

1619. — L'Université de Paris s'oppose à l'érection d'un collège pour les calvinistes à Charenton.

1621. — Le 26 septembre il y eut à Paris une émotion populaire contre les Réformez et leur temple de Charenton fut brûlé.

Nécrologe. — Nicolas Rapin, à Tours, le 15 février 1608.
Scaliger 21 février 1609.

Digitized by Google

appartenant aux confrères du Saint-Crucifix établis rue de Bièvre en la chapelle du collège Saint-Michel. Une autre relique curieuse était la statue miraculeuse de la Vierge qui fut par la suite donnée aux Capuçins de la rue Saint-Honoré; les registres du discrétoire renferment la copie de l'acte d'attestation et les certificats d'origine sont inventoriés dans le même registre (1).

Une des curiosités du monastère était le parc qui renfermait des grottes en rocaille et des statues dues à l'invention d'un religieux artiste, élève du sculpteur Germain Pilon. La sculpture de ce religieux parut médiocre au commissaire chargé d'inventorier les richesses d'art de la maison : mais il fit une description élogieuse des œuvres authentiques de Germain Pilon qui ornaient l'autel et l'intérieur de l'église (2).

En 1729, le procureur du couvent adressait à l'assemblée générale du clergé une requête dans laquelle il faisait remarquer que son couvent était fort endetté, hors d'état de faire les réparations nécessaires; aussi supplie-t-il, étant donné les temps fâcheux et la froideur des fidèles, d'avoir égard à leur pauvreté extrême, malgré leur vie frugale, très austère et très pénitente.

Il demande qu'une maison située rue Chapon, appartenant

(1) Acte d'attestation fait par M. Antoine Gillot, prêtre habitué dans l'église cathédrale de N.-D. de Boulogne et de M. Thomas Gautier au dit lieu portant : Comme cy devant on a fait plusieurs recherches afin de découvrir l'image de la Vierge Marie qui auroit esté prinse par les huguenots, dans la dite église et qu'on tenoit avoir esté jetée par eux dans un puits, et ycelle ayant esté trouvée dans le château d'Honnault, appartenant à feu Jean de Froart, seigneur du dit lieu, qui estoit de la religion prétendue réformée; ayant esté ordonné que ladite statue serait remise dans sa chapelle après la réparation des outrages faicts par les Huguenots, un nommé Georges Enücle, Me sculpteur, à Ypres, pays de Flandre, s'en estant chargé, le dit Gillot l'auroit prié de lui bailler un petit éclat de la statue en fin d'en faire une copie en réduction, le dit Gillot l'a envoyé au couvent N.-D. de Grâce, eu village de Picpus, le 9 juin 1632. — 16 pièces en une liasse contiennent les mémoires et abrégés de l'histoire miraculeuse de la grande image laquelle arriva d'Orient dans une barque l'an 633, à Boulongne, sans voiles et sans rames du temps que Homar (sic), successeur de Mahomet, mettoit tout à feu et à sang. A. N. LL, 1580.

(2) Sur les côtés de l'autel, deux anges en pierre sculptés par G. Pilon. — Ces deux anges sont couverts de deux tuniques, l'une longue, l'autre retroussée; cette manière tient aux Grecs et non aux Hébreux qui n'en portaient qu'une longue; les anges si gracieux par la figure et la douleur que portent leurs visages sont les portraits des filles de Pilon; ce sculpteur trouva dans la beauté de ses enfants ce caractère angélique qui nous élève l'âme : ce n'est que par la majesté et la grandeur de ses contours qu'Apollon antique fait plier les genoux de ses spectateurs. A N., S, 4337. Inv. des sculptures, par de Mouchy, publié par H. Stein, *État des objets d'art placés dans les monuments religieux et civils au début de la Révolution*, 1890, in-8°.

Digitized by Google

au couvent de Belleville-sur-Sablon qui dépendait de celui de Picpus, puisse être vendue au profit de l'ordre. Cette maison, qui était alors fort ancienne et caduque, coûtait fort cher à entretenir; le nombre des religieux de Belleville, dit le pétitionnaire, n'est pas fixé par la fondation et ne peut subsister que par des aumônes, des quêtes et des messes casuelles qu'ils reçoivent manuellement, et, comme cette maison est plus propre qu'aucune autre maison de province pour élever les jeunes religieux et y faire les études, celle du grand couvent de Picpus étant surchargée à cause du noviciat et du grand nombre d'étudiants, on est donc contraint d'en mettre une partie au couvent de Belleville, ce qui fait que la communauté est presque toujours composée de 17 à 18 religieux et de 15 actuellement (1).

Les biens temporels des Pénitents n'étaient pas de grand rapport et les quelques arpents qu'ils possédaient dans les environs fournissaient un revenu si faible que, malgré tout, ces religieux pouvaient à peine s'entretenir (2).

(1) Ce couvent de Belleville, dit de la Miséricorde, était une charge considérable pour Picpus :

« Nous soussignés, ministre provincial des religieux pénitents du tiers ordre de Saint-François de la province de France et de Lorraine, definiteur et ex-provincial, reconnaissent avoir reçu des religieux de notre couvent de Belleville par les mains du R^d père Christologue Landot, ancien provincial et actuellement garde du dit couvent, et S. Honoré Raison, procureur fondé de procuration par le discrétaire du couvent de Belleville, la somme de 4,000 livres pour être employée au remboursement de pareille somme empruntée pour la province par M. B. Boichard marchand de vin à Paris et au domestique de M. de Laleu, not^e au Châtelet de Paris, pour la construction de Notre-Dame du Chêne. » — Anne Laupellière, née Hay, mère du R^d père Raphaël, religieux, prêtre de notre ordre, a prêté 4,000 liv. au dit couvent en 1734.

— La somme de 1,000 livres pour le payement des ouvriers fut prêtée par le couvent de Picpus à celui de Belleville pour la construction de l'église en 1663. A.N. H, 4060.

(2) Les biens des religieux dans la région provenant d'acquisition se décomposaient ainsi :

1 demi-arpent aux *Coucous* (aujourd'hui rue du Colonel Oudot.)
3 quartiers aux *Barbitonnes* (avenue Daumesnil.)
1 arpent *Montempoivre* *

* *Montempoivre* ou *Montemponire*. — D'après Lacurne de Saint-Palaye, pouées veut dire vignes en vieux français, avec la prononciation defectueuse des paysans des environs; le temps aurait vite fait de transformer mont en pouées, en montempouire, dont la lecture fait aussi bien montempoivre. J'aime mieux cette hypothèse que la savante étymologie mons Emporium que j'ai lue autrefois dans un article de la Gazette des Tribunaux. Le nom charmant de rue des Coucous a disparu en ces dernières années à la suite d'une réclamation d'habitants, probablement mariés, qui voyaient dans ce nom printanier des allusions personnelles.

Archives Nat. *Livre du discrètoire*. LL 1580-82.

Digitized by Google

Le grand clos du couvent si renommé au XVII[e] siècle et que le poète Sénecé a chanté fournissait-il encore, en 1767, la verte salade réjouissante en sa variété? On le croirait difficilement car, disent les religieux assemblés au son de la cloche capitulaire : « pour faire valoir utilement le terrain en son entier, ainsi que les vignes nous appartenant, il serait peut-être bon d'accepter les offres d'un particulier qui promet de prendre le clos en location à bail; cette mesure aurait pour but d'éviter ainsi les frais d'une culture dispendieuse et qui n'est d'aucun profit pour le couvent. » Le procureur obtint l'autorisation de traiter avec le locataire qui fut autorisé à faire arracher du jardin potager les arbres nuisibles à l'amélioration.

La Révolution trouva le couvent en possession de 10.553 livres 18 sous 9 deniers. Les charges dont il était grevé se montaient à 5.438 livres 15 sous pour rentes, réparations, entretien des bâtiments, gages des domestiques, sans compter les dettes passives de 20.292 livres sur lesquelles il fallait retirer 6.821 livres 12 sous de dettes actives.

***

Le couvent de Picpus servait de logement aux ambassadeurs des puissances catholiques avant leur entrée solennelle dans Paris (1). Il y eut de fastueuses entrées dont les chroniqueurs ont

1 demi-arpent —
28 perches —
1 quartier 25 perches de vignes aux *Coucous*.
1/2 arpent derrière la grotte du crucifix.
1/2 arpent jardin de Picpus.
1 arpent derrière les murs du clos du côté de Vincennes.
1/2 arpent lieu dit *navarro*.

D'autres petites pièces au lieu dit : *Les pendants de Picpus* (vallée de Fécamp).

(1) L'ambassadeur de Malte :

Toute chose étant préparée,
Lomelliny fait son entrée
En grand appareil à Paris,
Et près de Picpus il fut pris,
Par un maréchal d'importance,
Avec l'ambassadeur de France.

14 juin 1665. Bib. nat. L[e2] 4000. *Lettre à M. de Nemours*, La Gravette de Mayolas. — Le 23 octobre 1712, le sieur Corneglio Bentivoglio, archevêque de Carthage. — B. N. mss. 3680, p. 37. — Le 4 sept. 1712, le bailly de la Vieuville, ambassadeur extraordinaire de Malthe, *ibid*, p. 37. — Le 21 mai 1714, le baron Péronne fit son entrée à Paris, la maréchal de Montesquiou et le maréchal de Breteuil allèrent le prendre dans le carrosse du roi au monastère de Picpus. B. N., mss 13682, p. 34. — Le 24 février 1715, le bailly

Digitized by Google

relaté la magnificence; on conçoit qu'un tel honneur n'allait pas sans un perpétuel souci du décorum. Il fallait des bâtiments bien tenus, une chaussée très propre, c'est pourquoi les pères procureurs, à différentes époques, se sont préoccupés de l'état de la voie qui donnait accès à leur couvent, afin que les yeux de messieurs les envoyés extraordinaires ne fussent pas trop désagréablement impressionnés de prime abord.

Au XVII[e] siècle, la rue de Picpus était déjà pavée devant le monastère comme en témoignent plusieurs quittances des archives conventuelles. La pièce qu'on va lire est un contrat qui lie l'entrepreneur du nettoyement de la chaussée : « Par devant les conseillers notaires du roi au Châtelet de Paris soussignés, furent présents Jean Ferré, entrepreneur du nettoyement de la ville et faubourg de Paris, demeurant à Reuilly, paroisse Saint-Paul, lequel s'est obligé envers R.-P. François de Paris, prestre religieux et procureur du grand couvent de Picpus tant au dit nom que comme ayant charge de M. de la Reynie, lieutenant général de police, de nettoyer bien et duement comme il appartient les boues du dit lieu de Picpus, à commencer depuis la porte charretière du couvent des dits religieux où commence le *rétablissement du nouveau pavé* jusqu'au coin de la muraille de M[rs] de la Sainte-Chapelle (1) qui finit le dit pavé, en sorte que deux fois par semaine en hiver, deux fois en été, que le dit quartier soit bien et conformément à ce qui se pratique dans la ville, le tout moyennant 154 livres (2)... »

En 1668, le grand voyer de France fut saisi d'une requête émanant des religieux de Saint-François établis à Picpus et des habitants du dit lieu lesquels exposent : « que le chemin depuis le bout de la chaussée du village jusqu'à la croix qui termine

de Malthe, ambassadeur de Malthe, *ibid*, 13683 p. 47. — Le 18 août 1715, le comte de Ribeira, ambassadeur extraordinaire du Portugal. ibid. — Le 20 septembre 1722, le sieur Foscarini et le sieur Tiepolo, ambassadeur extr. de la République de Venise, firent leur entrée solennelle en cette ville. Le prince de Matignon et le chevalier de Saintot, introducteur des ambassadeurs, allèrent les prendre dans le carrosse du roi au monastère de Picpus. *Gazette de France*, sept. 1722. — L'obligation de recevoir les ambassadeurs catholiques à Picpus cessa en 1772.

(1) Les chanoines de la Sainte-Chapelle possédait un terrain qui joignait le couvent des Chanoinesses de Saint-Augustin, à l'angle de la rue de Picpus et de l'avenue de Saint-Mandé. C'est probablement dans ce terrain que furent enfouis les 1306 suppliciés de la barrière du Trône, aujourd'hui Séminaire de Picpus et Dames de l'Adoration Perpétuelle. Cf. *l'Intermédiaire des chercheurs* 1906, février.

(2) Janvier 1688. — Picpus. A. N. S, 4337-38.

Digitized by Google

par en haut le faubourg Saint-Antoine (1) est un des plus fâcheux et incommodes de tous les abords de Paris et spécialement depuis que la clôture des murs du parc de Vincennes a été faite, les terres, gravois et immondices provenant de la démolition de quelques bâtiments ayant été jetés ce qui empêche le cours des eaux des maisons et fait que pendant l'hiver et les temps pluvieux il est impossible que les charrettes, carrosses et harnais se puissent retirer, quoique de tous les lieux voisins de Paris il n'en est pas qui demandent avec plus de raison un plus beau et plus commode chemin que celui-là (2). » Le commissaire chargé de l'enquête appuie chaleureusement la pétition invoquant l'utilité publique et les intérêts en cause : route des Ambassadeurs, chemin très passager pour aller à Vincennes, c'est aussi, dit-il, celui que prennent ceux de la religion réformée pour aller à Charenton (3).

En dehors du plan de la Caille et de celui de Turgot qui contiennent une vue à vol d'oiseau du monastère, le couvent n'a tenté aucun crayon artiste, l'iconographie de Picpus est représentée à Carnavalet par un mauvais dessin au lavis daté de 1886, il porte pour légende : Ancien couvent des pénitents de Picpus, devenu manufacture de caoutchouc abandonnée depuis 14 ans.

Sur les trois portes charretières qui avaient été numérotées 13, 14, et 15 par les soins de Jean Beausire en 1728, deux subsistent encore et se voient sur le dessin; en 1900, le nº 14 était toujours gravé sur le pied-droit de l'une d'elles. La rue nou-

(1) La Croix rouge située dans la vallée de Fécamp, point d'intersection actuel de la rue de Picpus et de l'avenue Daumesnil.

(2) Arch. Nles. — 43337-38.

(3) « Il n'y en a point qui requiers avec raison un plus beau et plus commode chemin que celuy cy-dessus, non seulement en égard à la proximité de la ville, estant même de la paroisse Saint-Paul mais aussy qu'il est du coté du plus agréable abord de la ville par où se font les plus célèbres entrées des Ambassadeurs et cérémonies publiques, qu'il étoit le plus sain et le plus recherchez, ce qui engageait plusieurs personnes de venir s'y establir pour eslever et enseigner la *jeunesse des meilleures maisons* et pareillement qu'il estoit l'abord et advenue de leur couvent où se recevaient les Nonces et Ambassadeurs ordinaires et extraordinaires catholiques par les députés et introducteurs de S. M. les jours de leur entrée d'honneur et de tous les princes et grands du Royaume les envoyaient complimenter et escorter avec leurs carrosses, comme aussi le lieu de Picpus estoit le plus beau chemin pour aller à Vincennes en passant par la porte de Saint-Mandé sur la route de Saint-Maur et Grand chemin de Brie passant par le pont de Charenton : C'est aussi le chemin que ceux de la religion réformée prennent pour aller à Charenton. »

Digitized by Google

velle a probablement fait disparaître ce dernier témoin topographique (1).

*
* *

Les Picpus étaient très populaires au XVIII^e^ siècle, leur costume différent de celui des capucins, leur surnom si caractéristique, tout contribuait à les singulariser, aussi furent-ils violemment attaqués par les uns, vigoureusement défendus par les autres.

Vers 1770, — les quatre ordres appelés les quatre mendiants de la règle de Saint-François comptaient à eux seuls plus du tiers des couvents et des religieux existants dans le royaume; c'étaient après les Jésuites les instituts que les hérétiques et les incrédules décriaient avec le plus de haine et de persévérance (2).

(1) J'ai signalé ce numéro à la vigilante sollicitude de la Commission du Vieux Paris dans un rapport lu par M. Lucien Lambeau (séance du 1^er^ mars 1900).

Une maison en face le couvent portait le n° 7. On verra plus loin que cette porte charretière numérotée 14, en 1728, porta plus tard le n° 37, puis 50, de 1840 jusqu'à nos jours.

(2) « Au père Ant. Bolduc, religieux flamand de Picpus, pour une année pour le catéchisme aux ouvriers flamens aux Gobelins : 100 livres. J. Guiffrey. » *Comptes des Bâtiments*, pp. 217-355-533, etc.

« Un capucin, un cordelier, un carme, un Picpus qui confesse et qui prêche est capable de faire à lui seul plus de mal que les meilleurs livres; l'Evangile, à coté, ne pourroit jamais faire de bien ». *La Gazette Noire*, p. 36. — Bibl. N^le^, L^39^, 3288.

Le père provincial obtint en 1713 une lettre de cachet pour faire mettre à Bicêtre un de ses religieux dyscole, presque furieux. *Rapport de d'Argenson*. B. N. Lb. 5.146, p. 314. Dyscole : synonyme d'aliéné, celui qui s'écarte de la règle, de l'opinion reçue. — La chronique scandaleuse attribuait à un père Picpus la paternité de la fameuse comtesse Dubarry : — Un picpus, le père Ange, venait la voir souvent (la mère de M^me^ Dubarry, cuisinière chez la maîtresse de M. Dumonceau); la courtisane porta ses plaintes à son amant, déclarant qu'elle ne voulait souffrir pareil scandale; la veuve Gomart (mère de Dubarry) jura et protesta, disant que ce n'était pas son amant mais son beau-père. Pidensat de Mairobert, *Anecdotes*, 1775, p. 185. On attribue généralement la paternité de Jeanne Bécu, dite plus tard Dubarry, à un moine de l'ordre de Picpus qui aurait porté les noms de Jean-Jacques Gomard et en religion celui d'Ange assez commun dans les ordres mendiants. — Cf. *Le Gazetier cuirassé*, Bibl. Nat. L b^38^, 1270.

Extrait d'une lettre écrite de Picpus, le 8 mai 1778, au très révérend père vicaire général. — « La dame qui a été dire de la part de M. le procureur général d'aller à son audience et qui s'est dite de condition, est fille de madame Hacar qui a été nourrice d'un seigneur et qui demeure rue de Reuilly, en face la manufacture de glaces. Celle qui s'est dite de condition demeure depuis trois ou quatre mois vis-à-vis notre clos. Elle a épousé un nommé Rocheton qui fait du treillage. Notre garçon jardinier y fut dimanche pour voir le jardin, ils l'invitèrent à dîner; il ne voulut prendre qu'un verre de vin. Le père Timothée, que l'on a qualifié de gentilhomme et qu'il a dit être son parent, n'est ni l'un ni l'autre. Il est de Saint-Amand, fils d'une

Digitized by Google

Les religieux Picpus, certainement, ne méritaient ni cet excès d'honneur, ni cette indignité.

Un épisode judiciaire relatif au couvent viendra clore cette longue étude. Il montre qu'il est difficile aux meilleurs amis de toujours vivre en bonne intelligence, surtout lorsque la cohabitation constante engendre d'inévitables froissements d'amour-propre. Vers 1771, un sieur Henry Delafeuille, écuyer, ancien chirurgien-major d'État des armées de l'Impératrice, reine de Hongrie, fatigué de la vie des camps, avait donné sa démission et, désireux de revoir Paris, lieu de sa naissance, de se consacrer aux devoirs de sa religion et à la libre pratique des arts de son goût. Il résolut de se retirer chez les religieux et de venir habiter parmi eux, moyennant 600 livres par an. Le bonhomme parut de bonne proie aux Picpus qui l'avaient vu garnir sa chambre de meubles et d'ustensiles de sa profession (1); ils entreprirent de capter sa confiance et réussirent à le déterminer au noviciat.

Le régime suivi ne convenait guère au chirurgien-major; il fut malade deux fois. On diminua sa pension puis on l'augmenta; enfin il prit un laboratoire dans le jardin. N'ayant pu l'avoir comme novice, les rusés franciscains pensèrent se l'attacher en qualité de chirurgien du couvent; en 1777, ils convinrent de l'affilier et de le nommer à l'infirmerie à portion monastique, sans être obligé de manger à table ronde. Il s'engage à être sollicité en cas de maladie des religieux, il jouit d'une cave, de la boutique nommée *sculpture*, et a la liberté de construire une forge. Après son décès, il sera inhumé dans le cloître, son corps revêtu de l'habit de Saint-François.

Tout va bien jusqu'en 1783; le contrat réciproque est-il bien observé? Des froissements ont eu lieu, et ce qui semblait conve-

dame Naveteur, autrefois aubergiste, qui loue des appartements à ceux qui vont prendre les eaux à Saint-Amand. — On l'avait mis en apprentissage pour faire des bas; ensuite il a été placé pour aider un de ses oncles, homme d'affaires au château; il n'a pu tenir nulle part à cause de son caractère difficile, volage et inconstant... Ce n'est pas la première fois que le père Timothée a pris cette qualité; il a déjà voulu en imposer à Mgr l'archevêque de Paris. il y a dix-huit mois, lorsqu'il lui présenta le mémoire que je vous ai remis. » Bibl. N^le^. *Joly de Fleury*, 1605, p. 156. — Dans le dossier il y a d'autres lettres sur ces religieux.

(1) Il y avait dans son inventaire : La machine électrique, plateau de glace de deux pieds de diamètre, son parquet d'isolement, vase et ce qui y est assorti ; la fontaine intermittente exécutée en fer blanc, cuivre et verre, la cloche du plongeur, le plan incliné de Galilée, les moulets, etc. — Tour, marteau, scie d'amputation, outils chirurgicaux. — A. N. *S. 4337*. 38.

Digitized by Google

nable, en 1771 et en 1777, devient l'ouvrage du dol et de la surprise, de la suggestion (déjà !) et de la séduction ! C'est ainsi que s'exprime le mémoire de l'avocat qui réclame au nom de l'écuyer : 9.650 livres de principal. Les religieux furent condamnés par sentence du 26 juin 1784. Le novice, reprenant la vie séculière, prévoyait sans doute que le séjour de Picpus ne vaudrait plus grand'chose pour personne quelques années plus tard.

***

Le couvent désaffecté fut vendu, le 8 thermidor an IV, au citoyen Carlet à qui il appartint jusqu'en 1810, pour passer dans les mains de M. Jourdain, en 1815, puis de M. Dagorno, 1819-1841, et enfin de M. Wagner, propriétaire depuis 1867 et fabricant de caoutchouc. L'immeuble portait le nº 37 devenu 59 sous le second Empire. La Révolution avait installé un atelier de filature dans le cloître érigé en 1793 en maison d'arrêt. (1).

C'est tout un passé qu'évoque la petite voie nouvelle. Dans un avenir prochain, des édifices du dernier confort moderne s'érigeront sur l'emplacement de l'ancien monastère, effaçant jusqu'au souvenir de la retraite solitaire des *Picpus*.

HENRI VIAL.

(1) Voir Proussinale, 1815, *Hist. du Tribunal révolutionnaire*. T. I, p. 322. B. N, Lb 41 28. — Etat des prisons. *Maison d'arrêt de Picpus*. Cf Journal de Paris, 31 mars 1794, primidi, Germinal an II et jours suivants.

Digitized by Google

NOMENCLATURE DES OUVRAGES DE PEINTURE, SCULPTURE, ARCHITECTURE, GRAVURE, LITHOGRAPHIE

SE RAPPORTANT A L'HISTOIRE DE PARIS ET QUI ONT ÉTÉ EXPOSÉS AUX DIVERS SALONS DEPUIS L'ANNÉE 1673 JUSQU'A NOS JOURS

Dressée d'après les Livrets officiels

par LUCIEN GILLET.

(Suite.)

XLI[e] LIVRET

Exposition au Muséum central des Arts, d'après l'arrêté du Ministre de l'Intérieur le 1[er] Fructidor an VII de la République Française (1799).

CARAFFE (A), élève de Lagrenée, chez le citoyen Constantin, quai de l'École.

37 Dessin : plafond rond qui se voit à l'École clynique de médecine, rue des Pères, faubourg Germain.
Il représente l'Étude ramenant aux hommes la santé, sous la figure d'Egya.

CHÉRY.

48 Portrait peint du citoyen Chevalier, général de brigade.

49 Portrait du citoyen Lefranc, chef d'escadron.

CIOR (Pierre), né à Paris, rue de la Monnaie, numéro 27.

50 Un cadre contenant les portraits en miniature du citoyen Saintomer, professeur d'écriture, et de la citoyenne Blot.

COLLOT (J.-L.), élève de David et de Vincent, rue de Varennes, numéro 426.

54 Portrait de l'auteur.

DABOS (Laurent), né à Toulouse, élève de Vincent, rue de la Loi, numéro 1256.

Tableau :

58 Portrait du citoyen Brunet, dans le rôle du désespoir de Jocrisse.

Digitized by Google

DARSONVAL (Durand dit), né à Paris, rue Neuve-l'Égalité, numéro 315.

65 Miniature, portrait de l'auteur.

DELAFONTAINE (Pierre-Maxi), né à Paris, élève de David, rue de la Monnaie, numéro 8.

68 Portrait peint en pied, du citoyen Lenoir, conservateur du Musée des monumens français.
2 m. 27 de haut sur 1 m. 60.

DÉSORIA, élève de Restout, au Palais national des Sciences et des Arts.

76 Portrait de la citoyenne G..., fille du poète Roucher.

DUCREUX (Joseph), maison d'Angevillers, près l'Oratoire.

Portraits.

87 Du citoyen Xavier Audouin.
88 Du citoyen Pieyre, de l'Institut national.
89 Du citoyen Verdière, général de division, commandant la place de Paris.

DUMONT (N.-A.), né à Lunéville, élève de F. Dumont, son frère, rue Neuve-Égalité, numéro 291.

Portraits peints :

95 Le citoyen Martin, officier de santé, buste, grandeur naturelle.
96 La citoyenne Martin, buste, grandeur naturelle.

GARNEREY (F.-J.), né à Paris, élève de David, rue du Croissant, numéro 2.

Portraits peints :

122 De la citoyenne Piersse.
123 Du citoyen Alix, graveur en couleur, et celui de son épouse.

GENSOUL (J.), du département du Gard, rue de Bondi, numéro 51.

136 Portrait du citoyen Bouvier, représentant du peuple au conseil des Cinq-Cents.
Le fond du tableau est une partie de la tribune de la salle du conseil.

GENTY (J.-B.), né à Andouville, département du Loiret, élève de David, rue du Faubourg-Montmartre, numéro 32.

142 Portrait du citoyen Malbeste, artiste, dessin.

Digitized by Google

[1799]

143 Portrait du citoyen Genty, dans son atelier, occupé à faire un tableau. Derrière la toile est la Misère, représentée sous la figure d'une femme rongeant un os. Dessin.

GIRODET (A.-L.), né à Montargis, département du Loiret, élève de David, au Palais national des Sciences et des Arts.

Tableaux :

148 Portrait de la citoyenne M. Simons, née Lange, haut 9 déc. sur 8.

HENNEQUIN (P.-A.), né à Lyon, élève de David, rue de Vaugirard, maison des ci-devant Carmes.

Tableau allégorique :

156 Le Triomphe du peuple français, ou le 10 août, allégorie relative à cette journée célèbre.

Le Peuple armé de sa massue, et tenant la balance de la justice, vient de renverser le colosse de la royauté, dont la chute est exprimée par ses attributs brisés. Avec elle tombent les chaînes de l'esclavage et de l'ignorance qui sapent les chefs-d'œuvre des arts. Sur ces débris de la tyrannie s'élève la Liberté triomphante : d'une main elle s'appuie sur le Peuple, et semble s'identifier avec lui; de l'autre, elle pose une couronne sur le marbre qui doit transmettre à la postérité cette époque sublime de la révolution. Au-dessous, le chêne de la Vertu étend ses branches immortelles. Aux pieds de la Liberté s'agite la Discorde, dont la torche à demi-éteinte ne reçoit plus d'aliment : elle pousse des cris, et les serpents se plient sur sa tête, tandis que la Calomnie, implacable ennemie du Mérite et de l'Equité, déchire de sa dent venimeuse le laurier de la Gloire, et s'efforce de sa main crochue d'étendre sur l'inscription un voile ensanglanté. Dans le haut du tableau est la Philosophie écartant les nuages qui cachaient la Vérité que le Temps amène. Cette Déesse, son miroir à la main, éblouit et terrasse les Crimes. La Rage, armée d'un glaive, et s'arrachant les cheveux, le sombre Désespoir, la Fureur jetant un enfant qu'elle vient d'égorger, cherchent à se dérober à l'éclat victorieux qui les

Digitized by Google

poursuit. Plus avant est le Fanatisme abattu, armant d'un fer homicide les mains de la Crédulité, qui s'attache encore à un autel renversé.

Sur le troisième plan, et à l'écart, paraît la Trahison. Cette dernière échappe seule à la juste punition du Peuple, derrière lequel elle se cache ; elle ne peut soutenir les rayons de la Vérité, et déjà elle s'apprête à se couvrir de son masque et à se servir de son poignard.

Ce tableau a $6^{m}94$ sur $4^{m}3$ centimètres.

Il appartient à la République.

HUET (Villiers), né à Paris, élève de son père, au Palais national des Sciences et des Arts.

161 Portrait du citoyen Huet, peintre, père de l'auteur, grande miniature.

LANEUVILLE (J.-L.), né à Paris, élève de David, maison Longueville, rue Thomas-du-Louvre.

179 Portrait du citoyen Dubois de Crancé, ex-représentant du peuple, avec son épouse.

Citoyenne LEBRUN (Rosalie) née à Paris, élève d'Isabey, rue J.-J. Rousseau, maison Bullion.

189 Le portrait de l'auteur, grande miniature.

Citoyenne LENOIR (née Binard), au musée des monumens français.

Portraits :

211 Du citoyen Gauthier de Claubri, chirurgien.

213 Du citoyen Sage, démonstrateur de chimie.

MONGIN (P.-A.) né à Paris, rue de Sèvres, numéro 1104.

Gouaches :

230 Deux vues des Palestres des Tuileries, sous le même numéro.

MOUCHET, né à Gray, département de la Haute-Saône, au Palais national des Sciences et des Arts.

Tableau de 3 mètres deux tiers de haut sur 3 mètres de large, qui fait partie des travaux d'encouragement décretés par l'Assemblée législative.

235 Le 9 Thermidor, ou le triomphe de la Justice, allégorie.

Le Génie de la France, après avoir précipité la Terreur

Digitized by Google

dans le fleuve de sang qu'elle-même avait fait couler, rétablit l'empire de la justice, et la couvre de son égide; il tient le livre de la Constitution ouvert à cet article : *La loi est la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse...*

La Justice, d'une main appuyée sur ce livre, tient le glaive, et des couronnes; de l'autre elle accueille la Vérité qui descend du ciel pour l'éclairer dans la distribution des récompenses et des peines.

L'Innocence, sous la figure d'un enfant, repose sur les genoux de la justice.

Dans l'un des coins du tableau, un petit Génie répand sur la terre une douce rosée qui revivifie tous les germes que le passage de la Terreur avait desséchés.

Dans l'autre coin, des bastilles sont consumées par la foudre.

NAUDET (Charles), rue des Prêtres Germain-l'Auxerrois, numéro 46.

240 Tableau peint à gouache; vue des Tuileries prise de la place de la Révolution.

PETIT (Louis), né à Paris, rue du Faubourg-Poissonnière, numéro 92.

255 Portrait du citoyen Leclerc, élève de l'École d'architecture.

SABLET (Jacob), né à Mohge, en Suisse, canton Léman, éléve de Vien, au Palais national des Sciences et des Arts.

283. Portrait du citoyen Vaume.

SICARDI, né à Avignon, élève de son père, rue du ci-devant Petit Bourbon, faubourg Germain, numéro 721.

297 Portrait à l'huile, de la citoyenne Devienne, actrice du Théâtre Français.

Citoyenne SILVESTRE, élève de Regnault.

299 Portrait du citoyen Giroult, sculpteur.

VAN GORP (H.-N.), né à Paris, rue Honoré, numéro 203.

327 Portrait du citoyen Roberston, physicien.

VAUZELLE, élève de Perrin, rue Croix, près les Capucins, numéro 13.

Digitized by Google

[1799]

Dessin :

334 Vue de la salle du XIII^e^ siècle, au musée des Monumens français.

Ce dessin appartient au citoyen Lenoir, conservateur.

VIEN fils (J.-M.), élève de son père et de Vincent, place du Muséum.

Portrait :

342 De la citoyenne Vien.

343 Un cadre renfermant trois miniatures :

Portrait de la citoyenne Présye, femme de l'adjudant-général.

Celui de la citoyenne Baillard, femme d'un négociant, et celui du citoyen Tastory, négociant.

VINCENT (F.-Ph.), né à Paris, élève de David, rue de la Monnaye, numéro 14.

347 Portrait de l'auteur, peint à l'huile, par lui-même.

Sculpture.

BOYER (J.-L.), rue Laurent, numéro 8.

402 Un buste, portrait du citoyen Livry, en marbre, grande nature.

BOIZOT, né à Paris, élève de Michel-Ange Slodz, au Palais national des Sciences et des Arts.

404 Quatre bas-reliefs en plâtre.

La Morale et l'Instruction, le Commerce et l'Industrie, l'Abondance et l'Agriculture, la Victoire et la Paix.

Ces ouvrages sont destinés à orner les portes d'un salon, au Palais directorial.

COUASNON, né à Culan, département du Cher, élève de d'Huez, rue de Thionville, numéro 45.

410 Bustes, grandeur nature, Clément Marot, terre cuite; citoyen Parmentier, membre de l'Institut, plâtre couleur terre cuite.

Citoyenne DROUIN, (née Lemaistre).

416 Portrait du citoyen Pajou père, sculpteur, membre de l'Institut national.

Plâtre, couleur terre cuite, grandeur nature.

Digitized by Google

[1799]

DUMONT, né à Paris, élève de Pajou.

419 Buste de la citoyenne veuve Dumont.

FOUCOU (J.-J.), né à Riez, département des Basses-Alpes, au Palais national des Sciences et des Arts.

423 Duguesclin.

« A la célèbre journée de Cocherel, où Dugesclin remporta la victoire sur les Anglais, il courait partout les bras nus et l'épée ensanglantée à la main, criant aux Français : — Vaillants compagnons, la victoire est à nous! »

Cette statue, en marbre, a été ordonnée par le Gouvernement; elle est de deux mètres de proportion.

Citoyenne MILOT, maison d'Angevilers.

433 Buste de la citoyenne Joly, actrice du Théâtre Français, fait après sa mort.

PETITOT (Pierre), faubourg Saint-Honoré, numéro 117.

434 La Concorde, esquisse en plâtre.

Projet d'exécution du prix d'encouragement obtenu par l'auteur au concours de l'an VII.

SUZANNE, sculpteur, élève de d'Huetz, rue des Messageries numéro 18, faubourg Poisonnière.

443 La Liberté, modèle en plâtre, de 2 mètres de proportion, s'appuyant de la main droite sur un faisceau, tenant dans sa main les emblèmes de la force et de l'agriculture; de la gauche, elle maintient la table des lois, posée sur un cube, emblème de la stabilité; elle a sur sa tête le symbole du génie des arts et du commerce.

Nota : Cette figure est le prix d'un concours national donné au citoyen Morgant, en l'an II de la République; mais la mort l'ayant frappé pendant l'ébauche de cet ouvrage, il fut nommé, en vertu d'un ordre du ministre de l'intérieur, une commission pour examiner si cette figure méritait d'être achevée : cette commission ayant été pour l'affirmative, le citoyen Suzanne fut choisi par le Ministre pour terminer entièrement cet ouvrage.

Digitized by Google

Architecture.

ANONYME.

500 Sept dessins d'un projet pour faire de la place de la Révolution un cirque destiné : 1° aux jeux publics les jours de fêtes nationales; 2° à devenir un lieu de réunion pour les citoyens de Paris, et qui serait pour la plus grande commune de la République Française, ce que fut jadis le Forum pour les Romains.

DURAND (J.-N.-L.), né à Paris, élève de Boullée, et professeur d'architecture à l'École polytechnique.

504 Modèles d'un temple à l'Égalité et d'un temple décadaire, prix obtenus au concours de l'an III par Durand et Thibault. Ces deux modèles ont été exécutés par J.-P. Fouquet, ils appartiennent à la République.

GISORS (A.-J.-B.-G.), élève de Chalgrin, inspecteur des bâtimens du Conseil des Cinq-Cents.

508 Projet de Bibliothèque nationale dans l'édifice commencé pour la paroisse de la Magdelaine. Plan dans un cadre de $1^{m}13$ de haut, sur 98.

Coupe et élévation ensemble dans un cadre de $1^{m}63$ de large et $1^{m}16$ centimètres.

Autre plan comparatif des constructions qu'exige le projet, avec celles commencées. Ce plan est dans un cadre de 73 centimètres sur 42.

PERSON, né à Paris, membre du Lycée des Arts, de la Société d'Agriculture, rue des Maçons numéro 447.

512 Relief de la Bastille, en bois, avec tous ses détails et ses alentours.

Nota : La tour de la Bertaudière, ainsi que la chapelle, sont représentées en ruine afin de laisser apercevoir la construction intérieure, et l'épaisseur des murs.

SOBRE (J.-N.), né à Paris, élève de Ledoux, Faubourg du Temple numéro 27.

514 Projet d'un temple à l'Immortalité, consacré aux grands hommes, à ériger dans les Champs-Élysées.

Digitized by Google

[1799]

Prix d'encouragement :

515 L'élévation et la coupe, sur un même châssis.

516 Deux plans sur un même châssis.

517 Le plan général.

518 Un modèle du monument sur un plateau.

THIERRY (Ch.-S.), né à Paris, élève du citoyen Bellissard, rue du Faubourg-Martin, numéro 187.

519 Monumens à élever en l'honneur de la République Française, sur l'emplacement affecté à la construction de la ci-devant église de la Magdelaine.

Ces projets présentés le 27 Fructidor an 5, par l'auteur, à la commission nommée par le conseil des Cinq-Cents, dans sa séance permanente du 19 Fructidor même année, sont détaillés dans les dessins suivans, savoir :

1 Plan général représentant : *A*, un temple dédié à la Liberté et aux Victoires nationales, où seraient représentés tous ces traits de dévouement et de courage, qui par cinq années de victoires ont anéanti une coalition insensée; où le nom des vainqueurs serait gravé au milieu des dépouilles sanglantes de nos ennemis humiliés et vaincus; où les autorités constituées viendraient tous les ans prononcer le serment de haine à la monarchie, et les jeunes citoyens, parvenus à leur vingtième année, celui de vivre et mourir libres.

B. Place projetée.

C. D. E. F. Arcs de triomphe destinés à éterniser les quatre principaux événements militaires de notre révolution, la conquête de la Hollande, la conquête de la Belgique, celle de l'Italie et celle des bords du Rhin.

G. Hyppodrome environné de gradins destiné aux fêtes nationales.

H. H. Colonnes triomphales placées aux extrémités de l'épine.

I. Théâtre couvert, de trois cents pieds de diamètre.

K. K. Bois sacré où la patrie reconnaissante décernerait des statues aux grands hommes qui auraient bien mérité d'elle.

Digitized by Google

[1799]

L. Boulevard projeté.
2 Plan du temple.
3 Élévation du Temple.
4 Coupe sur la largeur.
5 Élévation sur l'angle.
6 Coupe sur la longueur.
7 Coupe générale.
8 Vue perspective de l'ensemble de tous ces monumens.

VOINIER, architecte, né à Paris.

Dessin aquarelle.

522 Arc de triomphe à la gloire des défenseurs de la patrie.

Ce monument projeté pour être élevé sur le terrain dit de l'Étoile, au haut des Champs-Élysées, formerait l'entrée de Paris, en arrivant par la route de Neuilly, en face du Palais National.

Gravure.

GODEFROY (F.), né à Londres, élève de J.-P. Simon, rue d'Angevillers, numéro 154.

606 Le portrait de la citoyenne Barbier-Walbonne, d'après le tableau peint par F. Gérard.

MIGER, élève de feu Cochin.

621 Le portrait du citoyen Robert, peintre.

PONCE (N.), né à Paris, élève de Delaunay l'aîné, rue du Faubourg-Jacques, enclos des ci-devant Feuillantines.

624 Un cadre contenant six estampes, représentant les portraits de Lebrun, Edlink, Audran, Perrault, Souflot, J.-J. Rousseau, Racine, Descartes, Lully, Quinault, et allégories relatives à ces hommes célèbres, d'après les dessins du citoyen Marillier.

Ces estampes font partie de la collection des Illustres Français, du citoyen Ponce.

Digitized by Google

SUPPLÉMENT

Peinture.

Citoyenne CAPET (M.-G.), élève de la citoyenne Labille-Guiard.

Pastels :

702 Portrait du citoyen Suvée, peintre, professeur de l'École, etc.

705 Portrait du citoyen Suvée, peintre.

706 Portrait du citoyen Mesnier peintre.

Citoyenne CHARPENTIER, place de l'Odéon.

709 Portrait de l'auteur et de sa fille.

Citoyenne LABILLE, dite Guiard, élève des citoyens Vincent père et fils, au Palais national des Sciences et des Arts.

725 Portrait du citoyen Delamalle, représenté plaidant.

726 Portrait du citoyen Dublin, artiste du Théâtre Français.

LEGROS, élève de Swebach, rue et vis-à-vis le Temple, numéro 126.

731 Portrait peint sur porcelaine, du citoyen Boyer, sculpteur, dans l'action de modeler l'auteur.

VIGNEUX, peintre, rue Beautreillis, numéro 26.

Dessins :

735 Portrait du citoyen Raoul, membre du Tribunal de cassation.

736 Portrait du citoyen Fridzeri, artiste.

LASSAUX, né à Lunéville, âgé de 65 ans, élève de Girardet, rue de l'Egout, faubourg Germain.

737 J.-B. Féline attendant au guichet de sa prison une lettre de son amie. A ses pieds est son chien, compagnon *fidelle* de sa détention.

738 Adélaïde Dégen parvient, malgré la défense, à faire passer quelques alimens à Féline.

(A suivre.)

Digitized by Google

CHRONIQUE

Société nationale des Antiquaires de France. — *Séance du 9 mai.* — M. Michon lit une étude sur quelques fragments de sarcophage au type dit d'Asie Mineure, entrés récemment au Musée du Louvre. — M. le Cte de Loisne décrit la sépulture équestre de Béthune ; les ossements du mort enseveli au-dessus de son cheval étaient engainés dans du mortier ; aux pieds du cadavre on a trouvé un demi-cercle de fer qui doit être l'armature d'un bouclier. — M. de Mély communique une plaquette de Jacques Bonaventure Hébarre d'Écosse offerte à Paul V, au XVIIe siècle, qui renferme 72 types d'alphabets orientaux idéographiques ou cryptographiques. — M. Vitry présente une pleureuse provenant du tombeau de Louis de Chalon dans l'abbaye du Mont-Ste-Marie. Elle provient de la collection de M. Jules Gautier et le Louvre vient de l'acquérir ; on peut l'attribuer à M. Jean de la Heurta. — M. Martin communique la photographie d'une œnochoé trouvé à Varcy (Côte-d'Or), qui contenait 1.034 monnaies romaines. — M. Monceaux communique plusieurs inscriptions de Moctar de la part de M. Merlin.

Séance du 23 mai. — M. Vitry communique de la part de M. E. Lefèvre des photographies d'un fragment de sculpture provenant de l'église Saint-Pierre d'Étampes et qui remonte à la moitié du XIIe siècle. — M. J.-J. Guiffrey présente la photographie des portraits dessinés par un des Demonstier et qui représentent deux membres de de cette famille d'artistes célèbres. — M. Arnauldet lit un mémoire sur des documents financiers relatifs à la dot de Valentine de Milan. — M. Clouzot signale la couronne métallique qui se voit sur la tête des moines dans certaines miniaturesde la fin du XVe siècle. — M. Ravaisson-Mollien explique le revers d'une médaille à l'effigee d'Élisabeth de Gonzague, faussement interprété jusqu'à ce jour.

Séance du 30 mai. — M. le baron de Baye entretient la société des couronnes de mariage usitées en Transcaucasie et rappelant les couronnes des princes byzantins. — M. Blanchet fait une communication sur l'utilité des trésors monétaires au point de vue des classements chronologiques des vases et des bijoux de l'époque romaine en Gaule. — M. Denis Roche communique la reproduction de cinq miniatures byzantines récemment trouvées dans le codex Gertrudianus des archives de Cividale. — M. Vauvillé présente quatre bagues découvertes au camp de Pommiers (Aisne) et ornées de chatons en pierres fines gravées en creux. — M. Pallu de Lessert termine la lecture du mémoire de M. le Dr Brulard sur les fouilles exécutées au Magny-Lambert.

Digitized by Google

Séance du 13 juin. — M. Arnauldet fait une nouvelle communication sur les tapisseries du château de Blois qui proviennent de Naples et de Milan. — M. de Mély présente une balance romaine trouvée en 1866 à Lisieux. — M. Marquet de Vasselot présente la photographie d'une vasque en bronze italienne de la collection Martin Leroy signée NICOLAVS FABIANI et datée de 1491. — M. Sellier informe la Société de la découverte d'une stèle romaine à trois personnages à la base du mur d'enceinte de la Cité, sur le chantier du Métropolitain. — M. Monceaux signale la découverte d'une marque de carrière sur un bloc au bord du lac de Tunis. Il pense qu'il provient de l'officine « genii Martis » à Chemtou, exploitée vers l'an 183.

Séance du 20 juin. — M. le commandant Lefèvre-Desnouettes rend compte des expériences entreprises par ses soins sur des chevaux de cavalerie chaussés d'hipposandales. Cet instrument est incompatible avec le trot ou le galop et devait permettre aux chevaux dont la corne était usée de marcher au pas. — M. Sellier signale de nouvelles découvertes de pierres sculptées dans le soubassement du mur antique du chantier du quai aux Fleurs. — M. Héron de Villefosse communique le texte des inscriptions funéraires trouvées au même endroit et explique le sens de plusieurs bas-reliefs professionnels représentant des pêcheurs, des marchands et un charriot à quatre roues chargé d'un coffret, où un personnage verse le contenu d'une corbeille. — M. Bordeaux signale un menhir entre Fosses et Survilliers (Seine-et-Oise) et en demande le classement.

Séance du 27 juin. — M. Michon fait une communication sur les restaurations du groupe du Laocoon pendant son séjour au Louvre. On avait laissé en Italie le bras droit restauré par Girardon qui fut remplacé par un moulage. En l'an IX la restauration avait été mise inutilement au concours. — M. Héron de Villefosse signale l'importance de l'inscription romaine découverte depuis peu dans le chantier du quais aux Fleurs. Elle fait connaître le nom d'un exarchus, grade militaire du IVe siècle, ce qui fixe la date de la construction de la muraille. — M. Ravaisson-Mollien étudie une médaille d'Élisabeth de Gonzague qui porte au revers une figure de femme sous une pluie de feu dont la ceinture se termine par un frein. Il y voit une représentation de Danaé qui fait allusion à la vie future et à un épisode de la vie de la princesse. — M. le comte de Nettancourt signale les monuments romains et seldjoucides qui se trouvent sur le trajet du chemin de fer de Badgad et présente des photographies des inscriptions hittites des environs d'Angora. — M. Dimier présente la tête et la main du Saint-Jean d'un vitrail de la chapelle de Vincennes, provenant de la succession de M. Oudinot. Rien ne prouve qu'il était l'œuvre de Jean Cousin.

Séance du 4 juillet. — M. le commandant Espérandieu est nommé membre résidant. — M. Vernet présente des agrandissements des

Digitized by Google

photographies de stèles et de débris antiques découverts dans les fouilles de la Cité. — M. Durand Gréville fait une communication sur l'œuvre du Maître de la mise au tombeau du musée de Liverpool, en comparant à ce tableau la Pieta de la collection Martin Leroy. Il ajoute quelques remarques nouvelles sur l'œuvre d'Hubert Van Eyck et attribue à Raphael un tableau de la National Gallery qui represente le Baptême du Christ. — M. le Dr Capitan offre à la societé un compte rendu de l'exploration souterraine qui a abouti à l'identification des restes de l'amiral Paul Jones.

Ouvrages Nouveaux :

~~ **Ageorges** (Joseph) : *Le clergé rural sous l'ancien régime ; Épilogue. Le rôle social du curé de campagne à la fin du* XVIIIe *siècle*, par Georges Goyau. — Paris, Blond, 1906, in-32 de 61 pp.

Nous avons rendu compte, ici même, d'une première brochure de M. J. Ageorges, parue dans la collection « Science et Religion » sur le *Clergé régulier sous l'ancien régime*. Non moins substantielle et non moins instructive est la nouvelle étude que consacre le même auteur aux séculiers, particulièrement aux curés de campagne avant la révolution. M. Ageorges trouve moyen de fournir aux personnes qui n'ont pas le temps de lire les savants ouvrages comme celui de M. Imbart de la Tour sur les paroisses rurales, un résumé de ce travail qui, accru du résultat d'enquêtes personnelles, les met au courant du dernier état de la science sur ces matières. En leur offrant cet excellent manuel, il a réalisé un vrai tour de force. Et M. Georges Goyau, l'érudit et distingué écrivain, a ajouté un grand prix à l'étude de M. Ageorges en la faisant suivre d'un épilogue qui est un aperçu aussi plein de philosophie que de bonne critique historique sur le rôle, peu connu jusqu'ici, du rôle social du curé de campagne avant la Révolution. J. Chavanon.

~~ **Leroux** (Alfred) — *De quelques améliorations possibles dans l'organisation et le fonctionnement des archives provinciales*. (Extrait du *Bibliographe moderne*, nos 1-2, 1904). — Besançon, typog. Jacquin, 1904, in 8° de 28 pp.

L'importance actuelle des questions de réorganisaton d'archives et l'autorité de l'auteur de cette étude nous font un devoir d'analyser en détail les vœux qu'il formule.

Suivant le distingué archiviste de la Haute-Vienne, les « archives provinciales » comprennent l'ensemble des archives départementales, communales et hospitalières, ainsi que toutes les autres archives d'une même région historique : judiciaires, ecclésiastiques et notariales (pp. 1-2).

I. *Conservation des archives* (pp. 2-5). « La multiplicité des dépôts

Digitized by Google

est un mal ». Il faudrait réduire tous les dépôts d'archives d'une région à deux seulement : 1° les archives départementales, auxquelles on annexerait les greffes et les archives notariales; 2° les archives communales et hospitalières, centralisées dans la principale bibliothèque communale d'un chef-lieu d'arrondissement ou, à son défaut, dans celle du chef-lieu du département. Le dépôt de ces archives dans la bibliothèque communale serait seulement conditionnel. — Ces réformes sont déjà réalisées dans certains pays, comme la Belgique, où le dépôt des archives communales aux archives des provinces est même obligatoire pour toutes les communes qui ne peuvent pas assurer elles-mêmes la conservation de leurs archives. Cette mesure exige avant tout des locaux très vastes, comme ceux, par exemple, dont disposent les archives du Hainaut à Mons.

II. *Exploration des archives* (pp. 5-14). Une fois la réforme précédente réalisée, il faudrait dresser des états par fonds de toutes les archives annexées. Ce travail incomberait, soit aux bibliothécaires communaux, élevés à la hauteur de « bibliothécaires-archivistes », soit aux archivistes départementaux eux-mêmes, soit à des délégués paléographes envoyés en mission par le Ministère. Il faudrait aussi procéder à la constitution de « Sociétés d'archives », plus nombreuses que celles qui ont déjà été fondées à Auch, à Bordeaux, à Limoges, au Mans, etc. Ce seraient des « sociétés pour l'exploration des archives anciennes ». M. Leroux voudrait aussi que les états par fonds fussent étendus aux archives modernes pour toute la première moitié du XIX^e^ siècle (ateliers monétaires, Académies universitaires, Collèges communaux, laboratoires départementaux, procès-verbaux des délibérations des Conseils généraux avant 1839, rapports annuels des Préfets aux Conseils généraux, correspondances des sous-préfectures, intendance militaire, enregistrement, prisons, et même les « Cabinets préfectoraux »). La bibliothèque administrative et historique des archives devrait être augmentée. — La réalisation de ces réformes dépend des ressources budgétaires des Départements et de l'État.

III. *Accroissement des archives* (pp. 15-16). Ce chapitre vise les réintégrations de documents et notamment des documents restés illégalement entre les mains des particuliers. Une indemnité leur serait due par les Conseils généraux. M. Leroux cite, comme exemple, des registres d'une ancienne Intendance restés en la possession d'un général.

IV. *Locaux d'archives* (pp. 16-17). M. Leroux ne se dissimule pas que les « difficultés sont grandes » pour : 1° agrandir les locaux existants; 2° améliorer ceux qui en ont besoin; 3° désencombrer les archives, en n'admettant plus les versements tels que ceux des modernes Trésoreries, etc. (1); 4° unifier les locaux distincts.

(1) Sur cette question du désencombrement des archives, M. Leroux a

Digitized by Google

V. *Archivistes* (pp. 17-27). M. Leroux ne veut pas de monopole pour l'École des Chartes. Il souhaite une admission plus large de candidats libres (avoués, notaires, avocats, professeurs d'histoire). Il insiste, avec raison, sur les qualités morales de l'archiviste : ordre, méthode, application, amour du métier, résignation, humilité. La présentation des candidats doit être faite par le Ministre, la nomination par le Préfet. — Ces propositions, quant à l'admission des candidats, ne tendent à rien moins qu'à annihiler le rôle de l'École des Chartes. De la part d'un chartiste, c'est une véritable hérésie.

M. Leroux préconise l'avancement par mutation à deux degrés (p. 21) : les chefs-lieux de départements seraient classés en deux catégories : 1° les chefs-lieux qui ont été les capitales d'anciennes provinces; 2° les autres chefs-lieux. Les archivistes auraient seulement les chefs-lieux de la seconde catégorie comme postes de début. Ils passeraient ensuite dans les capitales des anciennes provinces, pour y rester définitivement. — C'est une façon acceptable de concilier la « hiérarchisation » avec les avantages de la stabilité dans l'administration des dépôts.

Il devrait y avoir toujours des anciens archivistes à la Direction des Archives, ainsi qu'à la Commission supérieure des Archives. Des Congrès d'archivistes devraient avoir lieu annuellement au Palais des Archives à Paris (ce vœu de M. Leroux a été réalisé depuis deux ans) (1). Le rapport annuel des archives devrait être fait sous forme de réponses à un « questionnaire ».

Enfin, M. Leroux traite la question de la « nationalisation » des archives. Les fonds antérieurs à la Révolution et les fonds modernes provenant des administrations de l'État sont propriété de l'État; les fonds modernes provenant des administrations départementales sont propriété du Département. M. Leroux voudrait que l'État prît à sa charge la moitié du traitement de l'Archiviste départemental. — Cette question est à peu près insoluble chez nous tant que les archives anciennes et les archives modernes ne seront pas distinctes les unes des autres, avec des archivistes spéciaux pour chacune de ces deux catégories, comme cela existe en Allemagne, en Belgique, dans les Pays-Bas, etc.

On voit que les réformes proposées par M. Leroux sont encore loin

publié une étude spéciale très intéressante, intitulée *Comment désencombrer les archives des préfectures et des sous-préfectures*, dans le *Bibliographe moderne*, dirigé par M. Henri Stein, t. VIII (1904), pp. 113-120.

(1). Les comptes-rendus des trois premières assemblées générales annuelles de l'*Association amicale professionnelle des archivistes français* ont été publiées dans le *Bibliographe moderne*, dirigé par M. Henri Stein, t. VIII (1904), pp. 201-257, et IX (1905), pp. 129-165 et t. X (1906), pp. 122-138. Les comptes-rendus de la première et de la troisième assemblée ont été été aussi reproduits dans la *Correspondance hist. et archéol.*, t. XI (1904), pp. 302 et ss, et t. XIII (1906), pp. 127-138.

Digitized by Google

d'être toutes également *possibles* en France. Certains de ses vœux sont loin d'être ceux de tous les archivistes français.

E. Daniel Grand.

Rudelsheim. — *Quelques mots sur l'organisation des bibliothèques publiques en Belgique*. — Bruxelles, imp. Xavier Havermans, 1904, in-8°; 40 pp.

L'auteur de cette brochure, attaché à la bibliothèque d'Anvers, examine les desiderata des bibliothécaires belges. Les bibliothécaires français pourront en faire aussi leur profit, dans le temps présent.

I. *Circulation des livres*. Le « service des prêts mutuels entre bibliothèques » pourrait à lui seul, nous dit M. Rudelsheim dans son introduction (pp. 5-6), remédier aux inconvénients actuels. Il existe déjà en Belgique, où il n'y a qu'à le perfectionner. — Voilà déjà un point où nos confrères de Belgique sont plus avancés que nous. Cette institution est encore à peine connue de nom en France. Il n'en peut pas être autrement tant que les conditions budgétaires n'auront pas changé chez nous.

II. *Local* (pp. 6-10). L'auteur recommande tous les perfectionnements matériels réalisés en Allemagne, en Angleterre et aux Etats-Unis : locaux appropriés à leur destination, salles spéciales pour les catalogues et les bibliographies, augmentation des « livres de référence » (ouvrages usuels) dans les salles de lecture, « magasins » à étages communiquant par des monte-charges, casiers bas (le rayon supérieur à portée de la main), lampes électriques portatives, téléphones, etc. — On peut ajouter à cette liste les wagonnets électriques pour le transport des livres dans l'intérieur des magasins, comme aux Etats-Unis (Boston).

III. *Bureau d'entrée* (pp. 10-17). L'auteur préfère le système des fiches à celui du registre d'inscription. Il a inventé un modèle de fiche pour les périodiques (p. 15), qu'il a fait adopter par la bibliothèque de la ville d'Anvers, à laquelle il est attaché : ce modèle contient 364 cases, sans compter les mentions relatives à l'acquisition, à la reliure, etc., et n'a que 20 sur 22 centimètres. Cette fiche peut servir douze ans pour un périodique mensuel, six ans pour un périodique bi-mensuel et suffit (moins deux ou trois cases supplémentaires que l'on prend dans les colonnes d' « observations ») pour un journal quotidien pendant une année entière.

IV. *Placement des livres* (pp. 17-24). Le classement des livres en place (sur les rayons) est une des questions les plus délicates de la bibliothéconomie. Ce qui semble le plus pratique à M. Rudelsheim, c'est un système qui ne tient compte ni des classes par matières, ni des trois formats, mais qui range tous les livres à la suite les uns des autres dans l'ordre de leur arrivée et en leur laissant un emplacement immuable. Pour éviter toute perte de place, on n'a qu'à composer

Digitized by Google

une même tablette d'ouvrages de même format, en mettant les grands formats en bas de la travée et les petits formats sur les rayons d'en haut. C'est quelque chose d'analogue à l'ancien système du *non-porté* à la Bibliothèque nationale, mais étendu à la bibliothèque tout entière. Ce système est une continuation de la tradition du moyen âge : les livres enchaînés au pupitre ou à la tablette. C'était la méthode suivie jusqu'à nos jours par la plupart des bibliothèques monastiques, par les bibliothèques des collèges universitaires, etc. Ce système est encore en usage aujourd'hui dans les grandes bibliothèques des Pays-Bas. M. Rudelsheim propose d'en généraliser l'application en Belgique. — Quand on a vu fonctionner ce système sur place, par exemple à Leyde et à La Haye, on demeure convaincu de sa supériorité au point de vue pratique : localisation parfaite de chaque volume, sûreté de toutes les recherches d'après les numéros des catalogues, facilité des recolements. Mais ce système choque trop nos instincts de classifications philosophiques pour qu'il ait jamais la moindre chance de succès en France. On n'aimerait pas non plus des cotes qui, au lieu de rappeler un groupement théorique, indiqueraient seulement des travées et des rayons : LIV — D — 9 (Leyde) ou 814 — G — 40 (La Haye). Dans ce dernier exemple, 814 est le numéro de la travée; cette travée est composée de 7 rayons ou tablettes, marqués A à G, de bas en haut; le numéro 40 indique le quarantième volume placé sur la tablette G. Chaque tablette contient, en moyenne, 20 volumes de grand format, 30 in-octavos et 40 volumes de petit format, à la bibliothèque royale de La Haye. Quand le nombre des travées n'est pas trop considérable, le premier chiffre de cette cote est un chiffre romain, comme à la bibliothèque de l'université de Leyde.

V. *Catalogues* (pp. 24-30). M. Rudelsheim s'empresse de nous prévenir qu'il ne faut pas « calquer l'organisation de toutes les bibliothèques sur un seul modèle donné. » Il faut trois sortes de catalogues : « systématique » (par matières), alphabétique, et « topographique » (catalogue des livres en place, pour les récolements). Le troisième de ces catalogues n'est qu'à l'usage des employés. Les fiches devraient être faites à la machine à écrire. L'auteur se plaint que la communication des catalogues au public n'ait pas encore lieu partout (Bruxelles, Louvain, etc).

VI. *Personnel* (pp. 30-39). Le bibliothécaire doit posséder des qualités intellectuelles, qui « s'acquièrent par des études méthodiques », et des qualités « psychiques», qui sont « innées » (exactitude, minutie, ordre, logique, bienveillance et altruisme). M. Rudelsheim demande un petit examen technique pour le personnel subalterne des bibliothèques, l'augmentation des traitements (traitements *maximum*), des salles de lecture pour les journaux. Il voudrait une « limite d'âge » (qui n'existe pas en Belgique). — Les bibliothécaires français n'en sont même pas encore au point où en sont arrivés leurs collègues

Digitized by Google

belges, qui ont des traitements de début de 2.200 francs (p. 33). La Belgique a aussi probablement toujours ignoré l'institution des « attachés » non rétribués. Quant au personnel subalterne, ses traitements de début sont de 1.200 francs (p. 32).

On voit que M. Rudelsheim est un peu pessimiste, au point de vue belge. On peut se demander ce qu'il aurait dit, s'il eût été Français, de l'état des bibliothèques de notre pays jusqu'à ces tout derniers temps.

E. Daniel Grand.

Périodiques :

L'Anjou historique, t. VI, n° 4 : Guy-Arthaud, Un frère du grand Arnauld : Messire Henri Arnauld, évêque d'Angers (*fin*), p. 337 à 353. — E. Lévêque, Une lettre de l'abbesse de Fontevrault et la « Vie des Saints » du P. Giry, p. 354 à 356. — Mgr de Champflour, Comptes-rendus de visites pastorales (1706-1716), p. 357 à 378. — Pierre Montault des Isles, Les établissements publics en Maine-et-Loire sous le Consulat, p. 379 à 386. — *Andegaviana*, p. 387 à 443.

N° 5. — Jacques Prangeard, Les anciennes paroisses d'Angers, p. 449 à 458. — F. Uzureau, Les Calvairiennes d'Angers (1619-1906), p. 459 à 473. — Pierre Montault, L'agriculture en Maine-et-Loire, il y a cent ans, p. 474 à 484. — *Andegaviana*, p. 485 à 555.

N° 6. — La Cathédrale et les anciens chapitres d'Angers, p. 561 à 584. — Champtoceaux sous les Mérovingiens et les Carolingiens, p. 584 à 587. — La procession de la Fête-Dieu et les Torches à Angers, p. 587 à 592. — La mairie d'Angers du xve au xviiie siècle, p. 592 à 596. — La Visitation de Saumur au xviie siècle, p. 596 à 603. — M. du Tremblier de la Varenne, curé de Villevêque (1657-1722), p. 603 à 607. — La paroisse de Tilliers en 1683, p. 607 à 615. — Ancienne Académie d'Angers (1685-1793), p. 615 à 621. — La Providence de Beaugé (1690-1906) p. 621 à 623. — La Fête-Dieu à la Flèche en 1761, p. 623 à 626. — Le Clergé de Durtal et de Gouis pendant la Révolution, p. 626 à 635. — Les Contributions en Maine et-Loire (1791-1802), p. 535 à 629 — La levée en masse; bataille du Pont-Barré (septembre 1793), p. 639 à 641. — M. Gauron, vicaire à Mazé, guillotiné à Angers (31 mars 1794), p. 641 à 651. — Le budget d'un chanoine d'Angers sous la Restauration, p. 651 à 653. — Description de la Vendée angevine (1825), p. 653 à 656. — La Congrégation de la Retraite à Angers (1826-1905), p. 656 à 659. — Réception à Angers des Députés constitutionnels (1830), p. 659 à 664.

Les Annales Fléchoises et la Vallée du Loir, t. VII, mars-avril 1906. — L. Froger, Notes sur la famille de Ronsard, p. 81 à 93. — P. Calendini, Les inondations du Loir, et l'inscription de la rue des Capucins, p. 94 à 97. — F. Uzureau, Un prêtre fléchois guil-

Digitized by Google

lotiné à Angers, p. 98 à 107. — L. Calendini, Les peintures de l'Oratoire du château du Lude, p. 108 à 110. — P. Calendini, L'Insurrection de 1833, p. 111 à 128. — L. Calendini, Les droits de péage sur le Loir au XVII^e siècle, p. 119 à 134. — Em.-L. Chambois, Documents inédits, p. 135 à 136. — L. Calendini, Histoire anecdotique de la Révolution à La Flèche, p. 137 à 142.

Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles. 1905, 3^e et 4^e livr. : J. Fourgous, Promenade en Quercy, pp. 237 à 252, pl. et grav. — B^on A. de Loé, Rapport général sur les recherches et les fouilles exécutées par la Société pendant l'exercice de 1904, pp. 253 à 282, 3 pl. et grav. — L. Vanderkelen-Dufour, Une serrure belgo-romaine, pp. 282 à 287 et pl. — Ch. Maroy, Les séjours de Voltaire à Bruxelles, p. 288 à 302. — Ch. Dens et J. Poils, L'Hosté, villa belgo-romaine, à Basse-Wavre, pp. 303 à 343, 5 pl. et grav. — X. Stainier, Les marbres rencontrés dans la villa belgo-romaine de Basse-Wavre, pp. 344 à 348. — Ch. J. Comhaire, Le drapeau belge est mal construit, pp. 349 à 358. — J. Furgus, Tombes préhistoriques des environs d'Orihuela (province d'Alicante, Espagne), pp. 359 à 370. — H. Siret, Note sur la communication du R. P. Furgus, relative à des tombes préhistoriques a Orihuela, pp. 371 à 380. — H. Nimal, L'église de Villers; nouvelle étude, pp. 381 à 430, pl. et grav. — M. Schweisthal, Histoire de la maison rurale en Belgique et dans les contrées voisines, pp. 431 à 447 et grav. — Ch. J. Comhaire, Cimetière franc à Hollogne-aux-Pierres, près de Liège, pp. 448 à 453.

Annales de l'Académie royale de Belgique, 1905, 5^e série, t. VII, 4^e livr. : L'abbé J. Laenen, Étude sur la suppression des couvents par l'empereur Joseph II, dans les Pays-Bas autrichiens et plus spécialement dans le Brabant (1783-1794) (*suite*), pp. 419 à 464. — J. Berthelé, Archives campanaires belges et rhénanes, pp. 465 à 518, pl. et grav.

1906, 5^e série, t. VIII, 1^er livr. : V^te de Ghellinck Vœrnewyck, Rapport sur le Congrès archéologique de France, Beauvais, Compiègne, pp. 5 à 116, 6 pl. et gr. — A. de Behault de Dornon, La commune de Mons a-t-elle été acquise au prix du sang de ses bourgeois ? pp. 117 à 136. — F. Donnet, Quelques épisodes de l'occupation française sous le consulat dans le département des Deux-Nethes, pp. 137 à 158.

Bulletin archéologique, 1905, 2^e livr. : D^r Meunier, L'établissement céramique de Lavoye (Meuse), pp. 137 à 148. — P. Coquelle, Les clochers romains de l'arrondissement de Dieppe, pp. 149 à 160 et 2 pl. — Am. Boinet, Les travaux des mois dans un manuscrit de la Bibliothèque royale de Munich, pp. 161 à 165 et pl. — L. de Laigue, Une fresque du XV^e siècle à la Certosa di Pesio, pp. 166 à 177 et pl. — Ch. Portal, Notes sur quelques fondeurs de cloches du XV^e au XVIII^e siècle, pp. 178 à 184. — H. Saladin, Deuxième note sur

Digitized by Google

les monuments arabes de la Kalaa des Beni Hammad, commune mixte des Maadid, province de Constantine, pp. 185 à 198, grav. et 2 pl. — Dr J. Rouvier, Neuf nouvelles inscriptions phéniciennes au nom du roi Bodalhtart, concernant le temple d'Echmoun, à Saïda, pp. 199 à 217. — J. Carcopino, Inscriptions de Khamissa, Lambèse, Tébessa et Timgad, p. 218 à 245 et grav. — Commt Hannezo, Rapport sur les fouilles du Capitole de Segermes, pp. 246 à 258 et grav. — Péricaud et P. Gauckler, La *turris maniliorum Abelliorum*, dans le massif des Matmata (Tunisie), pp. 259 à 299 et grav. — Godin, Note sur la nécropole de Masclianæ (Hadjeb-el-Aïoum), pp. 270 à 279 et grav. — P. Gauckler, Rapport épigraphique sur les fouilles de Dougga, en 1904, pp. 280 à 313, gr. et pl.

3e livr. : — G. Mingaud, Épingles de l'époque du bronze découvertes à Vers (Gard), pp. 315 à 317 et grav. — G. Gassies, Une villa romaine à Penchard (Seine-et-Marne), pp. 318 à 320 et grav. — F. Blanchard, Antiquités romaines découvertes au lieu dit : *Le château d'Alebastre*, à Soissons, pp. 321 à 328. — Em. Bonnet, Le sarcophage de Saint Aprodise, à Béziers, pp. 329 à 337 et pl. — L'abbé Arnaud d'Agnel, Notes sur le trésor de la cathédrale de Marseille, pp. 338 à 345 et 7 pl. — Capitaine Le Bœuf, La voie romaine de Tacapes à Aquæ tacapitanæ, pp. 346 à 350 et pl. — J. Toutain, Le *limes tripolitanus* en Tripolitaine, pp. 351 à 365. — L. Bertrand, Un tronçon de voie romaine découvert près de Philippeville, pp. 366-367 et grav. — Robin, Note sur la basilique byzantine d'Uppenna, pp. 368 à 377. — Capitaine Benet, Les fouilles de Tabarka en 1904, pp. 378 à 394 et 2 pl. — L. Poinssot, Les stèles de la Ghorfa, pp. 395 à 405. — Dr Carton, La nécropole de Henchir-Zoura, pp. 406 à 414 et pl. — G. Hannezo, Notes sur les environs de Zaghouan, pp. 415 à 417. — Le R. P. Delattre, Une sépulture carthaginoise ; sarcophage de marbre blanc peint, pp. 418 à 425 et grav. — Dr Rouquette, Note sur une lanterne de bronze trouvée près de Souk-Akras, pp. 426 à 432. — A. Audollent, Les *tabellæ defixionum* d'Afrique, pp. 433 à 444. — H. Saladin, L'art musulman, pp. 445 à 459.

Bulletin monumental, t. LXX, n° 1-2 : E. Lefèvre-Pontalis, Les influences normandes au XIe et au XIIe siècles dans le nord de la France, p. 3 à 37, 17 pl. et 14 grav. — C. Enlart, Origine anglaise du style flamboyant, p. 38 à 81, 7 pl. et 11 grav. — L. de Farcy, Entrelacs carolingiens de l'Anjou, pp. 82 à 90, 6 pl. et 4 grav. — F. Deshoulières, L'église Saint-Genès de Chateaumeillant (Cher), pp. 91 à 105 et 3 pl. — Mis de Fayolle, Les églises de Saint Paulien et de Chamalières-sur-Loire avaient-elles un déambulatoire? pp. 106 à 111 et 2 pl. — R. Fage, L'église de Saint-Junien (Haute-Vienne), pp. 111 à 128 et 4 pl. — Anthyme Saint-Paul, Les irrégularités de plan dans les églises, pp. 129 à 155. — L. Serbat, Chronique, pp. 156

Digitized by Google

à 180. — R. Triger, Rapport à M. le Directeur de la Société française d'Archéologie, sur les résultats de la pétition relative à la conservation des édifices et objets d'art religieux, pp. 185 à 191.

~~~ **Bulletin du bibliophile**, 1906, n° 1 : E. Jovy, Trois documents inédits sur Urbain Grandier et un document peu connu sur le cardinal de Richelieu (*fin*), pp. 1 à 11. — H. Martin, Les miniaturistes à l'Exposition des Primitifs français (*fin*), pp. 12 à 20. — L'abbé Urbain, Un cousin de Bossuet, Pierre Taisand, trésorier de France (*suite*), pp. 21 à 28. — P. de Lacretelle, Notes sur Claude de Trellon (*suite*), pp. 29 à 38.

N° 2 — G. Hanotaux, Heredia, bibliophile et bibliothécaire, pp. 53 à 64. — G. Vicaire, Bibliographie [des œuvres de J.-M. de Heredia], pp. 64 à 99. — L'abbé Urbain, Un cousin de Bonnet, etc. (*fin*), pp. 100 à 1051

N° 3 — L.-G. Pélissier, Lettres de divers écrivains français, pp. 113 à 132. — P. de Lacretelle, Notes sur Claude de Trellon (*fin*), pp. 133 à 138. — Ch. Oulmont, Sur un exemplaire de *Paul et Virginie*, pp. 139 à 143. — L. Delisle et Ed. Rahir, Obsèques de M. Anatole Claudin, pp. 144 à 150.

N° 4. — Prince d'Essling, Un bois vénitien inédit du xv^e^ siècle, pp. 161 à 164 et pl. — Em. Joly, Quelques lettres inédites de la marquise du Châtelet et de la duchesse de Choiseul (1745-1775), pp. 165 à 186.

N° 5. — L. Pinvert, Sur Mérimée, à propos d'ouvrages récents, pp. 193 à 209. — H. Clouzot, Antoine Jacquard et les graveurs poitevins au xvii^e^ siècle, pp. 210 à 221. — L.-G. Pélissier, Lettres de divers écrivains français (*suite*), pp. 222 à 232.

~~~ **Bulletin mensuel de la Société d'archéologie lorraine**, 1905, n° 12 : L. Germain, La famille du prévôt de Clermont, Claude de la Vallée, mort en 1538, pp. 268 à 274. — Du même : Un problème archéologique; la pierre tombale d'Orne (*suite*), pp. 275 à 279. — J. Voinot, Le pas de Saint-Gibert sur la roche de la Goutte-Soudain, forêt de Martinvelle (Vosges), pp. 279 à 284.

~~~ **Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord**, t. XXXIII, 2^e^ liv. : J. Roux, L'ancienne église de Léguilhac de Lauche, p. 136 à 151 et 2 pl. — Ferd. Villepelet, Peintres de bannières à Périgueux aux xiv^e^ et xv^e^ siècles (*Los Penhedors*), pp. 152 à 160. — H. de Montégut, Vente de la forêt de Thiviers, consentie par le roi de Navarre aux Sieurs du Teil et Faurichon le 7 mai 1582, pp. 161 à 162. — E. Roux, Les Ursulines de Périgueux (*suite*), pp. 163 à 178. — C^te^ de S^t^ Saud, *Armorial du Bordelais*, par M. Meller, pp. 179 à 181. — E. R., M. Jean-Baptiste-Élie Corneilhan, pp. 181 à 182. — A. de M., M. Dudoignon-Valade, pp. 182 à 184.

~~~ **Bulletin trimestriel de la Société des Antiquaires de**

Digitized by Google

Picardie, 1905, 3e trim. : G. Beaurain, La tombe de François de Créquy, p. 322 et 326. — A. Boinet, Notice sur quatre panneaux de bois, provenant de l'Abbaye de St-Riquier, pp. 327 à 335. — M. le chanoine Marsaux, Le Buisson ardent du Musee d'Amiens, pp. 336 à 360. — Cte de Loisne, Superstitions, croyances et usages particuliers d'autrefois à Montreuil-sur-Mer et dans le Bas-Ponthieu, pp. 361 à 407.

~~~ **Bulletin trimestriel de la Société archéologique de Touraine**, 1905, t. XV, 3e et 4e trim. : L. Bossebœuf, Documents sur les Arts en Touraine (*suite*), pp. 152 à 166. — Paul-Boncour, A propos d'un pamphlet de P.-L. Courier, pp. 167 à 170. — A. Viot, Réception en l'office de Commissaire au Châtelet de Paris en 1775, pp. 171 à 176. — L. Laurentie, L'abbé Desroches et le Château de Richelieu, pp. 177 à 183. — J. Rougé, Ligueil à la fin de l'Ancien régime (suivi du cahier des doléances), pp. 184 à 206. — L. de Grandmaison, Publications reçues en 1905, pp. 207 à 229. — F. Em. Boutineau, Testament de Marie Descartes, pp. 230 à 234. — Cte Ch. de Beaumont, Le Trésor numismatique de Bourgueil, pp. 235 à 256.

~~~ **Bulletin de l'Institut international de Bibliographie** (Bruxelles), 9e année, 1904, fasc. 4-6 (nos 53-55 de la collection) : De Margerie, A propos de la *Bibliographia geologica* : réponse à MM. Mourlon et Simoens, pp. 257 à 297 [suite d'une polémique au sujet d'un compte-rendu]. — Anonyme, Table sommaire polyglotte de la classification bibliographique décimale, pp. 298 à 301 [titres de toutes les subdivisions en français, allemand, anglais, espagnol et italien]. — Anonyme, *American library Association, publishing board* [Association bibliothéconomique d'Amérique, bureau des publications], pp. 302 à 305 (notice en anglais sur cette société, qui a son siège à Boston, et sur ses publications bibliographiques) (1). —

(1) Les publications bibliographiques de l'*American library Association* (Boston, Mass., 10, Beacon street) sont déjà très importantes. Elle sont facilitées par une subvention de 100,000 dollars (plus de 500.000 francs), généreusement allouée par M. Carnegie en 1902. Les principales sont les suivantes :

Kroeger (Alice-B.), *Guide to reference books* (guide bibliographique dans les ouvrages de recherches).

Larned (J.-N.), *Literature of American history* (bibliographie de l'histoire des Etats-Unis).

Iles (George), *Bibliography of Fine Art* (bibliographie générale des beaux-arts et de leurs applications).

Index to general literature (bibliographie méthodique du contenu d'environ 6,000 ouvrages d'histoire et littérature générales, voyages, statistique, documents officiels, etc.).

Subject headings for use in Dictionary catalogs (liste de mots-types ou rubriques de matières pour composer des catalogues bibliographiques en forme de dictionnaires).

Enfin un certain nombre de *listes* et de *tracts* plus modestes (livres pour clubs de femmes, livres pour les enfants, littérature française, etc.).

Digitized by Google

Paul Otlet, Sur la création d'un répertoire des articles de la presse quotidienne, pp. 306 à 311 (note communiquée au congrès international de la Presse à Vienne). — *Faits et Documents* : Vocabulaire technique « technolexique » [par H. Jansen, en cours de publication à Berlin]; inventaire méthodique africain [à Paris]; enseignement de la bibliographie [conférence de M. Geddes à Londres]; périodiques [2e centenaire de la *Gazette de Voss* à Berlin]; la classification décimale appliquée à la comptabilité [compagnie de tramways à Londres]; bibliothèques en France [budgets]; catalogue des imprimés de la Bibliothèque Nationale de Paris [t. XXI, 1904, fin de la lettre B]; congrès international des arts et des sciences de Saint-Louis [sept. 1904, section de bibliothéconomie]; biographie nationale belge [t. XIX sous presse]; la documentation [au point de vue industriel]; bibliothèque au Japon [fondée par Shintaro Ohashi à Tokio, au moyen d'un legs de 125,000 yens]; association des bibliothécaires allemands [composition du bureau et liste des sessions]; statistique des imprimés en Belgique [en 1903]; musée du Livre [projeté à Bruxelles]; méthode bibliographique concernant la publication des périodiques [articles de revues scientifiques portant sur leurs titres les « indices » de la classification décimale], pp. 312 à 322. — Analyses et comptes-rendus, pp. 323 à 328. — Institut international de Bibliographie: organisation, méthodes travaux, pp. 329 à 330 [annonce du *Manuel abrégé du répertoire bibliographique universel*]. — Table chronologique des articles, volume IX (1904), pp. 331 à 332. — Index décimal cumulatif, volumes I à IX (1895-1904), pp. 333 à 335.

Bulletin de l'Académie royale d'archéologie de Belgique, 1905, n° 5 : J. Vanden Gheyn, La préhistoire en Belgique (1830-1905), pp. 207 à 217. — J. Soil de Moriamé, La Belgique depuis 1830 au point de vue de l'archéologie, pp. 221 à 238. — Ch.-J. Comhaire, Le folklore en Belgique, pp. 239 à 251. — F. Donnet, L'histoire et l'archéologie à Anvers depuis 1830, pp. 252 à 256. — F. Donnet, Visite de [monuments curieux et peu connus, pp. 265 à 278 et 6 pl.

La province du Maine, t. XIV, 1905, mars : Cte d'Angely-Sérillac, La Motte de Boisrichard à Beaumont-le-Vicomte, pp. 81 à 84. — A. Ledru, Translation des reliques des premiers évêques du Mans par saint Aldric (*fin*), pp. 85 à 97. — Cte B. de Broussillon, L'abbaye du Pré et Charles de Valois, pp. 98 à 101. — A. Angot, L'église de Jublains avant 1878, pp. 102 à 104 et 1 grav. — L. Froger, Les églises et les presbytères de l'arrondissement de Mamers en 1801 (*suite*), pp. 105 à 107. — E. Vallée, Adam de Château-du-Loir, pp. 108 à 109. — Vte de Montesson, Les batailles du Mans en janvier 1871 (*suite*), pp. 110 à 112.

Digitized by Google

Avril 1906. — Cte d'Angély-Serrillac, La Motte de Boisrichard à Beaumont-le-Vicomte (*fin*), pp. 113 à 117. — A. Ledru, Naissance du Maréchal de Mailly (2 mai 1708), pp. 118 à 124. — L. Froger, Les églises et les presbytères de l'arrondissement de Mamers en 1801 (*suite*), pp. 125 à 136. — A. Ledru, Une vieille maison au Mans, p. 137 et 1 pl. — A. Ledru, Michel-Procope Couteaux, seigneur de Montfort-le-Rotrou au XVIIIe siècle, pp. 138 à 139. — Vte de Montesson, Les batailles du Mans en janvier 1871 (*suite*), pp. 140 à 142.

Mai 1906. — R. Roulleau, La Forêt de Bercé et le Cartulaire de Château-du-Loir, pp. 145 à 151. — E. Vallée, Les seigneurs de Bouloire (*suite*), pp. 152 à 159. — A. Ledru, Église du Pré, au Mans, pp. 160 à 167 et 1 pl. — L. Froger, Les églises et les presbytères de l'arrondissement de Mamers en 1801 (*fin*), pp. 164 à 173. — Vte de Montesson, Les batailles du Mans en janvier 1871 (*suite*), pp. 174 à 176.

Revue de l'Art chrétien, 1906, 1re livr. : L. Maitre, Vienne-la-Sainte et ses premières églises, pp. 1 à 8 et grav. — L. Serbat, L'église Notre-Dame-la-Grande à Valenciennnes (*suite*), pp. 9 à 21 et grav. — L. Cloquet, L'art chrétien monumental (5e article), pp. 22 à 31 et grav. — G. Sanoner, La vie de Jésus-Christ racontée par les imagiers du moyen-âge sur les portes d'églises (*suite*), pp. 32 à 46 et grav. — Mélanges : Gerspach, Le recensement des tapisseries en Italie. — H. Chabeuf, Un primitif à identifier. — L. Cloquet, L'iconographie de la basilique de Notre-Dame de la Treille. — Gerspach, Deux peintures de Cosmé Tura.

2e livr. : L. Cloquet, Jules Helbig, pp. 73 à 75 et portrait. — L. Maitre, Un martyrium du IVe siècle à Bourg-Saint-Andéol (Ardèche), pp. 77 à 84 et grav. — A. Schellekens, L'église de l'ancien prieuré de St-Séverin en Condroz, pp. 85 à 91 et grav. — L. Cloquet L'art chrétien monumental (6e article), pp. 92 à 109 et grav. — Mélanges : L. Marsaux, Glanes archéologiques. — L. Cloquet, La cheminée gothique en Belgique.

Revue des études historiques, 1905, nov.-déc. : Em. Rodocanachi, La danse en Italie du XVe au XVIIIe siècle, pp. 569 à 590. — J. Pasquier, Lettres familières de Gérôme Aléandre (1510-1540), pp. 591 à 600. — M. Marlon, Le garde des sceaux Lamoignon et la réforme judiciaire de 1788 (*fin*), pp. 601 à 634.

1906, no de janv.-févr. : M. Bressonnet, L'expédition d'Alger, projets et inventions, pp. 5 à 31. — J. Pasquier, Lettres familières de Jerôme Aléandre (1510-1540) (*suite*), pp. 32 à 61. — G. Daumet, Lettre de Mgr de Salomon à Louis XVIII, pp. 62 à 68.

Revue historique et archéologique du Maine, t. LIX, 2e liv. : M. l'abbé J. Vavasseur, Champaissant religieux et féodal, pp. 117 à 138. — Dr P. Delaunay, Patrice Vauguion et ses mémoires

Digitized by Google

(*suite*), pp. 138 à 204. — Rob. Triger, M. Louis Brière, bibliothécaire archiviste de la Société, pp. 205 à 211. — R. Latouche, Documents inédits sur la Mayenne, p. 212 à 223.

3e livr. : Dom P. Renaudin, Le traité de l'Indult du Parlement de Paris, de Claude Regnauldin, procureur général au grand Conseil (1632-1675) et la nomination aux bénéfices ecclésiastiques, pp. 229 à 257 et pl. — M. l'abbé J. Vavasseur, Champaissant religieux et féodal (*suite et fin*), pp. 258 à 284. — Bon de la Bouillerie, Un ami de Henri IV : Guillaume Fouquet, marquis de la Varenne (*suite et fin*), pp. 285 à 322. — R. Triger, Les Sociétés savantes et la conservation des édifices et objets d'art religieux, pp. 328 à 329.

Revue champenoise et bourguignonne, 1905, n° de mars-avr. : H. Jadart, Table de la seconde série de la Revue de Champagne et de Brie, 1889-1901, pp. 113 à 124. — P. Champion, Documents inédits sur l'ancien Collège de Chaumont, pp. 125 à 136. — J. Calmette, L'origine bourguignonne de l'alliance austro-espagnole, pp. 137 à 152. — E. Petit, Catalogue d'actes relatifs aux Joinville (*suite*), pp. 153 à 166. — O. Beuve, Chartes de Notre-Dame-en-l'Isle, de Troyes (*suite*), pp. 167 à 183.

Revue des Bibliothèques et Archives de Belgique, T. III, n° 4 (juillet-août 1905). — Le R. P. Van den Gheyn, Une œuvre inédite et inconnue de Bonino Mombrizio [Vie de sainte Catherine d'Alexandrie, en vers italiens], pp. 261 à 266. — A. Diegerick, Les archives de l'État à Gand et le château de Gérard le Diable, pp. 267 à 280. — H. de Boelpaepe, Bibliothèque d'un avocat, magistrat, jurisconsulte et historien du XVIIIe siècle [Patrice-François de Nény, 1716 ÷ 1784], pp. 281 à 284. — P. Bergmans, Une copiste bruxelloise du XVe siècle, Marguerite Raes, pp. 285 à 286. — F. Alvin, La collection Surmont de Volsberghe au Cabinet des médailles de Bruxelles, pp. 287 à 289. — Victor Chauvin, Les « Mille et une nuits » de M. Mardrus [Paris, 1899-1904, 16 vol. in-8°], pp. 290 à 295. — H. Nélis, La mention *Redde litteras* dans les chartes du moyen âge, pp. 296 à 321 [formule « servant à indiquer que les destinataires doivent renvoyer les mandements à ceux dont ils émanent, après en avoir pris connaissance et exécuté les ordres »]. — L. Stainier, Congrès international pour la reproduction des manuscrits, des monnaies et des sceaux; Commission belge d'organisation; compte-rendu sommaire des séances (*suite*) [7e séance, 3 juillet 1905], pp. 322 à 325. — Du même, Congrès international pour la reproduction des manuscrits, des monnaies et des sceaux; Compte-rendu sommaire des séances (Liège, 21, 22 et 23 août 1905), pp. 326 à 340. — Bibliographie. I. Comptes-rendus, pp. 341 à 343; II. Revue des revues, pp. 343 à 345. — Chronique des Bibliothèques et des Archives, pp. 346 à 354. — *Notes et Documents* : Une salle de lecture d'un genre

Digitized by Google

nouveau [à New-York, au sommet des toitures d'une maison haute ou *sky scraper*]; — Les femmes dans les bibliothèques [environ la moitié des employés, aux États-Unis]; — La Bible en anglais [statistique sur le nombre de lettres, mots, versets, etc.]; — La bibliothèque la plus élevée [sur le mont «Pic d'Ollen» en Italie : ouvrages relatifs à l'alpinisme]; — Bibliothèques Carnegie [1290 bibliothèques représentant plus de 39.000.000 de dollars ou 200 millions de francs]; — Société des Bibliophiles dauphinois [reconstituée en 1905]; — Annuaire des Sociétés scientifiques et littéraires de Belgique [publié par *l'Institut international de Bibliographie* de Bruxelles]; — Répertoire bibliographique de la librairie française [publié par M. Jordell, à Paris]; — « Maistre Pierre Pathelin hystorié » [fac-similé publié, dans la *Société des Anciens Textes français*, par M. Émile Picot]; — L'illustration du livre [exposition organisée par le *Cercle d'études typographiques* de Bruxelles]; — « Être archiviste » [extraits du rapport de M. Massé sur le Budget de l'Instruction publique en France pour 1904]; — Société française de paléologie [Paris], pp. 354 à 358. — Correspondance, pp. 358 à 359 [acquisitions de documents aux ventes publiques par les archivistes pour les Archives de l'État]. — Actes officiels [Belgique]. — Distinction honorifique [M. J. Cuvelier, sous-chef de section aux Archives générales de Bruxelles, nommé correspondant de l'*Association des archivistes néerlandais*], p. 360.

T. III, n° 5 (sept.-oct. 1905). — E. Fairon, Notes de bibliographie liégeoise [« relevé des livres dont la publication avait été autorisée » par les princes-évêques de Liège, de 1610 à 1788, d'après les registres du conseil privé des archives de Liège], pp. 361 à 367. — L. Verriest, Un inventaire du XV^e^ siècle du trésor des chartes de Tournai, pp. 368 à 373. — C. Bemelmans, Notice sur le manuscrit n° 22152 de la Bibliothèque royale de Belgique; une œuvre inédite de Jean Ooms [théologien, † 1710; traité sur la prière, en flamand], pp. 374 à 377. — C. Van den Haute, Le dépôt des Archives de l'État à Namur; accroissements de 1904, pp. 378 à 383. — L. Stainier, Contribution à la bibliographie de la Belgique pour 1903 et 1904, pp. 384 à 396 [livres et articles de revues omis dans la *Bibliographie de Belgique*]. — Bibliographie. I. Comptes-rendus, pp. 397 à 400; II. Revue des revues, pp. 401 à 402. — Chronique des Bibliothèques et Archives, pp. 403 à 417. — *Notes et Documents* : Miniatures de Jean Fouquet [du manuscrit des *Antiquités Judaïques* de Josèphe, retrouvées au château de Windsor par M. Yates Thompson]; — La bibliothèque de la reine Louise [de Prusse]; — Estampes [société fondée à Paris]; — Les manuscrits de Michelet [légués au musée Carnavalet]; — Femmes archivistes [en Hollande]; — Le concours international typographique [*Cercle d'études typographiques* de Bruxelles]; — Vente Meyer Cohn [autographes]; — Premier congrès de la Presse périodique

Digitized by Google

belge [à Liège], pp. 417 à 424. — Répertoire méthodique des publications d'archives et de manuscrits en 1904, pp. 424 à 431 [pour la Belgique et le nord de la France].

T. III, n° 6 (novembre-décembre 1905). — A. Fayen, Lettres Plantiniennes (1574-1581), pp. 433 à 461 [correspondance de l'imprimeur anversois Christophe Plantin, au sujet d'une édition de la Bible, etc]. — J. Vannérus, Le dépôt des Archives de l'État à Anvers; accroissements de l'année 1904, pp. 462 à 496 [avec annexes contenant la description de différents cartulaires : abbaye de Saint-Michel d'Anvers (XIV^e siècle), Chartreux d'Anvers (XV^e siècle), Grande Chartreuse (*van-Savoyen*), Chartreux de Delft (1565), de Raamsdonk (XV^e et XVI^e siècle), d'Utrecht (1555) et de Lierre (XVI^e siècle)]. — O. Grojean, La question des bibliothèques en France, pp. 497 à 503. — Bibliographie. I. Comptes-rendus, pp. 504 à 508; II. Revue des revues, pp. 508 à 510. — Chronique des Bibliothèques et Archives, pp. 510 à 516. — *Notes et Documents* : Catalogue international de la littérature scientifique [à Londres]; — Ce qu'on trouve dans les livres d'une bibliothèque populaire américaine [déménagement de la bibliothèque de Grand Rapids, Michigan]; — Un don de M. Carnegie refusé [Paddington]; — Concierge et bibliothécaire [Bergues]; — La bibliothèque Charcot [donnée à la Faculté de Médecine de Paris]; — Vente Marcel Schwob [à Paris]; — Dessins de Fragonard [dans les bibliothèques de Montpellier et de Besançon], pp. 516 à 518. — Actes officiels [Belgique]. — Répertoire méthodique des publications d'archives et de manuscrits en 1904 [Belgique et parties des pays voisins], pp. 519 à 525.

Les Directeurs-Gérants : F. Bournon et F. Mazerolle.

SAINT-DENIS. — IMPRIMERIE H. BOUILLANT, 20, RUE DE PARIS. — 16606

Digitized by Google

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Par décret en date du 28 octobre, M. Calmette, docteur ès lettres, est nommé professeur d'histoire de la Bourgogne et de l'art bourguignon à la Faculté des Lettres de Dijon.

La Personnalité civile des Musées.

Décret portant règlement d'administration publique pour l'exécution de l'article 52 de la loi de finances du 16 avril 1895, relatif à la personnalité civile des musées nationaux et départementaux.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre de l'Instruction publique, des beaux-arts et des cultes et du ministre de l'Intérieur,

Vu les articles 52 et 56 de la loi de finances du 16 avril 1895, ainsi conçus :

ART. 52. — Est investie de la personnalité civile, sous le titre de « Musées nationaux », la réunion des musées du Louvre, de Versailles, de Saint-Germain et du Luxembourg. Les musées départementaux ou communaux pourront être également investis de la personnalité civile si les départements ou les villes qui en sont propriétaires le demandent. En ce cas, il sera statué par décret rendu en la forme ordinaire des reconnaissances d'utilité publique. »

« Article 56. — ...Un règlement d'administration publique en déterminera toutes les mesures d'exécution. »

Vu la loi du 9 frimaire de l'an III;

Vu le décret du 29 mars 1852, article 5, n° 11;

Vu l'article 910 du code civil et la loi du 4 février 1901;

Le Conseil d'État entendu,

Décrète :

CHAPITRE PREMIER

ART. 1er. — Le département ou la commune qui désire que le musée dont il est propriétaire soit investi de la personnalité civile par application de l'article 52 de la loi du 16 avril 1895, doit joindre à la

Digitized by Google

demande qu'il adresse à cet effet au ministre de l'Instruction publique, des beaux-arts et des cultes :

1° La délibération prise à ce sujet par le conseil général ou le conseil municipal suivant le cas;

2° La nomenclature de tous les objets d'art dont le musée est en possession;

3° Un état descriptif, avec un plan à l'appui, des locaux qui sont ou vont être affectés à l'exposition des collections, et de l'indication des frais de matériel et de personnel, y compris, s'il y a lieu, le traitement de l'agent comptable mentionné à l'article 5 ci-après que le département ou la commune s'engage à supporter;

4° Le montant des allocations pour acquisition d'objets d'art que le département ou la commune s'engage à verser annuellement dans la caisse de l'établissement, ainsi que le montant des subventions qui seraient promises et l'énumération de toutes autres ressources ayant déjà cette affectation;

5° Dix exemplaires au moins des statuts proposés pour le fonctionnement du musée.

ART. 2. — Le ministre de l'Instruction publique, des beaux-arts et des cultes fait procéder à l'instruction de la demande, notamment en provoquant un rapport du préfet.

Il consulte le ministre de l'Intérieur et transmet, s'il y a lieu, le dossier au Conseil d'État.

ART. 3. — Le décret portant création de l'établissement public contient approbation des statuts, qui y demeurent annexés.

Aucune modification ne peut être apportée à ces statuts que dans la même forme.

CHAPITRE II

ORGANISATION ET ADMINISTRATION

Art. 4. — Le musée investi de la personnalité civile est administré par un conseil composé de la façon suivante :

S'il est départemental :

De deux conseillers généraux élus par leurs collègues, d'un délégué du ministre des beaux-arts, du maire de la ville, de deux membres désignés par le préfet et de quatre membres choisis par le conseil à raison de leur compétence parmi les personnes habitant le département.

Et si le musée est municipal :

Du maire de la ville, d'un conseiller général, de deux conseillers municipaux élus par leurs collègues, du délégué du ministre des beaux-ars, de deux membres désignés par le préfet et de quatre menbres choisis comme ci-dessus par le conseil.

Les pouvoirs des membres élus par le conseil général et par le conseil municipal durent autant que le mandat dont ils sont investis.

Digitized by Google

Pourront en outre être appelées à faire partie du conseil les personnes qui auront fait des libéralités importantes au musée. Leur admission est prononcée par le conseil.

ART. 5.— Le conseil élit son président ainsi que son vice-président et, s'il y a lieu, un ordonnateur. Il nomme un secrétaire et un agent comptable.

Le conservateur est membre de droit du conseil.

ART. 6.— Le président représente le musée dans tous les actes de la vie civile; il signe, à défaut d'ordonnateur, les mandats de payement et vise les pièces de comptabilité; il prend toutes les mesures conservatoires, notamment en cas de dons ou de legs et assure l'exécution des délibérations du conseil.

ART. 7.— Le conseil délibère — sous réserve de l'approbation du préfet, après avis du conseil général ou du conseil municipal suivant que le musée est départemental ou communal — sur l'acquisition des biens meubles et immeubles destinés à faire partie du patrimoine de l'établissement et sur l'aliénation et l'échange de ces biens, ainsi que sur l'acceptation des libéralités grevées de charges, de conditions ou d'affectation immobilières et sous réserve de l'autorisation par décret en Conseil d'État sur l'acceptation des libéralités donnant lieu à des réclamations des familles.

ART. 8. — Le conseil statue :

1° Sur l'administration des biens formant la dotation de l'établissement, sur l'acceptation des dons et des legs sans charge et sur l'exercice des actions en justice;

2° Sur les propositions d'achats d'objets d'art destinés à figurer au musée et dont le prix doit être imputé sur les ressources de l'établissement. Ces propositions lui sont présentées, ainsi que celles relatives au personnel, par le conservateur.

3° Sur le nombre, la composition et les traitements du personnel affecté aux différents services du musée. Il nomme à tous les emplois sauf à ceux de conservateur et de conservateurs-adjoints, qui, demeurent à la nomination du préfet, par application de l'article 5, n° 11, du décret du 25 mars 1852. Il dresse pour ces derniers emplois une liste de présentation portant trois noms.

CHAPITRE III

RÉGIME FINANCIER

Art. 9.— Le budget de l'établissement est préparé par le président du conseil d'administration. Il est voté par le conseil et approuvé par le préfet, après avis du conseil général ou du conseil municipal, suivant le cas.

Les crédits reconnus nécessaires en cours d'exercice sont votés et

Digitized by Google

autorisés dans la même forme, ainsi que les chapitres afférents aux reliquats actifs et passifs de l'exercice clos.

Art. 10.— Les fonds destinés à l'achat d'objets d'art, dont le conseil n'a pas fait emploi dans l'année, sont placés en rente 3 p. 100 sur l'État ou en bons du Trésor. Ils forment une réserve spéciale que le conseil est en droit, le cas échéant et après épuisement des ressources de l'exercice, de consacrer, même en totalité, à des acquisitions extraordinaires. Ils sont l'objet d'une mention spéciale à chacun des budgets auxquels ils sont reportés et donnent lieu à l'ouverture d'un crédit collectif intitulé : « Dépenses d'acquisitions éventuelles ».

Art. 11.— Les ressources de l'établissement comprennent, en même temps que les subventions mentionnées au n° 3 de l'article 1er du présent décret : 1° les dons et legs ; 2° les versements à titre de souscriptions individuelles ou collectives ; 3° les subventions allouées pour achat d'objets d'art ou d'antiquité ; 4° le produit de la vente par le musée des moulages et autres reproductions ; 5° toutes autres ressources qui pourraient lui être affectées par la loi.

Art. 12. — Indépendamment des dispositions qui précèdent, toutes les règles de la comptabilité soit départementale, soit communale sont, suivant le cas, applicables au régime financier de ces musées.

Art. 13. — Le ministre de l'Instruction publique, des beaux-arts et des cultes, et le ministre de l'Intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au *Bulletin des lois*.

Fait à Agen, le 30 septembre 1906.

A. Fallières.

Par le président de la République :

Le ministre de l'Instruction publique, des beaux-arts et des cultes,

Aristide Briand.

Le ministre de l'intérieur,

G. Clemenceau.

MÉLANGES ET RECHERCHES CRITIQUES

VICTOR HUGO A GENTILLY EN 1822

Le chemin de fer de Ceinture, presque constamment en tranchée ou souterrains sur la rive gauche de la Seine, offre cependant une agréable éclaircie. C'est lorsqu'il franchit la vallée de

Digitized by Google

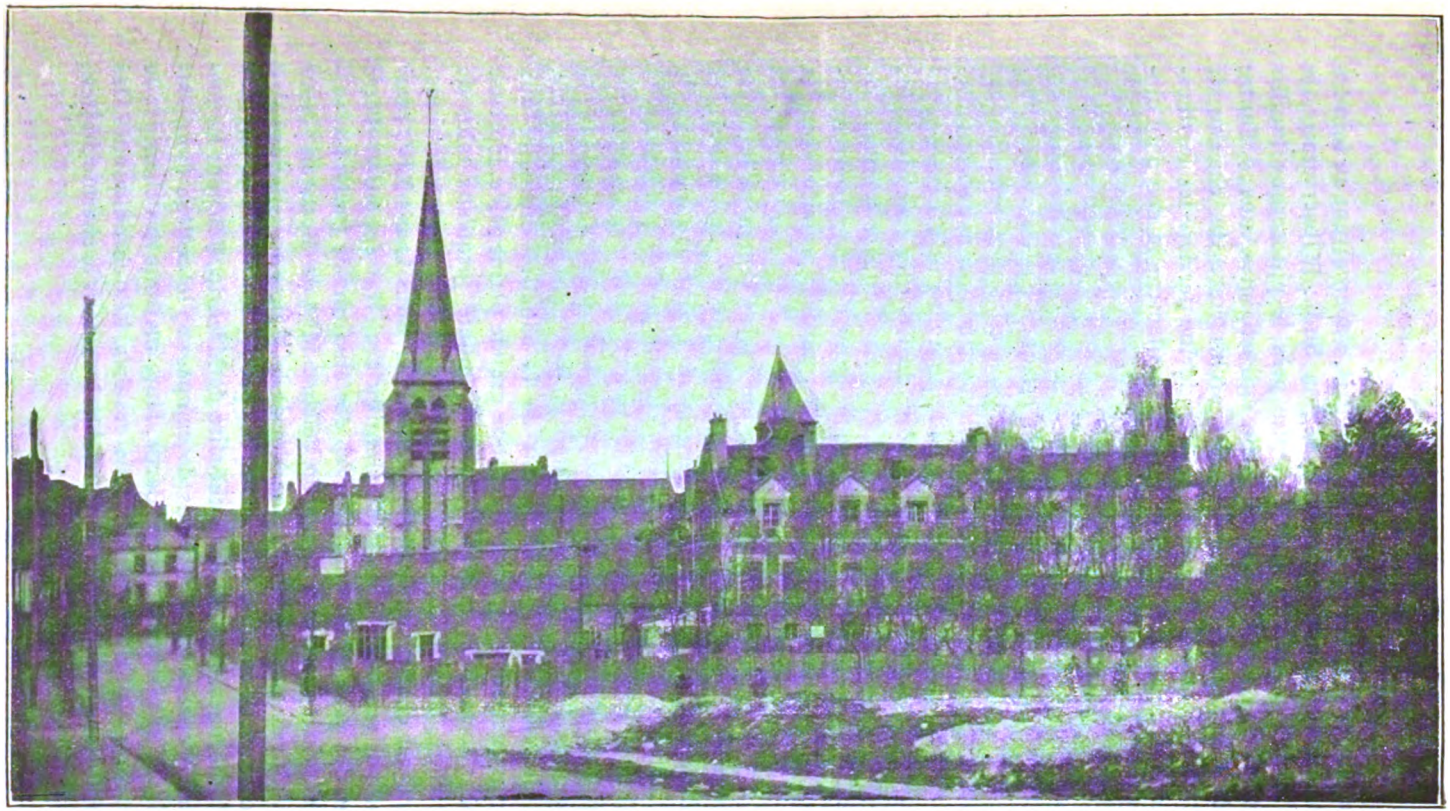

Cliché Ed. Mareus.

L'église de Gentilly et la maison de la famille Foucher avec la tourelle occupée par Victor Hugo.

Digitized by Google

la Bièvre. A gauche, du côté de Paris, s'aperçoivent au loin les principaux monuments de la région Sud : l'Observatoire, le Val-de-Grâce, le Panthéon, et plus près, le pittoresque fouillis de la Butte-aux-Cailles et sa jeune église Sainte-Anne; de l'autre côté, sur la hauteur, la sombre architecture du château de Bicêtre dominant la vallée que l'on devine derrière les fortifications, au niveau desquelles apparaît seulement le coq d'un clocher, qui est le clocher de Gentilly.

Le très ancien bourg qui porte ce nom est groupé au pied de ce clocher dans une sorte de ravin où l'on accède par des pentes roides que seuls peuvent attaquer les tramways électriques. Quant aux voitures ordinaires, elles préfèrent allonger leur parcours et contourner la colline par la route de Fontainebleau et celle d'Arcueil qui, sous le nom de rue Frileuse, est la voie centrale du pays. Le territoire de Gentilly était bien plus vaste autrefois; mais Paris lui a pris, en 1860, les quartiers de la Glacière et de la Maison-Blanche; puis, en 1897, le Kremlin-Bicêtre a été émancipé en commune, gardant pour lui toute la rive droite de la Bièvre.

La population appartient presque exclusivement à la classe laborieuse : artisans de toutes professions occupés à Paris et blanchisseurs, car cette industrie ne craint pas d'utiliser la Bièvre, malgré les impuretés qu'elle apporte déjà d'Antony et d'Arcueil, si bien qu'au sortir de Gentilly elle n'est plus bonne qu'à faire un égout. Les rues sont quelconques; les édifices publics, — sauf l'église qui, datant en partie du quinzième siècle, a du caractère, — témoignent de la banalité ordinaire aux constructions administratives; une grande plaine pelée, lépreuse où s'accrochent quelques masures, monte jusqu'aux talus de Bicêtre, laissant un espace désolé entre les deux agglomérations.

Quel changement en deux cents ans! Sous Louis XIV, pour ne pas remonter plus haut, Gentilly avait la réputation d'être un des plus séduisants villages des environs de Paris. La seigneurie appartenait à la trop célèbre M^me^ de Beauvais; tout autour de son château, s'étendant de la mairie actuelle jusqu'au sommet de la côte, s'élevaient des propriétés vastes et pleines d'ombrages. Naudé, bibliothécaire de Mazarin, l'élégant Benserade y eurent leurs maisons de campagne; le collège Louis-le-Grand et plus tard Sainte-Barbe, leurs maisons des champs; le graveur Cochin passait là tous ses étés. Les chroniqueurs, les historiens des environs de Paris décrivent tous le charme du lieu,

Digitized by Google

et sans se mettre en frais d'érudition, les étymologistes déclaraient que Gentilly devait son nom à la gentillesse du site.

La Révolution, les invasions de la fin du premier Empire troublèrent à peine cette paix champêtre. En 1821, l'abbé Detruissart, curé de Gentilly, poète et prosateur, publia sous le

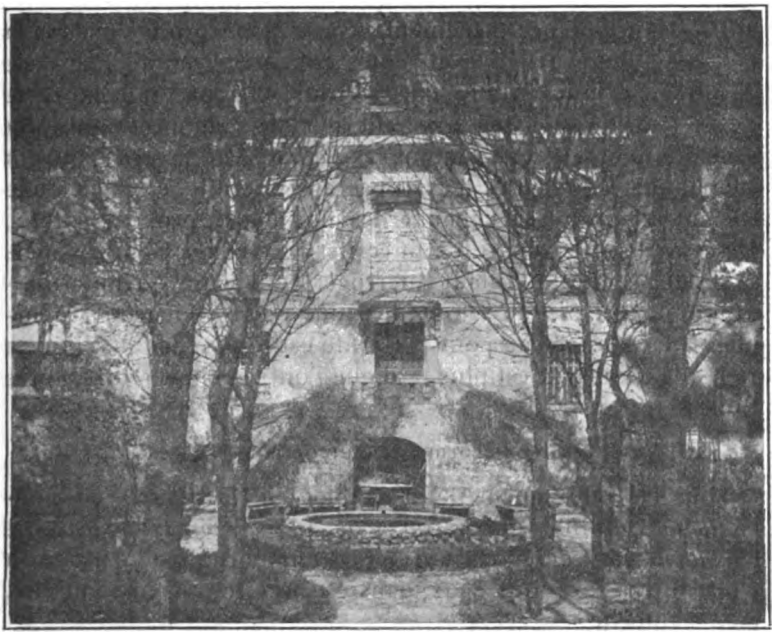

(Clichés Ed. Mareuse.)

Vue de la maison, côté jardin.

titre : *Promenades au Centre du grand Gentilly*, un curieux petit volume où il célèbre la beauté de sa paroisse : tous les dimanches, dit-il, les bords de la Bièvre et la prairie voisine « sont le plus souvent couverts de jeunes époux qui, assis sur le gazon, participent aux jeux folâtres auxquels se livrent leurs enfants ». Et au temps des gelées, une « ardente jeunesse » vient s'ébattre sur les étangs de la Glacière et parcourt, « un fer étroit sous les pieds, de longs espaces avec la rapidité de l'éclair ou en dessinant avec grâce des figures extrêmement difficiles à exécuter ». Il est question aussi des Naïades, et « d'un groupe de vieux enfants de la terre, qui, pendant le printemps, forment

Digitized by Google

par leur réunion un bouquet admirable... On les nomme maronniers des Indes ».

Au printemps de l'année 1822, la famille Foucher loua pour les deux mois d'avril et de mai un logement à Gentilly. Avait-elle été séduite par l'emphatique description du bon curé, nous l'ignorons; on sait seulement qu'elle avait coutume, chaque année, de faire une villégiature d'été aux environs de Paris. Cette année-là un grand événement venait de se produire dans la famille : Victor Hugo avait enfin été agréé comme fiancé de M^lle^ Adèle et autorisé à lui faire sa cour, à la condition expresse de ne jamais rester seul avec elle — clause rigoureuse qui fut sans doute observée; du moins les *Lettres à la fiancée* prouvent que la correspondance n'avait pas été interdite, et grâce à elle les jeunes gens purent échanger les plus tendres propos d'amour. De ces lettres, la plupart furent écrites ou reçues à Gentilly, mais ce n'est pas elles qu'il faut interroger pour avoir quelque indication sur ce fortuné séjour; le jeune poète était trop ardemment épris du tableau pour parler du cadre; à vingt ans, il n'est rien que d'aimer; c'est plus tard que l'on se plaît à redire, après Boileau :

Voici les lieux charmants où mon âme ravie...

Tous les renseignements désirables sur la maison de campagne de Gentilly, on les trouve dans le *Victor Hugo raconté par un témoin de sa vie* — et ici, peu importe que le livre soit d'elle ou de lui : tous deux, dans l'espèce, ont même qualité, même autorité.

« Victor, pendant que son livre paraissait (*les Odes*), était à Gentilly, où Mme Foucher avait loué, cette année-là. Il avait obtenu de passer l'été près de sa fiancée. Mme Foucher occupait un étage d'un ancien presbytère où il n'avait pas trouvé de chambre libre, mais la maison rebâtie et toute moderne avait laissé debout une vieille tourelle de l'ancienne construction où il y avait une chambre, vrai nid d'oiseau ou de poète. Quatre fenêtres, percées aux quatre points cardinaux, recevaient le soleil à toute heure.

« Les locataires avaient un vaste terrain bordé à droite et à gauche de deux avenues de peupliers d'une hauteur et d'une épaisseur remarquables. Une partie de ce terrain, livrée à la culture, avait l'aspect joyeux de la pleine campagne; le reste était en fleurs. Une des plantations de peupliers était longée par la

Digitized by Google

Bièvre qui séparait l'ancien presbytère de l'église. De l'autre, on voyait la vallée, gaie et verte... »

Puis, ce sont des détails sur la vieille propriétaire, sur les fous de Bicêtre qui venaient arroser et sarcler le jardin, sur les projets d'avenir des deux fiancés, sur la mauvaise plaisanterie que fit un jour Victor en apportant à Mlle Foucher un papier qui paraissait contenir une fleur et d'où s'échappa une chauve-souris; il est vrai que le papier portait aussi la pièce de vers assez sombre et sinistre, conçue dans le silence de la tourelle et intitulée *la Chauve-Souris*, que le poète a recueillie avec sa date (avril 1822) au cinquième livre des *Odes*.

Un souvenir plus gai est celui de la visite que recevaient de temps en temps les hôtes de Gentilly : un camarade de collège du jeune Foucher, âgé de douze ans; ce camarade était un « gentil garçon à la taille déliée, aux cheveux d'un blond de lin, au regard ferme et clair, aux narines dilatées, aux lèvres vermillonnées et béantes. Sa figure colorée, ovale et un peu chevaline, était bizarre en ce qu'elle avait, en place de sourcils, un cercle sanguin. Il se nommait Alfred de Musset. Il égaya une après-dînée d'une bouffonnerie dans laquelle il imitait un ivrogne avec une facilité et une vérité extraordinaires. » — Si bien qu'à ce souvenir gai le cœur se serre...

Au commencement de juin, la famille Foucher laissa la place à d'autres locataires et c'est à Paris que les fiancés se marièrent. Hugo n'oublia pas Gentilly et Bicêtre : dans *le Dernier jour d'un Condamné* et dans *les Misérables*, il a décrit le sinistre cortège des galériens partant de Bicêtre enchaînés deux à deux; dans *les Misérables* encore, il a fait un tableau charmant des bords de la Bièvre, au champ de l'Alouette. Lui qui jusqu'à son dernier jour fut un infatigable promeneur, peut-être revint-il, un jour de sa vieillesse, rêver à Gentilly de l'année 1822, l'année la plus radieuse de sa jeunesse; il dut y trouver bien du changement!

La maison existe toujours, cependant, et nous n'avons pas eu de peine à la découvrir, grâce à la tourelle qui est restée debout aussi, mais que l'on a casquée de zinc, alors qu'elle était recouverte d'ardoises; elle a quatre-vingt-quatre années de plus et les supporte gaillardement. Pour bien la voir, il faut pénétrer derrière l'église, dans une impasse qui donne accès à la cour de l'immeuble, dont le rez-de-chaussée est occupé aujourd'hui par l'industrie; à gauche de la vieille tour, s'offre la façade princi-

Digitized by Google

pale de la maison, dont l'aspect n'a pas dû beaucoup changer non plus : une bonne habitation bourgeoise, du temps de Louis XV. L'autre façade ouvre sur l'avenue Raspail, de l'autre côté de la Bièvre et au sud de l'église; elle a conservé son perron de pierre à deux rampes, d'un fort joli ouvrage, et est précédée d'un jardin bien restreint au regard de ce qu'il était jadis. Deux ou trois peupliers seulement ont résisté au temps et à la cognée; quant à la prairie, verte et gaie, qui montait jusqu'à Bicêtre, c'est maintenant, nous l'avons dit, une plaine affreusement dénudée.

Le séjour de Victor Hugo à Gentilly était à peu près ignoré; une rue porte son nom depuis peu, mais simplement parce qu'il faut une rue Victor-Hugo dans chaque localité qui compte plus de deux ou trois rues. La commune a appris avec enthousiasme qu'elle avait donné asile à un poète autrement grand que Benserade à qui elle voulait édifier un monument. A tout le moins, une inscription commémorative s'impose sur la maison où le Maître connut des jours si heureux; déjà le Comité des inscriptions parisiennes en a accepté le vœu; il le réalisera, nous l'espérons, cette année même.

P.-S. Sans attendre la consécration officielle et les lenteurs administratives qu'elle entraîne forcément avec elle, la Société « les Hugophiles » a choisi, d'accord avec la municipalité, Gentilly cette année comme théâtre de la fête littéraire qu'elle célèbre en l'honneur de Victor Hugo, chaque Saint-Victor. Peut-être la publication de la presente note, dans sa première forme, n'avait pas été étrangère à ce choix. Nous sommes heureux, en la réimprimant, d'apporter notre modeste concours au pieux et fervent hommage des Hugophiles.

FERNAND BOURNON.

L'ICONOGRAPHIE DE LA PLACE ROYALE

PAR L. LAMBEAU

(*Suite.*)

N° 86

Lithographie ton jaune : 19 × 13. *Epoque* : 1840.

La vue représente surtout le massif central d'arbres avec la statue de Louis XIII regardant à droite.

Digitized by Google

De chaque côté se voient deux ou trois pavillons. Au premier plan est une fontaine jaillissante entourée d'une grille. Promeneurs et bonnes d'enfants.

Texte : La Place Royale.

En tête : Paris Daguerréotypé n° 60.

Coin gauche : Imp. d'Aubert et C°. Provost, lith.

Coin droit : Chez Aubert, Place de la Bourse.

NOTA : Cette pièce appartient à l'ouvrage : *Paris et ses environs reproduit par le Daguerréotype*, publié sous la Direction de M. Ch. Philippe, Paris, Aubert, 1840.

N° 87

Lithographie ton jaune : 20 1/2 × 15. *Epoque* : milieu du XIX° siècle.

Au fond, le côté Sud, avec le pavillon du Roi et, en perspective, les côtés Est et Ouest. Au centre, un massif d'arbres dans lequel apparaît la statue équestre. Au premier plan, une fontaine; rangées d'arbres autour des grilles. Dans le terre-plein se dresse un peuplier entouré d'une grille, sans doute l'arbre de la liberté planté en 1848. Au-dessus de la rangée Sud, se voient, à droite, l'église Saint-Paul-Saint-Louis, et, à gauche, le temple de Sainte-Marie.

Texte : Place des Vosges, ancienne Place Royale. Paris. Seb. Avanzo, édit., quai des Augustins, 55.

Coin gauche : J. Arnout del et lith.

Coin droit : Imp. Lemercier, à Paris.

NOTA : On rencontre souvent cette planche mise en couleur et au vernis.

N° 88

Gravure sur bois : 10 × 6. *Epoque* : Vers 1840.

Vue de trois côtés de la place. Statue dans le massif central; arbres au pourtour.

Coin gauche : Champin.

Coin droit : Quartley.

N° 89

Gravures sur bois : 10 × 8 1/2. *Epoque* : Vers 1840.

Vue du côté Nord et de la moitié des côtés Est et Ouest. On

Digitized by Google

remarque le passage de la rue des Francs-Bourgeois. Statue dans le massif d'arbres, grille au premier plan.

Texte : Place Royale.

Coin gauche : Coppin.

Coin droit : Trichon.

N° 90

Gravure sur bois : Format in-4°. *Époque* : 1844.

De ridicules bourgeois se promènent dans la place Royale avec leurs épouses.

Texte :

— Eh bien! Radiguet, comment va la santé?

— Monsieur Ramachard, vous voyez un homme anéanti. J'ai encore perdu hier seize sous au piquet!

Nota : Caricature de Bouchot, parue dans le *Charivari* du 18 octobre 1844.

N° 91

Gravure sur bois : 15 × 12. *Époque* : 1844.

Cette planche représente un pavillon royal flanqué de deux autres pavillons. Les détails d'architecture sont traités avec une grande perfection et pourraient servir de type pour la symétrie.

Texte : (Pavillon principal de la place Royale, commencée sous Henri IV et terminée sous Louis XIII).

Coin gauche : Best, Leloir, H. R.

N° 92

Gravure sur bois : 8 1/2 × 6 1/2. *Époque* : Vers 1845.

Cette petite vue représente deux côtés de la place avec la statue dans le massif d'arbres et une fontaine au premier plan.

Texte : Place Royale.

Coin gauche : A. Clerget.

N° 93

Gravure sur bois : 9 × 4. *Époque* : 1852.

Vue de trois côtés de la place, dont le pignon de la rue du Pas-de-la-Mule sur la gauche. A droite, la grille.

Texte : Place des Vosges; dessin de Champin.

Nota : Appartient à l'*Histoire de Paris*, de Théophile Lavallée. 1852.

Digitized by Google

N° 94

Gravure sur bois : 10 × 8. *Époque* : 1855.

Un pavillon royal et trois autres pavillons se voient d'une tribune dans laquelle plusieurs seigneurs et dames regardent le camp des Chevaliers de la Gloire.

Texte : Le Palais de la Félicité.

Coin gauche : Jules David.

Coin droit : A. Pollet.

Nota : Appartient à l'ouvrage : *Paris chez soi*, 1855, p. 149.

N° 95

Gravure sur bois : 19 × 5 et 10. *Époque* : 1855.

Frontispice représentant une partie d'arcade de la place Royale sous laquelle on voit la statue équestre de Louis XIII.

Coin gauche : Célestin Nanteuil, del.

Nota : Ce frontispice a été fait pour un article, de Jules Janin sur la place Royale, dans *Paris chez soi*, 1855, p. 145.

N° 96

Gravure : 17 1/2 × 12. *Époque* : 1855.

Modèle, au trait, de l'une des fontaines actuelles de la place Royale.

Texte : Fontaines de la place Royale.

Coin droit : Normand fils, sc.

Nota : Provient de l'ouvrage intitulé : *Fontaines de Paris*, nouvelle édition, par Moisy, Normand et autres, 1855, planche n° 44.

N° 97

Gravure sur bois : 6 1/2 × 5. *Époque* : 1855.

Vue de trois côtés de la place, arbres, fontaines jaillissantes; au premier plan, un tailleur de pierre au travail.

Texte : Place Royale.

Coin gauche : Champin.

N° 98

Gravure sur bois : 8 1/2 × 5 1/2. *Époque* : Vers 1855.

Vue de deux côtés de la place; statue dans le massif central,

Digitized by Google

arbres au pourtour; fontaine au premier plan. Au fond, perspective de monuments de Paris.

Texte : Place Royale.

Coin gauche : Lancelot.

Coin droit : Laly.

N° 99

Gravure sur bois : 15 × 12. *Époque* : 1860.

Planche dessinée par Gustave Doré, représentant un groupe de vieux bourgeois lisant les journaux, assis sur des bancs, autour de la statue de Louis XIII.

Texte : La Place Royale.

Nota : Cette gravure appartient au : *Nouveau Paris*, par Émile de Labédollière. 1860, p. 56.

N° 100

Lithographie : 36 × 25. *Époque* : 1861.

Cette planche montre le côté Sud avec le pavillon du Roi et les côtés Est et Ouest en perspective. La statue regarde le fond et est entourée de grands arbres formant corbeille autour d'elle. Une double rangée d'arbres fait le tour du terre-plein, en dedans des grilles. Trois fontaines, sur les quatre, s'y remarquent distinctement. Dans le lointain, la colonne de la Bastille et le Dôme de la Visitation, aujourd'hui temple protestant.

Texte : Place Royale. Nantes, lith. Charpentier, éditeur, Paris, quai des Augustins, 55. Félix Benoist del. Eug. Cicéri et Fichot, lith. Fig. par A. Bayot.

Nota : Cette planche appartient à la publication : *Paris dans sa splendeur*. 1861.

N° 101

Gravure sur bois : 8 × 6 1/2. *Époque* : 1862.

La vue représente le côté Est de face et les côtés Nord et Sud, en perspective. Sur le devant se développe la grille moderne. La statue, entourée d'arbres, regarde à droite.

Texte : Place Royale.

Nota : Appartient à l'ouvrage : *Paris-Album*, 1862.

N° 102

Gravure : 27 × 20. *Époque* : milieu du XIX° siècle.

Digitized by Google

Plafond moderne de l'École préparatoire de la place des Vosges. Encoignure montrant des amours, ds aigles, des guirlandes et des fleurs.

Nota : Appartient à l'*Encyclopédie d'Architecture*, 12e année. N° 9. Une mention indique que la décoration représentée date du XIXe siècle.

N° 103

Gravure à l'eau-forte : 20 × 13. *Époque* : 1862-1863.

La vue représente la moitié du côté Sud de la Place, avec, comme point de départ, le pavillon du Roi. Une partie du terre-plein montre la rangée d'arbres autour de la grille et une fontaine.

Texte : Autour de cette gravure sont indiqués les demeures célèbres, les hôtels, les rues principales du 8e arrondissement, dans lequel se trouvait alors la place Royale.

Nota : Appartient à l'*Ancien Paris*. Recueil des Eaux-fortes de Martial et Potémont, Paris. 1862-1863.

Une autre planche semblable a, comme dimensions, 14 × 8.

N° 104

Gravure sur bois : 14 × 8. *Époque* : 1867.

Deux côtés de la place avec un pavillon royal et, au milieu, la statue équestre dans le grand massif d'arbres. Deux fontaines au premier plan. Promeneurs.

Texte : La Place Royale. Dessinée par Delaunay, gravée par Sotain.

Coin gauche : Delaunay.

Coin droit : Sotain.

Nota : Cette planche appartient à : *Paris-Guide*, : 1867. T. I, p. 1321.

N° 105

Gravure sur bois : 22 × 15. *Époque* : 1871.

Des soldats se chauffent à un feu de bivouac établi dans la place Royale. Les faisceaux sont formés, des sentinelles veillent autour de pièces de canon. Les pavillons se voient en perspective, avec les fontaines et la statue équestre.

Texte : Paris, nuit du 28 février. Les gardes nationaux gar-

Digitized by Google

dent les canons amenés place des Vosges, hors de la portée de l'ennemi. D'après nature, par M. Lançon.

Coin droit : F. Moller, sculp.

N° 106

Gravure sur bois : 15 × 13 1/2. *Époque* : 1880.

Promenade de gentilshommes et de dames de la Cour dans le terre-plein de la place Royale, sous les arbres. Au fond se voient les arcades.

Texte : La foule avide et brillante se pressait à la place Royale.

Coin gauche : H. Linton.

Coin droit : Gerlier.

Nota : Appartient à l'ouvrage : *Paris à travers les siècles*, de Gourdon de Genouillac, 1880. T. II. p. 205.

N° 107

Gravure sur bois : 15 1/2 × 11 1/2. *Époque* : vers 1880.

Vue d'un coin de la place comprenant un pavillon royal et un pavillon à gauche. A droite, une fontaine dans un massif d'arbres, avec un kiosque et des becs de gaz, entourés d'un grillage à hauteur d'appui. Autre fontaine à gauche.

Texte : Place Royale.

Coin gauche : A. Debar.

Coin droit : Alf. et Herington.

N° 108

Gravure sur bois : 13 1/2 × 8 *Époque* : 1881.

Vue de la maison de Victor Hugo, en hiver. Arbres dénudés, fontaine, banc sur lequel est assis un homme.

Coin : Vignal.

Nota : Appartient à l'*Univers Illustré* du 26 février 1881.

N° 109

Gravure sur bois : 14 × 10. *Époque* : 1881.

La maison de Victor Hugo, dans l'encoignure gauche de la place. Le fameux balcon, tant contesté, règne devant les quatre fenêtres du 2e étage, en saillie sur la façade.

Texte : Maison habitée par Victor Hugo, place Royale.

Coin gauche : A. Clerget.

Digitized by Google

NOTA : Appartient à l'ouvrage de M. Alfred Barbou: *Victor Hugo et son temps.* Paris, Charpentier, 1881, p. 205.

N° 110

Gravures sur bois : 16 1/2 × 12 1/2. *Époque* : 1881.

Vue du salon de Victor Hugo, place des Vosges n° 6, 2me étage. Les trois fenêtres descendent jusqu'au parquet, la cheminée, le dais célèbre.

Texte : Le salon de la place Royale.

Coin droit : A. Clerget.

NOTA : Appartient à l'ouvrage de M. Alfred Barbou : *Victor Hugo et son temps.* Paris, Charpentier 1881. P. 205.

N° 111

Reproduction d'un dessin : 17 × 10. *Époque* : 1884.

La maison de Victor Hugo avec la vue intentionnelle du fameux balcon du 2e étage. Grands arbres placés dans ce dessin pour le point de vue décoratif.

Coin : Fraipont

Texte : La maison de la place Royale n° 6 (1832-1848).

NOTA : Appartient au : *Livre d'or de Victor Hugo,* par M. Blémont. 1884, p. 20.

N° 112

Reproduction d'un dessin : 13 × 10. *Époque* : 1884.

Le salon de Victor Hugo dans sa maison de la place Royale. Fauteuils, cheminée, fenêtres, dais et coussins.

Coin : Fraipont.

Texte : Le salon place Royale.

NOTA : Appartient au : *Livre d'or de Victor Hugo.* par M. Blémont, 1884, p. 49.

N° 113

Reproduction d'un dessin : 17 × 13. *Époque.* 1889.

La vue représente un coin de la place des Vosges montrant le pavillon occupé par la synagogue avec son clocheton, une fontaine et le massif d'arbres du milieu.

Texte : Le jardin de la place des Vosges.

Coin gauche : P. Nac.

Digitized by Google

Nota : Appartient à l'ouvrage : *Paris*, d'Aug. Vitu. 1889. p. 416.

N° 114

Reproduction d'un dessin : 16 × 12. *Époque* : 1889.
Le dessous des arcades de la place des Vosges.
Coin gauche : P. Nac.
Coin droit : Petit. sc.

Nota : Appartient à l'ouvrage : *Paris* de M. Aug. Vitu. 1889, p. 413.

N° 115

Reproduction d'un dessin : 17 × 10 1/2. *Époque* : 1889.
Le pavillon du Roi, vu de la rue de Birague.
Texte : Rue de Birague, conduisant à la place des Vosges.
Coin droit : P. Nac.

Nota : Appartient à l'ouvrage : *Paris*, de M. Aug. Vitu. 1889, p. 377.

N° 116.

Reproduction d'un dessin : 8 1/2 × 6. *Époque* : 1889.
La statue de Louis XIII entourée de quelques arbres.
Texte : Statue de Louis XIII, au centre de la place des Vosges.
Coin droit : P. Nac.

Nota : Appartient à l'ouvrage : *Paris*, de M. Aug. Vitu. 1889, p. 414.

N° 117

Photogravure : 10 × 7. *Époque* : 1890.
Vue du côté Nord de la Place des Vosges avec l'échappée de la rue des Francs-Bourgeois.
Texte, : Une façade de la Place Royale.

Nota : Appartient à la publication : *Paris-Atlas*, de M. Fernand Bournon. Paris, 1890, p. 39.

N° 118

Photogravure : 10 × 7. *Époque* : 1890.
Vue de deux côtés de la place des Vosges, des grands arbres du milieu et de la statue équestre de Louis XIII.

Digitized by Google

Texte : Square de la Place des Vosges.

Nota : Appartient à la publication : *Paris-Atlas*, de M. Fernand Bournon. Paris, 1890, p. 39.

N° 119

Reproduction d'un dessin : 14 × 10 1/2. *Époque* : 1891.
Le pavillon de la Place Royale dans lequel naquit M^me^ de Sévigné.
Texte : Maison natale de M^me^ de Sévigné, 11 *bis*, rue de Birague, Façade sur la Place des Vosges.
Coin gauche : Lansyer.

Nota : Appartient au Recueil des Inscriptions parisiennes publié par les soins de la Ville, texte de M. Paul Levayer. 1891. p. 50.

N° 120

Photogravure : 11 × 17. *Époque* : 1898.
Vue du pavillon du Roi, du côté de la rue de Birague.
Texte : Le pavillon du Roi donnant entrée à la Place Royale.
Coin gauche : Lemercier.

Nota : Appartient à *l'Art décoratif dans le Vieux Paris*, par A. de Champeaux. 1898, p. 165.

N° 121

Photogravure : 12 × 8 1/2. *Époque* : 1898.
La vue représente un côté de la Place des Vosges qui doit être le côté Ouest (avant l'édification du chalet de nécessités) et une partie du côté Nord.
Texte : Place des Vosges, d'après une photographie communiquée par la Commission des Monuments historiques.

Nota : Appartient au Dictionnaire géographique et administratif de la France. *Paris*. Publication Paul Joanne, 1898, p. 333.

N° 122

Photogravure : 15 × 10. *Époque* : 1901.
La maison de Victor Hugo.
Texte : Maison qu'habita Victor Hugo place des Vosges et qui va être convertie en musée.

Digitized by Google

Coin : Cliché Coulon; gravure de Rousset.

Nota : Appartient à la *Revue hebdomadaire* du 6 juillet 1901.

N° 123

Gravure sur bois : 15 × 13. *Époque* : 1902.

La vue représente le coin gauche de la place dont trois pavillons seulement se voient à partir du 2e étage, cachés qu'ils sont par les arbres. Victor Hugo est monté sur une chaise, le bras étendu, dans un geste de déclamation. Autour de lui, des gens l'acclament. A côté, l'arbre de la liberté décoré de drapeaux.

Texte : Victor Hugo saluant l'arbre de la liberté planté le 2 mars 1848 devant sa maison, place des Vosges.

Coin droit : F. Meaulle.

Coin gauche : Fogel 92.

Nota : Cette planche appartient à *La Cité*, Bulletin du 4e arrondissement, n° 2, 1902, p. 79.

N° 124

Photogravure : 18 1/2 × 12 1/2. *Époque* : 1902.

Reproduction de l'escalier monumental de l'ancien hôtel de Villedeuil, actuellement place des Vosges n° 14.

Texte : Place des Vosges n° 14. Escalier de l'ancien hôtel de Villedeuil.

Coin droit : Godefroy, Photo. Paris.

Nota : Appartient au Procès-Verbal de la Commission du Vieux Paris du 18 décembre 1902.

N° 125

Photogravure : 18 1/2 × 12 1/2. *Époque* : 1902.

Reproduction de l'escalier monumental de l'ancien hôtel de Richelieu, place des Vosges n° 21.

Texte : Place des Vosges n° 21. Grand escalier de l'ancien hôtel de Richelieu.

Coin droit : F. Roux, Photo. Paris.

Nota : Appartient au Procès-Verbal de la Commission du Vieux Paris du 18 décembre 1902.

N° 126

Image en couleur : 35 × 26 1/2 : 1902.

Digitized by Google

Représente la maison de Victor Hugo avec un coin de grille et des illuminations. Une figure apparaît dans une projection. Foule au premier plan.

Texte : Le centenaire de Victor Hugo. Le génie de la Renommée descendant sur la maison du poète, place des Vosges.

Coin gauche : A. Crespin.

Coin droit : Andrieux.

Nota : Supplément illustré du *Petit Journal*, de mars 1902.

N° 127

Photogravure 15 × 11 : *Époque* : 1902.

Le Centenaire de Victor Hugo à la place des Vosges. L'estrade officielle. M. Duval-Arnould, Vice-Président du Conseil Municipal, prononce le discours de M. Dausset, Président, empêché. Sur l'estrade : MM. de Selves, préfet de la Seine, Adrien Veber, Pugliesi-Conti, Barillier, Archain, etc., conseillers municipaux.

Au fond, une perspective de pavillons.

N° 128

Photogravure : 15 × 11. *Époque* : 1902.

Le Centenaire de Victor Hugo à la place des Vosges. Vue du pavillon du Roi, des deux pavillons situés de chaque côté de la porte monumentale, construite pour la circonstance, et recouverte d'appareils d'éclairage électrique.

N° 129

Photogravure : 15 × 11. *Époque* : 1902.

Le Centenaire de Victor Hugo à la place des Vosges. Vue du côté Nord, partie du côté Est et rue du Pas-de-la-Mule. On aperçoit les appareils pour l'éclairage électrique de la fête.

N° 130

Photogravure : 16 × 13. *Époque* : 1902.

Le Centenaire de Victor Hugo à la place des Vosges. Les chœurs et les musiques sont groupés autour de la statue en plâtre de Victor Hugo, du sculpteur G. Bareau, installée, à l'occasion de la fête, en face de la maison du poète. Au fond, un côté des pavillons.

Texte : La cérémonie de la place des Vosges en l'honneur de Victor Hugo. (Phot. Gribayédoff.)

Nota : Appartient au *Monde Illustré* du 8 mars 1902.

Digitized by Google

N° 131

Photogravure : 16 × 13. *Époque* : 1902.

Le Centenaire de Victor Hugo à la place des Vosges. Au fond, l'encoignure des côtés Est et Sud avec l'oriflamme devant la maison du poète. Dans le terre-plein, des chœurs de femmes et de jeunes gens sont groupés. Contre les grilles, des écrans lumineux portent les titres des ouvrages de Maître, parmi lesquels on lit : *L'art d'être grand'père*, *Les Orientales*.

Texte : Le chœur des jeunes filles. (Photo Gribayédoff.)

Nota : appartient au *Monde Illustré* du 8 mars 1902.

N° 132

Photogravure : 15 1/2 × 8. *Époque* : 1902.

Le Centenaire de Victor Hugo à la place des Vosges. Un cortège d'enfants au milieu du monde officiel. Au fond, une perspective de pavillons.

Texte : Les enfants des Ecoles de Paris portant des palmes et des fleurs. (Phot. Chusseau-Flavien.)

Nota : Appartient au *Monde Illustré* du 8 mars 1902.

N° 133

Photogravure : 8 1/2 × 10 1/2. *Époque* : 1902.

Le Centenaire de Victor Hugo à la place des Vosges. Vue de la maison du poète.

Nota : appartient au *Monde Illustré*, du 22 février 1902.

N° 134

Photogravure : 10 × 8. *Époque* : 1902.

Le centenaire de Victor Hugo à la place des Vosges. Vue de la maison du poète.

Texte : La maison de la place des Vosges.

Nota : Appartient à *l'Illustration* du 22 février 1902.

N° 135

Reproduction d'un dessin : 31 × 21 1/2. *Epoque* : 1902.

Le centenaire de Victor Hugo à la place des Vosges. Vue de la statue de Victor Hugo, par M. Georges Bareau, au pied de laquelle des enfants jettent des palmes et des fleurs. Derrière,

Digitized by Google

l'encoignure dee côtés Est et Sud, avec une grande oriflamme devant la maison du Maître.

Texte : Dernière journée des fêtes du Centenaire de Victor Hugo, place des Vosges. Défilé des enfants des écoles de la Ville de Paris devant le Victor Hugo de Georges Bareau.

Coin droit : Geo Stoc.

NOTA : Appartient à l'*Illustration* du 8 mars 1902.

136

Carte d'invitation : 21 × 15. *Epoque* : 1902.

Carte d'invitation à la fête du Centenaire de Victor Hugo, place des Vosges, le 2 mars 1902. Au-dessus du texte, se profile le côté Sud de la place, qui va en s'estompant et qui commence par la maison de Victor Hugo.

Gravée : Par Devambez.

NOTA : Cette invitation est reproduite dans le volume publié par la Ville de Paris, en 1903, à l'occasion du Centenaire de Victor Hugo.

N° **137**

Photogravure : 17 × 9. *Époque* : 1903.

La vue représente la place des Vosges embrasée, à la fin de la cérémonie du Centenaire de Victor Hugo, le 2 mars 1902,

Les façades du côté Sud et une partie de celles du côté Est sont noyées d'une lumière intense, alors que le reste de la place et le ciel sont profondément noirs.

D'après le cliché de M. Gribayédoff.

NOTA : Appartient au volume cité dans le n° 136 et au *Monde Illustré* du 8 mars 1902, sur 15 1/2 × 8 de dimensions.

N° **138**

Photogravure : 16 × 8 1/2. *Epoque* : 1903.

La vue représente le cortège officiel pénétrant sur la place des Vosges, le jour de la cérémonie de l'inauguration de la maison de Victor Hugo, le 2 mars 1902. On aperçoit six pavillons devant lesquels défile le monde officiel.

D'après le cliché de M. Chusseau-Flavien.

NOTA : Appartient au volume cité dans le n° 136.

Digitized by Google

N° **139**

Photogravure : 17 × 12. *Époque* : 1903.

La vue représente la maison de Victor Hugo, le jour de l'inauguration du 2 mars 1902. Dans l'encoignure de la place se dresse une barrière sur laquelle on lit : *Victor Hugo, de 1833 à 1848, habita dans cette maison, elle est désormais consacrée au Musée du poète sous le nom de Maison de Victor Hugo.*

D'après le cliché de M. Julien Petitot.

Dans le coin gauche : Perufort. Ph.

Nota : Appartient au volume cité dans le n° 136.

N° **140**

Photogravure : 16 × 12. *Époque* : 1903.

Vue de la maison de Victor Hugo.

Texte : La maison de Victor Hugo (État actuel) place des Vosges.

Nota : Appartient à l'ouvrage : *La maison de Victor Hugo* par M. Arsène Alexandre. Paris, Hachette 1903.

N° **141**

Photogravure : 15 × 12. *Epoque* : 1903.

Vue de la galerie du premier étage de la maison de Victor Hugo.

Texte : La maison de Victor Hugo. Vue de la galerie du 1er étage.

Nota : Appartient à l'ouvrage cité dans le n° 140.

N° **142**

Photogravure : 15 × 12. *Époque* : 1903.

Vue de la salle du musée Victor Hugo contenant les meubles de la chambre mortuaire de la maison de l'avenue d'Eylau.

Texte : La maison de Victor Hugo; La chambre mortuaire.

Nota : Appartient à l'ouvrage cité dans le n° 140.

N° **143**

Phototypie : 15 × 11. *Époque* : 1904.

La maison de Victor Hugo, vue de face.

Texte : La maison de Victor Hugo, place des Vosges.

Nota : Appartient à l'ouvrage : *Visite, à la maison de Victor Hugo*, par M. Gustave Simon. Paris, 1904.

Digitized by Google

N° **144**

Photogravure : 13 1/2 × 10. *Époque* : Actuelle.
Le pavillon portant le n° 6 de la place
Texte : Maison de la place des Vosges habitée par Victor Hugo.

N° **145**

Photogravure : 13 × 10. *Epoque* : Actuelle.
Vue de la maison de Victor Hugo.
Texte : Maison de Victor Hugo.
Coin : Phot. Marmand.

N° **146**

Photogravure 10 × 7. *Époque* : Actuelle.
Le coin de la place dans lequel se trouve la maison de Victor Hugo. Au premier plan, une fontaine et un gardien de la paix.
Texte : Place des Vosges.

N° **147**

Gravure : 54 × 35. *Époque* : Actuelle.
Dessin au trait d'un pavillon de la place des Vosges, avec tous les détails les plus précis de l'architecture primitive.
Texte : en tête : Place de Vosges.
Coin gauche : J. Wuhrer, sc.
Dans le dessin : Dressé par le géomètre de la 2e Circonscription soussigné, Paris, le 17 février 1906, signé : Quanon.
Dans le dessin : Vu, vérifié et certifié exact, Paris, le 19 février 1906. Le géomètre en chef, signé : Taxil.

Nota : La Direction des Services municipaux d'Architecture de la Ville a fait établir ce dessin, d'après le pavillon portant le n° 14 de la place, classé comme monument historique, et qui n'a jamais été touché. Cette planche aura pour but de servir de modèle comparatif, chaque fois qu'un propriétaire tentera d'apporter des modifications à la façade de son immeuble.

Observation

En arrêtant cette nomenclature de 147 numéros, nous croyons devoir faire remarquer que l'époque actuelle, surtout depuis les fêtes du Centenaire de Victor Hugo, a fourni un nombre

Digitized by Google

presque illimité d'images de la place des Vosges et de la maison du poète, soit en cartes postales soit en photogravures.

En raison de leur production successive et continue, il est pour ainsi dire impossible de songer à les réunir et, par conséquent, à les mentionner.

CAPITULATION DE WASHINGTON

AU FORT NÉCESSITÉ, EN 1754

A une date assez ancienne, que je ne puis pas indiquer, sous le titre « Washington's surrender at Fort Necessity (capitulation de Washington au fort Nécessité.) a paru à New-York, dans le *Leslye Weekly*, un article « aujourd'hui très rare », m'écrit un membre de la Société historique de la Louisiane qui me l'envoie en communication, « et très intéressant en ce qu'il donne les deux versions de l'affaire. »

Cette affaire est de nos jours tombée dans l'oubli, et si les historiens en font mention c'est seulement pour dire qu'elle ouvrit en Amérique, entre Français et Anglais, la série des hostilités qui devaient aboutir pour nous à la perte du Canada. Assez banale en elle-même, — la prise d'un fortin perdu au milieu des forêts de l'Amérique, — elle eut cependant à son heure, en raison des circonstances dans lesquelles elle se produisit, un grand retentissement; elle passionna les esprits des deux côtés de l'Atlantique, des deux côtés la polémique née de l'incident fit couler des flots d'encre.

Mon correspondant ne s'était pas trop avancé : l'article communiqué, en retraçant avec détails une vieille querelle dont les échos ne sont guère parvenus jusqu'à nous, présente un réel intérêt. Il m'a paru mériter d'être reproduit. Spécialement écrit pour le *Leslye Weekly*, le directeur de ce magazine américain a bien voulu m'autoriser à en publier une traduction; je lui adresse ici mes remerciements.

C'est, je le crois, la première fois que la relation de la capitulation de Washington est traduite en français, je suis heureux d'en offrir la primeur aux lecteurs de la *Correspondance*.

L'auteur de l'article nous dit qu'il s'est efforcé de traiter son sujet avec la plus grande impartialité, mais, si j'en juge par moi-même, le lecteur aime à pouvoir se former une opinion en pleine liberté, à ne pas être contraint d'accepter, sans discussion, toutes les conclusions de l'écrivain. Dans cet ordre d'idées et comme complément d'infor-

Digitized by Google

mations j'ai pensé que le lecteur me saurait gré de mettre sous ses yeux un document dont l'importance est capitale dans le débat dont il s'agit, document auquel il est seulement fait quelques allusions au cours de la relation et qui me semble cependant utile à connaître en entier, je veux parler des termes de la capitulation. On les trouvera, à la suite de l'article, reproduits in extenso d'après une copie de l'époque conservée aux archives du ministère des Colonies (1).

Édouard de PONTALBA.

CAPITULATION DE WASHINGTON AU FORT NÉCESSITÉ

PAR CH. GAYARRÉ (2).

En 1753, par suite du traité d'Aix-la-Chapelle signé en 1748, la France et l'Angleterre étaient en paix; mais il était plus que probable que cette paix ne serait pas de longue durée et qu'une rupture serait la conséquence des évènements qui se produisaient dans le nord de l'Amérique. Les limites des colonies françaises la Louisiane, le Canada et l'Acadie, aussi bien que celles des colonies appartenant à l'Angleterre sur ce continent, étaient restées incertaines. Elles n'avaient malheureusement pas été fixées par le traité, mais le travail de délimitation avait été confié à des commissaires dont les vues et les prétentions étaient si opposées qu'il paraissait évident qu'ils ne parviendraient jamais à régler définitivement la question à l'amiable.

En attendant, ces deux nations étaient respectivement occupées à tenter d'empiéter sur le vaste territoire encore habité par les aborigènes dont les droits étaient aussi peu respectés par les Anglais que par les Français. Chaque fois que les Français cherchaient à s'établir sur un point réclamé par les Indiens comme leur appartenant, quelque Gouverneur colonial anglais faisait notifier au commandant français que lui, le commandant, était sur le territoire de Sa Majesté britannique. De l'autre côté,

(1) Correspondance générale, Canada. (1756, p. 168.)

(2) Charles-Etienne-Arthur Gayarré, né à la Nouvelle Orléans le 9 janvier 1805, décédé le 11 février 1895, magistrat et écrivain justement réputé aux États-Unis. A écrit une histoire de la Louisiane depuis la fondation de la colonie jusqu'à l'époque de la cession de l'Espagne (2 vol. en français, parus vers 1846). A remanié et augmenté ce premier ouvrage pour publier vers 1866 4 vol. en anglais qui mènent jusqu'en 1803 (vente de la Louisiane par la France aux États-Unis.) Auteur de nouvelles, a collaboré pendant de longues années à des revues auxquelles il a fourni nombre d'études historiques.

Digitized by Google

chaque fois que les Anglais tentaient de se comporter comme l'avaient fait les Français, ils étaient officiellement avisés qu'ils violaient les droits sacrés de Sa Majesté Très Chrétienne et ils étaient invités à se retirer au plus tôt. L'échange de ces projectiles de papier, sous la forme de requêtes et de défis, était fréquent et il était à prévoir que bientôt ils seraient remplacés par d'autres beaucoup plus lourds, dans la composition desquels il entrerait du métal. Cet état de choses ne pouvait produire qu'agitation et irritation. Les Indiens, placés entre l'enclume et le marteau, étaient alarmés, les Français et les Anglais, bien qu'ils ne fussent pas en guerre pour le moment, avaient réciproquement pris une attitude hostile. Ils s'y préparaient certainement, car pendant cet état de paix ce n'étaient que marches, contremarches, complots et intrigues avec les Indiens, lutte entre les deux adversaires pour occuper les meilleurs points stratégiques, les positions les plus fortes, et pour s'assurer le concours des sauvages dont ils s'efforçaient d'obtenir l'alliance par des présents, des promesses et toutes les séductions de la diplomatie la plus habile. Quelques unes des tribus de l'Ohio, paraît-il, considéraient les Français comme plus agressifs que les Anglais. Leur chef, nommé le « Demi-Roi », se rendit à un poste français situé sur les bords du lac Érié et là il exposa ses griefs en ces termes : Pères, vous jetez le désordre dans ce pays en construisant des villes et en vous rendant maîtres de notre territoire par la fraude et par la force. Nous avons, il y a bien longtemps, allumé ensemble un feu à Montréal où notre désir était de vous voir rester au lieu de venir vous établir en intrus sur notre terre. Je vous donne aujourd'hui avis d'avoir à retourner dans ce pays, car le territoire ici nous appartient. Si vous vous étiez présentés à nous avec des allures pacifiques ainsi que nos frères les Anglais, nous aurions fait du trafic avec vous comme avec eux. Mais que vous veniez construire des maisons sur notre terre, et cela par force, voilà ce que nous ne pouvons pas accepter. Vous et les Anglais êtes des blancs ; le pays dans lequel nous vivons se trouve placé entre vous deux, la terre n'appartient à aucun de vous. Le Grand Esprit nous l'a désignée comme résidence. Ainsi, Pères, je vous dis, comme je l'ai dit à nos frères les Anglais, éloignez-vous, ou je vous tiendrai tous deux à distance. Celui qui prendra le plus en considération cette requête, nous le soutiendrons et nous le considèrerons comme un ami. Tout ceci vos frères les Anglais l'ont déjà entendu, c'est à vous

Digitized by Google

que je le dis aujourd'hui, et je n'hésite pas, sans la moindre frayeur, à vous donner l'ordre de quitter ce territoire. »

Le commandant français lui répondit : « Enfant, ce que tu dis est insensé. Tu prétends que cette terre est à vous; il n'y en a pas autant qui vous appartienne que j'ai de noir sous l'ongle (*sic.*) (1). C'est ma terre et je l'aurai, malgré ceux qui voudront se lever contre moi. Je n'ai aucune peur des puces ni des moustiques, — car je considère les Indiens comme tels. Je dis que je descendrai la rivière de l'Ohio et que je construirai sur ses bords. Si elle était barrée, j'ai des forces suffisantes pour briser le barrage, maintenir la navigation libre et fouler aux pieds ceux qui voudront s'y opposer. Mes forces sont aussi nombreuses que les grains de sable du bord de la mer, et pour en finir voici ton collier (2), je te le jette à la face. »

L'agitation devint grande parmi les tribus indiennes; les unes étaient dans des rapports d'amitié avec les Anglais, les autres avec les Français. Une étincelle pouvait provoquer un embrasement général. Des nouvelles de toute nature se répandaient inquiétantes, sentant la guerre. Le bruit courait que les Français venant de la Louisiane, remontaient le Mississipi avec le dessein de former une longue bordure de postes militaires qui, assurant la jonction de cette province avec le Cauada, maintiendraient les Anglais enserrés par les Alleghanys. Certaines parties intéressées ayant adressé au chef du pouvoir exécutif de Virginie nommé Dinwiddie, de sérieuses plaintes sur la tournure agressive que prenaient les empiètements des Français et des Indiens leurs alliés principalement du côté de l'Ohio, le gou-

(1) There is not as much as the black of my nail yours.

(2) « Wampum » dans le texte anglais. — C'est le nom communément donné en anglais aux grains de coquillages en usage autrefois parmi les Indiens du Nord de l'Amérique comme monnaie ou comme ornements. Ces grains régulièrement taillés étaient percés, et enfilés à la façon d'un chapelet dont la longueur déterminée avait une valeur reconnue. Reliés ensemble, ces chapelets formaient rubans ou bandes et s'employaient comme pendants d'oreilles, colliers, bracelets ou ceintures. On s'en servait aussi dans tous les traités et dans tous les actes publics où l'on donnait un de ces chapelets ou rubans pour sceller chacun des articles; leur remise était considérée comme une ratification solennelle. Les dessins en étaient tracés avec le plus grand soin au moyen de grains de couleurs variées, non pas d'une façon arbitraire mais suivant une méthode adoptée, de sorte que le fait à relater était inscrit et pouvait être lu. (The américan cyclopoedia; Encyclopédie américaine.) Dans cette dernière acception, ainsi qu'il ressort de divers documents de cette époque, les Franco-Canadiens employaient le mot « collier ». (Note du traducteur.)

Digitized by Google

verneur résolut de charger un envoyé d'aller faire des représentations à ceux qui violaient le territoire, en s'appuyant sur les droits et les revendications de Sa Majesté Britannique. George Washington, quoiqu'il ne fût âgé que de vingt-deux ans, fut désigné pour cette mission.

Au nombre de ses instructions se trouvait la recommandation de prendre les renseignements les plus exacts et les plus minutieux sur les points suivants : à combien s'élevaient les forces militaires des Français stationnées dans l'Ohio et dans les environs? quelle était la quantité de renforts qu'ils pouvaient recevoir du Canada? quels étaient les forts construits par eux? où étaient-ils situés? à combien se montait leur garnison? quel était le but poursuivi en avançant dans ces parages, et jusqu'à quel point pouvaient-ils compter être soutenus et aidés par les Indiens? Il est important de garder en mémoire ces instructions afin de pouvoir le mieux possible juger des événements qui suivirent, de leurs conséquences et du débat passionné auquel elles donnèrent lieu de la part des Français.

Le 30 octobre 1753, le jour même où il recevait ses lettres de créance, Washington se mit en route pour accomplir sa mission emmenant avec lui, comme interprète français, son ancien maître d'armes, Jacob Van Braam, un Allemand probablement, d'après son nom. Le 14 novembre il arrivait au crique Will, qui se jette dans la rivière de Cumberland, avec ses chevaux, ses tentes, le reste de son matériel de voyage, et les compagnons qu'il avait choisis; il s'adjoignit une nouvelle escorte et partit le lendemain, marchant à travers des contrées sauvages, étudiant le pays, suivant les instructions qu'il avait reçues, et examinant avec grand soin les localités propres à recevoir des établissements et celles où il y aurait utilité à construire des forts.

Le 24 du même mois, Washington atteignait la résidence du Demi-Roi, connu pour être favorable aux Anglais; c'était lui qui avait adressé au commandant français, au lac Érié, le discours dont les termes ont été relatés. Il fut décidé, après de nombreuses délibérations, que le Demi-Roi, et deux autres Indiens seulement, accompagneraient Washington jusqu'a la fin de l'expédition en cours. On avait estimé qu'un plus grand nombre d'Indiens pourrait éveiller les soupçons des Français.

Sur sa route, Washington rencontra un petit poste français commandé par un soldat redouté, le capitaine Joncaire, renommé pour ses exploits dans les pays inexplorés et que Washington

Digitized by Google

Irving appelle « le doyen des aventuriers de la frontière ». L'envoyé anglais fut traité avec une généreuse hospitalité et invité à souper. « Pendant le souper », écrit Washington, « Joncaire me dit que l'intention des Français était de prendre possession de l'Ohio, et que, pardieu, ils le feraient; car, quoique persuadés que les Anglais fussent en état de lever deux hommes contre eux un seul, ils les savaient néanmoins si lents à se mettre en mouvement et toujours si en retard, qu'ils les considéraient comme incapables d'empêcher la réussite d'aucune entreprise. Ils prétendaient avoir un droit indiscutable sur la rivière par suite d'une découverte faite, il y avait soixante ans, par un certain La Salle et si leur expédition avait été formée, c'était dans le but d'empêcher notre établissement sur la rivière ou sur les terres qu'elle arrosait, projet dont ils avaient eu connaissance par quelques familles qui abandonnaient leur résidence pour se rendre là. »

Pendant ce temps, l'hôte de Joncaire, Washington, suivant son propre récit, profitant de l'occasion d'observer qui s'offrait à lui et de la « gaieté bachique » de son amphitryon, gaieté à laquelle naturellement, — par tempérament et par prudence, — il ne s'associa pas, Washington « prit avec grand soin note de ses révélations et recueillit des informations sur divers points touchant les forces françaises; comment et où elles étaient réparties, la situation et la distance des forts et par quels moyens et de quelle façon elles se ravitaillaient. » Joncaire avait renvoyé Washington, pour la réponse à donner à la requête que sa mission diplomatique avait pour objet, à un officier supérieur dont le poste était situé à une certaine distance de celui qu'il occupait. Le jeune ambassadeur crut entrevoir que si Joncaire l'avait retenu plusieurs jours, sous différents prétextes habilement mis en avant, c'était avec intention. A la fin, cependant, il se dégagea des griffes de celui qui semblait faire patte de velours, il abandonna ces fêtes à l'apparence trompeuse, et, le 7 décembre, il poursuivait sa route, accompagné d'un commissaire français et de trois soldats chargés d'escorter lui et ses guides. Après quatre jours d'une marche rendue pénible par le grésil, la neige, le vent et la boue, Washington atteignit le principal établissement français et le fort commandé par le chevalier Legardeur de Saint-Pierre, chevalier de l'Ordre militaire de Saint-Louis. C'était un homme âgé, aux cheveux argentés, ayant conservé l'activité de la jeunesse; il était courtois, mais en tout point cérémonieux, et

Digitized by Google

sous le corselet de fer du vieux soldat rigide était restée incarnée la politesse du gentilhomme de l'ancienne école.

En même temps qu'il était présenté au chevalier Legardeur de Saint-Pierre, Washington lui remettait ses lettres de créance et celle de Dinwiddie. Dans cette lettre, le Gouverneur de la Virginie demandait à l'officier commandant en chef en vertu de quel droit et par suite de quelles instructions il avait amené du Canada les forces qu'il commandait et pourquoi il avait pénétré sur ce territoire. Il faisait savoir au chevalier qu'il réglerait sa propre conduite sur les termes de la réponse qu'il recevrait de lui et sur la teneur des instructions dont il avait l'honneur d'être chargé. Dans la même lettre, il invitait pacifiquement le commandant français à partir et « à s'abstenir de poursuivre un projet si propre à rompre l'amitié et les bons rapports que Sa Majesté Britannique était désireuse de continuer à entretenir et à cultiver avec Sa Majesté Très Chrétienne. »

Le chevalier et ses officiers s'assemblèrent en conseil pour délibérer sur la réponse à donner à cette lettre. La délibération dura deux jours, que Washington employa à observer, et à prendre des notes sur le plan, les dimensions et la force du fort et sur tout ce qui s'y rapportait. Il donna aussitôt l'ordre à ses compagnons de se rendre bien exactement compte du nombre des canots qui étaient prêts et du nombre de ceux qui étaient en voie de construction pour faire descendre la rivière aux troupes au printemps de l'année suivante. Il n'avait pas non plus négligé, au cours de sa mission, de faire tout son possible pour affermir l'amitié des Indiens à l'égard des Anglais et pour aviver leurs sentiments d'hostilité contre les Français.

Le 1er janvier 1754, de retour de sa mission accomplie avec un plein succès, Washington arrivait à Williamsburg, en Virginie, après une expédition des plus pénibles et des plus périlleuses à travers ces pays sauvages. Il remettait au Gouverneur Dinwiddie la réponse du chevalier Legardeur de Saint-Pierre en même temps qu'un rapport complet sur ce qu'il avait fait et sur ce qu'il avait observé. Voici quelle était la réponse du chevalier : « Je transmettrai votre lettre à mon général, le Marquis Duquesne, auquel il appartient plus qu'à moi de démontrer jusqu'à l'évidence l'existence incontestable des droits du Roi, mon maître, sur le territoire qui s'étend le long des rives de l'Ohio et de contester les prétentions du Roi de la Grande-Bretagne sur cette même terre. Sa réponse fera loi pour moi. Quant aux sommations que

Digitized by Google

vous m'adressez d'avoir à me retirer, je ne me crois pas obligé d'y obéir. Quelles que soient vos instructions, je suis ici en vertu des ordres de mon général et je vous prie instamment, Monsieur, de ne pas douter un moment que je ne sois décidé à me conformer à ces ordres avec toute l'exactitude et la résolution que l'on peut attendre du meilleur officier. Je me suis tout particulièrement efforcé de recevoir M. Washington avec la distinction due à votre dignité aussi bien qu'à la qualité de l'homme et à son grand mérite. Je me flatte Monsieur, qu'il me rendra justice auprès de vous et qu'il vous donnera l'assurance, comme je le fais moi-même, du profond respect avec lequel je suis », etc.

Le Journal, tenu par Washington au cours de son expédition, (dit Irving dans la « Vie » de ce grand homme), fut imprimé et circula, à un grand nombre d'exemplaires, dans toutes les colonies et dans toute l'Angleterre. Il éveilla dans cette nation le sentiment du danger qui la menaçait et il lui fit comprendre la nécessité de prendre promptement les mesures nécessaires pour devancer les mouvements des Français.

Dans ce but, on leva un régiment de 600 hommes, dont le commandement fut donné au colonel Fry; Washington en était le lieutenant-colonel. Il reçut l'ordre de se diriger, à la tête de 150 hommes, vers les bords de l'Ohio en frayant le chemin et en faisant une route qui permît au reste du régiment de passer avec l'artillerie, les voitures et les approvisionnements.

Pendant le trajet, il apprit qu'un gros de Français étaient sur l'Ohio et que cinquante soldats anglais, qui avaient commencé la construction d'un fort sur cette rivière, avaient été contraints de se rendre au capitaine Contrecœur.

Le 9 mai 1754, Washington se trouvait à un endroit nommé les « Petites Prairies » distant seulement de vingt milles de Will'-Creek, sur la rivière Cumberland. Il lui parvint là de mauvaises nouvelles de l'Ohio. Des colons en fuite, qui avaient quitté cette région, lui confirmèrent le rapport qu'il avait reçu : les Français en grandes forces travaillaient avec la plus extrême diligence à la construction d'un fort à l'endroit même que Washington avait remarqué lors du voyage qu'il avait fait l'année précédente en qualité d'envoyé, endroit qu'il avait plus tard recommandé de choisir comme convenant particulièrement à l'établissement d'un poste militaire. Grandes furent ses inquiétudes. Il avait beaucoup d'avance sur le reste du régiment; les éclaireurs apportaient toutes sortes de nouvelles alarmantes, on avait remarqué de

Digitized by Google

nombreuses empreintes de pieds tout autour de la colonne pendant qu'elle était en marche, il en avait conclu qu'il était suivi et observé par nombre d'espions et il déduisait de tout cela qu'à chaque instant il pouvait être attaqué.

Washington se trouvait alors sur le territoire et dans le voisinage de son ami le Demi-Roi. Le 22 mai des éclaireurs indiens vinrent annoncer que les forces françaises ne dépassaient pas 800 hommes dont la moitié environ avaient été détachés pendant la nuit et étaient partis pour une expéditien secrète. Peu de temps après arriva un message du Demi-Roi qui disait : « L'armée française s'avance à la rencontre du Major Washington. Soyez sur vos gardes, mon frère; il y a deux jours que ces troupes sont en marche. Je n'en connais pas le nombre. Le Demi-Roi et les autres chefs seront auprès de vous dans cinq jours pour tenir conseil. » Dans la soirée du même jour Washington apprit que les Français passaient un gué du Youghiogeny distant seulement de dix-huit milles environ. Il se hâta alors de prendre position dans un endroit nommé les « Grandes Prairies ». Il donna l'ordre de couper les broussailles, fit construire un retranchement et prépara ce qu'il appelait un « lieu charmant pour une rencontre. »

Si un sérieux engagement ce fût produit à ce moment, il aurait pu ne pas être « charmant. » Les hommes que commandait Washington étaient énervés. Les épaisses forêts, dont ils étaient entourés, les exposaient à ce que leurs adversaires pussent, sans être vus, s'approcher d'eux et les surprendre; tout autour du camp, dans un rayon de cinq milles, se voyaient des traces que l'on supposait être celles d'un ennemi rôdant aux alentours; cinquante hommes, disait-on, sous la conduite d'un chef intrépide et renommé, le capitaine Laforce, avaient été vus à une distance assez proche. Les hommes en étaient arrivés à ce point de nervosité que, vers deux heures du matin, dans la nuit qui suivit le jour où le camp avait été établi, les sentinelles, dans leur surexcitation, firent feu sur un ennemi imaginaire qu'elles crurent voir marcher sur elles. Les troupes coururent aux armes et l'alerte dura jusqu'au lever du jour, alors qu'il fut bien constaté que l'ennemi supposé était invisible. Mais on eut une désagréable surprise : cinq hommes ne répondirent pas à l'appel fait à ce moment; ils avaient déserté, c'était bien là une preuve que le moral des troupes n'était pas ce qu'il aurait dû être.

Le 25 mai, vers neuf heures du soir, arriva un message

Digitized by Google

inquiétant. Il venait du Demi-Roi, campé à six milles du cantonnement de Washington. Il faisait savoir qu'il avait découvert les empreintes des pas de deux Français et il en concluait qu'un corps de troupes leur appartenant se tenait en embuscade dans le voisinage.

Des éclaireurs indiens furent dépêchés. Ils prirent la piste, la suivirent comme des chiens de chasse, et à leur retour, rapportèrent qu'ils avaient découvert, à moins de cinq milles du camp de Washington, des Français en nombre, dans un vallon profond entouré de rochers et d'arbres, où ils avaient construit quelques huttes pour se mettre a l'abri de la pluie.

Il fut alors décidé qu'il fallait surprendre cette troupe, que l'on estimait être des ennemis aux aguets. Cette résolution fut sans retard mise à exécution. Les Anglais et leurs alliés à la peau rouge se mirent en marche dans le plus profond silence, prenant toutes leurs précautions pour ne pas être vus. Il avait été convenu que Washington aborderait les Français sur la droite tandis que le Demi-Roi et ses guerriers se porteraient à gauche. Washington arriva le premier sur le terrain. Les Français, dont le nombre dépassait à peine trente, l'ayant aperçu, coururent aux armes. Aussitôt une vive fusillade partit des deux côtés, elle dura quinze minutes. Les balles sifflaient autour de Washington; un homme fut tué auprès de lui et trois autres blessés. Les pertes, du côté des Anglais, ne montèrent pas à un chiffre plus élevé. Le jeune commandant des Français, Jumonville de Villiers, avait été tué, à la première décharge, par une balle qui lui avait traversé la tête. (1) Dix de ses hommes étaient tombés morts, un avait été blessé, qui fut fait prisonnier avec le reste à l'exception d'un Canadien, coureur agile, qui s'échappa et porta la nouvelle de ce désastreux événement au fort situé sur l'Ohio.

Washington Irving, dans la « Vie de Washington » où j'ai relevé ces détails, ne dit pas de quel côté fut tiré le premier coup de fusil, mais Bancroft, dans son « Histoire des États-Unis », raconte que « apercevant les Anglais, les Français, qui avaient été surpris, se précipitèrent sur leurs armes. Feu! commanda Washington, et avec son propre fusil, il donna l'exemple. Ce commandement détermina l'incendie. » Il semble donc que ce soient les Anglais qui aient tiré les premiers, ce qui confirmerait la version des Français sur ce point.

(1) 26 mai 1754. (Note du traducteur.)

Digitized by Google

Avec leur férocité habituelle, les Indiens voulaient massacrer et scalper les prisonniers, mais Washington les en empêcha. Il était dans une grande exaltation, c'était la première fois qu'il allait au feu. La musique des balles, qui sifflaient en passant auprès de sa tête, était chose nouvelle pour lui et il considérait comme un miracle d'avoir échappé au danger qu'il avait couru.

Les Français affirmaient que Jumonville n'était qu'un envoyé chargé d'une mission pacifique auprès de Washington. Mais on trouva sur lui des instructions lui enjoignant de se renseigner sur les chemins et les rivières et de se rendre compte de la configuration du pays jusqu'au Potomac ; d'envoyer de temps en temps, par les voies les plus rapides, toutes les informations qu'il aurait pu recueillir et d'indiquer le jour où il comptait faire sommation aux Anglais non pas de ne plus avancer, mais bien d'évacuer le territoire de Sa Majesté Très Chrétienne. De son côté Washington soutenait qu'il était en droit de considérer les hommes composant ce corps comme des espions et de les traiter comme tels. Il envoya les prisonniers au Gouverneur Dinwiddie à Winchester et lui écrivit : « Mes présomptions deviennent vraiment de plus en plus fortes; j'ai presque la confirmation que ces hommes avaient été envoyés comme espions, qu'ils avaient reçu l'ordre de rester auprès de nous jusqu'à ce qu'ils se fussent complètement renseignés sur nos projets, notre situation et nos forces, et qu'ils eussent fait parvenir ces informations à leur commandant; et qu'ils étaient ici aux aguets attendant des renforts avant de faire des sommations, si toutefois ils en avaient fait. Je ne doute pas qu'ils ne tentent de vous tromper par des discours pleins d'artifices comme ils l'ont fait avec moi, mais je les ai confondus sur tous les points et, en leur opposant des faits trop évidents pour être niés, je les ai presque amenés à avoir honte de ce qu'ils avaient affirmé. J'ai appris, depuis leur départ, qu'ils diraient qu'ils nous avaient demandé de ne pas faire feu, mais cela est faux, je l'affirme, puisque j'ai été le premier à les approcher et le premier qu'ils aient vu; sur-le-champ ils coururent aux armes et entretinrent une vive fusillade jusqu'au moment où ils furent défaits... Je m'imagine qu'ils auront l'audace d'invoquer le bénéfice des privilèges dus à une ambassade tandis que, en stricte justice, ils méritent d'être pendus comme espions de la pire espèce. »

Après avoir remporté ce qu'il considérait comme un important succès, il paraîtra naturel que les impressions de Washing-

Digitized by Google

ton fussent telles que peut les ressentir un jeune homme plein d'ardeur et d'ambition. Il était transporté de joie; il l'exprimait tout au long dans une lettre qu'il adressait, le 31 mai, à l'un de ses frères, lettre dans laquelle il raconte ce qui s'est passé. « J'ai eu la chance de m'en tirer, dit-il, et sans une blessure! car l'aile droite, dont je faisais partie, était exposée au feu de l'ennemi et recevait toutes les balles. C'est de ce côté que l'homme fut tué et le reste blessé » (trois hommes.) « J'ai entendu les balles siffler et, tu peux m'en croire, il y a quelque chose de charmant dans ce bruit. »

Cette lettre fut publiée dans le London Magazine de 1754, peu de temps après qu'elle eût été écrite. Horace Walpole en sourit comme d'une « rodomontade » et traita Washington de « bravache et de fanfaron ». Il raconte que Georges II, quand il eut connaissance de la lettre, se contenta d'observer d'un ton sec : « Il ne parlerait pas ainsi s'il avait eu l'occasion d'en entendre beaucoup. » Ni l'un ni l'autre ne semblaient animés de dispositions amicales pour le soldat dont l'aurore commençait à poindre. Avaient-ils le pressentiment de ce qu'il était destiné à accomplir?

Cependant Washington s'attendait chaque jour à être attaqué. Par suite de la mort à Will's Creek de son supérieur le colonel Fry, il devint commandant en chef de toutes les forces anglaises sur cette frontière; elles s'élevaient à plus de 400 hommes. Dans l'appréhension où il était d'avoir bientôt à lutter contre un ennemi bien supérieur à lui en nombre, il se hâta de fortifier sa position et éleva un fort palissadé sur le Monongahéla. Ce fort, en raison de la disette qui régnait à ce moment parmi les Indiens et parmi ses propres troupes, fut nommé fort Nécessité.

Le 10 juin on reçut des nouvelles inquiétantes. Un rapport des éclaireurs annonçait l'approche d'un parti de 90 Français. Washington désigna 150 de ses meilleurs soldats, se mit à leur tête et se porta en avant, comme il l'écrivit plus tard au gouverneur Dinwiddie : « avec le ferme espoir de lui faire un nouveau présent de prisonniers français, » mais il se trouva que cette troupe de 90 Français se réduisait à neuf déserteurs. Les esprits étaient disposés à s'alarmer, on avait multiplié le nombre par dix.

Le 11 juin, Washington laissait une garnison au fort Nécessité, et se dirigeait vers Redstone Creek, entreprenant, avec

Digitized by Google

beaucoup de peine, d'ouvrir une route militaire jusqu'à cette place. Son saisissement fut grand quand, arrivé à treize milles environ du fort Nécessité, il apprit que les Français avaient reçu un renfort considérable. Après avoir tenu conseil il résolut de battre promptement en retraite. Cette retraite ne put pas s'effectuer sans rencontrer de grandes difficultés provenant de diverses causes que les limites de cet article ne permettent pas d'énumérer. Washington rentra au fort Nécessité le 1er juillet et commença à le renforcer et à en augmenter les fortifications. Il avait eu raison de se hâter. Le capitaine de Villiers, frère de Jumonville, officier brave et expérimenté, impatient de venger ce qu'il considérait comme un assassinat, marchait rapidement à sa rencontre à la tête de plus de 500 Français et de plusieurs centaines d'Indiens.

Le fort Nécessité avait à peu près cent pieds carrés, il était défendu par des tranchées et des palissades. Il s'élevait sur le bord d'un petit cours d'eau, à peu près au centre des « Grandes Prairies. » L'emplacement, dont le sol était couvert d'herbe et parfaitement uni, était entouré de collines boisées d'une faible élévation, il avait, à cet endroit, 250 mètres de largeur. Il semble que la situation où se trouvait Washington était considérée comme critique car son ami le Demi-Roi et tous ses Indiens l'abandonnèrent, le laissant avec ses seules troupes composées de blancs pour faire face au danger qui le menaçait.

Dans la matinée du 3 juillet, de bonne heure, une sentinelle qui avait reçu un coup de feu arriva au fort tout en sang et annonça que les Français approchaient. Washington rangea ses hommes en bataille sur le terrain plat, en dehors des retranchements, pour attendre l'attaque. Les Français restèrent à l'abri et entretinrent un feu bien nourri. Washington dut alors se retirer dans les tranchées d'où ses hommes faisaient feu toutes les fois qu'ils pouvaient apercevoir l'ennemi. La journée entière se passa à escarmoucher de la sorte, les Français et leurs alliés indiens avançant aussi près que l'abri offert par le bois le leur permettait, jusqu'à soixante mètres, à l'endroit le plus rapproché, mais ne dépassant pas la ligne où ils se seraient trouvés à découvert. La pluie tombait à torrent; les hommes harassés, affamés, excédés, étaient à moitié noyés dans les tranchées et bon nombre de leurs fusils étaient devenus hors d'usage.

Vers huit heures du soir les Français invitèrent les assiégés à entrer en pourparler pour leur proposer des conditions de capi-

Digitized by Google

tulation. Washington refusa. Au bout d'un certain temps ils renouvelèrent leur offre, ajoutant qu'un officier pouvait être envoyé pour traiter avec les assaillants, sous leur parole qu'il serait sauf. Washington envoya alors son ancien maître d'armes, tout à la fois son interprète, Van Braam, qui, par la protection du jeune Virginien, avait été élevé au grade de capitaine des troupes des colonies. Il passait pour être très familier avec la langue française. A deux reprises le capitaine revint porteur de propositions différentes, mais toujours avec clause que la garnison devait se rendre. Par deux fois les propositions furent rejetées. Ici je cite textuellement ce que dit Washington Irving sur la capitulation : « Il (Van Braam) revint une troisième fois au fort avec en écrit les articles de la capitulation. Ils étaient en français. Comme il n'y avait sous la main rien de ce qu'il fallait pour écrire, Van Braam entreprit d'en faire la traduction de vive voix. On apporta une chandelle que l'on tint près du papier pendant qu'il lisait. La pluie tombait à torrent, il était difficile d'empêcher la chandelle de s'éteindre. La traduction fut faite par le capitaine, article par article, en anglais bâtard; pendant ce temps Washington et ses officiers écoutaient, s'efforçaient d'en démêler le sens. Il était stipulé dans l'un des articles que, en livrant le fort, on abandonnerait aux Français tous les approvisionnements militaires, les munitions et l'artillerie. Sur les objections soulevées par les termes de cet article les conditions en furent sur-le-champ modifiées. Les principaux articles, tels que Washington et ses officiers purent les comprendre, étaient : qu'il leur serait permis ed retourner à leur cantonnement sans être inquiétés par les Français ni par les Indiens; qu'ils sortiraient du fort avec les honneurs de la guerre, tambours battant et enseignes déployées et avec leurs effets et approvisionnements militaires à l'exception de l'artillerie qui serait détruite; qu'il leur serait permis de déposer leurs effets dans un endroit caché et de laisser une garde pour les protéger jusqu'à ce qu'ils aient pu les envoyer chercher avec des chevaux, — les leurs ayant été presque tous tués, ou s'étant échappés pendant le combat; qu'ils s'engageraient sur l'honneur à n'entreprendre aucune construction ni à faire aucune incursion sur le territoire de Sa Majesté Très Chrétienne pendant l'espace d'une année; que les prisonniers faits dans le combat avec Jumonville seraient rendus et que jusqu'à l'époque de leur remise le capitaine Van Braam et le capitaine Stobo seraient retenus par les Français

Digitized by Google

comme otages. Conformément à ces conventions, le lendemain matin Washington et ses hommes sortirent du fort avec les honneurs de la guerre, emportant avec eux le drapeau du régiment, mais abandonnant un grand étendard (1) trop encombrant pour être transporté. A peine s'étaient-ils mis en marche que, en dépit des termes de la capitulation, ils furent assaillis par une nombreuse troupe d'Indiens, alliés des Français, qui commencèrent à piller les bagages et à commettre d'autres rapines. Washington, voyant que les Français ne les en empêchaient pas ou ne pouvaient pas les en empêcher et que tous les bagages impossibles à transporter à dos d'homme tomberaient entre les mains de ces sauvages, donna l'ordre de les détruire, comme aussi l'artillerie, la poudre à canon et les approvisionnements militaires. Tout cela le retint jusqu'à dix heures, heure à laquelle il reprit tristement sa marche. Il n'avait pas fait plus d'un mille quand on vint lui apprendre que deux ou trois des blessés manquaient à l'appel. Il détacha immédiatement quelques hommes, les envoya en arrière à leur recherche et continua sa route jusqu'à trois milles du fort Nécessité. Il établit là son camp pour la nuit et fut rejoint par les retardataires. » Par une curieuse coïncidence avec des événements que réservait l'avenir, Washington, lieutenant colonel au service de l'Angleterre, se rend aux Français le 4 juillet 1754, date fatidique qui précédait un autre 4 juillet (2) si funeste à la Grande Bretagne!

Sans en faire mention dans le corps de son ouvrage mais incidemment, dans une simple note à la fin d'un chapitre, Irving parle de l'âpre controverse à laquelle donna lieu, à la suite de cet événement, la fausse interprétation de deux clauses des articles de la capitulation. Ainsi : les Français, dans leurs conditions écrites, avaient stipulé que, pendant l'espace d'une année, les Anglais ne devraient fonder aucun établissement *au delà des montagnes* (3) tandis que, prétend-on, l'interprète de Washington, Van Braam, aurait traduit « à ne fonder aucun établissement *sur les terre du roi de France* », ce qui était tout autre chose puisque les Anglais considéraient le territoire situé au delà des montagnes comme appartenant à la Grande-Bretagne. Il était dit aussi, dans les articles écrits de la capitulation, que Washington

(1) Drapeau de guerre. (Note du traducteur.)
(2) 4 juillet 1776, proclamation de l'Indépendance. (Note du traducteur.)
(3) Les Alleghanys. (Note du traducteur.)

Digitized by Google

avouait « *l'assassinat du sieur de Jumonville* », ce que les Anglais soutenaient avoir été traduit par Van Braam « *la mort de Jumonville* » au lieu de « *l'assassinat.* » Bancroft (1) n'entre pas dans ces détails, il se contente de dire : « Les termes de la capitulation que l'on proposait furent traduits à Washington qui ne comprenait pas le français et acceptés tels qu'ils avaient été traduits. Quand il eut connaissance de cette capitulation, Horace Walpole (2), de sa plume affilée, écrivit : « Les Français ont lié les mains à un excellent *fanfaron*, un certain major Washington ; ils l'ont capturé et lui ont fait prendre l'engagement de ne pas servir pendant une année. »

En ce qui concerne le Demi-Roi, dit Irving, il se déclara complètement dégoûté de la façon dont l'homme blanc faisait la guerre. « Les Français, tel fut le jugement porté par le chef rouge, sont poltrons, les Anglais sont fous. Washington était un brave homme, mais il manquait d'expérience ; il ne voulait pas suivre les conseils des Indiens et les conduisait toujours au combat suivant sa propre inspiration. » Aussi le Demi-Roi partit, à l'approche des Français, emmenant sa femme et ses enfants dans un lieu sûr.

Une copie de la capitulation fut exposée devant la Chambre des délégués de Virginie avec *explications*. Malgré le résultat malheureux de l'expédition, la conduite de Washington et de ses officiers fut grandement appréciée ; on leur décerna des remerciements pour la bravoure et le courage dont ils avaient fait preuve en défendant leur pays. On vota trois cents pistoles (près de 1.100 dollars) (3) à distribuer entre les simples soldats qui avaient pris part à l'affaire. Le capitaine Van Braam fut excepté parce qu'il était accusé d'avoir trahi en interprétant mal, à dessein, les articles de la capitulation.

Toutefois, Washington Irving absout entièrement Van Braam d'avoir trahi, il l'accuse seulement d'ignorance de la langue française. Voici ce qu'il dit : « Il n'est pas à croire qu'un officier français du rang de de Villiers ait agi avec une aussi basse perfidie, et d'ailleurs la façon dont Van Braam fut traité plus tard par les Français (4) n'est pas de nature à confirmer cette accusation. Il

(1) Bancroft (Georges), né en 1800, historien américain, auteur d'une Hist. des Ét.-Unis.

(2) Littérateur anglais, 1717-1797.

(3) 5.500 francs environ. (Note du traducteur.)

(4) Accusé et convaincu d'avoir pris le plan du fort dans lequel il était détenu comme otage, il fut pendu. (Note du traducteur.)

Digitized by Google

est plus que probable que l'inexactitude de la traduction était due à son ignorance de l'importance et de la stricte valeur des mots dans des idiomes dont aucun n'était le sien, idiomes dans l'interprétation desquels il était fatalement condamné à commettre des erreurs. » Washington Irving écrit : « Jumonville était un jeune officier de mérite et sa mort servit de sujet à des complaintes en prose et en vers, — pour obéir surtout à des raisons politiques. »

« Lorsque la nouvelle de cette affaire traversa l'Atlantique, a écrit Bancroft », c'était la première fois que le nom de Washington était entendu dans les salons de Paris. Les partisans de la monarchie absolue ne le prononçaient qu'avec exécration. Ils pressentaient la perte du Monde Occidental et les flatteurs de Louis XV et de M^me^ de Pompadour, les gens de haute lignée, complaisants de ce roi dépravé, outrageaient la réputation si pure du héros sans tache en l'accusant d'être un violateur des lois des nations civilisées. Quel courtisan, quel académicien ou quel laquais de palais aurait consenti à échanger la célébrité à laquelle il espérait parvenir contre celle de cet Américain calomnié? La mort de Jumonville servit de thème aux plus retentissantes complaintes; ce martyr de la cause de la féodalité et du despotisme fut chanté en vers héroïques et on convia l'ancien et le nouveau continent à pleurer sur sa mort. »

Telle est la version anglaise de l'affaire. Il est naturel que nous, Américains, auxquels la renommée de Washington importe au plus haut degré, nous la tenions pour exacte. D'autre part, il est impossible d'admettre qu'un officier d'un grade élevé, ou même de n'importe quel grade, ait consenti à voir son nom voué pour toujours à l'infamie, en reconnaissant, dans les articles d'une capitulation, qu'il était coupable d'un assassinat. Sur ce point, du moins, il n'est pas douteux qu'il n'y ait eu malentendu.

Mais, en même temps, je pense que l'impartialité, dont on doit faire preuve dans l'histoire, veut que la version des Français, relative aux faits en question, soit donnée en entier avec leurs commentaires, leurs considérations et leur manière de voir sur le sujet, pour laisser le lecteur libre de choisir le côté où se trouvent le plus de probabilité pour la vérité au milieu des rapports contradictoires des deux parties.

Il faut rappeler que l'année précédente, en 1753, le Gouverneur de la Virginie avait envoyé Washington à Legardeur de Saint-Pierre pour l'inviter à se retirer du point qu'il occupait sur le territoire britannique. A son retour Washington avait rap-

Digitized by Google

porté à Dinwiddie le refus du commandant français de se rendre à cette requête. L'année suivante, en 1754, Contrecœur, l'officier qui avait succédé à Legardeur de Saint-Pierre, était informé que le même envoyé, le lieutenant-colonel Washington, se dirigeait vers lui à la tête de forces considérables et avec une formidable artillerie. Il donna l'ordre à Jumonville de Villiers, jeune officier plein d'avenir, de prendre une escorte de trente hommes, d'aller faire savoir à Washington qu'il était sur un territoire appartenant à la France et de le sommer de se retirer. A cette époque la Grande-Bretagne et la France étaient en paix, par suite du traité d'Aix-la-Chapelle, signé en 1748, et des négociations avaient été entamées entre ces deux puissances pour fixer les limites des positions qu'elles occupaient respectivement en Amérique. On avait nommé des commissaires pour régler, s'il était possible, la question, et des deux côtés on faisait des efforts, simulés ou réels, pour arriver à une entente. Néanmoins l'impression générale était que ces efforts n'aboutiraient pas et que les hostilités reprendraient dans un avenir assez prochain.

La France ne désirait pas précipiter l'ouverture des hostilités que l'on prévoyait et le gouvernement avait envoyé, à ses représentants officiels en Amérique, l'ordre formel de se préparer en vue de la lutte à venir, mais en même temps de s'abstenir, avec le plus grand soin, de tout acte pouvant entraîner à une guerre immédiate. Les Indiens sentaient venir l'orage qui se formait, car ils étaient très surexcités et tout prêts à prendre parti pour l'un ou l'autre côté suivant leur inclination ou leur intérêt.

Contrecœur, sachant que le pays que son envoyé devait traverser était habité par des tribus mal disposées, lui avait recommandé de se tenir en garde contre les surprises et, dans cette prévision, de cacher autant que possible ses mouvements et de choisir pour ses campements de nuit les emplacements les moins découverts et les moins exposés. Jumonville avait suivi ces instructions et était arrivé à quelques milles du camp de Washington sans être découvert. La nuit s'était faite et, pour sa sécurité, il s'était établi dans une gorge profonde et cachée par un bois épais après avoir envoyé deux éclaireurs pour reconnaître les lieuxqu'il aurait à traverser le lendemain et la position occupée par Washington. Les empreintes des pas laissées par ces deux hommes furent relevées par des Indiens, amis des Anglais. On en donna connaissance à Washington qui partit la nuit même avec un certain nombre d'Indiens, commandés par le Demi-Roi, et plus de

Digitized by Google

deux cents de ses hommes. Ce fut par eux que Jumonville fut surpris et attaqué au point du jour avant d'avoir été sommé de se rendre, avant d'avoir pu s'expliquer sur le but de sa mission et quoique ce malheureux officier fît de son mieux pour faire comprendre par ses paroles et par ses gestes qu'il était un ennemi pacifique. Les Français affirmaient que les Anglais avaient fait feu les premiers avec la plus grande précipitation, que Jumonville était tombé mort à la première décharge et que tous les hommes de l'escorte avaient été tués ou faits prisonniers, à l'exception d'un seul qui s'était échappé et avait apporté à Contrecœur la nouvelle de la catastrophe.

Les Français soutenaient que aucune personne impartiale ne pourrait croire qu'ils eussent tiré les premiers, ce qui eût constitué une violation sans nom des instructions formelles qu'ils avaient reçues. C'eût été d'alleurs un acte de folie, car ils savaient qu'ils étaient à portée de fusil et au pouvoir de forces composées d'Anglais et d'Indiens ennemis qui pouvaient les écraser. Dans de telles circonstances on ne pouvait pas leur reprocher avec raison d'avoir provoqué un engagement dont l'issue ne pouvait être que désastreuse pour eux. Les Français niaient avec indignation qu'ils fussent des espions méritant d'être pendus comme l'affirmait Washington. On n'a jamais eu connaissance, disaient-ils, d'espions se formant en corps armés et se mettant en mouvement au nombre de trente. Ils étaient trop nombreux pour être sérieusement considérés comme des espions; ils étaient trop peu pour pouvoir être soupçonnés d'avoir projeté une attaque contre des forces dont le nombre était plus de dix fois supérieur au leur, forces occupant une position fortifiée et disposant de neuf pièces d'artillerie.

Des instructions avaient été trouvées sur le cadavre de Jumonville lui enjoignant de se renseigner sur les chemins, les rivières et sur la physionomie du pays, cela était vrai. Mais les Français rétorquaient l'accusation en disant que les Anglais avaient donné les mêmes instructions à l'envoyé chargé de se rendre l'année précédente auprès de Le gardeur de Saint-Pierre. En conséquence, si Jumonville était un espion Washington avait, lui aussi, joué ce rôle et méritait également d'être pendu. Il avait même été un espion d'une pire espèce parce que, au cours de sa dernière ambassade, non seulement il avait pris les notes les plus minutieuses sur le pays qu'il traversait, examinant avec soin les points les mieux situés pour être occupés, nouant des intrigues et

Digitized by Google

complotant avec les Indiens et les excitant contre les Français, mais de plus, ainsi qu'il s'en vantait dans son journal, il avait su rester sobre quand il jouissait de l'hospitalité et des fêtes de ceux qui le traitaient comme un invité et il avait profité de révélations imprudentes qui leur avaient échappé dans un moment d'épanchement amené par de trop copieuses libations pour pénétrer leurs desseins, « pour recueillir des renseignements divers sur les forces des Français, comment et où elles étaient réparties, la situation et la distance de leurs forts, et leurs façons et moyens de s'approvisionner. »

Villiers rapporta que, lorsqu'il atteignit le fort Nécessité, il trouva Washington au dehors du fort à la tête de quatre cents hommes en ordre de bataille, mais que bientôt ils reculèrent et rentrèrent dans leurs retranchements, qui étaient armés de neuf pièces de canon; que les Canadiens, animés du désir de tirer vengeance de l'assassinat de leur jeune et cher compatriote Jumonville de Villiers, combattirent avec un tel acharnement que leurs fusils leur suffirent pour réduire au silence les batteries de l'ennemi; que, loin de suivre l'exemple de Washington qui s'était dispensé de faire aux quelques hommes qu'il avait surpris sommation de se rendre devant ses forces écrasantes, eux, les Français, avaient fait preuve d'humanité en proposant une capitulation avant de monter à l'assaut du fort, comme il est d'usage suivant les lois existant chez les nations civilisées.

Les Français soutenaient que, en droit et en équité, moralement et politiquement les Anglais étaient liés par les articles de la capitulation qu'ils avaient signée. Washington avait lui-même choisi son interprète, les Français n'étaient pas responsables de ses actes. Si l'une des deux parties contractantes devait souffrir de l'inexactitude de la traduction de Van Braam, c'étaient les Anglais et non les Français. Les Anglais affirmaient que « au-delà des montagnes » avait été traduit par « sur le territoire du Roi de France », mais par qui? par leur propre interprète! Le but évidemment visé par cet article était de se garantir, pendant une année, de tout empiètement de la part des Anglais sur le territoire qui était contesté au delà des montagnes. Cela avait une signification! réglait quelque chose! L'absurdité commise dans la traduction, si celle-ci était telle qu'on le prétendait, aurait dû frapper Washington lui-même, comme étant vide de sens et sans objet. Qu'était-ce que le territoire du roi de France? C'était là précisément la question, la cause de toutes les diffi-

Digitized by Google

cultés. Qu'auraient gagné les Français à insérer ces mots « : le territoire du Roi de France? » Toute la discussion restait pendante. Washington ne pouvait pas ne pas avoir été frappé de l'absurdité d'une stipulation aussi vague. Le territoire au delà des montagnes était revendiqué à la fois par les Anglais et par les Français. A qui appartenait-il de juger et de décider? d'où les mots « au delà des montagnes », autrement autant aurait-il valu signer une simple feuille de papier blanc. Par conséquent les Français mettaient en avant comme argument que Washington ne pouvait pas avoir admis une telle interprétation. Ils soutenaient aussi que l'article de la capitulation dans lequel Washington reconnaissait l'assassinat de Jumonville de Villiers était vide de sens et même absurde si le mot « mort » était substitué à l'autre mot. Il n'y avait aucune contestation sur le fait de la mort de Jumonville; pourquoi alors forcer Washinhton à le reconnaître? Qu'est-ce que cela eût signifié? Tandis que le mot « assassinat » avait un sens. Jumonville avait-il été oui ou non assassiné? c'était la question. Un frère irrité voulait qu'elle fût résolue, il voulait aussi avoir la satisfaction d'infliger cette marque d'infamie aux Anglais. « Nous considérons, » disaient les Français, « cette clause comme le point capital. Alléguer comme défense une fausse interprétation est un prétexte et une ruse. Il ne peut pas vous être permis de récuser votre propre témoin, de répudier votre propre agent et interprète. Bien plus, vous ne l'accusez pas d'ignorer le français ou d'avoir commis une erreur involontaire, vous abandonnez ce moyen de vous mettre à l'abri, et vous avez recours à un autre système de défense en disant qu'il a été gagné par nous. Ceci est une calomnie et une insulte gratuite à notre adresse. Van Braam est accusé de trahison simplement parce qu'il a refusé de confirmer votre déclaration de prétendue fausse interprétation des articles de la capitulation. Le chevalier de Villiers dit dans son rapport au gouvernement français : « Nous avons fait consentir les Anglais à signer qu'ils avaient assassiné mon frère dans son camp; nous les avons forcés à quitter le territoire appartenant au roi; nous les avons obligés à abandonner leur artillerie qui consistait en neuf pièces, etc. Les Anglais, frappés de pannique, s'enfuirent laissant leur étendard et l'un de leurs drapeaux. » Il est difficile de comprendre comment il put se faire que les Anglais, dans une position fortifiée, n'aient pas balayé avec leurs neuf pièces de canon les Français armés seulement de fusils.

Digitized by Google

Les Anglais disaient que l'étendard abandonné était celui du fort trop pesant et trop encombrant pour être transporté par des troupes qui avaient à porter la partie indispensable de leur bagage personnel. A cela les Français répondaient que les Anglais, pris de panique, s'étaient enfuis, et que s'ils avaient laissé leur étendard c'était par suite de cette panique mais non pas parce qu'il était trop encombrant. Il était facile de l'amener, de le plier et de l'emporter; ce n'était pas l'étendard, mais la hampe qui était trop lourde pour pouvoir être transportée et, quant à la hampe, s'il y avait lieu d'y attacher une importance quelconque, les Anglais auraient pu en quelques minutes la couper en morceaux. De plus les Français affirmaient, en contradiction avec les Anglais, que ceux-ci avaient abandonné un de leurs drapeaux de régiment. Les Anglais disaient que, à peine en marche, contrairement aux termes de la capitulation, ils avaient été assaillis par un nombreux parti d'Indiens alliés des Français qui commencèrent à piller le bagage et à commettre d'autres excès, et que Washington, voyant que les bagages ne pouvant être portés à dos par ses hommes tomberaient aux mains des Indiens, donna l'ordre de les détruire aussi bien que l'artillerie, la poudre et d'autres munitions.

Les Français niaient que les Anglais eussent été assaillis par les Indiens, qui, disaient-ils, avaient simplement suivi la trace de la colonne volante, ramassant ce qu'on laissait tomber et ce que les hommes ne pouvaient pas, ou ne voulaient pas, porter. Ils niaient aussi que les Anglais eussent détruit aucune des pièces de leur artillerie après s'être mis en marche. S'ils en avaient emmené c'eût été une violation de la capitulation. Toute l'artillerie avait été laissée dans le fort.

Pour écrire l'histoire et pour l'écrire avec impartialité, il convient de reproduire loyalement les deux causes devant le tribunal de la postérité, quand bien même l'exposé des faits et les conclusions qu'elles en tirent diffèrent essentiellement chez les deux parties. C'est ce que je me suis efforcé de faire dans cet article, sans tenir compte des personnes ni des nationalités.

Il est impossible de donner une idée de l'émotion produite en France par la mort de Jumonville de Villiers, — événement à peu près oublié aujourd'hui — et, quand il y est fait allusion, de peu d'importance par lui-même si un nom des plus fameux et des plus vénérés ne s'y trouvait mêlé. Mais à cette époque l'événement avait produit un retentissement dont on ne peut

Digitized by Google

guère se figurer l'importance de nos jours. La France tout entière était transportée d'indignation ; pas un foyer dans le pays, où l'on ne traitât Washington d'assassin.

Un homme occupant une position sociale des plus élevées, Thomas, auteur estimé qui devint membre de l'Académie française, composa un poëme épique en quatre chants intitulé « Jumonville. » Dans sa préface il appelle la mort de cet officier un assassinat qui fut une outrageuse violation des lois des nations et il relate ce qu'il considère comme les faits historiques sur lesquels sa composition est fondée.

L'une des choses les plus curieuses que l'on puisse rencontrer dans l'histoire est que Washington, qui se rendit aux Français le 4 juillet 1754, et fut traité par eux d'assassin méritant d'être mis hors la loi par toute la chrétienté, commença, depuis et après le 4 juillet 1776, à prendre à leurs yeux la figure d'un héros et qu'il est, à juste titre, considéré par eux comme l'un des hommes les plus grands et ayant le plus de valeur qui ait jamais vécu.

Il existe encore à la Louisiane des descendants directs du chevalier François Coulon de Villiers (1) auquel s'était rendu Washington au fort Nécessité. Il était né à Montréal en 1612.

CAPITULATION

Accordée par M. de Villiers, Capitaine d'Infanterie
Commandant des Troupes de Sa Majesté très chrétienne,
a celuy des Troupes angloises,
actuellement dans le fort Nécessité,
qui avoit été construit sur les Terres du Domaine du Roy.

Ce 3 Juillet 1754, à huit heures du soir.

Sçavoir :

Comme notre jntention n'a jamais été de troubler la paix et la donne armonie qui regnoit entre les deux princes amis, mais seulement de venger l'assassin qui a ete fait sur un de nos

(1) Gayarré commet ici une erreur d'ailleurs généralement accréditée aux États-Unis. Des recherches que j'ai faites à ce sujet me permettent d'avancer avec une quasi-certitude que ce ne serait par le chevalier François Coulon de Villiers, mais l'un de ses frères, peut-être Pierre, également capitaine dans les troupes du Canada, qui aurait capturé Washington. (Note du traducteur.)

Digitized by Google

officier porteur d'une sommation et sur son escorte. comme aussi d'empêcher aucun établissement sur les terres du Roy mon maitre

A ces conditions nous voulons bien accorder grace à tous les anglois qui sont dans ledit fort aux conditions cy-après.

ARTICLE PREMIER.

Nous accordons au Commandant anglois de se retirer avec toute sa garnison pour s'en retourner paisiblement dans son pays et luy promettons d'empecher qu'il luy soit fait aucune insulte par nos françois et de maintenir autant qu'il sera en notre pouvoir tous les sauvages qui sont avec nous.

2°

Il luy sera permis de sortir et d'emporter tout ce qui leur appartiendra à l'exception de l'artillerie que nous nous reservons.

3°

Que nous leur accordons les honneurs de la guerre qu'ils sortiront tambours battant avec une pièce de petit canon voulant bien par là leur prouver que nous les traittons en amis.

4°

Que sitôt les articles signés de part et d'autres ils amèneront le pavillon anglois.

5°

Que demain a la pointe du jour un détachement françois ira pour faire défiler la garnison et prendre possession dudit fort.

6°

Que comme les anglois n'ont presque plus de chevaux ny bœufs ils seront libres de mettre leurs effets en cache pour venir les chercher lors quils auront rejoint des chevaux; ils pourront a cette fin y laisser des gardiens en tel nombre quils voudront aux conditions qu'ils donneront parole d'honneur de ne plus travailler à aucun établissement dans ce lieu icy ni en deça la hauteur des terres pendant une année à compter de ce jour.

7°

Que comme les anglois ont en leur pouvoir un officier, deux

Digitized by Google

Cadets et généralement les prisonniers qu'ils ont faits dans l'assassinat du Sr de Jumonville et qu'ils promettent de les renvoyer avec sauve garde jusqu'au fort Duquesne situé sur la Belle Rivière et pour sureté de cette article ainsy que de ce traitté MM. Jacob Wambram et Robert Stobo, tous deux Capitaines, nous seront remis en otage jusqu'à l'arrivée de nos Canadiens et françois cy dessus mentionnés.

Nous nous obligeons de notre côté à donner escorte pour ramener en sureté les deux officiers qui nous promettent nos françois dans deux mois et demy pour le plus tard.

Fait double sur un des postes de notre blocus de ce jour et an que dessus.

Signé : James Mackay, Gl Washington. Coulon, Villiers.

NOMENCLATURE DES OUVRAGES DE PEINTURE, SCULPTURE, ARCHITECTURE, GRAVURE, LITHOGRAPHIE

SE RAPPORTANT A L'HISTOIRE DE PARIS ET QUI ONT ÉTÉ EXPOSÉS AUX DIVERS SALONS DEPUIS L'ANNÉE 1673 JUSQU'A NOS JOURS

Dressée d'après les Livrets officiels

par Lucien Gillet.

(Suite.)

XLIIe LIVRET

Exposition au Muséum central des Arts, d'après l'arrêté du Ministre de l'Intérieur, le 15 Fructidor, au VIIIe de la République Française. (1800).

Peinture.

Abel (Louis), né à Liancourt, élève du C. Guérin, rue du Helder, ci-devant cul-de-sac Taitbout, 4.

1 Portrait en miniature du citoyen Hugot l'aîné, artiste du Théâtre Feydeau.

Alexandre (Louis), né à Reims, département de la Marne, rue du Renard-Sauveur, 20.

2 Portrait du général Grouchy.

3 Portrait de l'auteur.

Digitized by Google

[1800]

Ansiaux (J.), né à Liège, départ de l'Ourthe, élève de Vincent, rue d'Angivilliers, 155.

5 Portrait en pied de Mlle M..., artiste du Théâtre Français de la République.

Auzou (Mme), née Desmarquet, élève du C. Regnault, rue d'Anjou, au Marais, 11.

9 Le portrait en pied du citoyen Regnault.

Bertrand (Guillaume), élève de Carle Vanloo et Hallé, rue du Marché-Palu, près le Petit Pont, 9.

29 Une vue du Petit-Châtelet, prise du côté du Nord et d'un troisième étage.

Binard (Adélaïde), femme Lenoir, née à Paris.

32 Portrait du citoyen Sage, démonstrateur de chimie à la Monnaie.

Boilly (Louis), rue du faubourg Denis, près le boulevard, la 2e porte cochère à gauche.

37 Portrait du citoyen Boïeldieu, compositeur.

Bouchon, rue des Fossés-du-Temple, 134.

48 Le portrait de Thomas Tomé, grenadier.

Bourgeois (Charles), élève du citoyen Kimly, né à Amiens, rue des Moulins, 330.

54 Portrait du citoyen Josse, chimiste.

Nota. — Ce portrait a été peint avec les couleurs fabriquées par le citoyen Josse, chimiste de la Manufacture de Porcelaine de la rue Amelot, 9.

Bruyère (Mme), élève du citoyen Lebarbier, son père.

58 Portrait du citoyen Lebarbier.

Buguet (Henri), né à Fresne.

62 Un portrait en pied, représentant le citoyen Campan fils.

Capet (Mme Gabrielle), née à Lyon, élève de Mme Vincent, cidevant Guyard, cour du Palais national des Sciences et des Arts.

66 Portrait de Mlle Mars aînée, artiste du Théâtre de la République.

Digitized by Google

[1800]

CAZIN (Jean-Baptiste-Louis), né à Paris, élève du citoyen Jollain, au Palais national des Sciences et des Arts.

80 Vue de l'intérieur d'une grande voûte sur le bord de la Seine, communiquant de la première arche du pont Notre-Dame, à celle du Pont-au-Change, sur la rive gauche, un percé de ciel laisse apercevoir les anciennes tours du Palais de Justice.

81 Vue d'une partie de l'église des Bernardins de Paris, et de diverses constructions subsistantes avant son entière destruction.

Ces deux tableaux appartiennent à l'auteur.

CHARPENTIER (M^me^), rue du Théâtre-Français, 17.

85 Portrait de M^me^ Delille, artiste de l'Odéon.

DABOS (Laurent), né à Toulouse, élève du citoyen Vincent, rue de la Loi, vis-à-vis celle Villedot, 1256.

106 Portrait du citoyen Crétu père.

DROLING, né à Oberbergheim, rue de la Révolution, à côté de la Marine, 686.

134 Portrait de l'auteur.

DUMONT (François), né à Lunéville, élève de Girardet, aux Galeries du Muséum, rue des Orties, 5.

135 Un cadre renfermant plusieurs portraits en miniature, entr'autres celui du citoyen Duvivier, graveur de médailles.

DUMONT (Nicolas-Antoine), né à Lunéville, élève de F. Dumont, son frère, faubourg Poisonnière, 20.

136 L'adjudant-général Doucet, chef de l'état-major de la place de Paris.

FAVART (M^me^), élève du citoyen Bachelier, rue du Lycée, 1086, au Palais du Tribunat.

142 Le portrait de M^me^ de Montalembert, posant deux vers au buste de son mari.

FRANÇOIS (Charles-Philibert), né à Châlons-sur-Marne, place de l'École, 44.

152 Portrait de l'auteur, à gouache et verni.

Digitized by Google

[1800]

HILAIRE LEDRU, rue des Fossés-Montmartre, 33.

187 Portrait du ci-devant chevalier de Boufflers.

188 Portrait de Mme de St-Aubin.

LEMOINE, né à Rouen, élève de Latour, rue Thévenot, 2.

249 Portrait du ministre de la marine.

LESPINASSE (L.-N.), membre de la ci-devant Académie, né à Pouilly département de la Nièvre.

252 Vue intérieure de Paris, prise de la maison ci-devant Montbarray, à l'Arsenal. Cette vue représente l'entrée de la rivière dans la ville, le quai Saint-Bernard, le pont de la Tournelle, partie de l'île Saint-Louis, le quai des Célestins, l'île Louviers, etc. Elle fera suite à celles déjà connues et gravées par le citoyen Berteaux.

LECROY (F.), né à Liancourt, élève du citoyen Vien, rue Villedot, 704.

254 Portrait en pied du citoyen Lefèvre.

ROGER (Pierre-Louis), élève du citoyen Regnault, rue Grange-Batelière, 3.

320 Portrait du citoyen Rochat.

ROMANCE (Mme Adèle de), dite ROMANY, élève de Regnault, rue du Mont-Blanc, 21.

323 Portrait de l'auteur avec ses deux enfants.

324 Portrait du citoyen Vigée.

SWŒBACH (dit FONTAINES), faubourg Martin, 179.

348 Une course dans les environs de Long-Champ.

Sculpture.

BOIZOT.

401 Portrait du premier Consul.

402 Le génie victorieux de la France présentant la paix. Modèle en plâtre.

OUVET (Claude), né à Paris, âgé de 45 ans, faubourg Martin, 199.

403 Le général consul Bonaparte, conduisant un char avec la rapidité d'un héros qui sait vaincre tous les obstacles. La victoire le couronne.

Digitized by Google

[1800]

Bas-relief appartenant à l'auteur.

Un petit bas-relief représentant le premier consul, même numéro.

CARPENTIER (Mlle Julie), aux Gobelins.

407 Portrait du citoyen François Montgolfier.

409 Buste en plâtre de Mme Scio.

CORBET (Charles-Louis), né à Douay, élève de Berruer.

410 Le général Bonaparte, premier consul de la République, exécuté en marbre, par ordre du Directoire, pendant l'expédition d'Egypte.

411 Latour-d'Auvergne-Corret, premier grenadier de la République, modelés sur les dessins faits d'après nature, par l'auteur.

CARTELLIER, né à Paris, élève de Bridan, rue de Fleurus, 1388.

412 La Guerre.

Fig. de 5 pieds de proportion, destinée à être exécutée en pierre à l'intérieur du palais du Sénat Conservateur.

CHARDIN (Sébastien), né à Paris, cloître Benoît, 363.

413 Le citoyen Sicard, instituteur des Sourds-et-Muets.

414 Massieu, son élève, professeur.

COUASNON, élève de Deshayes, rue de Thionville, 45.

420 Buste de Mlle Maillard, artiste du Théâtre des Arts. Buste demi-nature.

DESEINE.

422 Les bustes en plâtre d'Héloïse et d'Abeilard.

Ces ouvrages sont destinées au Musée des monuments français, aux Augustins.

DUMONT, au Palais national des Sciences et des Arts.

427 Le buste du général Marceau.

Il doit être exécuté en marbre pour la galerie des Consuls.

GOIS (E.-E.-F.) fils, élève de son père, au Palais national des Sciences et des Arts, 9.

436 Buste en marbre de Gustave-Adolphe.

Destiné pour la galerie des Consuls.

Digitized by Google

[1800]

LE SUEUR (J.-F.), né à Paris, au Palais des Sciences et des Arts.

Bas-relief.

441 Une figure de femme endormie sous les traits de Mlle Joly, actrice du Théâtre-Français.
Modèle en plâtre.
Il est destiné à être exécuté sur son tombeau.

ROLAND (Philippe), né à Hesse, élève de Pajou.

449 Le buste en marbre du citoyen Pajou, statuaire.

Architecture.

DAVY-CHAVIGNÉ, ci-devant auditeur des comptes, amateur d'architecture, élève du citoyen Vial, architecte, demeurant île Saint-Louis, 10.

500 Plan, élévation et détails d'un pont en fer coulé, destiné à rétablir la communication entre l'île Saint-Louis et la Cité, et à servir de monument public à la gloire des armées françaises.
Voyez l'explication jointe au projet.

DÉTOURNELLE, rue de la Roquette, 42.

505 Monument projeté à la gloire de Philibert de l'Orme, architecte.

GISORS (A.-J.-B.-G.), architecte des bâtiments du corps législatif, élève du citoyen Chalgrin, rue de la Michodière, 7.

508 Un projet d'opéra à exécuter sur les constructions de la Madeleine, dans trois cadres.

509 Projet de restauration des supports de la tour du dôme du Panthéon français.

Gravure.

BERTHAULT (Pierre), né à Saint-Maur, département de la Seine, rue Louis-au-Marais, 147.

600 Quatre vues de Paris, d'après les dessins du citoyen Lespinasse, savoir :
Celle du Port au Bled;
Du port Saint-Paul;
Du pont Neuf au pont ci-devant Royal et de celui-ci au Pont-Neuf.

Digitized by Google

[1800]

CATHELIN (Louis-Jaques), né à Paris, membre de la ci-devant Académie, élève de Lebas, rue de l'Arbre-Sec, 188.

614 Portrait de Nicolas Poussin, peint par lui-même.

615 Portrait de Buffon.

616 Portrait de Bernard de Jussieu.

COQUERET (P.-G.), rue de Surenne, 1386.

Portraits gravés à la roulette :

617 Le général Monnier.

618 Le général Marbot.

MASQUELIER (L.-J.), élève de feu Lebas, rue de la Harpe, 493.

631 La réception de Mirabeau aux Champs-Élysées, d'après Moreau, le jeune.

RANSONNET (Pierre-Nicolas), rue du Figuier, 43.

645 L'école clinique de médecine.

SIMON (Henri), professeur de l'École nationale de gravure, rue de l'Université, maison d'Aiguillon.

646 Portrait du premier Consul, gravé sur une grande cornaline.

SUPPLÉMENT

Peinture.

DUCREUX.

Portrait du citoyen Bitaubé, membre de l'Institut.

LE GROS (F.-A.), élève de Swebach, rue et vis-à-vis du Temple, 126.

Peinture sur porcelaine.

720 Le 1er consul Bonaparte à cheval.

Sculpture.

ROLAND (Philippe), né à Lille, élève de Pajou, au Palais national des Sciences et des Arts.

800 Le buste en marbre du citoyen Pajou père.

JACQUINOT (Louise), née à Paris, élève de Delaunay jeune.

1001 Portrait du citoyen Edme-Sébastien Jeaurat, gravé d'après le dessein du citoyen Gois père, sculpteur.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

QUESTIONS

246. — Un ouvrage à retrouver. — Pourrait-on retrouver dans une bibliothèque publique ou privée un exemplaire de l'ouvrage suivant : *Projet pour la suppression des douanes dans l'intérieur du royaume, avec des anecdotes...* Avignon, 1763, 132 p. Cet ouvrage était conservé à la Bibliothèque nationale sous la cote Lf 89/9; mais il en a disparu. Ce livre doit contenir, pp. 66-76, une courte biographie du contrebandier Mandrin, qui doit être d'un vif intérêt. Je serais très reconnaissant à celui de nos confrères qui pourrait en retouver un exemplaire.

FRANTZ FUNCK-BRENTANO.

CHRONIQUE

A propos du compte-rendu de la brochure de M. Leroux, archiviste de la Haute-Vienne, sur les « améliorations possibles » dans le service des archives départementales, que nous avons publié dans le dernier numéro de la *Correspondance*, l'auteur de cette brochure a adressé la lettre de rectification suivante à M. Daniel Grand, auteur de ce compte-rendu :

Limoges, 21 octobre 1906.

Mon cher confrère,

En lisant le compte-rendu fort court que vous avez bien voulu consacrer dans la *Bibl. de l'Éc. des Chartes* (1) à ma brochure « De quelques améliorations possibles... », j'avais eu cette impression que vous l'aviez lue trop vite pour pouvoir l'analyser exactement.

Le compte-rendu plus développé que vous me faites l'honneur d'insérer dans la *Correspondance historique* me prouve que vous lui avez accordé plus qu'une attention superficielle. Je vous en remercie cordialement, mais je vous serais surtout reconnaissant de me dire où vous avez pris que je demande aux archivistes départementaux de posséder un esprit de *résignation* et d'*humilité*. Ces mots ne sont pas dans ma brochure; le sentiment qu'ils représentent, non plus. C'est

(1) Voy. *Bibliothèque de l'École des Chartes*, numéro de mai-août 1906.

Digitized by Google

plutôt le contraire que vous y trouvez si vous voulez bien vous reporter à la page où je dis : « De quel bois se figure-t-on que sont faits les archivistes pour croire qu'ils renoncent de gaieté de cœur à tout avancement? » — et à cet autre passage : « Mes chers confrères, si pour votre malheur... »

M. Stein pourra aussi vous dire que c'est à mon mémoire, qu'il avait depuis longtenps en manuscrit, qu'il a emprunté l'idée du premier congrès d'archivistes. Est-ce encore là une preuve que je prêche la résignation et l'humilité ?

Quant à l'École des Chartes, si je vois disparaître sans regret son monopole administratif, je serais désolé autant que vous de voir supprimer du même coup son rôle scientifique et pédagogique. Je n'ai rien demandé de semblable.

J'attends de votre probité que vous reconnaissiez votre double exagération et la rectifiiez d'une manière explicite et nette dans le prochain numéro de la *Correspondance*.

Je reste, cher monsieur, votre bien dévoué confrère.

(*Signé :*) ALF. LEROUX.

En réponse à cette lettre, M. Daniel Grand a aussitôt adressé à M. Leroux la lettre suivante, qu'il nous prie d'insérer dans la Chronique, avec la précédente.

Bordeaux, le 22 octobre 1906.

Mon cher confrère,

J'avais donné le compte-rendu à la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, qui me l'avait demandé, l'avait trouvé trop long et l'avait réduit aux dimensions où vous l'avez vu publié dans le dernier numéro de cette revue.

Ne voulant pas priver le public de mon compte-rendu complet, je l'ai offert à la *Correspondance*, qui l'a accepté.

Toutes mes excuses pour n'avoir pas compris le véritable fond de votre pensée, sans l'aide des différentes parties du contexte auprès desquelles il fallait la rapprocher.

Je vais envoyer à la Direction de la *Correspondance* votre lettre et la présente réponse, pour être insérées dans la plus prochaine Chronique.

Ce sera en même temps une occasion de faire mieux connaître, sans froisser votre modestie, le rôle que vous avez eu dans la création des congrès d'archivistes en France.

Bien cordialement à vous,

(*Signé :*) DANIEL GRAND,
archiviste-paléographe, A. M. (Harvard University.)

Digitized by Google

~~~ M. Henri Bouchot, un des plus féconds historiens de l'art français, est mort subitement à Paris, le 10 octobre, à l'âge de cinquante-sept ans.

Ancien élève de l'École des Chartes, il fit toute sa carrière à la Bibliothèque nationale et en dirigea, à la mort de Georges Duplessis, un des départements, le Cabinet des Estampes.

Il avait été nommé membre de l'Institut, à la suite de l'exposition des Primitifs, qu'il avait organisée et qui eut, grâce à lui, un succès hors pair.

Parmi ses travaux les plus appréciés, nous citerons : *Les portraits au crayon des* XVII^e *et* XVI^e *siècles conservés à la Bibliothèque nationale* (1884); *Le livre et La lithographie* (Bibliothèque de l'enseignement des Beaux-Arts); *Jacques Callot* (1889); *Inventaire des dessins exécutés pour Roger de Gaignères* (1891); *Les Clouet et Corneille de Lyon* (1892); *Le Cabinet des Estampes de la Bibliotheque nationale* (1895); *Catherine de Médicis* (1899), etc. Ajoutons que M. H. Bouchot a collaboré aux principales revues d'art et que ses articles et brochures sont en grand nombre.

Il est mort au moment où il terminait une histoire de la miniature.

C'est un travailleur acharné qui disparaît et un savant désintéressé, qui bien souvent faisait profiter les érudits du fruit de ses recherches et qui facilitait leur labeur par ses conseils précieux et les renseignements qu'il n'hésitait jamais à leur donner.

F. M.

~~~ Du 16 novembre au 31 décembre 1906, a lieu, au Pavillon de Marsan, dans le hall du Musée des Arts décoratifs, une exposition organisée par la *Société des Artistes décorateurs*. Cette exposition, d'ailleurs intéressante à divers titres, étant surtout une expansion d'*Art nouveau*, et par conséquent, n'ayant rien ni d'*historique* ni d'*archeologique*, ne rentrerait pas dans le cadre de cette Revue, si elle n'avait pas une section d'*Art rustique*, dont nous voudrions dire un mot. Nous ne pouvons cependant passer sous silence la grande vitrine où M. S.-E. Vernier, président de la *Société des Artistes décorateurs*, et graveur en médailles bien connu, exposait un grand nombre de ses meilleures œuvres; nous y avons notamment remarqué la plaquette où se détache vivant le profil sympathique du directeur de la présente Revue. La section d'*Art rustique*, bien que restreinte, n'en est pas moins fort intéressante pour tous ceux que passionnent les souvenirs du passé. Il ne faut pas se dissimuler que tous ces petits objets, souvent d'une valeur artistique médiocre, d'une valeur intrinsèque généralement nulle, sont cependant d'un intérêt documentaire très grand, car ils sont une branche indéniable du *Folk-lore* qui passionne à juste titre tant de bons esprits; c'est l'art du paysan, art naïf et où se reflète son caractère à la fois simpliste et inventif; c'est

Digitized by Google

l'expression de la recherche d'un idéal de beauté et de commodité à la fois, obtenu à l'aide de moyens rudimentaires. Il y a là toute une philosophie à dégager de cette exposition où se sent l'effort de gens qui en sentaient tout l'intérêt. Il ne semble pas cependant que, hors MM. Jules Roche, Henri Clouzot, l'organisateur des vitrines des bijoux, Léo Claretie, qui s'est occupé des figurines, et W. Frogier, qui a disposé les poteries, personne au sein de la *Société des Artistes décorateurs* se soit rendu compte de l'intérêt puissant qui se dégage de cette manifestation du passé. On n'a attaché qu'une médiocre importance à ces œuvres, qui, après tout, sont celles de précurseurs des décorateurs actuels, ou tout au moins des survivances de celles-ci. Les vitrines, reléguées dans un coin obcur et étroit, en dehors du hall, risquent de ne point attirer l'attention; quant au catalogue, il ne donne qu'une simple énumération des provenances et des exposants. Il y avait là, en effet, une série de bijoux de toutes sortes, où quatorze de nos anciennes provinces étaient représentées; les groupes les plus importants sont la Normandie, la Bretagne, l'Anjou, l'Auvergne, le Dauphiné et la Lorraine. Nous y avons vu des séries de croix dites *de Jeannette*, des *Saints-Esprits*, fort beaux et dont le rapprochement était extrêmement instructif. Notons d'une façon spéciale la série de boutons, genre *tibi*, qui servaient à fermer le *pont* des anciennes culottes des paysans angevins, et la suite de croix à huit pointes avec Saint-Esprit, bijoux protestants du plus vif intérêt, provenant du Vivarais. La section bretonne contenait, avec la bague classique, des croix reliquaires à pendeloques, des pinces à tisons pour allumer la pipe, des rubans ornés de clinquants, etc.

La vitrine des figurines offre de nombreux costumes de paysans et de paysannes, de ces jolis ou curieux costumes qui tendent de plus en plus a être remplacés par le complet ou la robe provenant du Bon-Marché, et ne se rencontrent plus guère qu'en Bretagne et en Vendée.

Deux autres vitrines montrent, soigneusement groupés par pays, des modèles réduits de poteries populaires, non seulement de toute la France mais encore de divers pays de l'Europe, ainsi que d'Algérie et de Tunisie.

Celui qui, ayant passé une heure dans ce petit coin, aura sérieusement étudié ces divers objets, n'aura certes pas perdu son temps.

C^te^ Charles de Beaumont.

Comptes rendus :

Boutry (Maurice) : *Autour de Marie-Antoinette*, avec une préface de Pierre de Nolhac. — Paris, Émile Paul, in-8°, 415 pp. et portrait en héliogravure.

Digitized by Google

Voilà un volume que liront avec intérêt et profit tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de la fin du XVIIIe siècle. L'auteur, s'appuyant en particulier sur les documents des Archives du Ministère des affaires étrangères et sur les ouvrages publiés d'après les Archives de Vienne, a étudié l'histoire de Marie-Antoinette de 1768 à 1777, depuis les fiançailles de la fille de Marie-Thérèse avec le Dauphin (Louis XVI) jusqu'à la naissance de Madame Royale.

M. Maurice Boutry a négligé le côté anecdotique, forcément sujet à caution ; il n'a utilisé que des documents officiels, pour retracer une période peu étudiée de l'existence de Marie-Antoinette, cette reine qui devait être en butte, si odieusement, à des libelles diffamatoires, et qui devait payer de sa vie les fautes de l'ancien régime.

F. M.

~~ **Martin** (C.). *La Maison de Ville de Genève.* — Genève, A. Jullien, 1906, 139 pp. et 26 pl. (t. III. des *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, série in-4°.).

Intéressante étude sur l'Hôtel de Ville de Genève; description détaillée de ce monument, accompagnée de nombreuses gravures dans le texte et de bonnes planches en phototypie.

~~ **Momméja** (Jules) : *Ingres.* — Paris, H. Laurens, petit in-4°, 128 pp. et 24 grav. (Collection des *Grands artistes*).

Personne ne connaît mieux Ingres et son œuvre, que M. J. Momméja, conservateur du Musée d'Agen, qui est devenu, par ses nombreuses publications, l'historien attitré et apprécié du célèbre peintre. Le volume qu'il publie est une biographie critique, dans laquelle il passe en revue les principaux travaux de l'artiste, en le suivant pas à pas dans sa carrière. De bonnes gravures illustrent ce livre, qui est destiné au grand public et qui sera certainement bien accueilli.

F. M.

~~ **Quarré-Reybourbon** (L.). *Émile Salomé, peintre de genre (1833-1881); Louis Salomé, graveur en taille douce (1812-1863); Adolphe Vandervinck, décorateur (1833-1885).* Paris, Plon-Nourrit, 1905, 26 pp. et 5 pl. (Ext. du volume de la *Réunion des Soc. des Beaux-Arts des départements,* 1905).

Périodiques :

~~ **Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles,** 1906, liv. 1 et 2 : G. Bigwood, Les origines de la dette belge; étude d'histoire financière, pp. 5 à 49. — Ch. Buttin, La cinquedea de la collection de Mme Goldschmidt, pp. 50 à 74 et grav. — E. de Prelle de la Nieppe, L'arrêt de cuirasse, pp. 75 à 86, pl. et grav. — M. Schweisthal, Histoire de la maison rurale en Belgique et dans les

Digitized by Google

contrées voisines (*fin*), pp. 87 à 195, 4 pl. et grav. — E. Mailleux, Les stations préhistoriques des environs de Couvin, pp. 196 à 204 et grav. — Ch. J. Comhaire, La sépulture carolingienne de Grivegnée, pp. 205 à 235 et grav. — Ch. Dens, Fouilles d'Anderlecht; la villa belgo-romaine et le cimetière franc du champ de Sainte-Anne, à Anderlecht, pp. 236 à 266, 3 pl. et grav.

~~ **Bulletin archéologique**, 1906, 1re livr. : M. Bernard, Le cheval dans les mosaïques du Nord de l'Afrique, pp. 3 à 31 et 32 pl. — Collard, Amphore trouvée à Languiot, commune de Nougaroulet (Gers), pp. 32-33. — J. Déchelette, Les antéfixes céramiques de fabrique gallo-romaine, pp. 34 à 42 et 4 pl. — G. Mallard, Le théâtre gallo-romain de Drevant (Cher), pp. 43 à 71 et 10 pl. — Dr V. Leblond, Marque de verriers sur un barillet gallo-romain trouvé à Beauvais, pp. 72 à 81 et pl. — L'abbé F. Poulaine, Découverte de sépultures gallo-romaines et burgondes à Voutenay (Yonne), pp. 82 à 90 et 3 pl. — J. de Saint-Venant et L.-M. Paissereau, Les fouilles du Vieux-Château de Barbarie, commune de La Machine (Nièvre), pp. 91 à 106. — A. Leroux, Don, par Charles VII, d'un reliquaire au prieuré de Saint-Léonard de Noblat (1449), pp. 107 à 112. — Capitaine Donau, Notes sur des ruines du Sud Tunisien, pp. 113 à 122. — M. Besnier, Note sur une inscription d'El-Qcar-el-Kébir (Maroc), pp. 123 à 134.

~~ **Bulletin du Bibliophile.** 1906, nos de juin et juillet : L. Pinvert, Sur Mérimée, à propos d'ouvrages récents (*fin*), pp. 245 à 269. — H. Clouzot, Antoine Jacquard et les graveurs poitevins au XVIIIe siècle (*fin*), pp. 270 à 280 et pl. — L.-G. Pélissier, Lettres de divers écrivains français (*suite*), pp. 281 à 290. — H. Cordier, Le docteur Richard Garnett, pp. 291 à 292. — L. Maeterlinck, L'art et les rhétoriciens flamands, pp. 293 à 298.

No d'août-sept. : Vte de Savigny de Moncorps, Petits métiers et cris de Paris (supplément), pp. 309 à 328. — L'abbé E. Griselle, Le R. P. Henri Chérot, de la Compagnie de Jésus (1856-1906) ; essai bibliographique, pp. 329 à 342 et portrait. — A. Lefranc, Défense de Pascal; Pascal est-il un faussaire? pp. 343 à 348. — L'abbé A. Tougard, L'almanach de Milan, pp. 349 à 356. — L.-G. Pélissier, Lettres de divers écrivains français (*suite*), pp. 357 à 373.

~~ **Bulletin de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique**, 1906, no 1 : Le chanoine Van den Gheyn, L'exposition van Eyck, à Gand, pp. 43 à 49. — Du même, L'art et le livre, pp. 111 à 120.

~~ **Mémoire de la Société nationale des Antiquaires de France**, 7e série, t. v, 1904-1905 : Vte P. de Truchis, La chapelle Saint-Laurent à Tournus (Saône-et-Loire), pp. 1 à 16, pl. et

Digitized by Google

grav. — Em. Chenon, Les arènes de Bourges au moyen âge, pp. 17 à 31 et grav. — H.-A. Vasnier, Observation sur la reconstitution des frises rapportées de la Susiane par la mission Dieulafoy, pp. 32 à 44. — O. Vauvillé. L'enceinte de Pommiers (Aisne), pp. 45 à 90 et grav. — J. Roman, Les sceaux des forestiers au moyen âge, pp. 91 à 114 et grav. — C. Pallu de Lessert, Les syntaxes des routiers romains et les déformations des noms de lieux dans l'Afrique romaine, pp. 115 à 138. — Cte de Loisne, La colonisation saxonne dans le Boulonnais, pp. 139 à 160. — R. Mowat, Découverte d'une strophe cruciforme inédite de Fortunat dans un manuscrit du xe siècle, pp. 161 à 186, pl. et grav. — Rouquette, Recherches sur les lanternes romaines, pp. 187 à 205 et grav. — A. Héron de Villefoses, Antiquités romaines trouvées à Alise-Sainte-Reine, pp. 207 à 272, pl. et gr. — A. Boinet, Le livre d'heures de Marguerite de Valois, sœur de François Ier, conservé au Musée du Louvre, pp. 273 à 290 et 5 pl. — P. Perdrizet, Verres de Sidon donnés en prix dans des concours, pp. 291 à 300 et grav.

Revue de l'Art chrétien, 1906, 3e liv. : A. Saint-Paul, Un nouveau livre sur l'Art chrétien [Histoire de l'art, par André Michel], pp. 145 à 157. — Gerspach, La vie d'un peintre vénitien au xvie siècle [Lorrenzo Lotto], pp. 158 à 165 et grav. — L. Cloquet, L'art chrétien monumental, 5e article, pp. 166, à 180 et grav. — G. Sanoner, La vie de Jésus-Christ racontée par les imagiers du moyen âge sur les portes d'église (*suite*), pp. 181 à 194 et grav. — Mélanges, L. M. de Masiac, Bourse armoriée de la comtesse Guillemeste de Gruyères (début du xive siècle), grav. — L. Cloquet, La déviation de l'axe des églises.

4e livr. : R. Compaing, La déviation de l'axe du chœur; le côté du Nouveau Testament, pp. 217 à 226 et grav. — Vilh Lorenzen, Archéologie chrétienne en Danemark. pp. 227 à 232. — Gerspach, La vie d'un peintre vénitien au xvie siècle (*suite* et *fin*), pp. 233 à 241 et grav. — L. Serbat, L'église Notre-Dame-la-Grande à Valenciennes, p. 242 à 252 et grav. — Mélanges, L.-E. Lefèvre, le symbolisme du tympan de Vezelay, grav. — A. Mayeux, La façade de la cathédrale de Perpignan (Pyrénées-Orientales), grav. — L. Cloquet, Un mausolée du xive siècle à Tournai, grav.

Revue des Études historiques, 1906, no de mars-avril : P. Fromageot, Les aventures de Jean-Baptiste de Monicart et comment il composa à la Bastille son *Versailles immortalisé*, pp. 113 à 140. — G. Lacour-Gayet, Le voyage de Louis XVI à Cherbourg (1786), pp. 141 à 160. — J. Paquier, Lettres familières de Jérôme Aléandre (1510-1540) (*suite*), pp. 161 à 173.

No de mai-juin : M. Chassaigne, Essai sur l'ancienne police de

Digitized by Google

Paris; l'approvisionnement, pp. 225 à 256. — A. Schuermans, Itinéraire général de Napoléon Ier, pp. 257 à 296.

N° de juillet-août : M. Chassaigne, Essai sur l'ancienne police de Paris; l'approvisionnement (*fin*), pp. 337 à 369. — J. Paquier, Lettres familières de Jérôme Aléandre (1510-1540) (*suite*), pp. 370 à 383. — A. Schuermans, Itinéraire général de Napoléon Ier (*suite*), pp. 384 à 406.

Les Directeurs-Gérants : F. Bournon et F. Mazerolle.

SAINT-DENIS. — IMPRIMERIE H. BOUILLANT, 20, RUE DE PARIS. — 16652

Digitized by Google

IMP. PHOT. D. A. LONGUET

CHARLES-FÉLIX PARENT DE ROSAN

~~(1812-1886)~~

(1798-1890)

Portrait par Alexis PÉRIGNON.

Digitized by Google

Digitized by Google

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Par arrêté ministériel, M. Courboin, bibliothécaire au Cabinet des Estampes de la Bibliothèque Nationale, a été nommé conservateur-adjoint, faisant fonction de conservateur, en remplacement de M. H. Bouchot, décédé.

M. Letort, conservateur-adjoint au Département des Imprimés, a été nommé conservateur de ce département.

MÉLANGES ET RECHERCHES CRITIQUES

LA COLLECTION PARENT DE ROSAN

A LA BIBLIOTHÈQUE DU XVI[e] ARRONDISSEMENT

La bibliothèque municipale de la mairie du XVI[e] arrondissement se distingue des institutions similaires des dix-neuf autres mairies en ce qu'elle ne comprend pas seulement une collection de livres de vulgarisation scientifique et de littérature populaire; on y trouve, en outre, une section savante, constituée par trois bibliothèques particulières libéralement offertes à la mairie de Passy. C'est d'abord la bibliothèque d'histoire littéraire formée par un philologue distingué, qui se consacra particulièrement à l'histoire de la littérature du moyen-âge, Edelestand Pontas Du Méril, mort, rue de la Pompe, n° 44, le 24 mai 1871. Aux termes d'un testament olographe, en date du 14 octobre 1870, Du Méril léguait en ces termes ses livres au XVI[e] arrondissement : « Comme Paris est à la veille d'un assaut et que je prendrai à la défense toute la part que me permet ma santé affaiblie, j'ai voulu consigner par écrit mes volontés dernières... Je donne

Digitized by Google

à Passy-lez-Paris, qui forme aujourd'hui une partie du XVI[e] arrondissement, ma bibliothèque et tous mes papiers littéraires, où se trouvent les matériaux à peu près complets des tomes III et IV de mon *Histoire de la Comédie*, ceux d'un dictionnaire historique du patois normand, d'un glossaire du XII[e] siècle et d'une histoire de la langue française... Je désire que les manuscrits de mon écriture qui se trouveront dans le tiroir du milieu de mon bureau, soient publiés. » La bibliothèque Du Méril compte 5429 volumes, dont 1664 concernant le théâtre en France, en Angleterre, en Italie et en Espagne, du XVI[e] au XVIII[e] siècle; 1088, la poésie de tous les temps et de tous les pays; 505, l'histoire littéraire; 535, la linguistique, les langues indo-européennes et les patois; 600, l'histoire, etc. Quant aux manuscrits, il semble qu'une confusion se soit produite et qu'une erreur ait été commise; aux termes du testament, Du Méril avait seulement prescrit la publication des papiers de sa main qu'on trouverait dans le tiroir central de son bureau; or, il résulte d'une lettre du notaire Delapalme, en date du 4 janvier 1872, que M. Jules-Eugène Lebas de Courmont, agissant aux lieu et place de l'exécuteur testamentaire, M. Charles Lecacheux, avocat à Valognes, le pays d'origine du défunt, et comme représentant de sa fille, M[lle] Eveline Lebas de Courmont, légataire universelle de Du Méril, se fit remettre les manuscrits, en vue de les faire publier par l'éditeur des œuvres de Du Méril; ces manuscrits s'étaient-ils donc trouvés tous dans le tiroir central du bureau? C'est peu probable; en tous cas, il paraît constant, d'après le *Catalogue* de Lorenz, qu'il n'a été publié aucune œuvre posthume de Du Méril, sinon un volume in-12, édité par Franck en 1874, et contenant deux comédies : *Le Monde est un théâtre*, cinq actes; *Toutes les sœurs de charité ne sont pas grises*, trois actes. Il est permis de regretter l'inobservation des dispositions testamentaires de Du Méril et la disparition de ses « papiers littéraires. »

Dix ans plus tard, une collection de 632 volumes d'histoire et de littérature générales fut donnée à la bibliothèque du XVI[e] arrondissement par M[me] de Mocomble, sous condition de lui laisser sa personnalité et de la dénommer, du nom d'un vieil oncle de la donatrice : Bibliothèque Hervé.

Je rappellerai seulement pour mémoire, parce que ces livres ont été versés dans le fonds de la bibliothèque populaire, un legs d'environ 2.000 volumes, fait par la veuve d'un auteur drama-

Digitized by Google

tique qui eut son heure de notoriété, Mme Foussier, morte le 3 septembre 1885 (1).

Enfin, en 1890, un legs universel dont la Ville de Paris était la bénéficiaire, fit entrer à la bibliothèque de la mairie du XVIe arrondissement la collection Parent de Rosan.

Cette collection comprend trois parties ou fonds :

1° Les livres *imprimés*, bibliothèque usuelle d'histoire générale, constituent un outillage de travail propre à rendre de grands services aux hommes d'études, nombreux dans cet arrondissement; ce fonds a été classé, numéroté et catalogué, il y a quelques années, par les soins de l'inspecteur des bibliothèques de la Ville de Paris, feu Alexandre Parodi; il compte 2.134 ouvrages formant 3.991 volumes, non compris un petit lot de livres dont on a constitué la bibliothèque, vraiment trop vieillotte, de l'orphelinat établi dans la maison du donateur.

2° Les *gravures*, collection pour ainsi dire classique, de caractère historique et topographique, à laquelle le grand nombre des pièces donne un réel intérêt ; le jour où ce fonds serait revisé, au point de vue du classement, où le contenu de ses portefeuilles serait monté sur onglets et relié et où ceux-ci seraient rangés en bon ordre, sur des tablettes appropriées, on pourrait communiquer au public et mettre à la disposition du personnel de l'enseignement primaire et secondaire de l'arrondissement une collection qui est susceptible de rendre des services appréciables, dans le domaine de la vulgarisation ; on doit signaler dans ce fonds un certain nombre de dessins originaux, notamment de Clérisseau et d'Hubert Robert ; on peut y rattacher les objets mobiliers, meubles, tableaux, etc., provenant de Parent de Rosan et conservés dans les diverses pièces de la mairie.

3° Les *manuscrits*, que j'ai classés comme il suit :

Nos 1-12. — Pièces originales et fac-similés : rois de France, princes du sang, princes souverains et grands feudataires, princes de Condé et ducs d'Orléans, familles La Tour, Boubers, Cornot de Cussy, Fortia d'Urban, Gramont, Lameth, Mailly, Rai-

(1) De Saint-Albin, *Les bibliothèques municipales de la Ville de Paris*, 1896, in-8, p. 32.

Digitized by Google

mond, Modène, Le Fournier de Vargemont; autographes de personnages célèbres, du XV^e^ au XIX^e^ siècle, en originaux ou en fac-similés.

N^os^ 13-19. — Pièces originales et fac-similés : de Louis XIII à Napoléon III; clergé du XVI^e^ au XIX^e^ siècle, avocats, drôleries épistolaires, autographes; Paris, Seine, Seine-et-Oise, Ardres; dossiers du cabinet Parent concernant des emprunts et affaires de banque passés à Gênes, par le comte d'Artois, les marquis d'Aste, Balbi, etc.

N° 20. — Papiers de Ginguené, donnés par M. Guillois pour être joints aux manuscrits Parent de Rosan.

N^os^ 21-26. — Copies de documents conservés aux Archives nationales, séries E et P, etc.; Paris, état religieux et état civil, faubourgs, cimetières, etc.; copies de documents extraits surtout des archives de la Seine, brûlées en 1871.

N^os^ 27-43. — Notes et documents concernant l'histoire d'Auteuil et de Passy : topographie, personnages célèbres, clergé, cimetières, etc.; extraits de divers dépôts, particulièrement des archives de la Seine.

N^os^ 44-51. — Recueil de documents concernant l'histoire de Versailles, de Saint-Germain-en-Laye et de leurs environs.

N^os^ 52-56. — Recueil de documents concernant l'histoire de Montmartre, extraits des Archives nationales et des archives de la Seine.

N^os^ 57-60. — Notes et documents concernant les rois de France, certaines familles princières, la famille Bonaparte, les familles Boisseulh et Mailly de Nesle, etc.

N^os^ 61-62. — Histoire de Paris, notamment à l'époque révolutionnaire, ventes domaniales, cimetières, prisons, etc.; documents extraits notamment des archives de la Seine et des archives du bureau du Domaine de l'État à l'Hôtel-de-ville.

N^os^ 63-63 *bis*. — Mélanges sur Versailles, Saint-Germain-en-Laye et le département de Seine-et-Oise.

N^os^ 64-65. — Documents originaux concernant la ville et la municipalité d'Ardres de 1780 à 1788; procès-verbal des séances de l'assemblée complète du département de Calais, Montreuil et Ardres (1788); notes sur la maison de Rambures, etc.

Digitized by Google

N^os 66-69. — Historique de la banque Parent et du château de Charolais, rue de Bellefond; souvenirs de Parent de Rosan sur la révolution de 1848; ses rapports avec diverses bibliothèques et archives, avec Jules Cousin, avec diverses sociétés savantes, avec le clergé d'Auteuil, etc.

N^os 70-77. — Propriété sise quai de Béthune, n° 20; lycée de Mayence (1812-1813); famille Parent, originaire de Calonne sur la Lys; famille Parent du Châtelet; propriété rue Rochechouart, n^os 38 à 44, démembrement du château de Charolais; notes autobiographiques de Parent de Rosan; ses rapports avec la municipalité du XVI^e arrondissement; œuvres de bienfaisance, etc.

N^os 78-81. — Dessins et plans.

N^os 82-95. — Mélanges de littérature et d'histoire.

N^os 96-98. — Œuvres de Parent de Rosan relatives à Louis XV et aux Napoléon; mélanges sur la famille impériale, la guerre franco-allemande et la Commune.

N^os 99-100. — Pièces originales concernant la famille Lameth; extraits de l'autobiographie d'Alain-Emmanuel-Félicité de Coëtlogon, etc.

N^os 101-104. — Œuvres dramatiques de Parent de Rosan; notices historiques du même, etc.

N^os 105-116. — Journaux de dépenses de Parent de Rosan; répertoires et catalogues de sa bibliothèque.

Cette collection a été formée par un homme d'une personnalité bien curieuse et bien sympathique, bourgeois de Paris d'un type que ne comporte plus guère le mécanisme de la vie moderne, ni la mentalité de la bourgeoisie contemporaine. Riche et bien portant, Parent de Rosan jouit de privilèges que les pauvres et les malades ne connaîtront jamais : l'indépendance, le temps, la place et par surcroît une bonne humeur que seuls les deuils domestiques purent altérer. Vif et prompt, même un peu brusque, a-t-on dit, mais une brusquerie bientôt refrénée par une éducation du vieux temps, d'un esprit alerte, de bonne race gauloise, n'ayant à se soucier ni des rancunes des sots, ni des représailles des grands, il eut toujours son franc-parler, disant des hommes et des choses le bien ou le mal qu'il croyait bon

Digitized by Google

d'en penser ; aussi bien la fortune, en lui épargnant les besognes mercenaires et en l'affranchissant, autant qu'il le voulait, du protocole mondain, lui avait-elle ménagé les loisirs de les examiner et de les juger. C'est là, d'ailleurs, un des traits essentiels qui le caractérisent; Parent de Rosan, d'un bout à l'autre de sa longue existence, eut toujours, partout, tout son temps à lui; on serait presque tenté de dire que, à vivre dans ces conditions, il vécut deux fois ses quatre-vingt-douze ans, exclusivement partagés, depuis l'âge d'homme, entre l'affection des siens et la satisfaction de ses goûts littéraires; il eut le temps de faire son droit, d'écrire des vers, de composer des opéras, de passer vingt ou trente ans dans les archives et les bibliothèques; il eut le temps de noter tous les faits de sa vie; noter n'est pas assez dire; il les annota, les commenta par des gloses, souvent fines et spirituelles, toujours intéressantes ; il eut le temps de suivre les ventes, de fureter dans les boîtes des bouquinistes, faisant ici et là de judicieuses emplettes; il eut le temps de flâner, de dessiner, de tenir de ses dépenses un journal accompagné d'états récapitulatifs, de collectionner, de classer, d'étiqueter; il eut aussi le temps de connaître et de secourir maintes infortunes ; il eut enfin le temps, quand la mort, qui déjà lui avait enlevé une fille unique de quatorze ans, l'eut séparé de la compagne avec laquelle il avait vécu cinquante-trois années, il eut le temps de chercher le meilleur moyen de « socialiser » le million de fortune qu'il possédait et de faire, dans ce but, huit testaments et codicilles, fondant un orphelinat de douze jeunes filles dans sa maison d'Auteuil — on voit qu'il disposait de toute la place nécessaire pour loger décemment ses collections, les classer avec méthode, les consulter avec aisance et les communiquer sans peine à qui lui ménageait le plaisir de l'en prier — deux lits à Chardon-Lagache, un troisième à Sainte-Périne, diverses dotations annuelles et plusieurs rentes viagères (1); seulement, cet homme qui, n'ayant rien à faire, eut le temps de faire tant de choses, n'eut pas le temps de se mettre au lit pour mourir; un jour — c'était le 8 février 1890 — il était monté dans sa bibliothèque et s'était mis au travail ; la mort vint l'y foudroyer; ses deux vieilles domestiques, dont le dévoue-

(1) Marescot du Thilleul. *L'Assistance publique à Paris. Ses bienfaiteurs et sa fortune mobilière* (1904, 2 vol. in-8), tome I, p. 177, 354, 404, 614, 660. — *Ville de Paris. Projet de budget de* 1906, dépenses, chapitre 50, article 34, pp. 572-573.

Digitized by Google

ment n'avait d'égal que l'affection paternelle qu'il leur portait, le trouvèrent, tombé de son fauteuil, étendu devant la cheminée: c'était bien là, ce me semble, que devait finir Parent de Rosan, au milieu de ses livres, dont il avait pu apprécier qu'ils sont bien les meilleurs amis de l'homme.

En politique, il fut d'abord royaliste libéral : « Malheur! s'écrie-t-il en 1851, à propos des événements de 1848, malheur à l'imbécile et hargneuse bourgeoisie qui n'a pas voulu sauver sa monarchie tutélaire! » Mais comme dès cette époque il pratiquait, dans sa vie privée, les traditions sainement républicaines (ce sont ses propres expressions) et qu'il nourrissait une haine farouche à l'égard de la dynastie « corsique » des « Buonaparte », il devint bientôt un partisan réfléchi et déterminé de la République. En philosophie, il fut anticlérical et libre-penseur, mais libre-penseur tolérant, de bonne compagnie, aussi respectueux des convictions des autres qu'inébranlable dans les siennes. Au point de vue social, il eut au plus haut degré conscience des devoirs de solidarité qui incombent à la bourgeoisie; en 1870, il mit sa propriété de la rue Rochechouart à la disposition de la municipalité du Tremblay, contrainte par les hostilités de se réfugier à Paris; voici, d'autre part, ce qu'il écrivait sur un reçu d'honoraires de son médecin, le docteur Durieux ou Marie: « Cet honorable médecin, récemment décoré de la Légion d'honneur pour son dévouement pendant le siège, m'avait présenté une note de 7 francs pour sept visites; il s'est fait une loi de ne taxer ses visites qu'à un franc. C'est bien pour les soins qu'il prodigue à la classe ouvrière; mais la bourgeoisie ne peut accepter un taux si modique. Il m'a fallu insister pour qu'il acceptât le taux de 3 francs pour les maîtres, 2 francs pour les domestiques. » (1) La note est plaisante et il faut un léger effort pour dégager l'idée sérieuse qui l'inspira; mais la lettre qui suit se passe de commentaire et ne perd rien de porter la signature d'un millionnaire :

» Cher monsieur Vaquez,

« Je ne dois pas conserver la lettre du 13 septembre écrite par madame X... à M. le Maire et que vous m'avez communiquée

(1) Cette pièce est conservée, avec quelques autres, à l'orphelinat; j'en dois la communication à l'obligeance de la directrice, madame de Salabert.

Digitized by Google

dans votre bonne visite du 29; cette lettre ou supplique appartient à vos archives.

« En la relisant, je partage l'émotion de M. le Maire, et je vous prie de le remercier en mon nom de son souvenir, pressentiment sympathique qui m'a vivement flatté. Certes, on doit assurer un sort convenable à une pauvre femme que la vieillesse et la ruine accablent. Malgré ses fautes et ses défaillances, on ne peut contester de pareils services, et vous saurez lui faire rendre justice au moment décisif. Je ne la connais pas; j'ai vu son mari une ou deux fois pour notre Bibliothèque populaire; je les crois dignes d'intérêt. Il ne faut pas que le vieux couple finisse par le charbon! c'est affreux d'y penser! ce serait la honte de l'administration départementale, un cuisant remords pour notre arrondissement.

« La misère imméritée, la misère, même coupable d'imprévoyance, ne doit pas être condamnée à mourir de faim ou par asphyxie.

« Quel amas de cailloux remplit donc les poitrails des riches ou des oisifs? Quand donc la solidarité, établie dans certains cas par la loi, pénétrera-t-elle, même forcément, dans les mœurs?

« Sans être entaché de socialisme, on peut, on doit lever la question. Dans un arrondissement riche comme le nôtre, lorsque l'on voit tant d'indifférence, tant d'égoïsme, la conscience se révolte. Mais notre admirable municipalité, dont vous êtes l'apôtre irrésistible, ne se découragera pas.

« Agréez, cher concitoyen, l'assurance de mon sincère attachement.

« Parent de Rosan. » (1)

Au demeurant, curieux du XVIII[e] siècle égaré dans celui qui vient de finir, voltairien aimable, homme de grand cœur et de grande charité, qui mettait certainement plus de modestie à offrir ses libéralités, que les bénéficiaires d'humilité à les solliciter, tel fut Parent de Rosan, le bon bourgeois d'Auteuil, dont la Ville de Paris s'honorerait en faisant placer le buste dans le

(1) *Discours prononcé par M. L. Vaquez, adjoint au maire du XVI[e] arrondissement de Paris, exécuteur testamentaire de M. Parent de Rosan, à la première distribution des prix de la fondation Parent de Rosan* (Montévrain, 1898, in-8), p. 10.

Digitized by Google

salon de la villa de la Réunion (1) et en donnant son nom à l'une des rues nouvelles du XVI[e] arrondissement (2).

Charles-Félix Parent naquit le 25 pluviôse an VI (13 février 1798), dans une maison de la rue Ménars, formant le coin méridional de la rue de Grammont, qui porta successivement les n[os] 1 et 9 et qui disparut lors du percement de la rue du Quatre-Septembre; il était fils d'un banquier, Jean-Charles-Louis-François Parent (1767-25 avril 1830), marié à Marie-Étiennette-Félicité Pigeot (née en 1774, décédée, le 5 juin 1870, route de Versailles, n° 125); de ce mariage naquirent encore Étienne-François-Xavier Parent (1806-1859), qui eut un fils, Georges (1842-1867), et une demoiselle Parent, devenue, le 19 juin 1822, madame Garnaud. Félix Parent avait huit ans quand son père réalisa une opération immobilière qui était destinée à devenir la « mine d'or » de la famille; celui-ci acheta, rue Rochechouart (n° 192, puis n° 38 et enfin n[os] 38 à 44), pour 21.175 francs, une propriété de 4390 mètres, démembrement d'un vaste domaine, connu sous le nom d'hôtel de Charolais, où, au XVIII[e] siècle, les demoiselles Lacour et Douay avaient installé une de ces pensions de famille dont la clientèle se recrutait surtout parmi les titulaires de lettres de cachet. Trois ans plus tard, le jeune Parent fut envoyé, je ne sais pour quel motif, faire ses études au lycée de Rouen (1809-1818); revenu à Paris, il entra chez un avoué et fit son droit; le 16 août 1822, il soutint l'acte public pour la licence; l'événement lui inspira ces bouts-rimés :

Dédicace de ma thèse, à mon ami Desc... [Descuret.]
Tiens, voilà ma licence. Au barreau, dans la FOULE,
Je vais briller enfin, si j'en crois l' AMITIÉ.
Hélas! que d'avocats le char de Thémis ROULE
De son palais à la PITIE!

Le 30 novembre suivant, il était reçu avocat; en janvier 1823, la situation de la banque paternelle exigea sa présence dans les bureaux de son père; s'il quitta sans regret son étude d'avoué, il accepta sans enthousiasme sa nouvelle situation; il n'avait aucun penchant pour les affaires, finances, procédure ou barreau;

(1) M. G. Pélicier, artiste peintre et graveur, possède un portrait de Parent de Rosan, par Alexis Pérignon, qu'il a bien voulu m'autoriser à reproduire; je tiens à lui en exprimer ici ma vive gratitude.

(2) La rue Henri-Martin, dont le nom fait double emploi avec celui de l'avenue, pourrait recevoir celui de Parent de Rosan.

Digitized by Google

« je n'ai quitté la cléricature, dit-il lui-même, que le 18 septembre 1824, après sept ans du travail le plus fastidieux chez l'avoué (quatre ans de trop!)... »; aussi, quand son père mourut en 1830, s'il eût seulement suivi ses goûts personnels, exclusivement intellectuels et littéraires, il aurait abandonné la banque; mais il se trouva en présence d'une situation difficile, d'une succession dont la liquidation devait être laborieuse, d'un cabinet d'affaires dont toute la valeur commerciale résidait dans son nom et dans sa personne; il ne se déroba pas aux devoirs de famille que les circonstances lui imposaient; toutefois, il limita sensiblement le champ de ses opérations, en se bornant à conserver la vieille clientèle de la maison, sans chercher à l'accroître ni à la renouveler : « timide et sauvage, je m'étais éloigné du monde pour me retrancher dans mes études littéraires; j'étais donc incapable de consolider et de relever cette masure; j'avais conservé les anciens clients, qui de père en fils disparaissaient comme des ombres. En 1857, je préparai ma liquidation pour me retirer à Versailles, triste et paisible, avec une modeste aisance... »

Banquier malgré lui, Félix Parent fit aussi peu de commerce qu'il lui fut possible; il réserva le meilleur de son temps à satisfaire son goût inné pour l'étude et les belles-lettres. En 1824, il envoya à certain *Répertoire de la littérature ancienne et moderne* des « notices biographiques et littéraires sur quelques poëtes et historiens français et étrangers »; de 1831 à 1833, il fit paraître, sous l'anagramme de son nom, Félix Trepan, trois recueils de poésies, imprimés chez P. Dupont et Laguionie, rue de Grenelle Saint-Honoré, 55, tirés à cent exemplaires, format in-18, et non mis dans le commerce : 1° *Fanfreluches poétiques* (1831, 36 pages), vingt poésies, la plupart de caractère personnel et de circonstance; les bouts-rimés cités plus haut en font partie; 2° *Le trône et l'autel sous Charles* X, mitraillade patriotique (1832, 36 pages), seize pièces de vers relatives aux événements politiques contemporains; en voici un échantillon :

5 et 5 font 10.

Eh quoi! du Bien-aimé tu blasphèmes le nom!
« Ganache! Fainéant! Hypocrite! Félon! »
Dieu! quelle affreuse calomnie!
Pour venger ce grand roi, nous en ferons un saint.
Le nom de Charles X garantit son génie :
C'est le double de Charles Quint. »

Digitized by Google

3° *Joyeusetés sacrées et profanes* (1833, 45 pages), vingt pièces de vers, presque toutes dans le genre de celle-ci :

Le moine ébarbé ou la barbe à deux fins.

Au travers d'une sainte grille,
Tout en faisant le damoiseau,
Pour baiser nonnette gentille,
Un moine allongeait son museau.
Mais lors, notre espiègle nonnette
Lui prend le menton en cachette,
Et, sans rasoir ni savonnette,
D'un habile coup de ciseau,
Vous coupe la barbe indiscrète
Du galant et tendre pourceau.
« Adieu, moine à double tonsure!
« Dit la friponne; un poil si beau
« Fera la brosse et le pinceau
« De mon peigne et de ma chaussure. »

C'est l'année où furent imprimées les *Joyeusetés*, le 24 octobre 1833, que Félix Parent épousa Amélie Rosan (d'où le nom de Parent de Rosan qu'il adopta dans la seconde moitié de sa vie)(1); la jeune femme, née le 12 avril 1812, était fille d'Alexandre Rosan, chef de la division de la police générale au ministère de l'intérieur, et de Marie-Philiberte Veré, décédée le 5 août 1814. Les nouveaux mariés s'installèrent rue Bleue, n° 30, d'où ils passèrent, en 1837, rue Paradis-Poissonnière, n° 52; la naissance du seul enfant qui devait leur naître, fut sans doute la cause de leur transfert, en 1840, dans la maison Hédouin, rue Bellefond, n° 31, où leur fille, Berthe, mourut à quatorze ans, en 1854; ils y demeurèrent quatre ans encore, se transportèrent à Versailles, rue d'Anjou, n° 2, de 1858 à 1860, puis vinrent enfin se fixer définitivement à Auteuil, dans une de ces charmantes villas qui décèlent chez leurs créateurs et leurs habitants un sentiment des conditions matérielles et morales de l'habitation dont la bourgeoisie opulente se montre aujourd'hui de plus en plus dépourvue; c'est au n° 3 de la villa de la Réunion que Parent de Rosan et sa femme vécurent jusqu'à leur mort, survenue le 7 mars 1886 pour l'une et le 8 février 1890 pour l'autre.

(1) L'acte de mariage est conservé, en expédition authentique, aux Archives de la Seine.

Digitized by Google

Parent de Rosan ne manifesta pas seulement par les trois recueils de poésies légères que j'ai cités plus haut, son goût pour les belles-lettres; un instant, de 1839 à 1844, il se laissa tenter par la littérature dramatique et la poésie lyrique; il entraîna dans son aventure le musicien Edmond Juvin. En 1839, il compose un Trépassement de Charles VI, tableau lyrique; l'année suivante, il envoie au directeur de l'Opéra un drame lyrique, en deux actes, *La belle Ferronnière*; l'échec qu'il subit ne détourna pas Praënt de Noras (c'est l'anagramme de circonstance de l'auteur) de produire, en 1841, *Ermite et chevalier ou les Rochers de Penmarc'h*, mélodrame satanique en trois actes, en prose et en vers, et, deux ans plus tard, *Julien à Lutèce*, drame national, en cinq actes et en vers. Ce Julien n'eut pas de successeur; il marqua le terme définitif des tentatives théâtrales de Parent de Rosan, qui eut le bon sens de comprendre, sans plus tarder, les déboires et les désillusions qui l'attendaient dans cette voie. Désormais, Parent de Rosan voua tout son temps et toutes ses facultés aux études ou, pour mieux dire, aux recherches historiques, et dans cet ordre de travaux on peut dire qu'il excella, non qu'il ait lui-même produit une œuvre personnelle appréciable (1), mais parce qu'il sut réunir une collection de documents d'un réel intérêt; doué, quoi qu'on en ait dit, d'une intelligence au-dessus de la moyenne, il eut trois mérites qui le recommandent à la sympathie et à la gratitude des érudits : il eut d'abord celui de comprendre, à une époque où cela n'était pas encore devenu l'avis de tout le monde, l'intérêt scientifique et la portée sociale de l'histoire moderne; il sut, en outre, se rendre compte que toutes les archives n'étaient pas, à Paris, concentrées au palais Soubise, où néanmoins il travailla près de vingt ans (1848-1867); qu'il y en avait ailleurs, notamment à la préfecture de la Seine, et que ces archives, pour être généralement qualifiées d'administratives et conservées dans les bureaux, étaient déjà ou deviendraient bientôt aussi historiques que les documents des Archives nationales; et pendant nombre d'années, on put le rencontrer aux archives du département de la Seine et de

(1) Il a publié divers articles dans le *Bulletin de la Société de l'histoire de France* : Sur l'authenticité des Mémoires de Daniel de Cosnac, 1853, p. 133; — Brevet d'invention accordé à Madame de Maintenon [relatif aux fours de boulangers, 1674], 1854, p. 11; — Sept lettres inédites de Voltaire [à M. de Wargemont (1767-1769)], 1855-1856, p. 6; — Sur l'épitaphe de Bureau de la Rivière [† 16 août 1400], *ibid.*, p. 414. — Sur le journal inédit de Hardy (XVIII[e] siècle), 2[e] série, tome II, 1859-1860, p. 168.

Digitized by Google

la ville de Paris (1861-1866), au dépôt de l'état-civil du Palais de justice, aux archives de la préfecture de police; il frappa également à la porte du bureau du Domaine de l'Etat, à l'Hôtel-de-Ville, et y explora les cartons qui, par centaines, renfermaient une bonne partie de l'histoire de Paris à l'époque révolutionnaire; un jour même, poursuivant ses recherches sur l'abbaye de Montmartre, il eut fort à propos l'intuition qu'il devait trouver des documents dans les archives de la recette des domaines de Saint-Denis; il y alla et sut découvrir cinq registres, dont deux seulement se retrouvent aujourd'hui aux archives départementales; les trois autres ont depuis disparu. Parent de Rosan n'avait pas seulement le flair du document; il en avait le sentiment et l'intelligence, témoin la proposition si judicieuse qu'il fit, en 1852, à la Société de l'histoire de France, de consacrer une publication spéciale aux registres paroissiaux de Paris; on eut la malheureuse inspiration de ne pas retenir l'idée, et de se désintéresser d'un projet digne de plus d'attention : «... le comité, écrira plus tard Parent de Rosan au docteur Marmottan, considérant que ces recherches ne rentraient pas directement dans le plan général de ses publications..., ne fut pas d'avis qu'il y eût lieu, quant à présent, à y donner suite... Je continuai mes fouilles dans les registres paroissiaux de Paris,... et je plongeai même dans les registres municipaux, depuis 1792 jusqu'en 1870, jusqu'au flambage! A cette époque fatale, la Société de l'histoire de France a dû comprendre tout ce que l'érudition perdait, tout ce qu'elle aurait pu sauver. Je crois avoir recueilli tous ou presque tous les actes de naissance, de mariage, de décès des personnages vraiment illustres d'Auteuil et de Passy jusqu'au jour de l'annexion... » En présence d'un papier que beaucoup d'autres auraient laissé passer sans y prendre garde, Parent de Rosan savait en apprécier la valeur documentaire, malgré sa modeste apparence; ainsi nous a-t-il conservé, entre tant d'autres, une lettre capitale sur la sépulture de Mirabeau (1). Sa curiosité était générale; il ne négligeait rien; il avait nettement conscience que la pièce administrative d'aujourd'hui serait le document historique de demain, et il ne dédaignait pas de conduire ses investigations jusqu'à l'époque contemporaine. Quant à l'objet de ses

(1) Voir mon article *La sépulture de Mirabeau*, dans le procès-verbal de la Commission du Vieux Paris du 7 juillet 1904, p. 170-175, et *Bulletin municipal* du 10 septembre 1904, p. 3017 et suiv.; reproduit dans *La Révolution française*, 1905, p. 54-65.

Digitized by Google

dépouillements, ce fut tout particulièrement l'histoire des localités qu'il habita successivement, Montmartre, Saint-Germain-en-Laye (en villégiature), Versailles et Auteuil. Qu'on ajoute une méthode rigoureuse, un ordre méticuleux, une écriture élégante et nette, et l'on appréciera quels services auraient, en tout état de cause, pu rendre les notes et les copies de Parent de Rosan ; mais une circonstance particulière, un irréparable désastre, les incendies de mai 1871, ont singulièrement augmenté la valeur de celles de ces notes et de ces copies — et elles sont nombreuses — qui avaient été recueillies, sous le second Empire, dans les dépôts d'archives à jamais disparus; les unes et les autres constituent peut-être la portion la plus précieuse du fonds manuscrit de la bibliothèque Parent de Rosan.

De ce fonds j'ai rédigé un catalogue qui a pris place dans le *Catalogue général des manuscrits* publié par le Ministère de l'Instruction publique; un tirage à part en a été établi pour la Ville de Paris, en exécution d'une délibération du Conseil municipal, en date du 19 avril 1905, prise conformément aux propositions de M. le Préfet de la Seine, dont la bienveillante sollicitude ne néglige aucune des branches de la vaste et complexe administration qu'il dirige. ERNEST COYECQUE.

NOMENCLATURE DES OUVRAGES DE PEINTURE, SCULPTURE, ARCHITECTURE, GRAVURE, LITHOGRAPHIE

SE RAPPORTANT A L'HISTOIRE DE PARIS ET QUI ONT ÉTÉ EXPOSÉS AUX DIVERS SALONS DEPUIS L'ANNÉE 1673 JUSQU'A NOS JOURS

Dressée d'après les Livrets officiels

par LUCIEN GILLET.

(*Suite.*)

XLIII[e] LIVRET

Exposition au Muséum central des Arts, d'après l'arrêté du ministre de l'Intérieur, le 15 fructidor, an IX de la République française. (1801.)

Peinture.

AUGUSTIN, place des Victoires, 15.

8 Portrait de M[me] Récamier, miniature.

Digitized by Google

[1801]

AUTISSIER (Jean-François), élève du citoyen Vautrin, professeur de dessin à l'École de la marine de Vannes, rue Saint-Benoît, 19, faubourg Saint-Germain.

9 Un cadre renfermant plusieurs miniatures, entre autres les portraits de l'oncle de l'auteur, le sien, celui de sa femme et celui du général Moreau.

BELLIER, rue Notre-Dame des Victoires, au coin de celle Montmartre, 96.

17 Portrait du citoyen Imbert de Lonne.

BERTHON.

22 Un tableau portrait en pied du premier Consul.

CALLET.

49 Dix-huit brumaire, tableau allégorique.

Le vaisseau de l'État surgit au port; des lauriers lui servent d'amarres et l'attachent fortement au rivage. A bord du vaisseau on remarque les trophées les plus chers aux amis des arts; les chevaux de Venise, le Laocoon, l'Apollon du Belvédère, le Lautin, la Transfiguration de Raphaël; les richesses littéraires du Vatican. A côté sont des piles de drapeaux ennemis; sur le drapeau impérial, à demi déployé, une branche d'olivier est jetée en signe de paix. En avant et au-dessus du vaisseau, s'élève la France victorieuse montrant le symbole de la paix promise au 18 brumaire. Elle est portée sur le pavois militaire, soutenu par quinze Renommées qui représentent les armées de la République. Une de ces figures, qui, sous le costume égyptien, accompagne la France de plus près, semble annoncer des merveilles récentes. Plus loin le Tems, privé de sa faulx, garde un bouclier où sont inscrits les noms des héros morts les premiers pour la Patrie.

Autour du Tems sont des Génies distingués par les symboles de la gloire et de l'immortalité, qui viennent couvrir de lauriers et de palmes l'épitaphe des héros. Sur le devant du tableau, le gouvernement sous la forme d'Hercule embrasse le faisceau départemental, enfoncé dans un roc; il foule aux pieds et comprime sous le poids de sa massue les monstres ennemis de l'ordre et de la paix. En vain le léopard britannique sème les guinées autour des monstres expirans.

La Discorde fuit aux premiers rayons d'une aurore nou-

Digitized by Google

velle. L'époque mémorable de Brumaire est marquée par le signe du Sagittaire qu'on aperçoit au ciel.

CAPET (M^lle), élève de M^me Vincent, ci-devant Guiard.

Grandes miniatures.

50 Portrait du cit. Houdon, sculpteur, membre de l'Institut national, travaillant au buste de Voltaire.

51 La mère de l'auteur.

DAVIN-MIRVAULT (M^me), élève des citoyens Suvée et Augustin, rue des Filles-Saint-Thomas, 3.

Miniatures :

77 Portrait du citoyen Suvée, directeur de l'École française des Beaux-Arts, à Rome.

DEMACHY, au Louvre.

88 Vue prise dessus le pont de l'Hôtel-Dieu.
On y voit une partie de l'archevêché, l'ancienne porte Saint-Bernard et la Tournelle.

89 Vue de la galerie du Louvre, éclairée par l'incendie de l'Odéon.

DEVOUGE, élève des citoyens Regnault et David, rue Neuve-des Petits-Champs, 35.

98 Portrait en pied de M^me Belhomme.

DUCREUX, hôtel d'Augevillers.

Portraits peints :

110 De M^me Hamiot.

113 Du général de division Clarke.

DUMONT (François), né à Lunéville, élève du citoyen Girardet aux Galeries du Muséum, rue des Orties, 5.

117 Un cadre renfermant, savoir :
Portrait du citoyen Gois père, professeur de sculpture à l'École de Peinture de Paris;
Le citoyen Daru, secrétaire général de la guerre ;
Le citoyen Moreau, architecte ;
Le citoyen Godefroy, graveur.

FONTAINE (J. M. D. dit la), rue Saint-Honoré, barrière des Sergents, 12.

133 Un dessin de l'abbaye Saint-Germain.

Digitized by Google

[1801]

134 Plusieurs dessins du panorama de Paris.

GOUNOD (F.-L.), aux Galeries du Louvre, 6.

155 Portrait de l'enfant du citoyen Houdon le jeune.

GUIBERT (M^lle), élève du citoyen Bausier, rue d'Enfer, 55.

169 Portrait de la famille de l'auteur. Dessin.

HOIN (Claude), élève du Muséum, rue de la Jussienne, 17.

174 Portrait de l'auteur, au pastel.

LAGRÉNÉE fils (Anthelme-François), élève du citoyen Vincent au Palais national des Sciences et des Arts.

198 Portrait en pied de Georges Lafayette fils, officier au onzième régiment de hussards : il est appuyé sur son cheval.

LANGEVIN, faubourg du Temple, 70.

202 Dessin : portrait de l'auteur.

LELEU (Dominique), élève du citoyen Cazin, rue du Bouloy, 20.

228 Portrait du citoyen Pierre Guérin, composant son tableau de Marcus Sextus.

LESPINASSE.

232 Une deuxième vue de la Halle au blé.

PINSON (Isabelle) M^me, élève des citoyens Vincent et Regnault, rue de l'Observance, 4.

274 Portrait du citoyen T***, médecin, membre de l'Institut.

PRUD'HON, au Palais national des Sciences et des Arts.

280 La Paix, allégorie.

Bonaparte au milieu de la Victoire et de la Paix, est suivi des Muses, des Arts et des Sciences; son char est précédé des Jeux et des Ris.

ROBERT-LEFÈVRE, rue d'Orléans Saint-Honoré, 17.

287 Portrait du citoyen Guérin.

SOYER (J.-B.), rue Thérèse, butte Saint-Roch, hôtel de la Chine.

311 Portrait en pied de l'épouse de l'auteur.

312 La fille de l'auteur.

Digitized by Google

[1801]

313 Portrait de l'auteur.

315 Le fils de l'auteur.

VINCENT, membre de l'Institut national, élève du citoyen Vien, au Palais national des Sciences et des Arts.

367 Portrait du citoyen Arnault, membre de l'Institut national et chef de la division de l'instruction publique au ministère de l'intérieur.

Sculpture.

BOIZOT, au Palais national des Sciences et des Arts.

401 Buste en marbre du général Joubert.
Destiné pour la galerie des Consuls.

BRUNET, rue du Faubourg-du-Temple, 86.

406 Buste du premier Consul.
Modèle en cire, appartenant à l'auteur.

CHARDIN, cloître Saint-Benoît, 363.

409 Projet d'une fontaine ornée d'attributs, à la gloire du général Desaix, mort à la bataille de Marengo.

410 Portrait de Massieu, sourd-muet, professeur des sourds-muets, sous la direction du citoyen Sicard.

CHAUDET, élève du citoyen Stouf, place du Muséum.

412 Buste en marbre de Lamoignon-Malesherbe, faisant suite à ceux qui doivent orner la galerie des Consuls.

COMOLLI, piémontais, rue Bailleul, 182.

417 Statue colossale du premier consul, costumé en héros grec, donnant la paix à la France.

CORBET (Charles-Louis), élève du citoyen Berruer, rue Basse, porte Saint-Denis, 14.

419 Buste représentant la République française.

DELAISTRE (François-Nicolas), rue du faubourg Saint-Martin, 37.

424 Buste en marbre du général Hoche.
Destiné à la galerie des Consuls.

DROUIN (M^me^) née LEMAISTRE.

435 Buste du général Tolozan.

426 Buste du citoyen Ducos, médecin.

Digitized by Google

[1801]

DUMONT, rue Guénégaud, 22.

427 Le premier Consul.
Camée.

DUMONT (Edme-Jacques), élève du citoyen Pajou, au Palais national des Sciences et des Arts.

429 Buste en marbre du général Marceau.
Il est destiné pour la galerie des Consuls.

FOUCOU, au Palais national des Siences et des Arts.

432 Statue de Pierre Puget. Modèle.

433 Buste en marbre du général Dampierre.
Destinée à la galerie des Consuls.

GOIS (Étienne-Pierre-Adrien), professeur des écoles spéciales de peinture et de sculpture, membre de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Paris, et de celle du lycée des Arts, au Louvre, 9.

435 Buste en marbre du chancelier de l'Hôpital.

LANGE, de Toulouse, aux ci-devant Capucins, chaussée d'Antin.

439 Buste du grand Colbert.

LERICHE (Josse-François-Joseph), chef de l'atelier de sculpture à la manufacture nationale des porcelaines de Sèvres.

442 Figure équestre du premier Consul, en biscuit de Sèvres.

MASSON (François), élève de feu Coustou.

444 Buste en marbre du général Kléber.

MOUCHY, professeur des écoles nationales aux Galeries du Muséum, 28.

446 Buste en marbre du duc de Sully.

PETITOT, rue du Faubourg-Saint-Martin, 204.

447 Buste en marbre du prince Eugène.

STOUF (Jean-Baptiste), rue de Crussol, marais du Temple, 13.

455 Buste en marbre de Lavoisier.

Digitized by Google

Architecture.

GISORS, architecte du palais du corps législatif et des bâtimens des archives de la République.

502 Dessin représentant la décoration qui a eu lieu devant le palais du Corps législatif, le 25 messidor dernier à l'occasion de la fête du 14 juillet.

503 Un projet de façade pour le palais du Corps législatif, du côté du pont.

POYET (Bernard), élève de Dewailly, rue de Grenelle, hôtel Conti.

506 Élévation d'une colonne à ériger aux victoires nationales, sur le terre-plein du Pont-Neuf, proposée au Corps législatif en l'an 6.

507 Autre projet proposé au Gouvernement en l'an 8.

508 Plan général et vues perspectives de la nouvelle place de la Concorde, où l'on proposait de construire, sans masquer le jardin des Tuileries ni les Champs-Élysées, quatre temples dédiés à la Liberté, à la Victoire, à la Paix et à la Concorde. Ces temples formeraient quatre Muséums, dont trois destinés à recevoir les chefs-d'œuvre de peinture des Écoles italienne, flamande et française et le quatrième ceux de sculpture.

Au centre de la place serait élevée sur un piédestal, la Victoire, dans un char attelé des chevaux antiques de Corinthe et conduisant les Sciences et les Arts aux temples de la Paix et de la Concorde.

Il y aurait aussi des fontaines jaillissantes placées au-devant de chaque temple. Par ce projet, l'église de la Madeleine serait convertie en un Panthéon des Arts entièrement semblable à celui de Rome mais dans une dimension beaucoup plus grande, en raison du portail actuel qui serait conservé. Ce monument serait destiné à placer les statues des artistes les plus célèbres.

NOTA. — L'auteur proposait de placer la bibliothèque

Digitized by Google

nationale dans le Muséum actuel, qui semble réunir tous les avantages nécessaires pour la surveillance et la conservation de ce précieux dépôt.

SOBRE, élève du citoyen Ledoux, rue du Faubourg-du-Temple, 27.

509 Modèle d'un monument à la gloire du général Desaix.

510 Monument à ériger dans la place de la Réunion, ci-devant Royale.

Ce mouvement est élevé sur un soubassement orné, au pourtour, de trophées à la gloire de l'armée.

VIGNON, boulevard et porte Saint-Martin, 69.

513 Plan, coupe et élévation d'un projet de salle d'opéra sur le terrain des Filles Saint-Thomas.

Gravure.

CATHELIN, membre de la ci-devant académie de peinture et sculpture, élève de Le Bas, rue de l'Arbre-Sec, 188.

606 Portraits de Jean Racine; de J.-J. Rousseau; de Dupont de Nemours.

DROZ, rue Hautefeuille, 25.

610 Bonaparte.

JEUFFROY, graveur sur pierres fines, rue des Tournelles, 85.

618 Portrait du premier Consul.
Portrait de M^me^ Bonaparte.

KRAFFT, rue de Bourgogne, 1463.

619 Deux châssis contenant des planches des plus jolies maisons de Paris.

SUPPLÉMENT

Sculpture.

DAITEG, rue du Foin-Saint-Jacques, 29?.

720 Un projet de monument, emblême de la République.

Digitized by Google

XLIVe LIVRET

Exposition au Muséum Central des Arts, d'après l'arrêté du Ministre de l'Intérieur, le 15 fructidor an X de la République Française. (1802)

Peintures.

BOELLE, Palais du Tribunat, n° 154.

26 Portrait de l'auteur, grande miniature.

CAPET (Mlle Marie-Gabrielle), élève de Mme Vincent ci-devant Guiard, aux Quatre-Nations.

42 Portrait de Mme Saint-Fal, tenant sa fille sur ses genoux, pastel.

44 Portrait du citoyen Pallière, peintre, pastel.

CAZIN, né à Paris, rue des Barres, n° 27.

48 Esquisse peinte et terminée. Projet d'un grand tableau. Elle représente la vue générale du grand théâtre élevé sur la place de la Concorde, pour la fête qui a eu lieu le 18 Brumaire, an X.

CHAYS (Louis), né à Marseille, élève de Beaufor, rue du Faubourg, Poissonnière, n° 16.

58 Dessins perspectives de différens points de vue, qui donnent le développement de toutes les figures antiques du Musée, ainsi qu'une juste idée du local et de la décoration des salles.

CHÉZY QUÉVANNE (Mme), élève du citoyen Bonnieu, place des Italiens, n° 493.

61 Portrait de Nanette Stocker, grandeur naturelle.

DELAPORTE (Mlle Eugénie), élève du citoyen Regnault, rue Saint-Thomas du Louvre, n° 242.

71 Portrait en pied du citoyen Lafond, dans le costume de Tancrède, répétant son rôle dans sa loge.

DEMACHY.

75 Vue de Paris, prise du Pont-Neuf. On y voit la Monnaie, les galeries du Louvre, et les environs, éclairés du soleil couchant.

Digitized by Google

[1802]

76 Autre vue de Paris, prise du pont des Tuileries, représentant la galerie du Louvre, une partie des Quatre-Nations, et le Pont-Neuf, éclairés du soleil à dix heures du matin.

77 Un intérieur représentant le temple de la Paix.

FLESSELLES, élève des citoyens Bourgeois et Vincent.

99 Un cadre renfermant :
Le portrait du citoyen Baptiste aîné, artiste.
Le portrait de Bouilli, homme de lettres.

FRANÇOIS (H.-J.), élève de Brenet, rue de la Concorde, n° 9.

105 Portrait du docteur Banau.

HILAIRE-LE-DRU, rue Basse, porte Saint-Denis, n° 15.

124 Portrait du citoyen Martin, artiste du théâtre Feydeau, avec sa famille.

HONNET, pensionnaire de l'école des Beaux-Arts, élève du citoyen Regnault.

128 Portrait peint du citoyen Dubut, architecte.

KUGLER (M^me^ Louise), élève de feu Weyler, son époux, née à Paris, rue Neuve des Mathurins, n° 671.

145 Portrait de l'Auteur.

LACOUR, associé de l'Institut, professeur de l'École centrale, à Bordeaux, élève du citoyen Vien.

150 Portrait de l'Auteur.

LEGROS (François-Antoine), rue Boucherat, n° 7.

181 Portrait du citoyen Chenard, artiste.

MONSIAU, rue Neuve des Petits Champs, au coin de celle Saint-Roch, n° 26.

210 Molière lisant *le Tartuffe* chez Ninon de l'Enclos, chez laquelle se sont réunis pour entendre ce chef d'œuvre, Le grand Corneille, Racine, La Fontaine, le maréchal de Vivone, Boileau, Chapelle, Lully, Th. Corneille, Mansard, Quinault, Baron, le grand Condé, Saint-Évremond, La Bruyère, Mignard, Girardon, le duc de la Rochefoucauld; on voit dans le fond le buste de Louis XIV.

Digitized by Google

[1802]

PANTIN (Mlle), élève du citoyen Augustin, rue de Bièvre, près la rue Saint-Victor, n° 5.

Portrait de l'auteur.

PHELIPEAUX (Louis-Michel), élève des citoyens Demachy et Suvée, quai de l'École, n° 17.

234 Dessin. Vue, d'après nature, de la cérémonie célébrée à Notre-Dame, le 28 Germinal an 10, en l'honneur de la Paix.

L'instant est celui du serment prêté par les Archevêques et les Évêques entre les mains du premier Consul, en présence des autorités constituées de la République.

ROEHN.

252 Portrait du citoyen Sobry, jurisconsulte et homme de lettres.

VAN GORP, né à Paris, rue Saint-Honoré, vis-à-vis celle d'Orléans, n° 203.

285 Portrait de Mme Courtonner et de ses deux filles.

287 Portrait du citoyen Durvillers, notaire.

Sculpture.

CALVA (Louis), né à Paris, élève de feu Caffieri, rue de la Roquette, n° 74, porte Saint-Antoine.

406 Portrait du citoyen Lebrun, troisième Consul, médaille en cire.

CORBET (Charles-Louis), né à Douai, élève de Berruer, rue du Faubourg-Saint-Martin, n° 55.

414 Buste du premier Consul, d'après nature.

415 Buste du général de division Monnier.

COUASNON, élève de Dhuez, rue de Thionville, n° 1848.

420 Buste du citoyen Bichat, médecin.

GUICHARD, né à Paris, élève des citoyens Pajou et Vincent, place du Muséum, n° 196.

427 Buste en plâtre du citoyen Blondin, professeur des langues française, anglaise, etc., au Palais National des Sciences et Arts.

Digitized by Google

[1802]

HOUDON, aux Quatre Nations.

Bustes en marbre.

429 D'Alembert.

430 S. S. Barthélemy.

Bustes en plâtre.

432 M^me^ Rode.

434 Le citoyen Mentelle, membre de l'Institut.

ROLAND, membre de l'Institut National à la Sorbonne.

443 Buste du citoyen Chaptal, Ministre de l'Intérieur.

Architecture.

NORMAND, place du Parvis Notre-Dame, n° 9.

510 Plan, élévation et coupe du projet d'un Monument destiné à l'Institut national.

PETIT RADEL, Inspecteur général des bâtimens civils du Ministère de l'intérieur, rue de la Cerisaie, n° 16, près l'Arsenal.

511 Plan de l'ensemble général d'un projet pour unir le palais des Arts à celui des Tuileries, avec cirque dont le centre, formant la rencontre des milieux des deux palais, est destiné à y ériger une colonne nationale. Cet ensemble de palais serait celui du Gouvernement français.

512 Coupe générale sur toute la longueur du cirque, amphithéâtre et palais.

513 Colonne de cirque sur une échelle plus grande.

514 Plan d'un monument ou arc de triomphe destiné à être érigé sur le Pont-Neuf en face de la place Thionville.

515 Élévation de cet arc, face sur la rivière.

516 Élévation latérale et coupe et cet arc.

517 Vue en perspective de ce même arc, prise du quai de l'École, vis-à-vis la rue des Poulies.

SOBRE, rue du faubourg du Temple, n° 27.

518 Une halle projetée sur l'emplacement de la ci-devant Bastille.

Digitized by Google

[1802]

VIGNON (Barthélemi), place de la Liberté près du Louvre, n° 116.

521 Boucheries publiques pour Paris.
(Suit la description au livret.)

Gravure.

ANDRIEU (Bertrand), élève du citoyen Lavaux, rue Saint-Louis, près le Pont-Neuf, n° 38.

600 Buste du premier Consul.

CATHELIN (Louis-Jacques), ci-devant membre de l'Académie de peinture et sculpture, élève du citoyen Lebas, rue de l'Arbre-Sec, n° 188.

601 Portrait de Jean Jouvenet, célèbre peintre français, d'après le tableau de Nicolas Largillière.

DAVID (François-Aimé), élève du citoyen J.-P. Lebas, rue de Vaugirard, n° 1202, vis-à-vis l'Odéon.

603 Le triomphe de la République française.

604 Les honneurs du triomphe décernés à Napoléon Bonaparte.

DELVAUX.

607 Portrait de François Bacon.

MAYER (Simon), rue Portefoin, n° 5.

618 Deux portraits du premier Consul.

SUPPLÉMENT

Peinture.

CHATILLON (Bernard), élève d'Hyppolite, rue Rochechouart, n° 271, faubourg Montmartre.

708 Portrait dessiné du citoyen Larochelle.

IIe SUPPLÉMENT

Peinture.

BOIZOT (fils), aux Quatre-Nations.

732 Une course de chars au Champ-de-Mars.

733 Lutte de patineurs au Champ-de-Mars.

Digitized by Google

[1802]

BOSSELMAN, faubourg Saint-Denis, au coin de la rue de l'Échiquier, n° 21.

735 Portrait de l'Auteur, grande miniature.

Sculpture.

DROUIN (M^me^), rue du Bacq.

803 Buste en plâtre de l'épouse du général Beaufort.

Architecture.

DUMANET, élève du citoyen Peyre, membre de l'Institut, rue de Grenelle Saint-Germain, hôtel de Bourgogne.

820 Embellissements de Paris. Plusieurs dessins.

GAUCHÉ.

821 Esquisse d'un projet de salle d'assemblées publiques, et des trois classes de l'Institut.
Plan, coupe et élévation.

(A suivre.)

CHRONIQUE

Société N^le^ des Antiquaires de France. — *Séance du 7 Novembre* 1906. — M. Roman communique le sceau du prieuré de Triardel (Calvados), qui représente S^t^-Cyr et S^te^-Juliette dans une chaudière; c'est une œuvre du XV^e^ siècle. — M. de Mély lit une notice nécrologique sur le général de la Noé. — M. Monceaux communique deux plombs trouvés à Carthage par le R. P. Delattre; le 1^er^ représente un personnage entouré d'inscriptions, où on lit le mot: SATURNUS; l'autre plomb est une amulette déjà connue, au type du sceau de Salomon. — M. Prou communique une note du professeur de Stüc-

Digitized by Google

kelberger, sur les fragments de stuc trouvés dans les fouilles de Disentis (Grisons); ce sont des ornements en hachures, de l'époque carolingienne. — M. Héron de Villefosse lit une note rectifiant l'inscription gravée sur un poids romain à godet, découvert à Saveux (Hte-Saône).

Séance du 14 novembre. — M. Ruelle communique son manuscrit grec qui contient une inscription latine, où figure le nom d'un soldat qualifié *Secutor*. — M. le Commandant Espérandieu signale une stèle dont l'inscription grecque est très intéressante. — M. Blanchet lit un rapport sur les fouilles de M. Chanel, à Peyrieux (Ain), qui ont fait découvrir un four à potier, un vase à médaillon orné d'une tête de Mercure et beaucoup d'autres poteries. — M. Fage produit un document date de 1622, donnant le sens du mot coupe, qui désigne un genre de serrure et explique d'autres termes techniques de serrurerie. — M. Enlart fait connaître de la part de M. Roger, une inscription datée de 1156, qui relate la consécration de l'église de Daumazan (Ariège) et la prise de Jérusalem. — M. Vitry discute l'identité du gisant cadavérique conservé dans l'église d'Amboise, qui provient de la chapelle de Bon-Désir. Il est d'avis que cette statue représente Marie Gaudin, femme de Philibert Babou, morte en 1571, suivant l'opinion d'un voyageur du XVIIIe siècle. — M. de Villefosse signale les fragments d'inscriptions sur poteries découverts à la gare de Ste-Colombe (Isère); ces vases à graphites étaient ornés de la figure du dieu au marteau.

Séance du 21 novembre. — M. Enlart analyse un mémoire de M. de Truchis sur l'église romane de Salmaise (Côte-d'Or). — M. le Cnt Lefebre des Nouettes communique les photographies des trois statues de Gui Ier, Gui II, Gui III de Lévi, maréchaux d'Albigeois, qui se trouvent dans l'église N.-D. de la Roche, près Rambouillet. — M. Paul Monceaux présente de la part du P. Delattre deux bulles, dont l'un porte le nom du vestitor Maurice; une monnaie byzantine d'Héraclius et une monnaie d'un roi d'Aragon, trouvés à Carthage. — M. Espinas communique des documents des archives hospitalières de Douai de 1313; c'est une curieuse correspondance entre deux marchands drapiers, au sujet d'un paiement en mauvaise monnaie. — M. Guiffrey communique de la part de M. Prou la photographie d'une tapisserie du Musée de Sens, qui est la traduction de la Ire Elogue de Virgile; c'est une œuvre du XVIe siècle. — M. Mayeux signale la chute de l'Ange tenant un cadran solaire, au clocher sud de la Cathédrale de Chartres et émet le vœu que cette statue du prophète Élie reprenne sa place dans le portail royal. — M. Héron de Villefosse communique une inscription fausse, dont la copie lui est envoyée de Syrie; l'original est un diplôme militaire du Musée du Louvre.

Séance du 28 novembre. — M. le Cte de Loisne rend compte de ses fouilles dans le cimetière de Liévin (Pas-de-Calais); on y a recueilli

Digitized by Google

des armes franques, des fibules, des colliers, des fibules à perroquets, des monnaies romaines et deux triens de l'atelier de Senlis, donnant le nom des monétaires VRSOLINVS et BERTERILVS. — M. Paul Bordeaux étudie une montre solaire de 1563 conservée au Musée de Beauvais et discute l'origine de ces instruments connus dans l'antiquité; dès le xv^e^ siècle on fit des montres solaires portatives, pour lutter contre l'industrie des horloges qui coûtaient beaucoup plus cher. La famille Reinmann de Nuremberg en a fabriqué plusieurs. M. Pezrat, à Gap, possède une montre solaire de 1587, qui est l'œuvre d'Antoine Fouquier. — M. Ravaisson-Mollien démontre que dans le groupe de Mars et Vénus du Musée du Louvre, la tête de Faustine n'est pas celle du corps, mais l'homme représente bien Adrien.

Séance du 5 décembre. — M. Pallu de Lessert propose de lire le mot ORIENS sur la rose des vents de Dougga (Tunisie); cette lecture lui a été suggerée par les mappemondes de Beatus, conservées dans les manuscrits d'Hereford et d'Elstorf. — M. le C^te^ Durrieu communique la photographie d'une miniature du manuscrit 2813 de la Bibliothèque Nationale, qui représente Jean le Bon instituant l'ordre de l'étoile. — M. Paul Monceaux présente, de la part du R. P. Delattre, une pierre gravée découverte à Carthage. — M. Héron de Villefosse lit une note de M. Merlin sur une inscription romaine trouvée à Carthage.

Séance du 12 décembre. — M. Michon étudie les 27 fragments de la mosaïque de Zeugma sur l'Euphrate, dont un médaillon représente la Gaule personnifiée. Il démontre que le Musée du Louvre possède un morceau de cette mosaïque, mais les plus intéressants sont entrés dans les musées de Dresde et de Berlin. — M. Prou lit une note de M. Stuckelberg sur un coin monétaire au nom et aux armes de l'antipape Félix V. — M. Dieudonné étudie le type d'Hercule enchaîné par Eros, sur des médaillons grecs de l'époque impériale, qui proviennent de Téménothyre. — M. Boinet prouve qu'une miniature du xv^e^ siècle de la salle des primitifs au Louvre, provient d'un manuscrit de Tite Live et la compare à celle d'un manuscrit de Valère Maxime, écrit par un flamand pour le cardinal Charles de Bourbon en 1469 et conservé à la Bibliothèque Nationale.

Séance du 19 décembre. — M. de Mély fait une communication sur les signatures de manuscrits au xv^e^ et au xvi^e^ siècle. Il signale de nouveaux noms dans les manuscrits de diverses bibliothèques. — M. Henri Stein présente la photographie d'une statuette d'Antoine de Boissieu, archevêque de Vienne, mort en 1495, qui se trouve dans l'église de Sainte-Mesme (Seine-et-Oise). — M. Vauvillé décrit l'enceinte gauloise de Villeneuve-Saint-Germain, près de Soissons, où il a recueilli des silex taillés, des poteries gauloises et des fragmens de meules.

Séance du 26 décembre. — M. Michon fait une communication sur un

Digitized by Google

bas relief mutilé provenant d'un sarcophage conservé dans les magasins du Louvre, qui représente un combat d'amazones. — M. Marquet de Vasselot présente un bassin en cuivre du XII[e] siècle récemment acquis par le Musée du Louvre et orné de scènes de la vie de l'apôtre S[t]-Thomas et d'une inscription en vers léonins; c'est une pièce d'origine westphalienne, qu'il faut comparer à deux autre bassins du Musée des Franciscains à Jérusalem. — M. le C[te] de Loisne signale, des marques de potiers gallo-romains découvertes l'automne dernier à Arras en démolissant les remparts de la ville. — M. Roman lit une note sur un sceau des Dominicains de Carcassonne, appendu à une charte de 1487; on y voit un saint entre deux échelles tenues par des anges et le prieur est couché au-dessous. — M. Héron de Villefosse signale un fragment d'inscription romaine inédit trouvée dans les fouilles de la cité, qui mentionne un *vexillarius*. Il parle ensuite d'une inscription du Musée Calvet, à Avignon.

Comptes rendus :

Guiffrey (Jules) : *Les manufactures nationales de tapisseries : les Gobelins et Beauvais*. — Paris, H. Laurens, s. d., in-8° de 156 pp. et nombreuses gravures dans le texte.

Ce volume est le premier d'une série publiée par M. H. Laurens, éditeur, sur *Les Grandes institutions de France*. Le but de cette collection est de faire connaître au grand public les établissements qui ont joué ou jouent encore dans notre pays un rôle important. L'éditeur s'est adressé à des spécialistes pour la rédaction de chaque volume. Ainsi, celui qui vient de paraître est l'œuvre de l'historien de la tapisserie, actuellement administrateur de la célèbre manufacture. M. J. Guiffrey, après avoir étudié les origines des manufactures parisiennes de tapisseries, suit les développements des Gobelins à travers les siècles, jusqu'à l'époque actuelle. Des photogravures reproduisent les principales œuvres sorties de cet atelier. L'auteur a donné aussi d'intéressants renseignements sur la fabrication de la tapisserie et a ajouté une description des bâtiments actuels des Gobelins, dans lesquels se trouvent encore des coins très pittoresques sur la Bièvre. Une seconde partie est consacrée à la manufacture de Beauvais.

Ce volume sera bientôt suivi de plusieurs autres, consacrés à *l'Institut*, à la *Bibliothèque nationale*, à la *Manufacture nationale de porcelaine de Sèvres*, et à la *Monnaie*.

Ajoutons qu'un des attraits, pour le grand public, du volume que nous annonçons, est une illustration abondante et très soignée. Il en sera de même pour les suivants.

F. M.

Digitized by Google

Laurent (Paul) : *Souvenirs de Bayard à Mézières.* — Paris, A. Picard et fils, 1906, 20 pp. et grav. (Extr. de la *Revue historique ardennaise.*)

Dans cette notice, l'auteur a étudié divers souvenirs concernant le chevalier Bayard et sa courageuse défense de la ville de Mézières contre les Impériaux, en 1521.

La pièce la plus intéressante est la coupe dite de Bayard, déposée actuellement aux archives départementales des Ardennes. Cette coupe, en vermeil, exécutée en 1624-1626, à l'occasion du centenaire de Bayard (mort en 1524), fut léguée par un chanoine de Reims, Wallerand Payon, à Mézières, sa ville natale. Sur le pourtour a été représenté le siège de Mézières. Les poinçons d'orfèvre qu'elle porte n'ont pu être identifiés.

F. M.

Périodiques :

Annales de l'Académie royale d'archéologie de Belgique, 15e série, t. VIII, 1906, 2e livr. : L. Theunissens, La musique à Anvers aux XIVe, XVe et XVIe siècles; copie du manuscrit de M. le chevalier Léon de Burbure, pp. 159 à 256. — L'abbé Cl. Buvé, La métrologie agraire et la géographie ancienne, pp. 257 à 284 et carte.

Bulletin du Bibliophile, 1906, nº 10 : A. Lefranc, Pascal et Dalibray, pp. 381 à 384. — Baron Jérôme Pichon, Bibliophiles et relieurs (notes extraites de ses papiers), pp. 385 à 398. — L.-G. Pélissier, Lettres de divers écrivains français (*fin*), pp. 399 à 411.

Nº 11. — Baron Jérôme Pichon, Bibliophiles et relieurs (*fin*), pp. 425 à 443. — E. Griselle, Le R. P. Henri Chérot, de la Compagnie de Jésus (1856-1906); essai bibliographique (*suite*), pp. 445 à 463.

Bulletin de l'Académie royale d'archéologie de Belgique, 1906, nº 2 : Ch. J. Combaire, Un donjon du VIIIe siècle? Le « château du Dodo » à Ans-lez-Liège, pp. 134 à 145 et 4 pl. — L. Stroobant, Note sur une urne littera romaine trouvée en Campine, pp. 159 à 166 et pl.

Revue de l'art chrétien, 1906, 5e livr. P. Perdrizet, La Vierge qui baise la main de l'Enfant, pp. 289 à 294 et grav. — L. C., Galerie des peintres chrétiens, pp. 295-296, pl. et grav. — H. Chabeuf, Un primitif, la Circoncision, pp. 297 à 301 et grav. — G. Sanoner, La vie de Jésus-Christ racontée par les imagiers du moyen-âge sur les portes d'églises (*suite*), pp. 302 à 312 et grav. — L. Cloquet, L'art chrétien monumental (*suite*), pp. 313 à 320 et grav.—

Digitized by Google

Mélanges : Dom L.-M. de Massiac, Ornements anciens de chasubles et cadre ancien en paille tressée, grav. — L. Cloquet, L'architecture en briques en Espagne, grav. — Du même, Comment renouveler l'art chrétien.

Revue des Études historiques, 1906, nº de sept.-oct. : A. Auzoux, L'affaire des trois Anglais, 1816, pp. 449 à 470. — A. Schuermans, Itinéraire général de Napoléon Ier (*suite*), pp. 471 à 497. — J. Paquier, Lettres familières de Jérome Aléandre (1510-1540), (*suite*), pp. 498 à 511.

Les Directeurs-Gérants : F. Bournon et F. Mazerolle.

SAINT-DENIS. — IMPRIMERIE H. BOUILLANT, 20, RUE DE PARIS. — 16778

Digitized by Google

TABLE DE L'ANNÉE 1906

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Anchel (Robert), 161.
Balencie (Gaston), 97.
Barbaud (Louis), 1.
Barroux (Marius), 64.
Bénet (Armand), 97.
Bernus (Pierre), 1.
Besnier (Georges), 97, 161.
Beuve (Octave), 1, 225.
Bouchot (Henri), 353.
Broche (Lucien), 225.
Busquet (Raoul), 225.
Cahen (Henri), 1.
Caillet (Louis), 1.
Calmette (Joseph), 289.
Charles (Raymond), 1.
Chevreux (Paul), 161.
Clerc (André), 1.
Cordey (Jean), 1.
Cornu (Paul), 1.
Courboin, 353.
Delmas (Ernest), 97.
Déprez (Eugène), 1.
Du Bus (Charles), 1.
Dugueyt (Paul), 1.
Faure (Claude), 1.
Fazy (Max.), 1.
Grandmaison (Louis de), 97.
Grenier (Paul), 1.
Jusselin (Maurice), 1.
Kohler (Charles), 161.
Labande (Léon), 97.
Labrosse (Henri), 1.
Lazard (Lucien), 65.
Lesort (André), 97.
Le Vayer (Paul), 1.
Martin (Henry), 65.
Martin du Gard (Roger), 1.
Omont (Henry), 225.
Poëte (Marcel), 1.
Porto-Riche (Georges de), 161.
Robert (Gaston), 1.
Saige (Gustave), 97.
Vaesen (Joseph), 225.
Vernier (Jules), 225.

MÉLANGES ET RECHERCHES CRITIQUES

Bournon (Fernand) : Victor Hugo à Gentilly en 1822. 292
Coyecque (Ernest) : La Collection Parent de Rosan à la Bibliothèque du XVI[e] arrondissement. 353
Estrée (Paul d') : Un Neveu embarrassant [Edme Lebœuf]. . 66
Gillet (Lucien) : Nomenclature des ouvrages se rapportant à l'histoire de Paris, et qui ont été exposés aux divers salons depuis l'année 1673 jusqu'à nos jours. 15, 68, 110, 212, 261, 338

Digitized by Google

GRAND (Daniel) : Association des Archivistes français. 127
LAMBEAU (Lucien) : L'Iconographie de la place Royale. 173, 226, 298
LELONG (Eugène) : Loi ou Décret. 161
MARCHEIX (L.) : Les Éruptions du Vésuve. 97, 198
PONTALBA (Édouard de) : Capitulation de Washington au Fort-Nécessité en 1754. 314
VIAL (Henri) : Santerre à Reuilly. 235
WELVERT (Eugène) : Les dernières années de Panis. 2

CHRONIQUE

Association des bibliothécaires français, 60.
Bouchot (Henri), 347.
Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne, 139.
Ephrussi (Charles), 58.
Grand (Daniel), 345-347.
Leroux (Alfred), 345-346.
Molinier (Emile), 138-139.
Requin (l'abbé), 58.
Société des Artistes décorateurs, 347.
Société nationale des Antiquaires de France, 64, 141, 272, 379.
Vernier (S.-E.), 347.

OUVRAGES NOUVEAUX

Ageorges (J.) : *Le clergé rural sous l'ancien régime*, 274.
Allemagne (H.-R. d') : *Les cartes à jouer du XIV^e^ au XX^e^ siècle.*
Boutry (M.) : *Autour de Marie-Antoinette*, 348.
Cabanès (D^r^) : *Les Indiscrétions de l'Histoire*, 220.
Cuvelier (J.) : *Inventaire des inventaires... des Archives générales du Royaume* [de Belgique] : — *Exposition... de Liège... Archives de l'État*, 149.
Durand (G.) : *Ville d'Amiens. Inventaire sommaire des Archives communales*, 90.
Durier (Ch.), Labrouche (P.) et Lanore (M.) : *Inventaire sommaire des Archives départementales.... Hautes-Pyrénées*, 90.
Guiffrey (J.) : *Les manufactures nationales de tapisseries; les Gobelins et Beauvais*, 382.
Guillaume (l'abbé P.) : *Inventaire sommaire des Archives départementales... Hautes-Alpes*, 91.
Joannidès (A.) : *La Comédie française*, 151.
Lambeau (L.) : *La Place Royale*, 221.
Langlois (Abbé M.) : *Scribes de Chartres; — La bibliothèque municipale de Chartres*, 151.
Lanzac de Laborie (L. de) : *Paris sous Napoléon*, 152.
Laurent (P.) : *Souvenirs de Bayard à Mézières*, 383.
Leroux (A.) : *De quelques améliorations possibles dans l'organisation... des archives provinciales*, 274.
L'Hermitte (J.) : *Départe·ent de la Corrèze. Inventaire sommaire des Archives... de Seilhac...*, 153.
Mabel Moore : *Carthage of the Phœnicians...* 154.
Mareuse (A.) : *De Paris à Chantilly à pied*, 91.
Martin (C.) : *La maison de ville de Genève*, 349.

Digitized by Google

Meistermann (Le P.) : *La ville de David*, 155.
Michel (A.) : *Histoire de l'art...* 156.
Mommejà (J.) : *Ingres*, 349.
Quarré-Reybourbon (L.) : *Emile Salomé, peintre de genre*, 349.
Raimbault (M.) et Reynaud (F.) : *Département des Bouches-du-Rhône. Inventaire-sommaire*, 92.
Reynaud (F.) : *Inventaire sommaire des Archives départementales... Bouches-du-Rhône*, 93.
Rudelsheim : *Quelques mots sur l'organisation des Bibliothèques publiques de Belgique*, 277.
Sénemaud et Laurent : *Inventaire-sommaire des Archives départementales... Ardennes*, 93. — *Versailles en 1630* (*Inventaire du mobilier de*); 94.
Vigny (A. de) : *Correspondance*, 156.
Memento bibliographique (Ouvrages de MM. de Baye (Baron de) ; Cuvelier (J.); Depoin (J.); Langlois (Abbé M.) ; Meistermann (Le P. B.); Pélissier (l'abbé A.); Petit (E.); Poupardin (R.) et Prou (M.); Prudhomme (A.) et Courteault (H.); Quarré-Reybourbon (L.) ; Taccone-Gallucci (Mgr D.), 94, 157.

SOMMAIRE DES PÉRIODIQUES

Anjou historique (L'), 279.
Annales de l'Académie royale d'archéologie de Belgique, 280, 383.
Annales fléchoises et la Vallée du Loir, 279.
— de la Société d'archéologie de Bruxelles, 280, 349.
— de la Société historique et archéol. de Château-Thierry, 222.
Bibliographe moderne (Le), 158.
Bulletin de l'Académie royale d'archéologie de Belgique, 284, 350, 383.
— archéologique, 280, 350.
— du bibliophile, 282, 350, 383.
— de l'Institut international de bibliographie, 283.
— monumental, 281.
— mensuel de la Société d'archéologie lorraine, 282.
— de la Société historique et archéologique du Périgord, 228.
— de la Société des Antiquaires de Picardie, 282.
— trimestriel de la Société archéologique de Touraine, 283.
Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France, 350.
Province du Maine (La), 284.
Revue de l'art chrétien, 95, 285, 351, 383.
— des bibliothèques et archives de Belgique, 95, 223, 286.
— champenoise et bourguignonne, 286.
— des Études historiques, 285, 351, 384.
— historique ardennaise, 96, 160.
— historique et archéologique du Maine, 285.

SAINT-DENIS. — IMPRIMERIE H. BOUILLANT, 20, RUE DE PARIS. — 16880

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google